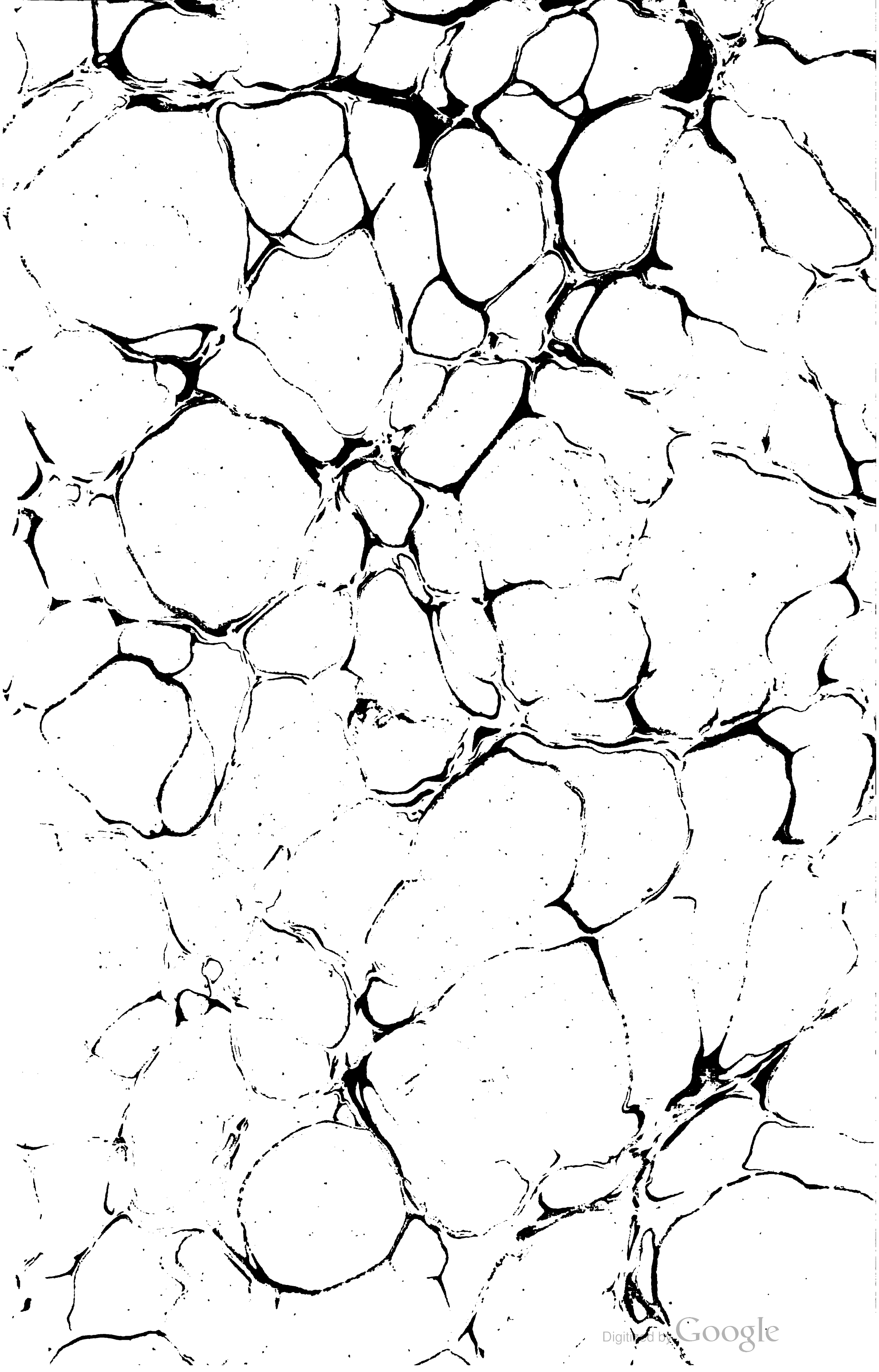




CP 44.30
Harvard College Library
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
(Class of 1862)
Digitized by Google



ÉTUDES FRANCISCAINES

ÉTUDES FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Paraissant le 15 de chaque mois

TOME X. — JUILLET-DÉCEMBRE 1903



PARIS

LIBRAIRIE Ch. POUSSIELGUE

15, RUE CASSETTE, 15

1903

LA NOBLESSE DES PAYS-BAS

A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE

Il est de tradition de représenter l'histoire belge à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] siècle comme une époque sans importance. Le règne des archiducs Albert et Isabelle n'a pas ouvert, dit-on, une ère de prospérité ; loin de là, il a été la cause d'un marasme absolu. S'occuper de cette époque, c'est se condamner à rééditer des élucubrations dans le genre de Brantôme ou de Tallemant des Réaux.

Théorie reçue, c'est vrai, mais théorie fausse. Le règne des archiducs, le gouvernement d'Albert et d'Isabelle a été une résurrection, suivie, hélas ! trop tôt d'une rechute. Il serait facile de le prouver en étudiant la vie commerciale, le développement des libertés populaires. Restreignons notre cadre à la noblesse.

La noblesse joua un grand rôle en Belgique aux XVI[e] et XVII[e] siècles. A la fin du XVI[e] siècle, surtout, elle reprend l'ascendant que la politique des rois lui avait fait perdre depuis le moyen âge. Un revirement se produit : les souverains ont besoin d'elle ; à leur tour, ils sont affaiblis. La guerre est devenue en Europe mal endémique. Il faut pour soutenir le fardeau onéreux des troupes mercenaires, le secours des grands vassaux, de leur fortune, de leur influence, et pour payer leurs services, faute d'argent, il faut les combler d'honneurs et de titres, fermer les yeux sur les libertés qu'ils s'accordent.

L'organisation militaire, si défectueuse, est la principale cause de cette puissance renaissante. Les soldats se vendent au plus offrant ; il faut, pour tirer parti de pareilles troupes, les encadrer d'officiers de choix : la noblesse les fournira. Elle

devient, par cela même, le plus sûr appui du souverain et elle comprend les avantages de cette situation.

Elle exigera désormais ce qu'elle ne faisait que demander et, autrement que les soldats, il est vrai, elle se fera payer aussi sa fidélité, son dévouement, son sang et ses finances.

Toutefois le caractère chevaleresque dont elle était jadis si fière, s'est effacé avec l'énergie de la foi. Le souffle de la Réforme a terni les âmes. Il semble que les principes les plus traditionnels de morale et d'honneur soient noyés dans un brouillard de sophismes et d'égoïsme, c'est un feu de bois vert allumé par l'hérésie dont les conséquences ont été un amoindrissement du sens moral marchant de pair avec les progrès de la révolte. L'intérêt personnel, l'ambition, de moindres causes même, priment les idées de patrie, de foi jurée, d'honneur, de vertu. Un fils de Henri IV, un Gaston d'Orléans n'a aucun scrupule de s'allier avec l'Espagne contre son frère et son pays. Un Condé ou un Turenne, pour une blessure d'amour-propre, vont offrir leur épée aux ennemis. Un Mansfelt combat tour à tour pour les catholiques ou les protestants. Le Prince de Savoie tourne à tous vents. Il ne reste vraiment plus sur le vieil édifice de l'antique chevalerie qu'un seul bastion : le point d'honneur personnel. Tous ces nobles sont vaillants à la folie. Ils mettent leur fierté à se battre avec un courage héroïque, sans s'inquiéter si le motif en vaut la peine. C'est l'amour-propre qui, le plus souvent, guide le bouillant guerrier. Le souverain met sa politique à embrigader ces amours-propres par tous les moyens en son pouvoir. Les abbayes, les pensions, les évêchés, les bénéfices, les titres, voilà sa monnaie. La force lui fait défaut, il doit prendre ce monde turbulent et batailleur par son côté faible : la gloriole, et fermer les yeux sur les dénis de justice. Et comment ferait-il pour sévir ? Les armées ne sont plus à lui, la police manque. Richelieu n'a pas encore montré comment on peut dompter le lion sauvage, on se borne à le flatter.

C'est que les caractères de cette époque sont violents comme l'existence de leur temps. L'Europe est devenue un immense champ de bataille sillonné sans cesse par la dévastation. Les guerres de Religion ont amené cette cruauté

fanatique et sombre qui fait reculer le seizième siècle aux horreurs de la Barbarie. Jamais à aucune époque de l'histoire la guerre ne fut plus inutilement cruelle. Le soldat est un bourreau expert, dépouillé de pitié. Certaines armées comme celles d'Halberstadt, d'Ernest de Mansfelt semblent n'être qu'un ramassis des plus affreux bandits. Là où passe une armée, un sillon de sang, de larmes, de boue, reste creusé derrière elle. C'est le désert. Ami ou ennemi sont à peu près également traités. Aucune ville ne se prend sans pillage, et quel pillage ? Les crimes les plus hideux s'y commettent, les tortures les plus épouvantables s'inventent. Après la prise de Metz, on coupe les deux bras aux femmes et on les force à courir nues sur les routes jusqu'à ce qu'elles tombent mortes. En Frise, les paysans sont attachés à une certaine distance de grands feux et grillent lentement sous les quolibets des soldats. On n'ose pas reproduire les récits qui surgissent à chaque page des anciens documents et l'on recule épouvanté.

Les chefs de ces armées peuvent-ils ne pas participer à cette atmosphère de violence sanguinaire ? A voir toutes ces horreurs, la sensibilité s'émousse quand la bête humaine ne surgit pas elle-même pour commander les pires supplices.

Le Taciturne, le duc d'Albe, Ernest de Mansfelt, Bethlen Gobar et bien d'autres ont été des vainqueurs féroces qui terrifiaient leurs contemporains eux-mêmes. Mais les autres sont-ils plus humains ? L'aimable Prince de Parme, ce brillant Alexandre Farnèse, l'idole des soldats et le héros des dames, livre pendant quatre jours la ville de Mastricht au plus épouvantable pillage. L'élégant Spinola, général aussi valeureux qu'homme de mœurs délicates et raffinées, est cité pour son excessive bonté qui alla même, à la prise d'une ville, jusqu'à réduire les supplices des vaincus, à la pendaison de sept ou huit hommes seulement. Un Tilly ou un Montmorency qui défendent à leurs soldats d'attenter à l'honneur des femmes ou de martyriser les ennemis font l'étonnement des chroniqueurs du temps.

De là une violence de mœurs qui éclate à tout instant et se manifeste dans la recrudescence furieuse des duels et dans les crimes que se permet hardiment tout homme assez



haut placé pour se croire au-dessus de la justice. Les duels deviennent une plaie meurtrière pour la noblesse dont ils fauchent la fleur, ces combats singuliers exigeant que les seconds se battent à côté du duelliste, ce qui, d'une querelle particulière, fait parfois une véritable boucherie où se blessent dix ou vingt personnes.

Quand arrivera Richelieu, les gentilshommes seront stupéfaits d'être, pour un duel, jugés comme simples manants. L'impunité, d'ailleurs, n'est-elle pas un privilège du sang « bleu » ? Le souverain ne doit-il pas quelque condescendance à ceux qui lui fournissent armées et généraux ? A quoi bon s'appeler Montmorency s'il faut être jugé comme un simple clerc de basoche ?

Et Richelieu, lui-même, n'échappe pas à cette influence du titre. Le clerc de basoche coupable d'un meurtre de taverne sera soumis à la question. On n'oserait pas même y penser pour un Boutteville.

Ainsi en est-il partout. Le prestige du nom est tel que le manant lui-même l'accepte sans murmurer. La vie du faible, son honneur, son bien semblent d'abord appartenir aux puissants du monde. A chaque page des chroniques du temps cette vérité se fait jour avec la plus tranquille inconscience.

Veux-t-on des faits ? En voici deux pris au hasard parmi les nombreuses pièces de procédure des archives de Belgique. Cent autres faits du même genre s'y rencontrent.

Trois jeunes seigneurs portant les plus grands noms du pays se promènent un matin aux environs de Bruxelles, le long du canal de Willebroech (1). En ce moment, l'endroit est désert, et ils aperçoivent, venant à eux sur le chemin de halage, une de ces lourdes voitures appelées « chars » où se trouvent trois jeunes femmes, conduites par le seul cocher. Ce sont des demoiselles de la petite noblesse des environs qui se rendent à Bruxelles pour faire des achats. Elles sont fraîches et jolies et l'idée vient aux trois promeneurs de ne pas les laisser passer sans leur adresser quelques

(1) Cette promenade était généralement fréquentée, le canal de Willebroech servant de voie de communication ordinaire avec Anvers. Les coches d'eaux et les barques s'y remontraient, nombreuses.

galanteries. La plaisanterie est très mal reçue des trois dames qui renvoient les godeluraux sans façon et ordonnent au cocher de hâter le pas.

Cet espèce de dédain fait tout de suite monter la colère aux cerveaux inflammables des promeneurs. Ils se jettent à la tête des chevaux et comme le cocher fait mine de se défendre, un des gentilshommes tire son épée, la passe à travers le corps du pauvre homme qui roule mort sur le sol. Excités par ce meurtre, les misérables se jettent sur les jeunes femmes terrifiées et leur prouvent brutalement que la force prime le droit.

Pendant qu'ils s'en vont, riant de l'aventure, leurs victimes, à demi mortes de terreur et de honte, sont secourues par les paysans. Leurs familles, indignées, portèrent plainte à l'Archiduc Albert. On fit une enquête. Mais entretemps les auteurs de cette ignominie crurent prudent de faire un petit voyage. Quand on connût leurs noms, on laissa l'affaire s'assoupir et peu de temps après, ils reparurent sans être inquiétés (1).

A peu près vers le même temps, Philippe de Robles, époux de la fille de René de Chalons, petite-fille du prince Pierre Ernest de Mansfelt, après avoir assisté à un office à Sainte-Gudule, reconduisait avec toute la noblesse présente, selon l'usage, les archiducs Albert et Isabelle qui rentraient à pied à leur palais. Philippe de Robles demeura, après la rentrée des souverains, sur la place du Palais appelée « les bailles de la Cour » à causer avec son frère le comte d'Anappes, le fils de celui-ci et un seigneur espagnol, Don Luis de Velasco.

Pendant qu'ils s'entretiennent ensemble, passe un commissaire aux revues appelé Monet, homme paisible et estimé qui s'était déjà chargé de quelques affaires de la Princesse Charles de Mansfelt, tante par alliance de Philippe de Robles, concernant la succession du Prince Pierre Ernest.

Le robin marchait modestement sans lever la tête lorsque Robles, l'interpellant durement, lui reproche de passer sans

(1) La *Gazette de France* cite les noms des trois coupables : ce sont le comte de Boussu, le comte de Ste Aldegonde et le comte de Meghen.



saluer. Monet se défend poliment, et, pressentant une querelle, veut s'éloigner; mais Robles que la colère gagne redouble ses injures. Monet, vexé, se rebiffe et l'irascible Philippe se jette sur lui pour le souffleter. Par un geste tout naturel de défense, Monet met la main à la garde de son épée, mais Robles a déjà tiré la sienne et pendant que l'infortuné cherche à dégager la garde de son arme embarrassée dans son manteau, le gentilhomme lui traverse la gorge de sa lame meurtrière. Le pauvre commissaire tombe et Robles a la lacheté de le frapper à nouveau dans le dos.

Pendant toute cette scène, aucun des amis de l'assassin ne fait un geste pour l'arrêter. Ils regardent, curieux, indifférents ou amusés, trouvant leur intervention inutile puisqu'il s'agit d'un roturier sans importance et le forfait accompli, ils se séparent tranquillement sans même daigner s'occuper du cadavre qui git, sanglant, sur le sol.

Ce crime perpétré en plein jour devant la demeure des Archiducs était par trop insolent. La Princesse Charles de Mansfelt s'en montra fort irritée. Son crédit à la Cour et les sentiments de justice de l'Archiduc provoquent une enquête. Robles est cité devant le Conseil privé; mais selon l'habitude des gentilshommes d'alors, en ces occasions, le coupable avait cru prudent de disparaître. On le condamna par défaut et on séquestra ses biens. Au bout d'un an, la famille ayant fait quelques démarches (les Chalons étaient des Nassau), Robles obtint remise entière de la peine. La circonstance atténuante invoquée était l'infériorité sociale de la victime. Monsieur de Salnias, Président du Conseil de Luxembourg ayant fait publier le ban lancé contre Philippe de Robles, fut averti « qu'il ne fallait pas en agir ainsi avec des gens de telle qualité » (1).

Ces deux faits en disent long; inutile de les multiplier.

Le souverain, d'ailleurs, est incapable de se faire obéir, car il n'en a pas les moyens. Si les crimes sont trop énormes, s'il faut enfin se saisir d'un coupable, l'assassinat ou la ruse lui fournissent des armes.

(1) Voir pour les détails : *Ernest de Mansfelt* par le COMTE DE VILLERMONT, tome Ier.

C'est ainsi que Philippe IV, pour punir la trahison du Comte Henry de Berghes, engage ceux qui pourront le faire, à assassiner le traître. S'il ose se saisir d'un grand coupable c'est en le trompant, en l'invitant, en le faisant inviter à une fête afin de le prendre comme dans une souricière. Et encore peut-on toujours craindre que les parents ou amis ne s'en viennent faire le siège de la prison où ne taillent en pièces l'escorte armée qui conduit le criminel.

Et cependant ce monde batailleur et hautain est loin de ressembler à ces barbares dont ils ont repris certains côtés de mœurs. Ces gentilshommes sont charmants. Avec la cuirasse ensanglantée, ils ont déposé la violence et sous le velours et la dentelle, ce ne sont plus que de spirituels coureurs, d'aimables érudits, des amateurs délicats de beaux arts. Ils jouent du luth, ils composent des sonnets, ils discutent un mot, une idée avec toutes les subtilités de sentiment, de politesse raffinée dont M[me] de Rambouillet sera la vivante synthèse. Ils sont grands chercheurs de curiosités, de raretés, de belles choses. Ils ont des cabinets et des galeries dont ils se font gloire ; leurs hôtels, leurs salons sont remplis de somptueuses tapisseries, de tableaux, de sculptures, de meubles de grand prix.

La chambre à coucher du duc de Bournouville en son château de Tamines a des tentures de dorures rouges garnies « d'un estoffe d'or » avec, sur le lit, une couverture brodée d'or, et sous un dais de velours rouge parsemé d'étoiles blanches se trouve un fauteuil pareil, brodé d'or » (1).

Le développement de l'art en Belgique, à cette époque, montre combien généreux étaient alors les Mécènes et quel élan ils lui donnèrent en dépit des circonstances difficiles où se trouvaient le pays.

Le sombre Taciturne écrit des poésies pleines de grâce et de douceur. Spinola, même en campagne, ne peut manger que dans sa vaisselle plate, éclairé par des flambeaux d'argent. Les sciences sont également estimées. Les archiducs Albert et Isabelle les protègent et s'y intéressent autant que leurs

(1) Bibliothèque royale de Belgique, mss. fonds Goethals, farde 1755. Inventaire des meubles de A. H. de Bournonville.

grands vassaux. On se fait un honneur d'assister aux concours, organisés par les Jésuites, aux leçons d'un Juste Lipse, aux expériences scientifiques. En même temps les relations mondaines s'affinent; on se réunit souvent, on donne des bals, des goûters, des fêtes aussi splendides que bien ordonnées. Avec l'arrivée d'Isabelle aux Pays-Bas, Bruxelles devient un centre brillant et animé, comme jamais la Belgique n'en avait possédé encore.

Mais la noblesse belge a un plus grand titre de gloire. Elle a su garder intacte sa foi alors que, tout autour d'elle, en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, le protestantisme trouvait dans les classes élevées ses meilleures armées de propagande. Sans doute il y eût des défections, le triste Philippe de Marnix essaya d'établir la réforme dans nos provinces, sous le masque d'une révolte patriotique. On sait comment cet essai avorta. Cependant les hautes classes eurent quelque mérite de résister aux offres brillantes que leur faisaient leurs voisins. L'Espagne, alors la nation catholique par excellence, opprimait la Belgique et abaissait sa noblesse; il semblait donc qu'il y eût un moyen de vengeance et d'émancipation dans l'union avec les réformés. Mais ni la colère, ni le grossier appât de la curée des couvents qui avait fait succomber les grands d'Angleterre et d'Allemagne ne purent ébranler la fidélité religieuse de la nation belge. D'ailleurs la vie de famille a gardé, en Belgique, une grande dignité. L'esprit de foi y règne, il préserve des violents égarements. L'exemple des archiducs fortifie ces bonnes mœurs, et alors qu'en France les anecdotes piquantes remplissent chroniques et correspondances, on trouve peu de scandales aux Pays-Bas espagnols.

Autour des jeunes souverains envoyés par l'Espagne pour ramener en Belgique la paix et la prospérité se groupe tout de suite une cour formée de la noblesse indigène surtout, pleine d'espérance en l'avenir du nouveau règne, fermement décidée à donner à la dynastie qui se fonde, une absolue fidélité La stérilité du mariage d'Albert et d'Isabelle fut le motif, pour la cour d'Espagne, de reprendre l'ancienne et maladroite politique. A la mort d'Albert, l'Archiduchesse Isabelle ne fut plus, aux yeux de son neveu,

qu'une gouvernante, dont chaque jour, il rognait les pouvoirs.

C'est alors que les grands seigneurs des Pays-Bas, frustés dans leur patriotique espoir d'une Belgique libre, se voyant humiliés et abaissés journellement par les nobles espagnols redevenus possesseurs de toutes les places, manifestèrent une mauvaise humeur et une impatience toute naturelle. Elle fût habilement exploitée par les ennemis de la maison d'Autriche, je veux dire les protestants d'un côté, et de l'autre Richelieu et ses amis. Les tentations ne manquèrent pas. Elles prirent toutes les formes. L'histoire de cette lutte entre le devoir et les aspirations à l'indépendance est un point intéressant de nos annales.

Elle peut se résumer dans les vicissitudes de l'existence des quatre grands seigneurs accusés de trahison par le Président Roose : le duc d'Arschot, le prince de Barbanson le prince d'Epinoy et le duc de Bournonville.

Nous nous occuperons peut-être un jour d'étudier ces belles et nobles figures, surtout le duc de Bournonville dont la physionomie est le miroir vivant de toute la noblesse de cette époque aux Pays-Bas espagnols, noblesse dont le caractère se résume en quatre lignes : la recherche du luxe, le mépris du danger, la fierté du sang et de sa dignité, l'amour du sol natal et de la patrie.

Comtesse Marie de Villermont.

NOTRE ARCHITECTURE RELIGIEUSE

AU MOYEN AGE

1er Article

Les églises élevées sur notre sol des temps mérovingiens au début du règne de Charlemagne furent des manifestations plutôt fidèles de l'art chrétien né à Rome après l'édit de Constantin. On commença d'en varier les types dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Les constructeurs appelés par Carolus le grand procédaient d'après le parti byzantin, mais ne s'astreignaient pas, bien au contraire, à le suivre scrupuleusement. Leurs continuateurs en se préoccupant par dessus tout de voûter, créèrent peu à peu les éléments d'une architecture originale. Au Xe siècle, l'art roman possédait ses caractères essentiels ; au XIe, il s'affirmait par des chefs-d'œuvre.

Comme leurs aînés de Byzance, nos architectes, afin d'allier, sans nuire à l'harmonie, les formes rectangulaires et la coupole, édifièrent celle-ci sur le sommet de quatre arcs disposés sur plan carré. Afin d'annihiler les poussées divergentes de la voûte et des arcs (1), ils établirent ces derniers au dessus de piliers assez vigoureux pour en supporter la charge, et ils les contrebutèrent par d'ingénieuses voûtes en quart de sphère et en berceau. Toutefois, s'ils rompirent avec la tradition latine, ce ne fut pas sans lui avoir pris tout ce qui pouvait leur servir. De plus, quelques-uns, ceux de l'Aquitaine, empruntèrent à ce système un syrien que l'on peut dire une interprétation délectable de l'architecture romaine. Car leur désir d'assurer des dispositions nouvelles

(1) On entend par poussée la pression oblique exercée par une voûte contre les murs qui la portent, lesquels murs sont appelés pieds-droits.

ne les entraînait pas à d'injustes dédains envers le passé ; ils avaient trop d'intelligence de leur art pour répudier ce que les éléments de construction usités avant eux présentaient d'excellent. Ils s'ingénièrent donc à les perfectionner et à les appliquer, en artistes, d'une manière inédite. Et ils y réussirent après les inévitables tâtonnements des débuts, car ces assimilateurs avaient l'esprit inventif. L'arc doubleau fut utilisé par eux avec une adresse sans précédent (1) et ils en tirèrent le contrefort auquel leurs continuateurs allaient donner une force extraordinaire par l'usage des voûtes contrebutantes.

L'église de Germigny-des-Prés (Loiret), copie exacte d'un édifice élevé au début du IX[e] siècle (2), représente le type byzantin légèrement modifié. Sa nef centrale, établie sur plan carré, est flanquée de quatre bas côtés égaux, et sa voûte annulaire recouverte d'une toiture en charpente. D'autre part, elle est la première église de France que l'on ait dotée d'une tour lanterne (3). Les premières manifestations de l'architecture nouvelle se reconnaissent dans les églises de Vignory (Haute-Marne), consacrée vers 969, de Saint-Sever (Gascogne), commencée en 982, de Saint-Michel d'Aiguilhe (Velay), consacrée en 984 ; dans la nef de l'église de Montiérender (Haute-Marne), commencée en 989, la Basse-Œuvre (cathédrale primitive de Beauvais), la nef de Saint-Pierre-de-Jumièges (distincte de l'Abbatiale), dans les églises de Beaulieu-lès-Loches (Indre-et-Loire), bâtie de 1007 à 1002, de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), de Valcabrère (Haute-Garonne), dans la crypte de Saint-Aignan d'Orléans et une partie de celle de Saint-Denis.

A Jumièges, à Montiérender, à Vignory, on ne voûta que certaines parties de l'église. Le chœur de Vignory,

(1) L'arc doubleau est un arc construit en saillie pour soutenir les voûtes en berceau. Appuyés sur des pilastres ou demi colonnes engagées dans la pierre, les arcs doubleaux constituent ce qu'on appelle les travées.

(2) L'édifice original fut démoli, et voici plus de trente ans l'on reconstruisit sur son plan l'église actuelle.

(3) C'est le baptistère de Saint-Georges d'Ezra (Syrie) qui présente le premier exemple connu de tour-lanterne. Ce baptistère, élevé en 516, est maintenant une église.



élevé sur le même plan que le Saint-Sépulcre de Jésus, et les trois chapelles voisines de l'abside offrent des voûtes en quart de sphère ; au contraire, la nef qui reproduit le type des basiliques latines est couverte en bois ainsi que ses bas côtés.

*
* *

Au début du XI[e] siècle, toutes les nations catholiques tinrent à honneur d'augmenter la beauté, la splendeur de leurs églises et de leurs plus modestes chapelles. On sait le mot de Raoul Glaber ; c'est avec une ardeur prodigieuse que l'on construisit et que l'on reconstruisit. La France se distingua particulièrement.

Les nouveaux procédés furent appliqués à peu près partout, mais on continua, dans certains endroits, à reproduire quelques-uns des types consacrés. Il reste quelques exemples d'édifices ronds ou polygones élevés à l'instar du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; ce sont le « temple » de Lanleff (Côtes-du-Nord), les églises de Rieux-Mérinville (Aude), de Saint-Bonnet-la-Rivière (Corrèze), de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), de Sainte-Croix à Quimperlé (1). Ailleurs, comme à Saint-Genoux, dans l'Indre, les constructeurs se bornèrent à introduire quelques variantes dans le type des basiliques, ou, comme à Montmajour, près d'Arles (chapelle Sainte-Croix), ils combinèrent les principes antiques avec ceux de Byzance. En d'autres lieux, notamment en Bretagne, on n'innova qu'avec une prudence excessive.

Après avoir adopté la voûte d'arête pour couvrir les bas-côtés des églises, les architectes choisirent la voûte en berceau comme couronnement des nefs (2). Afin de rendre celles-ci plus solides, ils se gardèrent de leur attribuer plus de largeur qu'aux bas-côtés, et ils disposèrent les arcs de ces derniers de telle sorte que le berceau fut contrebuté par les voûtes d'arête.

(1) Celle-ci est une reconstruction moderne.

(2) La voûte en berceau est un demi-cylindre qui repose sur des murs parallèles ; la voûte d'arête s'obtient par l'intersection de deux cylindres qui se pénètrent à angle droit et portent sur quatre points d'appui.

Le chœur, l'abside et les absidioles de l'église de Cerisy-la-forêt (Manche), élevée au début du XI[e] siècle, sont voûtés en berceau, et en quart de sphère ; les bas-côtés ont des voûtes d'arête, la nef est couronnée par une charpente. L'église abbatiale du Mont-Saint-Michel fut commencée en 1020 d'après un plan analogue (1). Et les mêmes dispositions se retrouvent dans l'église de la Trinité (ancienne Abbaye aux Dames) à Caen, dont les voûtes sont particulièrement remarquables par leur structure.

Le nouveau système de construction, cette architecture que, depuis 1825, on appelle romane, triompha, aux XI[e] et XII[e] siècles, par l'admirable église abbatiale Saint-Pierre de Cluny (2), Saint-Martin d'Ainay (Lyon), Saint-Appollinaire de Valence, Notre-Dame de Beaune, les églises de Paray-le-Monial et de Semur (Saône-et-Loire), la cathédrale d'Autun, Notre-Dame-du-Port (Clermont), les églises d'Issoire, de Saint-Nectaire, d'Orcival, de Saint-Saturnin, la nef de Saint-Amable de Riom, l'Abbaye de Charlieu (Loire), Saint-Lazare (Avallon), Saint-Martin (Tours), les églises de la Charité-sur-Loire (Nièvre), de Saint-Savin (Vienne), de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), de Fontgombault (Indre), de Souvigny (Allier), Saint-Germain-des-Prés (Paris), Saint-Rémi (Reims), la nef de Saint-Etienne, la Trinité et Saint-Nicolas (Caen), Saint-Front (Périgueux), les églises de Solignac (Haute-Vienne), de Souillac (Lot), de Fontevrault (Maine-et-Loire) (3), les cathédrales de Cahors, d'Angoulême, de Saintes, Sainte-Croix de Bordeaux, Notre-Dame-la-Grande, Saint-Hilaire et Montierneuf à Poitiers, Saint-Sernin à Toulouse, les églises de Conques (Aveyron), du Dorat (Haute-Vienne) ; les portails des églises de Beaulieu (Corrèze), du Vouvent (Vendée), les tours et une partie de la nef de la cathédrale de Bayeux, la tour de Saint-Porchaire (Poitiers), les clochers de Saint-Germain d'Auxerre, de Déols (Indre) et de Vendôme ; les cloîtres de Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence et des anciennes cathé-

(1) Sa nef centrale reçut une charpente apparente et l'on donna au chœur, à l'abside et aux absidioles du transept des voûtes en berceau et en quart de sphèrs. Hildebert II était alors abbé.

(2) Commencée en 1089, terminée en 1131.

(3) Aujourd'hui détruite.

drales d'Arles, de Cavaillon en Provence, d'Elne en Roussillon et de Saint-Bertrand de Comminges.

Saint-Pierre de Cluny, que son immensité et ses richesses rendirent célèbres dans toute la chrétienté, comprenait une avant-nef, cinq nefs, deux transepts, dont l'un à bas-côtés, et un rond-point avec chapelles; sa maîtresse voûte s'élevait en berceau, à plus de trente mètres du sol. Un croisillon du grand transept et la grosse tour centrale sont tout ce qui reste de cet incomparable monument (1).

Etabli comme l'église des Saints Apôtres de Constantinople, c'est-à-dire avec des nefs croisées qui dessinent une croix grecque et que surmontent cinq coupoles ovoïdes, Saint-Front a été bâti d'après les principes de la construction syrienne, mais avec une ordonnance originale. Ses coupoles, obtenues par une succession d'assises, ont été combinées de telle sorte que leur poussée se trouve très diminuée, ses grands doubleaux reçurent la forme de l'arc brisé, cette forme dont on allait tirer bientôt un si grand parti, et les pendentifs de ses coupoles furent disposés avec une heureuse ingéniosité. C'est, d'après ce type, quelque peu modifié, que l'on construisit les églises de Saint-Jean à Cole, de Saint-Etienne à Périgueux et à Cahors, et, d'après le plan et la coupe de ces deux dernières, l'église de Saint-Avit-Sénieur (Dordogne).

A Saint-Paul d'Issoire (fin XI[e] ou début XII[e]), on contrebuta la nef centrale par des demi-berceaux; et ce mode de construction donna lieu à d'intéressants édifices comme l'Abbatiale de Saint-Hilaire et Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, que recommande surtout sa façade. Un autre spécimen de voûtement qui ne manque pas de puissance se voit dans le narthex de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire; mais là, l'effet a été gâté quelque peu par le développement abusif donné aux points d'appui. Saint-Sernin de Toulouse présente

(1) Commencée en 1089, d'après les plans des moines Gauzon et d'Hézelon, cette église n'avait été terminée qu'en 1131. Encore y ajouta-t-on, en 1220, un vaste narthex. On appelait ainsi les vestibules intérieurs que l'on élevait en avant des basiliques monastiques à l'intention des hôtes de passage. La basilique comprenait cinq nefs voûtées en plein cintre. La chapelle occidentale date du XIII[e] siècle.

une magnifique ceinture d'absides bellement décorées.

On peut soutenir que la voûte caractérise particulièrement notre architecture des XIe et XIIe siècles. « Dans les conditions normales, explique M. Anthyme Saint-Paul, une église romane se rattache au plan basilical amplifié et présente trois nefs, quelquefois cinq (comme à Cluny, à la Charité-sur-Loire, à Souvigny et à Saint-Sernin de Toulouse ; par une exception unique, il y avait sept nefs à Saint-Hilaire de Poitiers), un transept assez développé, flanqué parfois lui-même de bas-côtés et presque toujours, vers l'Orient, d'une ou deux absidioles à chaque croisillon ; quelque travées continuent au-delà du transept, l'ordonnance de la nef, et ont pour suite, dans les grandes églises, le rond-point, avec ses trois ou cinq absidioles...

« La façade occidentale s'ouvrait par trois portes ; celle du centre, la plus grande et la plus belle était divisée en deux baies, par un pilier ou *trumeau*. Quand les portes latérales n'existaient pas, elles étaient remplacées par des arcades aveugles, ou bien par des fenêtres lorsqu'il y avait des tours. Au-dessus des portes des dispositions variées d'arcades et de fenêtres remplissaient le reste de la façade (1). »

Dès qu'elle eut ses éléments essentiels, l'architecture romane, dont l'évolution avait été jusqu'alors longue et délicate, se développa, se perfectionna rapidement et prit un caractère français. La première moitié du XIIe siècle fut encore une époque de transformation, pendant laquelle on travailla plus laborieusement que jamais à modifier le système de voûtement. Les architectes du XIe siècle avaient excellé à rejeter sur les piles la charge des voûtes au moyen des pendentifs et des arcs doubleaux, leurs continuateurs voulurent les dépasser en virtuosité et ils y parvinrent en répartissant avec un meilleur équilibre les poussées et les résistances. Les églises de Saint-Avit-Sénieur (Dordogne), de Fontevrault et de Saint-Pierre (Saumur) montrent comment fut accompli le passage de la voûte à coupole à la voûte d'arête soutenue par des croisées d'ogives. D'autre part, les constructeurs ajoutèrent au transept deux bras voûtés en berceau, ce qui ra-

(1) *Histoire monumentale de la France*, p. 97-98.

mena les plans à la forme de la croix latine. Par malheur certains gâtèrent leur œuvre en dissimulant l'extérieur des coupoles sous un comble à deux rampants. Ainsi firent les auteurs de la cathédrale d'Angoulême et des Abbatiales de Fontevrault et de Solignac.

Une église qui paraît avoir été bâtie au XI[e] siècle, mais dont plusieurs parties sont de l'âge suivant, Notre-Dame du Puy en Velay, se distingue par un caractère particulier. Des coupoles octogones recouvrent les travées de sa nef et la croisée de son transept, dont les ailes offrent une voûte en berceau. Des assises de grès blanchâtre et de lave sombre parent ses murs d'une mosaïque naturelle. Et ses diverses parties forment un ensemble imposant non moins que curieux. Ses travées orientales ont été construites en plein cintre et les autres en arcs brisés. Son clocher, analogue à ceux du Limousin et du Périgord, présente une succession d'étages, dont les supérieurs vont en se rétrécissant. Son cloître, reconstruit sur trois côtés au XII[e] siècle, porte l'empreinte byzantine.

Dans les provinces du midi, où l'art romain s'était si bien acclimaté, les architectes restèrent longtemps fidèles aux dispositions antiques tout en s'ouvrant au nouveau système. Il en résulta, dès le XII[e] siècle, une conciliation charmante du passé et du présent. Car ces maîtres d'œuvre avaient le sentiment des concordances et le don d'imprégner de poésie les formes qu'ils imposaient à la matière. Ce sont des édifices d'un art exquis que l'église de Saint-Trophime à Arles, romane par ses voûtes et basilicale par sa nef; que l'abbatiale de Saint-Gilles en Languedoc, dont les portes ont comme un air syrien ; que l'église de Sainte-Marthe à Tarascon, si romano-provençale par ses colonnes et son attique; que l'église de Moissac (Tarn-et-Garonne) à la porte merveilleuse par sa décoration. Le même double caractère antique et roman se reconnaît sur le cloître de Saint-Trophime et sur ses dérivés, les cloîtres de Montmayour, près d'Arles, et de Saint-Paul du Mausolée, près de Saint-Remi ; des voûtes en berceau recouvrent leurs galeries et des arcs doubleaux y lancent leurs nervures.

Cependant, malgré ses qualités, le parti roman ne pouvait

être considéré comme un type définitif, car il ne permettait guère d'agrandir les églises et d'en éclairer l'intérieur tout en conservant, comme beaucoup le désiraient, le plan basilical et la voûte. Dès Saint-Front, où l'ogive fut très heureusement employée, maints constructeurs avaient cherché les moyens d'accomplir les progrès nécessaires. Quelques résultats des premières recherches apparaissent dans les bas-côtés de la nef de Saint-Etienne de Beauvais, le déambulatoire de Morienval, l'église de Bury, la crypte de Corneilles en Parisis (Seine-et-Oise), le narthex de Veszelay, la voûte de l'église de Poissy, (travaux exécutés entre 1120 et 1140 (1). Ainsi peut-on suivre les phases de la formation du système qui allait enrichir la France d'incomparables édifices.

« Toutefois, dit M. Camille Enlart, l'histoire de la transition paraît devoir rester obscure par suite du manque complet de dates certaines pour les églises rurales de l'Ile-de-France et de la Picardie qui sont ses plus nombreux et peut-être ses plus anciens témoins ainsi que pour les plus anciennes voûtes d'ogives de la Normandie. Du concours de diverses présomptions, on peut seulement déduire que la croisée d'ogives était en usage dans l'Ile-de-France et la Picardie vers 1120 (2), évidemment depuis très peu de temps, comme en fait foi la maladresse avec laquelle on l'employait encore (3). »

Selon M. Anthyme Saint-Paul, le problème qui passionnait nos architectes les plus éminents aurait été résolu par la construction du chœur de la basilique de Saint-Denis. Cette opi-

(1) On pourrait ajouter à cette liste la cathédrale d'Evreux, rebâtie après l'incendie de 1119. La disposition des piliers, selon M. C. Enlart, prouve que les bas-côtés ont reçu alors des voûtes d'ogives.

(2) « L'église de Marolles (Seine-et-Oise) fut donnée à Saint-Martin-des-Champs en 1117, celle de Notre-Dame d'Airaines (Somme) entre 1108 et 1119 ; il semble qu'elles aient été rebâties peu après ces dates ; le chœur de Morienval (Oise), monument du XI[e] siècle, a reçu vers la même époque un étroit déambulatoire dans le même style de transition ; ce dégagement pourrait avoir été motivé par l'installation dans ce chœur des reliques de Saint-Annobert, 1122. »

(3) *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérov jusqu'à la Renais.*, p. 440.

nion nous paraît fort plausible (1). Si la basilique élevée par Suger conserve un caractère roman à l'extérieur, le rond-point présente la solution de toutes les difficultés qui, jusqu'alors, avaient entravé les maîtres d'œuvre. « Il est donc impossible d'en douter : lorsque les plans de ce chœur furent fixés sur le parchemin et les fondements creusés dans le sol, le style ogival, comme principe de construction, était trouvé, et la date de 1140 doit être acceptée comme celle qui en marque le plus exactement l'origine. Quatre ans plus tard, le chœur bâti par Suger était consacré, et le succès de plusieurs siècles d'efforts manifesté aux yeux de tous (2) ».

Plus légère que le pendentif, quoique aussi résistante, la croisée d'ogives se recommandait par maints avantages. Aussi, s'empressa-t-on, dans la plupart des provinces, d'adopter le mode raisonné de voûtement sur ce genre de croisée, c'est-à-dire sur nervures, ou plutôt sur membrures croisées diagonalement (3).

Les cathédrales de Noyon et de Senlis, le chœur de Saint-Germain-des-Prés de Paris, l'église prieurale de Saint-Leu d'Esserent (Oise), offrent autant de répliques de Saint-Denis. Mais on ne s'appliqua pas moins vite, en Champagne, en Picardie, comme dans l'Ile-de-France, l'Anjou et le Poitou, à perfectionner le système naissant, à le rendre tout à fait original. La cathédrale de Sens, dont le rond-point avait été élevé d'après le type de Poissy, était encore bien romane (4). Ce fut sur des plans nouveaux mais différents de celui de Saint-Denis que furent construits l'abbatiale de Pontigny (Yonne), la collégiale de Mantes (Seine-et-Oise), les chœurs de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et de Saint-Rémi de

(1) Jules Quicherat était persuadé, lui aussi, que la croisée d'ogives avait passé à l'état de système, tout d'abord dans l'Ile-de-France ; mais il croyait que son type primitif avait disparu.

(2) Anthyme Saint-Paul, loc. cit., p. 127.

(3) Les Angevins, les Poitevins, quelques Manceaux et quelques Tourangeaux n'acceptèrent la croisée d'ogives que pour la modifier. La voûte à nervures, d'ailleurs exquise, qu'ils composèrent, offre une concavité qui ne laisse pas d'évoquer les coupoles.

(4) Pendant quelque temps, on conserva le plein cintre à côté de l'arc brisé qu'alors on employa dans les seuls endroits où il était nécessaire.

Reims, les cathédrales de Meaux, de Laon et de Lisieux, le croisillon circulaire de la cathédrale de Soissons, l'église Saint-Laumer de Blois. Ces édifices et ces parties d'édifices représentent, avec le clocher vieux de Notre-Dame-de-Chartres, de Saint-Germer, dans l'Oise, Saint-Maclou de Pontoise, Saint-Evremont de Creil, Saint-Martin-des-Champs (Paris), Saint-Maurice d'Angers, la période rudimentaire de la nouvelle architecture. Sa période primitive commence avec les églises abbatiales de Longpont (Aisne) et de Mouzon (Ardennes), les cathédrales de Soissons, de Rouen (1), de Chartres, une partie du chœur et le portail Sainte-Anne de Notre-Dame de Paris, le chœur et le transept de Saint-Jean-de-Lyon, la nef de la cathédrale de Bordeaux, la tour de Notre-Dame d'Etampes qui n'a de roman que ses arcades.

On peut voir aussi un commencement d'application des principes affirmés à Saint-Denis dans Notre-Dame de la Coulture au Mans, Sainte-Radegonde à Poitiers, les églises de Sainte-Marie-du-Lac à Thor, près d'Avignon, du Saint-Sauveur à Saint-Macaire, près de Bordeaux, de Saint-Caprais à Agen, de Saint-Etienne à Toulouse et de la Sainte-Trinité à Angers. Dans la Sainte-Trinité, la croisée d'ogives a été soulagée par un arc doubleau qui soutient les arcs ogives au point où ils se croisent. A Soissons, dont la cathédrale avait été voûtée avec une rare délicatesse, on ne s'en tint pas aux arcs intérieurs, on établit à l'extérieur, sur de puissants contreforts, des arcs libres dessinés en quart de cercle qui divisèrent chacune des travées et remplirent l'office d'étais permanents.

La combinaison de ces étais de pierre, — de ces arcs-boutants, pour les appeler par leur nom, — avec la croisée d'ogives constitue le système improprement dénommé gothique. Ce système étant caractérisé par un élément de structure et un principe décoratif d'une parfaite originalité (2), on ne saurait dire, M. Enlart l'observe avec justesse, qu'il sorte entièrement du système antérieur. Néanmoins, ajoute-t-il,

(1) La cathédrale de Rouen fut commencée par Ingelram ou Enguerrand.

(2) Ce principe décoratif est basé sur une intelligente interprétation de la nature. Nous l'avons étudié dans notre *art chrétien des origines au XVI[e] siècle*.

on peut le considérer « comme l'aboutissement du style roman, puisqu'il apporte la solution des recherches qui préoccupaient les maîtres d'œuvres romans : seul, il a permis d'élever des édifices légers, clairs, spacieux et solides quoique voûtés ; on n'a pas encore dépassé la science des maîtres d'œuvres gothiques et toutes les solutions trouvées depuis sont inférieures (1) ».

Le XIII[e] siècle, à jamais mémorable par l'épanouissement de l'art médiéval, vit presque achever Notre-Dame de Paris et Notre-Dame de Chartres, édifier les cathédrales de Bourges, de Reims, d'Amiens (celle-ci procédant de celle-là), de Beauvais, de Bazas, les églises d'Abondance en Savoie, des Dominicains et des Carmes à Toulouse, Saint-Jacques à Dieppe, Saint-Urbain à Troyes, Saint-Nicaise à Reims, les nefs de Saint-Sauveur à Aix-en-Provence de Saint-Jean à Lyon, le portail de Saint-Jean-des Vignes (Aisne), des chœurs de Saint-Julien au Mans, de Jumièges (Seine-Inférieure), de Saint-Etienne à Caen, de Montiérender, de Saint-Rémi à Reims, de Vézelay, de Saint-Pierre à Troyes, de Saint-Etienne à Auxerre, de Saint-Maurice à Tours (2). Le même siècle vit réfectionner la basilique de Saint-Denis et Saint-Victor à Marseille (3), reconstruire les cathédrales de Coutances, de Bayeux et de Séez, Saint-Bénigne à Dijon, la basilique de Saint-Quentin (4) et l'église du Bec ; commencer Notre-Dame de Dijon, les cathédrales d'Arras, de Toul, de Châlons-sur-Saône, de Vienne, de Bayonne, de Clermont (5), de Rodez, de Limoges, de Toulouse, de Narbonne, d'Albi, de Besançon, l'Abbatiale de Saint-Maximin (Var) (6), et de multiples églises, dont Saint-Séverin et Saint-Germain-

(1) Loc. cit., ch. V., p. 434.

(2) Jean de Chelles éleva le portail méridional de Notre-Dame de Paris. Saint-Nicaise est d'Hugues Libergier ; on attribue à Guillaume le chœur de Saint-Etienne ; Etienne de Mortagne éleva la cathédrale de Tours.

(3) C'est le moine Hugues qui dirigea cette réfection (1255). Les nouvelles constructions de Saint Denis (1231-1280) furent exécutées par Pierre de Montereau.

(4) Chœur élevé par le cambraisien Vilard de Honnecourt.

(5) La cathédrale de Clermont a été commencée par Jean Deschamps.

(6) Commencée en 1295 par Pierre.

l'Auxerrois à Paris, Saint-Antoine dans l'Isère, Saint-Barnard à Romans, Saint-Jean de Malte en Aix-en-Provence.

Et tous ces édifices, conçus dans un même esprit, diffèrent entre eux par mille nuances. Aucune architecture n'a présenté, avec autant de luxuriance, la variété dans l'unité.

C'est encore pendant les années 1200 que furent dressées certaines églises fortifiées, — nécessité des temps — comme celle des Saintes Maries (Bouches-du-Rhône) et ces exquis bijoux de pierre, ces châsses architecturées avec une touchante dilection, les Saintes Chapelles. Elles embellirent, en les sanctifiant, le château Saint-Germain-en-Laye, l'abbaye de de Châalis près de Senlis, le palais du roi à Paris, celui des Ducs de Bourgogne à Dijon (1). Partout sauf dans certaines provinces du midi et en Bretagne, le nouveau système prévalut. Les constructeurs méridionaux voûtèrent bien leurs églises sur croisée d'ogives; mais ils ne leur donnèrent qu'une nef et ils en disposèrent les contreforts à l'intérieur. Quant aux Bretons, ils continuèrent de recourir aux principes de l'architecture normande du XI[e] siècle ; du moins, la cathédrale de Dol permet de le supposer.

Les cathédrales de Chartres, de Reims et d'Amiens, toutes trois également grandioses par leur décoration comme par leur structure, sont les chefs-d'œuvre de l'architecture à croisées d'ogives et à voûte arc-boutée (2). La rose du transept nord et l'appareil des arcs-boutants de la première, la façade occidentale de la seconde, le chœur de la dernière proclament la science et le génie artiste de nos maîtres d'œuvre. Quand s'ouvre l'ère des grandes cathédrales, notre architecture est franchement originale et bien réellement française. Le plan des églises présente force innovations. « Le chœur,

(1) La Sainte-Chapelle dijonaise été détruite. Celle de Paris est l'œuvre de Pierre de Montereau ou de Montreuil.

(2) La cathédrale de Chartres, commencée vers le milieu du XII[e] siècle, fut consacrée le 17 octobre 1260 devant saint Louis. C'est le cinquième édifice érigé en ce lieu. La cathédrale d'Amiens fut commencée vers 1220 sur les plans de Robert de Luzarches, qui eut pour successeurs Thomas et Renaud de Cormont. La cathédrale de Reims, commencée en 1212, a pour auteurs : Bernard de Soissons, Gautier de Reims, Jean d'Orbais et Jean Loups, que continua Robert de Coucy.

dit M. Anthyme Saint-Paul, a fini par égaler la superficie de la nef ; un peu moins long, il devient plus large dans certaines églises qui, n'ayant que deux collatéraux dans la nef, en prennent quatre dans la partie rectangulaire du chœur, entre le transept et l'abside. Il y a beaucoup de petites églises qui, dépourvues de bas-côtés dans la nef, en ont dans le chœur, par exemple celles de Norrey (Calvados) et d'Essones (Seine-et-Oise) ; un grand édifice, la cathédrale de Bordeaux, se trouve dans le même cas. C'était l'inverse dans les églises romanes. Les chapelles des ronds-points, au lieu d'être isolées les unes des autres et de n'être qu'au nombre de trois ou de cinq, comme à l'époque romane, se groupent, forment une série continue, et l'on en trouve sept, neuf et jusqu'à onze (cathédrale d'Orléans) autour d'une même abside. Ces chapelles deviennent de plus en plus profondes, et l'une d'elles, celle de l'axe, ordinairement consacrée à la Vierge, dépasse en longueur toutes les autres. La partie rectangulaire du chœur s'accompagne à son tour de chapelles, mais celles-ci demeurent carrées, et on en établit de semblables le long des nefs (1) ».

Le nouveau parti de construction fut appliqué avec non moins de bonheur dans l'architecture monastique. On peut le constater par les cloîtres de la Chaise-Dieu (Haute-Loire (2) et de Fontfroide (Languedoc), surtout par les incomparables *Lieux réguliers* du Mont-Saint-Michel, ces trois étages prodigieux si justement appelés la *Merveille*, chef-d'œuvre d'ingéniosité et de puissance (3). Il n'existe pas d'autre ouvrage exclusivement utile qui ait été réalisé avec autant d'art et de

(1) Loc. cit., p. 152.

(2) Le cloître du XIIIe siècle est une reconstitution. L'abbaye de la Chaise-Dieu avait une école artistique justement célèbre ; elle fut particulièrement illustrée par le moine Guinamand, architecte-sculpteur dont la période d'activité s'étendit dans la seconde moitié du XIe siècle.

(3) Restaurée à la fin du Xe siècle et agrandie au XIIe, l'abbaye du Mont-Saint-Michel fut presque entièrement détruite 1203 par un incendie. Mais les Bénédictins se mirent aussitôt à relever les bâtiments et, vingt-cinq ans plus tard, l'œuvre était achevée. Les trois étages, dont deux voûtés, qui forment les lieux réguliers comprennent l'aumônerie et le cellier, le dortoir et le cloître, le réfectoire et la salle du chapitre (dite des Chevaliers). Ils ont été bâtis sous l'inspiration de l'abbé Jourdain.

sens pratique ; nulle part, peut-être, l'harmonie n'a été obtenue avec une aussi vigoureuse simplicité.

Le succès de l'architecture française dépassa très vite les frontières. Déjà, au début de la conquête normande, les églises et les abbayes de l'Angleterre avaient été élevées d'après le système de nos architectes. Les continuateurs de ces derniers firent, aux siècles suivants, triompher nos principes dans les cathédrales de Salisbury, d'York, d'Ely, de Wille, de Lichfied, de Canturbery, dont Guillaume de Sens traça le plan (1), de Lincoln, dont la reconstruction est attribuée à un Blésois. Dès le XII[e] siècle, la plupart des nations chrétiennes avaient élu les procédés français. Certaines villes firent appel à nos maîtres d'œuvres, d'autres envoyèrent leurs constructeurs étudier chez nous. En Danemarck, la cathédrale de Rœskilde fut contruite dans le caractère de l'ancienne cathédrale d'Arras, l'église de Ripen (Jutland) sur le type de Saint-Front de Périgueux et l'on peut considérer comme l'un de ses dérivés le fameux édifice de Spire en Bavière. L'abbaye de Maulbronn, en Wurtemberg, fut tracée à l'instar de celle de Clairvaux, et Notre-Dame d'Amiens servit de modèle, au moins pour le chœur, aux auteurs de la cathédrale de Cologne. Notre art inspira les grandes églises de Gand, de Tongres, de Louvain et de Bruges, les cathédrales de Bruxelles, de Lausanne et de Limbourg ; les églises de Chiaravalle, près Milan, de Sainte-Marie d'Arbona (Abbruzzes), de San Martino, près Viterbe, de San Galgamo, près Sienne, de Chiaravalle de Castagnola, près Plaisance, les cathédrales de Lucera et de Naples, et encore, dans cette dernière ville, Saint-Laurent et Saint-Dominique ; les cathédrales de Tolède, de Burgos, de Léon, de Badajoz, la façade de Saint-Marc à Séville, l'église cistercienne de Val de Dios (2).

Mathieu d'Arras construisit la cathédrale de Prague en Bohême, le parisien Pierre Bonneuil celle d'Upsal en Suède,

(1) C'est à ce Guillaume que l'on doit la cathédrale de Sens.

(2) Cette église a été bâtie par Gautier. La cathédrale de Tolède, réplique de celle de Bourges, fut édifiée par Pierre (de Corbie ?) La cathédrale de Burgos rappelle aussi celle de Bourges. Le porche occidental de Léon dérive des porches latéraux de Chartres.

Martin Ravège celle de Kolocsa en Hongrie. Et l'on peut conjecturer qu'une autre grande église madgyare, Saint-Martin de Kassovie, est l'œuvre de Vilard de Honnecourt (1). Quelques-uns de nos maîtres parcoururent avec les croisés, l'Asie-Mineure et la Terre-Sainte, et, partout, ils laissèrent une merveille comme trace de leur passage. A Trébizonde, on voit encore dans l'église bysantine, une archivolte dessinée dans le style de notre XIII[e] siècle. Dans Chypre, plusieurs édifices magnifient ce style, entre autres la cathédrale de Sainte-Sophie à Nicosie (2).

ALPHONSE GERMAIN.

(1) On sait, en effet, que ce maître fit un séjour en Hongrie vers 1250.

(2) Cette cathédrale fut commencée en 1209 selon le parti de l'Ile-de-France et de la Champagne ; il se pourrait qu'Eudes de Montreuil eût édifié l'un de ses portails en 1247. Voir, sur l'influence artistique de nos ancêtres dans le levant, le bel ouvrage de M. Melchior de Vogüe : *Les Eglises de la Terre-Sainte*.

LE

LIEU DE LA RENCONTRE D'ABRAHAM

ET DE

MELCHISÉDECH

En relatant les faits mémorables dont fut témoin la terre de promission, les écrivains sacrés n'en ont pas toujours déterminé l'emplacement avec la précision du géographe. De là pour le palestinologue qui, par amour de la science ou esprit de foi, cherche à localiser certains événements, la source de perplexités multiples. Il lui faut interroger les souvenirs, écouter la grande voix des siècles, compulser les récits des pèlerins des différents âges, porter sur la configuration des lieux un œil scrutateur, fouiller le sol, se livrer enfin à un travail qui, s'il lui ménage des jouissances, lui promet aussi des peines, des fatigues, des déceptions et parfois d'amères contradictions.

C'est une œuvre de ce genre que vient d'entreprendre le le R. Père Barnabé d'Alsace, Franciscain de Terre Sainte.

Le Père Barnabé d'Alsace n'est pas pour nos lecteurs un inconnu que nous ayons à leur présenter. Les travaux pleins d'érudition et de recherches personnelles sur le Thabor, sur les deux Emmaüs, sur le Prétoire de Pilate et la forteresse Antonia que nous avons étudiés dans cette revue lui assurent une place distinguée parmi les chercheurs consciencieux et compétents des antiquités palestiniennes.

Il est rapporté au livre de la Genèse que Chodorlahomor, roi d'Elam, descendit les rives du Jourdain avec trois de ses vassaux : Arioch d'Ellassar, Aramphel de Sennaar et Thabal, roi des nations, attaqua les rois de la Pentapole : Sodome, Gomorrhe, Adama, Séloïm et Bala-Sigor, les défit, pilla le pays et emmena en esclavage tous les hommes dont il put s'emparer.

Au nombre des captifs, se trouva Loth, neveu d'Abraham, avec toute sa famille.

Abraham, informé par un fuyard du malheur arrivé aux siens, réunit les plus vaillants de ses serviteurs au nombre de trois cent dix-huit, se mit à la poursuite du vainqueur, le joignit près de Damas, le surprit, le mit le déroute, lui enleva son butin et délivra les prisonniers.

A son retour, il rencontra Melchisédech, roi de Salem et prêtre du Très-Haut. Celui-ci offrit du pain et du vin et bénit le père des croyants en disant : « Qu'Abraham soit béni du Dieu Très-Haut qui a créé le ciel et la terre. Et béni soit le Dieu Très-Haut qui, par sa protection, a livré tes ennemis entre tes mains. »

Heureux temps où une si petite poignée d'hommes pouvait accomplir un si brillant fait d'armes ! Mais en quel endroit se fit la rencontre des deux saints personnages : le patriarche et le pontife-roi ? C'est là un des problèmes les plus ardus de l'histoire palestinienne ? Voilà seize cents ans que le débat est ouvert et les plus doctes n'ont point encore pu le trancher. A son tour, le Père Barnabé entre en lice et en quatre-vingt-onze pages fortement documentées apporte à la question le contingent de ses lumières.

Depuis Hoba, au nord de Damas, où cessa la poursuite des vaincus, jusqu'au pied du mont Thabor, rien n'est plus aisé que de suivre la marche triomphante du père des Hébreux. Mais là commence la difficulté.

A ce point, la route bifurquait. Une voie traversait la plaine d'Esdrelon de l'est à l'ouest pour passer par Mégiddo puis longer les bords de la mer, traversant ainsi le territoire de la Samarie. C'est encore aujourd'hui la plus directe et la plus facile pour se rendre de Damas à Hébron qu'habitait le le chef heureux de l'expédition. L'autre s'étendait à l'occident du Jourdain et, bien qu'elle paraisse moins naturelle que la première, c'est au cours de celle-là que la tradition constante du peuple de Dieu place invariablement la célèbre entrevue.

Mais ici se pose un nouveau point d'interrogation. Nous ne pouvons hésiter à mettre avec l'unanimité des anciens auteurs la ville de Salem et la vallée de Savé qui l'avoisinait

sur la rive occidentale du fleuve, mais quel était l'emplacement précis de la ville royale ? Ici deux traditions sont en présence, toutes deux fort anciennes, mais nécessairement contradictoires.

La première, celle des juifs, enseigne que cette Salem devint plus tard Jérusalem ; elle est soutenue par Flavius Josèphe, le Targum d'Onkelos et la plupart des auteurs sacrés des premiers siècles de l'Eglise.

La deuxième veut que cette même ville fût située dans le pays de Samarie ; les premiers chrétiens de cette contrée et, à leur suite, saint Jérôme, s'en firent les ardents défenseurs.

Dans le cours des siècles, une troisième opinion vint se greffer sur cette dernière et augmenter le chaos. Ce ne serait plus la vallée de Savé, mais le mont Thabor, qui aurait eu la gloire de recevoir les augustes personnages. Un sanctuaire y fut même destiné à en perpétuer le souvenir.

Tâchons de débrouiller cet obscur imbroglio...

Nous examinerons d'abord les assertions des chrétiens de Samarie.

Qu'ils plaçassent le lieu qui nous occupe sur leur territoire, c'est un fait qui ne peut faire l'objet d'aucun doute. Dès 386, sainte Silvie consignait dans ses mémoires cette croyance erronnée. Plus tard, saint Jérôme s'en fera, à son tour, le champion convaincu. Ecoutons le saint Docteur :

« La ville de Salem, dit-il, n'est pas comme le pense Josèphe avec tous les nôtres, la ville de Jérusalem dont le nom est composé d'un mot grec et d'un mot hébreu ; ce mélange de langues étrangères démontre l'absurdité d'une telle hypothèse. Salem est, au contraire, une ville située près de Scythopolis qui, aujourd'hui encore, est appelée Salem ; on y montre le palais de Melchisédech dont les ruines, par leur grandeur, attestent l'antique magnificence. Il est question de cette Salem à la fin du même livre (Gen. XXXIII, 17-18) où il est dit : Jacob vint à Socoth, c'est-à-dire aux pavillons ; il y bâtit des maisons et y dressa des tentes. Ensuite, il passa à Salem, ville du pays de Sichem dans la terre de Chanaan. L'on doit aussi considérer qu'Abraham, retournant après la défaite des ennemis qui furent poursuivis jusqu'à Dan, aujourd'hui Panéas, ne trouva pas la ville de

Jérusalem sur son chemin, mais celle de Salem, du territoire de Sichem. »

Nous avons tenu à citer ce texte dans son entier, malgré son étendue, à cause de la grande autorité de son auteur. La science, la vertu, la notoriété du fameux solitaire de Bethléem devaient entraîner la conviction de son entourage. Tel fut même le point de départ de la légende qui donne le mont Thabor pour théâtre à cet événement biblique.

Eh bien ! nous n'hésitons pas à le dire : ce fondement est ruineux. Saint Jérôme est, sans contredit, de tous les auteurs anciens, celui qui connaissait le mieux la Palestine. Mais remarquons-le bien : la préférence qu'il donne à la tradition samaritaine n'est pas le résultat d'une étude personnelle de la question ; c'est d'après les indications des chrétiens de la région qu'il écrit ; ici, il n'est pas auteur, il n'est qu'un écho. Or, nous allons le voir tout à l'heure, le son est faux ; la répercussion du son l'est donc également.

Dans cette affirmation, du reste, ces chrétiens ne faisaients que continuer de bonne foi une tradition qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les anciens habitants de la Samarie.

Tout homme droit ne doit avoir dans ses recherches qu'une préoccupation : le vrai. L'intérêt, le parti pris, les préjugés sont des conseillers dont il n'écoutera jamais les inspirations. Or, cette impartialité, on fut loin d'en suivre ici la voix. Telle était l'animosité des Samaritains contre les Juifs que, non contents de la possession de lieux sacrés parfaitement authentiques : le puits de Jacob, le tombeau de Joseph, les monts Garizim et Hébal, ils s'en attribuèrent auxquels manquait même le caractère de la vraisemblance et allèrent jusqu'à contester à leurs rivaux ceux dont l'emplacement dans le royaume de Juda était le mieux établi. C'est ainsi que, d'après leurs chroniques, c'est de la terre de Garizim que fut formé le corps d'Adam, c'est sur la cime de cette montagne que reposa l'arche de Noé, là qu'Adam, Seth et Josué dressèrent des autels, là qu'Abraham prépara son sacrifice.

La délicatesse, le souci du vrai n'était donc pas la vertu dominante en Samarie. Une fois lancé dans cette voie, il n'y a pas de raison pour s'arrêter. Un beau jour, un personnage quelconque de ce pays aura trouvé flatteur pour sa

patrie de posséder un sanctuaire en plus ; de là à y placer celui que nous étudions, il n'y a qu'un pas. L'amour-propre national aidant, la légende prit corps et finit par devenir une vérité incontestable qui s'est transmise d'âge en âge. Malheureusement la base en est sans fondement. Poursuivons donc nos recherches en nous plaçant sur le terrain de la géographie et de l'histoire.

Le nord de la Palestine renfermait autrefois plusieurs localités désignées sous le nom de Salem.

La première est située à proximité de Tyr et de Mérom, mais par sa position, ce lieu se trouve trop en dehors du chemin suivi par Abraham pour être pris en considération.

A mi-chemin entre Taanak et Mégiddo, V. Guérin signale, sous le nom de Salem, un village qui porte des traces très distinctes d'antiques constructions. Mais il est placé à l'ouest du mont Thabor, et c'est, au sud de cette montagne qu'il faut diriger nos recherches. Cette Salem doit donc être encore écartée.

Relatant le voyage de Jacob à son retour de Mésopotamie, la Genèse signale un lieu du nom de Salem au cœur même de la Samarie. Mais cette Salem ne s'élève qu'à une distance de six à sept kilomètres de l'ancienne Sichem. Or, comprendrait-on sur un terrain d'une si faible étendue deux villes capitales de deux peuples différents ? Comment la résidence du roi de Salem se trouverait-elle au milieu d'un peuple de race hévenne, étrangère à lui ? Par suite de quel événement Salem, ville royale du prêtre du Très-Haut au temps d'Abraham, n'aurait-elle plus été qu'une ville des Sichimites au temps de son petit-fils Jacob ? C'est donc encore là une hypothèse à évincer.

Le terrain est déblayé. Les traditions apocryphes sont sapées ; les localités dont les prétentions n'ont d'autre titre qu'une ressemblance de noms sont déboutées. Il est temps d'élever l'édifice.

C'est à cette construction que notre auteur consacre les dernières pages de son travail. Pour lui, l'ancienne Salem, ville royale de Melchisédech, c'est Jérusalem ; la vallée de Savé, lieu de la rencontre des deux adorateurs du Très-Haut, n'est autre que la vallée de Josaphat.



La principale objection que présente saint Jérôme pour déposséder Jérusalem de ce titre de gloire, c'est la composition hybride de son nom formé, pense-t-il, d'un mot grec et d'un mot hébreu. Cette étymologie, en effet, supposerait à la ville une création postérieure à notre incident. Mais, grâce à des découvertes récentes faites dans l'antique Antinoë, ce point est éclairci. La cité existait longtemps avant l'époque mentionnée dans les livres saints. Aux temps les plus reculés que nous connaissions de son histoire, c'était une possession assyrienne qui portait le nom d'Urusalem, c'est-à-dire ville Salem. Elle passa ensuite sous la domination des Egyptiens, puis sous celle des Jébuséens d'où elle tomba au pouvoir des Hébreux. Salem, Urusalem, Jérusalem et Jébus sont différents noms de la même cité.

Il ne serait pas sans intérêt de connaître les origines de cette ville si justement célèbre. Plusieurs auteurs anciens les ont cherchées. Citons : Ibn-kaldûn, de Tunis, Manéthon, historien de l'Egypte, Strabon, Flavius Josèphe ; mais tous en entourent la fondation de tant de récits légendaires qu'il est impossible de discerner le vrai du faux. Un fait cependant est remarquable : c'est que tous lui attribuent un caractère sacré parfaitement en harmonie avec l'union sur la même tête du pouvoir royal et du pouvoir sacerdotal. Aujourd'hui encore, en parlant de Jérusalem, nous disons : la ville sainte ; c'est aussi le nom que lui donnent ses maîtres actuels, les musulmans.

Ces arguments, sans doute, ne sont pas péremptoires en faveur de notre thèse, mais ils militent pour la tradition judaïque, qui est celle de notre auteur, représentée par Joseph et suivie, de l'aveu de saint Jérôme lui-même, le plus ardent, nous l'avons vu, de ses contradicteurs, par les écrivains sacrés des premiers siècles de l'Eglise.

On peut donc, sans témérité, conclure que Jérusalem est véritablement la Salem de Melchisédech. Mais ce n'est pas dans la ville même qu'il vit Abraham. Apprenant son approche, il se porta à sa rencontre et le joignit, dit la Genèse, « dans la vallée de Savé qui est la vallée du roi ».

Quelle est cette vallée du roi? Sous ce rapport, la tradition juive et la tradition chrétienne sont unanimes à reconnaître

sous ce nom la vallée du Cédron, dite aussi : vallée de Josaphat.

La partie méridionale de cette même vallée porta dans les livres saints le nom de « Jardin du roi », soit avant la prise de Jérusalem par les Chaldéens, soit après le retour de Babylone. Josèphe veut même qu'elle fût déjà ainsi appelée antérieurement au règne de Salomon.

Prise dans le sens de sa longueur, la vallée en question ne mesure guère plus de quatre kilomètres. Elle s'étend du sud au nord-ouest en décrivant une courbe légère jusque dans le voisinage du tombeau dit : Tombeau des Juges.

Profonde à son extrémité méridionale, au nord, point de sa naissance, elle ne forme qu'une légère dépression de terrain. Cette configuration justifie le nom de vallée de Savé dont le sens est : plaine. Elle s'adapte encore à la dénomination de : Vallée de la plaine de Savé, ou du champ du roi, autres traductions du texte original. Ce n'est donc pas sans raison que le Père Barnabé conclut ainsi son étude :

« C'est donc entre Jérusalem et le tombeau des Juges qu'Abraham, entouré de ses braves serviteurs, de ceux de ses alliés et de la troupe de captifs qu'il venait de délivrer reçut les félicitations et les bénédictions de Melchisédech. C'est là que le prêtre de Salem offrit au Très-Haut, en actions de grâces, le pain et le vin qui sont le symbole eucharistique que le Fils du Très-Haut devait instituer plus tard dans cette même ville. »

A la suite de ce travail que nous venons d'analyser en le suivant pas à pas et le citant presque partout textuellement, l'auteur donne en forme d'appendice, quelques réflexions relatives aux tombeaux des saints époux Joachim et Anne, parents de la Très Sainte Vierge. Depuis le berceau du christianisme, ces vénérables sépultures ont été montrées dans la vallée de Josaphat. C'est à peine si quelques sons discordants se sont élevés pour les placer à l'intérieur de Jérusalem dans la demeure même de ces augustes personnages. Récemment une voix, à laquelle ne semble pas étrangère une préoccupation de clocher, essaya de reprendre cette thèse hasardée. C'est pour remettre les choses au point et montrer que l'antique tradition n'a rien perdu de son autorité que le Père Barna-

bé a pris la plume. Nous n'avions dessein de ne parler aujourd'hui que de la rencontre d'Abraham et de Melchisédech, nous ne suivrons donc pas l'auteur dans le développement de sa seconde argumentation.

F. Victor Bernardin.
O. F. M.

COUP D'ŒIL

SUR LE TREIZIÈME SIÈCLE ITALIEN

Ier Article

Giotto, nous l'avons entrevu au cours de nos promenades au Louvre, fut le plus robuste ouvrier du mouvement artistique du treizième siècle, dont saint François avait été l'initiateur. Mais il ne fût pour ainsi-dire que le produit de son époque, son résumé le plus brillant. Si nous voulons le comprendre, lui et le mouvement artistique dont il fut le point de départ, il faut que nous jetions un coup d'œil en arrière sur le siècle où il vivait. N'y a-t-il pas, en effet, entre l'artiste et le milieu dans lequel il se développe, des relations qui ne permettent pas d'étudier l'un sans tenir compte de l'autre ?

Qu'est-ce d'abord, pour l'artiste, que créer, sinon distinguer, dans les mystérieuses profondeurs de son être, où les formes, les idées et les types flottent confusément par milliers, une de ces formes, une de ces idées, un de ces types ; s'en emparer; les tirer des couches profondes où ils étaient enfouis, où ils sommeillaient, où ils germaient vaguement en compagnie d'un nombre incalculable d'autres qui resteront toujours à l'état latent et rudimentaire ; puis les amener, ce type, cette idée, cette forme, avec quels efforts et quelles angoisses, ceux-là seuls qui ont produit, même des choses sans valeur, le savent, — les amener, dis-je, à la grande lumière du jour, au grand soleil de la vie, et les exposer tout palpitants aux regards des hommes ?

Mais, remarquons-le bien, cette forme, cette idée, ce type, que l'artiste expose à nos regards, ne nous émeuvent que s'ils correspondent à une forme, à une idée, à un type qui existaient en nous, confusément peut-être, mais qui y existaient, avant que nous ne les ayons vus réalisés par l'artiste ; nous



n'admirons l'œuvre de celui-ci que si elle éclaire, vivifie et féconde ce que nous portions déjà en nous.

Je m'explique. Si Phèdre nous trouble si profondément, c'est parce que tous nous portons plus ou moins, dans les profondeurs mystérieuses de notre être et avant même de l'avoir vue réalisée sur la scène, une Phèdre, qui y sommeille, obscure, latente, presqu'ignorée de nous, jusqu'au jour où sa vie s'allume au contact de cette autre Phèdre plus grande que Racine a tirée de son cœur et jetée toute frémissante sur la scène. Notre Phèdre prend alors conscience d'elle-même, s'échauffe, brûle et nous brûle. Elle vit ; sans la Phèdre de Racine, elle végétait.

J'en dirais autant de Polyeucte, d'Andromaque, du Cid et j'en conclus que l'artiste n'est goûté qu'à condition de réaliser un idéal commun.

Plus cet idéal est universel, plus son succès est durable.

Expliquons-nous encore, cette fois par une comparaison.

Lorsque Polyclète eut créé son Diadumène, qu'il l'eut tiré des profondeurs de sa pensée pour l'exposer, marbre immaculé, au clair soleil de Grèce, l'enthousiasme de ses contemporains fut sans bornes : car tous ils portaient dans le cœur l'idée de la beauté que l'artiste venait de réaliser. Mais si, aujourd'hui, dans les salles du British Museum, nous regardons ce chef-d'œuvre, au premier abord, — osons l'avouer, — nous ressentons peu de chose. Pourquoi ? Parce que cette image de la parfaite beauté physique, si familière aux anciens, n'a plus son correspondant en nous.

Que si, au contraire, en montant l'escalier du Louvre, nous jetons un regard sur la Victoire de Samothrace, fendant l'air de ses ailes frémissantes pour porter aux extrémités du monde la gloire de sa patrie, nous sommes émus comme l'était l'Hélène d'il y a deux mille ans, et nous sentons s'éveiller dans notre cœur un désir d'une intensité presque douloureuse, celui de la Patrie victorieuse.

Me permettra-t-on d'en conclure, en passant, que, contrairement à ce qu'il semblerait au premier abord, la Victoire de Samothrace est plus vraiment humaine que le Diadumène de Polyclète ? Et que si nous vibrons encore en la voyant, c'est parce que l'amour de la patrie est plus universel que

celui de la forme corporelle impeccable ? Car celui-là trouve en nous son correspondant, que n'y trouve plus celui-ci.

Or, ces idées, obscures, multiples, latentes, plus ou moins universelles, qui flottent confusément dans l'âme de l'artiste et parmi lesquelles nous l'avons vu choisir celles auxquelles il voulait communiquer la vie, d'où les a-t-il reçues, sinon de Dieu, et du milieu dans lequel il vit ?

Voyons donc au treizième siècle, quel était ce milieu.

Le treizième siècle, nous le savons déjà par nos précédents articles, pourrait se résumer ainsi : à la nuit, le mouvement franciscain fait succéder une admirable aurore. Cette aurore n'était pas sans nuages, car il n'y avait pas, alors, que des frères Léon, que des Egide, des Massée, des Pacifique, des Bernard de Quintavalle, vivant dans la clarté paisible de la Portioncule et du Val de Rieti : il y avait des hommes. Prenons au hasard, dans les chroniqueurs du temps, quelques traits qui les peignent.

Leurs rivalités étaient atroces. Je ne parle pas seulement de rivalités d'États à États, de ville à ville, de parti à parti, de famille à famille ; bagatelles que tout cela ! je parle de rivalités au sein même des familles.

Voici, pour l'an 1300, ce que nous raconte un contemporain, Villani : « Dans ces temps-là la ville de Pistoie était dans un état heureux, puissant et prospère, dû à ses avantages naturels.... L'extrême bien-être et l'œuvre du diable firent naître, parmi les membres de la famille des Cancellieri, l'une des premières de la ville, la colère et l'inimitié, et l'un des partis prit le nom de Cancellieri noirs, et l'autre de Cancellieri blancs. Et elles s'accrurent au point qu'ils en vinrent aux mains, mais d'une manière encore anodine. L'un de ceux du côté des Cancellieri blancs ayant été blessé, ceux du côté des Cancellieri noirs, pour avoir paix et concorde avec eux, envoyèrent celui qui avait fait l'offense se mettre à la merci de ceux qui l'avaient reçue, afin qu'ils en prissent amende et vengeance à leur volonté. Et ceux du côté des Cancellieri blancs, ingrats et superbes, n'ayant dans le cœur ni piété ni charité, tranchèrent, sur le rebord d'une mangeoire de cheval, la main à celui qui était venu se mettre à leur merci... » N'est-ce pas affreux ?

Voici qui l'est plus encore : le fait est raconté par un contemporain, Jacopo della Lana, dont je traduis le récit en entier ; tous les termes en sont à méditer :

« La chose, écrit-il, se passa à Pistoie il n'y a pas longtemps (1). Comme il est d'usage dans les cités que l'église de l'évêché possède des ornements religieux plus solennels et plus riches que les autres églises de la ville, l'évêché de Pistoie est bien fourni et doté de vêtements sacerdotaux, de calices et de tableaux de grande valeur. Or, un certain Vanni, bâtard de messer Fucci de'Lazzari, était un personnage fort impudent. Comme il était de si grande maison, on tolérait de sa part beaucoup d'outrages, et bien qu'il fût banni à cause des homicides qu'il avait commis, et qu'il fût de fréquentation détestable, il séjournait en secret dans la ville, et de nuit commettait de nombreux méfaits. Entre d'autres, un jour qu'il était avec ses semblables et des compagnons de condition différente, en tout dix-huit, après avoir soupé ensemble, ils décidèrent d'aller donner une aubade à certaines personnes qu'ils avaient à cœur. Parmi eux se trouvait ser Della Monna, le notaire le plus respecté de Pistoie. Ils allèrent donc donner une aubade à une femme de ce notaire, laquelle habitait près de l'évêché, et tandis qu'ils chantaient et sonnaient des instruments, Vanni Fucci prit secrètement avec lui deux de ses compagnons, sans que le reste de la société n'en sût rien, et s'en fût avec eux à l'évêché. Ils en brisèrent les portes, pénétrèrent dans la sacristie et la dépouillèrent rapidement de ce qui s'y trouvait. Chargés de leur butin ils allèrent alors rejoindre leurs compagnons, qui étaient encore en train de donner l'aubade, et leur dirent ce qui s'était passé. Ils en furent désolés. Vanni leur dit alors : « La chose est faite, voyons à emporter tout cela. » Par bonheur ledit notaire, ser Della Monna, habitait tout près, de sorte que c'est à sa maison que le tout fût porté. — Le matin de bonne heure, les chanoines et les prêtres de l'évêché, voyant que leur sacristie avait été dépouillée, allèrent trouver le Podestat, et lui notifièrent le crime. Celui-

(1) Le vol est des derniers mois de l'année 1294, probablement de septembre.

ci fit aussitôt publier par toute la ville que quiconque savait quelque chose de ce qui s'était passé eût à le déclarer de suite sous des peines sévères. Cette menace ne produisit aucun effet; de sorte que le Podestat jura de trouver le malfaiteur à tout prix. Il fit rechercher dans la cité toutes les personnes qui étaient de mauvaise réputation et les fit mettre à la torture ; toutes nièrent. Il est vrai que quelques-unes avouèrent d'autres crimes, pour lesquels elles furent condamnées à mort. De sorte que le Podestat, voulant tenir son serment, interrogeait avec une telle rigueur qu'il ne se passait pas de semaine qu'il ne fit mourir vingt personnes et plus ; et cette peste dura bien six mois. Enfin, il vint aux oreilles du Podestat que Rampino, fils de messer Francesco de'Foresi, gentilhomme de Pistoie, était un jeune homme de mauvaises mœurs. Il le fit saisir et mettre à la corde ; celui-ci jura de son innocence. On insinua donc au Podestat que s'il l'interrogeait encore plus rigoureusement, il découvrirait la vérité. Cependant le père et la mère dudit jeune homme allaient par toute la ville, priant les gentils hommes et les puissants du parti populaire de s'interposer en faveur de leur fils. Ils pleuraient et juraient sur la croix que leur fils n'avait pas trempé dans le crime et suppliaient qu'on ne laissât pas mourir un innocent. Le Podestat fut inflexible. Il proclama que s'il n'avouait pas ce vol dans les deux jours, il serait pendu le troisième. Le père, ayant entendu ce jugement, tint conseil avec ses parents sur ce qu'il y avait à faire. Ils décidèrent enfin que la nuit qui précéderait le jour où le jugement devait être exécuté, ils entasseraient autour du palais du Podestat une quantité de bois sec et y mettraient le feu, de façon à brûler le Podestat, sa famille, leur propre fils, et tous les prisonniers, ainsi que les officiers qui passaient la nuit au palais. Mais le second jour, Vanni Fucci, qui se trouvait sur le territoire de Florence, à Monte Carelli, entendit parler du jeune homme. Il en eût pitié, et envoya dire par une femme à messer Francesco de'Foresi, son père, qu'il vint lui parler, parce que lui ne pouvait aller le trouver à cause de la sentence de bannissement qui le frappait, et qu'il lui indiquerait un moyen de sauver son fils. A la réception de ce message, le père monta incontinent à

cheval, et alla trouver Vanni, qui lui dit : « Allez, et faites saisir ser Della Monna, le notaire, lequel sait toute l'affaire. » Messèr Francesco retourna donc à Pistoie et dénonça de bon matin ledit notaire au Podestat. Celui-ci le fit immédiatement rechercher. On le trouva au sermon d'un Frère Prêcheur, car c'était alors le premier lundi de Carême. Lorsqu'il fût conduit au palais, il y eût grand murmure, tout aussi bien de la part de ceux qui étaient au sermon que de ceux qui le voyaient emmener par les rues. On disait : « Ce Podestat a tort de mettre la main sur les personnes dignes de foi, et dont il peut être sûr qu'elles n'ont pas commis ce vol ! » Ledit notaire, arrivé au palais, ne se laissa pas mettre à la question, mais avoua tout incontinent. Ceux qui avaient fait partie de la société qui avait donné l'aubade, ayant appris que le notaire avait été arrêté, s'échappèrent tous de la ville. Ledit notaire raconta que plusieurs fois, seul, ou accompagné de ses amis, il avait pris de son butin dérobé pour tenter de le faire sortir de Pistoie ; mais, quand ils approchaient des portes de la ville, il leur semblait voir le Podestat avec son entourage, et ils croyaient s'apercevoir que tout homme qui passait était épié ; de sorte qu'ils s'en retournaient chez lui sans avoir rien pû emporter. Le Podestat, ayant ainsi appris la vérité, fit relâcher le jeune homme, et procéda contre le notaire et ses complices comme de juste. » Que vous semble de toute cette histoire ?

Si les haines étaient atroces, si la justice était implacable, les mœurs politiques ne l'étaient pas moins. Il faut lire dans Dino Compagni au moyen de quelles basses perfidies on poussa vers la ruine Giano della Bella, le grand réformateur. Entre mille, en voici une. Nous sommes en 1293. Giano della Bella, assoiffé de justice, s'est appuyé sur le parti populaire et a fait voter contre les grands des lois terribles. Ceux-ci cherchent à le faire assassiner, puis, n'y réussissant pas, à le discréditer auprès du peuple. Voici, d'après Dino Compagni, qui fût lui-même un des acteurs du drame, le moyen employé. « Les grands, écrit-il, donnèrent souvent ordre de tuer Giano, disant : « Le berger frappé, les brebis se disperseront ». Un jour ils préparèrent son assassinat, puis revinrent sur leur décision, par crainte du peuple. Puis,

ils cherchèrent et trouvèrent le moyen de le faire mourir par une subtile malice ; et ils dirent : « Il est juste ; mettons devant ses yeux les œuvres coupables des bouchers, qui sont gens mal disposés et féconds en méchancetés. » Parmi ceux-ci s'en trouvait un, nommé Pecora, grand marchand de viande soutenu par les Tosinghi, lequel faisait son commerce par des moyens répréhensibles et nuisibles à la chose publique ; les syndics de sa corporation le pourchassaient parce qu'il faisait le mal ouvertement et sans crainte ; lui cependant menaçait les Recteurs et les officiers et continuait à faire le mal, avec une grande puissance d'hommes et d'armes. Un jour donc que ceux de la conjuration contre Giano étaient en train de délibérer, avec lui, sur les lois, dans l'église d'Ogni Santi, ils lui dirent : « Vois les œuvres des bouchers ; comme ils se multiplient dans le mal ! » Giano répondit : « Que la cité périsse plutôt que cela ne continue ! » Et il s'occupa de faire des lois contre eux. Et de même ils disaient des juges : « Vois, les juges menacent les Recteurs de les forcer à rendre compte de leur administration, et ils se servent de la crainte qu'ils leur inspirent pour leur soutirer des faveurs injustes. Ils tiennent les procès suspendus pendant trois ou quatre ans et aucun jugement n'est rendu. Ils empêchent les partis de transiger, ils embrouillent les affaires, et faussent les prétentions des plaideurs, sans équité ni justice. » Giano s'en irrita et dit : « Que l'on fasse des lois pour mettre un frein à tant de malice ! » Et quand ils l'eurent ainsi enflammé pour la justice, ils envoyèrent secrètement auprès des juges, des bouchers et des autres artisans, leur dire que Giano les blâmait et préparait des lois contre eux. » A de pareilles manœuvres Giano succomba ; il fut banni d'abord, puis condamné à être brûlé vif et à voir ses biens confisqués.

N'avais-je pas raison de dire qu'il n'y avait pas, alors, en Italie, que des frères Léon ou des Bernard de Quintavalle, des Massée ou des Illuminé ?

Pour sortir de ces horreurs, cherchons des excès moindres ; voyons comment vivait le monde élégant, celui que la passion ne jetait pas aux extrêmes du crime.

L'amour du luxe et de l'ostentation le perdait ; voici, cueillis au hasard des vieilles chroniques, quelques-uns de ses exploits :

Filippo degli Adimari faisait ferrer son cheval de fers d'argent. — Jacopo da Sant'Andrea descendant un jour, en bateau, par la Brenta, de Padoue à Venise, avec ses amis, dont les uns jouaient de différents instruments, d'autres chantaient, pour ne pas paraître oisif, s'amusait à jeter dans le fleuve des pièces d'argent, à la grande joie de tous. — Un jour que le même Jacopo était à la campagne, on lui annonça qu'un noble du voisinage venait lui demander à souper avec sa suite. N'ayant plus le temps de faire préparer un festin digne de sa réputation de prodigalité, il ordonna de mettre le feu aux chaumières de ses paysans pour offrir à ses hôtes, à défaut de repas somptueux, une brillante illumination. — A Sienne, dans la deuxième moitié de notre treizième siècle, douze jeunes gens, des plus riches de la ville, formaient entre eux une société à laquelle ils donnèrent le nom de « Société noble » et que nous appellerions aujourd'hui le Club des Prodigues. Ils mirent en commun chacun 1800 florins, soit en tout 21600 florins, et décidèrent que quiconque parmi eux serait pris en flagrant délit de parcimonie serait immédiatement exclu de leur réunion. Ils prirent en location un de ces merveilleux palais qui font encore aujourd'hui l'orgueil de Sienne, le meublèrent splendidement, le fournirent de tout ce que l'on put trouver d'objets de luxe, s'y ménagèrent à chacun une chambre somptueuse, et s'y réunirent chaque mois une fois ou deux pour y festoyer d'une manière digne d'eux. Chaque repas comportait trois services, servis dans de la vaisselle d'or et d'argent; après le premier, les pages avaient ordre de ramasser coupes, assiettes, plats, couteaux d'or et d'argent et de les jeter par les fenêtres. Ils ne buvaient que des boissons préparées spécialement pour eux, variées, insolites, et inconnues des autres mortels. L'arrivée dans la ville d'un prince ou d'un seigneur étranger était-elle annoncée, ils le guettaient, allaient à sa rencontre, le conduisaient en grande pompe à leur palais commun et le comblaient de présents royaux. Au bout de vingt mois ils furent ruinés et devinrent la fable de la ville. On fit sur leur compte, nous dit le vieux chroniqueur auquel j'emprunte ces détails, deux chansons, dont l'une dépeignait leur vie de délices et de joies, l'autre leurs

misères. Pour dire toute la vérité, ajoute-t-il, quelques-uns d'entre eux finirent à l'hôpital.

Je m'arrête ; on le voit assez, de gros nuages couraient dans la radieuse aurore ; les mœurs étaient souvent atroces, la justice sans entrailles, la politique odieuse, le luxe insolent. Mais dans le domaine de l'art tout germait, tout bourgeonnait, tout éclatait à la fois.

Ce qu'il en était advenu de la peinture, nous le savons déjà ; la sculpture, comme elle, se transformait, mais sous des influences différentes.

Au lieu de se réveiller sous les enchantements de l'amour, — amour de Dieu, amour du prochain, amour de la nature, œuvre de Dieu, — elle ressuscitait par l'admiration et l'imitation de l'antiquité.

Un homme, Niccolò Pisano, né vers 1206, mort en 1280, fut le grand artisan de cette résurrection ; son rôle est admirablement défini par Burckhardt dans son Cicerone : « Niccolò suscita, dit-il, une Renaissance prématurée, qui, parce qu'elle était prématurée, disparut bientôt. Inspiré par d'antiques bas-reliefs, surtout par des sarcophages, il éveilla de son sommeil l'amour de la beauté des formes. Il prit ses modèles dans l'antiquité, les copia, les combina en scènes de l'histoire religieuse avec un tact tel que ses combinaisons semblent des touts vivants, puis les compléta et les fondit dans un sentiment de la nature éveillé en lui par l'étude de l'antiquité. Car on peut dire de lui qu'il aima la nature à travers l'antique ».

Avec lui, nous sommes loin de Giotto. Celui-ci voit les choses en elles-mêmes. Le moindre détail de l'œuvre de Dieu le charme ou l'amuse, un cheval qui tire sur sa bride pour brouter un peu d'herbe, un moineau qui ouvre le bec et piaille, un âne qui passe en secouant les oreilles, un homme assoiffé qui se penche pour boire. Toutes ces sensations le frappent directement et se traduisent instantanément, sous sa main, en lignes et en couleurs, telles qu'elles ont été perçues. Niccolò ne les perçoit que s'il les a vues déjà dans ses chers bas-reliefs et il n'oublie jamais ceux-ci en les traduisant à son tour. Sa lumière est une lumière réfléchie ; elle n'est pas le grand soleil qui échauffe et vivifie.

Son influence cependant fut capitale, car il délivra la sculpture des entraves de la tradition byzantine et fit de son champ une table rase sur laquelle ses successeurs pussent édifier.

Son fils Giovanni Pisano fut le plus grand parmi eux ; il fut plus grand que ses contemporains et plus grand que ne l'avait été son père. L'influence franciscaine l'avait touché, il osa puiser son inspiration dans la nature elle-même. Entraîné par le courant qui jetait alors le siècle tout entier à l'admiration de l'œuvre de Dieu, il renonça à l'imitation désséchante des sarcophages et des bas-reliefs, et regarda la vie. L'art fit, avec lui, un pas immense. Un détail le fera comprendre. Dans sa chaire du baptistère, à Pise, son père copie des œuvres antiques que nous possédons encore : tel démon est la reproduction de tel masque comique, tel apôtre se voit sur tel vase de marbre, telle sainte femme sur tel sarcophage. Au lieu de ces froides grandeurs romaines, son fils Giovanni, dans la chaire qu'il sculpte pour le Dôme, ose représenter cette scène si humble et si touchante : la Vierge-Mère donnant de l'air aux langes de son divin Fils !

Aussi le marbre rigide s'amollit, s'imprègne de grâce, sourit ; le souffle d'Assise semble le pénétrer. Quant il représente la passion, Giovanni est incomparable. L'ivresse de pensées neuves et puissantes qui bouillonne alors en lui est si forte qu'elle lui fait oublier parfois la beauté plastique et les proportions ; mais, dans ces œuvres incomplètes, deux siècles plus tard, Michel-Ange, le Titan, ira encore puiser son inspiration.

L'architecture sût encore moins que la sculpture échapper à l'influence du Pauvre de Jésus-Christ. Au commencement de l'Ordre (1), on ne découvrait qu'avec peine, au milieu des imposantes églises et des palais hautains, les humbles résidences des premiers frères et leurs minuscules chapelles. Mais après le formidable développement des Mineurs, développement unique dans l'histoire par son ampleur et sa rapidité, les cellules devinrent, par la force des choses, des couvents, et les chapelles, des églises aussi vastes et plus fréquentées

(1) Pour tout ce qui suit je me suis servi surtout du remarquable travail de Thode : Franz von Assisi und die Anfange der Kunst der Renaissance. J'en ai usé et abusé sans partager toutefois toutes les opinions de l'auteur.

que les cathédrales et les églises métropolitaines. Car les fidèles désertaient par milliers celles-ci pour celles-là.

Mes lecteurs connaissent les causes de ce mouvement ; ne les recherchons donc pas, mais songeons à la nouveauté qu'était alors une église conventuelle ouvrant, dans une ville, largement ses portes, et des moines disant à tous : « Entrez, vous êtes ici chez vous ; à toute heure de la journée nous serons à votre disposition, dans tous vos embarras nous serons vos conseillers, dans tous vos ennuis, vos consolateurs ; vos douleurs seront les nôtres, et vos joies aussi ! » — Et, non seulement le disant, mais le pratiquant !

Car, sans manquer en rien à la vénération que nous devons à un ordre aussi éminent que celui des Bénédictins ; sans méconnaître les services qu'il a rendus à la civilisation et à l'Eglise ; sans oublier non plus la large et chrétienne hospitalité qu'il offrait alors et offre encore à tous ; il nous est permis de remarquer que ses églises ne répondaient pas aux mêmes besoins. La puissante abbaye n'était pas située dans la ville ou dans ses faubourgs. Elle en était loin, au milieu de la vaste plaine, dans le pli d'une haute vallée, ou sur le sommet d'une montagne, d'où elle commandait une admiration respectueuse mêlée d'un peu de crainte. Dans ses lourdes constructions, le bénédictin vivait d'une vie sainte, mais retirée ; il ne se mêlait en rien à la vie intime et journalière du peuple ; il ne fraternisait pas avec lui ; il en était éloigné de fait, car sa demeure était loin des siennes, et plus encore par ses occupations et son genre de vie. Aussi comme il l'ignore ! Je me souviens avoir lu une chronique bénédictine du dixième siècle, dont l'auteur écrit l'histoire du Mont-Cassin où il vivait ; dans l'espace de 25 ans il ne trouve que deux faits à noter et ne consacre qu'une ligne à chacun. En 926 il écrit : « En cette année est mort le Seigneur abbé Radechis ». Et en l'année 931 : « En cette année a été restauré l'autel de Saint-Benoît. » En 25 ans, c'est tout. Des terribles événements qui bouleversaient alors le monde aux approches de l'an mil aucun ne l'a frappé. Visiblement il a vécu, comme beaucoup de ses frères en religion, sans jamais ouvrir sur la vie commune la plus petite lucarne de son couvent. A la sécheresse terrifiante de cette chronique com-



parez la joyeuse, lumineuse et ondoyante variété de celle de Fra Salimbene, vécue au plein soleil de la vie, et vous comprendrez, par la comparaison de ces extrêmes, combien les deux ordres différaient dans leurs rapports avec le peuple.

A ce concept différent de la vie religieuse correspondait, de toute nécessité, une conception différente de l'architecture de l'église conventuelle. L'église bénédictine est construite surtout pour le religieux ; ce n'est pas assez, elle est construite pour le religieux sequestré du public ; ce n'est pas tout : à cause de la situation même de l'abbaye ce public, l'architecte le sait, sera toujours restreint, et il construit en conséquence.

L'église franciscaine ne peut pas plus ressembler à l'église bénédictine que la chronique de Fra Salimbene à celle du moine du Mont-Cassin. Elle n'aura ni chœur énorme et mystérieux, élevé de plusieurs marches au-dessus du pavé de la nef, et soigneusement clos, presque caché aux regards et rigoureusement interdit au profane, ni voûtes hautaines, ni sombres bas-côtés, ni nef étroite où ne trouvent place que la centaine de paysans dépendant de l'abbaye. Elle sera l'immense bâtiment carré, quatre murs couverts d'un toit de bois, où l'air et la lumière circulent librement, où le peuple entier d'une ville pourra se rassembler, à l'abri des intempéries, au pied de la chaire ou de l'autel, côte-à-côte avec ces Mineurs, qui sont ses frères, qu'il aime et dont il est aimé, et dont l'idéal le plus élevé est de ressembler au plus pauvre parmi eux.

Aussi l'instinct populaire ne s'y trompe-t-il pas : il le sent bien : construire une église aux Mendiants, c'est construire pour lui-même. Et les églises surgissent partout, dans les villes, dans les bourgs, dans les villages mêmes, plus ou moins grandes, plus ou moins vastes selon que la cité est plus ou moins riche. Ce phénomène est si général qu'on a pu dire que faire l'histoire de l'architecture italienne au XIII[e] siècle, c'est écrire l'histoire des ordres mendiants ; et encore : « Voulez-vous savoir si, au treizième siècle, en Italie, une ville, un bourg, un village étaient riches ou pauvres, prospères ou malheureux, voyez si son église Saint-François est vaste ou étroite, immense ou modeste, le criterium est infaillible ! »

Ce type de l'église franciscaine au XIII[e] siècle, il faut le chercher en Ombrie et en Toscane (1) ; dans le nord de la péninsule, l'architecture reste longtemps encore sous l'influence du style cistercien, venu de France ; dans le sud, elle n'atteint pas à la véritable originalité. Dans le centre au contraire le type s'épanouit dans toute sa pureté. San-Francesco, à Arezzo, construit avant 1230, était par excellence, avant les additions dont il a souffert, l'église selon le cœur de François : un simple vaisseau oblong, couvert d'un toit de bois posé à même les quatre murs, avec, dans le mur de l'est, une petite chapelle absidale carrée et voutée. Ni chœur, ni vitraux, ni transept, ni pilier, ni colonnes, ni bas-côtés, ni déambulatoire, rien qui intercepte la vue pendant le Saint-Sacrifice ou la voix du prédicateur pendant le sermon ; rien que la belle lumière, les belles lignes, les belles proportions. Toutes les splendeurs décoratives, toutes les recherches d'éclairage du gothique le plus flamboyant sont moins émouvantes que cette simplicité.

C'est à cette humble église d'Arezzo que devait songer S. Bonaventure, c'est elle qu'il devait avoir à l'esprit, lorsqu'en 1260 il inscrivit les règles suivantes parmi les *Statuta Capituli Generalis Narbonensis* : « Que les églises ne soient pas voûtées, si ce n'est au-dessus de l'autel, et avec l'autorisation du Ministre Général. — La curiosité et la superfluité étant directement opposées à la pauvreté, nous ordonnons que toute recherche curieuse dans les édifices, telles que peintures, sculptures, vitraux et colonnes, ainsi que dans les proportions même de la construction soit strictement évitée. — Que jamais non plus on ne construise des clochers en forme de tours. En plus que jamais on ne fasse de vitraux historiés ou peints, sauf dans la grande fenêtre derrière le maître-autel, où l'on pourra peindre les images du Crucifix, de la Sainte-Vierge, de S. François et de S. Antoine. »

Ce type, dans son admirable simplicité, se développa, humblement, logiquement, harmonieusement, jusqu'à produire cette merveille qu'on appelle Santa-Croce de Florence, avec

(1) De ce que je dis des églises franciscaines au XIII[e] siècle, il faut excepter la Basilique d'Assise, dont l'originalité répugne à tout classement.



ses dix chapelles flanquant l'abside et limitant à l'est les nefs immenses. L'architecte qui les construisit, — Ozanam déjà le remarquait, — accoutumé à ne rien concevoir que de grand, se souvint toutefois qu'il travaillait pour des pauvres ; ses larges nefs, il renonça à les charger d'une voûte et les couvrit d'une charpente qui rappela dans sa nudité l'étable de Bethléem. Et rien n'est plus doux que la paix que dégage l'austère grandeur de cette pauvreté.

L'édifice donc s'était modelé sur l'esprit du Patriarche. De compliquée, mystérieuse, écrasante, son architecture était devenue simple, claire, accueillante. La même transformation se produisit dans l'art de la prédication.

H. MATROD.

DE LA FRATERNITÉ SACERDOTALE

I

Les associations religieuses sont en France l'avant-garde de la sainte Eglise. Les ennemis passionnés le savent très bien. Pour détruire l'Eglise du Christ, pour abolir toute religion positive ils attaquent d'une façon barbare les ordres et les congrégations religieuses. C'est pour cette raison qu'ils se sont attaqués également aux vœux de religion : ils n'ont pas d'expression assez énergique pour traduire leur mépris et leur horreur des vœux. A leurs yeux ils sont un outrage à la raison, ils éteignent toute liberté, ils forment un état contraire à la nature, aux droits de l'homme et à l'exercice de ses facultés ; ils sont une cause de décadence pour les individus comme pour les sociétés. Le premier docteur de l'Eglise, le Pape Léon XIII a réfuté toutes ces accusations dans sa lettre sur l'Américanisme (22 janv. 1899) en quelques paroles simples, profondes et lumineuses comme la vérité. Entrant dans les intentions du Saint-Père, le R. P. Edouard Hugon, des Frères Prêcheurs, a montré, par une petite brochure très substantielle et pleine d'actualité (*Les vœux de Religion contre les attaques actuelles*), que les vœux, bien loin d'être un outrage à la raison répondent à une conception et à un idéal sublimes, qu'ils ne sont contraires ni à la liberté ni à la nature, ni aux droits de l'homme ni à l'exercice des facultés naturelles ; et enfin, quelle est leur portée sociale. Partout où l'on trouve la France, on trouve le catholicisme ; et nous devons ajouter qu'on y trouve aussi les ordres religieux dont les trois vœux organisent toutes les forces. Le désintéressement de la pauvreté et l'idéal de la chasteté donnent des ailes à ces soldats du dévouement, et c'est l'obéissance qui mobilise cette grande armée au service de la patrie. Les associations religieuses sont la gloire de la France : « Si la France venait à perdre ce qu'elle doit à ses moines agriculteurs qui ont défriché et fécondé notre sol :

à ses moines évêques qui l'ont faite à l'origine comme les abeilles font leur ruche ; à ses moines apôtres qui lui ont apporté l'Evangile et la civilisation ; à ses moines écrivains, docteurs, théologiens, philosophes, historiens, poètes, orateurs, artistes, savants, qui ont jadis fondé ou illustré ses universités, et qui forment encore une de ses couronnes littéraires ; à ses religieuses missionnaires qui vont porter au loin son nom avec celui du Christ, ami de France ; à ses nombreuses congrégations qui incarnent chez elle l'idéal de la miséricorde, et ont fait dire d'elle cette parole dont tant d'autres peuples sont jaloux : *la Charité est française* ; si elle perdait tout cela, serait-elle bien triomphante et bien fière devant l'univers ?... Qu'elle apprenne donc à respecter ces vœux sacrés, source de tant de biens, qui, loin d'être contre nature sont la réalisation du sublime idéal qui est la perfection de la charité ; aident à fortifier et à transfigurer la liberté, consacrent les plus inviolables des droits de l'homme, dirigent et fécondent l'exercice des facultés naturelles, concourent à la prospérité des nations et rendent à la société le triple service de l'exemple du sacrifice du dévouement sous toutes ses formes. Il suffit de faire connaître les vœux pour le justifier comme il suffit de montrer ce qu'elles sont pour louer nos vieilles cathédrales. »

La haine sectaire et féroce qui depuis longtemps poursuit les religieux ne respecte pas davantage le prêtre ; on commence par les moines avec l'intention bien arrêtée de finir par l'écrasement complet du clergé. L'ennemi a une double tactique. Son jeu est d'isoler et de séparer les prêtres, afin de les ruiner plus facilement. En face de ce danger les prêtres doivent s'unir et s'organiser de toutes parts : il y a là des raisons théologiques et profondes qui justifient cette union et peuvent en assurer en quelque manière la durée et le succès. Une autre manœuvre consiste à diviser les prêtres et les religieux en deux camps rivaux et opposés, car on sait bien qu'ils sont unis, qu'ils forment une armée puissante et peuvent défier longtemps la fureur et les assauts des loges.

Qu'on le sache bien, aucun prêtre n'est véritablement isolé sur la terre ; il compte une légion de frères qui ont les mêmes traits que lui et présentent la même physionomie surnaturelle : Jésus-Christ les a tous réunis dans l'admirable

fraternité de son sacerdoce éternel (1). Mais, pour bien comprendre cette fraternité déjà si douce et si féconde, il faut la comparer avec celle de la vie monastique, montrer comment elle est compatible avec elle et comment ce sublime idéal du sacerdoce uni à l'état religieux s'est réalisé dans l'histoire de l'Eglise. La force et le bonheur des prêtres seraient d'être unis très intimement entre eux et avec leurs frères du cloître.

Il n'y a pas deux sacerdoces : prêtres séculiers et prêtres réguliers ont le même caractère, les mêmes traits de famille. Frères par l'ordination, ils restent frères dans la pratique de la vie et dans les luttes de chaque jour : ils marchent la main dans la main, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme, ne formant qu'un seul corps, qu'une seule armée pour courir sus à l'ennemi. Ils constituent un clergé indivisible comme le caractère de l'ordre qu'ils ont reçu.

En face des luttes nouvelles qui se préparent, ils sont tous là, séculiers ou réguliers, debouts et serrés les uns près des autres ; et guidés par les évêques, pères de leur sacerdoce, ils sauront toujours défendre la France, l'Eglise et la civilisation.

Souvent Léon XIII, à qui la France depuis le jour où il fut élevé à la chaire pontificale a été constamment l'objet d'une sollicitude et d'une affection toute particulière, souvent Léon XIII a invité et appelé les catholiques français et surtout le clergé à l'union et à la concorde parfaite. Le pape dit dans sa lettre encyclique aux archevêques, évêques et au clergé de France (8 septembre 1899) : » Nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior* ; aussi ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la sainte Eglise de Jésus-Christ. Si donc, Nos chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Eglise par les sectes anti-chrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Église, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte disci-

(1) *Revue Thomiste*, juillet et septembre 1900.

pline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. »

Dans ce combat contre les ennemis impies et sataniques de la sainte Église en France, n'est-il pas permis de prendre pour modèle saint Dominique et saint François? Le quatrième concile œcuménique de Latran tenu en 1215 fut l'heure choisie de Dieu pour unir ces deux apôtres du XIII[e] siècle. Tous deux ont jeté presque en même temps les fondements de leurs ordres; tous deux ont eu comme pierre angulaire de leur édifice un antique sanctuaire dédié à la Mère de Dieu, Notre-Dame des Anges et Notre-Dame de Prouille; tous deux, comme les chevaliers de Marie, ont fait remonter jusqu'à leur auguste protectrice tout l'honneur de leurs victoires surhumaines en criant avec l'Eglise : « *Gaude, Maria Virgo! cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo* : Gloire à vous, ô Vierge Marie! C'est vous qui avez broyé toutes les hérésies sur la surface du globe! » Les harmonies intimes établies par le ciel entre ces deux saints fondateurs ont été la cause de plus d'un rapprochement. Le pape Innocent III les a vus dans une vision miraculeuse soutenant tous deux la basilique de Latran. Il a béni cette amitié, et cette bénédiction du vicaire de Jésus-Christ a porté des fruits merveilleux. Tous deux encore ont ressuscité l'estime de la pratique de la sainte pauvreté; tous deux ont fondé un ordre essentiellement apostolique; et tous deux enfin embrassant dans leur zèle tous les temps et tous les peuples, tous les âges et toutes les conditions ont envoyé leurs milices à la conquête du monde. Le même cardinal Hugolin, eut la charge de Protecteur des deux ordres; le même pape, Honorius III, les confirma par des bulles apostoliques; le même pape, Grégoire IX, les inscrivit au catalogue des saints. Sur les tombeaux de saint Dominique et de saint François ont fleuri deux fleurs incomparables, deux des plus grands docteurs de l'Eglise de tous les siècles, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, sans compter une légion de saints et de martyrs.

Une vision prodigieuse rapproche ces deux grandes âmes. Une nuit, saint Dominique était en oraison, il voit le Seigneur irrité qui brandit trois dards enflammés pour exterminer le monde coupable. Marie se jettant à ses pieds et im-

plorant le pardon, présente au Seigneur deux Religieux, saint Dominique et saint François, et dit : « Voici deux serviteurs fidèles qui feront refleurir partout la foi et les vertus évangéliques. » Dominique s'était reconnu pour l'un des deux, mais il ignorait qui était l'autre. Seulement l'image de son compagnon était restée profondément gravée dans sa mémoire. Le lendemain il sortait de la basilique, où il avait prié dans la nuit, et, levant les yeux, aperçut sous un froc de mendiant la figure de cet ami mystérieux que le Ciel lui avait montré. Aussitôt, il court à lui, et les deux Saints, se reconnaissant sans s'être jamais vus, se tiennent longtemps embrassés sans rien dire. Enfin Dominique raconte la vision de la nuit précédente et s'écrie : « Vous êtes mon compagnon, soyons unis, travaillons de concert, et personne ne pourra jamais nous vaincre ! » Saint Dominique voulut toujours porter la corde séraphique sous ses vêtements et donna son rosaire à son frère d'armes : ce fut le lien indissoluble qui devait les unir dans le camp du Seigneur.

Le baiser de Dominique et de François est transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité, et l'inaltérable amitié qui les unissait se survit toujours dans le cœur de leurs enfants. Les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs ont planté leurs tentes sous tous les climats ; ensemble ils ont prié, ensemble ils ont défriché la vigne du Seigneur, et plus d'une foi, le sang de leurs martyrs s'est mêlé dans le même holocauste pour la foi. Ils ont peuplé à l'envi la terre de leurs couvents et le ciel de leurs saints. C'est une amitié six fois séculaire et souvent cimentée par le sang sur les champs de bataille du martyre. Voilà donc une amitié solide parce qu'elle a pour principe les intérêts de Dieu. « L'amitié, dit saint Antoine de Padoue, c'est l'union parfaite et réciproque pour le bien ». L'union pour le mal qui a la haine pour base, ce n'est pas de l'amitié ; mais lorsque deux âmes s'accordent pour faire avancer le règne de Jésus-Christ, alors elles ressemblent à cette ville forte dont l'ennemi ne peut franchir les murailles : « Frater qui adjuvatur a fratre civitas firma » (Prov. XVIII, 19). Après de longs égarements saint Augustin las des créatures s'écriait : « O Dieu, lumière des cœurs, l'amitié n'est qu'une débauche

lorsque vous en êtes exclu. » Personne ne peut servir deux maîtres (1).

Pour être durable, l'amitié doit avoir pour base la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les amitiés, qui ont Dieu pour base et le sang de Jésus-Christ pour ciment, ne défaillent pas. L'amitié vraie et solide regarde, comme dit saint François de Sales, le prochain à travers la poitrine du Sauveur, parce que son âme est rachetée par le sang de Jésus. Mais bienheureux qui trouve un vrai ami : « Beatus qui invenit amicum verum. » (Eccli. XXV, 12).

L'union des deux ordres s'est traduite dans leur liturgie respective, et jusque dans les traditions de la vie privée. Chaque année à la fête de saint Dominique, l'office solennel des Frères Prêcheurs est chanté par un Frère Mineur. Après la messe les religieux des deux ordres s'unissent dans de fraternelles agapes et après le repas dans le chant d'actions de grâces ils répètent alternativement ce refrain : « Seraphicus Pater Franciscus et Evangelicus Pater Dominicus ipsi nos docuerunt legem tuam Domine : François, le Père séraphique, et Dominique, le Père évangélique, nous ont enseigné votre loi, ô Seigneur ! » Au jour de la fête de de saint François d'Assise on fait l'échange de ces cérémonies dans le couvent des Frères Mineurs. Ainsi en est-il dans toutes les villes où les couvents des deux Ordres sont assez rapprochés pour que les religieux puissent se rendre tour à tour ce témoignage de réciproque affection. Touchant usage qui nous reporte aux plus beaux jours de l'Eglise, et qui présente aux regards de la génération moderne le spectacle inimitable de milliers d'hommes n'ayant qu'un cœur et qu'une âme !

Ces deux pauvres de Jésus-Christ, Dominique et François dans leurs adieux sur les collines de Rome conçoivent un plan d'une audace plus qu'humaine : ils se partagent l'univers pour le reconquérir au divin Roi. Leur ambition, comme celle des deux Apôtres, de saint Pierre et de saint Paul, embrasse toutes les nations, leurs succès dépasseront toutes les prévisions humaines. Ils ramèneront en effet les

(1) Cf. Jac. IV, 4.

peuples sous le joug de l'Evangile, et cela par les deux formes les plus grandes qu'il y ait au monde : la science et l'amour. Saint Dominique et ses enfants comme les chérubins blessés, propageront la science divine et défendront la vérité (1) ; saint François et ses fils comme les séraphins célestes verseront dans le monde des torrents de lumière et d'amour. Les sentiments réciproques des Patriarches des Prêcheurs et des Mineurs se retrouvent en saint Thomas d'Aquin et en saint Bonaventure. Comme leurs Pères spirituels ils étaient ces amis vrais et fidèles, qui sont loués par le Sage (2). La même patrie s'honore d'avoir donné le jour aux deux, et il y a entre eux les plus belles similitudes. Le docteur angélique et le docteur séraphique se sont rencontrés : le baiser de saint Dominique et de saint François se retrouve sur leurs lèvres, et leur indissoluble amitié rappellera l'union toute sainte de Basile de Césarée et de Grégoire de Nazianze, à l'école d'Athènes. Les destinées de ces deux hommes semblent désormais s'unir, sans toutefois se confondre dans les similitudes de leur existence ; jusqu'en ses contrastes, le même souffle les anime, le même esprit les meut : le souffle du génie et l'esprit de sainteté. On dirait deux fleuves majestueux, roulant dans leurs lits parallèles, vers le même océan, leurs eaux limpides et fécondes.

Thomas et Bonaventure ! Tous deux sont engendrés à la science vers le même temps, par deux maîtres des plus illustres, Alexandre de Halès et Albert le Grand. Les maîtres ont prévu les succès futurs des disciples. Ce sont les deux oliviers croissant à l'ombre du cloître, les deux flambeaux éclairant la maison du Seigneur, les deux princes de la théologie, les deux anges de l'école. Tous deux puisent leurs flammes au même foyer qui est Dieu, à la fois lumière et amour. Ils sont Frères par le génie et par l'héroïsme de

(1) Ordo veritatis.

(2) Amicus fidelis, protectio fortis : qui autem invenit illum, invenit thesaurum. Amico fideli nulla est comparatio, et non est digna ponderatio auri et argenti contra bonitatem fidei illius. Amicus fidelis, medicamentum vitæ et immortalitatis : et qui metuunt Dominum, invenient illum. Qui timet Deum, æque habebit amicitiam bonam : quoniam secundum illum erit amicus illius. Eccli. VI. 14 et s.

leurs vertus. Même piété tendre et forte, même dévouement à la cause de la vérité, même esprit de désintéressement et d'humilité. Ils sont l'un et l'autre la gloire de leurs familles religieuses, tous deux aimables et beaux, « se levant dès le matin de leur existence pour combattre le bon combat, inséparables dans la vie et dans la mort, dans les travaux et dans les récompenses », comme le dit David (2. Reg. 1. 23 seq.) de Saül et Jonathas. Jamais l'Université de Paris n'avait jeté un plus grand éclat qu'aux jours des saints Thomas et Bonaventure. Personne n'admirait plus sincèrement Thomas que Bonaventure et Bonaventure que Thomas. Ce dernier voulut savoir un jour où son confrère avait puisé l'onction merveilleuse qui se cache dans ses écrits. Lui, le prodige de son siècle, il croyait ne rien savoir lorsqu'il se comparait à saint Bonaventure. Et pénétrant dans sa cellule, il le prie modestement de lui dire où il a découvert sa science si vaste et si profonde. Notre Docteur séraphique au-dessus de quelques livres lui montre un crucifix : « Ecce liber meus ; Voilà mon livre », qui me remplace toutes les bibliothèques.

Un autre jour saint Thomas se rend au couvent des Franciscains, où son pieux ami composait l'histoire de saint François d'Assise. Il frappe, sans que personne réponde, entr'ouvre la porte et aperçoit Bonaventure en extase, élevé au-dessus de terre, immobile et rayonnant d'une beauté surhumaine. Il bénit le ciel de l'avoir rendu témoin de ce prodige et s'en retournant sans bruit il dit à son compagnon : « Laissons un saint écrire la vie d'un saint. » Un peu plus loin nous les retrouverons combattant côte à côte intrépidement dans le conflit universitaire à Paris.

De nos jours, on se plaît à revenir aux enseignements traditionnels de la scolastique, à l'étude des grands docteurs du XIII[e] siècle, de saint Bonaventure et de saint Thomas en particulier. Leur doctrine refleurit, non seulement dans les cloîtres, mais dans les séminaires et dans les Universités. C'est un signe des temps nouveaux et la pleine réhabilitation de cette méthode que Sixte V considère, comme le boulevard et la citadelle de la foi catholique : *munitissimam scholasticæ theologiæ arcem*.

Jean de Parme, ministre général des Frères Mineurs, et

Humbert de Romans, maître général des Frères Prêcheurs, adressèrent aux membres de leur Famille respective une lettre conservée de génération en génération, véritable testament de la charité fraternelle de saint Dominique et de saint François : « Le Sauveur des hommes a suscité nos deux Ordres pour sauver la terre par la parole et par l'exemple. Ce sont les deux Chérubins remplis de science, qui lisent dans leurs âmes les mêmes pensées et les mêmes désirs ; étendant leurs ailes sur le peuple, ils le protègent et le nourrissent de vérités salutaires. Combien grand est l'amour qui nous unit, puisqu'il a été incommensurable entre nos deux Fondateurs ! Mais l'antique ennemi cherche à briser cette ancienne charité. Evitons ce qui pourrait troubler la paix. Que les bienfaiteurs de l'un et l'autre Ordre soient bénis en commun. Qu'un Ordre ne cherche pas à enlever à l'autre ses couvents ni ce qui peut lui être offert. Qu'il n'y ait aucune jalousie dans le ministère de la prédication. Sans cela, où est la charité ? Qu'un Ordre n'exalte pas d'une manière outrageante ses grands hommes et ses privilèges. Que les Frères évitent par dessus tout de dévoiler au public les misères et les défauts des autres, mais plutôt qu'ils avertissent charitablement les coupables. Nous vous supplions de faire avec soin tout ce qu'on pourra pour entretenir la paix ».

Le peuple catholique français est aujourd'hui livré aux philistins modernes, aux francs-maçons, en punition de son indocilité à l'égard du Souverain Pontife.

Nous hommes du Pape, nous devons nous montrer partout les disciples de Jésus-Christ et du Pape. Nous devons nous unir, et marcher bras dessus, bras dessous, tous prêtres tant que nous sommes, pour résister au mal. Le démon cherche à diviser pour régner. Rassemblons toutes nos forces. Le faisceau se rompt difficilement. La main dans la main, nous réussirons alors à faire rentrer l'esprit de foi dans le monde : dans le monde des affaires pour y rétablir le règne de la justice et dans les ateliers pour y ramener la liberté et le respect des petits et des humbles. Le XXme siècle verra alors le retour des peuples au centre de l'unité, cette source véritable de progrès, de prospérité et de liberté. Le mouvement a déjà commencé ; à l'appel du Pape Léon XIII

le monde s'est ébranlé et de toutes les parties de la terre les nations ont envoyé leurs délégués pour saluer dans le Pape la justice qui élève les nations, le chef et le père des nations, le chef et le Père de l'humanité. La parole du Saint Père sera entendue ; les peuples lassés de l'abîme de maux où les a précipités l'erreur, se retourneront enfin vers l'Eglise toujours rayonnante de jeunesse, pour saluer en elle une mère, un guide et une force.

F. JOSEPH DE BAVIÈRE,
O. M. Cap.

L'INFINI, CATEGORIE ET REALITE

La notion de l'infini hante l'esprit de l'homme. Elle apparaît au sommet de toute spéculation mathématique ; elle fait rêver l'astronome qui sonde les profondeurs du firmament; elle s'impose au naturaliste, étonné par les secrets du monde organique que lui dévoile le microscope ; elle surgit des profondeurs de la matière pour déconcerter le chimiste aux abois ; elle illumine le philosophe et lui donne l'explication dernière de toute chose. Il n'est personne qui ne répète un jour ou l'autre le vers du poète :

...Malgré moi l'infini me tourmente,
Je n'y saurais penser sans crainte et sans espoir.

Cette notion de l'infini vient d'être étudiée avec beaucoup de compétence et de clarté, par un des rédacteurs des *Annales de Philosophie chrétienne,* M. Véronnet. Ses articles réunis en brochure, ont formé l'ouvrage que nous présentons à nos lecteurs : ouvrage assez court, à la vérité, mais plein de doctrine, d'aperçus nouveaux et ingénieux.

Afin de bien préciser et de définir exactement cette notion, cette catégorie de l'infini, l'auteur place résolument la question sur le terrain mathématique : et il a raison ; car c'est là que l'infini est vraiment à sa place, *in situ.* L'infini mathématique est un nombre, si l'on veut, mais un nombre *sui generis.* Avec M. Véronnet nous croyons fausse la définition donnée par M. Renouvier et qui fait de l'infini « un nombre tel que rien ne puisse lui être ajouté. » L'infini est à notre avis, une simple idée rationnelle, mystérieuse dans son origine, légitime et féconde dans sa conception, logique et nécessaire dans son développement. L'infini se trouve toujours au-delà de la série des nombres; il ne peut pas être l'unité synthétique

(1) *L'Infini, catégorie et réalité* par A. Véronnet 1 broch. in-8⁰ de 88 pages. Roger et Chernovitz, Paris.

d'une pluralité immense d'unités : on fait donc un contre-sens, quand on parle « du nombre infini. » M. Véronnet se plaît à montrer la fécondité de cette catégorie « l'infini », dans le monde mathématique. Il apporte des exemples tirés de l'Analyse, de la Géométrie, de la Physique, de la Mécanique. Bien que cette route pavée de formules et encombrée de termes scientifiques soit encore un peu dure et âpre à la montée, on suit cependant, avec une certaine joie, le savant auteur et on s'arrête bien volontiers à l'écouter, lorsque, au seul point de vue mécanique, par exemple, il démontre la possibilité d'un moteur immobile et de la création.

Le philosophe, entraîné sur ce domaine, n'est pas dépaysé, mais il se sent un peu hors de son terrain. M. Véronnet a lui-même pitié de son lecteur et le ramène vite sur une terre plus abordable. Il reprend le problème déjà touché du nombre infini, et, bien entendu, pour en combattre « le concept contradictoire ». Les lumières, précédemment fournies par l'analyse mathématique éclairent sa démonstration, remettent, dans son vrai jour, l'argument de Cauchy contre le nombre infini, et avec lui, on conclut sans hésiter : « entre la pluralité et l'infini, il y a un abîme, abîme qui « s'agrandit et se creuse à mesure qu'on s'avance, abîme « d'autant plus large et plus profond qu'on s'efforce davan- « tage de faire violence à la raison en voulant rapprocher ces « deux idées. Cette synthèse supposée, « le nombre infini » « n'est donc rien moins que contradictoire » (p. 40-41).

On devine sans peine les conséquences d'un principe aussi général et aussi catégorique. Puisque l'infini et la pluralité s'excluent, « une collection, une multitude infinie, soit « *simultanée*, soit *successive* est contradictoire. En d'autres « termes, tout ce qui est soumis au nombre est fini, borné, « a un commencement et une fin. Le monde matériel, com- « posé de parties divisibles, et dont l'existence est succes- « sive a donc des limites dans l'espace, il a eu un commen- « cement dans le temps ». M. Véronnet, avec une liberté d'esprit qui lui fait honneur, abandonne la thèse et les arguments de ceux qui croient encore à la possibilité de la création « *ab aeterno* ». Il affirme clairement son opinion et la prouve sans peine. Si la philosophie démontre l'existence de

Dieu par la contingence du monde, elle peut sans crainte, appuyer et éclairer ce dogme « par ce préliminaire nécessaire, que le monde a eu un commencement dans le temps. L'impossibilité d'une régression indéfinie dans le passé, sans se heurter à la contradiction du nombre infini, la dégradation constante de l'énergie vive qui tend vers un état d'équilibre stable, réclament un commencement dans le temps. Ces raisons, simplement exposées, sont éminemment scientifiques. Devant elles, s'évanouissent les preuves toujours tourmentées, tortueuses et obscures des philosophes thomistes. Après le livre de M. de Curley, les *Origines*, dont nous avons parlé ici-même (nº de mai), la brochure de M. Véronnet vient donc confirmer la vieille doctrine bonaventuriste : « Le monde a dû être créé dans le temps, — il n'est pas possible que le monde soit créé « *ab aeterno* ». Si quelques arguments, apportés par cette école illustre, n'ont pas une valeur apodictique, — comme nous le croyons — le génie du séraphique Docteur avait néanmoins pleinement saisi le point cardinal de cette question : la contradiction du nombre infini dont les parties sont prises soit simultanément, soit successivement, la finité nécessaire d'un nombre auquel s'ajoutent sans cesse des unités......

Mais à parler ainsi de l'école franciscaine, j'oublie un peu mon rôle de critique. J'y reviens. La notion d'infini est trop féconde pour s'épuiser en ces quelques affirmations de la finité du monde dans l'espace et le temps. Fini, le monde suppose un premier moteur immobile, un premier moteur infini et créateur. Sa catégorie mathématique de l'infini en avait laissé voir la possibilité, la réalité du monde en démontre la nécessité. A ce propos on doit admirer combien profonde est cette idée d'infini et comment les mathématiques et la philosophie, toutes deux, filles de l'esprit humain, s'harmonisent en une synthèse parfaitement liée.

Aussi, est-ce toujours à la lumière de cette idée d'infini, une et tout à la fois mathématique et philosophique, que l'auteur continue d'étudier la nature de Dieu, l'infini réel. Elle lui inspire des analogies fort curieuses, tirées des principes généraux de la mécanique et relatives à la simplicité, l'omniprésence, l'immutabilité et les principaux attributs de l'être

divin. Il n'est pas jusqu'au mystère de la sainte Trinité, révélé par la foi, qui ne trouve dans l'ordre mathématique sa ressemblance, et, pour ainsi dire, sa formule. « Dieu, « c'est l'Unité absolue, qui, en vertu même de cette perfec- « tion de son unité, peut se multipler, tout en restant iden- « tique à lui-même, sans devenir ni plus grand, ni plus « petit, sans former plusieurs unités séparées, mais une « seule unité. De sorte que le mystère de la sainte Trinité, « représenté par la formule $1 \times 1 \times 1 = 1$, n'est pas le moins « du monde contradictoire, mais parfaitement rationnel, « même au point de vue mathématique. »

Telle est l'idée féconde de « l'infini », étudiée en cette brochure. M. Véronnet aurait pu terminer là son travail. Il a cru devoir aller plus loin. Il avait averti ses lecteurs en commençant, que ses conclusions étaient « absolument « indépendantes de toute hypothèse, faite sur l'objectivité « de ce que nous appelons le réel ». Avant de finir, il revient à cette question de l'objectivité du ciel. On soupçonne qu'elle le trouble. Il la touche donc, mais d'une façon originale. On trouve, dans son procédé, quelque chose de la manière platonicienne, on sent l'influence du P. Gratry, et plus encore, celles des philosophes qui, en ces derniers temps, ont préconisé « la méthode de l'immanence ».

La catégorie de l'infini — (je crois rendre exactement la pensée de l'auteur en l'abrégeant) — la catégorie de l'infini n'est pas seulement le couronnement nécessaire de toute notre activité intellectuelle. Cet infini est si fécond « qu'il « brise les cadres étroits de notre esprit, fait irruption au « dehors et prend pied dans la réalité, envers et contre tout. « Il est trop vivant, trop personnel, pour être englobé adé- « quatement dans un esprit aussi borné, hélas ! que le nôtre. « Nous nous sentons obligés de le laisser s'échapper de son « propre mouvement et s'objectiver, même malgré nous « (p. 77) », ou beaucoup plus souplement, l'infini postule son objectivation. Ce premier stade d'objectivation en amène un second, par voie de conséquence. L'infini ne s'objective pas tout seul. « En sortant de notre esprit, il entraîne avec « lui toutes nos représentations expérimentales qui ont ser- « vi à nous le révéler, à nous l'imposer et dont il demeure

« la seule et unique explication et raison d'être (pag. 79). ». « Son objectivité entraîne l'objectivité du monde extérieur, comme « la condition conditionne le conditionné ».

Voilà certes de bien grandes obscurités. L'intention de M. Véronnet est louable ; il veut faire œuvre d'apologiste. De l'analyse du concept de l'infini, il cherche à faire sortir la nécessité, l'objectivité réelle, incontestable de ce même infini, sur laquelle repose encore l'objectivité du monde extérieur. C'est là un terrain bien peu solide, à notre avis, il est difficile d'y prendre un point d'appui inébranlable. Saint Anselme, Descartes, Leibnit l'avaient choisi, mais leurs arguments sont depuis longtemps démodés. Le P. Gratry n'a pas réussi davantage en remettant en vogue, mais d'une manière excessive, le procédé dialectique de l'école platonicienne. J'ai peur que M. Véronnet n'échoue lui aussi dans cette situation difficile.

D'ailleurs, s'est-il même placé vraiment en dehors de toute hypothèse ? Oui, lorsqu'il étudiait la catégorie de l'infini mathématique, la possibilité d'un moteur immobile et créateur, la contradiction du nombre infini. Mais il raisonnait bien dans l'hypothèse d'un monde réel extérieur, objectif, et, sans doute, déjà connu comme tel, quand il démontrait l'impossibilité du monde *ab æterno* par la nature du mouvement auquel sont soumis les astres, les planètes, les atomes, et par la dégradation constante de l'énergie dans l'univers, au travers des espaces éthérées, parmi les agents de ce monde terrestre. Pourquoi donc ne vouloir ensuite démontrer l'objectivité du réel extérieur que par l'infini.... pourquoi dire « que l'infini, l'inconnaissable, le mystère est le dernier cri- « terium du réel ?...

Mais, peut-être, ai-je mal compris l'auteur. La faute en est à lui, autant qu'à moi. Puisqu'il m'invitait à le suivre, il aurait dû me rendre le chemin facile, en l'éclairant jusqu'au bout. Il est toujours dangereux de faire passer son lecteur, de la pleine lumière, à laquelle on l'a habitué, à un antre obscur, où l'on ne peut que s'égarer. Si par hasard, M. Véronnet avait voulu simplement me rappeler que Dieu, l'infini réel et personnel, est la condition, ou mieux, l'auteur nécessaire de ce qui est, que l'esprit le retrouve partout, que cet infini est

en nous et autour de nous, qu'il a mis en notre intelligence son infinité, et marqué du sceau de son infinie puissance les œuvres de ce monde, il eût certes affirmé les vérités les moins contestables. Mais alors, à quoi bon tous ces détours et ces efforts pour faire sortir, d'une pensée immanente dans laquelle on veut s'enfermer en vain, l'infini réel et le réel fini, extérieur à notre propre esprit.

M. Véronnet, j'en suis sûr, ne sera pas froissé de ces remarques. Je n'ai pas ménagé mon admiration pour son ouvrage, j'avais donc le droit de faire ces critiques, qui n'enlèvent rien d'ailleurs à la valeur de cette petite brochure, prise dans son ensemble.

Fr. RAYMOND.
O. M. C.

NOTES THEOLOGIQUES

SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

(Suite) (1).

CHAPITRE SIXIÈME

Pour que la sanctification de l'homme soit complète, il faut qu'il soit sanctifié dans les deux éléments qui composent sa nature à la fois corporelle et spirituelle, et qu'il soit assimilé tout entier à l'Homme-Dieu, son divin exemplaire : « tel l'Homme céleste, dit saint Paul, tels les hommes « célestes ». 1 Cor. XV, 48. Le Saint Concile de Trente dit que Dieu ne hait rien dans celui qui a été régénéré par le baptême. Et Saint Augustin : « Oh ! si tu avais connu la grâce « de Dieu par Jésus-Christ Notre Seigneur, et comment dans « son incarnation il a pris l'âme et le corps de l'homme, tu « aurais pu contempler la grâce dans son suprême exem- « plaire ». De civit. Dei, Lib. X. c. 19.

I

De la sanctification de l'homme quant au corps et quant a l'ame

Saint Cyrille : « Notre chair corruptible, étant mêlée au corps vivifiant du Seigneur, participe aussi à la vie. Il ne suffisait pas en effet que nos âmes fussent ramenées à la vie nouvelle par le Saint-Esprit ; il fallait que notre corps terrestre fût ramené à l'immortalité par la participation à une substance plus conforme à sa nature, c'est-à-dire par le corps de Jésus-Christ ». In Cap. VI Jo. Lib. IV. v. 54.

« Comme deux morceaux de cire fondus ensemble par le

(1) Voir le fascicule de juin 1903.

feu, ne forment plus qu'un même tout : de même, par la participation au corps de Jésus-Christ, lui-même est en nous et nous en lui. Et en effet, ce qui est corruptible par nature ne peut être autrement vivifié qu'en s'unissant corporellement du corps du Fils unique de Dieu. » — In Jo. Lib. X.

Saint Grégoire de Nysse : « L'homme étant composé de deux parties, d'un corps et d'une âme mêlés et unis ensemble, il faut nécessairement que ceux qui doivent être sauvés communiquent par l'un et par l'autre avec celui qui donne la vie, c'est-à-dire avec Jésus-Christ. L'âme en s'unissant à lui par la foi, arrive au salut par cette voie, car ce qui est uni à la vie participe sans doute à la vie. Mais il faut que le corps trouve un autre moyen pour se mêler et s'unir avec celui qui doit le sauver. Car de même que pour combattre la violence mortelle d'un poison, il faut qu'un contre-poison salutaire pénètre dans le corps, comme le poison lui-même, afin d'insinuer sa vertu dans toutes les parties du corps ; de même, comme nous avons pris le poison funeste du péché, qui a détruit notre nature, il est absolument nécessaire que nous prenions un remède qui l'expulse de nos corps. Et quel est cet antidote puissant ? Il n'y en a point d'autre que ce divin corps, qui est plus fort que la mort et qui est le principe de notre vie. Comme un peu de levain communique à toute la pâte une vertu semblable à la sienne, ainsi le corps de Jésus-Christ n'entre pas plus tôt dans le vôtre, qu'il le charge et le transforme tout en lui-même. Mais parce qu'il est impossible que quelque chose entre dans notre corps pour s'insinuer dans toutes ses parties, par une autre vie que le manger et le boire ; ainsi est-il nécessaire que ce soit par cette même voie naturelle que notre corps reçoive la vertu vivifiante du Saint-Esprit. »

« Le Verbe de Dieu s'est uni à notre nature mortelle pour la déifier par la communication de sa divinité. C'est pour cela que, selon l'ordre et la dispensation de sa grâce, il se communique à tous les fidèles par le moyen de sa chair, en s'insinuant et se mêlant dans leurs corps, afin que l'homme mortel, étant uni à ce corps immortel, devienne aussi lui-même par cette union immortel et incorruptible. » Orat. Catech. cap. 37.

Ainsi notre corps, auquel le péché avait donné la mort, est rendu à la vie par le corps vivifiant de Jésus-Christ, et c'est parce qu'il est un aliment spirituel, que le corps de Jésus-Christ donne la vie à notre corps en s'unissant à lui et en s'insinuant dans toutes ses parties. C'est donc par une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ, que le corps de l'homme retrouve la vie et l'immortalité, et il était absolument nécessaire que le corps fut ramené à la vie par cette voie. La sanctification du corps se fait donc par une voie qui lui est propre et qui est distincte de la sanctification de l'âme. La sanctification du corps n'est donc qu'une simple dérivation de la sanctification de l'âme et de l'union de l'âme à Dieu par la grâce, mais un effet direct de sa communion au corps de Jésus-Christ. De plus, comme le corps ne peut être ramené à la vie et sauvé que par ce moyen, il faut que cette manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ se trouve dans la grâce du baptême, qui unit l'homme tout entier à son divin rédempteur.

Dans l'incarnation, le Verbe s'est uni son corps aussi bien que son âme par une opération immédiate, et la sanctification personnelle de son corps n'est pas une dérivation de la grâce habituelle par laquelle l'Esprit-Saint a sanctifié son âme. De même, quand le Christ s'adjoint un de ses membres, il prend simultanément l'homme tout entier, et l'unit d'une manière immédiate, corps et âme, à son humanité et à sa divinité.

Si la réconciliation de l'homme à Dieu avait eu lieu sans l'incarnation, la sanctification de l'homme aurait consisté uniquement dans la grâce habituelle répandue dans l'âme par le Saint-Esprit ; et alors, le corps n'aurait appartenu à l'ordre surnaturel que d'une manière indirecte, en raison de son union naturelle avec l'âme, en raison du concours qu'il lui prête dans l'accomplissement des œuvres saintes, et parce qu'il devait participer un jour à sa récompense. Il n'aurait pas été sanctifié d'une manière directe et par une voie spéciale, et l'homme n'aurait eu par la grâce aucun rapport particulier avec la personne du Verbe.

Mais ce n'est pas ainsi que le salut de l'homme est opéré. Le Verbe s'est fait chair, et sa chair est vraiment un aliment

et c'est en mangeant cet aliment spirituel, que l'homme est uni dans une certaine unité de chair à son divin médiateur et chef, et qu'en lui il retrouve la divinité qui habite corporellement cette chair adorable et vivifiante.

Or tous les saints Pères enseignent que c'est par ce moyen que l'homme est sauvé et ramené à la vie, et qu'il est sanctifié quant au corps et quant à l'âme. Ce n'est donc pas précisément en tant que nous sommes les temples du Saint-Esprit, que nous sommes les membres de Jésus-Christ, de sa chair et de ses os ; mais nous sommes les membres de Jésus-Christ, et le Christ habite en nous et nous en lui, parce que nous avons mangé spirituellement sa chair vivifiante, et que nous lui sommes incorporés dans une mystérieuse unité de chair.

La tradition insiste continuellement sur cette sanctification du corps de l'homme par son union au corps de Jésus-Christ, et elle attribue cet effet, tantôt à l'eucharistie, où le corps de Jésus-Christ est notre aliment spirituel, tantôt simplement à l'incarnation, dont l'eucharistie est comme le complément naturel et l'extension à chaque homme en particulier.

Saint Léon : « La solennité de Noël renouvelle pour nous la naissance de Jésus par la Vierge Marie ; et en adorant cette naissance du Sauveur, il se trouve que c'est notre propre origine que nous célébrons. En effet cette génération temporelle du Christ est la source du peuple chrétien, et le jour de la naissance de la tête est aussi le jour de la naissance du corps. Sans doute, chacun des élus a son corps propre et les fils de l'Eglise sont distincts les uns des autres suivant la succession des temps. Cependant les élus forment tous ensemble une masse commune, sortie de la fontaine baptismale : et de même qu'ils ont été crucifiés avec Jésus-Christ dans sa passion, ressuscités avec lui dans sa résurrection et placés avec lui à la droite du Père dans son ascension ; de même en ce jour de sa naissance, ils sont engendrés tous ensemble avec lui. Tout homme en quelque partie du monde des croyants qu'il habite, est régénéré dans le Christ ; l'ancienneté de sa première génération est tranchée : il renaît en un homme nouveau, et désormais il ne se trouve plus dans la filiation de son père charnel, mais bien dans la nature même de ce sauveur, qui s'est fait fils de

l'homme afin que l'homme pût devenir enfant de Dieu ». Serm. VI. de Nativit. Dni.

En raison de notre unité de nature avec Adam et avec Jésus-Christ nous sommes morts dans le premier et ramenés à la vie par le second. Par l'incarnation, nous sommes transférés du vieil homme à l'homme nouveau, et c'est là pour nous la vie du salut et de la vie. Or cette régénération de l'homme, c'est un aliment spirituel, c'est le corps de Jésus-Christ qui le produit.

B. Albert le Grand : « Tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné « le pouvoir de devenir enfants de Dieu », parce que ceux qui l'ont reçu dans l'eucharistie par une manducation spirituelle, deviennent concorporels au Fils unique de Dieu et deviennent eux-mêmes des dieux. Dans cette régénération, le corps du Seigneur est comme une semence qui par sa vertu transforme l'homme en ce qu'elle est. « Celui qui est né de Dieu ne fait pas de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui. » C'est ainsi que nous sommes changés au corps et au sang du Christ lui-même, que nous lui sommes adjoints en unité de substance, et que nous sommes de sa race, étant transformés en lui-même par son corps vivifiant. » De Euch. dist. III. tract. 1. c. 8.

Nous sommes incorporés à Jésus-Christ dans une certaine unité de corps, et cette unité substantielle est produite directement par le corps du Christ, mangé spirituellement.

Terminons par cette belle sentence de saint Augustin : « En naissant d'Adam prévaricateur, l'homme est tout entier charnel, même quant à l'âme : et par sa régénération en Jésus-Christ, il devient tout entier spirituel, même quant à la chair. »

II

De notre sanctification par Jésus-Christ et par le Saint-Esprit

Saint Jean Chrysostome : « Comment devenons-nous enfants de Dieu ? D'une double manière : d'abord, parce que nous sommes revêtus de Jésus-Christ, qui est le Fils ; et ensuite, parce que nous recevons l'esprit d'adoption. » Parce



que vous êtes des fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de « son fils ». C'est ainsi que par Jésus-Christ nous ne sommes plus des serviteurs mais des fils. » (In Epist. ad Gal. IV.)

Nous sommes d'abord unis à Jésus-Christ, qui est fils de Dieu par nature. C'est par là que notre filiation initiale en Jésus-Christ, l'Esprit d'adoption des enfants de Dieu, nous est communiqué et consomme notre adoption divine. Ce n'est donc pas seulement par le don du Saint-Esprit que nous sommes adoptés, mais l'Esprit-Saint nous est donné parce qu'en nous revêtant de Jésus-Christ, nous avions commencé à être enfants de Dieu. C'est l'interprétation que saint Jean Chysostome donne au texte de saint Paul.

Saint Cyrille : « Nous sommes unis entre nous et avec Dieu. Mais de quelle manière ? Le Seigneur l'a déclaré lui-même manifestement par ces paroles : « Je suis en eux, et vous êtes en moi, afin qu'ils soient consommés « en un ». En effet, le Christ est en nous corporellement, en tant qu'homme, étant uni et mêlé avec nous par l'eucharistie, et il est en nous spirituellement, comme Dieu, en vivifiant nos âmes par la grâce et la vertu du Saint-Esprit, et en nous rendant participant de la vie divine » (In Jo. Lib. XI, c. 12.)

« Voyons comment il se fait que nous soyons tous un entre nous avec Dieu, corporellement, et spirituellement. Nous sommes unis au Christ corporellement, nous tous qui participons à sa sainte chair. Nous sommes concorporels les uns avec les autres dans le Christ, et non seulement les uns avec les autres, mais avec celui qui est en nous par sa chair ; car le Christ est le bien de notre unité, étant à la foi Dieu et homme. Quant à notre union spirituelle, procédant de la même manière, nous disons que nous tous, ayant en nous le même et unique Esprit-Saint, nous sommes unis spirituellement entre nous et avec Dieu. De même en effet, que la chair de Jésus-Christ rend concorporels ceux en qui elle se trouve ; de la même manière l'unique et individuelle Esprit de Dieu, habitant en nous, produit en nous tous l'unité spirituelle. » Un seul corps, un seul esprit, un seul « Père de tous, au-dessus de tous et en tous». (In Jo. Lib. XI, c. 11).

Ce qui fait que nous sommes tous un entre nous et avec Dieu, corporellement et spirituellement, c'est que la chair

du Christ et l'Esprit-Saint se trouvent en nous. La chair eucharistique du Christ et l'Esprit-Saint, tel est le double principe de la sanctification de l'homme.

Saint Cyrille : « De même que le corps du Christ est vivifiant en raison de son union avec le Verbe ; de même sans aucun doute, c'est par la participation à ce corps très saint, que nous sommes vivifiés. Le Verbe demeure en nous, non seulement d'une manière divine par le Saint-Esprit, mais aussi d'une manière humaine par sa sainte chair et son sang précieux ». (Adv. Nest. Lib. IV. c. 5.)

« Nous sommes faits concorporels à Jésus-Christ par l'eucharistie, nous lui sommes unis aussi d'autre manière parce que nous sommes faits participants de sa nature divine par le Saint-Esprit » (Glaphyr. in gen. lib 1.).

« Jésus-Christ est le vrai pain du ciel, qui nous nourrit à la vie éternelle, et par la grâce du Saint-Esprit, et par cette participation à sa chair, qui nous donne la participation à la divinité et qui détruit la mortalité venue de l'ancienne malédiction ». (In Cap. VI Jo. v. 35.)

Tolet : « Moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en un. » (Jo. XVII, 23). Moi, dit le Seigneur, je suis en eux par ma chair, que je leur ai donnée comme aliment véritable ; et vous, Père, vous êtes en moi, parce que votre divinité est unie à ma chair. Or, si la divinité est dans ma chair, et si ma chair est dans ceux qui croient, la divinité est donc dans ceux qui croient, par le moyen de ma chair. Les fidèles ont donc en eux la chair du Christ, et par elle la divinité ; et par là, ils sont un, ils ont leur unité par Jésus-Christ, en raison de sa chair, ils sont consommés en un, ils deviennent un d'une manière parfaite, étant unis entre eux et avec Dieu, non seulement quant à l'âme, ce qui se fait par l'Esprit-Saint, mais aussi quant au corps même par l'Eucharistie. » (Cf. Corn. a Lap. in h. loc).

Le cardinal Tolet dit que les fidèles ont en eux la chair du Christ et par elle la divinité, et qu'ainsi ils sont un avec Jésus-Christ, quant à la chair et quant à l'âme, et cela par l'eucharistie et par le Saint-Esprit. C'est ainsi que par la foi et par la charité, l'homme est rendu participant de la vie divine.

Corneille de la Pierre : « Le Christ demande que, par la communion à son corps, les fidèles soient un avec lui et entre eux, et cela véritablement, corporellement et substantiellement. De même en effet que le Fils est uni au Père dans l'essence de la même divinité, ainsi les fidèles sont unis entre eux dans la même substance de l'humanité et de la divinité du Christ, qu'ils reçoivent dans l'eucharistie. » In h. loc.

« Il y a pour le salut éternel, dit saint Thomas, une vraie participation au corps du Christ. » (Opusc. 57. c. 19). « Il y a aussi une vraie participation au Saint-Esprit. » Ibid. c. 20.

L'Eglise a une double unité, l'une dans la chair spirituelle de Jésus-Christ, l'autre dans l'Esprit-Saint. Alexandre de Halès dit : « La chose de l'eucharistie, c'est la chair spirituelle « du Christ, qui est l'unité des fidèles. » IV. Q. 43. membr. « 2. Et saint Thomas : « L'unité de l'Eglise se fait par l'Esprit- « Saint. » In cap. VI, Jo. lect. 7. n. 3.

Les saints Pères disent fréquemment que Jésus-Christ habite en nous par sa chair, et que cette habitation est pour nous le moyen du retour à la vie. Cette doctrine est difficile. Nous dirons ce que l'on en peut penser, quand nous donnerons les conclusions de la première partie de ces notes théologiques.

III

L'Incorporation a Jésus-Christ précède-t-elle l'union au Saint-Esprit.

Lorsque saint Cyrille expose le mystère de la sanctification de l'homme, il explique toujours d'abord comment nous sommes unis à Jésus-Christ, et ensuite comment nous sommes unis au Saint-Esprit ; et il ne procède jamais autrement, dans les textes nombreux où il se complaît, comme il le dit lui-même, à développer cette doctrine. Or l'autorité de saint Cyrille, particulièrement en ces matières, est fort considérable. Le père Petau affirme que de tous les docteurs, c'est lui qui a exposé le plus pleinement la double union de l'homme à Jésus-Christ et au Saint-Esprit, que c'est un don

qu'il a reçu du ciel, et que sur ce sujet il est sans contredit le roi de la théologie. La doctrine de saint Cyrille d'ailleurs ne lui est pas particulière ; c'est aussi celle de saint Hilaire, de saint Augustin et des autres Pères, lesquels s'accordent à dire que si nous participons au Saint-Esprit, c'est en raison de notre union à Jésus-Christ par l'eucharistie.

Saint Augustin : « Pour vivre de l'Esprit de Jésus-Christ, il faut faire partie de son corps, car il n'y a que le corps de Jésus-Christ qui vive de son Esprit. Une comparaison vous fera comprendre ce que je vous dis. Vous êtes hommes, vous avez un esprit et un corps. Lequel des deux, dites-moi, donne la vie à l'autre ? Vous dites sans doute que c'est votre âme qui donne la vie à votre corps. Si donc vous voulez vivre de l'esprit de Jésus-Christ, soyez dans le corps du Christ. Or, selon saint Paul, c'est en mangeant le Pain céleste que nous sommes tous un même corps et un même pain. O mystère de piété ! O signe d'unité ! O lien de charité ! Celui donc qui veut vivre d'une vie sainte, sait maintenant où il doit la chercher et comment il peut l'obtenir. Qu'il communie avec une foi vive, qu'il s'incorpore à Jésus-Christ et il vivra de son Esprit. » In Jo. Tract. XXVI. n. 13.

Voici le raisonnement de saint Augustin. L'Esprit de Jésus-Christ donne la vie à tout le corps du Christ, comme l'âme donne la vie au corps. Il faut donc être le corps du Christ, être incorporé au Christ pour vivre de son Esprit. Il ne dit pas : unissez-vous à l'Esprit de Jésus-Christ et vous deviendrez le corps du Christ ; mais unissez-vous au corps du Christ et vous vivrez de son Esprit.

Quelqu'un dira peut-être : saint Augustin s'adresse aux chrétiens; et il les exhorte à communier, afin d'augmenter leur union au Saint-Esprit ; cela ne prouve pas que la participation à l'eucharistie soit le principe même de la participation au Saint-Esprit. Mais, il faut bien le remarquer, le saint docteur dit que pour participer au Saint-Esprit il faut appartenir au corps du Christ, et il dit cela d'une manière absolue ; si bien que, selon lui, l'enfant même au baptême ne reçoit la vie divine et l'Esprit-Saint, que parce qu'il a mangé et bu la chair et le sang du Fils de l'homme. Or, comme nous le verrons, c'est toujours ainsi que saint Augustin

expose notre mode d'union à Jésus-Christ et à l'Esprit-Saint.

Saint Augustin : « Le Christ est ce Pain qu'il faut manger pour avoir la vie éternelle, et dont lui-même a dit : « Le « Pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du « monde ». Et en effet, la chair de l'homme, soumise au péché et à la mort, étant unie et incorporée à la chair très pure du Christ et devenant un avec lui, vit de l'esprit du Christ comme le corps vit de son esprit. » De consecrat. dist. II. C. 57. Christus panis.

Paschase Radbert : « Le baptême est la porte par laquelle les fidèles sont entrés dans l'adoption des enfants de Dieu. D'abord, par une nouvelle naissance, ils sont délivrés du mal, ils deviennent membres de Jésus-Christ et un même corps avec lui ; et ensuite l'Esprit-Saint est répandu dans l'âme de celui qui renaît, afin que toute l'Église du Christ soit vivifiée par un seul espoir et soit faite un même corps. » De corp. et sang. Dni. cap. 3.

L'homme est d'abord incorporé à Jésus-Christ, ce qui se fait par la foi, et cette incorporation initiale est complétée par la charité, afin que l'homme soit pleinement et véritablement membre vivant de son corps vivifiant.

Saint Thomas : « Il n'y a aucun sujet de condamnation pour « ceux qui sont dans le Christ Jésus » (Rom. VIII-1), c'est-à-dire pour ceux qui sont incorporés au Christ par la foi et la charité et par les sacrements de la foi. — L'apôtre ajoute « dans le Christ Jésus », parce que l'Esprit-Saint n'est donné qu'à ceux qui sont dans le Christ Jésus. De même en effet que l'âme ne s'unit aux membres que s'ils sont adhérents au corps, de même aussi l'Esprit-Saint. » In Epist. ad Rom. cap. VIII. lect. 1.

Lessius : « C'est ainsi que par un mystère admirable Dieu nous ramène à lui, il nous unit tous à un seul corps, à un seul chef, à une seule personne, à laquelle nous sommes incorporés et dont l'Esprit-Saint nous vivifie. Le Christ en effet est la tête de tous les justes, et nous qui sommes son corps, nous recevons de lui la vie. Le Christ est la personne de tous les élus, et par cette union à sa personne, son esprit qu'il a reçu de son Père, nous est communiqué ; il nous vivifie et nous fait enfants de Dieu. L'Esprit-Saint ne se res-

treint pas à l'humanité de Jésus-Christ, mais il s'étend au-delà comme à l'infini, pour nous vivifier tous. » De perfect. div. Lib. XII. N. 75. — « Représentez-vous l'Esprit du Christ comme une âme immense qui, dépassant les limites de l'humanité de Jésus-Christ se répand dans les membres qui adhèrent à leur chef, et qui les vivifie et les fait enfants de Dieu. » Ibid. n. 74.

Ces paroles de Lessius expriment d'une manière parfaite la doctrine des Pères sur notre union à Jésus-Christ et au Saint-Esprit.

L'homme est ramené à la vie par une double vie, par le « corps vivifiant » du Christ et par l'Esprit du Christ, qui est « l'Esprit vivificateur ». L'Esprit-Saint est le principe suprême de la vie divine, pour tous les êtres qui participent à cette vie. « Tout ce que Dieu opère, dit saint Jean Damascène, c'est par l'Esprit-Saint qu'il l'opère ». L'incarnation, la transsubstantiation, l'incorporation de l'homme à Jésus-Christ, la grâce sanctifiante, tout cela est l'œuvre du Saint-Esprit. D'autre part, le corps de Jésus-Christ est une chair vivifiante, un esprit vivifiant : il faut donc qu'il soit aussi d'une certaine manière un principe de vie. Mais comment le corps du Christ est-il un principe de vie ? Parce qu'il est l'organe de la divinité dans les œuvres de la grâce, parce qu'il est un aliment spirituel, qui étant mangé spirituellement produit l'incorporation de l'homme à Jésus-Christ. Le corps du Christ a donc une efficacité véritable dans la vivification de l'homme ; mais l'effet qu'il produit comme cause instrumentale, c'est la divinité qui l'opère comme cause principale. « L'Esprit-Saint, habitant dans le corps du Christ, dit « Paschase Radbert, opère ces mystères sous le voile « des choses visibles pour le salut des fidèles. » De corp. et sang. Dñi. Cap. III, 1.

L'Incorporation à Jésus-Christ étant pour nous le commencement du salut et de la vie, la première opération du Saint-Esprit dans la déification de l'homme, est de l'incorporer à Jésus-Christ ; et cette incorporation, l'Esprit-Saint l'opère par le corps de Jésus-Christ qui est son organe. Et après que l'Esprit-Saint nous a ainsi incorporés à Jésus-Christ, Fils de Dieu par nature et notre chef à tous. lui-même

alors, qui est l'Esprit du Christ et l'Esprit d'adoption des enfants de Dieu, se répand en nous, comme en des membres de Jésus-Christ, il nous fait son corps vivant et parfait et il couronne en nous l'adoption divine.

C'est donc à l'Esprit-Saint, principe de la vie divine et de toute sanctification, que revient comme à sa cause principale cette incorporation qui est produite instrumentalement par le corps de Jésus-Christ.

De plus, il faut remarquer que le corps du Christ étant uni hypostatiquement avec la seule personne du Verbe, ce que l'Esprit-Saint, ce que la divinité opère par ce corps vivifiant appartient à un titre personnel au Verbe qui est aussi par lui-même la vie, et qui est avec Dieu le Père le principe du Saint-Esprit. L'incorporation de l'homme à Jésus-Christ appartient donc à un titre particulier au Verbe, de même qu'elle nous unit d'une manière spéciale à sa personne. Et c'est pourquoi, lorsque Notre-Seigneur traite de la vivification de l'homme par l'Eucharistie, il ne fait mention que de sa propre personne : « Celui qui mange ma chair et boit mon « sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier « jour. » « Celui qui mange ma chair et boit mon sang « demeure en moi et moi en lui ». « Celui qui me mange « vivra par moi. »

Nous sommes déifiés par le Christ et par l'Esprit-Saint ; nous sommes déifiés dans le Christ et dans l'Esprit-Saint. La divinité est la vie et l'unique principe de vie, et c'est Dieu le Père qui vivifie toutes choses par son Christ et par son Saint-Esprit. A Dieu, Père de Jésus-Christ et notre Père, au Verbe incarné, notre divin chef et médiateur et au Saint-Esprit, qui nous unit à Jésus-Christ et qui en lui se donne à nous, honneur, amour et gloire dans les siècles des siècles.

Nous devons maintenant avec les saints Pères pénétrer plus avant dans ce mystère de notre union à Jésus-Christ. Comment la foi nous unit-elle à Jésus-Christ? Comment l'Eucharistie opère-t-elle cette union ? C'est ce qui nous reste à déterminer.

CHAPITRE SEPTIÈME

DOCTRINE DE BOSSUET SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

Avant de poursuivre cette étude et de dire comment nous sommes unis à Jésus-Christ par la foi et par l'eucharistie, arrêtons-nous un instant et voyons comment Bossuet résume la doctrine des Pères sur cette union de l'homme au Verbe incarné.

Bossuet reconnaît, comme nous le verrons, que d'après saint Augustin et les autres Pères et même d'après l'enseignement formel du siège apostolique, l'eucharistie est de nécessité de moyen, et que c'est elle qui opère la première incorporation à Jésus-Christ et la vie divine. Cependant il ne professait pas cette doctrine ; et précisément à cause de cela, l'étude que nous allons faire de son enseignement offre un intérêt particulier, parce qu'elle montrera jusqu'où la théologie peut aller sur la déification de l'homme par Jésus-Christ, sans admettre cette nécessité de l'Eucharistie. Bossuet d'ailleurs, reproduit si pleinement la doctrine des saints Pères, qu'il s'exprime en plusieurs endroits, comme s'il croyait que l'Eucharistie fut de nécessité de moyen.

Pour ne pas donner trop d'étendue à ce chapitre, nous citerons seulement quelques textes de ses méditations sur l'Evangile et de ses élévations sur les mystères. On sait que ces deux admirables ouvrages sont un trésor de doctrine et comme la moelle de la tradition.

1° *La chair de Jésus-Christ est le seul moyen par lequel l'homme peut atteindre à la divinité.*

« Il ne faut pas que les hommes espèrent atteindre Jésus Christ par sa divinité, ni de s'y unir en elle-même ; c'est un objet trop haut pour une nature pécheresse. Le Verbe s'est fait homme pour s'approcher d'eux, et la chair qu'il leur a donnée pour s'unir à lui et pour cela, il l'a remplie de la divinité même ». La Cène, 1re part. 29e jour.

« Unissons-nous donc à Jésus, corps à corps, esprit à esprit. Qu'on ne dise point : l'esprit suffit. Le corps est le moyen pour s'unir à l'esprit. C'est par sa chair que nous devons le reprendre pour nous unir à son esprit, à sa divinité. Nous sommes faits participants de la nature divine parce que Jésus-Christ a aussi participé à notre nature. Il faut donc nous unir à la chair que le Verbe a prise afin que par cette chair nous jouissions de la divinité de ce Verbe, et que nous devenions des dieux en prenant des sentiments divins ! » 24e jour.

2° *La chair de Jésus-Christ est vivifiante et elle est pour nous le principe de la vie.*

« La chair que nous mangeons, ce n'est pas la chair du fils de Joseph, c'est la chair du Fils de Dieu, une chair conçue du Saint-Esprit et formée du sang d'une Vierge. « Quod nascetur ex te sanctum ». C'est une chair substantiellement sainte ; c'est une chair sainte de la sainteté du Fils de Dieu, qui se l'unit. Elle est pleine de vie, source de vie, vivante et vivifiante par elle-même. » 27e jour.

« Autant que nous désirons la vie, autant devons-nous désirer cette chair qui nous la donne, qui la contient, qui est la vie même. » « C'est la substance du Fils de l'homme qu'il nous faut, car c'est à sa substance qu'est unie la divinité et la vie. » 26e jour. « Là où est la substance de Jésus-Christ, là aussi pour ainsi parler est toute la substance du salut et de la vie. » 55e jour.

« Nous avons en Jésus-Christ la vraie vie, la vie éternelle, la vie de l'âme et du corps, et non pas précisément en lui comme Fils de Dieu, mais en lui comme Fils de l'homme ; car c'est par là qu'il commence ». 29e jour.

3° *Jésus-Christ, notre chef, nous ramène à Dieu par la manducation de son corps.*

« Jésus-Christ est notre chef, comprenons-le bien ; car c'est là le grand mystère de notre salut. Il est notre chef et ce qui est fait pour nous, il le prend lui-même. Il commence en sa personne l'usage du baptême ; il commence aussi en

sa personne l'usage de l'Eucharistie... C'est là sa Pâque et la nôtre ; c'est son passage et c'est le nôtre... Nous passons avec lui du monde à Dieu. Ma Pâque est aussi la vôtre, et parce que je suis votre chef et que vous êtes mes membres, il faut que vous fassiez le même passage. Mangez donc la victime du passage, mangez mon corps et passez à Dieu avec moi. » 18e jour. « Mangeons, buvons, vivons, nourrissons-nous, unissons-nous à la vie par cette chair, par ce sang vivifiant. C'est par là qu'il s'unit à nous, c'est par là qu'il nous sauve ». 26e jour.

« Nous l'avons dit souvent, et il ne faut pas se lasser de le dire : Cette chair et ce sang sont devenus le lien de notre unité avec Jésus-Christ, l'instrument de notre salut, la source de notre vie : parce qu'il les a pris pour nous, parce qu'il les a offerts pour notre salut, parce qu'il nous les donne encore à la sainte table pour nous vivifier. » 26e jour.

Ainsi la cause du salut de l'homme, c'est l'Incarnation, la passion et l'Eucharistie, et c'est en mangeant cette chair vivifiante et immolée de notre Sauveur, que nous retrouvons la divinité et que nous recevons le salut et la vie

4° *De l'extension de l'incarnation par la manducation de la chair de Jésus-Christ.*

« La vie est pour nous dans cette chair qu'il a prise ; Jésus-Christ ne se lasse pas de le répéter... Il en vient jusqu'à dire qu'il faut manger sa chair et boire son sang, et c'est là notre salut, c'est notre vie ; car par ce moyen il ne prend pas seulement en général une chair humaine, il prend la chair de chacun de nous, lorsque chacun de nous reçoit la sienne. Alors il se fait homme pour nous, il nous applique son Incarnation, et comme disait saint Hilaire, il ne porte, il ne prend la chair que de celui qui prend la sienne. Il n'est point notre Sauveur, et ce n'est point pour nous qu'il s'est incarné, si nous-mêmes nous ne prenons la chair qu'il a prise. Aussi l'œuvre de notre salut se consomme dans l'Eucharistie en mangeant la chair du Sauveur. » 32e jour.

Jésus-Christ nous applique son Incarnation, quand il prend notre chair, la chair de chaque homme en particulier ; et il

prend notre chair quand nous prenons la sienne. Or prendre la chair du Christ, c'est la manger. C'est donc par la manducation de la chair de Jésus-Christ, que son incarnation nous est appliquée, que nous devenons ses membres spirituels, et qu'en lui, notre sauveur et chef, le salut et la vie nous sont rendus.

5° *Nous ressusciterons, en vertu de notre participation au corps de Jésus-Christ.*

« Ne faut-il pas que notre corps mortel sorte un jour du tombeau et de la corruption ? Et qui peut mieux nous en tirer que ce corps qui ne l'a jamais sentie ? Pour devenir avec Jésus-Christ un « corps spirituel », comme l'appelle saint Paul (1 Cor. XV), qu'y avait-il de plus efficace, que son union avec ce même corps et l'impression de ses divines qualités ? — Mais les enfants qui n'ont pas communié, ne ressusciteront-ils donc pas ? Grossiers et charnels, qui n'entendez pas que ce corps est donné à toute l'Eglise, et que ce levain mystérieux est capable de vivifier toute la masse, ces enfants dont vous parlez, n'ont-ils pas reçu avec le baptême un droit sur ce corps ? Il est à eux, encore qu'ils ne le reçoivent pas d'abord, selon la coutume présente ; mais ce qui est reçu par quelques-uns est à tous un gage d'immortalité. » 50e jour.

6° *Nous avons la vie par la Foi et par l'Eucharistie.*

« Celui qui croit en moi a la vie éternelle. » Il est donc constant que c'est par la foi que nous devons profiter de cette nourriture céleste, pour en recevoir la vie éternelle ». « Jésus-Christ enseigne qu'il faut croire deux choses : la première, que le Fils de Dieu a pris notre chair ; la seconde, que pour avoir part à la vie qu'elle contient, il faut la manger ». 32ème jour.

« Quoi qu'il en soit des autres passages de l'Ecriture où manger et boire, c'est croire, ici il n'est plus permis de dire que le manger et le boire soit un manger et un boire impropre et allégorique et autre chose qu'un manger et un boire vé-

ritable et proprement par la bouche du corps. Vous nous donnerez votre corps et votre sang pour nous unir substance à substance à la chair que vous avez prise. La foi me vivifie, cela est certain ; mais cette foi qui me vivifie, c'est de croire que vous avez pris une chair humaine, un sang humain, et que vous me les donnez aussi véritablement à manger et à boire, même par la bouche du corps, que vous les avez pris dans le sein de votre bienheureuse Mère ». 33ème jour.

7° *Nous participons au Saint-Esprit en raison de notre union à Jésus-Christ.*

Le Cardinal Pie qui a exposé avec force le mystère du Christ, invoque le témoignage de Bossuet pour établir que notre adoption divine commence par notre union avec celui qui est le Fils de Dieu par nature, et que c'est par suite de cette union que l'Esprit de Jésus-Christ nous est communiqué.

« Dieu, sans doute, dit-il, s'il l'avait voulu, aurait pu nous appeler à l'éternelle gloire sans la médiation de son Fils incarné. La vision intuitive implique d'elle-même une assimilation divine : « Similes ei erimur, quia videbimus eum sicuti est ». Mais cette divine affinité eut-elle entraîné non seulement le nom mais la réalité de la filiation divine, et pouvions-nous sans le Fils de Dieu fait homme devenir proprement et réellement les fils de Dieu, en la façon dont nous le sommes devenus par suite du mystère de l'Incarnation ?

« Bossuet, ce sévère disciple de saint Augustin et de saint Thomas ; Bossuet, écho grave et fidèle de toute la tradition, répond : « Pour nous faire devenir enfants de Dieu, il a fallu « que son Fils unique se fit homme. C'est par le Fils unique « et naturel, que nous devions recevoir l'Esprit d'adoption. « Cette nouvelle filiation qui nous est venue, n'a pu être « qu'un écoulement et une participation de la filiation véri- « table et naturelle. » Elévat. sur les myst. 12e semaine. Elévat. 10. Et ailleurs : « L'héritage ne nous regarde qu'à « cause que nous sommes les enfants de Dieu. Nous ne « sommes les enfants de Dieu, que parce que nous sommes « un avec son Fils naturel ; d'autant que nous ne pouvons

« participer à la qualité d'enfants de Dieu, que par dépen-
« dance de celui à qui elle appartient par préciput. C'est
« pourquoi Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son
« Fils, qui crie : Père, Père. Donc, poursuit le grand évêque,
« en notre qualité de fils, et la nouvelle vie qui procède de
« la régénération spirituelle, et la prétention à l'héritage,
« nous ne l'avons que par société avec Jésus-Christ, « quas
« in uno. » Comme dans un seul, dit l'apôtre. » Card. Pie, Homél. sur l'identification de Jésus-Christ et des élus (T. VIII, p. 226).

Ce qui fait que nous sommes à proprement parler enfants de Dieu, c'est notre unité avec le Verbe incarné, unité en raison de laquelle l'esprit d'adoption nous est communiqué, en Jésus-Christ et par lui. La cause propre et immédiate de notre filiation divine n'est pas notre participation à l'Esprit-Saint, mais notre participation à l'Homme-Dieu, Fils de Dieu par nature, de qui l'Esprit d'adoption dérive en nous.

8° *Comment les élus sont consommés dans l'unité.*

« Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés en un. » Jo. XVII, 23. Jésus-Christ revient toujours à cette sainte unité ; elle fait les délices de son cœur et il ne peut quitter un sujet qui lui plaît si fort. Il va toujours approfondissant de plus en plus cette matière, et il nous apprend ici que la source de cette unité, c'est qu'il est en nous comme son Père est en lui.

« Les saints Pères ont interprétés ces paroles de cette sorte : « Je suis en eux » par mon Esprit ; « je suis en eux » par ma chair que je leur donne dans l'Eucharistie. Je leur rends par ce moyen tout ce que j'ai pris d'eux ; je leur donne en même temps tout ce que j'ai reçu de vous ; ma divinité est à eux aussi bien que mon humanité. Dans mon humanité, qui est à eux et en eux, ils trouvent la divinité qui lui est unie, et ils en peuvent jouir comme de leur bien. C'est donc ainsi que je suis en eux, et vous, mon Père, vous êtes en moi. Tout est donc en eux, tout est à eux. » 61e jour.

Ainsi donc tout est à nous, l'humanité et la divinité de

Jésus-Christ. Dans son humanité, qui est à nous et en nous, nous trouvons la divinité qui lui est unie. Jésus-Christ est en nous par l'Eucharistie et par son Esprit-Saint, et c'est ainsi que nous sommes consommés dans l'unité avec lui. Or ce n'est pas seulement par la communion sacramentelle et pendant le temps de la communion sacramentelle que ce mystère existe, bien qu'alors il reçoive toute sa perfection ; mais il existe déjà dans la grâce du baptême, où l'homme est incorporé à Jésus-Christ et devient avec lui un même corps et un même esprit.

Toute cette doctrine de Bossuet est un admirable résumé de ce que nous avons recueilli jusqu'ici dans la tradition.

(A suivre.)

F. François de Vouillé.

LE CATHOLICISME

DANS LA PATRIE DE SAINT PAUL

Le monde a vu de tout temps les civilisations se déplacer ; des villes, jadis célèbres sous différents rapports, sont devenues, dans la suite des siècles, d'insignifiantes bourgades et leurs habitants ignorent l'antique grandeur de leur ville d'autrefois ; parfois la déchéance est à tel point que le savant lui-même a de la peine à retrouver le nom antique dans le mot barbare qui le remplace et qui n'est connu de personne.

Le monde est habitué à cela, dirais-je, et si parfois, en visitant l'emplacement de ces villes déchues, en parcourant les lieux auxquels se rattache le souvenir de faits mémorables, on sent une certaine tristesse, un certain regret de n'avoir sous ses yeux que des ruines, ce regret et cette tristesse ne sont rien en comparaison de l'impression profondément douloureuse que l'on éprouve en se trouvant dans des villes auxquelles se rattachent des souvenirs chrétiens, quand ces villes ne présentent plus l'aspect religieux que l'on serait en droit d'espérer. C'est que ce dernier sentiment tient au cœur, tandis que le premier ne parle le plus souvent qu'à l'esprit : c'est l'esprit de l'historien qui cherchera le plus de vestiges possible du passé dans l'antiquité, mais c'est le cœur du chrétien qui se trouve accablé d'une tristesse profonde dans ces villes aux vieux souvenirs religieux, lorsqu'il n'y rencontre plus qu'absence de religion.

Tel est le sentiment qui oppresse le cœur quand on se rend compte de l'état du Christianisme et en particulier du catholicisme dans la patrie du grand Apôtre des nations. Saint Paul a porté bien loin dans le monde le flambeau de la foi, mais, à voir l'état présent du Christianisme dans sa propre patrie, on dirait qu'il l'aurait oubliée !

En entrant dans la petite ville de Tarsous, l'antique Tarse (1), on voudrait se sentir heureux de se trouver dans la patrie de saint Paul ! Les nombreuses églises qu'on y aperçoit, le joyeux carillon des cloches qu'on paraît y sonner avec une certaine affection pourraient faire croire au premier abord que l'on se trouve dans une ville foncièrement chrétienne, mais, hélas ! l'illusion ne dure pas longtemps !

Et pourtant les communautés chrétiennes ne manquent pas dans la ville de Tarse; presque tous les rites et toutes les sectes y ont leurs représentants. Pour les catholiques, on y trouve des Latins, des Arméniens, des Maronites, des Grecs-Melchites, des Tyriens, des Chaldéens ; comme sectes dissidentes il y a des Grecs Orthodoxes, des Arméniens grégoriens, des Protestants, des Syriens, des Chaldéens. Cette simple nomenclature semblerait annoncer en effet un état très florissant du christianisme dans notre ville ; malheureusement ce ne sont là que des noms, et puis ce qui

(1) La ville actuelle est bâtie sur une petite éminence non loin de l'embouchure du Cydnus ou Tarsous-tchaï, renommé par la rapidité et la fraîcheur de ses eaux. Au temps de Jésus-Christ elle était métropole de la Cilicie champêtre et une des villes les plus importantes et les plus célèbres de l'Asie-Mineure. Son site était magnifique et le nombre de ses habitants considérable. Elle avait reçu du triumvir Antoine le privilège de *ville libre*, en considération de ses bons sentiments pour Jules César, en l'honneur duquel elle avait même demandé à porter le nom de Juliopolis. A l'époque d'Auguste c'était une ville florissante, non seulement par son commerce qui y avait attiré un grand nombre de Juifs, mais aussi par son amour pour les belles-lettres. Elle avait le goût des beaux-arts et de la philosophie ; elle aimait l'éclat des lettres, possédait un grand nombre d'écoles, avait donné le jour à beaucoup d'hommes célèbres et surpassait Athènes, Alexandrie et les Académies les plus en renom. Rome lui devait ses plus brillants professeurs. Antipater, Archelaüs, Nestor, le rhéteur Hermogène et les deux Athénodores stoïciens dont le dernier avait été maître d'Auguste, Arius le médecin était de Tarse.

Ombre d'elle-même, cette ville, qui ne compte plus que vingt mille habitants, serait, malgré son ancien éclat, complètement oubliée de nos jours, si saint Paul, né dans ses murs, ne l'avait rendue célèbre par sa conversion au christianisme et son zèle ardent à le propager dans le monde. Le voyageur peut aujourd'hui se rendre facilement à Tarsous par la voie ferrée qui rejoint le petit port de Mersine à Adana. La distance à parcourir entre ces deux villes n'est que de 60 kilomètres et Tarse se trouve à mi-chemin.

(*Vie de saint Paul* par l'abbé Rambaud.)

nous intéresse surtout et doit nous occuper ici, c'est l'état de la religion catholique.

Le catholicisme a dû fleurir à Tarse dès le temps des apôtres, car saint Paul s'y est retiré après sa conversion pour calmer la méfiance des frères de Jérusalem qui ne pouvaient se faire à l'idée qu'un persécuteur si acharné fût devenu tout à coup prédicateur sincère de la religion qu'il venait de persécuter. Or il n'a pas dû y rester oisif, lui qui à Damas même s'était hâté de prêcher aux Juifs la divinité du Christ et qui à Jérusalem disputait avec les Juifs et les Grecs pour leur démontrer la vérité de la doctrine du même Jésus-Christ qu'il venait à peine de connaître. Du reste, les Actes des Apôtres, quoi qu'ils ne parlent pas en particulier de Tarse, font cependant mention de mission en Cilicie, dont Tarse était une des villes les plus importantes.

Plus tard au moyen âge le catholicisme a continué à y fleurir si bien que plusieurs des Pères de l'église arménienne, champions ardents de la religion catholique, ont reçu leurs surnoms de ces pays soit à cause de leur origine, soit à cause du ministère apostolique qu'ils y ont exercé, ou des couvents qu'ils y habitaient. Mais il faut dire qu'entre le catholicisme d'alors et celui d'aujourd'hui il y a eu complète solution de continuité.

Le catholicisme actuel n'est pas très ancien à Tarse. Il y a une cinquantaine d'années seulement, cette ville ne possédait que quelques familles catholiques, originaires d'Alep, que les besoins de leur négoce, y avaient amenées. Les secours spirituels leur étaient procurés par des Pères capucins qui s'occupaient de tous les catholiques sans distinction de rites. Mais quelque temps après les Maronites qui formaient alors la majorité de la population catholique eurent un prêtre de leur rite, et le Père Louis dernier missionnaire capucin dont la chapelle servait pour tous les catholiques, s'étant retiré, ils construisirent une église qui fut fréquentée par tous les catholiques sans distinction.

Après les Maronites, c'était autour des Arméniens catholiques d'avoir un prêtre de leur rite, lequel vint au moment où des divisions parmi les Grégoriens avaient occasionné quelques conversions et ajouté quelques familles originaires

de Tarse à celles venues d'Alep. A ces deux prêtres catholiques sont venus se joindre plus tard un prêtre de rite Grec-Melchite et un autre de rite Syrien ; et il y a deux ans, les PP. Capucins de Beyrouth rétablissaient leur mission abandonnée de Tarsous.

Malgré tout le zèle des missionnaires de tous rites qui ont exercé ici le ministère apostolique depuis cinquante ans, le catholicisme n'a guère fait les progrès qu'on était en droit d'en attendre. La raison principale de cette stérilité se trouve, chez les pauvres chrétiens, dans leur désolante indifférence pour tout ce qui regarde la religion. Ce qui les touche bien plus que leurs intérêts religieux, c'est la question de leurs intérêts matériels.

J'ai déjà dit que le catholicisme est représenté actuellement à Tarse par les communautés arménienne, maronite, grecque-melchite, latine, syrienne, et chaldéenne. Mais les syriens et les chaldéens ne possèdent pas de prêtre de leur rite, c'est le curé grec-catholique qui s'en occupe. Parmi ces différentes communautés, les plus importantes, quant au nombre, ce sont les communautés arménienne et maronite ; les maronites jouissent en outre d'une assez grande influence dans la ville. Quant au nombre de fidèles, ce sont les Latins qui sont les moins nombreux ; c'est à peine si l'on en compte trois ou quatre familles confiées aux soins d'un Père Capucin de la mission de Beyrouth ; mais en revanche la mission latine a fondé, pour l'éducation des jeunes filles, un établissement important que fréquentait plus d'une centaine d'élèves.

La communauté arménienne catholique, qui existe à Tarse depuis plus de quarante ans, n'a pas encore d'église.

Les offices religieux se font dans un local qui n'est guère digne de la majesté divine. Le terrain nécessaire pour la construction d'une église convenable est acheté depuis deux ans ; mais les travaux d'édification ne pourront commencer que lorsque Monseigneur l'évêque d'Adana, retenu à Constantinople pour des raisons indépendantes de sa volonté, pourra retourner dans son diocèse (1).

(1) Nous venons d'apprendre que, grâce à la bienveillante intervention de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, un iradé impérial a été porté autorisant le retour de Mgr l'évêque d'Adana dans son diocèse. (Note de Saint-Louis).



La communauté arménienne possède elle aussi une maison de sœurs qui se dévouent à l'éducation des jeunes filles pauvres. Je dirai même que c'est là une œuvre d'une importance capitale pour nous, car la communauté arménienne catholique étant de fondation relativement récente et presque tous ses membres étant des convertis, les jeunes filles n'auraient la plupart du temps aucune connaissance exacte du catholicisme sans cette éducation donnée sous la direction de personnes absolument sûres par rapport à la foi et aux pratiques religieuses. En même temps, ces sœurs peuvent répandre la connaissance du catholicisme parmi les schismatiques, dont un grand nombre envoient leurs enfants à leur école.

Outre cette maison de sœurs institutrices, la communauté arménienne possède encore une école pour les garçons. Cette école, (malgré le local insuffisant qui lui aussi fait désirer ardemment le retour du chef du diocèse) a compté cette année-ci une cinquantaine d'élèves, dont le plus grand nombre est schismatique. On y enseigne l'arménien, le turc, le français, le catéchisme, l'arithmétique, la géographie ainsi que des notions pratiques sur les sciences. Pour le moment, c'est la seule école catholique qui existe à Tarsous pour les garçons.

La communauté arménienne catholique compte une quarantaine de familles, c'est-à-dire de 250 à 300 fidèles environ ; toutes les autres communautés catholiques réunies n'arriveraient pas à avoir ce chiffre, mais elles ont cet avantage que leurs fidèles sont tous d'anciens catholiques.

Parmi ces communautés, les Maronites seuls ont une église construite, comme je l'ai déjà dit, il y a une quarantaine d'années, mais ils n'ont point d'écoles ni pour les garçons ni pour les filles. Celles-ci fréquentent l'établissement des sœurs latines, mais les garçons sont privés d'une école catholique qui leur convienne, car l'école arménienne ne leur plaît guère à cause de la différence de langue. Il ne reste pour eux que les écoles protestantes lesquelles ont en effet les ressources nécessaires pour avoir des professeurs de langue arabe qui est la langue des Maronites et en général celle de tous les catholiques autres que les Arméniens originaires de Tarse.

Les Grecs-Melchites célèbrent les offices divins dans une dépendance du presbytère et le R. P. Capucin dit la messe dans une petite chapelle fort gentille qui ne peut guère suffire qu'aux sœurs et à leurs élèves.

En résumé, les catholiques de tous rites existant à Tarsous possèdent quatre églises ou chapelles, deux écoles pour les filles et une seule pour les garçons et ils comptent en tout de 70 à 80 familles, c'est-à-dire de 450 à 500 fidèles.

Mais disons aussi quelques mots des communautés dissidentes qui constituent le champ restreint de notre prosélytisme catholique. En premier lieu il faut parler des Grecs orthodoxes qui sont les plus nombreux. Ils possèdent une assez grande église et une école élémentaire. Cette communauté, dont une assez grande partie est de langue arabe, est la plus nombreuse de toutes communautés chrétiennes, et plusieurs de ses membres jouissent d'une très grande influence par leur situation financière ou officielle.

Les protestants, eux aussi, ont une situation malheureusement trop florissante. Chaque soir, à la nuit, leur temple se remplit d'une foule nombreuse. Il faut dire que beaucoup ne vont à ces réunions que par curiosité ou pour passer le temps, mais cela ne manque pas quand même de faire de l'impression sur ces pauvres populations. Le nombre des familles vraiment protestantes est d'une centaine environ. A côté de leur temple ils possèdent un collège important qui est très fréquenté. Ils y reçoivent des pensionnaires un peu de tous les côtés dont plusieurs sont reçus gratuitement ; mais tous ces élèves qui entrent chez eux dans la simplicité ignorante de leur foi en sortent tout à fait protestantisés sans cependant renoncer, comme ils disent, à leur religion maternelle.

Les Arméniens schismatiques forment aussi une assez importante communauté ; ils comptent environ 400 familles ; ils possèdent une très belle église construite il y a une quarantaine d'années ; c'est sans contredit la plus belle construction de la ville ; on en aperçoit le dôme de très loin dans la plaine. A part cela, leur situation est loin d'être brillante. Ils ont une école, qui ne mérite guère ce nom, si l'on en croit le bruit public. La plupart de leurs enfants fréquentent le

collège protestant, et un certain nombre vont à l'école catholique qui en recevrait davantage si elle avait un local suffisant pour les contenir. Cette communauté est dirigée par deux prêtres qui sont loin de briller par leur science, à tel point que des jeunes gens se croient obligés de les remplacer pour la prédication, souvent même ce sont des élèves du collège protestant qui remplissent ce ministère.

Par ce qui précède on voit que cette pauvre communauté sera tôt ou tard la proie du protestantisme qui a dû préparer le terrain de longue date. Sans avoir l'air de toucher à la foi de ces chrétiens orientaux, en ne prêchant que la fraternité. en poussant la condescendance jusqu'à se conformer, pour la célèbration des fêtes, au calendrier julien, les protestants ont su prendre une très grande influence sur la population arménienne en particulier par cet extérieur brillant qu'ils ont su et pu donner à toutes leurs œuvres.

Il n'y a qu'une chose qui pourrait empêcher la réussite de ce plan humainement si bien dressé pour arriver au but qu'on se propose d'atteindre, ce serait que le catholicisme lui aussi pût enfin avoir un certain éclat; et cela, nous ne l'attendons que de Dieu et de son grand apôtre saint Paul. C'est au ciel à accorder la réussite de tant de projets qui, réalisés, auraient eu une si puissante influence pour la propagation du catholicisme, et qui se trouvent à attendre leur exécution sans qu'il soit possible de la hâter par des moyens humains (1).

GRÉGOIRE HADIGHIAN.

(1) L'auteur de l'article fait allusion ici au projet, formé par l'évêque actuel du diocèse, de faire bâtir à Tarse une vaste basilique en l'honneur de saint Paul.

MÉLANGES

LE SACRUM COMMERCIUM B. FRANCISCI

Il y a bientôt trois années, le P. Edouard d'Alençon a publié une édition sérieuse du *Sacrum Commercium beati Francisci cum domina paupertate* (1). Je ne puis trop me reprocher d'en avoir soufflé mot parce qu'une publication nouvelle vient d'apporter un élément important dans la matière : il sert quelquefois d'attendre.

Le *Sacrum Commercium* fut écrit en latin en 1227. C'est une œuvre purement allégorique, composée dans le but d'exalter l'amour de saint François pour sa vertu favorite, la pauvreté. Eut-elle également un but politique, celui d'écarter frère Elie du généralat, ou du moins de la dénoncer à la vindicte des frères ? L'opinion est peu probable et l'on ne trouve point de témoignage d'écrivains du XIII[e] siècle qui l'autorise. Et au préalable, il faudrait savoir au juste quel est l'auteur de *Sacrum Commercium*.

D'après la chronique des XXIV généraux, c'est Jean de Parme (2) ; ce sentiment a été partagé par Mariano de Florence et Marc de Lisbonne. Mais ni Barthélémy de Pise, qui énumère les œuvres de Jean de Parme, ni surtout Hubertin de Casale et Salimbene ses contemporains ne permettent de conserver cette opinion ; et leur silence s'explique par une raison apodictique : en 1227 date de la composition du *S. Commercium*, Jean de Parme n'était pas encore entré dans l'Ordre.

On attribue encore l'ouvrage à Crescence de Jési. C'est l'auteur que lui assigne un ms. du commencement du XVI[e] siècle conservé à la bibliothèque Magliabecchi de Florence (XXXV, 20) ; mais cette attribution ne paraît pas

(1) *Sacrum commercium... opus anno domini 1227 conscriptum ad fidem variorum codicum ms. adjuncta versione italica inedita* curante P. Eduardo Alinconiensi ord. min. capuccinorum Archivo generali praeposito. Romae Kleinbub. 1900. in-4° à 2 col. de XVIII-51 p. avec un fac-simile. — Le texte italien est tiré du ms. B. 131 de la Vallicellane à Rome.

(2) *Anal. franciscana*, tom. III, p. 282.

inattaquable s'il faut s'en fier, sans parler des autres motifs. à la Chronique des Tribulations qui nous montre en Crescence un persécuteur des Zelanti.

L'auteur du *S. C.* est-il au moins un général de l'Ordre ? On pourrait le croire, car les témoignages différents quant au nom semblent s'accorder sur cette qualité de l'écrivain ; et tel est l'avis du R. P. Edouard : s'appuyant sur la date de 1227 il pense que l'auteur du *Sacrum Commercium* est le général d'alors, Jean Parent, élu au mois de mai de cette année. Et si l'on a attribué la paternité de l'écrit à Jean de Parme, c'a été par suite d'une confusion de nom (Parmensis, Parentis).

C'est assez possible. Mais voici que M. A. G. Little, ancien professeur à l'Université de Galles (Cardiff) vient de publier la *description* très détaillée et très bien faite *du manuscrit miscell. 525 de la bibliothèque bodléienne* (coll. *opusc. de critique hist.* Paris, Fisbacher 1903, in-8° de 47 p.). Or du folio 105 B de ce manuscrit au folio 117 B se trouve letexte latin du *Sacrum Commercium*, et l'on lit en tête de cette copie : « *Incipit 4ª pars primæ partis et ultima libri gestorum beati Francisci et sociorum ejus quæ est de ipsius cum sancta paupertate commercio, facto M° CC° XXVII° mense Julio a beato Antonio, defuncto existente per annum ante eodem beato Francisco...* » Autrement dit, le texte bodléien 525, attribue à saint Antoine la propriété littéraire du *Sacrum Commercium*, et c'est de ce religieux que doit parler Hubertin de Casale dans son *Arbor vitæ*, de 1305 (1), quand il rapporte le texte connu sous le nom de prière de saint François pour obtenir la pauvreté : « *Hæc sunt verba et significata quæ quidam sanctus doctor hujus sanctæ paupertatis professor et zelator strenuus in quodam suo tractatu quem de Commercio Paupertatis fecit, inseruit.* » Il est à remarquer que ces trois mots du ms 525 : *a beato Antonio* sont écrits en marge et en rouge, mais d'une écriture contemporaine au reste du manuscrit et apparemment de la même main (2).

Reconnaissons au fond que nous ne savons pas au juste le

(1) Edition de Venise, 1485, lib. V. cap. III. fol. 210 v°.
(2) Renseignements fournis par M. Little.

nom de l'auteur du *Sacrum commercium*, qu'en attendant la découverte de textes décisifs, il ne nous reste pour le deviner que la critique interne ou la comparaison de ce texte avec les œuvres authentiques de saint Antoine et de Jean Parent.

Un point du moins semble acquis : la composition de l'allégorie en 1227, et je crois que le R. P. Edouard a eu parfaitement raison de ne pas hésiter à admettre la date donnée par le manuscrit qui sert de base à sa publication.

Ce manuscrit, une copie naturellement (ms. 3560 Casataneuse (Minerva) date de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle (1). L'éditeur l'a comparé avec cinq ou six autres *codices* très soigneusement et l'on possède maintenant, grâce au R. P. Edouard, une bonne édition latine de ce bijou de la littérature franciscaine des temps primitifs. L'édition de 1539 donnée à Milan *per Joannem Antonium de Castillione* (Bibl. Ambros. S. B. F. II. 27, 18 feuillets) est quasi introuvable, et la publication d'Edouard Alvisi dans la collection des opuscules dantesques rares ou inédits (2) était loin d'être parfaite bien que non sans mérite.

STATISTIQUE FRANCISCAINE DE 1385

Dans le manuscrit canonic. misc. 525 de la bibliothèque bodléienne si richement décrit par M. Little, manuscrit qui date de 1384-1385 et qui est l'œuvre faite à Raguse d'un certain frère Pierre de Trau (fratrem dompnium (3) de Tragurio), manuscrit qui comprend le *Speculum perfectionis*, un traité d'anecdotes de la vie de S. François et de ses compagnons, enfin une miscellanea de documents et de traités franciscains ; on trouve à la fin une très curieuse statistique des trois ordres pour cette même date de 1385. Nous en donnons ici une traduction, en corrigeant les quelques erreurs de chiffres glissés dans les totaux :

(1) *Opera S. Bonav.* Quaracchi, tom. VIII. Proleg. c. II. §. 11. n. 9.

(2) *Nota al canto XI versi* (43-75) *del Paradiso*. 1894. Citta del Castello. in-12.

(3) Cette orthographe se rencontre dans plusieurs manuscrits du XIV[e] et du XV[e] siècle.

CHAPITRE I. — Des pays d'Italie

Provinces	Custodies	Couvents de Frères	Monastères de Clarisses	Congrégations du Tiers-Ordres des Pénitents.
Saint-François.	9	76	34	20
Rome.	7	41	38	18
Toscane.	7	51	32	20
Gênes.	6	34	16	12
Milan.	5	27	7	5
Padoue.	4	37	14	8
Esclavonie.	4	30	6	4
Bologne.	5	43	20	10
Marches.	7	100	34	12
Abruzzes.	6	43	15	5
Saint-Ange.	4	30	4	3
Apulie.	4	28	3	4
Calabre.	3	20	3	3
Sicile.	5	30	9	6
Terre de Labour. . . .	5	56	16	5
Terre Sainte.	3	12	2	3
Roumanie.	3	15	3	3
Totaux : 17 provinces.	87	673	256	141

CHAPITRE II. — Des pays d'outremont.

Provinces	Custodies	Couvents de Frères	Monastères de Clarisses	Congrégations du Tiers-Ordre des Pénitents .
Hongrie.	10	50	5	4
Autriche.	6	30	7	4
Bohème.	7	49	3	5
Saxe.	12	100	6	5
Dacie.	8	37	3	6
Irlande.	4	35	3	4
Angleterre.	7	57	3	4
Cologne.	7	48	3	4
Strasbourg.	6	53	23	8
Bourgogne.	6	36	6	4
France	9	60	14	8
Touraine.	8	36	4	3
Aquitaine.	11	63	7	8
Santiago (Espagne). . .	9	43	7	5
Castille.	8	43	22	8
Aragon.	6	39	22	10
Provence.	8	52	8	6
Totaux : 17 provinces.	132	831	146	96

CHAPITRE III. — VICARIATS.

VICARIATS.	CUSTODIES	COUVENTS DE FRÈRES	Monastères de Clarisses	Congrégations du Tiers-Ordre des Pénitents
Tartarie orientale. . . .	4	18		
Chine.	3	9		
Tartarie septentrionale. .	4	18		
Bosnie.	7	35		
Russie.	4	15		
Livonie (1).	2	5		
Ecosse.	3	9	2	3
Maroc.	2	5		
Corse.	3	11		2
Sardaigne.	3	10		2
TOTAUX : 10 vicariats.	35	135	2	7
TOTAUX GÉNÉRAUX :	254	1640	404	244

Cette statistique est à rapprocher de celle que le P. Eubel a insérée dans l'un des derniers tomes de son *Bullarium*.

F. UBALD, d'Alençon.

(1) *Lionii*, dit le texte de M. Little. Il dit y avoir faute de copiste, ou erreur de lecture. Il y a peut-être *Livonii* ou mieux *Livoniæ*.

BIBLIOGRAPHIE

The Friars and how they came to England, being a translation of Thomas of Eccleston's « de adventu F. F. minorum in Angliam » done into english with an introductory essay on the spirit and genius of the franciscan friars, by Father Cuthbert of the order of saint Francis, capuchin. Sands and Co, 12, Burleigh St.-Strand. London, 1903, in-12, relié toile de viii, 252 p.

Cette édition de Thomas d'Eccleston est faite par un auteur bien au courant des choses franciscaines d'Angleterre. Elle comprend un essai de philosophie historique sur le caractère et le génie de saint François et de son ordre, la traduction d'Eccleston, trois appendices, la liste des provinciaux d'Angleterre depuis Agnello de Pise jusqu'à Jean Forest brûlé sous Henri VIII, enfin une table rédigée assez intelligemment.

La traduction est faite sur le texte publié par Brewer dans la série des Rôles, confronté avec l'édition des Pères de Quaracchi (*Anal. francisc.* vol. 1). Deux des appendices sont consacrés à reproduire des passages que l'éditeur regarde comme apocryphes, sans en donner précisément la raison, à moins que ce ne soit parce que ces passages sont écrits simplement en marge dans le manuscrit Cottonien du British Museum. Au fond il y a une étude critique à faire sur l'ouvrage d'Eccleston ; mais d'ores et déjà, on présume qu'elle ne portera que sur des détails. Son livre n'a pas le charme poétique des Fioretti ; la tristesse du ciel anglais se reflète dans son style, tout comme l'éclat du soleil levant d'Italie illumine la mosaïque d'Hugolin de Sainte-Marie : mais dans l'un et dans l'autre c'est la même fraîcheur d'esprit, la même grâce, la même simplicité ; Eccleston a tout le charme d'une vieille chronique, il raconte les faits sans arrière-pensée, avec humour aussi.

On aurait aimé trouver en ce volume une biographie de l'auteur. Le P. Cuthbert aurait pu en puiser les éléments, surtout dans Hearne, *Script. varii de hist. Anglic.* Oxonii, 1732, t. XXIX, p. XCII-C ; dans Oudin, *Comment. de script. eccles. antiquis.* Lipsiae, 1722, tom. III, p. 962-964, et probablement aussi dans le *dictionary of national biography* que je n'ai pas présentement sous la main.

On ne peut songer à résumer ici l'introduction de l'éditeur, notons quelques pensées : l'esprit large ouvert de saint François qui sympathise avec les tendances nouvelles opposées à l'ordre de choses établies

dans l'Eglise et dans l'Etat (1); l'élection temporaire des supérieurs (p. 19). Ici on eut pu excepter le ministre général qui dans l'idée du fondateur devait être nommé à vie. Le P. Cuthbert indique mieux la différence entre le bénédictin et le franciscain. Ce dernier n'est pas rivé à son monastère comme le moine, son couvent n'est qu'un lieu de retraite, de repos et de préparation; l'idée dominante chez le franciscain, c'est de reproduire personnellement et individuellement la vie du Christ; la vie commune du Frère diffère essentiellement de la vie commune du moine, et si l'influence du moine dépend de l'organisation administrative de son monastère pour tourner toute à la gloire de l'abbaye, l'influence du Frère est davantage subordonnée à sa pure action personnelle et elle n'a pour but unique que la seule gloire de Dieu (p. 30-31).

Trois qualités apparaissent plus vives en l'âme des premiers Frères : le mépris des biens de la terre et généralement de toute propriété — la bonne humeur constante au milieu des privations et des souffrances — un grand amour les uns des autres (p. 42). Ce n'étaient pas des ermites vivant à l'écart des foules humaines, ils allaient au milieu du peuple, comme des enfants du peuple, partageant la vie du monde, et s'efforçant par leur langage simple et familier, de mettre dans l'esprit des gens de saintes et salutaires pensées. Ils avaient des couvents très petits, des oratoires très pauvres, et une des causes de décadence a été précisément le désir de posséder des églises, des monastères grandioses, d'assimiler l'idée franciscaine à l'idéal monastique, d'oublier enfin que la pauvreté est le signe sacramentel de l'ordre, et que le franciscain n'a qu'une chose bien à lui : la droiture et la simplicité dans ses rapports avec Dieu et le prochain.

On trouvera plus au long dans l'*Introduction essay* ces mêmes pensées et d'autres encore. Il va sans dire qu'elles pourraient être le terrain d'intéressantes discussions. Le P. Cuthbert n'accorde-t-il pas trop de foi au récit des trois compagnons? pourquoi ne souffler mot de Celano ? N'aurait-il pas été utile aussi d'étudier le rôle de S. Bonaventure dans l'histoire de la législation franciscaine ?

(1) In S[t] Francis this spirit of piety united itself with the new-world spirit which was now abroad, and which... was as yet largely in opposition to the established order of things in Church and State. Francis was a child of the new democracy. p. 18. Cette pensée est embrassée dans certains milieux protestants. A la page 54, le P. Cuthbert semblerait aussi croire que saint François ne songea à soumettre son organisation au Pape que lorsque son ordre prit une extension importante.

Mais somme toute, et quoi que j'en dise, l'étude du P. Cuthbert est pleine d'aperçus originaux, de pensées vives, il mérite de figurer en bonne place dans la littérature franciscaine de la Grande-Bretagne.

F. Ubald, d'Alençon.

*
* *

Saint Léonard de Port-Maurice par le P. Léopold de Chérancé. Nouvelle bibliothèque franciscaine, maison Saint-Roch, (Couvin, Belgique), in-12, 1f,50 et 1f,80 franco.

Le R. P. Léopold de Chérancé est un peintre de talent. Après avoir contemplé l'admirable fresque de Flandrin à Saint-Vincent de Paul de Paris, cette merveilleuse théorie de saints en marche vers le divin Rédempteur, il a voulu lui aussi retracer la marche et la figure des Saints franciscains à travers les âges. Ils sont là, d'abord le Séraphique Père François, fondateur de l'ordre, le doux saint Antoine de Padoue, le Saint aux miracles, saint Bonaventure, le docteur séraphique, sainte Claire d'Assise, fondatrice des pauvres dames ; sainte Marguerite de Cortone, la Madeleine séraphique, tous revêtus de la même bure, ceints de la même corde ; tous, avec le cachet des vertus franciscaines poussées jusqu'à l'héroïsme. Et cependant dans cette procession, chacun d'eux a sa physionomie particulière, son caractère distinct.

Ici, pour SaintLéonard de Port-Maurice, on découvre le franciscain apôtre, bienfaiteur de son pays au XVIIIe siècle, le missionnaire doué des dons de la sainteté, de l'intelligence, lequel, lorsque les moyens ordinaires ne suffisent pas pour toucher les pécheurs, fait appel aux miracles les plus extraordinaires. Au point de vue historique, l'influence du saint sur l'Italie du XVIIIe siècle est appréciée à sa juste valeur ; en étudiant cette époque, l'auteur de cette nouvelle biographie nous signale les points de ressemblance avec les temps présents si agités : l'esprit public se pervertit, le vice s'étale avec insolence, la justice se vend, la vérité est proscrite, l'erreur prévaut, et alors, selon la parole de Bossuet, il faut parler au monde par des plaies, il faut l'émouvoir par du sang, le sang de la pénitence volontaire.

Cette nouvelle vie de Saint Léonard de Port-Maurice écrite dans un style alerte, imagé, apporte un joyau de plus à la bibliothèque franciscaine.

Fr. Th.

*
* *

Nos Enfants. Lettres d'un Jésuite proscrit en 1901 à un jeune professeur, Paris, Téqui, 1903.

Voici, déroulée à nos yeux, la correspondance d'un ancien Père de la Compagnie, vieux professeur pétri d'expérience, et d'un jeune débutant surveillant de collège, professeur novice encore dans l'enseignement, désireux d'acquérir l'expérience. Le maître et le jeune professeur échangent des idées sérieuses, des vues utiles sur l'enseignement moderne, sur les programmes *nouveaux*..., les méthodes d'éducation et de formation pour la jeunesse. Quelques traits délicieux, tel « le torchon du Père Labonde » et d'autres de ce genre ne nuisent pas, loin de là, à l'intérêt de ces lettres. Fr. Th.

*
* *

Les Idées de Matutinaud, par l'abbé E. Duplessy, 1er vicaire de Neuilly, Paris, Téqui, 1903.

Ce livre s'adresse aux enfants des patronages, aux ouvriers des villes. On le lit avec plaisir et aussi avec profit. Les objections courantes contre la religion, quelques-unes un peu vieilles, il faut l'avouer, sont ici résolues d'une manière neuve et piquante. Les articles inédits et pittoresques : *Matutinaud et Voltaire, Mon chien n'est qu'une bête, Un confesseur qui ne confesse plus*, captivent et intéressent.

Ce livre est l'œuvre d'un prêtre et d'un apôtre; il défendra la religion et la fera aimer dans le monde. Fr. Th.

*
* *

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation, Madame Acarie (1566-1618), par Emmanuel de Broglie, Paris, Lecoffre, 1903.

Une enfant de la vieille bourgeoisie parisienne, née et élevée à Paris, qui en a toute la vivacité d'esprit, toute la spirituelle bonhomie, est choisie par la Providence pour établir en France l'Ordre mystique et austère du Carmel. Mariée à l'âge de seize ans à Messire Pierre Acarie, vicomte de Villemor, elle élève ses six enfants, répand autour d'elle la bonne odeur des vertus chrétiennes, contribue à fonder le Carmel; puis, assurée de son œuvre, se jugeant désormais une ouvrière inutile,

elle disparaît du monde, s'ensevelit dans le cloître, détail que beaucoup ignorent, dans l'humble rang des Sœurs converses, elle meurt quatre ans plus tard comme savent mourir les saints.

Cette vie édifiante offre des attraits et des charmes à ceux qui sont appelés à la vie active, un enseignement et une force à ceux que Dieu appelle à la vie contemplative : la Bienheureuse Marie de l'Incarnation a mené successivement les deux vies ; cette Marthe a tant travaillé dans le champ du Père de famille à amener à Dieu des Marie, qu'elle finit à son tour par mériter de devenir l'une d'entre elles.

Les talents et les qualités de l'illustre auteur de cet ouvrage ne contribuent pas légèrement à faire apprécier et admirer cette vie utile et curieuse à connaître en elle-même. FR. THÉOTIME.

*
* *

LES SANCTUAIRES DE LA VIERGE AU ROUSSILLON. Premier mois de Marie, par le R. P. Ernest-Marie de Beaulieu, O. M. C. Perpignan. Impr. Latrobe, 1903, in-32 de VIII-311 p.

L'idée est excellente de grouper, en un même livre, l'histoire des sanctuaires de Marie élevés par la piété du peuple sur le territoire d'un diocèse ou d'une province. Le Congrès marial tenu à Lyon en 1900 avait applaudi à cette pensée. Et voici qu'un pieux auteur nous présente déjà un premier volume tout embaumé de parfums, tout embelli des paysages Roussillonnais. On compte une centaine de sanctuaires dédiés à Marie au diocèse de Perpignan.

O terra felis
La terra que tria
Per son paradis
La Verge Maria ! (Verdaguer).

Sur chaque sanctuaire, le R. P. nous donne une courte notice, il s'y montre critique plein de bienveillance et mélange avec bonheur la science et la piété. Combien d'auteurs se soucient peu de donner à la dévotion un fondement solide et raisonnable ! F. U.

*
* *

LE SENTIMENT DE L'ART ET SA FORMATION PAR L'ÉTUDE DES ŒUVRES, par Alphonse Germain. Paris. Bloud, in-12 de 385 p. Prix : 3f50.

Ceci n'est qu'un rappel. La revue a déjà rendu compte de l'ouvrage

de M. Germain (janvier 1903, p. 91-93). Un prix Montyon vient d'être décerné par l'Institut à l'auteur du *Sentiment de l'art*. En portant cette nouvelle à la connaissance de nos lecteurs, nous sommes heureux d'offrir toutes nos félicitations à notre éminent collaborateur.

F. U.

*
* *

EMILIENNE. Lettres d'une mère par Jean Charruau, Paris, Téqui, 1903, in-12 de 472 pages, 3f50.

Emilienne avec une étourderie doublée d'entêtement donne sa main à Lucien Leroy-Servigny. Elle est éblouie par ses attraits extérieurs, lui a vu surtout l'héritière. Elle est foncièrement catholique, lui ne croit à rien. C'est l'histoire de ce mariage, des suites douloureuses de cette scission inévitable des cœurs, que nous présente l'auteur dans une série de lettres charmantes, dramatiques, touchantes, tour à tour. La trame mouvementée du récit nous conduit à travers les épreuves diverses que l'âme chrétienne peut rencontrer sur son chemin, au milieu des incrédules, des indifférents, des sectaires ; et si Emilienne a commis une première faute en voulant, malgré l'avis de tous ceux qui l'aimaient, contracter une union dangereuse, elle expie cruellement son erreur par de longues années de luttes, d'humiliations, de souffrances. On se prend d'intérêt pour cette pauvre créature qui rachète si vaillamment sa faiblesse, et montre tant de courage en face du malheur. M. Charruau a réussi à faire d'un simple roman une œuvre de haute portée morale, tout en lui gardant les ornements variés de son imagination pittoresque et de son style attachant. Il touche d'une main sûre et ferme la plaie inévitable qui existera toujours dans les mariages où la question religieuse divise les époux et en montre, d'une manière frappante, les désastreuses conséquences.

Nous nous permettons une toute petite critique cependant : le récit, tout attachant qu'il soit aurait pu gagner à prendre çà et là une autre forme que la « lettre » qui, à la longue, fatigue le lecteur. Il est vrai que M. Charruau a varié avec un art souple et fin, les styles des correspondants, mais on aurait d'autant plus goûté cette souplesse, si elle eût été coupée par une rapide narration.

F. MAVIL.

*
* *

UN JUSTE SAINT-QUENTINOIS. ALFRED SANTERRE (*1832-1901*). Etude sociale et locale par Adrien Rasset missionnaire diocésain. Saint-Quentin, 1902 in-12 de XI-214 p. 2 fr. — UNE AME DE PAYSAN. FRANÇOIS GOUGÉ DE VILLEBAROU, (1830-1901) par L. Chesneau, licencié ès-lettres, curé de Villebaron Blois Migault, 1902 de 158 p.

Deux courtes biographies d'excellents chrétiens, de Tertiaires ferventes, narrées par des gens qui ont vécu avec leurs héros et qui savent les faire aimer.

F. U.

*
* *

SAINT ALPHONSE DE LIGUORI (*1697-1787*), par le baron J. Angot des Rotours. Paris. Lecoffre, 1903, in-12 de XVII-183 p. 2 fr. (Coll. *Les Saints*).

Il y avait deux difficultés à écrire la biographie de saint Alphonse : la première était de réduire en un si petit volume une vie riche en faits, le portrait en réduction pouvait n'être qu'une infidélité ou une caricature ; la seconde difficulté était d'aboutir à une étude passable, présentable après l'œuvre du maître le P. Berthe. Disons que M. Angot des Rotours ne s'en est pas trop mal tiré, loin de là, que son portrait du saint n'est privé d'aucun trait caractéristique. L'auteur doit même être spécialement loué d'avoir cherché à dégager, avant tout, la physionomie complète de son héros, et de l'avoir poussée tout entière bien en relief. On aime les saints tels qu'ils furent, de chair et d'os comme nous, avec leurs qualités et leurs défauts.

Le style est attachant, parfois un peu rude. Quelques appréciations théologiques mériteraient d'être mises au point, il n'est rien de tel en ces matières que la précision et la netteté. Dans l'Introduction, une excellente bibliographie.

F. UBALD D'ALENÇON.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Le gérant :
F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

A SA SAINTETÉ

LE PAPE PIE X

NÉ A RIESE, DIOCÈSE DE TRÉVISE

LE 2 JUIN 1838

ÉLU ÉVÊQUE DE MANTOUE

LE 10 NOVEMBRE 1884

CRÉÉ CARDINAL PRÊTRE

DU TITRE DE SAINT-BERNARD-AUX-THERMES

LE 12 JUIN 1893

PROMU AU SIÈGE PATRIARCAL DE VENISE

LE 15 JUIN 1893

ÉLU AU SOUVERAIN PONTIFICAT

LE 4 AOUT 1903

TERTIAIRE FRANCISCAIN

Très respectueux et très filial

Hommage

DES ÉTUDES FRANCISCAINES

LÉON XIII

Sa Sainteté le Pape Léon XIII est mort lundi 20 juillet 1903, à quatre heures quatre minutes. Il était âgé de quatre-vingt-treize ans, quatre mois et dix-huit jours.

C'est l'âme tout en deuil que les *Etudes Franciscaines* déposent au pied du tombeau du grand Pontife l'hommage de leur respect, de leur vénération, de leur souvenir et le tribut de leurs prières. L'univers entier s'est ému à la nouvelle de la maladie du Père commun des fidèles, tant il est vrai que la Papauté tient encore aux entrailles des nations, et l'univers entier a pleuré en apprenant la mort de Léon XIII.

Joachim Pecci, de la noble famille des comtes Pecci de Sienne, était né à Carpineto, dans le diocèse d'Anagni le 2 mars 1810. Docteur en théologie et en philosophie (1830-1832), prêtre le 31 décembre 1837, il fut nommé le 17 février 1738 délégué apostolique à Bénévent, et préconisé le 27 janvier 1843 archevêque (i. p. i.) de Damiette. Nonce à Bruxelles de 1843 à 1846, il est élu le 19 février 1846 évêque de Pérouse et créé cardinal le 19 décembre 1853 avec le titre de Saint-Chrysogone. C'est alors qu'il se fit inscrire aux registres des Tertiaires franciscains et qu'il commença de propager les idées franciscaines dont il se fit le champion dans ses encycliques *Auspicato*, *Misericors Dei Filius* et *Humanum genus*. Il fut élu Pape le 20 février 1878.

Est-ce bien à nous de reconnaître que l'action de

Léon XIII, pendant un quart de siècle, n'a rien abandonné ni relâché des justes revendications de la Papauté ? Reprenant à son compte une parole fameuse de Pie VII : *Siate buoni cristiani e sarete ottimi democratici*, Léon XIII a cherché par tous les moyens à réconcilier avec l'Eglise la société moderne, et cela sur tous les terrains : philosophie, histoire, Ecriture-Sainte, politique, questions sociales, questions économiques et questions matrimoniales. Il a rêvé le retour à l'union de toutes les églises, il a cherché et voulu la grandeur morale de la France, de cette France ingrate qui lui tenait tant au cœur.

Celui que nous pleurons surtout ici, c'est le Pape tertiaire, c'est le protecteur de l'ordre des Frères Mineurs, c'est l'auteur de la magnifique bulle *Felicitate quadam*. Saint François avait veillé sur son tombeau, il a protégé Léon XIII à ses derniers moments. Lors des appréhensions et des angoisses des dernières heures, nous dit le correspondant romain de la *Croix*, « les cardinaux pressèrent le cardinal Vivès d'entrer dans la chambre du Saint-Père et de l'assister en cette heure suprême... Le cardinal Vivès est si tendrement affectionné du Saint-Père ! C'était donner à Léon XIII une douce consolation que de lui envoyer un de ses fils de prédilection, celui qu'il aimait à appeler : *il santo cardinale*.

« Le Pape entendit les pieuses pensées que lui suggérait le saint cardinal. Il manifesta qu'il en était tout rempli, et il y répondit. Le Pape Tertiaire eut ainsi la joie d'être assisté en ces dernières journées par un fils de ce saint François qu'il avait tant aimé. Le cardinal parla à Léon XIII des saints pour lesquels celui-ci avait une dévotion spéciale.

« Si le Pape en fut reconnaissant, le trait suivant vous le montrera. Est-ce hier ou ce matin qu'il eut lieu ? je

n'ai point eu le temps de m'en assurer, mais ce détail importe peu. Le Saint-Père ouvrit, tout grands, ses bras au fils de saint François, qu'il avait revêtu de la pourpre cardinalice, et il l'embrassa avec une paternelle affection. Au seuil de l'éternité, l'étiquette s'évanouissait. Et le Pape se séparait du cardinal franciscain, *in osculo sancto*, qu'il devait porter bientôt aux habitants du ciel.»

S'il fut un esprit plus doux, plus conciliant que celui de Léon XIII au caractère si dogmatiste, il est difficile de le dire, et sur sa tombe qui se ferme l'on songe que c'est bien le Saint-Esprit qui gouverne l'Eglise quand on se rappelle qu'il n'y eut peut-être pas de Pape plus dogmatisant que le calme, pieux et saint Pontife Pie IX, le prédécesseur de Léon XIII.

LA RÉDACTION.

FRÈRE BERNARD D'ANDERMATT

Ministre général (quoiqu'indigne) de tout l'Ordre des FF. MM. Capucins de Saint-François, à tous les Frères de notre Ordre, Salut et Bénédiction.

RÉVÉRENDS FRÈRES ET FRÈRES BIEN-AIMÉS (1).

Le peuple d'Israël pleura de longs jours lorsque se répandit la douloureuse nouvelle, que Judas, le vaillant, l'habile capitaine, était tombé sur le champ de bataille, après avoir héroïquement résisté aux assauts de l'ennemi : *Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvait le peuple d'Israël* (2).

Une douleur semblable affligeait en ces derniers jours le peuple de la nouvelle Alliance, quand le télégraphe, avec la rapidité de l'éclair, répandit jusqu'aux extrémités de la terre la nouvelle que son chef et pasteur, Léon XIII, avait succombé aux assauts d'une inexorable maladie.

Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvait le peuple de Dieu et qui semblait commander à la loi de la mort ? s'écriaient en pleurant les fidèles du monde entier ; ce cri d'angoisse, nous le faisons retentir avec vous, Frères bien-aimés. La mort cruelle, pendant plus de deux semaines, s'efforçait en vain, hésitante et craintive, de s'approcher de la personne vénérable du

(1) Traduction faite par la Rédaction des *Etudes Franciscaines*.

(2) Macch. I, 9, 20 et 21.

Souverain Pontife, et lui l'attendait avec une admirable résignation et tranquillité d'âme. Enfin, le 20 de ce mois, à quatre heures du soir, elle achevait son œuvre ; par une inflammation pleurétique et la vieillesse, elle mettait fin à cette longue existence de quatre-vingt-quatorze ans.

Il s'est couché, le soleil, placé par la divine Providence au firmament de l'Eglise ! Pendant plus de vingt-cinq années il a illuminé de ses magnifiques rayons le monde catholique, tous les peuples, toutes les nations. Il s'est couché celui qui, d'une main forte et prudente, menait en haute mer la barque de Pierre et commandait aux vents et aux tempêtes de l'erreur et de la persécution !

Nous pleurons la disparition de cet astre. Pour relever notre courage, contemplons durant quelques instants son éclat. Ses multiples couleurs nous rappelleront les vestiges de sa course et feront encore resplendir à nos yeux son image bien-aimée.

Parmi tant de splendeurs, à côté de l'éclat d'une éminente sainteté reconnue par les anti-catholiques eux-mêmes, signalons surtout la publication de soixante-quatre Lettres encycliques. Durant le cours d'un glorieux et fructueux Pontificat, Léon XIII, retenu dans les chaînes d'une longue captivité morale, les a adressées, à l'Univers catholique, à des nations, et à certains groupes de fidèles. Par elles, il s'est efforcé avec un zèle apostolique, de tout renouveler dans le Christ ; ici il a montré les dangers qui menaçaient la chrétienté, là il a indiqué les moyens de bâtir des fondements solides à l'idée chrétienne, là enfin il a expliqué, exalté les vertus cachées, les énergies surnaturelles de l'Eglise de Dieu. Ainsi, il a vengé l'Eglise des calomnies de ses adversaires, et, plus d'une fois, forcé les calomniateurs à la vénérer et à l'aimer. Sa sollicitude pastorale s'est étendue à tous comme à tout ce qui pouvait de près ou de loin concourir à la gloire de Dieu et au salut des âmes. En sorte qu'il pouvait, en toute vérité, se redire à lui-même les paroles de l'Apôtre : « Qui est faible sans

que je m'affaiblisse? Qui est scandalisé sans que je brûle? » (1).

Il enseigne aux conducteurs de peuples les lois par lesquelles les nations se gouvernent et grandissent; il recommande aux évêques l'union, le zèle apostolique et la vigilance; il les exhorte à donner tous leurs soins à une éducation et à une instruction du clergé, solide et en rapport avec les nécessités des temps; il montre aux maîtres et aux savants la philosophie de saint Thomas comme le plus solide fondement des sciences et les pousse à la suivre, il recommande au clergé séculier et régulier, la théologie scolastique, telle que la pratiquèrent saint Thomas et saint Bonaventure; et lui adresse conseils et avertissements salutaires, pour l'empêcher dans l'ardeur des études Bibliques de pencher trop à droite ou à gauche; bien plus, il institue à cet effet une Commission de Cardinaux, qui, aidée des conseils de savants personnages, veillera à la direction de ces hautes études.

Aux historiens, il ouvre les trésors des Archives Vaticanes pour les aider à réfuter les erreurs et les calomnies et promouvoir le triomphe de la vérité; aux amateurs des belles-lettres et des arts libéraux, il rappelle le souvenir des lois éternelles qui constituent la fin et la noblesse de leur sublime vocation; aux ouvriers et aux patrons, il recommande la concorde; il leur apprend à l'obtenir par la justice et la charité mutuelle; aux époux, il enseigne la sainteté, l'unité, l'indissolubilité du mariage; aux familles chrétiennes il propose l'exemple de la sainte Famille de Nazareth; à tous les disciples du Christ enfin il montre le chemin du bonheur temporel et éternel, et les avertit de se garder des faux prophètes, des sectes maçoniques, des théories du naturalisme, du socialisme et de l'erreur appelée américanisme.

(1) IIa Cor. 11, 29.

Ainsi il conduisit tous les fidèles au Christ Rédempteur qui a dit : *Je donnerai gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif.* C'est ce Christ qui, uni à son Père céleste, a envoyé à l'Eglise l'Esprit-Saint, distributeur de tous les dons et de toutes les grâces. C'est lui qui par le très-saint Sacrement de l'Eucharistie habite au milieu de nous, et alimente de sa chair céleste notre vie spirituelle « *jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait ; à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous* (1) ».

Pour que tous se pressent avec plus de confiance auprès du Sauveur bien-aimé, il rappelle à la mémoire des fidèles sa très douce Mère, la bienheureuse Vierge Marie, notre Mère à nous ; il les exhorte dans onze de ses Lettres Encycliques à honorer, à invoquer avec piété et constance cette Mère du Ciel.

Et afin que les fidèles n'ignorent pas le moyen pratique d'approcher de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très-glorieuse Mère, et que tous puissent leur rendre le culte véritable qui leur est dû et atteindre par là le sommet de la perfection chrétienne, il leur donne comme modèle le séraphique Père saint François, et désigne la Règle du Tiers-Ordre laissée par lui, comme le chemin le plus court et le plus sûr pour atteindre le but proposé.

Léon XIII n'appelle pas auprès de Jésus, et dans l'Eglise, les seuls disciples du Christ ; son cœur de Pasteur suprême se rappelle les paroles du Seigneur : « *J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie ; il me faut les amener* » (2). Il embrasse dans sa paternelle charité les âmes qui errent loin du sein de l'Eglise ou qui restent assises dans les ombres de la mort ; par des lettres encycliques pleines d'opportunité, il tente de les ramener à l'unité de

(1) Eph. 4, 13.
(2) Joan., 10, 16.

la foi et à l'unique bercail. *Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu, Père de tous et qui est en nous tous*(1), et par conséquent un seul troupeau du Christ un seul Pasteur : telle est la fin sublime à laquelle Léon XIII consacra toutes ses forces et sa sollicitude pastorale.

Il ne travailla pas en vain. Pêcheur apostolique, il prit de nombreux poissons, si bien que son filet manquait de se rompre ; il dut même l'agrandir, c'est-à-dire augmenter la hiérarchie catholique ; il a érigé dans l'Orient et l'Occident deux sièges patriarcaux, trente-quatre sièges archiépiscopaux, cent treize sièges épiscopaux, soixante-cinq vicariats apostoliques et trente-cinq préfectures.

Léon XIII recula les limites de son bercail et rassasia son troupeau de l'aliment salutaire de la parole de vérité. Mais que de travaux pénibles, que de douleurs n'eut-il pas à supporter pour défendre les droits de son bercail contre d'injustes agressions ! Que d'injures, que de pièges, tantôt visibles, tantôt cachés, n'apprit-il pas à connaître, pour venger la liberté de l'Eglise et défendre le Patrimoine de Pierre ? N'a-t-il pas ainsi été calomniéusement appelé par un ministre italien, *ennemi de l'Italie*, et par un autre, *cancer de la Nation*? Ne l'a-t-on pas brûlé en effigie, à Padoue, la tête en bas ! Mais l'âme invincible de Léon ne faiblissait pas ; il a pu en toute vérité écrire de lui-même :

J'ai aimé la justice ; longs combats, labeurs,
Outrages, embûches, j'ai tout supporté,
Mais, défenseur de la Foi, je ne fléchirai pas ; pour le troupeau du Christ
Il m'est doux de souffrir, dans la prison même il m'est doux de mourir (2).

(1) Ephes., 4, 5.

(2) Justitiam colui ; certamina longa, labores,
Ludibria, insidias, aspera quæque tuli
At, Fidei vindex, non flectar ; pro grege Christi
Dulce pati, ipsoque in carcere dulce mori !

Ce ne fut pas seulement en Italie, mais aussi en Allemagne, en Suisse, en France et en d'autres pays qu'il se montra le défenseur de la liberté ecclésiastique. Il apaisait les tempêtes qui s'élevaient dans le monde ; et Bismark, ce redoutable adversaire qui envoyait en exil ou jetait en prison prêtres et évêques, fut amené par lui à le choisir comme arbitre dans le conflit élevé entre le puissant empire germanique et le royaume d'Espagne au sujet des Iles Carolines. La France elle-même ne serait peut-être pas secouée aujourd'hui par la tourmente de la persécution, si elle avait suivi les conseils si sages de Léon XIII.

Quoi d'étonnant, si aujourd'hui le nom de Léon est en vénération, si l'Eglise universelle et tout le monde chrétien lui décerne des louanges.

Pour nous, frères bien-aimés, nous devons être parmi les premiers à honorer d'un cœur reconnaissant la mémoire du grand Pontife. Comme religieux, en effet, il nous entoura d'un amour intense ; il défendit avec vigueur nos droits non seulement par la magnifique lettre encyclique qui a pour titre *Au milieu des consolations*, lettre adressée le 23 décembre 1900 à Son Eminence le Cardinal Richard, Archevêque de Paris, et par cette autre qui a pour titre *Le religiose famiglie*, lettre envoyée le 29 juin 1901 aux supérieurs des Ordres et des Congrégations religieuses ; mais encore par d'autres documents et surtout par des notes diplomatiques adressées au gouvernement français.

Comme Frères Mineurs, nous avons toujours eu en Léon XIII un Père, un frère éminent. Les preuves surabondent : citons, entre autres, sa constitution *Auspicato,* lancée le 17 septembre 1882, à l'occasion du septième centenaire de saint François, et ses Constitutions du Tiers-Ordre Franciscain ; bien plus, il a daigné devenir notre frère en revêtant, lui, le Souverain Pontife, les livrées du Tiers-Ordre. Il voulut, près de mourir, donner à l'Ordre

des Mineurs un exemple frappant de sa prédilection à son égard. Quand, en effet, Son Eminence le Cardinal Vivès y Tuto, notre très méritant confrère, prié à cet effet par le Saint-Père, lui eut appliqué, comme aux autres tertiaires franciscains, la bénédiction avec indulgence plénière, il supplia Sa Sainteté de daigner accorder à tout l'Ordre franciscain ainsi qu'aux tertiaires de Saint-François la bénédiction apostolique, Léon XIII s'empressa d'accéder de tout cœur à cette requête et à plusieurs reprises il s'efforça d'élever ses mains défaillantes, pour donner une ample bénédiction à tous et à chacun des fils du Séraphique Père.

Comme Capucins, nous sommes particulièrement redevables au Souverain Pontife Léon XIII ; car il a décerné les honneurs des Bienheureux à trois de nos Frères, il en a inséré un autre au Catalogue des Saints ; il a fait entrer trois membres de notre Ordre dans le Sacré Collège des Eminentissimes Cardinaux, il en a élevé cinq à la dignité archiépiscopale, vingt-deux à la dignité épiscopale, il en a nommé trente Consulteurs ou membres de l'Officialité de la Curie Romaine ; enfin, en diverses occasions, il a donné des preuves spéciales de sa bienveillance tant à l'Ordre qu'à plusieurs de ses membres. La mémoire de Léon XIII restera donc en bénédiction dans notre Ordre.

Cependant, pénétré de reconnaissance à son égard, prions instamment pour son âme bénie, appliquant surtout en sa faveur les trois suffrages ordinaires. Aussi en vertu des présentes, nous enjoignons à tous les supérieurs provinciaux et conventuels, au reçu de cette lettre, de faire célébrer par chaque prêtre, leur sujet, trois messes, et de faire réciter par tous les Clercs, trois Offices des Morts et par tous les Frères Lais trois cents *Pater* et *Ave*, pour le repos de l'âme du Souverain Pontife défunt.

Enfin, nous exhortons vivement dans le Seigneur tous les religieux confiés à nos soins, à répandre auprès de Dieu d'incessantes prières, et, en union avec la sainte Eglise

romaine, à demander à Sa Majesté Infinie un Pontife agréable à ses yeux, qui marche sur les traces de ses prédécesseurs, instruise son peuple en toutes les vertus et répande dans l'esprit des Fidèles l'odeur des parfums spirituels. Et en vous priant au milieu des calamités des temps présents de vous souvenir au saint autel de nous et des nécessités de l'Ordre, bien-aimés Frères, nous vous accordons à tous et à chacun notre paternelle Bénédiction.

Donné à Rome, en notre Couvent de Saint-Laurent de Brindes, le 22e jour du mois de juillet 1903.

F. Bernard d'Andermatt,
Ministre général.

BRUXELLES

ET

LA COUR DES ARCHIDUCS

Les toutes premières années du XVIIe siècle marquent l'apogée de la phase la plus brillante des archiducs Albert et Isabelle.

Les succès de Spinola décourageaient les Hollandais. Les ouvertures officieuses du Père Jean Nyen faites au prince de Nassau n'avaient pas été repoussées, tout le monde désirait la paix et si elle fût discutée pendant deux ans et ne fût en fin de compte qu'une trêve, c'est que la France et l'Angleterre s'étaient empressées d'envoyer des ambassadeurs en Hollande pour essayer de prévenir une entente qui contrariait leur politique. L'adresse et le talent de Richardot et de Spinola qui se montrèrent dans les négociations dont ils étaient chargés, aussi fins diplomates que prudents et bons patriotes, enlevèrent enfin la signature d'une trêve de douze ans (1609) qui allait permettre aux Archiducs de s'occuper tranquillement du bien du pays.

Ce pays leur était acquis depuis longtemps en toute obéissance et affection. Il ne s'y trouvait plus aucun esprit de révolte car on était assuré désormais des dispositions généreuses des grands, de leur dévouement absolu à la nation belge.

La vie d'Albert et d'Isabelle se partageait dans les trois belles résidences de Mariemont, de Tervueren et du palais de Bruxelles ; Tervueren leur plaisait à cause de sa proximité de Bruxelles et de ses belles chasses, Isabelle surtout préférait Mariemont dont les beaux ombrages, les eaux vives, le château grandiose lui rappelaient peut-être davantage les résidences d'Espagne.

Mais les obligations du gouvernement les rappelaient plus encore à Bruxelles qui devenait ainsi la capitale de la Belgique.

A cette époque, Bruxelles, comme toutes les autres villes se resserrait en une enceinte fortifiée qui empêchait tout développement. Quand les Archiducs arrivèrent d'Espagne, ils avaient encore beaucoup à relever des ruines causées par la courte et terrible persécution d'Olivier van Tempel et par les surprises, les pillages, les combats qui, depuis cinquante ans, s'étaient livrés autour de la ville et même au milieu de ses rues. La générosité d'Albert et d'Elisabeth devait réparer beaucoup de ces dommages. C'est à eux que l'on doit la plus grande partie des restaurations des églises et des couvents.

Le Palais, « la Cour » ainsi qu'on l'appelait dans le peuple, avait lui-même grand besoin de restauration. Depuis Charles-Quint, aucun gouverneur n'y avait séjourné autrement qu'en passant et pendant les troubles, le peuple, deux ou trois fois, l'avait envahi et pillé (1).

Les Archiducs résolurent de le réparer et d'en faire une habitation digne d'eux, car leur bonté, leur piété, s'alliait avec le sentiment bien espagnol de la grandeur de leurs personnes. Non qu'ils fussent fiers ou hautains, mais parce qu'ils regardaient le pouvoir comme une émanation du ciel qui les rendait dignes de tout respect et qu'eux-mêmes ne pouvaient laisser abaisser. Sans morgue pour eux-mêmes, ils croyaient être obligés de se montrer magnifiques et de vivre avec splendeur. La fille de Philippe II ne pouvait oublier l'Escurial.

Le vieux palais des ducs de Brabant avait subi beaucoup de vicissitudes. Embelli et agrandi par les ducs de Bourgogne il avait été remanié par Charles Quint. Il occupait à peu près la Place du Palais Royal actuel et se trouvait entouré presqu'entièrement par un enclos considérable dont le *Parc* est un des derniers vestiges. C'était un ensemble de bâtiments fort divers sans doute, car ils portaient la marque des styles variés de l'époque de leur construction.

(1) *Bruxelles à travers les âges*. Tome I.

Mais cette masse était majestueuse et ne manquait pas de caractère. Elle formait un carré autour d'une vaste cour intérieure au milieu de laquelle s'élevait un puits monumental.

Du côté de la ville, le palais étendait sa façade énorme sur la place appelée : les bailles de la cour, belle place entourée de balustrades gothiques et de statues. A côté s'élevait la superbe chapelle ogivale qu'Isabelle allait décorer avec une piété si grandiose ; partout le corps de bâtiment s'embellissait de tourelles, de balustrades ajourées, de statues, de portails sculptés, de galeries voutées, de balcons qui offraient un coup d'œil aussi riche que pittoresque.

Du côté du Parc, les terrasses se superposaient. Un ruisseau jetait sa fraîcheur sous les magnifiques ombrages formant la promenade préférée d'Isabelle. Les animaux sauvages, lièvres, cerfs, faisans, volaient ou bondissaient au loin permettant à l'Archiduchesse de s'exercer au tir sans courir hors de la ville et l'embellissement de cet Eden devint une des distractions favorites de la Souveraine.

On créa des viviers, on dressa des jets d'eaux, on forma des grottes avec des cascades, des fontaines avec des statues ; on installa tout un potager avec des serres, on fit des berceaux, des bosquets, des parterres de mosaïques, des « cabinets » pour aller prendre le frais, pour goûter, lire, entendre de la musique et le Parc du palais de Bruxelles devint une des curiosités de la ville, l'objet de l'admiration de tous les étrangers (1).

Dans le palais il y eut beaucoup à faire aussi pour le rendre suffisamment commode. Le dernier pillage avait détruit quantité d'œuvres d'arts. Les belles tapisseries qui ornaient la chapelle du palais avaient été anéanties et les fameuses tentures tissées d'or et de soie exécutées pour les ducs de Bourgogne et pour Charles-Quint se trouvaient fort abîmées. On crût même un instant avoir perdu les fameuses tapisseries dites de « la toison d'or » que Philippe II avait fait faire pour orner la salle des chevaliers de la Toison. On les retrouva telles qu'on les avait roulées à la hâte pour les soustraire à la

(1) Voir historique et description du palais dans *Bruxelles à travers les âges* de Louis Hymans. Tome I, chap. IV.

sauvagerie des calvinistes et on les remit à la place qu'elles occupaient jadis.

Les Archiducs aimaient et estimaient les beaux arts : les maîtres belges et étrangers eurent place dans la belle collection qu'ils formèrent. Rubens reçut l'ordre de peindre, pour la galerie d'honneur, un immense tableau : *le triomphe de la Religion*. Tous les appartements étaient meublés avec cette sobre magnificence et cette richesse distinguée de style qui caractérise les meubles de cette époque. On aimait alors surtout *la belle ordonnance*, une régularité froide d'arrangement intérieur qui n'excluait pas la richesse : vastes fauteuils sculptés recouverts de velours à crépines d'or, tables massives aux pieds tournés, cabinets italiens incrustés de pierres fines, étagères de buffets chargés d'argenterie ou de verrerie précieuse, tout cela rangé avec méthode et régularité, formait un cadre d'un beau coloris aux riches costumes et à la gravité d'allure des personnages du temps.

Les appartements particuliers d'Albert et d'Isabelle n'étaient pas les moins somptueux. Un inventaire mentionne les toiles d'or et les velours brodés d'or qui recouvraient les murs de la chambre et des salons d'Albert et l'étoffe des tentures de la chambre à coucher d'Isabelle : un satin blanc brodé de « pots de fleurs au naturel » (1).

On variait les tentures de lits selon les circonstances, la saison, la fantaisie. Cet usage venait de l'habitude de recevoir au lit, si fréquente, souvent même obligatoire. Au Palais on avait des lits de velours brodés d'or avec couvertures pareilles, lits de soie blanche, lits à l'espagnole, lits pour l'été en Indienne brodée de soie ou en « Indienne appliquée de taffetas rose avec des crevés de taffetas jaune » ou même en « Indienne appliquée de velours rouge brodé d'or et d'argent ». Pour les jours de deuil, lit de drap noir (2).

Sur les tables, des tapis de Perse, plusieurs rebrodés d'or ou d'argent ou bien des tapis de cuir gaufré.

Dans les appartements particuliers des Archiducs beaucoup de bibelots : tables, guéridons, étagères, armoires à

(1) *Bruxelles à travers les âges*, déjà cité.

(2) Inventaire du palais de Bruxelles, archives du roy : Registres 1196 et 1197.



mettre les archives, écritoires etc., puis les petits portraits de famille, en métal, en cire, en émail, objets pieux, statuettes d'or ou d'argent enrichies de pierreries, chapelets précieux, conques marines montées en or, tablettes, calendriers en émail, nef d'argent à trois hunes assise sur deux sirènes, tasses de cristal bordées d'or, agathes montées en or, enrichies de pierreries, saint Georges en or incrusté de diamants, boitelettes pour bijoux, poudres, fards, en or, argent, objets de travail et objets pour écrire, porte-feuilles à fermoirs riches, cachets armoiries, tout cela en or, en argent. Et la niche de la vierge tapissée de riches broderies et de fines dentelles avec la madone en or, une gloire d'or, des chandeliers d'or et des petits vases en pierres fines, en argent ciselé et les reliquaires tout d'or, d'argent, de pierreries, les agnus Dei montés, entourés de rubis et de perles (1).

Au milieu de ces magnificences se détachent, austères et calmes, les personnes augustes d'Albert et d'Isabelle. Ils sont graves de la gravité acquise par l'éducation espagnole et autrichienne, par la conscience de leur dignité, par le poids du pouvoir, si lourd de soucis pour eux. Ils sont graves aussi parce que la joie leur est inconnue, parce que depuis qu'ils ont mis le pied sur le sol belge le sentiment de leur devoir a été leur unique préoccupation. Il a été le motif de leur mariage et si l'affection est venue de l'estime, en même temps ils ont goûté l'amertume de l'inutilité de leurs sacrifices. Faute d'héritiers, la Belgique retournera au Roi d'Espagne et le bien qu'ils opéreront, un fils ne le continuera pas ; mais les vieux errements du souverain orgueilleux qui s'isole dans sa puissance détruiront tout ce qu'ils auront si péniblement édifiés. Et ils accomplissent leur métier avec l'abnégation courageuse des missionnaires.

Aussi tous les portraits que la postérité a gardés d'Albert et d'Isabelle représentent un couple pensif et sérieux. Ils ne sont pas beaux peut-être, ayant encore tous deux la lèvre trop autrichienne, mais combien attachants et sympathiques : Que ces deux têtes royales peintes par Corneille de Vos ont

(1) Inventaire divers du mobilier du palais. Archives du royaume. Numéros 1196 et 1197.

d'attrait mélancolique ? (1) Tous deux ont dans le regard la profondeur mystique des résignés et des croyants. La physionomie d'Albert est énergique et sereine ; celle d'Isabelle plus douce a l'expression sérieuse de la femme désabusée des vanités de la vie, mais qui en supporte noblement les charges. Les portraits de Rubens (2) ont une allure plus brillante et plus fière. Un pâle sourire se dessine sur la lèvre d'Isabelle, ses yeux s'animent comme si elle écoutait les acclamations populaires, mais chez elle comme dans l'expression ouverte et forte du visage d'Albert on sent la plaie latente et douloureuse supportée avec le fier courage chrétien.

Cette union commencée par la politique a été la plus parfaite union de deux âmes. Sous des dehors un peu froids Isabelle cache un cœur ardent et fidèle et Albert aime sa femme avec d'autant plus de force qu'elle est son unique affection. Ils sont vraiment unis de cœur et d'esprit et telle est cette parfaite union de tout leur être que leur gouvernement est l'émanation simultanée de tous les deux ; le peuple ne les sépare pas. Il dit : les Archiducs ont ordonné, les Archiducs ont fait, ont dit, comme s'il était impossible que l'un dise ou fasse acte quelconque sans l'autre.

Autour d'eux s'est formée une cour animée et brillante. Sans être mondaine dans le sens frivole du mot, la vie y est variée. A Tervueren et à Mariemont les chasses, les jeux de bagues, à Bruxelles les réceptions plus solennelles mais fréquentes, les fêtes pastorales et aussi les joûtes car le palais possède une cour spéciale pour ces nobles jeux. Pas de banquets, l'étiquette espagnole ne permet pas à un souverain de dîner avec des inférieurs ; pas de bals, là aussi l'étiquette espagnole est conforme aux sentiments des Archiducs.

Mais ils ne sont pas sévères au point de se désintéresser des plaisirs qu'on peut prendre autour d'eux. Ils aiment que la noblesse s'amuse, donne des fêtes, des repas, des bals. Ils assistent volontiers aux courses en traîneaux qui sont très à la mode, à toute réunion que peut se permettre leur dignité.

(1) Collection du Comte de Mérode Westerloo.

(2) Musée de Bruxelles.

Le grand plaisir d'Isabelle, c'est de donner. Elle ne laisse passer aucune occasion d'offrir des cadeaux.

Il y a les cadeaux officiels aux ambassadeurs, il y a les cadeaux aux dames pour la Saint-Nicolas, à Pâques, à la foire aux verres. Il y a les cadeaux de bienvenue et de départ et tous ces présents sont offerts avec une délicatesse, un souci de plaire qui doublent le mérite.

Les réceptions à la Cour sont toujours empreintes d'une grande solennité. Quand un ambassadeur étranger arrive, un des plus grands personnages du palais est envoyé fort loin à sa rencontre, l'hébergeant jusqu'à ce qu'il soit admis en audience publique où il doit faire un beau discours (1).

Pour la noblesse il y a des jours de réception destinés surtout à la noblesse de province et c'est un vif plaisir pour des courtisans d'intimider les novices dans l'art de se mouvoir sans maladresse et selon l'étiquette, sous les yeux moqueurs de toute la Cour. De là parfois de petites scènes amusantes, témoin cette dame citée par la *Gazetts de France* qui vient de province et doit être présentée en audience publique. Comme elle est petite, elle ne trouve rien de mieux pour se hausser que de mettre de hauts patins (2). Elle arrive fort gracieusement au pied du trône, elle débite son compliment sans gaucherie mais, lorsqu'il faut faire les trois révérences, les patins s'échappent des pieds et voilà la dame subitement raccourcie. Avec un grand sang-froid elle ramasse prestement les malencontreux objets et s'en va pieds-nus à petits pas, une chaussure dans chaque main, à la grande joie de la cour entière.

L'admission d'une dame d'honneur ou d'une ménine est une grande cérémonie.

La *Gazette de France* encore, qui eût en Belgique des reporters minutieux, mentionne en détail la réception de la fille du Comte de Frézin (3) en qualité de ménine de l'Infante.

(1) *Gazette de France*. Voir les trois premières années.

(2) *Ibid*. Le patin est une semelle de bois ayant sous le talon et sous la plante du pied une sorte de haute rondelle de bois. On l'attachait à la chaussure surtout lorsqu'on avait à traverser les rues boueuses des villes, généralement mal entretenues.

(3) Fille de Pierre de Gavre et de Catherine de la Marck.

A six heures du soir toute la cour, tous les chevaliers de la Toison, toute la noblesse est réunie dans la galerie d'honneur où paraît l'Infante qui vient s'asseoir sur un trône élevé placé sous un dais.

Mademoiselle de Frézin est introduite aussitôt. Parée magnifiquement, éblouissante de tous les bijoux de la famille dont on l'a ornée, elle a selon l'étiquette la toque à plumes espagnole. Toute sa famille a été la chercher chez elle, lui formant une escorte avec ses plus beaux carrosses. La comtesse de Boussu, tante de la jeune fille, la tient par la main tandis que tous ses autres parents la suivent en cortège.

Don Emmanuel de Portugal (1), le plus haut personnage présent après les Archiducs, s'avance pour prendre la main de la nouvelle ménine que lui abandonne la comtesse de Boussu et va la conduire à l'Infante qui lui donne sa main à baiser quand elle s'agenouille à ses pieds. Puis la comtesse de Boussu et les dames de la famille viennent à leur tour baiser l'auguste main. Le comte de Frezin et ses parents s'approchent ensuite et s'agenouillent, mais ils n'ont pas la faveur du baise-main.

Ces relations journalières des souverains est un devoir réciproque pour ainsi dire avec la noblesse, mais il met celle-ci dans une situation peu indépendante. Les mariages ne se peuvent faire sans la permission des Archiducs, voire même du roi d'Espagne. Le roi surtout s'en préoccupe parce qu'il veut encourager les alliances entre Belges et Espagnols et défendre les unions avec les Français. La turbulente comtesse de Berlaymont souleva presque un incident diplomatique en s'obstinant à vouloir marier sa fille avec un gentilhomme français. En revanche, l'ingérence extrême des souverains dans la vie intime de la noblesse les oblige à distribuer une foule de pensions, de dots, de récompenses. Souvent même, c'est à la cour que se célèbrent les mariages et les baptêmes, aux frais des Archiducs.

(1) Le Prince de Portugal, cousin germain de Philippe de Nassau, venait alors en Belgique pour essayer de faire lever le séquestre mis sur les biens de Philippe qui venait de mourir et que le roi d'Espagne se refusait à remettre aux Nassau protestants de Hollande.

Ce n'est pas un des moindres tracas d'Albert et d'Isabelle que cette cour nombreuse où affluent les éléments étrangers : éléments dangereux pour la politique et qui leur donnent mille soucis.

Après la prise de Paris par Henri IV, les ligueurs refluent en Belgique. Un des plus intraitable s'y installe pour le reste de ses jours. C'est le duc d'Aumale (1) qui, avec lui, amène la tête d'une procession ininterrompue de mécontents français. Ils prendront désormais l'habitude de venir intriguer ou maugréer en Belgique. Peu après, le Prince de Condé s'y réfugie pour sauver sa femme de la trop vive admiration du roi. Plus tard Marie de Médicis cherche un abri auprès de l'Infante, son fils Gaston vient y combiner ses menées compliquées et infécondes. La Princesse Marguerite Lorraine s'empresse d'y rejoindre son léger époux. Après elle sa sœur la belle et impérieuse Princesse de Phalsbourg y vient poursuivre l'inconstant Puylaurens. Et tout ce grand monde est escorté d'une nuée de gentilshommes turbulente et folle qui possède tous les charmes de l'esprit français mais aussi tous ses défauts.

A ce flot incessant qui vient de France s'ajoute l'élément espagnol. C'est Don Inigo de Borgia, un des confidents du Roi que Philippe III impose comme châtelain d'Anvers, c'est le sombre Vargas, jadis l'âme damnée du duc d'Albe, c'est Fuentez, Sannazar, Santa Cruz, Gamalièra, Velasco, Ornano, Lerme, c'est enfin le marquis d'Ayetone que Philippe IV enverra avec la mission secrète de surveiller sa tante et de poursuivre, malgré elle, la politique oppressive qu'il veut faire dominer aux Pays-Bas (2). A cette imposante troupe méridionale il faut encore joindre les nombreux catholiques anglais qui fuient la persécution et un certain nombre d'Allemands.

(1) Charles de Lorraine, duc d'Aumale, nommé par les Seize gouverneur de Paris, fut défait à Arques et à Ivry par Henri IV, condamné à mort par le Parlement, il fût exécuté en effigie. Il mourut à Bruxelles en 1631.

(2) Registres de la Sainte-Hermandad, Arch. du roy. Etabl. relig. n° 1990. — Etat de la maison de l'Archiduc Albert, mortuaire déjà cité. — Correspondance des archiducs, archives de Simancas. — Lettre de Marigny à Gaston d'Orléans, *Cabinet historique*, IX[e] année. Tome IX, p. 329.

Aussi que de duels dans un temps où, sans cause, ils étaient déjà fréquents! Qu'est-ce donc maintenant que le heurt de l'esprit de clocher est journalier ? Que toutes les prétentions se déchaînent ? Et comme on ne se contente pas de se battre seul, que les seconds se battent aussi, tous les jours un drame nouveau vient ensanglanter les environs de la ville. L'Archiduc fait ce qu'il peut pour empêcher ou pour punir, mais que peut-il ?

Dans un duel entre les ducs de Marze et de Lerme on se bat trois contre trois et tout le monde est blessé. Un autre jour le comte de Rochebrune est tué par Saint Mesgrin. Don Carlos Colonna, l'un des meilleurs généraux espagnols qui ait commandé aux Pays-Bas depuis Spinola, est tué dans un duel avec un des gentilshommes du Marquis d'Ayetone (1). Tout le monde n'a pas la fermeté d'un Richelieu et ainsi se décime la fleur de la noblesse.

Le cadre où se mouvait tout ce monde brillant est pittoresque. Bruxelles en 1600 est encore une ville d'aspect antique gardant tout le cachet du moyen âge, elle n'a qu'une seule rue pavée qui la traverse dans toute sa longueur et qu'on appelle la Chaussée. Le reste de ses rues sont des cloaques par la pluie, des amas de poussière par le beau temps. C'est encore les rues tortueuses, étroites ici, plus larges là où, pêle-mêle, se coudoient le grandiose hôtel noble et la petite maison basse et sombre du savetier. Il y a, dans la manière dont on bâtit encore alors, une bonhomie naïve et charmante qui laisse un chacun planter sa maison comme bon lui semble, sans souci de l'alignement. Chacun se livre à sa fantaisie pour décorer son habitation et si l'on ignore le confort on a le sentiment d'une certaine esthétique, les plus humbles demeures ont leur cachet spécial. Bruxelles n'a pas encore de grandes rues droites, de perspectives bien alignées, mais de tous côtés surgissent des maisons charmantes, des hôtels immenses et somptueux aux pignons aigus, aux tours et aux donjons comme des châteaux-forts. Voici les hôtels d'Orange et d'Hoogstraeten. Voici l'hôtel d'Arschot avec ses jolis balcons et ses fenêtres sculptées,

(1) *Gazette de France*, voir les trois premières années.

l'hôtel de Croy, l'hôtel d'Egmont reconstruit en 1548, le bel hôtel de Granvelle qui ressemble à une villa d'Italie, l'hôtel tout moderne de Tour et Taxis avec ses magnifiques jardins, et c'est un luxe de l'époque que ces jardins taillés, plantés, ajustés avec d'autant plus de symétrie qu'on n'a de symétrie nulle part ailleurs (1).

Tous ces hôtels sont restés longtemps fermés quand la noblesse fuyait les gouverneurs espagnols ; maintenant, les portes s'ouvrent au large pour laisser passer les carrosses, pour recevoir les invités des bals ou des banquets, et depuis Charles-Quint on n'a plus revu si belles réunions, tant de beaux noms et tant de fêtes.

L'un des premiers hôtels ouverts a été celui d'Hoogstraeten. C'est là que la princesse de Mansfelt s'est installée, vivant plutôt de la fortune de ses fils que de la sienne propre car les biens de son père sont toujours sous séquestre et il lui faudra faire beaucoup de démarches avant d'obtenir la mainlevée (2).

Mais la Princesse de Mansfelt est très fière de ses deux fils qui sont des cavaliers accomplis et ont une situation brillante à laquelle, certes, elle a bien contribué. C'est bien à elle que l'aîné, Alexandre, doit ce titre de duc de Bournonville qu'elle a obtenu par sa cousine la Reine Louise, et si elle a eu plus de peine à le faire reconnaître aux Pays-Bas, si, même, malgré cette reconnaissance, on affecte à la cour de ne l'appeler que le comte de Hennin, il n'en est pas moins à la tête de la jeunesse brillante et mondaine. Son fils Antoine, moins fort, moins beau que son aîné, est cependant très aimable cavalier ; lui, et Alexandre, ils ont le nom et la fortune qui fait les beaux partis.

Aussi combien sont-ils choyés de tous ceux qui ont filles ou pupilles à marier ? Mais Alexandre n'est pas pressé et Antoine est presque fiancé avec Ysabelle de Berlaymont.

Le jeune duc de Bournonville n'en prend pas moins une part très grande à tout ce qui se passe à la cour et dans le

(1) *Bruxelles à travers les âges* déjà cité.

(2) *Gazette de France.* — Apologie du duc de Bournonville, Archives du royaume de Belgique. Papiers du Président Roose, Cartulaires et Manuscrits. 524.

monde. Tout d'abord il est chambellan et excerce ses fonctions, il a toujours la faveur des Archiducs, cette faveur que l'Infante lui gardera jusqu'à la fin de sa vie, qui est presque, maternelle (1). Il est parfait courtisan ; il a, de l'Italie, les grâces séduisantes. Il est bel homme, adroit, fort, élégant et habile à la course comme à cheval, comme dans le maniement de la lance des joutes ou de l'épée de combat. Il est gai, aime le plaisir et le monde et il devient le bout-en-train de toutes les fêtes, l'organisateur infatigable de carrousels et de tournois, de bals, de courses, de chasses.

Spinola est à la fois son concurrent et son ami. Nul n'égale la magnificence du marquis de los Balbases. Son train de maison est princier, il a pour l'époque les raffinements de luxe qui font l'admiration et l'envie de ses contemporains. Ce guerrier, endurci aux plus rudes campagnes, est un précieux de l'école de Rambouillet. S'il est grand général, diplomate habile, politique éclairé et sage, il est aussi excellent danseur, causeur spirituel et galant généreux, de cette galanterie du temps qui est un luxe plutôt qu'une séduction, qui se montre par des inventions charmantes ou étranges, pour plaire aux dames au moyen de surprises coûteuses pour les régaler ou les amuser. Aussi combien lui est utile ce comte de Hennin toujours prêt à le seconder quand il faut organiser une fête. Avec lui il entraîne tout Bruxelles dans un tourbillon. Arrêtons-nous un instant à cette réception que Spinola offre à la jolie Princesse de Condé et à sa belle-sœur de Nassau, c'est un coup d'œil typique sur les mœurs d'antan. (2)

Philippe de Nassau se réinstale à l'hôtel d'Orange, y ramenant la jeune femme qu'il vient d'épouser : Eléonore de Bourbon, fille d'Henri de Condé (3). Le jeune ménage aime le monde et reçoit la Cour et la ville. On y va par politique autant que pour fêter la nouvelle mariée. On veut montrer

(1) Apologie et défense.

(2) Les détails de cette fête se trouvent dans Meteren, *Hist. des Pays-Bas.*

(3) Philippe, fils aîné de Guillaume de Nassau, dit le Taciturne, est appelé ordinairement le comte de Buren du chef de sa mère, Anne comtesse de Buren. Elevé à Madrid où il avait été donné en otage, il resta toujours fidèle catholique, ennemi de la réforme et serviteur de l'Espagne. C'est à son mariage à Fontainebleau qu'Henri IV commença à admirer la jeune Diane.

au fils du Taciturne qu'on le tient en haute estime parce qu'il est catholique et qu'on aime à lui faire oublier l'espèce d'exil où il reste volontairement, loin d'une famille qui partage si peu ses sentiments.

Eléonore de Bourbon apporte avec elle un peu de cette animation française qui charme tous les Belges. Elle aime le monde et sait plaire par sa bonne grâce et son amabilité. Elle a l'idée de faire venir de Paris des troupes de comédiens et organise à l'hôtel de Nassau des soirées théâtrales qui ont un succès d'autant plus grand qu'on n'est pas blasé à Bruxelles sur les plaisirs scéniques. Mais combien ces réunions doublent d'attrait lorsqu'on y voit paraître la belle Charlotte de Montmorency, qui arrive entourée du nimbe romanesque de son enlèvement, de sa fuite, de l'amour de Henri IV (1).

C'est à qui se déclarera son chevalier, à qui lui offrira la plus belle fête et Spinola, grand appréciateur de la beauté, se met au premier rang. Comment ne serait-il pas enflammé tout de bon, lui si inflammable, quand l'austère Archiduc qui ne regarde jamais une femme, s'est oublié, en faisant à la Princesse de Condé les honneurs de sa galerie jusqu'à lui dire en lui montrant un portrait de dame :

— « Autrefois on a tenu ces femmes-là pour belles mais à cette heure il ne faut plus parler d'autres beautés que de la vôtre » (2).

Spinola veut donc offrir une fête aux Princesses de Nassau et de Condé, il a choisi pour cette pompe le 6 janvier 1609, le jour des Rois.

A l'heure fixée, le marquis de Balbases sort de chez lui avec ses plus beaux carrosses accompagné de Don Luis de Velasco (3), du Comte Ottavio (4) et du Comte de Bucquoy (5).

(1) Voir Henrard, *Henri IV et la Princesse de Condé.*

(2) *Lettres de Malherbe*, p. 107.

(3) Général de la cavalerie des Pays-Bas.

(4) Ottavio Visconti, comte de Gamaliera deuxième époux de Claire d'Arenberg, sœur du duc d'Arschot.

(5) Charles de Longueval, Comte de Bucquoi, avec Spinola, le plus vaillant défenseur des Pays-Bas. Il venait d'épouser Madeleine de Biglia, dont la mère était une Visconti, cousine de Spinola. En ce moment, un puissant parti italien se trouvait organisé en Belgique sous la protection du nonce Bentivoglio.

Ils ont tous les quatre de riches costumes, dorés et brodés « avecq des hauts de chausses rondes, des bas de chausses fort longs, une cape espagnole et un bonnet à pennagé » (1). La politesse de l'époque veut que l'hôte aille lui-même quérir ses invités de marque, c'est pourquoi Spinola et ses amis s'en vont à l'hôtel à Nassau y prendre les Princes et Princesses.

Quand les équipages reviennent, la porte se trouve gardée par vingt arquebusiers en grand costume et trente autres de même font la haie à l'intérieur du vestibule.

En bas de l'escalier deux élégants gentilshommes sont chargés par le maître de la maison d'offrir la main aux Princesses : c'est Don Rodrigue de Lasso (2), et le duc de Bournonville.

En haut sur le palier, la Princesse de Mansfelt, Mesdames de Velasco et de Venezey attendent les Princesses et après les révérences de bienvenue on se dirige vers les salons. Tout d'abord on traverse une première salle où quatre tables dressées étalent une profusion de vaisselle d'argent et de vermeil, des verres taillés ou vénitiens réputés alors presqu'aussi précieux que l'argent. On passe dans une seconde salle tendue de riches tapisseries et enfin on s'arrête dans un troisième appartement tendu d'étoffes de soie, avec au milieu de l'un des murs un dais de même étoffe sous lequel se placent les princesses. Après quelques instants de conversation les portes d'une quatrième salle s'ouvrent et on annonce le dîner. Aussitôt on donne la main aux dames pour les conduire à table. Cette salle est toute ornée de tapisseries tissées d'or. Il y en a quatorze pièces qu'on évalue à vingt-cinq mille écus. Des trophées de victoire, formés par les drapeaux et les armes conquises par le marquis de Balbases sont groupés à chaque panneau, alternant avec des girandoles aux nombreuses branches.

Un dais abrite les sièges destinés aux Princesses et la table, luxe inouï, est éclairée par douze chandelles de cire !

(1) Pennage, plumage, plume. C'était une toque avec une plume à la mode espagnole.

(2) Don Rodrigue de Lasso, Comte d'Añover, premier majordome de Leurs Altesses.

Un magnifique surtout d'argent en occupe le centre supportant un service froid orné de bouquets à l'italienne, de banderoles et enseignes dorées.

Mais tout le monde ne n'assied pas, car pour être tout à fait galant et de bon ton, le maître de la maison et les autres gentilshommes se font un honneur et un devoir de servir les dames. Seuls les très grands personnages, les ecclésiastiques, les vieillards prennent place avec les dames (1).

Sous le dais, voici les Princesses de Condé et d'Orange. A côté de la princesse de Condé le cardinal Bentivoglio, nonce du Pape, puis la Princesse de Mansfelt, l'Archevêque de Cambrai, Madame de Venezey, la comtesse de Marle (2), la vicomtesse d'Ayre (3), le Prince de Ligne (4), mademoiselle de Marle et deux autres demoiselles de la suite des Princesses. A côté de la Princesse d'Orange est le Prince de Condé, puis la Princesse de Ligne, le Prince d'Orange, la marquise de Roubaix (5), la comtesse de Bassigny (6), madame de Torrès (7), mademoiselle de Ligne, mesdames de Chassey (8) et d'Hoboken (9). Mademoiselle Ernestine de Ligne (10), Made-

(1) Cet usage est général à cette époque, témoin les tableaux et gravures représentant des banquets. On peut notamment voir dans : *Bruxelles à travers les âges*, un repas à l'hôtel de la Tour et Taxis.

(2) Dorothée d'Arenberg, femme de Philippe de Hornes, comte Marle, et sœur de la marquise Ottavio Visconti.

(3) Anne de Croy, Solbre, dame de Pamele, femme de Robert de St-Omer, Vicomte d'Ayre.

(4) Lamoral, premier Prince de Ligne, mari de Marie de Melun qui, si longtemps, se refusa de rendre l'héritage de son frère à ses neveux.

(5) Anne de Rollin, veuve de Robert de Melun, marquis de Roubaix.

(6) Probablement Honorine de Witthem, femme de Gérard de Hornes, Comte de Beaucignies.

(7) Femme de Don Geromino Torres, chambellan des Archiducs.

(8) Femme de N. de Chassey, fils de Philippe, d'une famille bourguignonne. Il était gentilhomme de la Maison de Philippe II.

(9) Françoise Richardot, fille du président, femme de Courad Schetz, Baron d'Hoboken.

(10) Ernestine de Ligne fût une des femmes les plus remarquables de son temps. Elle épousa en 1618, le comte Jean de Nassau-Siegen, récemment converti au catholicisme. En épousant Mlle de Ligne, Jean de Nassau se consacra entièrement au service des Archiducs. Aussi l'Infante, en récom-

moiselle de Velasco, trois dames d'honneurs des Princesses de Condé, d'Orange et de Mansfelt, mademoiselle de Nicolaï et Don Pedro de Toledo, grand aumônier de la cour.

C'est à Alexandre de Bournonville qu'est confiée la haute direction du banquet et Don Rodrigue de Lasso est chargé de l'aider.

Les autres gentilshommes se partagent le service des dames. Le duc d'Aumale, debout sous le dais entre les deux princesses, les égaie par son esprit caustique et original. Don Luis de Velasco et Ottavio Visconti les servent, c'est-à-dire qu'ils prennent les plats que leur apportent les valets pour les présenter aux deux reines de la fête ; ils doivent aussi changer leur assiette et leur offrir des serviettes propres chaque fois qu'elles ont bu et leur apporter à boire dans des gobelets d'argent ou de vermeil ; ce dernier acte, ils le font en se découvrant. Les autres gentilshommes servants sont les comtes de Bucquoy et de Bruay (1), Don Diego Mexia (2), le jeune duc Sanseverino Spinola (3), Don Gaston Spinola (4), Don Francesco d'Ivora, Messieurs de Stabroeck, Rasse, Stanque, etc.

L'ordonnance du repas se divise en plusieurs services. Chaque service est annoncé par une sonnerie de trompettes. Si le menu n'en est pas arrivé jusqu'à nous, au moins mentionne-t-on le rôti principal, plat composé de douze perdrix, quatre faisans, quatre chapons et deux coqs d'Inde.

Le service de la fin, le dessert est composé de toutes sortes de pièces montées et confitures variées, le tout si bien orné de banderolles, de rubans, de drapeaux dorés, devises et bouquets de fleurs que la table ne forme plus qu'un parterre ravissant.

pense de ses grands services lui avait donné l'hôtel de Nassau confisqué depuis la mort de Philippe de Nassau. La comtesse Jean de Nassau fût une bienfaitrice insigne de nombreux couvents, et sa vie fût celle d'une vraie sainte. (Voir Le comte Jean de Nassau-Siegen. *Revue des Précis historiques* 1886.)

(1) Le comte de Bruay est mentionné par les registres de la confrérie de Saint-Ildefonse de Cauberg comme gentilhomme de la clef d'or en 1606.

(2) Egalement gentilhomme de la clef d'or d'après le même registre.

(3) Le duc de Sanseverino, maître de camp et ministre de la Cour.

(4) Don Gaston Spinola, gentilhomme de la clef d'or,

Le dîner a duré deux heures et demie et pendant ce temps un orchestre jouait dans le jardin. Après qu'on s'est levé de table on a mené les dames dans un salon particulier pour les y laisser reposer. Pendant ce temps on préparait le bal. Il fut ouvert par le marquis Spinola et la Princesse de Condé, le Prince de Condé et Madame de Velasco, Monsieur de Velasco et la Princesse d'Orange. On y danse avec un tel entrain que les dames se plaignent d'avoir trop chaud. Aussitôt Spinola, le plus galamment du monde, fait casser les verrières à coup de bâton, moyen assez radical qui semble indiquer que le système d'installation des fenêtres était encore dans l'enfance de l'art.

A minuit, vingt-cinq pages entrent en portant des bassins d'argent pleins de confitures sèches et, enfin, à deux heures du matin les invités se séparent fort contents d'une telle réception.

Si cette description est longue, elle nous a permis de pénétrer un instant dans les mœurs mondaines d'une époque déjà éloignée et, sous ce rapport, elle est intéressante.

D'aussi belles fêtes ne se donnaient pas tous les jours et puis, d'ailleurs, les intrigues de la politique allaient brouiller ce monde aimable et élégant. Henri IV se désespérait pitoyablement de l'absence de sa belle cousine, employant, pour la faire revenir, les moyens les plus divers, tantôt faisant agir les parents de Charlotte, tantôt les rois, les ambassadeurs, le clergé. Il avait envoyé le marquis de Cœuvres, Annibal d'Estrée avec une mission ouverte pour les archiducs, mais avec ordre, en secret, d'enlever la Princesse de Condé. On découvrit le complot au moment de l'exécution. Condé, affolé, demande de l'aide. Les gildes accourent pour le défendre car la jolie personne a enflammé tous les Bruxellois. Le peuple se fâche, se figure qu'on veut tuer la Princesse et peu s'en faut que le marquis de Cœuvres ne soit écharpé.

Après cette alerte, on se méfia de la coquetterie de la belle Charlotte, les Archiducs la font chercher à l'hôtel de Nassau et lui assignent désormais leur palais comme résidence. Ce changement de domicile eût lieu en grande pompe et Condé qui se figurait toujours qu'on voulait l'assassiner,

tranquille désormais pour sa femme, sortit précipitamment des Pays-Bas (1).

C'était la fin de tant agréables réunions, car la trop aimable Condé était assez sévèrement tenue au palais. Philippe de Nassau, qui voulait être à l'écart des démêlés de son beau-frère, partit pour Breda avec sa femme, et Spinola recommença de s'occuper à la guerre.

Comtesse Marie de Villermont.

T. O.

(1) Voir *Henri IV et la Princesse de Condé*, par le général Henrard.

UN THAUMATURGE AU XVII° SIÈCLE

LE PÈRE MARC D'AVIANO

Étude de mœurs religieuses

Quand on étudie la vie des saints du XVII° siècle les plus connus du public français, il est impossible de n'être pas frappé de l'absence presque complète des manifestations surnaturelles, qui d'ordinaire auréolent ces sortes de récits. Les biographes de saint Vincent de Paul sont d'accord pour reconnaître qu'il n'a point fait de miracles ; les deux ou trois prodiges attribués à saint François de Sales et à sainte Jeanne Françoise de Chantal ne dépassent pas l'ordre des plus vulgaires, de ceux dont les annales du *pain de saint Antoine* nous racontent tous les jours les détails. L'unique miracle de saint Jean Berchmans, aiment à dire les fils de saint Ignace, fut sa parfaite et constante observation de sa règle. Les vies des saints Pierre Fourrier et Jean-Baptiste de la Salle, des vénérables Jean Eudes et Jacques Olier suscitent les mêmes réflexions.

Est-ce à dire que la main sensible de la Providence se fût retirée pour un temps de son Eglise ? Ou bien est-ce que, au souffle du protestantisme, du jansénisme, du gallicanisme envahissants, la foi s'était refroidie, au point d'allanguir cette confiance audacieuse, importune qui seule arrache du cœur de Dieu ses dons les plus rares ? La plainte que Racine dans *Athalie* met sur les lèvres d'Abner, n'était-elle pas un écho de celle qu'il avait dû entendre bien souvent autour de lui s'échappant des cœurs restés fidèles : Dieu même, disent-ils, s'est retiré de nous.....

On ne voit plus pour nous ses redoutables mains
De merveilles sans nombre effrayer les humains.
L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

Nous croyons qu'il n'en est rien. Si le miracle n'apparaît point dans ces saints les plus populaires en France, ce n'est pas qu'il n'existât point à cette époque ; ce n'est pas non plus que légende du merveilleux, comme dirait la critique moderne, n'ait pas eu le temps de se former autour de ces figures trop modernes. Quiconque voudra se donner la peine de pénétrer tant soit peu cette période belle et féconde entre toutes, l'y découvrira aussi fréquent qu'à aucune autre époque. La réponse de Joab à Abner reste vraie :

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles ?
Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir
Peuple ingrat ?

Les thaumaturges furent nombreux au XVIIe siècle, plus nombreux peut-être qu'en aucun âge. Nous pourrions citer rien que dans l'ordre de Saint-François un grand nombre de noms. C'est d'abord François Solano appelé le thaumaturge du Nouveau Monde et l'apôtre des Indes occidentales, puis Joseph de Copertino, le célèbre extatique, les saints Séraphin de Montegrenaro, Laurent de Brindes, Joseph de Léonisse ; les bienheureux Bernard de Corléon et Bernard d'Offide, et enfin le célèbre Marc d'Aviano. Ils remplirent le siècle et le monde entier de leurs miracles. Et ils n'étaient pas les seuls, on en trouve aussi dans les autres ordres religieux, dans le clergé séculier et parmi les laïcs. Les thaumaturges n'étaient donc pas rares. Mais ils ont été peu étudiés, et surtout ils n'ont point vécu en France et le public français les ignore.

Nous ne voulons pas faire une étude sur les thaumaturges en général, au XVIIe siècle, nous voulons simplement représenter, d'après des documents contemporains, le passage de l'un d'entre eux au milieu des populations encore si croyantes du grand siècle. Nous trouverons là un spectacle réconfortant pour la foi et aussi une curieuse peinture des mœurs

religieuses de l'époque. C'est même à ce dernier point de vue tout spécialement que nous avons entrepris ce travail. Notre tâche du reste sera facile. Nous avons choisi pour héros un capucin autrefois célèbre et depuis bien oublié, le P. Marc d'Aviano. Durant de longues années il répandit le miracle à travers l'Europe, comme une pluie de miséricorde et de résurrection. Nous l'étudierons dans l'une de ses courses apostoliques, dans son voyage aux Pays-Bas espagnols.

Il est inutile de décrire le milieu politique où va se mouvoir le grand serviteur de Dieu ; les politiques s'occuperont de lui, mais lui ne s'occupera point ici de politique ; nous voulons simplement montrer tous les regards tournés vers lui. Tels on voit de temps en temps au milieu d'une nuit claire ces brillants météores que les savants appellent des bolides répandre un instant dans le ciel une clarté insolite ; ils attirent tous les yeux, et forcent toutes les gazettes, toutes les revues à parler du sillon de feu qu'ils ont tracé dans les airs. Mais dans ces regards tournés vers le même objet quelle variété d'expression, d'attitude, de réflexions, depuis le savant qui prétend connaître tous les secrets des cieux, jusqu'au vulgaire ignorant, jusqu'au sauvage superstitieux ! Plus variée encore nous apparaîtra l'attitude des hommes en face du thaumaturge.

Nous avons, pour nous guider dans l'esquisse de notre tableau, trois sources d'informations, datant de l'époque même et écrites sous l'impression des événements.

La première est une lettre d'une religieuse de l'Abbaye d'Estrun près d'Arras adressée à une de ses sœurs pour l'entretenir de ce qui faisait l'objet de toutes les conversations dans sa ville.

La seconde est formée d'un ensemble de pièces puisées aux Archives du Ministère de la Guerre à Paris. Nous verrons en son lieu comment elles ont pu se rencontrer en un tel endroit. Enfin la troisième écrite de Paris quelques jours seulement après les événements est conservée aux archives de Troyes.

I

Nous citerons d'abord le texte de la lettre écrite par la

bonne religieuse. Mieux que les autres pièces elle donne une vue d'ensemble sur le caractère de ces sortes de manifestations. On y entendra un écho de ce qui se disait et racontait, touchant ce bon Père, dans le monde de la dévotion, et à cette époque ce monde comprenait la presque totalité de la population surtout en province. Le récit que l'on va lire a couru de bouche en bouche dans toutes les villes et les villages du nord et de l'est de la France et dans toute l'Allemagne catholique. Les pieuses dévotes se le dirent d'abord en confidence et dans le mystère, à la porte de l'église, à la sortie de la messe matinale ; de là chacune l'emportait soit dans son quartier à la ville, soit dans son hameau à la campagne et l'heureuse messagère ne se lassait pas de répéter vingt et cent fois les mêmes détails à des personnes qui ne se lassaient pas de les entendre et qui devaient les redire à leur tour.

Ce n'est pas le récit purement populaire, riche de détails et de circonstances merveilleuses, c'est un récit fait pour des personnes dévotes. Il contient de la vie et des miracles extraordinaires du thaumaturge juste ce qui est nécessaire pour exciter la confiance envers lui, le reste expose les pratiques à remplir afin de participer aux bénédictions que le bon Père distribuait si largement à ses dévots. Un trait montre le caractère vraiment pratique de cette lettre eu égard aux sentiments qui régnaient alors, c'est qu'elle trouva immédiatement un éditeur, et elle devint un des manuels, un des formulaires de la dévotion à cette époque.

Nous donnerons cette lettre telle qu'elle a été écrite et imprimée, avec ses imperfections de langage et ses fautes d'orthographe. C'est le peuple que nous voulons entendre, nous l'entendrons dans sa langue.

« Il est temps que je commence l'histoire que je vous ay promise. Vous sçaurez donc, ma très-chère sœur, que c'est d'un bon religieux, ou pour mieux dire, un bienheureux capucin qui est de Venise, il fait de si grands prodiges, et de si grands miracles, qu'il jette de l'étonnement dans les plus grands Espris. Il commença à faire des Miracles dès l'âge de huit ans, il n'en a à présent que quarante-neuf au plus, et a encore son père et sa mère. Il y a environ cinq ans qu'il était en prison

à Rome, le tretant de Magicien pour les grands Miracles qu'il opérait : et étant dans le cachot, il demanda une chandelle, on lui refusa. Il y eut pourtant quelque bonne Ame, qui par charité lui en porta une en cachette, à laquelle il donna aussitôt sa Bénédiction; et depuis ce temps là, elle lui sert. Nôtre s. Perre le Pape en ayant entendu dire quelque chose, l'en a fait sortir, pour paroître devant Sa Sainteté laquelle après l'avoir examiné très-soigneusement, n'a reconnu dans tous ses mœurs qu'une vie très pure et parfaite On a fait des informations par toutes les maisons où il a demeuré, dont on a rendu témoignage d'une vie extraordinaire. Estant novice il guérit son provincial d'une maladie mortelle par son seul attouchement. Le pape, étant donc bien informé, donna à ce bon religieux sa bénédiction. Il lui dit de laisser donner le cours aux grâces que Notre Seigneur voulait départir par son moyen à son Peuple, et lui donna ordre pour cela d'aller par toutes les villes et provinces où il seroit envoyé. Il a donc passé dans les lieux innombrables, faisant des prodiges incompréhensibles par sa seule Bénédiction, les Exemples particuliers qui se trouvent seraient à l'infini. C'est donc tout vous dire, que les aveugles voyent, les boiteux marchent droit, les sourds entendent, les muets parlent à la seule Bénédiction du saint Homme : Et qui plus est, elle opère les mêmes merveilles étent à cens lieües de lui, pourvu qu'on ait la Foy, et qu'étant bien confessée, avec une vrays douleur de ses péchez et repûe de la sacrée communion, on se joint aux fidèles dans le tems qu'il la donne ; sçavoir, les jours de saint Laurans, de saint Pierre de saint Jean, de l'Assomption de la sainte Vierge, de sa Nativité, et de saint Michel, depuis onze heures du matin jusqu'à douze. On : dit cinq *Pater* et cinq *Ave*, en l'honneur des cinq Playes de Jésus-Christ, et trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Le jour de saint Pierre, il fit un miracle dans notre ville d'Arras : une petite pensionnaire etant tellement hideuse et contrefaite qu'elle faisoit peur à voir étant au milieu de sa neuvaine le jour de saint Pierre, à l'heur qu'il donna sa bénédiction, cette petite fille etant en prière, elle sentit de si grandes douleurs dans tous ses membres, qu'on eut dit qu'on la dechiroit de toutes parts ; cependant, sa prière finie, elle se leva droite, marchant fort bien toute seule ne lui restant qu' ne peu de faiblesse ; le saint homme étant pour lors à Bruxelles, on le va trouver de toutes parts pour recevoir sa bénédiction.

« Nous avons son portrait, on dit qu'il passe les jours et les nuits à pleurer les péchés du peuple ; il ne dort qu'une heure en vingt quatre,

et ne mange jamais de viande, sa nourriture n'étant que très peu de chose. Il a une sœur capucine qui vit comme lui. Nous espérons fort qu'il viendra en Flandres et en France. On dit que le Roy l'a demandé au Pape, qu'il vienne ou qu'il ne vienne pas, puisque sa Bénédiction a la même vertu de loin que de près lorsqu'on a la foy, prions Dieu fortement pour l'obtenir, afin que par les mérites de ce bon serviteur de Jésus-Christ nous obtenions nos besoins particuliers. Je commenceray, s'il plaît à Dieu, une neuvaine le deuxième aoust, pour finir le jour de S. Laurent et ne manquerai pas de me trouver à onze heures à l'Eglise. Il n'est pas nécessaire d'y être l'heure entière, le jour d'y être le temps de cinq *Pater*, et de cinq *Ave*, à l'honneur de Jésus crucifié et les trois *Pater* et les trois *Ave* à l'honneur de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge, il faut réciter le tout avec piété et avec foi, pour moi j'y ay grande confiance. Je vous envoye l'acte de contrition qu'il a composé, il le faut dire aussi neuf jours.

« *Pensez donc qu'on ouvrira à celuy qui frappe avec persévérance.* »

Nous donnerons plus loin la formule de l'acte de contrition, en exposant les critiques dont elle fut l'objet dans un certain milieu.

Nous allons entrer maintenant dans un monde tout différent, le monde de la politique. A aucune époque la politique n'a voulu rester étrangère aux mouvements religieux ; la foi est un des plus grands moteurs, qui mettent en jeu les passions humaines, aussi ceux qui ont mission de diriger les peuples se sont-ils toujours préoccupés de ses manifestations. Au XVIIe siècle les gouvernements affectaient vis-à-vis de la religion deux attitudes tout à fait différentes : les uns, suivant les traditions du moyen-âge, se faisaient un devoir de respecter la mission de l'Eglise et parfois ne craignaient pas d'orienter leur politique selon ses exigences ; les autres, imbus des principes nouveaux d'émancipation, qui avaient fait explosion avec le protestantisme, voyaient avec défiance toute autorité distincte et indépendante de la leur, et prétendaient subordonner la religion aux intérêts de l'Etat. Ces deux attitudes vont se faire sentir en face du P. Marc d'Avia-

no : l'Espagne représentera la première, la France depuis longtemps déjà affectionnait la seconde.

Nous avions alors dans les Pays-Bas un agent du nom de Woerden. Il était chargé avec Le Pelletier de représenter la France aux conférences de Courtray qui devaient se tenir incessamment pour régler une question de frontières avec l'Espagne. Tout dévoué à son pays, il savait faire preuve d'habileté et de ruse au besoin, quand il s'agissait de faire triompher les intérêts de sa patrie. En agent fidèle il tient son gouvernement au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait sur les terres des Espagnols. Les manifestations qui se produisirent lors du passage du P. Marc eurent le don de l'intéresser tout spécialement. Aussi ses lettres à son gouvernement sont-elles pleines du récit des merveilles opérées par le thaumaturge. Il les suit et les relate avec non moins d'intérêt qu'il n'en met à décrire les faits et gestes politiques des Espagnols et à raconter les démarches auxquelles il se livre pour assurer le succès des Conférences.

Dans son enthousiasme, j'allais dire sa naïveté, il semble croire que son admiration sera partagée à Paris. Peut-être avait-il été informé des dispositions bienveillantes en faveur du P. Marc qu'on prêtait à Louvois, comme on le verra dans la suite ; peut-être encore ignorait-il l'attitude de Louis XIV vis-à-vis du célèbre capucin. A la cour de France en effet on l'avait pris pour un émissaire du pape ; or aux environs de 1682 le pape, plus encore que les Espagnols, était l'ennemi dangereux, dont il fallait réprimer les empiétements. Aussi sans égards pour la dauphine, qui le mandait près d'elle, sans tenir compte des lettres d'obédience, que lui avait remises le Souverain Pontife lui-même, sans se soucier des désirs du peuple, qui l'attendait avec impatience, se pressait partout sur son passage, lui avait fait déjà à Lyon un cortège de plus de deux cent mille personnes, et lui préparait à Paris un accueil plus sympathique encore, ou plutôt en raison même de ces manifestations qui lui paraissaient, non sans vraisemblance, dirigées contre son attitude à l'égard de Rome, Louis XIV l'avait fait appréhender comme un homme dangereux, et chassé hors de son royaume. Les émissaires l'avaient rencontré non loin de la capitale, et après l'avoir

chargé de liens comme un malfaiteur de la pire espèce, l'avaient jeté dans une mauvaise charrette ; là étendu sur de la paille, il avait été conduit dans le plus grand secret jusqu'à la frontière de la Belgique.

L'accueil qu'il trouva en ce pays auprès des autorités comme auprès du peuple fut pour Marc d'Aviano une large compensation. Au reste cette déconvenue n'avait fait qu'avancer son arrivée sur la terre des Espagnols. Car il se proposait après son passage à Paris de revenir par les Pays-Bas. Le prince de Parme, alors gouverneur, l'y avait mandé ; et le prince d'Aremberg, gouverneur de Hainaut, gravement malade, l'attendait avec impatience dans l'espoir d'obtenir sa guérison grâce à son intercession. La confiance de ce dernier ne fut pas déçue. La première lettre de M. de Woerden contient la nouvelle de sa guérison, ainsi que le récit de la déception de ceux qui escomptaient sa succession. Voici cette lettre (1) :

« L'on m'a fait aujourd'hui une relation assez exacte et comme je ne doute pas véritable de l'état auquel se trouvent les affaires des Espagnols à Bruxelles et aux Pays-Bas. On m'a donc dit... que sur le bruit de la mort du duc d'Arembergh faussement répandu et certainement cru à Bruxelles il y a dix jours le prince de Ligne, le prince de Chimay, le prince de Barbançon ont dépesché chacun un gentilhomme pour aller demander le gouvernement du Haynaut espagnol à Madrid ; que l'on avait sceu du depuis à Bruxelles que ce duc qui avait quatre maladies mortelles au jugement de tous les médecins savoir la fieuve continüe, l'étisie, l'hydropisie et l'atsme, avait esté guéri miraculeusement à ce que l'on croît par le ministère du capucin le P. Marc d'Aviano et que présentement il n'a plus d'enfle ni de fieuve, et qu'il commence à marcher par la chambre; que ce même père avait délivré une fille dévote démoniaque connue telle depuis 25 ans à Bruxelles lundy dernier dans l'Eglise des capucins

(1) Une autre lettre de M. Le Pelletier, datée du 12 juin 1681 et écrite de Tournay, disait déjà : « On apprend que le duc Daremberg est hors de danger et qu'il est guéry miraculeusement par un capucin réputé pour saint. (Arch. hist. Minist. de la Guerre, vol. 662, f° 44.)

en présence d'un peuple infini ; qu'il avait fait deux miracles de cette force dans l'église de Saint-Gudule le lendemain au sortir d'une prédication d'un quart d'heure qu'il avait faite en italien ; que tout Bruxelles se répondoit dedans et devant le couvent des capucins, où l'on a esté obligé de mettre une garde d'Espagnols naturels pour empescher la foule du peuple (1) ».

Cette lettre est datée du 20 juin 1681, elle n'est pas signée mais elle fait partie du rapport ou journal envoyé à Louvois par ses représentants et commissaires pour les conférences de Courtray. Or les commissaires étaient l'intendant Le Pelletier et M. de Woerden ; ce dernier fournissait et souvent rédigeait les documents et Le Pelletier les transmettait au ministre.

Après une telle guérison, le succès de la mission apostolique du Père Marc était assuré ; l'enthousiasme gagna tous les rangs de la société. Ce fut partout une sorte de fièvre qui allait jusqu'à faire oublier toutes les autres affaires. Il est curieux de voir les commissaires espagnols négliger l'affaire des conférences pour ne plus songer qu'à profiter du passage du thaumaturge. C'est d'abord l'un d'eux, M. Christin, qui demande quelques jours de répit afin de conduire sa femme auprès du serviteur de Dieu. Laissons parler M. de Woerden :

Du jeudi 26 juin 1681.

« M. Christin m'est venu trouver à sept heures du matin et je crus qu'il avait quelque affaire fort importante à me communiquer luy qui pour ne pas troubler son repos et sa commodité ne sort jamais de chez lui que vers le midy. Il me dit qu'ayant veu hier au soir une lettre entre les mains de Monsieur le marquis de Wargnie que le précepteur de ses enfants lui écrit de Malines touchant les opérations miraculeuses du père Marc d'Aviano dont il dit que les miracles sont si fréquents que l'on ne saurait jamais les compter et si spécifiques par la qualité des personnes en faveur desquelles il les a opérés que l'on n'en peut douter, il avait ré-

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre, vol. 662, pièce 47.

solu sous mon aveu de profiter du temps d'icy à lundy prochain pour se rendre à Gand avec Madame sa femme affligée d'un rheumatisme et d'une incommodité continuelle pour la présenter et sa famille à ce père taumaturge qui sera seurement à Gand demain vendredi au soir et qui après avoir bény le peuple dans les églises les plus considérables de cette ville donnera la bénédiction générale dimanche prochain à la grand'place du marché au peuple de cette ville là, et à ceux des villes voisines et de la campagne qui s'y rendront dans une affluence extraordinaire et incroyable. Je lui dis qu'il était le maistre de faire ce voiage et même de prendre un temps plus long s'il le souhaitait (1). »

Pendant que les commissaires espagnols étaient tout entiers au P. Marc et ne songeaient qu'à tirer profit de son pouvoir surnaturel, nos représentants s'en servaient comme d'un expédient pour avancer les affaires de leur gouvernement. A l'occasion de ces conférences la France désirait vivement voir l'Espagne renoncer à l'usage qu'elle avait maintenu de garder dans son sceau les signes de son ancienne suzeraineté sur la Bourgogne. M. de Woerden avait été chargé de faire entendre aux représentants du roi catholique les volontés de la France le plus énergiquement possible sans toutefois parler officiellement; il devait en outre chercher à reconnaître quelles instructions ces commissaires avaient reçues sur ce point de leur gouvernement. Le P. Marc va servir d'entrée en matière pour aborder les représentants de l'Espagne, comme le montre cette lettre de M. de Woerden à M. Pelletier.

Du samedi 28 juin 1681.

« En conséquence de ce que nous avons concerté à Menin M. l'intendant et moi, j'ay veu hier au soir M. Vaes. Bien que d'abord l'on m'eut témoigné que par dessus qu'il estoit mal depuis qu'il avoit pris médecine le matin il étoit extrêmement chagrin dans son lit, je répondis au valet qui faisoit les excuses de son maître que je le pouvois voir de bonne

(1) Ministère de la Guerre, Archives historiques. Vol. 662, pièce 50.



amitié, et que j'avois des nouvelles si bonnes et si surprenantes à lui dire qu'il en seroit autant édifié que resjouy. En effet estant introduit à son lit je lui dis qu'à mon retour de Menin j'avois trouvé un de mes domestiques qui venoit de Bruxelles et qui par dessus la lettre que m'escrit mon frère chanoine de Tournay sur la guérison tout à fait miraculeuse et extraordinaire de la demoiselle de Madame Vaes qui ne pouvoit presque marcher ayant les genoux extrêmement débiles et mal tournés en conséquence de la bénédiction du P. Capucin taumaturge m'avoit dit d'avoir esté présent à cette opération miraculeuse et que je l'en venois féliciter. Comme il estoit accablé d'un mal d'estomach et d'une inquiétude qui provenoit ou de la fieuve ou d'une agitation extraordinaire il receut ce discours avec indifférence. Je ne perdis point de temps pour lui dire que M. l'intendant que je venais de voir à Menin avait résolu de profiter du temps que M. Christin avait pris pour aller voir le taumaturge à Gand et qu'il alloit à Cambray pour assister à l'élection d'un abbé en ce pays-là... » (Après ce préambule, il pressa M. Vaes de faire en sorte que le réprésentant à la conférence de Courtray n'eut pas, dans son sceau de pouvoir, des signes marquant la suzeraineté de l'Espagne sur la Bourgogne) (1).

A cette lettre en était jointe une autre dans laquelle M. de Woerden s'étend longuement sur les merveilles opérées par le P. Marc. L'enthousiasme avait fini par le gagner lui-même, et s'il ne se décide pas à se rendre en personne auprès du serviteur de Dieu, du moins il a envoyé vers lui toute sa maison ; de son côté il s'informe de tout ce qu'on raconte de lui, et devient son panégyriste convaincu. Sa lettre est un écho fidèle de la rumeur, qui circulait dans la foule, au sujet de thaumaturge.

(1) Archives historiques du Ministère de la Guerre. Vol. 662, pièce 52.

M. DE WOERDEN A M. LEPELLETIER

A Courtray le 28 juin 1681

Vous verrez par le journal que j'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur, que j'ay mesme un peu forcé les choses pour exécuter à mon retour de Menin ce dont vous m'aviez chargé à l'égard de M. Vaes. J'ay tasché de parler aussy naturellement et aussy clairement que je l'ay pu (il s'agit du sceau) ; mais franchement il estait dans un meschant estat et cet homme n'est pas encore guéry assurément.

J'ai depeché l'unique valet qui me restoit (car ils sont tous allés voir le capucin avec ma famille) à Gand avec une lettre à M. Favier afin qu'il advertisse M. Christin que vous ne pouvez pas être icy lundy prochain et qu'il peut disposer de son temps pour la meilleur partie de la semaine...

Je ne puis obmettre de vous dire qu'hier à mon retour de Menin je vis vingt trouppes de bourgeois depuis la poste jusque ches moy qui entretenoient que lequuns (quelques-uns) de ceux qui ont esté voir le capucin thaumaturge : et arrivant chez moy je trouvais mon Fédéric qui est revenu incommodé de Bruxelles et qui m'a conté des merveilles que ce Père a fait en ce pays-là. Mon frère me mande qu'estant allés prendre la bénédiction avec M. Vaes M. de Wuoerden et Mlle de Rosendale la demoiselle de la première qui est aussy sa parente qui faisoit pitié lorsqu'elle marchoit ayant les genoux disloqués, ayant receu la bénédiction elle a senty un effort dans les hanches et les genoux qui se sont tournés avec du bruit et remis dans leur assiette naturelle ayant souffert un mal incroyable pendant quatre heures après quoy elle marche droit et sans aucune peine. Il est vray qu'avant partir dicy elle avait une foy très vive que Dieu la guériroit par le capucin. Il a chassé le diable de trois personnes possédées en présence de ces dames entre autres une beguine qui avait été tourmentée horriblement 28 ans. M. Vaes ou par la douleur de son mal ou par sa maxime de *nil admirari* ou par la loy du jansénisme dont vous le connoissez imbu n'a pas paru ou persuadé ou sensible au récit de ce miracle dont les plus incrédules ne peuvent douter. Il en a fait plusieurs milliers avec une dévotion, une humilité et une facilité que je ne lis point dans l'histoire sainte.

Un cordonnier qui demeure tout contre ches moy et qui a esté (tout près) de mourir l'hiver passé d'un mal d'estomach, de ratte et de

tous ses membres, m'a conté à mon retour de Menin que recevant la bénédiction il sentit quelques heures durant comme des piquures d'alennes dans le corps après quoy il s'est trouvé sain ; il ne se tient pas encore de joye. J'ay examiné un marchand qui m'a particularisé vingt miracles d'aveugles, de paralytiques, de démoniaques, de gens affligés d'éruptions dont il a guéry plus de cinq cents. Enfin les prodiges ne sont pas à nombrer et cependant ils sont à croire (Puis il? m'a dit qu'arrivant avant hier à Mons (? effacé) il y avait plus de 30 (30.000 ?) hommes du pays circonvoisin. Il a donné la bénédiction sur la place où l'on a veu un fort grand nombre de gens prendre leurs bequilles en main et louer Dieu et remercier le Père. Enfin tous ceux qui viennent de là son tellement pénétrés de dévotion et d'estonnement que ceux à qui j'ay parlé paroissent enthousiamés. Je n'ay pas pu savoir au vray le temps qu'il sortira de Gand. On croit qu'il en sort aujourd'huy à deux heures pour aller à Bruges. C'est à ce que j'apprend le lieu où on le trouvera plus seurement et si madame la princesse d'Espinay y veut envoyer mademoiselle d'Espinay, il ne faut pas perdre de temps. On ne croit pas qu'il vienne icy mais M. le marquis de Wargnies l'importunera pour cela et a dit en partant d'icy qu'il embrassera ses genoux et qu'il ne les dessaisira point tant qu'il obtienne sa venue par deçà. On dit que le motif qu'il a eu de venir à Gand et à Bruges a esté pour confondre les jansénistes qui nient les miracles et les démoniaques. En vérité, Monsieur, ces relations donnent une sainte frayeur (?) et si vous les entendiez faire par tant de témoins irréprochables... (illisible) vous en seriez aussy surpris que moy. Il y a quelque chose d'extraordinaire en cela et la comete ne m'a tant estonné que ce prodigieux homme. Pardonnes moy le long entretien sur ce sujet. Il est impossible d'entendre ce qu'on en dit sans estre touché. Voici deux estampes que mon voisin m'a donné que je vous envoye. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M. DE WOERDEN.

J'oubliais de vous dire que mon frère a trouvé moyen d'estre introduit la nuit près les capucins où il a eu la consolation d'entretenir le père miraculeux qui ne luy a parlé que de la foy. Il a demandé la guérison de ma sœur qui a esté très mal et qui est (illisible) présentement (1). »

(1) Archives historiques du Ministre de la Guerre, vol. 672, pièce 153.

En envoyant ces deux lettres à Louvois, M. Le Pelletier a l'air incertain de l'accueil qu'elles recevront à Paris ; et quoi qu'il paraisse pour son compte aussi convaincu que son collègue, il tient néanmoins à lui laisser toute la responsabilité de son enthousiasme.

Voici la lettre d'expédition signée de sa main (1).

A Lille 28 juin 1681.

« Vous verrez par la lettre de M. Woerden qu'il est bien rempli et bien persuadé des merveilles du P. d'Aviano, qu'il qualifie taumaturge ou faiseur de miracles. Il part d'ici une infinité de gens qui vont le chercher à Gand ou à Bruges. J'ai veu une lettre d'un jeune homme de cette ville qu'on disait être fort mal depuis près d'un an qui mande de Bruxelles qu'il est parfaitement guéri.

Le Pelletier. »

Ses inquiétudes du reste paraissent avoir été justifiées, car voici la note, dont on a accompagné l'insertion de cette lettre, au dépôt du Ministère de la guerre :

« Récit de prétendus miracles d'un capucin à Gand — Pièce conservée comme monument des mœurs du temps. »

Le lendemain 29 juin, nouvelle lettre de M. de Woerden à M. Lepelletier, nouvelle explosion de son enthousiasme pour le P. Marc (2).

M. de Woerden à M. Lepeletier du 29 juin 1681.

« Je vous ay tant entretenu du P. d'Aviano que j'en suis confus et vous devez estre en quelque façon rebuté. Mais M[me] de Larnoy, M[lle] de Rosendale Laumonden (?) et M. de Wargnies et vingt autres personnes m'en ont dit tant de choses nouvelles que j'aurais à faire un volume des miracles et des opérations extraordinaires et surnaturelles de cet homme de

(1) Archives du Ministère de la Guerre, vol. 662, pièce 53.
(2) Archives du Ministère de la Guerre, vol. 662, pièces 55.

Dieu. Je n'ay rien lu qui approche sa foy et ses prodiges depuis les siècles des apôtres...

M. DE WOERDEN. »

Toutefois ces sentiments ne l'empêchaient pas d'être tout entier à sa mission. Il n'avait pas oublié les pouvoirs des commissaires d'Espagne ; il lui failait arriver à découvrir de quel sceau ils étaient marqués. Il fut convenu qu'on enverrait un M. Favier, qui a tout l'air de jouer le rôle d'espion, vers Malingreau lui-même, possesseur de ce pouvoir, afin de savoir ce qu'il en était. Le P. Marc d'Aviano va servir encore de prétexte à l'entrevue. On verra aussi pas cette lettre, comment M. Vaes, accusé de jansénisme par M. de Woerden parce qu'il avait montré quelque réserve à l'égard du Père Marc, avait fini par se laisser entraîner à la confiance générale.

« Journal de la conférence de Courtray du 29 juin 1681.

Du dimanche 29 juin 1681

« M. Christin se trouvant absent à cause de son voyage de Gand et M. Vaes tout incommodé qu'il est ayant pris la résolution et la confiance tout d'un coup de se rendre à Bruges pour se présenter au capucin thaumaturge, nous nous sommes trouvés embarrassés M. Favier et moy sur la manière dont nous pouvions faire quelque descouverte sur le pouvoir expédié à M. Malengreau. Nous sommes donc tombés d'accord que M. Favier irait voir de bonne apparente amitié ce procureur de Sa Ma^{té} catholique pour lui insinuer le plus naturellement et le plus fortement qu'il se pourroit les intentions de la cour sans donner à connoître qu'il y eut aucun artifice ni préparation. Il a veu le dit sieur Malengreau chez lui et il l'a trouvé un peu élevé par la bonne chère et par le coup gaillard (?) avec le comte de la Tour et quelqu'autres.

« Il est entré en matière l'ayant tiré à part et a pris pretexte de l'entretenir sur ce qui fait aujourd'huy le sujet de toutes les conversations des Pays Bas c'est-à-dire touchant le

P. Marc d'Aviano, lui demandant si la dévotion ou la curiosité ne le porteroit pas à l'aller voir à son retour de Bruges à Gand. Le S. Malengreau lui disant qu'il croioit qu'il n'estoit plus temps à cause de la réjonction prochaine des commissaires, M. Favier lui dit que seurement il pouvait prendre 2, 3 ou 4 jours... Il prit donc le parti de se trouver demain de bon matin à Gand pour voir ce Père à son passage.... » (Il aborda ensuite la question du pouvoir et il apprit que le gouvernement espagnol en avait envoyé plusieurs, dont l'un ne portant pas ces signes de suzeraineté qui choquaient si fort la France. Toutefois les commissaires avaient ordre de ne produire ce dernier qu'à la dernière extrémité.)

La lettre de M. Pelletier écrite de Cambray à M. Louvois constate le même empressement des commissaires espagnols autour du P. Marc.

A Cambray 1er juillet 1681.

« M. Christin estoit parti le même jour à porte ouvrante pour aller trouver le Père Daviano à Gand et M. Vaes avait pris médecine de sorte qu'il ne luy fut pas possible de le voir ny d'entrer en matière avec luy.

Le Pelletier. »

Le 6 juillet les conférences n'étaient pas encore commencées. Le P. Marc était toujours la cause de ce retard. Le jour où devaient commencer les travaux de la commission était le jour fixé pour la grande bénédiction du P. Marc, les commissaires d'Espagne voulurent la recevoir avant d'engager les pourparlers avec les délégués français.

Voici, à ce sujet, le rapport des commissaires du roi à M. de Louvois :

A Courtray ce 6 juillet 1681.

Hier à l'arrivée de M. le Peletier nous tesmoignâmes à MM. les Commissaires d'Espagne que nous estions prêts d'entrer en conférence à cette heure qu'il leur plairoit. Nous

les pressâmes même de le faire dès ce matin afin de pouvoir vous rendre compte par le courrier d'aujourd'hui de ce qui se passeroit dans la conférence ; mais comme c'est le jour que le Père Daviano doit donner au lieu où il se trouvera une bénédiction particulière pour la ville de Courtray et pour tous ceux qui s'y rencontreront et se seront mis en estat d'en recevoir le fruit ; tout le monde est icy en dévotion et ces messieurs ont souhaité que nous remissions la conférence à cette après disnée. Ainsy Monseigneur, nous ne pouvons vous rendre compte que demain de ce que nous aurons fait.

(A suivre)

F. Hilaire, de Barenton.
O. M. C.

LES LOIS SE DÉCOUVRENT

ET NE SE FONT PAS

J'ai reçu, il y a une quinzaine de jours, un petit livre intitulé : *Droit et lois (délimitation)* (1). Cette brochure est une critique des événements de la politique française actuelle. De nombreuses lettres élogieuses ont été adressées à l'auteur. Faut-il avouer tout bonnement que je me sens incapable d'en rédiger une pareille ? Pourquoi ? Ce n'est pas facile à dire. On a toujours peur de publier son jugement personnel, et s'il est publié, on craint d'avoir été trop tranchant, on redoute d'avoir fait de la peine à un auteur injustement.

Bref, la brochure dont je viens de citer le titre ne m'a rendu qu'un seul service, elle m'a fait réfléchir par son frontispice, elle m'a rappelé qu'il n'y avait pas de lois contre le droit, et c'est là, croyons-nous, la critique de philosophie juridique la plus vive à adresser de nos jours à la législation religieuse récemment établie en France.

En France, chacun le sait, quand le pouvoir législatif adopte une loi, voici la manière habituelle dont il procède. Le projet est d'abord étudié par une commission députée à cet effet soit pour le compte d'une des deux Chambres, soit pour le compte du gouvernement, puis présenté aux suffrages des deux assemblées. La majorité donne à ce projet, — à ce bill comme on dit en Angleterre — force de loi et le chef de l'Etat n'a plus qu'à le promulguer pour le rendre obligatoire (2). Le procédé paraît assez simple. Encore a-t-il besoin d'explication. Les lois se font-elles, se découvrent-elles ? voilà la question. Nous allons l'examiner.

(1) *Droit et lois (délimitation). Esquisse d'études sur le droit naturel fondamental et sur la déclaration des droits.* Nouv. édit. avec supplém. Paris, Vaton et Librairie du collège de France, 1903, in-8°.

(2) A. Esmein, *Cours de droit Constitutionnel.*

*
* *

Qu'est-qu'une loi ? Une loi, c'est une vérité, une vérité de l'ordre pratique sans doute, mais une vérité d'abord et avant tout. Et qu'est-ce que la vérité ? c'est la parfaite conformité du sujet connaissant avec l'objet connu. Dans l'ordre divin comme dans l'ordre humain, c'est cette conformité qui constitue le vrai ; avec une différence cependant et fort importante, c'est que, s'il s'agit des idées divines dirigeant soit le monde physique, soit le monde moral, la vérité se trouve dans la ressemblance des objets avec la conception qu'en a Dieu, type créateur et exemplaire des choses ; tandis que, s'il s'agit des idées humaines, il faut placer la vérité dans l'accord de notre intelligence avec le monde réel. Dieu en effet est l'être nécessaire, absolu et immanent : l'homme, l'être contingent et relatif.

La raison en effet ne crée pas son objet. Parce qu'elle est finie, elle ne peut faire la vérité, elle ne peut que la trouver, et cela dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique. Mais une loi, avons-nous dit, c'est une vérité d'ordre pratique La loi appartient donc à l'ordre moral, et par conséquent si la raison doit se conformer à son objet pour posséder la vérité dans l'ordre physique, la même raison doit aussi tenir compte de la réalité extérieure comme d'une base solide, pour édifier sa science morale, c'est-à-dire, sa connaissance des lois.

D'où cette conclusion : les lois ne se font pas, elles se découvrent. La métaphysique nous le prouve d'une manière confuse, abstraite et générale, la morale, d'une façon plus distincte, concrète et précise.

Une loi c'est une vérité pratique. Plus exactement c'est une décision, une ordonnance raisonnable établie en vue du bien commun, promulguée par l'autorité constituée dans la société.

Une loi concerne donc avant tout les sujets qui lui sont soumis. Elle doit être en rapport et en conformité avec la nature de ces sujets. Et comme le premier souci de la loi, qui en est également la raison d'être, est de chercher et de

procurer le bien temporel de la société, la loi doit être aussi capable de mener à cette fin et de conduire l'homme à ce bonheur. En un mot une loi pour être une loi véritable et digne de ce nom, doit remplir les conditions exigées par la nature de l'homme qu'elle dirige comme son sujet, et du bien qu'elle poursuit comme son but.

Et quelles sont ces conditions, ce moule dont la loi comme une argile docile doit recevoir l'empreinte, ce cachet qui lui donnera la valeur authentique? Ecartons d'abord, d'un trait de plume et au passage, avant de fixer les vraies, écartons les fausses conditions dont la loi n'a que faire. Ces conditions reposent ou sur l'autonomie ou sur l'immanence de la raison, ou sur la volonté générale du peuple. Ce sont les théories d'Emmanuel Kant et de J.-J. Rousseau. Elles ne sont pas fondées sur la vérité, comme le prouve l'éthique, et la vérité, avons-nous dit, est le premier élément naturel de la loi. De ce côté donc, la loi ne subit aucun joug, elle est libre. Ses entraves, les vraies et les seules, lui viennent d'ailleurs. Les voici, avec les raisons qui les établissent. C'est ce qu'on pourrait appeler les lois morales du pouvoir législatif (1).

La loi est établie pour des êtres moraux, c'est-à-dire intelligents et libres et par conséquent elle doit être claire et juste. Nous omettons à dessein l'élément de possibilité, c'est plutôt une condition *sine qua non* ; décréter l'impossible, c'est légiférer à vide. Que la loi soit d'abord claire, voilà sa première règle. Comment, en effet, un sujet intelligent peut-il se conformer à un ordre qu'il ignore. Une règle douteuse, c'est une règle vaine ; il lui manque le ressort interne, la force essentielle, la fixité voulue, la longueur requise. C'est un lien trop court pour enchaîner la liberté.

Mais surtout il faut que la loi soit juste : l'homme ne peut aller à sa fin que par des moyens permis. Pourquoi sommes-nous en société? Pour arriver plus sûrement et plus commodément au bonheur. Mais cette mise en commun des forces et des facultés ne permet pas plus à la société de dépasser les limites de l'honnêteté, qu'elle ne permet à l'individu de fran-

(1) Taparelli, *Saggio di dir. nat.*

chir celles du bien, puisque la société n'a de raison d'être que par l'individu : l'addition d'unités de même espèce ne donne jamais, en somme, même une seule unité d'espèce différente. Donc une loi doit être juste, c'est-à-dire n'ordonner que l'honnête, et cela à deux titres, premièrement parce que la loi doit se conformer à la droite et saine raison, deuxièmement parce que l'autorité législative n'a pas le droit de faire excès de pouvoir. En effet — et ce serait là le sujet d'une très intéressante étude — tout pouvoir central n'a de raison d'être que par la nécessité qu'ont les citoyens de se procurer tel ou tel bien, et par leur impossibilité de se procurer les mêmes biens au moyen de leurs seules initiatives et facultés individuelles. Autrement dit, la loi doit être juste, et par en bas, et par en haut ; par en bas, en se conformant à la nature de la liberté qu'elle restreint en la réglant ; par en haut en émanant de l'autorité compétente, c'est-à-dire en s'abstenant de régler ce qui ne regarde pas le bien public, en ne commandant qu'à des individus qui relèvent de son organisation.

Et s'il y a des conditions préalables imposées à la loi par la nature de ses sujets, il est juste d'affirmer que « les lois se découvrent et ne se font pas », et dans un autre sens, cette proportion est encore vraie, car il existe des limites tracées à la loi par la nature de son but. D'abord l'utilité. A quoi bon imposer une obligation dont l'accomplissement sera difficile et infructueux ? A quoi bon dépenser de l'énergie en vain ? Le terme du voyage est fixé, la route directe qui y conduit est tracée. C'est perdre ses forces et son temps que de s'écarter à droite et à gauche. Tout comme l'honnêteté rend la loi juste, l'utilité la rend nécessaire, et la nécessité est en raison directe de cette utilité.

Le besoin d'atteindre le bonheur exige que la loi soit utile et efficace. L'universalité de ce besoin et de cette nécessité pour tous les individus veut que cette loi soit constante et générale. On ne fait pas de loi pour une minorité ; et si, par ailleurs, le nombre des lois et le nombre des individus qui composent une société sont indépendants l'un de l'autre, si le nombre des lois varie avec le degré de nécessité du bien-être social à obtenir, cependant toute loi doit être profitable

à tous, et si une loi vise spécialement une classe à part, pour être bonne elle est obligée de ne pas nuire aux autres. La loi de 1898 sur l'assurance ouvrière pèche de ce côté : utile aux ouvriers célibataires et aux ouvriers étrangers, elle bat en brèche les avantages des petits patrons et des ouvriers pères de famille.

Clarté, honnêteté, efficacité, universalité, voilà donc les traits généraux qui distinguent la véritable physionomie de la loi ; voilà l'idéal qu'elle est tenue de réaliser sous peine de n'être qu'un instrument de discorde, une hache à deux tranchants.

Faut-il s'attarder maintenant à une objection spécieuse ? La loi, nous dit-on, change, elle est susceptible d'augmentation, de diminution, elle varie selon le temps et les pays. « On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat ; trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence, un méridien décide de la vérité... Les lois fondamentales changent, le droit a ses époques. Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà (1) ».

Celui qui a formulé de la sorte cette objection oublia le philosophe profond qu'il est d'ordinaire pour se montrer bel esprit. La loi ne repose pas sur l'arbitraire, mais sur l'honnête et sur l'utile. S'il y a dans l'homme des parties plus ou moins utiles ; si, par exemple, il est plus nécessaire pour vivre de conserver sa tête que son bras ou sa main, il y a également, dans la loi fondée sur la nature humaine, un double caractère : l'honnêteté et la convenance, celle-là beaucoup plus nécessaire que celle-ci, celle-ci beaucoup plus variable que celle-là. La convenance en effet n'est pas l'honnêteté : celle-ci reste la même partout, toujours obligatoire, celle-là varie, demeure sujette au changement.

— Eh bien! soit, répond-on, la réplique est bonne pour le cas de la loi naturelle: le vol est défendu, parce qu'il est un mal. Mais, pour la loi civile, on ne peut en dire autant. Que d'actions ne sont mauvaises que parce qu'elles sont défen-

(1) Pascal.

dues : par exemple, ne pas se soumettre à la conscription est un acte répréhensible uniquement parce que la loi oblige à payer l'impôt du sang.

— Non, répondons : c'est supposer qu'entre les deux lois — la naturelle et la civile — il y a une cloison étanche, et que la loi naturelle n'est pas et le fondement et le modèle de la loi civile. Sans doute, la loi civile a un champ plus vaste laissé à son initiative ; mais au bord de ce champ elle trouve des frontières naturelles, le temps, les circonstances qu'elle ne crée pas, mais qu'elle trouve : c'est la loi naturelle, ce sont les conditions de l'existence. Une comparaison : dans l'art, il y a des règles particulières. Ainsi le beau, c'est la splendeur du vrai et l'éclat du bien, l'unité dans la variété. Prenez deux pièces dramatiques : un chef-d'œuvre de Corneille ou de Racine, un autre de Schakespeare. Dans le classique le beau se réalise par la règle des trois unités de lieu, de temps et d'action ; dans le romantique, c'est par l'unité de caractère surtout. Comment avec deux théories diverses est-on parvenu à la perfection de l'art ? C'est que la règle particulière, spéciale à un genre ou un pays, ou à une trempe de génie, a tenu compte du principe général, supérieur et antécédent. Il en est ainsi pour la loi civile et la loi naturelle, et le philosophe, l'éthicien peut légitimement affirmer que « les lois se découvrent et ne se font pas », que les lois sont limitées au cercle du droit, et cela est vrai au point de vue métaphysique puisque la loi est une vérité pratique, au point de vue moral puisqu'elle a deux limites ou si l'on veut deux guides de ce côté, l'homme et la destinée de l'homme.

C'est enfin vrai, en partie du moins, dans le monde de la réalité et des faits contingents. Nous allons l'indiquer brièvement pour la loi naturelle et la loi civile, et par là même faire l'application de nos principes. Nous choisissons à dessein deux cas l'un où la loi est vraiment « découverte », l'autre où la loi est uniquement « faite ». Dans le premier cas, nous avons une loi ; dans le second l'ombre d'une loi, non la réalité.

Tout le monde connaît au moins par ouï dire le nom et les œuvres de Frédéric Le Play. Or voici quelle fut sa méthode : le célèbre sociologue part des notions bien entendues de

nature humaine et de prospérité humaine. Puis armé de ces deux idées comme de deux pics solides, il défonce le roc des institutions et des coutumes, cherche au milieu de ces masses informes et sans ordre les précieux filons riches du métal de la vérité morale. On connaît ses merveilleuses trouvailles. Les études de Le Play l'ont amené à constater par expérience que les préceptes publiés au Sinaï et précédemment inculqués au cœur d'Adam, étaient clairs, justes, efficaces, universels, les seuls vrais, les seuls nécessaires. Le Play avait « découvert » ou mieux retrouvé la loi du décalogue.

L'expérience prouve donc que les lois se découvrent et ne se font pas. Avec la même méthode expérimentale, faisons la contre-épreuve, en passant dans le domaine civil. Nous possédons là, nous autres Français, une terre privilégiée et sacrée, intangible. C'est la loi scolaire, la loi militaire, la loi du divorce, la loi du 1er juillet 1901. Notre code possède ses lois, mais c'est une possession injuste, parce qu'elle empiète sur le terrain d'autrui, c'est une possession infructueuse et inutile parce qu'elle dépense à son entretien des forces nécessaires à d'autres travaux urgents. Ces lois blessent la liberté privée, l'autorité du père de famille, l'honnêteté du mariage, elles vont à l'encontre des droits de l'Église ; elles sont plus qu'inutiles, elles obligent au sacrifice de biens précieux ; elles sont le fruit de l'arbitraire, non de la justice et du droit.

Nous pourrions promener la loupe de notre analyse sur toutes les espèces de lois, lois physiques et mécaniques, lois éternelles de Dieu, lesquelles se découvrent absolument, lois morales, lois économiques, droit de propriété, lois constitutionnelles, et vite nous aboutirions à cette unique conclusion : la nature, si elle n'est pas le réservoir des lois humaines, en est le fondement. C'est elle qui fournit le caractère rationnel de la loi, le législateur n'en donne que le côté obligatoire, et le besoin de l'intervention de ce législateur se fait d'autant moins sentir que la loi humaine touche de plus près à la loi naturelle.

Il reste à montrer que les plus brillants esprits ont eu cette opinion que les lois se découvrent et ne se font pas.

De Bonald a écrit dans sa *Théorie du pouvoir* (tom. I, p. III) : « L'homme ne peut pas plus donner une constitution à la la société religieuse ou politique qu'il ne peut donner la pesanteur au corps ou l'étendue à la matière... Bien loin de pouvoir constituer la société, l'homme par son intervention ne peut qu'empêcher que la société ne se constitue, ou pour parler plus exactement ne peut que retarder les succès des efforts qu'elle fait pour parvenir à sa constitution naturelle. » La part de l'exagération faite, on trouve dans ces paroles l'affirmation de notre opinion.

Fustel de Coulanges (*La Cité antique,* 15e édit., Paris, Hachette, 1895, p. 202) écrit plus justement encore : « Il ne faut pas se représenter une cité, à sa naissance, délibérant sur le gouvernement qu'elle va se donner, cherchant et discutant ses lois, combinant ses institutions. Ce n'est pas ainsi que les lois se trouvèrent et que les gouvernements s'établirent. Les institutions politiques de la cité naquirent avec la cité elle-même, le même jour qu'elle ; chaque membre de la cité les portait en lui-même, car elles étaient en germe dans les croyances et la religion de chaque homme ».

« Nos législateurs comprendront-ils, a dit Le Play à son tour (1), que les inspirations changeantes doivent toujours s'arrêter devant la législation immuable qui domine tous les temps ? C'est ce que l'on n'oserait affirmer en voyant nos lois écrites consacrer de véritables attentats contre les principes éternels, par exemple contre l'autorité paternelle ».

Enfin, à propos du droit de propriété, M. Paul Leroy-Beaulieu nous dit : « La loi n'est jamais antérieure à un droit, elle le consacre (2) ».

On trouve la même affirmation dans la Somme de saint Thomas, 1 a. 2 a. q. 3. a. 3.

*
* *

Et ici, en terminant, nous nous permettons d'exposer une remarque qui a son prix. C'est que les lois, les vraies, les bonnes, sont ordinairement vécues avant d'être adoptées et

(1) *Programme des unions de la paix sociale.*
(2) *Econ. politique,* tom. 1.

promulguées ; les fausses, au contraire, proviennent d'un excès du pouvoir législateur et ne s'observent que sous la baïonnette et le canon. En effet, de même que les sociétés sont et ne doivent être que pour les individus, l'union de tous pour le développement de chacun ; de même le gouvernement n'est et ne doit être que pour les sociétés, le pouvoir confié à un seul que pour le bien général de tous. Car en résumé, le faux ne peut entrer comme élément dans la constitution d'une loi, le vrai seul ne suffit pas à l'établir, mais la loi est l'expression du vrai. Autrement dit « les lois se découvrent et ne se font pas » ; il n'y a pas de lois contre le droit.

L. B. DE ROSNAY.

SAINT PIERRE D'ALCANTARA

ET

SAINTE THÉRÈSE

Saint Pierre d'Alcantara est une des plus grandes gloires de la famille séraphique et de l'Eglise en Espagne, au XVII[e] siècle, qui a produit une véritable floraison de saints admirables : les saint Ignace de Loyola et les saint François Xavier de la compagnie de Jésus, les sainte Thérèse et les saint Jean de la Croix, réformateurs du Carmel, pour ne citer que les plus célèbres.

Un des traits caractéristiques de saint Pierre d'Alcantara est l'espritde pénitence, poussé jusqu'à la pratique des austérités les plus effrayantes. Né en 1499, dans la ville d'Alcantara dont son père était gouverneur, le jeune Pierre Garavito revêt la bure franciscaine dans le couvent de Mangarès, n'ayant encore que seize ans. Aussitôt, commencent à percer en lui son attrait pour la mortification, la pauvreté, l'abnégation de lui-même, le renoncement le plus absolu à toutes choses, ainsi que les autres vertus séraphiques. C'est une guerre à mort qu'il déclare à sa chair ; ou plutôt, selon ses propres expressions, il fait un pacte avec son corps : il lui promet de le laisser se reposer dans l'éternité, mais il exige qu'il se laisse maltraiter ici-bas jusqu'à la mort. Pendant vingt ans, il porte un cilice, ou plutôt une cuirasse armée intérieurement de pointes de fer qui pénètrent jusqu'aux os. Pendant, quarante-six ans, il ne cesse de prendre de sanglantes disciplines deux fois par jour.

Du reste, sainte Thérèse, dont la vie a été si mêlée à la sienne, comme nous le verrons bientôt, nous a laissé ce portrait de Pierre d'Alcantara.

« Sa mâle ferveur, dit la sainte, égalait la ferveur des saints des siècles passés. Pierre avait en souverain mépris les

choses de la terre. Voici, touchant ses pénitences, quelques détails : durant quarante ans, jamais il n'avait dormi, de jour ou de nuit, plus d'une heure et demie. De toutes les mortifications, celle qui lui avait le plus coûté, c'était de vaincre le sommeil. Le peu de repos accordé à la nature, il le prenait assis, la tête appuyée contre un morceau de bois fixé dans le mur. Sa cellule n'avait que quatre pieds et demi de long. Il ne se couvrait de son capuce, ni par le soleil ni par la pluie, n'usait d'aucune chaussure, ne portait qu'un habit de grosse bure sur la chair, et par-dessus un petit manteau de même étoffe. Il lui était fort ordinaire de ne manger que de trois en trois jours. Un de ses compagnons m'assura qu'il passait quelquefois huit jours sans prendre de nourriture ; c'était apparemment dans ces grands ravissements, où le jetaient les transports du divin amour. Je l'ai vu une fois moi-même entrer en extase. Dans sa jeunesse, il avait passé trois ans dans une maison de l'ordre, sans connaître aucun religieux, si ce n'est au son de la voix, parce qu'il ne levait jamais les yeux. Pierre était déjà vieux, quand je vins à le connaître. Son corps était tellement exténué qu'il semblait n'être formé que de racines d'arbres. Avec toute cette sainteté il était très affable, parlait peu à moins qu'on ne l'interrogeât. La justesse et les grâces de son esprit donnaient à ses réponses je ne sais quel charme irrésistible » (1).

Et à cet esprit de pénitence, Pierre d'Alcantara joint l'esprit d'oraison. L'amour de la retraite, de la solitude et de la contemplation domine en lui. Il est heureux d'habiter les couvents situés hors des villes, au milieu des montagnes les plus écartées, afin de pouvoir se livrer, en toute liberté, aux plus intimes communications avec le ciel. Absorbé habituellement en Dieu, il est favorisé de visions, d'extases fréquentes, de vols sublimes. Son corps lui-même participe à ces ravissements prodigieux, et se trouve quelquefois emporté à travers les airs, à une grande hauteur. Comme saint Joseph de Cupertin, une force invisible l'élève parfois jusqu'à la voute des églises ; il plane dans l'espace, au-dessus de la cime des plus grands arbres ; des pâtres l'aperçoivent la nuit, à

(1) *Vie écrite par elle même* ch. XXVII.

genoux, au plus haut des airs, tout rayonnant de lumière, comme un brillant météore.

Un jour les religieux du couvent de Pedroso furent témoins d'une scène peut-être unique dans l'histoire. Saint Pierre d'Alcantara se promenait dans un coin solitaire du jardin, méditant la Passion de Notre-Seigneur, lorsque tout-à-coup, jetant les yeux sur une grande croix, qu'il avait plantée au sommet d'une montagne voisine, il est ravi en extase. Il s'élance à travers l'espace, comme s'il avait des ailes, il arrive à cette croix, et il reste en contemplation devant elle, suspendu en l'air, les bras étendus, semblable à un aigle qui, les ailes déployées, regarde en face le soleil. Pendant ce temps, notre saint, devenu comme un astre lumineux, projette autour de lui des rayons étincelants qui répandent une vive clarté sur la croix, sur la montagne et sur une partie de la plaine voisine. Les religieux accourus en foule, contemplent dans une muette admiration ce spectacle incomparable, qui leur rappelle les magnificences du Thabor.

Favorisé de tant de grâces extraordinaires, il n'est pas étonnant que cet homme séraphique ait pénétré les plus profonds secrets de la vie intérieure. Nous avons de lui un *Traité d'Oraison*, regardé comme un chef-d'œuvre par les personnes les plus compétentes en cette matière. « Il l'écrivit, dit Rohrbacher, à la prière d'un gentilhomme rempli de piété qui l'avait souvent entendu parler sur ce sujet. Ce traité a été regardé comme un chef-d'œuvre par sainte Thésèse, par Louis de Grenade, par saint François de Sales, par le Pape Grégoire XV, etc. L'auteur y prouve la nécessité de *l'oraison mentale* ; il en explique la méthode et les avantages. Il y donne quelques méditations courtes sur les fins dernières et sur la passion de Jésus-Christ, pour servir de modèle. C'est d'après le même plan que Louis de Grenade et quelques écrivains ascétiques ont tâché de faciliter aux chrétiens la pratique de l'oraison mentale, qui est si négligée, et cependant si nécessaire pour entretenir la piété » (1). Le pape Grégoire XV regardait cet ouvrage comme inspiré d'en haut. Il donna au

(1) *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, T. XXIII, p. 127

pieux franciscain le nom de docteur, et le fit représenter avec l'Esprit saint en forme de colombe, lui dictant à l'oreille une admirable doctrine.

La vierge séraphique du Carmel tenait ce livre en haute estime : « Comme l'oraison est la vie de Pierre d'Alcantara depuis de si longues années, il en a parlé dans son *Traité* d'une manière admirablement utile aux âmes qui s'adonnent à ce saint exercice. »

Enfin, le dernier trait caractéristique de saint Pierre d'Alcantara est celui de réformateur. Nul ne fut plus ardent pour exciter ses frères en religion à la pratique rigoureuse de la pauvreté, de la mortification et de toutes les observances séraphiques. Comme l'atteste le Souverain Pontife Clément IX : « il établit les règles les plus saintes dans plusieurs couvents de son ordre, au couvent de Saint-Onuphre dans la Province de Saint-Gabriel, au couvent de Saint-Michel, à Plasencia, et ailleurs. Nommé définiteur et gardien, puis choisi par le suffrage unanime de ses frères comme provincial de la Province de Saint-Gabriel, il s'appliqua à rendre son gouvernement utile par la force de ses exemples et de ses paroles, et promulgua plusieurs constitutions propres à faire refleurir dans son état la primitive observance. Il alla jusqu'en Portugal, aider à l'établissement et au progrès de la province de l'Arabida récemment fondée.

« Désirant mettre en vigueur, le plus tôt possible, les réformes et en propager l'observance, il parvint malgré les plus grands obstacles, avec l'assistance divine et le concours de l'autorité apostolique, à construire près du Pedroso, au diocèse de Coria, en Béturie ou Estramadure, un très petit et très pauvre couvent, le premier de sa réforme, sous le vocable de l'Immaculée Conception ; et là, avec quelques compagnons, il fit revivre l'esprit apostolique de son Père saint François. Bientôt, nommé commissaire général de la nouvelle réforme, par le Souverain Pontife Paul IV, prédécesseur du Pape Clément et le nôtre il érigea divers couvents ; avec ces couvents et plusieurs autres qui se soumirent volontairement à sa direction, il constitua la Province de saint Joseph. Quelque temps après, il envoya un certain nombre de ses compagnons dans le royaume de Valence, et y jeta les

fondements de la Province de Saint-Jean Baptiste. Enfin, ce genre de vie si rigoureux fut adopté dans les monastères de diverses Provinces d'Espagne et se propagea heureusement jusque dans les Indes et au Japon, où beaucoup de religieux Réformés obtinrent la couronne du martyre. »

Le zèle apostolique ne manquait pas non plus à saint Pierre d'Alcantara. Comme François d'Assise, il aurait penché plutôt du côté de la vie contemplative que du côté de la vie active. Mais, comme son bienheureux Père, il sacrifia ses goûts personnels à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Les historiens nous le montrent parcourant les villes et les villages de l'Andalousie, et marquant chacune de ses stations par d'innombrables conversions. Il apparaissait dans les chaires sacrées, nous disent-ils, comme un ange envoyé de Dieu, pour inspirer l'esprit de pénitence aux pécheurs, et pour embraser les justes du feu de l'amour de Dieu. C'est qu'il joignait, à de grands talents naturels, une connaissance parfaite des voies intérieures, et ce vif sentiment des choses de Dieu, qui ne s'acquiert pas par l'étude, mais qui est le fruit de la grâce et de la prière. Comme le vénérable Jean d'Avila, surnommé l'Apôtre de l'Andalousie, comme le dominicain Louis de Grenade, comme le Jésuite Balthazar Alvarez et plusieurs autres personnages de son temps, si renommés par leur expérience dans la conduite des âmes, saint Pierre d'Alcantara possédait, au plus haut degré, ce qu'on appelle « la science des sciences » c'est-à-dire l'art d'élever peu à peu les âmes jusqu'aux plus hauts degrés de l'amour divin. Sa vue seule instruisait; on disait de lui qu'il lui suffisait de paraître, pour opérer des conversions, pour toucher les cœurs et faire couler les larmes. Afin de graver plus profondément le souvenir de la Passion de Notre-Seigneur et des grâces de Dieu, parmi les populations qu'il avait évangélisées, il ne les quittait jamais sans avoir érigé solennellement une croix au milieu d'elles. C'est lui qui introduisit l'usage des plantations de croix à la fin des missions. Les prélats, les grands d'Espagne, les princes de la Cour, lui témoignaient la plus haute vénération, comme le peuple et les personnes de son rang. Charles-Quint disait de lui : « il n'est pas de la terre, c'est un ange du ciel », et il voulut se mettre sous sa direc-

tion. Mais, le saint refusa par humilité, et pour n'être pas obligé de vivre au milieu des distractions de la cour.

« Dieu prouva par de grands miracles, lisons-nous dans la Bulle de canonisation, combien il aimait son fidèle serviteur. Plusieurs fois, le saint missionnaire, dans ses courses apostoliques, put traverser à pied le Tage et d'autres rivières. Un bâton, planté par lui prend aussitôt racine, devient un figuier qui germe, croît, et produit successivement une tige, des branches, des fleurs et des fruits dans la saison. Un jour qu'il retournait d'Avila au couvent d'Arenas, il eut été enseveli sous la neige qui tombait à flocons épais et avec violence, si par la force de ses prières, la neige ne fût restée suspendue en l'air et n'eût formé au-dessus de sa tête, une sorte de dôme éclatant de blancheur, lui servant d'abri au milieu de la bourrasque. Des pluies même torrentielles n'osaient, pour ainsi dire, pas le mouiller, et, un jour qu'il offrait l'auguste sacrifice de la messe, elles le respectèrent, lui et tous les assistants. »

Une autre fois, pendant qu'il célébrait les saints mystères devant la vierge du Carmel, il aperçut saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue qui l'assistaient invisiblement à l'autel, comme diacre et sous-diacre.

« En un mot, dit encore Clément IX, il était si agréable à Dieu, qu'il fut révélé à sainte Thérèse, que tout vœu accompagné de l'intercession du bienheureux Pierre serait toujours exaucé, et la vierge séraphique assure en avoir fait elle-même l'expérience. »

Sur la fin de sa vie, saint Pierre d'Alcantara transfiguré par la pénitence, par ses oraisons continuelles, et par les effusions de l'esprit divin, paraissait déjà appartenir à l'autre monde. On aurait dit que son âme était prête à déployer ses ailes pour s'envoler au ciel.

« Enfin riche de mérites devant Dieu et devant les hommes, notre bienheureux ressentit, à l'âge de soixante ans, des douleurs violentes accompagnées de fièvre. Les infirmités ne faisaient qu'augmenter sa sérénité ; il défendait les larmes à sa famille religieuse, désolée de perdre un Père bien-aimé. Après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, non couché mais agenouillé sur la terre, il annonça l'heure de sa mort,

et tomba bientôt dans une sublime extase. Puis, ayant repris ses sens, il s'écria : *laetatus sum in his quæ dicta sunt mihi: in domum Domini ibimus*.. Et, bénissant ses frères de la main, il leur adressa ces paroles : « Ne voyez-vous pas, mes frères, la très sainte Trinité, la glorieuse Vierge Marie et saint Jean l'Evangéliste ? » Quand il eut dit ces mots, toujours à genoux, son âme s'envola au ciel, et sainte Thérèse, qui se trouvait assez loin de la ville d'Avenas où Pierre était mort, le vit entrer au séjour de la félicité éternelle par une voie lumineuse. Il lui apparut souvent dans la suite, pendant qu'elle priait, comblé d'une gloire immense, et rayonnant d'une éblouissante lumière : « O heureuse pénitence qui m'a valu tant de bonheur ! » (1)

F. René de Nantes.

(A suivre.)

(1) Bulle de canonisation. — Mort le 19 octobre 1562 dans la soixante-treizième année de son âge, Pierre d'Alcantara fut béatifié par Grégoire XV en 1622, et canonisé par Clément IX, l'an 1669. Les Franciscains qui avaient embrassé sa réforme reçurent et gardèrent de lui un précieux héritage : son esprit de pénitence et d'oraison. Connus sous le nom de *Déchaussés* ou *Alcantarins*, ils formèrent une branche de la grande famille de l'Observance. Ils se multiplièrent, non seulement en Espagne et en Portugal, mais jusque dans les Philippines, le Japon, la Chine et certaines contrées de l'Amérique. Ils ont donné à l'Ordre et à l'Eglise vingt-deux saints ou bienheureux. On peut dire que leur ferveur réchauffa celle des autres Mineurs du même pays, en sorte que l'Espagne est restée l'un des pays du monde où l'ordre de saint François a été le plus florissant et a pénétré le plus efficacement de son esprit les mœurs privées et publiques.

NOTRE ARCHITECTURE RELIGIEUSE

AU MOYEN AGE

(*suite et fin*).

Les constructeurs du XIIIe siècle avaient taillé de la besogne, on vient de le voir, à ceux qui devaient leur succéder. Ces derniers, de Philippe VI à Charles VIII, terminèrent ou transformèrent plus d'édifices qu'ils n'en créèrent. La nécessité d'une multitude d'églises nouvelles ne s'imposait pas, et, d'ailleurs, les guerres et les troubles sociaux rendaient impossible un grand mouvement de construction. Il y eut toutefois plusieurs périodes d'activité.

A Rouen, on para la cathédrale de portails latéraux luxueusement ouvragés, et l'on réussit à élever, moins les tours de l'ouest et la façade, l'église de Saint-Ouen. Ce devait être le mieux réussi, le plus impressionnant des édifices religieux du nord. A Reims, la nef de la cathédrale ayant été agrandie, il fallut reconstruire la façade. A Caen, l'église Saint-Pierre reçut un clocher de grand aspect. A Saint-Omer, on commença la nouvelle église de Saint-Bertin, dont il ne reste que des ruines dominées par une tour, et à Metz, la grandiose église de Saint-Etienne, dont la construction allait demander des siècles. A Bordeaux, on acheva le chœur de la cathédrale. La façade et les flèches de la cathédrale de Séez, le chœur de celle de Maillezais, le clocher de Tulle, la Sainte-Chapelle de Riom datent du XIVe siècle.

Elevés ou continués d'après le système architectonique de l'âge précédent, ces édifices montrent combien les maîtres d'œuvre du nord et du centre ressemblaient peu à leurs aînés. Non seulement ils n'en avaient pas l'intelligente simplicité, la force sereine, la saine vision, mais encore ils en exagéraient les défauts. En vue de rendre les piles et les voûtes plus légères, plus élégantes, ils augmentèrent les lignes verticales des faisceaux des premières ou les adornèrent de mou-

lures et de profils aux types complexes, et ils dissimulèrent les triangles des secondes sous un jeu de croisées d'ogives supplémentaires. C'était accuser les défectuosités du système qu'ils prétendaient perfectionner. Au lieu de donner de la grâce aux organismes de leurs édifices, ils les amaigrirent trop souvent jusqu'à l'émaciation.

Déjà, dans les dernières années du XIII° siècle, des traces de décadence étaient apparues. On en relève sur la façade de Saint-Nicaise de Reims, dans le chœur de Saint-Pierre de Beauvais, dans Saint-Urbain de Troyes. Les architectes de ces deux dernières églises s'étaient lancés dans de folles témérités. Jaloux de dépasser en hardiesse les constructeurs d'Amiens et de Reims, de réaliser des édifices stupéfiants par leur hauteur et leur légèreté, ils diminuèrent tellement les points d'appui, abusèrent avec tant d'insouciance des porte-à-faux qu'ils compromirent la solidité de leur œuvre. Ils la voulaient légère d'apparence, ils la rendirent matériellement fragile. Le chœur de Beauvais, véritable défi au bon sens, s'écroula quatorze ans après son érection, renversant quelques-uns des arcs-boutants et mettant en péril les autres parties du vaisseau. Sans doute, cette leçon porta des fruits. Cependant, les constructeurs du nord furent loin de se préoccuper, comme il aurait fallu, de l'équilibre de leurs masses. Alors qu'ils continuaient de leur imposer des hauteurs hyperboliques et d'amincir les points d'appui des clochers, ils se contentaient de fondations insuffisantes et parfois de matériaux médiocres. D'autre part, le sentiment de l'harmonie s'était altéré en eux. Ils croyaient embellir leurs ossatures de pierre en les recouvrant avec profusion de reliefs plus ou moins sculptés. Signe évident de dégénérescence, ils accordaient une importance considérable au métier. La virtuosité de l'exécution leur faisait accepter le maniérisme des arrangements. Néanmoins, malgré leurs lacunes et leurs exagérations, les meilleurs eurent assez de qualités et de savoir pour élever quelques constructions de haut intérêt comme Saint-Ouen et la Sainte-Chapelle de Riom, type d'harmonie sévère, d'art ascétique (1), ou d'appréciables mor-

(1) Ce chef-d'œuvre, dû à Gui de Dammartin, se trouve dans le nouveau palais de justice.



ceaux, tels les délicats portails de la cathédrale de Rouen, les flèches de Séez, le clocher de Saint-Pierre de Caen, chef-d'œuvre de l'architecture normande.

Tout en payant tribut au goût du jour, à l'esthétique régnante, les constructeurs du midi firent preuve d'un esprit plus rationnel que leurs confrères du nord et se gardèrent de leurs égarements. Ils avaient bien adopté la voûte sur croisée d'ogives, mais encore pénétrés des traditions de l'antiquité mieux en concordance avec leur sentiment de l'équilibre, leur entente de l'ordonnance, ils s'en tenaient presque toujours aux églises à nef unique, dont ils n'accentuaient les contreforts qu'à l'intérieur. Ainsi réalisaient-ils la solidité désirable. Quant à l'harmonie, ils l'obtenaient en aménageant, entre les saillies des contreforts, des chapelles surmontées par une galerie ou des tribunes.

Le type de ces édifices est la vaste et majestueuse cathédrale d'Albi. Construite pour servir de forteresse en même temps que d'église, elle présente un très heureux alliage d'éléments religieux et militaires. Sa façade est d'une austère sobriété, ses contreforts ont un caratère de tours flanquantes, ses tours, que relient des travées à valeur de courtines, sont crénelées et munies de mâchicoulis, son clocher occidental constitue un donjon (1).

C'est également avec une seule nef que furent érigées, au cours des XIVe et XVe siècles, la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, Saint-Nazaire de Carcassonne, les églises de Lodève, de Perpignan, de Condom, de Gaillac, de Montpezat, de Moissac. Les voûtes de cette dernière se distinguent par leur originale construction. Etablies sur croisées d'ogives, elles ont été bâties d'après les procédés romains; leurs reins reçurent en guise de musculature des jarres en terre cuite hourdées en un mortier de chaux des plus solides, et des voûtains en briques romaines qu'unit une aire de terre cuite supportant les tuiles à type

(1) Commencée en 1282, cette cathédrale ne fut entièrement terminée que dans les premières années du XVIe siècle. De cette époque, datent le porche de la porte sud (dit le Baldaquin), son jubé, la clôture et les stalles de son chœur, et aussi ses peintures.



antique de la toiture. Au contraire, l'abside et le transept de Saint-Nazaire portent l'empreinte septentrionale.

Au XV[e] siècle, la décadence de l'architecture religieuse médiévale se modifia sans s'arrêter ; le style dit flamboyant fut sa dernière phase. Apparu vers 1440, ce style atteignait à son apogée sous Louis XI. Des courbures tourmentées aux cintres extérieurs des portes et autres grandes ouvertures, des meneaux à forme de flammes aux fenêtres et aux roses, des lobes au contour lancéolé, des archivoltes et des piliers anémiés, des moulures amenuisées, l'absence de chapiteaux ou leur atténuation, tels sont les principaux caractères de cette architectonique qui se répandit fort vite dans toutes les provinces. Sous Charles VII, sous Louis XI, on se remit avec ardeur à la construction. Il y avait tant de ruines à réparer, tant de monuments à terminer ou à transformer ! Et l'on tenait, d'ailleurs, à dresser de nouveaux sanctuaires. Ce fut le début de l'immense mouvement qui devait se prolonger jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. Le mouvement du XIII[e] siècle devait en grande partie son impulsion au clergé, celui du XV[e] eut pour principaux moteurs les différents groupes de la société laïque.

On poursuit alors la construction des cathédrales de Rodez, de Clermont, d'Arras, d'Orléans, des églises abbatiales de Vendôme, de Saint-Wandrille, de Saint-Jean d'Angély, de Saint-Quentin, de la Collégiale Notre-Dame de Saint-Omer. On rajeunit les églises de Saint-Aignan d'Orléans et de Saint-Riquier en Picardie ; on complète celle de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons, on remanie l'oratoire de Notre-Dame de Roc-Amadour, on reconstruit la crypte du Mont-Saint-Michel, la chapelle du Père Abbé à Cluny. On agrandit la cathédrale de Saintes, on embellit celles d'Evreux et d'Autun.

Notre-Dame de Chartres s'orne du clocher neuf si gracieusement effilé, la collégiale Notre-Dame à Saint-Lô de deux tours jumelles. Des flèches sont ajoutées aux cathédrales de Mende, de Saint-Malo, de Bordeaux ; de plus, ces deux dernières s'augmentent d'une tour, comme l'abbaye de Saint-Savin. A Senlis, on achève le transept ; celui de Beauvais et celui de Sens sont édifiés, ainsi que leurs portails,

avec une admirable maîtrise par Martin Chambiges (1).

On termine les façades de Saint-Jean de Lyon et de Notre-Dame d'Amiens, celle-ci (l'occidentale) assez piteusement; par contre on transforme avec beaucoup de bonheur, sous la direction de Pontifz, celle de la cathédrale de Rouen, qui reçoit en outre sa fameuse tour de Beurre et les premières pierres du clocher central (2).

Les cathédrales de Vienne, de Tours et de Toul sont dotées de façades, et l'on en commence d'importantes à Auxerre, à Troyes, à Bayonne. On édifie Notre-Dame de la Riche à Tours, Notre-Dame de l'Épine, près Châlons, les églises de Saint-Maclou à Rouen, de Caudebec, de Saint-Germain à Argentan et à Amiens, de Saint-Maurice à Lille, de Saint-Nicolas-du-Port, près Nancy, la chapelle des Morts à Avioth en Lorraine, celle de Saint-Hubert sur les remparts d'Amboise, la sacristie de la cathédrale de Bourges. Jean Gaussel élève, à Paris, la façade et le porche de Saint-Germain l'Auxerrois (1435 à 1439). Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence reçoit un superbe portail (1476). On jette enfin les fondations de Saint-Wulfran d'Abbeville et de la cathédrale d'Auch.

La crypte ou église basse du mont Saint-Michel fut établie sur les ruines de l'église romane, dont le chœur s'était écroulé en 1421. Les constructeurs se montrèrent adroits, surtout dans l'établissement de la galerie dite triforium; par contre, ils firent preuve d'une incroyable insouciance dans l'érection des arcs-boutants, qu'ils rendirent grêles, partant d'un effet décoratif insuffisant, peu en concordance avec le monument. Ce fut plutôt le triomphe des tailleurs de pierre, lesquels, comme les ornemanistes, déployèrent une véritable virtuosité. Les constructeurs qui transformèrent l'oratoire de Roc-Amadour agirent aussi avec habileté et ils eurent le bon goût de respecter maints vestiges d'architectonique romane, parmi lesquels une chapelle à moitié taillée dans le roc. Quelques-uns, dont l'auteur de la chapelle de Saint-Hubert, firent en

(1) Ces transepts ne furent terminés qu'en 1513.

(1) De typiques exemples de flamboyant se relèvent sur ces divers morceaux, ainsi que sur l'escalier de la bibliothèque du chapitre de la même cathédrale, sur la grande rose de Saint-Ouen, sur Saint-Maclou et, à Paris, sur Saint-Germain l'Auxerrois.

pierre œuvre de subtils joailliers. D'autres réussirent à merveille certains morceaux : les flèches de Mende, le clocher de Caudebec, la lanterne d'Avioth, la tour centrale de Saint-Maclou (1). Ce dernier édifice, dont les plans sont dus à Pierre Robin, offre d'ailleurs d'élégantes proportions ; Saint-Nicolas-du-Port clôt dignement la période des églises médiévales.

Partout, en somme, les architectes firent preuve d'ingéniosité et de savoir, mais ils étaient facilement entraînés au maniérisme par leurs recherches trop complexes. Ne sachant plus comment innover, ils imaginèrent, dans la seconde moitié du siècle, de prendre à l'architecture civile, alors très florissante, plusieurs de ses éléments, entre autres l'arc en accolade ou en anse de panier et les baies rectangulaires à angles arrondis. Le portail de la cathédrale d'Alençon (façade occidentale) fournit un exemple bien caractéristique de la préciosité avec laquelle certains disposaient ces éléments.

Le système architectonique du moyen-âge avait été comme ces feux de bois qui ne font qu'une flambée ; au déclin de sa phase de splendeur, éblouissante mais éphémère, il avait dégénéré et, après une dernière lueur, s'était définitivement éteint.

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, la Bourgogne et la Bretagne étaient de remarquables foyers d'art. André de Dammartin avait élevé en 1383 la chapelle de la Chartreuse de Dijon. Sur la terre armoricaine, on construisit surtout à l'époque suivante. La cathédrale de Tréguier était commencée, on entreprit celles de Quimper, de Nantes, de Saint-Pol-de-Léon, et, dans cette dernière ville, le Kreizker (église du Christ) au très original clocher. Ces différents édifices offrent un mélange savoureux de caractère régional et de caractère normand. C'est aussi le cas des sanctuaires de pèlerinage rebâtis alors à Guingamp, à Locrenan, à Saint-Herbot, à Saint-Jean-du-Doigt, à Faouët, au Folgoet. L'église de ce dernier lieu et la chapelle du précédent se distinguent par leur jubé, celui de la première en granit, celui de la seconde en bois, et magnifique.

On n'édifia qu'un petit nombre de constructions monas-

(1) Sa flèche à jour est un travail moderne comme le clocher de Bordeaux.

tiques pendant la dernière partie du moyen-âge. La plupart ont été saccagées odieusement. C'est une bonne fortune étonnante que l'on puisse encore admirer, avec quelques vestiges des Chartreuses de Dijon et de Villefranche-en-Rouergue, le cloître de Cadouin (Dordogne).

A l'étranger, notamment en Flandre et en Allemagne, les constructeurs continuaient de s'inspirer de notre art, et le concours de nos maîtres d'œuvre était toujours demandé. En 1343, Mathieu d'Arras avait fourni les plans de la cathédrale de Prague ; c'est un Boulonnais, Pierre Amel, qui commença celle d'Anvers, ce minutieux et surprenant assemblage de tous les éléments de l'architecture médiévale. En Espagne, c'est d'après le système français que furent érigées les cathédrales de Palencia, d'Oviedo, de Pampelune, de Valence, de Barcelone ; en Italie, l'église haute d'Assise, cette sœur de la cathédrale d'Albi, et les dômes de Sienne et d'Orvieto (1).

Dans l'île de Chypre, où notre influence régnait sans conteste au XIVe siècle, de nouvelles églises affirmaient la valeur de notre art. La cathédrale de Saint-Nicolas et l'église de Sainte-Sophie, qui embellissent Famagouste de leurs ruines encore imposantes, ne différaient guère de leurs prototypes de France que par leur couverture en terrasse horizontale. Peu après, des édifices de même caractère couvrirent la terre de Rhodes.

Au XVIe siècle, on continua, dans quelques-unes de nos provinces, de construire les églises de la même manière qu'à l'époque précédente. Saint-Nicolas de Brou, à Bourg-en-Bresse, Saint-Merri, Saint-Etienne-du-Mont à Paris, le chœur de Saint-Vincent de Rouen, le portail septentrional de la cathédrale d'Evreux en sont des exemples notables. Mais le secret de l'art simple et grandiose, des harmonies bellement expressives était perdu. La mieux travaillée, la plus précieusement adornée de ces églises, celle de Brou, ne dégage que le charme un peu maladif des ouvrages de décadence (2).

(1) C'est l'église des Cisterciens de San Galgamo, dont le type était français, qui servit de modèle pour la cathédrale de Sienne.

(2) Les travaux de cette église, édifiée pour servir de châsse à des mausolées, furent dirigés par le Brugeois Louis van Boghen (1506-1536).

Dans quelques endroits, on essaya vainement de combiner, comme à Saint-Eustache de Paris, les éléments architectoniques de notre moyen-âge avec ceux de l'antiquité gréco-romaine, ou de leur assigner à chacun une partie de l'édifice, comme à Saint-Michel de Dijon. Ailleurs, par exemple à Notre-Dame de la Ferté-Bernard, dans le Maine, on s'ingénia, sans obtenir autre chose que des effets curieux, à rénover le flamboyant.

« A proprement parler, dit Palustre, l'église française de la Renaissance ne se distingue et ne saurait se distinguer par aucune disposition spéciale. Plan, coupe, et élévation sont empruntés aux édifices analogues du XIII[e] siècle. Les architectes ont les yeux fixés sur le type le plus remarquable de la région où ils bâtissent, ainsi que cela se voit à propos de Saint-Eustache. Pierre Lemercier, qui a commencé les travaux en 1532, Nicolas, son fils, qui les a continués en 1578, Charles David, gendre de ce dernier, qui les a terminés en 1629, poursuivent jusque dans des détails assez singuliers l'imitation de Notre-Dame. Comme à la cathédrale de Paris, bien que partout depuis longtemps, on s'en tienne aux pans coupés, le rond-point se termine en demi-cercle. De même, les doubles bas côtés sont interrompus par un transept qui n'a de saillie qu'en hauteur, les chapelles au pourtour affectent la forme rectangulaire (1) ».

Lorsqu'au XII[e] siècle, notre architecture eut pris un caractère ethnique, elle resta chrétienne et, de plus en plus, s'imprégna de mysticisme. Tout, en effet, dans les églises élevées d'après le système qui s'épanouit à l'époque de saint Louis, tout parle à la piété du fidèle, tout concourt à élever son âme vers Dieu, à ouvrir son cœur à l'Amour. Elles sont admirables, non seulement par leur ordonnance, mais aussi par leur symbolisme à la fois très élevé et très artiste. On peut dire que la cathédrale du XIII[e] siècle est le temple chrétien par excellence, car, par ses dispositions, ses formes architectoniques et ses figures, il représente, Lamennais l'a fort bien montré, la création dans son état présent et dans ses rapports avec l'état, les lois et les futures destinées de l'homme (2).

(1) *L'Architecture de la Renaissance*, liv. II, p. 246-247.
(2) Lamennais, *De l'Art et du Beau*, p. 21.

Regardons-nous le sol, l'image de la croix nous rappelle que le renoncement, le sacrifice, l'abandon à la volonté sainte sont nécessaires à notre salut ; jetons-nous les yeux vers la voûte, que font paraître plus haute encore la sveltesse des piliers et la courbe légère des arceaux, notre esprit prend son essor vers la céleste patrie, implorant des bénédictions et des grâces. Autour de nous, toutes les figures, toutes les formes sont graves, harmonieuses, apaisantes, et les vitraux, évocateurs des vies saintes, entretiennent une atmosphère propice au recueillement. Des figures de bienheureux semblent en oraison et, dans les profondeurs du vaisseau, sous l'effet de certaines demi-teintes, les pierres même rayonnent de l'adoration. Aussi, d'autres que les énamourés de Jésus s'abandonnent-ils à cette « secrète puissance » qui, suavement, avec une infinie délicatesse, « attire vers le point où convergent les longues nefs, là où réside voilé le Dieu rédempteur de l'homme et réparateur de la création, et d'où émane la vertu plastique qui imprime au temple sa forme (1). »

L'architecture à laquelle appartiennent Notre-Dame de Chartres, la basilique de Saint-Denis et la Sainte-Chapelle de Paris, incite, mieux que toute autre à la prière. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'entrer à Saint-Séverin en sortant de Saint-Sulpice, ou d'étudier comparativement, soit le Panthéon, soit la Madeleine et une simple chapelle médiévale, même désaffectée, même à moitié ruinée. On peut critiquer les audaces et l'illogisme des maîtres d'œuvre de l'ère des grandes cathédrales, il faut reconnaître qu'ils ont tracé l'édifice religieux par excellence. Par les proportions qu'ils adoptèrent, l'art avec lequel ils dessinèrent et équilibrèrent leur organisme architectonique, ils ont vraiment fait œuvre de spiritualistes. Le temple antique écrasait l'homme, l'église chrétienne le relève, le console et l'exalte.

ALPHONSE GERMAIN.

(1) Lamennais, *ibid.*, p 22

COUP D'ŒIL
SUR LE TREIZIÈME SIÈCLE ITALIEN

Suite (1)

2[e] Article.

La prédication était, avant saint François, rare, sans chaleur et sans éclat, d'un caractère purement doctrinal; trop souvent un simple tissu de textes, choisis, de parti pris, parmi les plus obscurs et brodés de gloses alambiquées, un étalage d'érudition, une recherche de concordances bizarres entre l'ancien et le nouveau Testament. Les sermons, même des hommes les plus éminents du commencement du siècle, même d'un Innocent III, font songer à un inextricable écheveau d'idées obscures, allégoriques ou symboliques. Leur effet sur le peuple était nul, pour ces raisons, et parce qu'ils étaient prononcés en latin, que les lettrés seuls comprenaient encore entièrement. Pour l'immense majorité des chrétiens, la parole de Dieu n'existait pour ainsi dire pas.

Pouvons-nous, en regard de cette sécheresse, nous rendre compte de ce qu'était le sermon d'un François, d'un Antoine de Padoue, d'un Bonaventure ? Au premier abord on serait tenté de répondre : non. Car, du premier il ne nous reste rien ; et ce qui nous a été conservé sous le nom des deux autres ne peut en aucune façon nous faire juger de leurs prédications populaires.

Essayons cependant.

Fra Salimbene cite comme grands orateurs de l'ordre, au milieu du siècle, les frères Gérard de Modène, Hugo de Baréola, Berthold de Ratisbonne.

Or, prêchés en langue populaire, les sermons de ce dernier

(1) Voir le fascicule de juillet 1903.

nous sont restés, et constituent un des documents les plus intéressants de la langue, de la littérature et de l'histoire allemandes au moyen-âge. Ils mériteraient d'être étudiés, par un franciscanisant, ligne par ligne, mot par mot; on y découvrirait des trésors de renseignements sur la multitude de liens étroits qui, à l'aurore de l'ordre, rattachaient un prédicateur aimé, à son public.

Ce n'est pas ici le lieu de faire un semblable travail. Contentons-nous de parcourir ensemble ces vénérables feuillets. Ce qui frappe d'abord, c'est que le raisonnement en est banni ; tout y est conseil ou image. Quand Berthold décrit le ciel, c'est par une multitude de traits si familiers, si faciles à saisir, que chacun de ses auditeurs, suspendu à ses lèvres, n'a plus qu'un désir, y posséder un jour « ce petit coin derrière la porte » dont il parle avec une grâce si naïve. Son enfer est aussi vivant que celui de fra Giacomino de Vérone. Mais là où il excelle, c'est dans les comparaisons tirées de la nature. Il y puise sans relâche ; « car Dieu, dit-il, nous a révélé sa vérité de deux manières : aux clercs il a donné l'Ancien et le Nouveau Testament ; mais aux laïcs deux autres grands livres, le ciel et la terre, où ils peuvent lire la Sagesse, de nuit dans le premier, de jour dans le second ». Chez lui le péché devient le nuage qui cache le soleil, ou le chevalier de Satan, l'âme est la maîtresse de maison du corps, la vie de l'homme la traversée d'une forêt obscure. Prêche-t-il en plein air, le soir ? De sa main levée vers le ciel étincelant, il montre à ses auditeurs les quatre étoiles d'or du Chariot et les supplie de ne pas oublier, en les voyant, les vertus de foi, d'espérance, de charité et de constance, ces quatre roues du char qui doit porter au ciel leur âme bran lante. S'il veut faire comprendre combien l'homme est peu capable, au cours de son pèlerinage terrestre, de se faire une idée de la beauté de Dieu : « De même, dit-il, qu'un enfant, aussi longtemps qu'il est prisonnier dans le sein de sa mère, ne peut se rendre compte des charmes dont le Dieu Tout-Puissant a paré le monde ; qu'il n'a aucune idée du firmament orné de son soleil et du pur éclat des étoiles, de la terre, de la noblesse de ses pierres précieuses, de l'infinie variété de ses couleurs, de sa fécondité, de la richesse de

ses forêts, de l'innombrable quantité de ses racines, de la claire parure de ses fleurs, du goût de ses épices, de ses floraisons et de ses parfums ; qu'il ne sait rien de la grâce et de la joie radieuse des choses au printemps, du chant des oiseaux et des instruments à cordes, de la douceur des sons et du plaisir que donne l'aspect de l'homme, — de même l'homme, aussi longtemps qu'il est prisonnier dans le sein de la nature terrestre, ne peut se rendre compte de la beauté de Dieu. »

Dans la lutte contre le péché il est infatigable. L'amour passionné avec lequel il cherche à améliorer le peuple saisit quand on le lit. On sent que son cœur tout entier se révolte contre la colère, la haine, l'impureté, l'orgueil, la paresse, le mensonge, la trahison, la médisance. Partout il frappe droit au cœur même de l'humanité ; il cherche à détourner le jeune homme de la volupté, la femme de la vanité, le vieillard de l'avarice. Pas de théorie. Par des exemples saisissants, il montre au marchand, au cordonnier, au tailleur, à l'aubergiste, ce qui les fait pécher chaque jour. Ce n'est pas du vice en général qu'il parle, ni de la morale universelle ; il s'adresse en particulier à la conscience de chacun de ses auditeurs, petits ou grands. Car il sait trouver aussi des mots redoutables pour les injustices impériales et les hontes de la chevalerie. De tous les vices cependant, celui pour lequel il est le plus implacable, c'est l'avarice, et les fraudes auxquelles elle conduit. « Fi de toi, dit-il à l'avare, fi de toi, que Dieu a distingué en ceci des autres pécheurs, de tous ceux que le monde jamais gagna ou gagnera, en ceci, dis-je, que tu es néfaste au point de perdre plusieurs milliers d'âmes par ta seule faute ; car si tu ne rends le bien injustement acquis, et si tes héritiers ne le rendent, ceux-ci en porteront la peine jusqu'au quarantième degré ! Et quand il n'est fait satisfaction, la Vierge Marie elle-même ne peut sauver le pécheur ! »

Je m'arrête ; ceux de mes lecteurs que le sujet intéresse trouveront dans le *Franz von Assisi* de Thode, que j'ai presque constamment suivi, et souvent traduit, de nombreux extraits de Berthold. En les lisant, on se sent aux antipodes des savantes dissertations latines du commencement du siècle ; on respire une atmosphère nouvelle de simplicité, de charme,

de chaleur et de grâce. Multipliez à l'infini ces qualités, portez au suprême degré l'amour de Berthold pour Dieu et les hommes, pour les créatures et pour la création, et vous aurez l'idée de ce qu'était la prédication d'un François d'Assise ou d'un Antoine de Padoue. Vous vous expliquerez alors ce que les chroniqueurs du temps nous racontent des sermons de ce dernier. Quand on apprenait, nous disent-ils, qu'il devait prêcher, des villes et des villages les plus éloignés on partait, de nuit, et, à la lueur des torches on se dirigeait vers le champ sis aux portes de Padoue où il allait parler. On y vit réunies jusqu'à trente mille personnes. Pendant le sermon toutes les boutiques étaient fermées, les marchands, leurs femmes et leurs enfants étant au pied de la chaire improvisée. Quand il avait fini il courait risque d'être écrasé par la foule, car chacun se disputait le bonheur de toucher la frange de ses vêtements, et une garde, composée des hommes les plus robustes de la contrée, était forcée de le protéger.

J'ai dit que l'art de prêcher s'était transformé ; est-ce assez, et n'aurais-je pas dû dire plutôt que la prédication populaire venait de naître ?

Son influence sur le développement de la langue italienne fut immense : celle-ci en reçut une impulsion extraordinaire. Grâce à la prédication et à la poésie franciscaines, elle devint, en moins d'un demi-siècle, la langue des chefs-d'œuvre. On a pu dire à cause de cela que la Divine Comédie est un chant franciscain. Expliquons-le, et parlons en même temps de la musique, car, au treizième siècle, poésie et musique allaient encore de pair, et le triste divorce entre le mot et le son n'était pas un fait accompli.

On n'est pas sans avoir remarqué la place considérable que tient la musique dans l'histoire du Patriarche Séraphique. Celui qui tourne les pages de sa vie croit entendre le continuel murmure d'une mélodie morte et presque insaisissable. François chante, et s'intitule le Troubadour de Dieu. Il chante quand il veut exprimer à Dieu son amour avec une magnificence particulière ; quand il veut traduire ses sentiments les plus profonds, il chante.

Le passage suivant de Thomas de Celano nous dévoile l'in-

tensité des émotions que le son excitait en lui : « A l'époque, nous dit-il, où pour soigner ses yeux, il séjournait près de Rieti, il appela un de ses compagnons qui avait été cithariste dans le monde, et lui dit : « Frère, les fils de ce siècle ne comprennent pas les mystères divins, car les instruments de musique qui, autrefois, étaient destinés à la louange de Dieu, la passion humaine les emploie pour le plaisir des oreilles. Je désirerais, frère, que tu empruntes, en cachette, une cithare, et que tu l'apportes ici, pour donner, par une honnête chanson, un peu de consolation à mon corps malade et si souffrant. » Le frère lui répondit : « Père, je ne crains pas peu de le faire, j'ai peur que les gens ne supposent que c'est par légèreté d'esprit que j'agis ainsi. » — « Laissons donc cela, frère, reprit le saint ; il est bon de renoncer à bien des choses, pour ne pas nuire à notre bon renom. » — Or, la nuit suivante, tandis que le saint homme veillait, et réfléchissait sur Dieu, tout-à-coup une cithare éclata en merveilleuse harmonie et en très douces mélodies, sans que l'on vit personne ; mais le son qui augmentait et diminuait rendait sensibles les allées et venues du cithariste. Et lorsque son esprit se fut de nouveau tourné vers Dieu, ce chant si doux remplit le Père d'un tel ravissement, qu'il croyait avoir abandonné la terre. »

Non seulement la musique le ravissait, non seulement il chantait, mais il composait. Qui ignore le cantique du soleil ? Qui ne sait que quand il voulait réconcilier les grands de la terre il improvisait, pour les faire chanter devant eux, des chants si émouvants, qu'après les avoir entendus, les ennemis les plus acharnés pleuraient, s'embrassaient, et se juraient amitié éternelle ? Un jour, raconte-t-on encore aujourd'hui à Assise, le soleil était écrasant et la plaine silencieuse ; le Poverello s'assit sous un figuier. Une cigale se mit à chanter. Le bon saint se dit : « Il ne faut pas que ma sœur à la robe brune chante seule les louanges de Dieu. » Et il se mit à chanter. De son côté la cigale sur sa branche, se disait : « Il ne faut pas que mon frère au froc brun chante plus fort et plus longtemps que moi. » Et elle chantait. Et le saint trouvait pour lui répondre des sons humbles, passionnés, variés à l'infini. Ils continuèrent longtemps ainsi. La nuit avait rem-

placé le jour, l'air était frais et les étoiles brillaient quand la cigale, enrouée, s'avoua vaincue : François chantait toujours. Que n'a-t-on noté les prestigieux épanchements de cette journée, de ce soir, de cette nuit ?

Mais ne nous y trompons pas : saint François ne se serait pas abandonné ainsi à son goût pour la musique, s'il n'avait eu un but.

Expliquons-nous en deux mots : avant lui, musique profane et immoralité étaient à peu près synonymes en Italie.

Voyons rapidement ce qu'était la musique populaire au commencement du siècle.

C'était d'abord la ballade : trois vers, d'un rythme primitif, se terminant sur la même rime, amenant un triple battement de pieds et une triple exclamation, suivis d'un quatrième vers, de facture différente, qui annonçait la ritournelle destinée au chœur (1). La strophe musicale était simple, mais le sujet grossier. Il se chantait, se dansait et se mimait : invectives de l'amant contre l'importun mari, impatiences de la jeune fille qui soupire après le mariage, grimaces et farces populaires, confidences de la jeune mariée, ce dernier sujet surtout traité avec une crudité de langage dont n'ont aucune idée ceux qui n'ont jamais lu un poème du moyen-âge. Le mari y est appelé couramment le jaloux, le vieux, le chien, le juif. On lui souhaite de voir venir bientôt le mauvais an et le mauvais jour. Ce que devaient être des danses de grossiers paysans, exécutées, sous ce ciel voluptueux, par ce peuple au geste expressif et sur de pareilles chansons,

(1) La strophe suivante d'une fameuse ballade provençale, dont nous avons encore la musique, donnera au lecteur l'idée de ce qu'étaient ces chansons :

A l'entrada del temps clar eya !
per joia recomençar eya !
e per jelos irritar eya !
Vol la regina mostrar | qu'el es si amorosa.
Alavi ! Alavia ! jelos
Laissaz nos, entre nos,
Ballar entre nos, entre nos.

Ces trois derniers vers constituaient la ritournelle, chantée en chœur après chaque strophe. Dans chaque strophe la phrase musicale se répétait trois fois, pour se résoudre, entonnée une quatrième fois, d'une manière différente. Chaque fois le chœur la terminait par cet eya de jubilation.

se devine aisément. Aussi un moine de l'époque pouvait-il en parler dans les termes suivants : « Les femmes y dansent des pieds et des mains, y chantent de la langue, y jouent de l'œil, et y écoutent de l'oreille, des chants dissolus, où il est parlé publiquement contre la foi du mariage, et où le mari s'appelle le vieux et le vilain, et d'autres mots déshonnêtes. »

Cette espèce de danses chantées constituait la seule musique véritablement populaire, celle qui tenait aux entrailles mêmes de la nation, que nous apercevons déjà vaguement dans les lointains historiques du peuple romain (1), qui a traversé la République, l'Empire, les invasions, le moyen-âge, et que nous retrouvons encore aujourd'hui sur les bords du golfe de Naples et dans la marche d'Ancône.

A côté d'elle florissait une musique semi-populaire, composée et exécutée pour le peuple par des spécialistes, par les guillari ou jongleurs. Son rythme était plus sautillant et plus capricieux, la phrase musicale plus variée, la rime plus riche, mais la morale n'en était pas plus relevée. Le texte consistait en une suite de mots dépourvus de sens suivi, mais fourmillant d'allusions malhonnêtes. Ce qui distinguait cette musique de la précédente, c'est qu'elle était chantée, non par les danseurs eux-mêmes, mais par les jongleurs, et que le chant en était accompagné par les instruments, par la rote, la viole, et autres. A part cela, même immoralité.

A ces ballades populaires, à ces danses des guillari, ajoutez les fades chansons d'amour, les complaintes aussi interminables qu'ennuyeuses, que colportaient partout les troubadours provençaux, dont la langue, à cause de sa similitude avec l'italien, était comprise dans la péninsule, et vous aurez fait le triste bilan musical de l'Italie au commencement du treizième siècle.

Il fallait lutter contre ce mal. François aimait trop les humbles pour ne pas le tenter et pour ne pas trouver, d'emblée, le remède à lui appliquer. Il opposa, à la musique corruptrice, la musique saine, aux troubadours de perdition, les

(1) Comparez les Chants des Salii avec leur triple exclamation et leur triple battement de pieds.

troubadours de Dieu. Les jongleurs, avec leur répertoire démoralisateur, ne disparurent pas complètement de la place publique, mais ils y trouvèrent une concurrence victorieuse, celle des musiciens de saint François.

Rien ne serait intéressant comme de suivre les traces de la glorieuse lignée d'artistes, qui, après lui, continuèrent le bon combat au grand soleil de la place publique. Auprès du Patriarche même nous voyons frère Pacifique, qui dans le monde avait été Roi des Vers, et qui en avait reçu la couronne des mains de l'empereur lui-même. Mais il ne nous reste rien de son œuvre. Vers 1240 Salimbene nous cite comme artiste tout-à-fait hors de pair, frère Henri de Pise, qui fût plus tard ministre de Grèce : « Il savait, nous dit-il, écrire, peindre en miniature, ce que d'aucuns, parce que le livre est illuminé de minium, appellent enluminer, écrire de la musique, et il composait les chants les plus admirables et les plus ravissants, tout aussi bien modulés, que plains. Il était lui-même un merveilleux chanteur. Sa voix était si puissante et si bien timbrée que, quand il chantait, elle remplissait le chœur. Il jouait d'une viole qui était délicate, très haute et très claire, douce, tendre et ravissante au-delà de toute mesure. » Il a composé plusieurs cantilènes et plusieurs séquences que cite Salimbene.

A la même époque frère Vita de Lucque était aussi chanteur et compositeur distingué : « Il était, écrit Salimbene, le meilleur chanteur de son temps, dans les deux espèces de chant, le cantus firmus et le cantus fractus. Il avait une voix agréable, fine, charmante à entendre. Le plus délicat l'écoutait avec plaisir. Il chanta devant les évêques, les archevêques, les cardinaux et le pape, qui l'écoutaient volontiers. Quelqu'un parlait-il pendant que frère Vita chantait, aussitôt courait le mot de l'Ecclésiaste : *non impedias musicam* De même lorsque, parfois, un rossignol ou un merle chantaient dans le taillis ou sur une haie, s'il voulait chanter, ils se taisaient et l'écoutaient passionnément, sans s'écarter de l'endroit où il était, et ils ne recommençaient à chanter que lorsqu'il avait achevé ; et ainsi, les voix se répondaient, charmantes et douces. Avec cela il était si poli, en ce qui concernait son chant, que jamais, quand on lui demandait

de chanter, il ne s'excusait sous prétexte d'extinction de voix, d'enrouement ou d'autre raison. On ne pouvait ainsi lui appliquer ces vers qu'on cite si souvent :

> Omnibus hoc vitium est cantoribus inter amicos
> Ut nunquam inducant amicum cantare rogati.

C'est lui qui a fait la séquence : « *Ave mundi — Spes Maria* », paroles et chant. Il fit aussi plusieurs cantilènes ou *cantus melodiatus* ou *fractus*, lesquelles eurent parmi le clergé séculier un incroyable succès. »

Mais celui qui fût, par excellence, le poète et le musicien franciscain, celui qui, au XIIIe siècle, devait donner à la langue et à la musique italiennes un élan incomparable, c'est le bienheureux Jacopone da Todi.

Il était enfant de cette Ombrie qui fut pendant des siècles le foyer de la vie franciscaine. Les laudes dialoguées, d'où était sorti le théâtre italien, y avaient vu le jour. Les chants religieux en dialecte populaire, improvisés, dans un moment d'enthousiasme, par un inconnu, puis répétés par d'innombrables voix, aux champs, à la maison, le long des routes, pendant les pèlerinages, y naissaient par milliers. Jacopone fût un de ces improvisateurs, mais un improvisateur de génie. Ses poésies nous ont été conservées et constituent le monument le plus important de la poésie italienne antérieure au Dante.

Nous avons encore un tableau qui le représente, dans la sacristie du Dôme de Prato. Maigre, les pieds nus, la tunique étroite et courte, la barbe et les cheveux blancs, il a dans le regard une douceur indicible. Ses mains tiennent un livre, sur lequel on lit ces mots : « *Ke farai fratre Japone hor se giunto al paraone.* » Sous le tableau, ceux-ci : « *Beato Jacopo da Todi* ».

L'image est frappante, et qui l'a vue ne l'oublie plus. Elle fait songer à ce que ses contemporains racontaient de sa mort. On dit et on croit, dit l'un d'eux, que ce bienheureux Jacopone est mort d'amour pour Jésus, et que son cœur s'est brisé par excès d'amour. Déjà, plusieurs années avant sa mort, comme il pleurait constamment et qu'on lui demandait pourquoi il versait ainsi des larmes sans interruption, il répondait : « Je pleure, parce que l'Amour n'est pas aimé. » « Le plus grand

bonheur, ajoute le narrateur, qu'une âme puisse avoir dans cette vie c'est d'être constamment occupée de Dieu et en Dieu, et c'est à une semblable félicité, croit-on, que son âme était parvenue. »

Aussi, la force et la passion qui éclatent dans ses œuvres sont telles qu'on a pu les comparer au fleuve dont l'élan brise les murailles de rochers qui tentent d'arrêter son cours. La spontanéité de ses expressions saisit. Sa poésie est subjective au suprême degré : elle nous fait vivre avec lui ses victoires et ses combats. Parti du désespoir il s'élève, d'un vol de plus en plus joyeux et rapide, vers le soleil de l'Eternel Amour (1).

Quand il chante la pauvreté, il touche au sublime. François excepté, personne n'a parlé de la vie et de la passion de Notre-Seigneur comme lui. Par son inimitable fraîcheur, son *Stabat Mater speciosa* évoque la tendre et virginale nuit de Greccio. Ses cantiques sur la naissance de Notre-Seigneur, sur l'adoration des Mages, sur les souffrances divines, sur l'assomption de la Très-Sainte Vierge, volent de bouche en bouche et deviennent les refrains préférés du peuple ; et on a pu dire de lui que ce fou sublime de Jacopone est un des plus grands poètes que l'Italie, cette terre des poètes, ait produits.

Un pareil mouvement dans la poésie et dans la musique populaires, devait avoir un contre-coup sur la musique sacrée.

Dans ce domaine, le treizième siècle marque le triomphe définitif de l'office rimé sur l'office en prose, et on peut dire qu'après saint François aucun de ces derniers ne parvint plus à devenir populaire.

C'était une conséquence même du mouvement des esprits vers la poésie et vers la musique. L'office en prose était psalmodié ; ses différentes parties ne se distinguaient pas nettement l'une de l'autre, rien n'y réveillait l'attention, n'y parlait à l'imagination ; sa beauté était réelle, mais elle était sévère et inaccessible aux humbles.

L'office en vers, au contraire, était chanté ; antiphones et répons y vivaient d'une vie propre, plus pathétique et plus personnelle : petit à petit même l'antiphone se rapprochait

(1) Pour plus de détails, voir Thode, op. cit. Ses pages sur le bienheureux Jacopone sont admirables de profondeur et de perspicacité. Je n'ai fait que les résumer.

du solo ; dans la partie chorale, la rime et le rythme s'affirmaient. Cette variété de dessin et d'inspiration parlait à l'oreille et au cœur ; elle rendait la liturgie plus populaire, attirait et retenait la foule. Elle permettait de lutter avec ses propres armes contre la musique corruptrice du siècle.

Dans cette nouvelle voie, les enfants de saint François marchèrent à pas de géants. C'était le moment où Thomas de Celano composait le *Dies iræ*, cet appel plus saisissant que le glas, Jacopone les deux *Stabat*, d'autres, dont les noms nous sont inconnus, ces innombrables hymnes, proses, séquences et tropes en l'honneur du patriarche d'Assise, de saint Antoine de Padoue, le deuxième fondateur de l'ordre et des autres saints franciscains du treizième siècle. Dans son *Repertorium Hymnologicum*, M. le chanoine Ulysse Chevalier cite près de cent chants religieux composés rien qu'en l'honneur du Pauvre d'Assise.

Avec les œuvres de Thomas de Celano et de Jacopone, les monuments de beaucoup les plus importants de cette nouvelle période de l'histoire de la liturgie sont incontestablement les deux offices rimés de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue, que frère Julien de Spire composa dans la première moitié du siècle.

Tant au point de vue musical qu'au point de vue poétique, ils firent sensation. On les admira, on les imita, on les copia ; jusqu'au seizième siècle ils servirent de modèles aux musiciens de l'ordre et aux autres : ils furent considérés comme le prototype du genre. Aujourd'hui encore ils offrent un champ d'études du plus haut intérêt à l'historien de l'art musical.

Ce que nous venons de dire doit suffire pour faire comprendre l'importance du mouvement musical franciscain au XIII[e] siècle. Le succès de ces troubadours de Dieu fut prodigieux. Ils personnifièrent dans leurs œuvres tout ce que l'âme italienne avait alors de foi, de poésie et d'amour. Ils firent, dans un ordre de choses plus élevé, ce que faisaient à la même époque, dans l'Allemagne du Nord, les Volfram d'Eschembach, les Walter von der Vogelweide, les Hartmann von der Aue, les Gottfried de Strasbourg. Ils donnèrent, poètes et musiciens à la fois, naissance au mouvement poético-musical le plus spontané, le plus populaire, le plus profondément

issu de l'âme même des foules que nous connaissions. Leur signification est plus haute encore que celle des Minnesaenger allemands ; car si le talent de ceux-ci, par ses fines racines, plonge dans l'âme populaire, il ne s'épanouissait que dans l'atmosphère délicate des cours princières. La poésie franciscaine, elle, non seulement naissait dans l'âme populaire, mais encore s'y épanouissait avec une incroyable vigueur.

La trilogie du Dante reflète, comme en un miroir, le monde au milieu duquel le grand poète vivait. Si nous y cherchons l'image de la musique, nous l'y apercevrons, sans étonnement, entourée d'un prestige voisin de la vénération. Dans le Purgatoire et dans le Paradis elle est partout ; partout

Une mélodie douce court
Dans l'air lumineux.

On dirait, quand le poète parle de chanteurs et de musiciens, qu'il ne trouve pas de mots assez forts pour exprimer son émotion. Rappelez-vous le délicieux épisode de Casella. Dante, après avoir traversé les sublimes horreurs de l'enfer, arrive au Purgatoire. Rapides, autour de lui, les âmes se hâtent, marchant vers le Paradis. L'une d'elles l'aperçoit, court vers lui les bras tendus, et l'embrasse. Il se laisse embrasser, la regarde, ne la reconnaît pas, la regarde encore, et passe. « Suavement alors, raconte-t-il, elle me dit que je m'arrêtasse, et je la reconnus. » Ses traits, remarquez-le bien, il les avait oubliés, mais cette voix, cette voix qui suavement parle, comment ne pas la reconnaître ? Non seulement il la reconnaît, mais c'est lui maintenant qui prie l'ombre de s'arrêter, car ce mort harmonieux est Casella, le chanteur et le musicien. « Si la loi nouvelle à laquelle je te vois soumis, lui dit-il, ne t'enlève ni la mémoire, ni l'usage de l'amoureuse canzone qui avait coutume d'apaiser tous mes désirs, qu'il te plaise en consoler un peu mon âme, cette âme venue dans ces lieux avec mon corps, et pleine de tristesse. » — « *Amor che nella mente mi ragiona* » (1) commence alors à

(1) Premier vers d'une canzone de Dante, composée vers 1294 et abondamment commentée par lui dans le troisième traité du *Convivio*. Casella l'avait mise en musique. Cfr. Jacopo della Lana, Ottimo Commento et Benvenuto da Imola.

soupirer plutôt qu'à chanter l'ombre, « avec un tel charme que sa douce voix, continue le poète, chante encore dans mon cœur. A cet accent si caressant qui passe dans la brise, Dante, Virgile, le peuple d'âmes qui courait, s'arrêtent, prennent racine, s'épanouissent, frissonnent au souffle mélodieux ; oubliés le voyage mystique, la marche vers le ciel ! « Nous étions si heureux, nous dit le poète, que rien ne touchait plus nos esprits ; nous étions fixés et rivés aux notes ! »

Nous connaissons maintenant quelques-uns des traits caractéristiques du milieu où Giotto s'est développé. La vie intense qui courait dans ces prédications populaires, dans ces poésies, dans ces chants répétés partout par des milliers de voix sur les routes, aux champs, sur la place publique, dans ces hymnes sublimes qui grondaient ou soupiraient dans la vaste église franciscaine, il l'a recueillie ; il l'a laissée s'accumuler silencieusement dans son âme d'artiste pendant les longues années qu'il passa à peindre, aux côtés de Cimabue, les murs de l'église supérieure d'Assise ; puis il la déversa comme un fleuve immense dans le domaine de la peinture. Ce courant le féconda pendant trois siècles, pour finir par se perdre dans les sables arides de la Renaissance.

H. Matrod.

LE FÉMINISME

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

Montaigne, dans ses *Essais*, nous met en garde contre la « piperie des mots ».

Il en est, en effet, de certains mots, comme de certains livres : leurs destinées sont parfois singulières. *Habent sua fata verba*, pourrait-on dire, en modifiant légèrement le texte : destinées changeantes, soumises aux caprices des événements et de l'opinion comme à l'autorité d'écrivains qui s'imposent. Et parce qu'il est impossible à tous les hommes de s'entendre sur le sens d'un terme servant à désigner un fait ou une idée encore soumis à la discussion, le désaccord né de l'obscurité et de la confusion des mots vient souvent retarder pour longtemps l'éclaircissement de questions importantes.

C'est, je crois, pour n'avoir peut-être pas assez médité sur l'excellent conseil de Montaigne que le Révérend Père Godts a identifié deux choses qui semblent, à nombre de bons esprits, absolument différentes.

Le Révérend Père Godts, rédemptoriste belge, est avantageusement connu dans le monde théologique et social par plusieurs vigoureux ouvrages, dans lesquels se déploient à l'aise ses talents de dialecticien et de polémiste. Cette année même, il lançait dans le public un volume qui fit quelque bruit. Le titre à lui seul montre les intentions de l'auteur : *Le Féminisme condamné par des principes de théologie et de philosophie*. Le sous-titre éclaire et divise l'idée : *Infériorité géné-*

(1) *Le Féminisme condamné par des principes de théologie et de philosophie*, par le P. Godts, rédemptoriste, Victor Retaux, Paris, rue Bonaparte.

rale de la femme. Sa supériorité morale. Sa fausse émancipation. Revendication de ses droits réels.

Les conclusions nettes et tranchantes du Père Godts contrariaient trop de thèses et d'aspirations pour passer inaperçues. Elles suscitèrent des protestations qui eurent du retentissement jusqu'au Parlement de Bruxelles : le leader des socialistes belges, M. Vandervelde, cita et commenta dans un sens naturellement favorable à la cause qu'il soutenait certains arguments du R. P. Se souvenant à propos des excellentes leçons laissées à leurs disciples par Voltaire et Paul Bert et prenant exemple sur ses honorables confrères socialistes de la Chambre française, il cueillit çà et là certains textes rudes ou légèrement réalistes employés par l'auteur dans les questions délicates et les offrit en bouquet à ses collègues étonnés d'une aussi charmante attention. Mais aujourd'hui, partie d'une bouche socialiste à l'adresse d'un écrivain catholique, l'injure est plutôt un honneur pour celui-ci ; et les sarcasmes du député de Bruxelles n'étaient pas pour ébranler les thèses soutenues par le Père Godts dans son savant ouvrage.

La qualité maîtresse du R. P. Godts est une précision et une vigueur de dialectique peu communes. Ne cherchez pas chez lui de larges formules, des assemblages de mots à effet ; l'auteur estime que la littérature n'a rien à voir en la matière et il ne fait point de littérature. Par contre, la science, la science théologique et philosophique, l'interprétation des textes y règnent incontestablement. La phrase est claire comme l'idée ; celle-ci est disséquée, mise en lumière par des divisions, trop nombreuses peut-être ; mais Cicéron n'a-t-il pas écrit que l'homme qui sait bien diviser est un Dieu ? Bref, on retrouve dans cette étude sur le féminisme toutes les qualités qui brillent dans les ouvrages sur les *Droits dans l'Éducation* du même auteur. Ajoutez à cela une érudition et une connaissance très appréciables des écrivains modernes, surtout catholiques et socialistes.

Il est une autre qualité qui mérite des éloges à l'auteur : c'est son dogmatisme, l'inflexibilité de ses principes et de ses procédés, évidents dès les premières pages. Toutefois faut-il dire que l'application des principes est toujours une tâche

difficile, et que nous n'oserions toujours en déduire certaines conséquences? Il existe en effet des matières délicates à toucher, à délimiter, à définir et à juger. Le féminisme surtout est une question de pratique et d'observation des faits de la vie ordinaire; il touche à nombre de problèmes d'ordre général et particulier : égalité ou infériorité intellectuelle de la femme par rapport à l'homme, extension de ses droits civils et matrimoniaux; ses aptitudes aux divers travaux de l'intelligence et du corps, obligations de l'homme et de l'Etat à son égard, son relèvement et la mise en évidence de sa dignité par l'Eglise catholique, etc...

Sans doute, des principes et non les moins importants sont ici nécessaires comme base de la discussion; ils sont tirés de la Sainte Ecriture ou de la morale naturelle, et en faire fi à l'exemple des socialistes, c'est introduire l'anarchie, le matérialisme et l'immoralité dans une question qui a toujours besoin d'air pur à cause des points de vue délicats qu'on y voit surgir de-ci de-là.

Mais n'y a-t-il pas lieu quelquefois de les pondérer les uns par les autres pour résoudre certains problèmes, ou pour expliquer des faits quand le bon sens, l'usage journalier, les habitudes légitimes, la force des événements jettent d'ailleurs sur ces questions une lumière révélatrice?

La vie, et le féminisme est une de ses manifestations actuelles, la vie est sujette à d'innombrables changements et modifications. Une idée, d'abord repoussée avec dédain et jugée dangereuse parce que nouvelle, se fraye péniblement son chemin; l'opinion est déjà saisie par tant de côtés, tiraillée en tous sens par tant de courants contraires! Mais enfin la ténacité, le talent, la souplesse des lanceurs de l'idée la mettent en évidence. La voilà entrée dans le domaine de l'exécution. Elle a son utilité, répond aux besoins du temps, arrive au moment opportun. Faudra-t-il la rejeter en bloc avec toutes ses conséquences parce qu'elle se présente pour la première fois, et qu'elle rompt avec des usages, des traditions, souvent respectables sans doute, mais qui peut-être ont besoin d'être modifiées et ne répondent plus adéquatement aux nécessités actuelles?

Les principes de philosophie et de théologie, pour élevés

qu'ils soient, ont assez de souplesse pour s'accommoder aux légitimes exigences du moment ; ils ont été faits pour tous les temps et toutes les situations et vouloir leur donner une rigidité absolument inflexible, c'est mal comprendre l'admirable variété en toutes choses mise par Dieu dans la créature.

Rien ne sert de dire que les principes invoqués changeraient alors et en fait seraient voués à l'oubli, à la destruction. Non, ils n'en manifesteraient que mieux leur vitalité, et leurs adaptations nouvelles serviraient à prouver à quel point ils sont nécessaires.

Il n'était peut-être pas inutile de s'étendre un peu longuement sur une remarque suggérée par la lecture d'un livre où les idées fortes abondent. Elle servira à faire comprendre plus d'une fois ce qui va suivre.

Le malheur du mouvement féministe fut d'avoir été soutenu, propagé presque exclusivement par des orateurs ou écrivains socialistes. En France, MM. Millerand, Viviani, et les rédactrices de *La Fronde*, journal exclusivement dirigé et rédigé par des femmes, en Allemagne Bebel et Karl Marx, en Belgique Vandervelde et Volders, se firent remarquer par leur zèle ou leur talent. Comme cela s'est déjà vu plus d'une fois, les catholiques arrivèrent quand la place était prise et que leur présence paraissait inutile. Ils ne le crurent pas cependant, et tour à tour MM. Etienne Lamy et d'Haussonville en France, Coleart et Henry en Belgique, Mgr Spalding en Amérique vinrent apporter à la cause du féminisme l'autorité de leur plume ou de leur parole. Dans les premiers mois de l'année 1901, une femme d'un esprit élevé, Mme la baronne Piérard réunissait chaque semaine à Paris dans son vaste et élégant salon une assemblée relativement nombreuse ; cette élite venait entendre les plus illustres conférenciers (1) de la capitale lui parler des droits et des devoirs de la femme, de son influence sociale et des améliorations réclamées par ses situations diverses (2). C'est là un exemple malheureusement trop isolé. On aimerait à voir les familles

(1) Entr'autres MM. Brunetière, J. Lemaître, R. Doumic, E. Flornoy, Bruhnes.

(2) Voir aussi les deux brochures de Mlle Marie de Villermont, *Le Mouvement féministe*, dans la collection *Science et Religion*, chez Bloud et Barral.

riches et puissantes s'intéresser directement au sort de la femme et apporter le tribut de leur influence, de leur or et de leur talent à la cause du féminisme.

Car je ne puis être de l'avis du Père Godts qui ne veut voir dans le féminisme catholique qu'un socialisme déguisé. L'un et l'autre, nous dit-il, s'accordent pour formuler les mêmes revendications en faveur de la femme. La bonne raison ! La vérité est-elle donc à mépriser, parce que quelques-unes de ses précieuses parcelles brillent dans les mains de l'adversaire. *Fas est et ab hoste doceri.* Il y a du reste des revendications féministes socialistes que les féministes chrétiens repoussent.

Là où le Père Godts est vraiment fort, c'est quand il combat l'égalité absolue et l'indépendance des deux sexes. Ici la sainte Ecriture intervient à propos. Elle nous apprend que la famille est une société, et que toute société ayant besoin d'un chef, l'homme a été constitué chef de la famille. Et cette vérité est bien plus affaire de droit naturel et d'ordre divin que mode de formation de la première femme. Nous demandons qu'on nous fasse grâce des longs détails sur la côte d'Adam, ses merveilleuses propriétés et l'irréductible infériorité intellectuelle ou physique de la femme. Il semble justement puéril de bâtir toute une thèse si grave de conséquences sur un simple détail du récit de la Genèse.

A supposer même que nous, Occidentaux, gens positifs et précis par excellence, nous ayons raison de ne voir dans ce détail qu'un sens réel, sans admixtion de sens allégorique, il paraît bien plus rationnel d'y voir avec les saints Pères la source et la raison de l'affection mutuelle de l'homme et de la femme unis par le mariage.

Les socialistes, cela va sans dire, se préoccupent peu de la Genèse : « L'homme et la femme sont égaux en nature ; tous deux possèdent une âme, tous deux jouissent des mêmes facultés intelligentes et libres ; cette âme, ces facultés sont les facteurs des principales actions accomplies en ce monde; pourquoi l'homme est-il donc constitué de par les lois ou les coutumes chef de la femme ? C'est là un préjugé qui doit s'évanouir à la lumière des doctrines socialistes : égale en nature à l'homme, la femme le sera encore dans ses droits

civils, matrimoniaux, politiques. Qu'on lui ouvre toutes les carrières! On n'aura pas à le regretter. Qu'elle aille plaider devant les tribunaux! Elle saura, mieux que l'homme, faire partager aux juges ses sentiments, son émotion; elle arrachera nombre de malheureux à l'échafaud, ce dernier vestige de la barbarie d'autrefois. Pourquoi n'aurait-elle pas non plus sa place dans nos Parlements ou même au conseil des ministres? Ne représente-t-elle donc aucun intérêt ici-bas? Ne sait-elle pas comme l'homme, mieux que lui souvent, exécuter des travaux, diriger des maisons de commerce, surveiller, répandre l'instruction et l'éducation de la jeunesse, toutes choses qui donnent à nos gouvernants des occupations sans cesse renouvelées? Le peuple paie l'impôt; pourquoi lui refuser le droit d'élire ceux qui chaque année renouvellent ou même augmentent cette charge si lourde pour lui?» Tel fut l'un des grands arguments des partisans du suffrage universel, alors qu'il n'existait pas encore. C'est aussi l'argument apporté par les socialistes et quelques féministes avancés, désireux de voir la femme siéger dans nos assemblées politiques.

Les socialistes ne s'arrêtent pas en si beau chemin. La prétendue indépendance absolue de la femme est aussi pour eux le vrai principe de la légitimité du divorce. Encore, le divorce, à leurs yeux, n'est qu'un pis aller. Ils demandent davantage. Et le roman *Les deux Vies*, de Paul et Victor Margueritte a prouvé à quels écarts pouvaient se laisser entraîner de beaux talents pris dans l'engrenage des idées humanitaires ou socialistes. Le mariage est trop souvent un enfer, disent-ils, par la discorde survenue entre les époux. N'est-il pas barbare, contraire à la nature de conserver dans nos lois ce qui pourrait ressembler, même de loin, à l'indissolubilité tant prônée par les catholiques? Le mari et la femme ne sont plus pour une cause ou pour une autre en communauté d'idées, de sentiments. Laissez-les donc s'en aller chacun de leur côté, sans les obliger même à venir par devant l'autorité civile donner les raisons d'une demande en divorce.

De là à l'union libre, il n'y avait qu'un pas; les féministes socialistes l'ont depuis longtemps franchi, et, renversant les rôles, ils lancent à la figure des catholiques le reproche d'im-

moralité ; et c'est logique dans leur système : si l'union entre deux époux devenus ennemis est contre nature, son maintien à tout prix est évidemment immoral.

Les féministes catholiques manifestent bien haut leur répulsion pour une pareille théorie ; ils tiennent à conserver dans son intégrité les vérités religieuses et sociales si combattues de nos jours. Ils se bornent seulement à réclamer pour la femme certaines modifications aux lois existantes : ces modifications porteraient notamment sur le travail des femmes à l'atelier, à l'usine, sur les programmes d'enseignement et d'éducation, sur la répression des crimes passionnels ; la plupart d'entre eux demandent pour la femme une part active dans le domaine électoral et politique.

Les graves dangers que présentent tant au point de vue de la santé qu'à celui des bonnes mœurs le travail des femmes dans certaines usines ; les difficultés souvent terribles auxquelles sont en proie plusieurs classes d'ouvrières dans les grandes villes, et d'autres questions d'ordre à la fois économique et moral ont été étudiées à fond par des hommes dont la compétence en ces matières est universellement reconnue. Je n'en parlerai pas, me bornant à renvoyer aux livres d'une si poignante éloquence publiés après enquête personnelle par MM. d'Haussonville et Charles Benoist.

Je préfère dire un mot des trois dernières revendications féministes.

Avec l'ignorance religieuse et la sorte de prime à l'immoralité donnée aux époux par la scandaleuse indulgence des juges en matière de divorce, l'adultère a pris des proportions inquiétantes. Constituant injure grave, il devient l'un des motifs les plus puissants indiqués par la loi pour introduire une demande en divorce, et les époux, fatigués d'un lien trop dur pour des cœurs sans sève chrétienne, ont vite fait de s'engager dans la voie de l'infidélité. Or la loi, répondant en cela à un préjugé trop répandu, considère la faute de la femme comme plus grave que celle de l'homme et la punit en conséquence. De vraies et solides raisons à cette inégalité, on n'en découvre pas. Moralement parlant, la faute est aussi grande, et quoi qu'on dise, ses conséquences au point de vue de la famille, aussi dangereuses. La passion est plus

forte chez l'homme, dit le Père Godts, la responsabilité par conséquent moins grave ; le crime de la femme produit plus de scandale et augmente la faute. Ce scandale, je l'avoue sans détour, me semble bien pharisaïque ; c'est un préjugé encore une fois, répandu par l'homme et dont il est heureux de se servir comme d'un manteau d'honnêteté, pour pallier son propre crime. Il n'est pas prouvé non plus que la passion soit moins forte chez la femme ; car si l'entraînement est moins violent, il est peut-être plus nerveux, plus sentimental et moins réfléchi. C'est calomnier la femme que lui attribuer une culpabilité semblable.

Les statistiques judiciaires prouvent au contraire sa supériorité morale et malgré toutes ses prestigieuses dextérités de langage, en dépit d'un certain charme de style, M. Marcel Prévost n'a pas réussi, dans son dernier roman, à prouver l'existence de l'être immoral qui se cacherait selon lui sous les dehors de la plus pure des jeunes filles.

Il est au reste un moyen de maîtriser chez la femme la violence des passions. C'est une instruction et surtout une éducation élevée, énergique et profondément religieuse. Il y a beaucoup à faire sur ce point, et les jeunes filles qui devront plus tard, grâce à la haute situation de leurs parents, tenir un rang considérable dans le monde, ne reçoivent peut-être pas dans leur famille ou au pensionnat une formation assez ferme et assez pratique. Certes nous ne voulons ni de pédantes, ni de bas-bleus ; mais le système d'instruction préconisé par Molière dans les *Femmes Savantes* et que semble approuver en partie le P. Godts est une « charge », pas autre chose. Il serait à désirer que les écoles professionnelles devinssent beaucoup plus nombreuses et que les jeunes filles et femmes des hautes classes de la société ne craignissent pas de se mêler, pour le diriger et le soutenir, à un système d'enseignement qui prépare à un travail à la fois plus moral et plus rémunérateur.

Elles y trouveront le meilleur moyen d'exercer une influence bienfaisante quoiqu'indirecte sur la politique.

Rien n'instruit, en effet, comme l'étude de la vie journalière et du travail populaire. C'est après l'avoir faite longue et approfondie que Le Play a édifié plusieurs de ses magni-

fiques thèses développées dans la *Réforme sociale* et les *Ouvriers Européens*. Rien non plus ne prépare mieux à l'exercice des vertus d'abnégation, de charité et de dévouement comme aussi au maniement des affaires publiques.

Et pourquoi refuser aux femmes tout droit de se mêler à la politique ?

Un principe dicté par le bon sens et le droit naturel détermine nettement l'étendue et les limites de ce droit : la femme pourra exercer toute action politique compatible avec sa situation particulière d'épouse et de mère. Chargée plus que l'homme du soin de la famille, gardienne attitrée du foyer surtout parce qu'elle doit avoir plus que le mari le soin de l'enfant, il lui faut encore garder jalousement cette réserve, cette pudeur qui l'éloignera des luttes trop vives, trop brutales, de la politique d'aujourd'hui.

Et c'est bien pour ces raisons que le Père Godts refuse toute action politique à la femme. Il ne lui reconnaît que l'action morale manifestée au foyer domestique par les bons conseils, la soumission, la patience et la prière. Hors de la famille, l'influence politique de la femme serait néfaste.

Je ne le pense pas, et à certains signes, des hommes publics dont l'autorité n'est pas contestable, estiment que, dans un avenir prochain, les événements se chargeront de donner tort sur ce point aux antiféministes.

Car il faut se garder de restreindre le champ de l'action politique. Faire de la politique n'est pas uniquement lire son journal, discuter au café ou dans les salons sur les événements du jour ; ce n'est même pas simplement déposer un bulletin dans l'urne au grand jour des élections, ou pérorer à la Chambre, au Sénat, bâtir des lois que le lendemain il faudra détruire ; faire de la politique, c'est encore conseiller ceux qui à quelque degré que ce soit gouvernent le pays ; c'est exercer, par la parole, par le journal, par le tract, par les pétitions, par le mouvement syndical, une poussée sur l'opinion publique et en fin de compte sur le gouvernement et la législation.

Et ceci, je ne vois pas de raisons bien sérieuses de le refuser à la femme. On nous objecte qu'une avocate des temps passés (on cite son nom, elle s'appelait : Caïa Afrania),

aurait, par ses violences de langage et ses incursions sur le domaine de la politique, provoqué l'édit qui ferma l'entrée du barreau aux femmes de Rome. Mais sait-on au juste en quelles circonstances, sous quels mobiles agirent alors les législateurs ? De plus, l'argument : *Ab uno disce omnes*, souvent si faux, se base ici sur un fait bien lointain. En vingt siècles les choses ont un peu changé, et cette seule preuve n'oblige pas à voir aujourd'hui les choses du même œil qu'aux temps antiques.

L'action politique de la femme pourrait être singulièrement bienfaisante, mais il lui faut pour cela être dirigée, éclairée, maintenue dans les limites indiquées plus haut.

C'est à quoi s'emploient actuellement des femmes d'esprit et de cœur. La persécution religieuse, qui sévit en France, le despotisme de l'Etat, le péril grandissant de l'impiété et du socialisme par la fermeture des écoles libres et l'appât des doctrines collectivistes : telles sont les causes du mouvement féministe aussi calme que salutaire dont Mme la baronne Reille (1) a pris l'initiative. La généreuse chrétienne dont les deux vaillants fils luttent pas à pas, à la Chambre, contre l'écroulement de nos libertés, ne s'est jamais proclamée féministe ; elle n'a pas entendu créer une école chargée de revendiquer les droits vrais ou prétendus de la femme. Elle et ses courageuses associées n'en font pas moins du féminisme et du meilleur.

Il est d'autant moins sujet à caution, que la charité chrétienne, cette vertu grande comme le monde, infinie comme Dieu, y règne en souveraine. Toutes les femmes sont conviées à entrer dans ce mouvement (2), depuis la princesse qui possède hôtel meublé à Paris et château en province jusqu'à l'humble couturière et la marchande de poissons sortie des halles pour aller, il y a quelques mois, revendiquer sur les grands boulevards les libertés qu'on étrangle.

(1) Je tiens à citer également les noms de Mme l'amirale de Cuverville, Mme la baronne de Brigode, de Mme Piou. Il y a peu de jours, M. Emile Ollivier venait leur donner le secours de son expérience et de son talent toujours vigoureux.

(2) L'association fondée par Mme Reille porte le nom de *Ligue des Femmes Françaises*.

Est-il bon, est-il prudent pour la femme, d'aller plus loin dans la revendication de l'action politique ? Le bulletin de vote, par exemple, ne serait-il pas une arme trop dangereuse entre ses mains ? Pas plus, à coup sûr, qu'entre les mains de l'homme. Les élections tant partielles que générales nous ont suffisamment édifié sur la moralité actuelle du suffrage universel. Reconnaissez-nous le droit de voter, disent les féministes au législateur, nous saurons nous en servir mieux que l'homme pour le bien du pays. De ceci, il est permis de douter. Une loi accordant ce droit à la femme serait un saut dans l'inconnu.

« Mais la France l'a fait, dit-on, en 1848 et à son exemple presque toutes les nations d'Europe et l'Amérique. » Sans doute, mais aussi, il leur en a coûté de dures leçons. Le peuple, dans sa logique simpliste a conclu de son droit de vote au droit de renverser trônes et empires ; les meneurs eurent tôt fait de l'en persuader et il n'est pas de capitales d'Europe ou d'Amérique qui n'ait vu se dérouler à travers ses rues les horreurs de la guerre civile. Des hommes d'ordre, trop rares encore, s'efforcent de moraliser le suffrage universel. Mais n'eut-il pas mieux valu le faire avant d'accorder au peuple ce droit terrible ? L'expérience de tous les siècles prouve que les réformes sociales ou politiques importantes ne s'accomplissent pas d'un coup ; elles exigent des tâtonnements, des enquêtes sur les faits qui peuvent les motiver ; elles demandent surtout que le peuple soit instruit de la nature, des conditions, des avantages et des dangers du droit qu'on juge opportun de lui reconnaître.

C'est là un genre d'éducation populaire que les écrivains et orateurs féministes devraient entreprendre avant d'exiger le droit de voter. Car des dangers de toutes sortes attendent la femme sur le terrain électoral. Sa faiblesse y serait-elle suffisamment protégée dans la houle des réunions publiques souvent si tumultueuses ? Sa dignité ne souffrirait-elle aucune atteinte dans les périodes électorales si fécondes en moyens de corruption ? Ne se laisserait-elle pas vite entraîner par les sophismes et les théories subversives si facilement acceptés par les hommes eux-mêmes ? Autant de raisons qui font douter de l'opportunité d'une loi sur le vote des femmes.

Quant à devenir députés, sénateurs, elles feront mieux d'y renoncer. Une période électorale est une affaire de quelque jours. Il n'en est pas de même d'un mandat législatif ; celui-ci dure au moins plusieurs années et les devoirs d'épouse et de mère risqueraient d'être par là complètement négligés ou méconnus.

J'arrête mon étude à la plus ambitieuse des revendications féministes. Malgré un aussi court exposé, on aura vu l'importance de la question. Considérer le féminisme comme un incident vulgaire et insignifiant de notre situation politique et sociale serait aussi maladroit que dangereux. Je le disais en commençant, les socialistes ont accaparé ce mouvement à leur profit. Aux catholiques de prouver encore une fois qu'ils savent s'intéresser utilement à toutes les nobles causes et par l'influence saine et toujours grandissante de la femme française et chrétienne, nous reverrons en notre pays des jours de progrès et de vraie liberté.

F. LOUIS DE GONZAGUE
O. M. C.

NOTES THEOLOGIQUES

SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

(Suite) (1).

CHAPITRE SIXIÈME.

Dans le mystère du Christ, l'homme est incorporé à Jésus-Christ et à l'Eglise. Comment se fait cette incorporation ? Par la foi. L'acte de foi produit cette incorporation, et la vertu ou habitude de foi constitue l'état d'incorporation au Christ.

I

De l'incorporation a Jésus-Christ par la foi.

Par le mystère de l'incarnation, l'humanité tout entière acquérait une affinité précieuse avec Dieu. Un vestige de parenté divine reluisait au fond de cette nature que le Fils de Dieu s'était appropriée. Cependant le Verbe divin en épousant notre nature n'avait pas pris nos personnes, et il fallait que chaque homme en particulier fût uni au Verbe fait chair pour retrouver en lui la divinité, notre union naturelle avec Jésus-Christ ne suffisait pas pour opérer notre union surnaturelle avec lui ; il fallait un moyen surnaturel, proportionné à une fin si divine. Et quel est ce moyen ? C'est la grâce, et plus particulièrement, c'est la foi : car c'est par la foi que l'union de l'homme à Jésus-Christ commence : « A tous ceux « qui l'ont reçu, dit saint Jean, le Verbe venu en ce monde

(1) Voir le fascicule de juillet 1903.

« a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu ». Or recevoir Jésus-Christ, c'est croire en lui. C'est donc par la foi que se fait l'union à Jésus-Christ.

Quelques-uns faisaient à saint Cyrille cette objection : si vous dites que tous les hommes sont sauvés parce que le Verbe s'est fait homme, voyez dans quel danger vous vous jetez ; il en résultera que tout homme sera sauvé, par cela seul qu'il est homme et qu'il participe à la nature humaine de Jésus-Christ. Le saint Docteur répond que le bienfait de l'Incarnation est proposé en effet à tous les hommes et qu'il leur offre l'entrée du salut, mais que le bénéfice de l'incarnation n'est appliqué à l'homme que par la foi en Jésus-Christ. (Cf. Thomass. *de Incarnat.* Lib. I, cap. 19).

1. *De l'objet de la foi.*

Toutes les vérités que la sainte Eglise nous ordonne de croire sont l'objet de la foi. Mais parmi ces vérités révélées, il y en a deux dont la foi est principalement nécessaire au salut. Ce sont les mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation. Remarquons que la foi au mystère de la sainte Trinité n'implique pas la foi à l'Incarnation, tandis que la foi à l'Incarnation suppose d'une certaine manière la foi à la Sainte Trinité parce que l'union de la nature humaine a eu lieu avec une des trois personnes divines.

2. *Nécessité de la foi en Jésus-Christ.*

Symbole de saint Athanase : « Quiconque veut être sauvé, avant tout il est nécessaire qu'il tienne la foi catholique ; or la foi catholique est celle-ci, que nous vénérions un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité... Mais il est nécessaire aussi pour le salut de croire l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Il est Dieu de la substance de son Père et engendré avant les siècles, et il est homme de la substance de sa mère et il est né dans le siècle, »

Saint Léon : « Le salut de l'homme vient principalement de ce que le Fils unique de Dieu a daigné devenir le Fils de l'homme, d'une même substance avec son Père, et selon la

chair consubstantielle à sa mère. C'est là le double objet de notre joie, car nous ne pouvons être sauvés que par cette double filiation de Jésus-Christ. » « Nous croyons cela, et c'est pourquoi nous sommes vraiment chrétiens, et en toute vérité adoptés comme enfants de Dieu. Et c'est par cette foi que tous les saints qui ont précédé l'avènement du Sauveur ont été justifiés, et que par ce mystère ils ont été faits le corps du Christ, attendant l'universelle rédemption des fidèles dans la semence d'Abraham c'est-à-dire dans le Christ (Serm. 31. cap. 6 et 7).

« Il est également impie et dangereux de nier en Jésus-Christ, soit la vérité de notre nature, soit l'égalité de gloire avec son Père ». (Hom. de transfig. Dñi).

Saint Hilaire : « Il y a un égal danger à ne pas reconnaître en Jésus-Christ, soit la divinité, soit la chair de notre corps car il est le médiateur. » (De Trinit. Lib. IX »; Cf. id. in Matth. cap. XVI. n. 9.

Saint Thomas : « En aucun temps, même avant la venue du Messie, les hommes n'ont pu être sauvés sans être membres de Jésus-Christ; mais avant l'Incarnation, les hommes étaient incorporés au Christ par la foi en son avènement futur, et la circoncision était le signe de cette foi. Après l'avènement du Christ, c'est encore par la foi que les hommes lui sont incorporés, selon ces paroles de l'apôtre : « Le Christ habite dans nos cœurs par la foi », et le baptême est le signe sacramentel de cette foi. » (3e P. c. 68. a 1.)

Il y a deux choses à considérer dans la foi. Elle est l'illumination divine de l'intelligence et elle est une incorporation au Christ. Selon ce double aspect, les théologiens parlent de la foi dans deux traités différents. Quand ils traitent de la grâce et des vertus théologales, ils disent que la foi est une lumière surnaturelle qui élève l'esprit à la connaissance des divins mystères, et quand ils traitent de l'Eucharistie, ils disent que la foi est une incorporation à Jésus-Christ par une manducation spirituelle de son corps.

3. *La foi est une incorporation à Jésus-Christ.*

SAINT JEAN CHRYSOSTÔME : « Nous sommes devenus participants du Christ, dit l'apôtre saint Paul; pourvu cependant que nous retenions fermement jusqu'à la fin le commencement de sa substance. » Hébr. III. 14. Nous sommes participants du Christ. Qu'est-ce à dire cela, être participants du Christ ? Nous participons au Christ, veut-il dire, parce que nous sommes faits une même chose avec lui, parce qu'il est la tête et que nous sommes ses membres, un même corps avec lui, de sa chair et de ses os, à la condition pourtant que nous retenions fermement jusqu'à la fin le commencement de sa substance. Et quel est ce commencement de substance du Christ ? Il veut dire la foi, car c'est par la foi que nous sommes faits vivants, et que nous sommes régénérés et en quelque sorte consubstantiels au Christ ». (In Epist. ad Hebr. Cap. III. Homil. 6).

La foi produit l'incorporation à Jésus-Christ et la régénération spirituelle parce qu'elle nous donne un commencement de la substance du Christ.

SAINT HILAIRE ; « Par la foi à Dieu fait corps, nous demeurons dans la substance de ce corps que Dieu a pris ». (In Ps. 51. n. 16.)

« La foi est une : une foi, un Seigneur, un baptême et un seul Dieu. Par la foi, c'est-à-dire par la substance d'une même foi, tous les fidèles sont un. Comment donc l'unité des fidèles ne serait-elle pas substantielle, puisqu'ils sont un par la substance d'une même foi. Ils sont un dans une même substance régénérée. Ce n'est donc pas seulement par l'unité de cœur et de volonté qu'ils sont un. » (De Trinit. Lib. VIII. n. 7).

SAINT CYRILLE : « Dieu a dit : « Voici que je dépose dans les fondements de Sion la pierre angulaire et précieuse. » Et en effet le Christ est pour nous le fondement et le principe du salut, et cela par la foi ; car c'est par la foi, et non autrement que le Christ habite en nous. » (In VI Jo. n. 70).

« Le Fils est substantiellement un avec son Père, et par cette unité de substance le Fils est dans le Père et le Père est dans le Fils. De même, par la foi en Jésus-Christ, nous

devenons un entre nous et avec Dieu, corporellement et spirituellement. » Et le Christ habite en nous et nous en lui. (In. Jo. Lib. XI.)

SAINT ISIDORE : « Le peuple chrétien est réuni en une même chose, une même foi, un même corps du Christ ; et par l'eau du baptême, comme par le feu du Saint-Esprit, il devient le corps de ce Pain céleste ». (Serm. de corp. et sang. Dñi. — Migne. T. 83. p. 1228.)

SAINT PASCHASE RADBERT : « Le juste vit de la foi. » Cette justice de la foi, il l'a dans l'eucharistie, et par la foi il reçoit la vie, qui demeure en lui. » (De corp. et sang. Dñi. cap. 1, n. 5.).

« Toute foi donne une substance, et pour parler plus clairement, elle est elle-même l'essence ou la substance des choses qu'on doit espérer. Par exemple, la résurrection générale n'étant pas encore faite, elle n'existe pas encore en substance ; mais parce que nous tenons par la foi que le Christ est ressuscité, nous croyons qu'en lui tous les membres de son corps ressusciteront, et même qu'ils sont déjà ressuscités, comme le dit l'apôtre. La résurrection est visible dans le Christ, et en nous elle n'apparaît pas encore ; mais la foi nous en donne la substance, et l'espérance fait qu'elle subsiste déjà dans notre âme. Et c'est pourquoi l'apôtre dit que la foi est la substance des choses qu'on doit espérer et la vision des choses qui n'apparaissent pas encore (De fide, spe et charitate. Cap. 1. n. 5).

« Dans la foi, c'est une substance déjà qui croit, et qui nous est communiquée, et qui cependant est encore en espérance... Celui qui mange et boit dignement cette chair et ce sang dans le sacrement, mange et boit déjà la vie éternelle, et le Christ demeure en nous par la chair du Verbe, de même que nous demeurons en lui par la vraie humanité qu'il a pris. Et ainsi se fait une vraie unité, et dans le corps du Christ l'adoption véritable. » (Sentent. cathol. Patr. p. 1360, 1361).

Par la foi nous sommes régénérés dans le Christ et nous devenons une créature nouvelle, non pas, comme disent saint Hilaire et saint Léon, par une naissance de chair, mais par la naissance de foi, « non ortu carnis, sed ortu fidei. »

4. *La foi ne produit pas une union parfaite à Jésus-Christ sans la charité.*

Saint Thomas : « Comme le corps vit de la vie naturelle par l'âme, ainsi l'âme vit de la vie de la grâce par Dieu. Or Dieu habite l'âme par la foi ; mais cette habitation n'est pas parfaite, si la foi n'est pas vivifiée par la charité, qui unit à Dieu par le lien de la perfection. » (In cap. 1 Epist. ad Rom. lect. VI). « La charité est hors de l'essence de la foi. Aussi, que la charité lui soit unie ou qu'elle en soit séparée, la substance de la foi demeure et n'est pas changée ». ibid.

« Nous voyons les rameaux tenir quelquefois à la vigne par une simple adhérence extérieure, sans participer à la sève. De même, quelques-uns demeurent dans le Christ seulement par la foi sans recevoir la sève, parce qu'ils ne sont pas vivifiés par la charité. » (In cap. XV. Jo).

Saint Ignace d'Antioche : « Je souhaite aux Eglises cette union à la chair et à l'Esprit de Jésus-Christ, qui est pour nous la vie éternelle, l'union dans la foi et dans la charité. » « La foi, c'est la chair du Seigneur ; la charité, c'est le sang de Jésus-Christ. » Ad Trall.

Sans la charité la foi est morte en elle-même, comme dit l'apôtre saint Paul. Elle n'est pas anéantie, mais elle est morte. Tant que la foi demeure, l'homme reste incorporé au corps du Christ, mais c'est un membre sans vie parce qu'il ne participe pas à l'Esprit du Christ, qui donne la vie. Il reste inséré sur la vigne mystique, mais comme un rameau mort, parce qu'il ne reçoit pas la sève de la vigne.

5. *La foi est le principe des bonnes œuvres.*

Saint Thomas : « Celui qui croit en moi, les œuvres que j'opère, lui aussi les opérera. » Ces paroles du Seigneur ne montrent pas seulement la vertu de la divinité dans le Christ, mais aussi la vertu de la foi et de l'union du Christ aux fidèles. De même en effet que le Fils opère à cause du Père qui demeure en lui par l'unité de nature, ainsi les fidèles opèrent à cause du Christ qui demeure en eux par la foi. » (In Cap. XIV Jo. Lect. III. N° 5).

La grâce sanctifiante, la vie spirituelle sont souvent dési-

gnées par le mot de foi, parce que la foi en incorporant à Jésus-Christ est le principe du salut. Corneille de la Pierre fait observer que dans les saintes Ecritures et particulièrement dans saint Paul, la foi est prise souvent dans cette acception générale.

De même la grâce est fréquemment signifiée par l'incorporation à Jésus-Christ. Saint Augustin dit : « Qu'est-ce que fait le baptême des enfants ? Rien autre chose que de les incorporer à l'Eglise, c'est-à-dire de les associer au corps et à ses membres. » (De peccat. merit. et remiss. Lib. III. c. 4). Et saint Thomas : « Par le baptême l'homme est incorporé au Christ et devient un de ses membres ». « Entrer dans l'Eglise, c'est être incorporé au Christ. » Or, « c'est par la foi vivifiée par la charité, que se fait l'incorporation et qu'on devient membre du Christ. » (In IV. dist IV. q. 2. a. 1.) « Le baptême contient le désir de l'Eucharistie, et par là il incorpore l'homme à la chair et au sang du Christ. » (Salmant. De Euch. sacr. Disput. III. dub. 1. N. 8).

II

La foi incorpore a Jésus-Christ par une manducation spirituelle de son corps

Nous avons vu dans les chapitres précédents, que le corps vivifiant de Jésus-Christ est pour nous le principe du salut, parce qu'il nous donne avec Jésus-Christ cette unité de chair, en raison de laquelle nous participons à sa personne et à l'Esprit-Saint. Il nous faut maintenant établir que c'est par une manducation spirituelle de son corps que nous sommes incorporés au Christ, et que si la foi produit l'incorporation, c'est parce qu'elle est une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ.

Comme on pourra le remarquer, la plupart des textes qui disent que la foi est une manducation spirituelle du corps du Christ, se rapportent non pas seulement à son corps considéré absolument, mais à son corps eucharistique, à ce corps dont la qualité d'aliment est signifiée par les espèces du Sacrement.

La sainte Ecriture indique assez clairement que la foi est une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ.

« Opérez, dit Notre-Seigneur, non l'aliment qui périt, mais « celui qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de « l'homme vous donnera. »

« L'œuvre de Dieu est ceci, que vous croyez en celui qu'il a envoyé ». « Je suis le Pain de Dieu qui est descendu du « ciel et qui donne la vie au monde... Celui qui vient à moi « n'aura pas faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais « soif... C'est la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que « quiconque voit le Fils et croit en lui, ait la vie éternelle... « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi « a la vie éternelle. »

Ainsi Jésus-Christ est le pain de vie qui donne la vie au monde, et il est la vie du monde parce que son corps et son sang sont un aliment et un breuvage. Il faut donc manger ce Pain pour avoir la vie. Or c'est par la foi qu'on le mange : « Celui qui vient à moi n'aura pas faim, et celui qui croit en « moi n'aura jamais soif. » Celui donc qui vient à Jésus-Christ par la foi n'aura plus ni faim ni soif. Et pourquoi ? Sans doute parce qu'il sera nourri du corps du Christ et abreuvé de son sang. Ainsi donc par la foi on mange et boit la chair et le sang de Jésus-Christ, et la foi est une manducation spirituelle de ce Pain de vie.

Saint Thomas : « Par la manducation spirituelle de l'eucharistie, on reçoit l'effet de ce sacrement, qui est d'unir l'homme au Christ par la foi et la charité » (Q. 80. a. 1.)

« Jésus-Christ dit qu'il est le Pain de vie. Or le pain ne vivifie qu'en tant qu'il est mangé. D'autre part, il est certain que celui qui croit en Jésus-Christ le reçoit en lui-même, selon ces paroles de l'apôtre : « Le Christ habite dans nos « cœurs par la foi. » Si donc celui qui croit en Jésus-Christ a la vie, il est manifeste que c'est en mangeant ce pain céleste qu'il est vivifié. » (In cap. VI Jo. Lect. VI. N. 1.)

« La foi est une manducation spirituelle. « Le juste vit de la foi ». (Habac. II. et ad Hebr. X.) Le juste vit de la foi, dit la glose, comme d'un aliment spirituel.

Saint Augustin : « Crois et tu auras mangé. Croire en Jésus-Christ, c'est en croyant aller à lui, lui adhérer de

cœur, se délecter en lui et par une charité véritable être incorporé à ses membres ». (Opusc. 57. cap. 19.)

Saint Bonaventure : « Croire, c'est manger, dit saint Augustin. Le Seigneur a dit : « Si vous ne mangez la chair du « Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Il faut donc manger spirituellement « la chair du Christ pour avoir la vie. Le Seigneur a dit aussi : « Celui qui croit en moi, aura la vie ». C'est donc la foi qui donne la vie. Ainsi on n'a pas la vie sans manger la chair du Christ, et la vie est par la foi. La vie spirituelle est donc produite par la foi, et la foi donne la vie par une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ. » (Cf. in. IV. dist. IX. A. I. Q. 2.)

Soto : « Il y a une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ par la foi. C'est de cette manducation que le Seigneur a dit : « Je suis le Pain vivant, descendu du ciel, « Celui qui me mange vivra par moi. » Croire en Jésus-Christ, c'est le manger, et par la foi nous sommes incorporés au Christ comme l'aliment au corps. » (in IV. dist. XII. Q. 1. A. 1).

Ainsi la foi produit l'incorporation par une manducation spirituelle du corps du Christ. Il s'en suit que celui qui garde la vertu ou habitude de la foi, demeure incorporé au Christ et est nourri par le corps du Christ d'une manière habituelle et permanente.

Que la première incorporation à Jésus-Christ se produise par une manducation spirituelle de son corps, et que l'état d'incorporation soit un état où l'homme est habituellement et constamment nourri du corps du Christ, c'est là une doctrine de si grande importance, qu'il convient d'y insister, en montrant qu'elle est clairement contenue dans la tradition.

Saint Augustin : « Le Seigneur dit qu'il est le Pain vivant, et il nous exhorte à croire en lui. Croire en lui, c'est manger ce Pain vivant. Celui qui croit, mange ; il reçoit invisiblement une nouvelle naissance. » (In. Jo. Tract. XXVI. N. 1.)

« Le Seigneur expose ce qu'est manger sa chair et boire « son sang. Celui, dit-il, qui mange ma chair et boit mon « sang, demeure en moi et moi en lui. » Ainsi donc manger la chair et boire le sang du Christ, c'est demeurer dans

le Christ et avoir le Christ demeurant en soi. » (Ibid. n° 18).

« Nous participons au Fils par notre unité de chair et de sang avec lui, et c'est en le mangeant que nous vivons par lui, parce que nous le recevons en nous, lui qui est la vie éternelle. (Ibid. n° 19.)

« Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en « moi et moi en lui. » Le signe que nous avons mangé et que nous avons bu, c'est si le Christ demeure en nous et nous en lui, s'il habite en nous et nous en lui, s'il adhère à nous et nous à lui. Jésus-Christ nous avertit par ces paroles mystérieuses, que nous devons être dans son corps, sous lui notre chef, dans ses membres, mangeant sa chair et demeurant avec lui dans notre unité. » (In Jo. Tract. XXVII).

Saint Jean Chrysostome : « Notre première chair en Adam était souillée par le péché et privé de la vie. Alors le Christ a introduit dans le monde comme une masse nouvelle et un nouveau ferment, c'est-à-dire sa propre chair, étrangère au péché et toute remplie de la vie ; et cette chair, il nous la donne à tous à manger, afin qu'en y participant nous dépouillions notre chair de mort et que nous soyons ainsi ramenés à la vie immortelle. » (In Epist. ad Cor. 1. Homil. 24.)

C'est donc en mangeant la chair du Fils de l'homme que nous passons du vieil homme à l'homme nouveau, et que nous retrouvons dans la communion à la chair de Jésus-Christ la vie et l'immortalité, que notre unité de chair avec Adam nous avait fait perdre.

Saint Paschase Radbert : « Les Hébreux buvaient l'eau de cette pierre spirituelle, qui signifiait le Christ à venir et ils étaient vivifiés ; et nous, nous buvons spirituellement le sang de Jésus-Christ et nous mangeons sa chair spirituelle, dans laquelle nous savons par la foi que la vie éternelle est contenue. Recevoir spirituellement la vraie chair du Christ, c'est la vie éternelle. » (Lib. de corp. et sang. Dni. Cap. V, p. 1281). « Dieu le Père en nous donnant Jésus-Christ, nous a donné en lui toutes choses. Nous n'avons qu'à manger cet aliment divin, et par là toutes choses sont à nous. »

Saint Bonaventure : « Celui qui mange ma chair et boit mon « sang, dit le Seigneur, celui-là habite en moi et moi en lui ». Si l'homme demeure en moi, n'y trouve-t-il pas le ciel ? et si

je demeure en lui, ne possède-t-il pas le Dieu du ciel ? Et possédant ma divinité, ne devient-il pas lui-même un Dieu ? Il n'est pas Dieu comme moi, car je le suis par moi-même, et l'homme n'est Dieu que parce qu'il me possède ; il ne vit pas comme moi par la génération éternelle ; mais il me mange, moi que le Père éternel engendre, et ainsi il vit par moi, comme je vis par mon Père. Il y a donc de la ressemblance et de la différence entre le Fils unique et les fils adoptifs du Très-Haut. Celui-là vit par la génération éternelle, et ceux-ci vivent parce qu'ils mangent la chair du Fils, qui est seul engendré du Père. Mais cette différence ne leur porte point de préjudice, car s'ils ne sont pas dieux par droit de naissance, ils le sont en mangeant celui qui est né et prédestiné Fils de Dieu de toute éternité et avec lequel ils ne sont qu'un. »

Saint Thomas : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. » (Jo. VI, 55). Ces paroles peuvent s'entendre soit de la manducation spirituelle de l'eucharistie, soit de la manducation sacramentelle. Si on les applique à la manducation spirituelle, le sens n'est pas douteux ; car faire partie de l'unité de l'Eglise, c'est manger la chair du Christ et boire son sang, et cette unité se fait par la charité : « Vous êtes tous un même corps dans le Christ. » (Rom. XX, 5). Celui donc qui ne mange pas de cette manière est hors de l'Eglise, et par conséquent hors de la charité, et ainsi il n'a pas la vie en lui-même, » (In cap. VI Jo. Lect. VII, n. 2 et 6).

Etre dans l'unité de l'Eglise, être incorporé à Jésus-Christ, c'est, d'une manière habituelle et par état, manger la chair du Christ et boire son sang.

Saint Thomas, parlant de l'union à Jésus-Christ, qui se produit dans la communion sacramentelle, faite en état de grâce, mais sans aucune dévotion actuelle, dit tantôt qu'il y a alors simple augmentation de la grâce, et tantôt qu'il y a manducation spirituelle habituelle sans manducation spirituelle actuelle. « Celui qui reçoit le sacrement, étant en état de grâce, mais distrait par des péchés véniels, celui-là mange cependant spirituellement habituellement, mais non actuellement ; et ainsi il reçoit l'effet habituel du sacrement, mais non son effet actuel. » (Q. 79. a. 8. o. et ad 1). Il reçoit une

augmentation de son état d'union à Jésus-Christ, une augmentation de grâce habituelle, bien qu'il ne reçoive pas l'effet actuel de l'Eucharistie, cette réfection qui vient de la douceur spéciale de ce sacrement, et qui ne se produit que par la dévotion actuelle dans la communion.

Card. Franzelin : « Saint Augustin et les autres Pères disent qu'être uni à Jésus-Christ par la grâce, c'est manger sa chair et boire son sang, et ils enseignent que cette manducation spirituelle, qui se fait d'une manière suffisante au baptême et qui se complète par l'Eucharistie, est absolument nécessaire pour avoir la vie éternelle ». « Or nous savons, dit saint Fulgence, que cette doctrine est celle des saints Pères et qu'ils l'ont enseignée comme certaine ». (De S. Euch. sacr. thes. X. p. 150, 151).

L'Incorporation à Jésus-Christ se fait par une manducation spirituelle du corps du Christ, et dans la vertu de foi cette manducation existe d'une manière habituelle ; et ainsi, c'est en raison de sa qualité d'aliment, et en tant qu'il est mangé, que le corps du Christ est le principe du salut et de la vie du monde. Et cette doctrine est celle de toute la tradition.

Cette doctrine est d'une si grande importance, que ceux qui ne l'admettent pas se trouvent dans l'impossibilité d'entendre les saints Pères, quand ils traitent de la foi et de la manière dont elle unit à Jésus-Christ.

C'est l'aveu que faisait un théologien très instruit, mais plus versé dans l'étude des traités modernes que dans celle de la tradition : « Les saints Pères, disait-il, ont une « manière de parler de la foi qui est fort difficile à entendre ; il semblerait qu'on ait perdu la clef de leur doctrine. » Et cela est très vrai.

D'où il suit, que pour ces théologiens, la lecture des Saints Pères devient fatigante et pénible. Ils sentent que les Pères s'expriment continuellement d'après une conception qui leur échappe ; et alors ils renoncent à les lire, ou ils se résignent à les lire sans bien les comprendre, et ils disent que les saints Pères ont parlé d'une manière oratoire, d'une manière mystique, tandis que les Pères s'expriment ordinairement sur ces matières avec une précision presque égale à celle des docteurs scolastiques.

III

Dans tout acte méritoire, il y a incorporation à Jésus-Christ et manducation spirituelle de son corps.

Dans tout acte méritoire, il y a augmentation de la grâce, des vertus de foi et et charité. Or, comme la foi et la charité constituent l'état d'incorporation à Jésus-Christ, il suit que dans tout acte méritoire il y a une augmentation de cet état; et comme la foi et la charité sous une manducation habituelle du corps du Christ, dans tout acte méritoire il y a manducation actuelle du corps du Christ.

Saint Bernardin de Sienne : « Selon saint Augustin et Hugues de Saint-Victor, dans toute action méritoire il y a manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ et incorporation au Christ : et cela plus ou moins parfaitement, selon le degré d'excellence de l'action. Cependant, cet effet ne peut se produire que si la foi est unie à la charité. » (Serm. 55. art. II. c. 1.)

Ainsi d'après la tradition, tout acte méritoire est une incorporation actuelle à Jésus-Christ et une manducation actuelle de son corps; et cela, simplement par cette raison, que tout acte méritoire est un accroissement de la foi et de la charité.

Les saints Pères disent fréquemment, que dans tout acte de vertu on se nourrit du corps du Christ, on mange sa chair et on boit son sang.

Saint Augustin : « Quand vous lisez la parole de Dieu, quand vous l'entendez, quand vous la méditez, vous mangez aussi le pain quotidien. » (in. Ps. 103. serm. III. n. 14.)

Saint Jérôme : « Nous mangeons la chair du Christ et nous buvons son sang, non seulement dans l'Eucharistie, mais dans la lecture des saintes Ecritures; car la parole de Dieu est vraiment une nourriture et un breuvage. » (Migne. T. III, p. 1039.)

Saint Basile : « Etant devenus par le mystère de l'incarnation participants du Verbe et de la sagesse éternelle, nous mangeons la chair et nous buvons le sang du Christ.

Le Christ appelle sa chair et son sang tout ce qui concerne sa vie dans la chair, et aussi sa doctrine, qui est la nourriture de l'âme et qui embrasse l'enseignement pratique, naturel, et théologique. » (Epist. VIII. n. 4.)

HÉTÉRIUS : « Le corps du Christ que nous mangeons, ce n'est pas seulement le pain et le vin qui sont offerts sur l'autel, mais l'Evangile lui-même est le corps du Christ, et en le méditant nous mangeons le pain céleste, nous mangeons la chair du Christ et nous buvons son sang. » (Ad. Elip. Lib. 1. Epist. 87.)

L'Evangile est le corps du Christ, parce qu'il est l'expression écrite des mystères que le Christ a opérés dans sa chair, et quand nous méditons ces mystères, nous augmentons notre union à Jésus-Christ, nous sommes nourris de sa chair et de son sang.

LANFRANC : « On reçoit la chair du Christ dans l'Eucharistie ; mais dans un autre sens, on mange le Christ tout entier lorsqu'on désire la vie éternelle qui n'est autre chose que le Christ, lorsqu'on médite sa loi, lorsqu'on aime ses frères, lorsqu'on pense au Christ souffrant ; et ces deux manières de manger sont utiles et nécessaires ». (De corp. et sang. Dñi. Cap. XV.)

Ainsi dans tout acte méritoire on mange le Christ tout entier, et par une mystérieuse manducation on se nourrit de son humanité et de sa divinité.

HUGUES DE SAINT-VICTOR : « On mange le Christ quand on entend la parole de Dieu : on le mange par des actes d'amour envers lui et quand on imite ses actions ». (In threnos, Migne. T. 1, p. 289.)

SAINT HILAIRE : « Ceux qui marchent dans les voies du Seigneur ceux-là mangent les labeurs de leurs fruits. Nous avons dans cette vie un aliment spirituel qui nourrit nos âmes à la vie éternelle ; ce sont les œuvres saintes de charité, de chasteté, de miséricorde, de patience, de paix. Nous devons dans cette vie corporelle nourrir nos âmes de ces œuvres saintes, et par elles nous acquérons ce Pain vivant, ce Pain céleste dont le Christ a dit : « Je suis le Pain vivant, le Pain du ciel ». (In Ps. 127. n. 6.)

SAINT PAULIN : « Il est défendu à l'ouvrier paresseux de

manger le pain, non pas le pain qui périt, mais ce Pain qui donne la vraie vie ; car il est écrit que chacun mangera de ses propres fruits et vivra dans ses œuvres ; et ainsi nos œuvres, c'est notre pain, et le Pain vrai et vivant, c'est le Christ. » « Cherchons notre gloire en celui qui justifie l'impie par la foi, et qui donne la nourriture à toute chair, non pas cette nourriture qui périt, mais celle qui sera notre aliment éternel, et qui est produite soit par l'âme qui travaille aux œuvres de Dieu, soit par l'Eglise Catholique sur les autels. Si nous voulons manger ce pain dans l'éternité, il nous faut broyer sous la meule de la vie présente ce bon grain, qui consiste dans les œuvres d'une fidèle obéissance, dans la charité d'un cœur pur et dans une foi sincère. » (Epist. XI. ad Sever.)

Ainsi par nos bonnes œuvres nous mangeons notre pain, ce pain que la sainte Eglise produit sur les autels, ce Pain céleste qui demeure à la vie éternelle et dont nous serons rassasiés dans le royaume du Christ.

Saint Nil exprimait la même doctrine dans une maxime qu'il répétait souvent à ses religieux : « Abstenez-vous de « tout péché, accomplissez toute justice et communiez tous « les jours. C'est ainsi que le corps du Christ commence à « devenir nôtre. » Ainsi par les bonnes œuvres et par la communion nous entrons chaque jour davantage en possession du corps du Christ.

Saint Bernard : « Si vous ne mangez la chair du Fils de « l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas « la vie en vous. » En entendant ces paroles du Seigneur, les Juifs disent : « Ce discours est dur. » Mais qu'est-ce que manger la chair du Christ et boire son sang, sinon participer à ses souffrances et imiter la vie qu'il a mené dans la chair ? Lorsque la Justice entre en nous, celui qui est devenu pour nous la Justice y entre aussi. » (In. Ps. XC. N. 3.)

« Il n'y a qu'un petit nombre d'hommes à qui la dispensation du mystère eucharistique soit confiée ; mais il est libre à tous les fidèles, en tout temps et en tout lieu, de célébrer et de recevoir pour leur salut la chose même qui est cachée sous ce mystère, par les mouvements affectifs d'une véritable piété et par les actes effectifs d'une sainte imitation.

Recevoir le sacrement, sans recevoir la chose qui est sous le sacrement, c'est la condamnation et la mort ; mais recevoir la chose du sacrement, même sans le sacrement, c'est la vie éternelle. Toutes les fois donc que par le souvenir de Celui qui a souffert pour nous, vous êtes touché d'un sentiment pieux et du désir de l'imiter, il est hors de doute que vous mangez la chair et que vous buvez le sang de Jésus-Christ. Et tant que vous demeurez en lui par l'amour que vous lui portez, et qu'il demeure en vous par les actions de sainteté et de justice que vous opérez, vous êtes dans son corps et du nombre de ses membres. » (Serm. in. cœn. Dñi. — Inter op. s. Bern. Migne T. III, p. 954.)

« Méditer les bienfaits de la rédemption et de la passion de Jésus-Christ et en goûter la douceur dans son cœur, c'est manger spirituellement la chair du Christ et boire son sang, en mémoire de Celui qui nous a donné à tous ce commandement : « Faites ceci en mémoire de moi. » Si vous le voulez, si vous le voulez véritablement, vous pouvez à toute heure du jour et de la nuit vous nourrir ainsi de Jésus-Christ, dans la cellule de votre cœur, toutes les fois que vous méditez ainsi, avec les affections d'une tendre piété, vous mangez et buvez la chair et le sang de Jésus-Christ. (Epist. ad fratr. de monte Dei. Lib. 1. Cap. 10. Int. op. s. Bern. Migne. T. III, p. 327.)

Mgr Gay a donc pu dire avec vérité : « Quand nous buvons le sang de Jésus, nous buvons aussi tous les biens, car ils sont tous en lui ; et je ne dis pas seulement quand nous le buvons sacramentellement, mais aussi quand nous le buvons spirituellement, par des actes quelconques de religion, de piété, de vertu. » Confér. 60me aux mères chrétiennes.

La foi incorpore à Jésus-Christ. L'incorporation se fait par une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ. C'est le corps de Jésus-Christ, aliment spirituel et organe de la divinité, qui produit l'incorporation. Voilà ce que nous avons recueilli de la tradition.

Il nous reste à déterminer ce qui revient à l'Eucharistie dans la production de l'incorporation. Le corps du Christ qui produit l'incorporation, est-ce son corps considéré dans son état céleste et glorieux, ou précisément son corps eucha-

ristique dans son état de sacrement et de sacrifice ? Cette manducation spirituelle qui se trouve dans la foi, est-ce une manducation du corps eucharistique du Christ ? Cette incorporation qui se trouve dans la grâce du baptême, est-elle produite par le désir de recevoir l'Eucharistie, par une communion spirituelle proprement dite ? Enfin, l'Eucharistie est-elle de nécessité de moyen ?

Questions aussi importantes que difficiles, qui partagent les théologiens en deux camps presque hostiles, et dont la solution influe sur une foule d'autres points de la théologie.

« C'est là, dit S. Paschase Radbert, un point de la tradition qui est ignoré d'un grand nombre, et sur lequel plusieurs sont restés dans le doute. » Le B. Albert le Grand fait observer aussi que sur ce sujet « beaucoup de théologiens ont dit beaucoup de choses », et qu'ils ne s'accordent pas entre eux. Et le Père Jovène constate qu'en ces matières, les grands théologiens eux-mêmes s'embarrassent dans des équivoques, des tergiversations et même dans d'étranges contradictions. (De vit. deiform. thes. XIX. p. 527.)

Cette étude demande donc une attention particulière. Dans les textes que nous avons cités, il y en a un grand nombre qui attribuent à l'Eucharistie la production de l'incorporation à Jésus-Christ et de la grâce première, et ils seraient suffisants pour manifester le sentiment de la tradition sur ce point ; mais comme ces textes ne sont pas compris par tous de la même manière, il est nécessaire d'établir solidement que d'après les saints Pères l'Eucharistie est de nécessité de moyen, et que c'est d'après cette doctrine que leurs textes doivent être interprétés.

F. François de Vouillé.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences aux hommes. Les Objections contemporaines contre la Religion, par l'Abbé Gibier. Paris, Lethielleux, rue Cassette, 10. Prix, 4 fr.

« Votre éloquence ! c'est un mot qu'il est permis de prononcer quand on vous a lu, et plus encore, quand on vous a entendu, votre éloquence, dis-je, porte deux caractères qui n'échapperont à personne : elle est délibérément simple et vigoureuse. » Ainsi s'adresse Mgr Touchet dans une lettre à l'auteur.

Un tel éloge tombant d'une bouche à laquelle les succès oratoires ont donné tant d'autorité en dit long sur le mérite des *Conférences aux hommes* de M. Gibier.

Instruire, intéresser et surtout convaincre les hommes des vérités de la foi, n'est pas chose facile. Les hommes ont l'esprit défiant, positif, surtout quand ils ont atteint un certain âge. Les preuves de sentiment, à part quelques-unes, les laissent froids ou même parfois les impressionnent défavorablement. Il leur arrive alors d'en vouloir à l'orateur d'employer des moyens de persuasion qui n'ont trop souvent rien à voir avec la raison et la science théologique. Et puis, quel homme, même le plus absorbé, n'a ses lectures favorites : journaux, feuilletons, tracts de propagande, le tout plus ou moins immoral, incrédule ou socialiste. Enfin l'homme a ses défauts, ses vices, qu'il n'aime point voir étalés au grand jour, mais dont souvent il ne demanderait pas mieux que de se débarrasser.

Prêtre de talent et de zèle, M. Gibier a parfaitement compris quel aliment il fallait donner à son auditoire du dimanche. Ne cherchez donc pas, dans ces claires et fortes conférences, une facture littéraire de tous points impeccable ; certains y voudraient voir moins de sécheresse, plus de couleur. Seraient-ils sûrs d'être aussi attentivement suivis par leur auditoire ? Car le succès a couronné les efforts de M. Gibier en consacrant sa méthode. Ne croyez pas cependant ne rencontrer dans ces conférences que l'exposé pur et simple des vérités

et des préceptes du catholicisme. Non, répondant aux besoins de notre temps, l'auteur fait de fréquentes et toujours heureuses incursions sur des terrains brûlants, par conséquent difficiles. Il dit la vérité, toute la vérité, mais sans froisser, sans même piquer, tant il y met d'entrain, de mouvement, de bonhomie. Lisez par exemple, la neuvième conférence : Je ne crois que ce que je vois ; et la douzième : Moi, je suis libre-penseur ; et dites-moi de quel mot l'auditeur le plus susceptible pourrait se déclarer offensé.

Tout le volume porte le cachet de l'esprit méthodique et solide de l'auteur. Dans une substantielle introduction, il nous fait part de ses intentions, et nous présente les preuves de sa thèse sur l'évangélisation des hommes.

Enfin une table des matières nous donne le canevas des cinquante et une conférences contenues dans ce beau volume.

M. Gibier ne s'arrêtera pas en si bonne voie et livrera certainement au public la suite des conférences de l'église Saint-Paterne d'Orléans.

Fr. Louis de Gonzague.

*
* *

Le labeur de la Prose par Gustave Abel, avec préface de Camille Lemonnier. Paris, Stock, 1902, in-12 de 315 p.

On a déjà beaucoup écrit sur la manière d'écrire. Comme pour faire la missive, les recettes ne manquent pas. Le tout est de savoir les mettre en œuvre et je gage qu'on aurait beau s'habiller en moine blanc comme Balzac, se coucher à plat ventre sur une table comme Théophile Gauthier ou écrire comme Charles Nodier à la lumière de trois chandelles en triangle, cela ne suffirait pas pour écrire le *Cousin Pons* ou les *Souvenirs de Jeunesse*. C'est cependant la conclusion forcée amenée par la lecture de ces sortes de livres, où, comme M. Abel, on cherche à démontrer comment nos grands littérateurs ont acquis leurs talents.

Sans doute, il y a des règles que tout auteur doit connaître. Il faut, de la grammaire, de la logique et de la réflexion et on peut alors essayer à cuisiner avec un livre de recette.

Mais le livre de recettes ne suffit pas. « Pour faire un civet, prenez un lièvre », dira-t-il. Et voilà, il faut un lièvre, pour le cuisinier, et pour l'écrivain il faut cette flamme intérieure qui, chez Chateaubriand sera le génie et chez Anatole France un petit lumignon qu'il fera très bien mijoter sur une lanterne magique.

Le grand défaut de tous ceux qui veulent nous donner une méthode pour écrire, c'est le point de vue dans lequel ils s'enferment : d'après eux, hors du roman et du théâtre, il ne reste plus rien, et de là, une exaltation de la valeur du romancier qui manque tout-à-fait d'équilibre moral.

Encore n'admet-on dans le cénacle de ces puissances que le seul élément littéraire qui fait état de négliger la morale et la religion. Il semble cependant que ces deux facteurs aient aussi leur influence sur l'âme humaine, sur sa formation et son développement. Mais alors M. Camille Lemonnier n'eût pas écrit sa préface et nous ne saurions pas que ses recherches fiévreuses à travers les dictionnaires lui ont fourni ce vocabulaire étonnant où pour exprimer le bruit d'un train qui s'arrête dans une gare et dont on ouvre les compartiments, il nous présente : « l'hilarité des portières ! »

Somme toute, le livre de M. G. Abel est très intéressant, il est plutôt une chronique joliment agencée sur l'intimité du talent de nos grands romanciers, sur leurs débuts, leurs habitudes, leur manière de se considérer eux-mêmes dans leurs œuvres et tout cela est dit avec infiniment de goût, de clarté, de variété. Et, quand on a refermé le volume, et qu'on repasse toute cette histoire du labeur fiévreux presque toujours douloureux de ces écrivains qu'absorbe seul le souci de leur gloire personnelle on éprouve le sentiment mélancolique d'Hamlet devant la tête de mort : « Etre ou ne pas être » Combien de célébrités maintenant dans la tombe demanderaient de n'avoir jamais été !

Fr. Mavil.

*
* *

Les Proscrits d'Angers, par le P. Léopold de Chérancé. Angers, Siraudeau. 1903, in-8º de III. 138 p. Prix : 1 fr.

Tableau rapide d'événements contemporains où la force brutale finit par avoir raison du droit et de la liberté. Récits de scènes où l'odieux se mêle au grotesque. T. P.

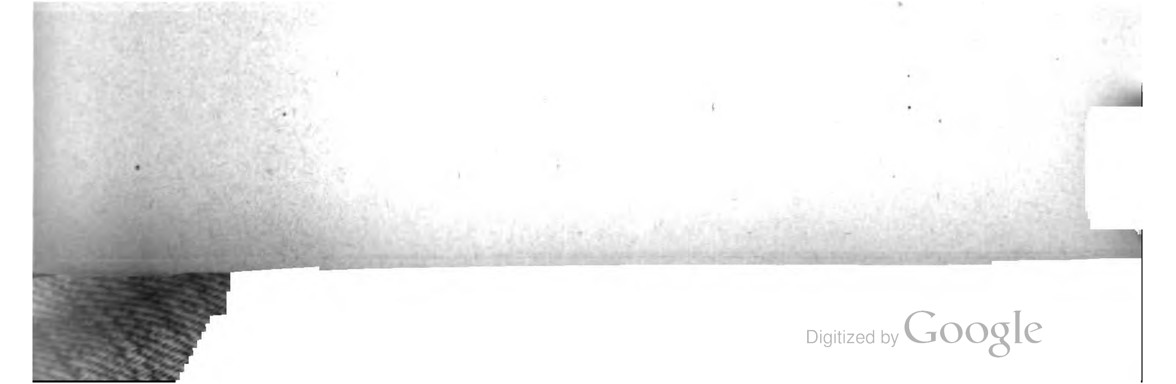
*
* *

Die Anfänge der Montes Pietatis (1461-1515) von P. Heribert Holzapfel O. F. M. Munchen J. J. Lentner, 1903, in-8° de VIII. 140 p. — St-Dominikus und der Rosenkranz par le même id. 1903, in-8° de 48 p. (Coll. des *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*. n°s 11 et 12).

I. *Les commencements des Monts de piété.* Sous ce titre le Père Hérihert Holzapfel nous donne une très savante étude sur l'origine de cette bienfaisante institution, sur les luttes que ses fondateurs eurent à soutenir, lutte d'autant plus difficile que les adversaires à combattre comptaient dans leurs rangs des hommes éminents dans la vertu, la religion, la science et qu'ils semblaient prendre leurs armes dans l'arsenal même des lois ecclésiastiques. Le récit de ses commencements douloureux, comme ceux de toute bonne œuvre, est raconté par l'auteur avec une abondance de documents qui fait de son petit livre un travail du plus haut intérêt en même temps qu'il éclaire d'une façon lumineuse une question trop peu connue, ou mal connue plutôt. Le Père Héribert paraît cependant bien indulgent pour la race Juive lorsqu'il dit (page 21) qu'elle n'avait jamais été la race usurière et rapace que nous connaissons actuellement et qu'elle ne le devint qu'en suite des persécutions que les chrétiens lui firent subir. Il semble pourtant que la loi de Moïse, telle que nous la lisons dans la Bible est bien une loi faite pour un peuple penché vers le lucre et les profits excessifs.

Cet opuscule du P. Holzapfel est à rapprocher du remarquable ouvrage du P. Ludovic de Besse sur *le B. Bernardin de Feltre.*

II. La grande question de l'origine du Rosaire est examinée à fond dans l'opuscule du P. Héribert, et il semble bien, avec son érudition profonde et la sagacité de ses déductions avoir résolu la question. Alain de la Roche, avec ses légendes qu'on pourrait appeler *fantaisistes* sans irrévérence n'a pas l'autorité nécessaire pour que sa parole fasse foi. On comprend que l'attribution du Rosaire à saint Dominique tienne au cœur de ses fils et on admet qu'ils mettent tous leurs efforts à garder cette croyance intacte. Cependant parmi eux, les plus graves et les plus savants auteurs semblent abandonner la tradition d'Alain. Le R. P. Mortier dans son précieux volume de l'*Histoire des Maîtres généraux des Frères prêcheurs* (tome premier, chapitre I, page 15 et sui-



vantes) reconnaît que, pour saint Dominique « le Rosaire n'était pas, à proprement parler, *une dévotion*, une *formule de prière*; c'était une *méthode de prédication.* »

C'est-à-dire que l'illustre fondateur des Frères Prêcheurs aimait à diviser son sermon en différentes considérations sur la vie de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge et, après chaque point, faisait réciter à l'auditoire, le *Pater* et l'*Ave*.

Le gros livre du P. Mortier et la brochure du P. Héribert voient le jour en même temps et semblent se donner la réplique. Qui a raison ?

Traduisons le passage final de ce dernier, il résumera « la cause ».

« Notre étude a montré que la légende populaire de l'origine du Rosaire est insoutenable, mais aussi qu'il y a encore beaucoup à faire pour obtenir une histoire de cette dévotion qui vide à fond la question. Il faut cependant maintenir ceci : le Rosaire s'est développé peu à peu comme toutes les coutumes populaires. Il parût sans doute dès les premiers siècles sous une forme indéterminée. Il se dessine pour la première fois au XII[e] siècle. Jusqu'au XV[e] nous ne rencontrons que des dévots isolés de la couronne de Marie jusqu'à ce qu'enfin Alain de la Roche se fût mis de toutes ses forces à travailler à la diffusion de cette prière.

« Son activité fut couronnée de succès. Cent ans après lui, le Rosaire était devenu une prière universelle du peuple chrétien grâce au travail des Dominicains. Mais on eut le tort d'accompagner ce travail, de la croyance aveugle aux fables d'Alain et de vouloir joindre la personne de saint Dominique à la dévotion du Rosaire comme une nécessité de foi. »

Fr. MAVIL.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Le gérant :
F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

DE LA VOLONTE PROVIDENTIELLE

DANS LES PRÉSENTES LUTTES

La lutte antireligieuse renouvelée par le XVIII[e] siècle, et toujours continuée depuis ouvertement ou sournoisement, semble atteindre à présent son paroxysme. Et pour l'instant, nos adversaires s'étant emparés du pouvoir, ayant lancé contre nous toutes les forces sociales et antisociales dont un gouvernement dispose, nous sommes des vaincus.

L'indifférence religieuse s'est emparée de beaucoup d'âmes, tandis que d'autres ont reçu et laissé germer en elles les préjugés les plus féroces de haine aveugle. Des millions d'électeurs, soit par ignorance, soit par habileté, prennent au sérieux le péril clérical et votent avec acharnement pour sa destruction. Par une conséquence logique, les sectaires enhardis et sûrs de l'mpunité terrestre, pouvant même espérer une certaine popularité, osent maintenant ce que leurs prédécesseurs avaient craint de faire. Quelles que soient les velléités de résistance qui se sont montrées, l'expulsion des religieux et religieuses, est ou va être chose accomplie, sans qu'un revirement sérieux s'annonce dans le pays, sans qu'on puisse espérer que l'indignation des âmes chrétiennes et des cœurs libres triomphe aux prochains scrutins de la force de séduction, de contrainte, qui avec la force administrative assure au gouvernement suffisamment de victoires pour prolonger sa vie.

Cet état de la nation, ces mesures audacieuses couronnées de succès, les promesses d'un gouvernement impuissant à vivre s'il ne servait leurs haines, tout cela met dans le cœur des athées, des Judas, de tous nos adversaires, un espoir immense et profond d'arriver enfin à détruire dans cette France restée toujours jusqu'ici catholique malgré tout, la religion abhorée. Le défroqué Charbonnel qui ne subsiste, comme un vrai démon, que par sa haine contre Dieu, profi-

tait dernièrement de la mort du Pape pour annoncer celle de l'Eglise. Et ses amis de tous genres, depuis les plus acharnés jusqu'aux indifférents qui laissent faire, pensent ainsi ; pour eux, l'édifice dix-neuf fois séculaire est vermoulu ; la rage des Rabier, le poing des Combes, les coups de pieds des Trouillot et les cris des autres hurleurs à la Lune vont sous peu jeter tout à bas.

Nous, catholiques, qui connaissons et croyons fermement les paroles de Jésus-Christ promettant à son Eglise la vie éternelle, nous haussons les épaules devant ces rodomontades ; nous nous contentons tout au plus, si l'on nous pousse à bout, de citer les Combes et Trouillot du passé, qui, se flattant du même résultat, se sont brisés contre le granit de l'Eglise, impassible devant leur agonie comme devant leurs menaces.

Cependant, il ne nous est pas possible de nous désintéresser des phases actuelles de la lutte. Si l'Eglise a des promesses formelles, la France n'en a point. Il peut se faire que chez nous le catholicisme décline. Nul que Dieu ne peut savoir combien d'âmes se perdent dès maintenant, sous l'influence de l'athéisme trop puissant, des mauvais exemples en permanence partout, à cause de la difficulté de rester catholique en certaines positions quand on a pas une foi forte, savante, et profondément examinée. Sans doute, ces âmes sont responsables de leur faiblesse ; nous leur devons cependant aide et secours ; de même que les arbustes frêles sont protégés contre le vent et le froid, nous avons à protéger contre leurs ennemis les chrétiens susceptibles sous certaines influences de se fortifier tandis que sous d'autres ils tombent aujourd'hui.

Dans ce but, et pour voir clair dans ce que Dieu peut exiger de nous pour la conservation et la rénovation de la France chrétienne, il peut être utile de rechercher les motifs de la prolongation de la crise religieuse, — pourquoi nous y sommes vaincus, — et surtout quelle a été et quelle est encore en tout cela l'action de la divine Providence.

La Providence, n'est-ce pas, c'est notre espoir. C'est parce que nous croyons fermement que « par elle Dieu exerce sur

le Monde une action incessante en vue de le conduire à sa destinée suprême (1), » que nous croyons à l'éternité de l'Eglise sur terre ; c'est parce que nous connaissons sa bonté que nous espérons d'elle l'existence prolongée de la France, existence inséparable du catholicisme qui l'a fondée, qui a toujours été et est encore au fond la seule force d'union réelle entre les peuples de Gaule. Le dédain que la philosophie moderne, surtout celle qui s'est prétendue scientifique, professe pour ce dogme nous importe très peu ; nous sommes aussi convaincus que les chrétiens de tous temps de l'action réelle de Dieu. Il ne nous coûterait rien de redire aux gens de la *Lanterne* ce que Veuillot (2) disait vers 1849 à la *Revue de Paris* que même leurs articles ne sont écrits qu'avec la permission divine. Et dans la période présente, nous répétons avec confiance après Bossuet que, quand Dieu efface, c'est qu'il se prépare à écrire.

Cependant, après avoir cité cette parole de Bossuet, Edouard Drumont, qui fait avec une si grande hauteur la philosophie des jours qui passent, disait récemment, dans l'impatience légitime du chef supportant une lourde part de la lutte, « il y a bien longtemps que Dieu efface... et l'on ne voit guère encore l'écriture nouvelle »... En effet, l'action de Dieu en tout ce siècle et dans notre pays paraît dès le premier abord n'avoir été que strictement conservatrice ; elle n'a que très peu été conquérante.

Certes, nous n'avons qu'à nous fier entièrement à la sagesse de l'Eternel Maître, et bien croire qu'il agit maintenant comme toujours pour sa grandeur et le bien du monde. Mais nous pouvons, et même peut-être rechercher si nos défaites présentes sont le résultat d'une volition nettement affirmée de Dieu, — et en ce cas tout serait bien ; — ou, et alors nous devrions aviser, si à côté de cette volition, une action à nous offerte par Dieu n'a pas été rendue vaine et stérile par notre faiblesse ou nos fautes. Car nous savons que Dieu agit généralement par l'intermédiaire des hommes ; qu'il ne veut rien imposer à la terre, mais tout aider de ce qui touche à sa gloire et au bien des âmes ; qu'il abandonne

(1) P. Etourneau *Conf. à N. D.* 1900, I.
(2) Veuillot, *Mélanges*, 1re S. T. I, p. 8.

à eux-mêmes ceux qui s'abandonnent; — qu'il n'a jamais donné la victoire qu'à ceux qui combattaient.

En même temps, nous serons conduits à sonder un peu les plus prochains des jours qui sont encore dans les mains célestes ; nous chercherons à savoir quelle action nous sera demandée par Dieu pour cette rénovation de la France que nous désirons et espérons, et comment il nous faudra, pour obtenir la victoire, pour rendre notre pays à sa vocation, employer la force que la divine bonté ne peut manquer de nous envoyer au jour utile. Examinons.

La révolte protestante du XVI[e] siècle était, plus encore que les hérésies précédentes, dans l'ordre naturel. Il est inutile de l'expliquer par le renouveau des Lumières, la Renaissance, etc, et pas plus par le relâchement constaté dans certains milieux catholiques. L'homme n'eut pas été cet être déchu et par suite inconséquent et vaniteux que peu après devait peindre Pascal, s'il avait pu rester pendant plus de siècles soumis à une doctrine aussi peu soucieuse de le flatter que la nôtre, fut-elle seule vraie. L'orgueil est toujours en germe au fond de notre être ; nous nous ressentons trop de Satan pour ne pas désirer que nos idées, nos croyances, nos lumières soient filles de notre propre cerveau ; que nous serions heureux, si nous pouvions essayer, essayer seulement, de démontrer que nous sommes de nous-mêmes, que c'est nous qui nous sommes créés ! Et Dieu par ailleurs, nous ayant donné la liberté, n'a jamais entendu même après le sacrifice du Golgotha, nous contraindre en quelque façon que ce soit à l'honorer ainsi qu'il l'avait indiqué.

L'hérésie protestante ainsi créée pouvait donc logiquement subsister en face de l'éternelle religion comme réceptacle des âmes demi-anarchiques, incapables de se courber entièrement devant la volonté même nettement affirmée du Maître de toujours. Et par une évolution également naturelle le protestantisme devait bientôt abandonner à l'athéisme les esprits anarchiques rebelles à toute espèce de joug, et d'abord égarés chez lui ou produits par ses fidèles. Les esprits du même genre nés dans le catholicisme et rendus par une passion violente quelconque rebelles à son action ordinaire, devaient aller directement au même athéisme, et former

ainsi avec les précédents une nouvelle hérésie susceptible de durer comme le protestantisme en face de l'Eglise où restait Jésus-Dieu.

Après une période de lutte plus ou moins longue, nous devions nous trouver en face de trois réceptacles d'esprits : 1° Le catholicisme, le plus puissant, le plus peuplé, comme attirant les cerveaux les mieux organisés, les cœurs les plus sains, comme satisfaisant seul entièrement aux aspirations de la nature humaine, comme entraînant par sa force et le nombre de ses adhérents la masse inhabile à se faire une conviction raisonnée, surtout comme ayant seule la force suprême et invincible de la vérité absolue, et comme recevant, seul encore, un soutien réel et constant du Dieu tout puissant enseigné par lui ; 2° La religion libre, comprenant les sectes protestantes, les déistes ou autres du même genre, traditionnels ignorants ou esprits concevant Dieu sans pouvoir se soumettre entièrement à sa loi ; 3° L'athéisme, qui serait une minorité faite d'ignorants abusés, de demi-savants, d'esprits anarchiques et d'autres dont quelques facultés atrophiées réduisent à la terre l'intelligence (1). Je fais ici des classifications générales ; il sera facile de justifier les exceptions possibles, qui porteraient surtout sur des esprits en cours d'évolution.

Or, cet équilibre devrait être atteint depuis longtemps. D'où vient que les luttes se prolongent ? Que l'athéisme semble en recueillir des fruits abondants ? D'où vient que la masse impuissante à raisonner d'elle-même se détache, souvent d'action et de pensée sinon de titre, de la religion catholique ? D'où vient enfin que cet entraînement mystérieux qui s'émane de l'autorité de la masse apparente, de la force virtuelle du nombre, et que Lamennais avait cru le critérium de la vérité tandis qu'il n'est qu'un effet de causes diverses, se manifeste aujourd'hui plutôt contre nous ?

Nos ennemis expliquent tout cela par la fausseté de la religion qu'ils combattent. Nous n'avons pas à considérer pa-

(1) Aug. Comte, Taine. L'inaction tue l'organe, comme la fonction le développe. Cette vérité de sens commun remplacera bientôt, j'espère, la stupide formule : la fonction crée...

reil motif, ni pas plus à le discuter maintenant. C'est ailleurs évidemment que les raisons se trouvent, et que nous les chercherons.

Au XVIII[e] siècle, la force de propulsion de l'hérésie protestante est éteinte ; seuls les esprits incapables de sonder la foi reçue lui restent fidèles ; les autres viennent au catholicisme, ou se rallient à l'athéisme dont la bannière se lève et se brandit avec une audace et une présomption sans égales. Bientôt cette dernière hérésie dépasse les *bornes permises*, les appétits flattés l'acceptent avec enthousiasme, et une grande partie de la société instruite en fait plus ou moins hautement profession. Et on pouvait craindre que, sous peu, elle n'envahisse le cœur du peuple, toujours porté à imiter les excès des grands plutôt que leurs vertus.

La Révolution fut la leçon terrible que réservait le Ciel, — l'éclatante démonstration que fit de lui-même le Dieu nié, en montrant combien étaient fragiles les puissances séculaires, les privilèges les plus anciens et les mieux établis, les lois les mieux enracinées et les plus respectées jusqu'alors, en même temps que l'inanité de ce brillant vernis de politesse délicate et raffinée qui faisait croire l'époque à l'atteinte du summum de la civilisation.

S'il est possible de faire un jour l'histoire de la Révolution avec des documents plus intimes que ceux utilisés jusqu'ici, de documents qui fourniraient l'état d'âme des bourgeois et gens du peuple, muets de crainte pendant tous ces jours troublés, indécis dans leurs conditions, n'osant penser qu'au fond d'eux-mêmes, on s'apercevra, je crois fort, du travail sourd et profond qui se faisait dans les consciences. Des misères et des frivolités de l'émigration, les nobles ont rapporté pour jamais une foi solide, la foi qui a passé au feu et fut aussitôt plongée dans l'eau froide. Des tourments et des terreurs quotidiens, les populations des villes et des campagnes en leur grande majorité, gardèrent une sainte horreur pour les gens sans Dieu.

Un certain nombre cependant, devant les autels renversés, doutèrent de la vérité religieuse, tout en se rendant compte de la nécessité sociale de la foi ; ceux-là se rallièrent aux autres en 1802, lorsque Dieu, apparemment par la forme des

choses, en réalité par sa volonté qui conduisait alors l'homme qu'il avait suscité, reprit l'officielle possession de la France. Les restes de l'incrédulité s'effacèrent de presque toutes les âmes ; le Dieu de paix ne fut jamais mieux compris, jamais la foi ne parut plus nécessaire ; Châteaubriant sema dans une terre préparée selon la formule de Pascal (1). Jamais les doctrines des philosophes athées n'inspirèrent plus de dégoût et de mépris. Ils étaient bien enterrés les contempteurs de la foi ; et si un instant ils avaient pu croire à leur triomphe, en réalité ils n'auraient accumulé tant de ruines que pour être mieux ensevelis dessous.

L'Empire, par ses guerres continuelles qui faisaient de la Mort une compagne plus assidue des vivants, continuait la leçon commencée, et la Restauration fut accueillie dans beaucoup de cœurs comme le triomphe de la vérité sociale en toute son intégrité, qu'on crut composée du trône et de l'autel.

Voici l'époque où l'ordre normal se trouvant rétabli devait commencer à régner pour se maintenir en maître, avec de légères fluctuations, dans la suite du siècle.

Pourquoi n'en fut-il pas ainsi ? Nous découvrons dès 1821 une réaction antireligieuse assez violente ; Rousseau et Voltaire se réimpriment et se vendent mieux que jamais : c'est pour eux une véritable résurrection ; Stendhal invente *le Rouge et le Noir*, le plus laid des romans du XIX[e] siècle au point de vue moral ; Béranger rêve ses hommes noirs ; P. L. Courier allonge sa griffe de chat. Ce revirement nous paraît avoir eu, comme source principale de force, l'action néfaste de certains incroyants ou demi-chrétiens, — de ceux-là que Veuillot devait fustiger sous l'Empire, — qui prennent le masque catholique pour faire servir la religion à leurs visées politiques. La nécessité de l'idée religieuse pour la conservation de l'ordre social venait d'être expérimentalement prouvée. Les hommes d'Etat qui s'en rendaient compte voulaient, sans se donner la peine de convaincre, imposer la religion aux Français. Les excès de zèle des fonctionnaires, ardents à l'avancement alors comme aujourd'hui, produi-

(1) Faire souhaiter que la religion soit vraie, Pasc. (Havet) art. XXIV, 26.

sirent un effet nettement contraire à ce qu'on attendait. Le tableau assez exact, que Sainte-Beuve dans une étude intitulée *Quatre moments religieux au XIXe siècle* (1) trace de cette époque, fait étonnemment penser à la nôtre : ce sont de semblables essais de violation des consciences.

Et de même qu'aujourd'hui des esprits irréligieux se rapprochent des catholiques injustement persécutés, que des athées de surface sont croyants au fond d'eux-mêmes, — alors le catholicisme voyait beaucoup de sympathies s'éloigner, des catholiques sincères se ranger sans beaucoup de réflexion derrière les athées faisant les bons apôtres pour profiter de notre erreur, et des hypocrites le trahissant en se moquant dehors avec l'autorité de quelqu'un de la maison, du sacrement pieusement et ostensiblement reçu.

Cependant, notre France était profondément catholique. Lamennais se lève, et les plus grands esprits du moment le saluent, l'acclament, se préparent à le suivre ; son *Essai sur l'indifférence*, par sa première partie, laboure les âmes ; on attend le grain qui sûrement germera. Hélas ! le grand homme a trop grande confiance en lui ; il cherche en son cerveau, et non plus en Dieu l'inspiration de son œuvre. Il tombe ; il entraîne avec lui un chiffre ignoré parce qu'incalculable d'âmes, et notamment Hugo (2), Sainte-Beuve (3), et la masse des esprits que ces chefs dirigeaient ou devaient diriger plus tard. « Lorsque tout est tombé chez un peuple, dit Lacordaire (4), Dieu envoie des hommes de génie pour empêcher l'erreur d'y proscrire les droits de la vérité. » Qu'il est terrible, quand on est un de ces hommes, de faillir à sa tâche ! Si l'on éprouve quelque sympathie pour Lamennais en faveur de ses premières pages, — et qui peut s'en défendre ? — on se sent incapable, à cause de la responsabilité qui lui incombe, de sonder l'immense répercussion qu'a

(1) A propos du P. Lacordaire, *Nouveaux Lundis*, T. IV, p. 418 et suiv.

(2) L'influence de Lamennais sur Hugo, peu étudiée jusqu'ici, est curieuse ; les *Paroles d'un croyant* ont visiblement inspiré des nouveaux haineux que « l'Echo sonore » lança plus tard contre le Pape, les prêtres et les rois.

(3) Voir : *Nouveaux Lundis*, t. IV, art. cité, — Veuillot, *Mél.* 3e *s.* p. 654 t. III, notamment.

(3) Lacordaire, XIe *Conf. à N. D.* (1836).

eue, par lui et par ceux qu'il guidait vers la foi, sa chute douloureuse. Elle ouvrait les cœurs, et de grands cœurs, à toutes les doctrines impies...

Nous pouvons conclure ici, en ce qui regarde la première moitié du siècle : Dieu nous avait donné tout ce qu'il fallait pour que la France fût alors religieuse, c'est-à-dire grande et prospère. Les faux ou maladroits chrétiens qui ne songent pas à utiliser Dieu au profit de l'homme, — la faillite du génie auquel Dieu préparait la plus forte influence, non pas seulement sur la masse, mais, ce qui est l'idéal de l'apôtre, sur le génie lui-même, — ont permis à nos adversaires de retrouver leurs forces et de les augmenter.

De grands esprits suivent Lamennais dans sa révolte ; mais d'autres cependant restent fidèles à l'Eglise de Dieu, Lacordaire, Montalembert, Gerbet, sont là ; Balzac, indifférent aux tendances de ses amis littéraires, écrit le *Curé de village* et l'*Initié*; Veuillot, Ozanam, Hello, sont en préparation. Mais leurs voix, puissantes cependant, se perdront dans le brouhaha que suscite un espoir nouveau, espoir grandiose ayant le mérite, infini aux yeux des humains, de faire de l'homme le roi, le seul et véritable roi de l'univers qu'il habite. Quelques découvertes inattendues ont ravivé l'orgueil du monde, et une confiance sans bornes à l'avenir de la science s'empare de beaucoup d'esprits. L'homme s'adore sous ce nom retentissant : la science ; et voici que les objections faites depuis toujours à la religion sont délaissées ; la science en fournit une provision nouvelle ; avec ce que la science a fait, avec ce que la science va faire on résout tous les problèmes qui ont agité de tout temps l'humanité. Il y a des savants sur terre : on ne craint plus rien, on ne doute plus de rien ; le bonheur, l'immortalité sont proches ; arrière les vieux moyens ! Le progrès est là qui nous mène à notre but, au seul véritable et digne de l'homme.

Les polémiques de ce temps entre athées et catholiques sont curieuses : les premiers s'en vont vers l'avenir au nom de la science, ils rejettent le passé au nom de la raison ; — et leur discussion est très peu scientifique, elle contient très peu de raisons. C'est le mépris et l'acte de foi idolâtre qui

remplacent tout cela ; ôtez de tout ce que les écrivains de la seconde moitié du XIX[e] siècle ont dit contre la religion le mépris, le dédain, la croyance aussi aveugle que celle du charbonnier quoique différente d'objets, et vous n'aurez plus que quelques plats arguments bien difficiles à soutenir franchement et consciencieusement.

Mais le mépris et le dédain, étant irréfutables, formaient avec la foi nouvelle un mur solide contre lequel venait se briser les armes catholiques ; son ombre même empêchait de grandir les Hello, les Seigneur, — plaçait comme à part du monde littéraire et social les écrivains qui se réclamaient de Jésus et de ses représentants.

La période précédente avait éloigné certaines âmes de l'Eglise ; l'hérésie de la Science Dieu les rallia presque toutes, et les passions, la nature déchue de l'homme aidant, en gagna bien d'autres. Les jeunes générations d'écrivains avaient aussi la foi et la science ; Taine, Renan, Sarcey, About frappaient sur Dieu comme des sourds. L'Empire qui, d'intention au moins voulait garder intact le rempart religieux, neutralisa en partie ces efforts ; Gambetta leur fit sortir tous leurs résultats et conséquences, en faisant de l'anticléricalisme un système de gouvernement destiné à lui assurer le monopole de la république, en en éloignant les catholiques, alors dans leur ensemble sans hostilité précise contre elle.

Voici bientôt vingt-cinq ans que fut prononcée la fameuse formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » qui résume idéalement l'astuce de Gambetta.

Des intérêts de tous genres, généralement inavouables, se sont abrités derrière cette phrase ; aussi rien n'a manqué pour une propagande effrénée qui l'imprimât au plus profond du cœur du peuple, — pour qu'elle gouvernât le plus longtemps possible les pensées de l'électeur. On sait les résultats de cette propagande au point de vue politique : au point de vue moral, on lui doit l'étouffement, à leur première faiblesse de nombreux cœurs chrétiens.

Les deux facteurs de l'anticatholicisme dans la seconde moitié du siècle sont donc : la foi en la science, — la propagande pour les besoins divers de l'anticléricalisme.

J'exposerai tout à l'heure à quel dessein de Dieu, selon

mon avis, la foi en la science a dû son triomphe momentané ; achevons maintenant de nous rendre compte des fautes humaines, en cherchant l'explication de l'anticléricalisme.

La responsabilité en incombe, je crois, à tous les catholiques en général. Quelle que soit l'insistance avec laquelle on a qualifié le XIXe siècle d'éclairé, la masse des hommes qui y ont vécu, comme en tous temps, ont eu leurs idées faites par d'autres bien plus qu'ils ne les ont faites eux-mêmes ; le système d'enseignement seul a changé ; à la puissance de la chaire, à celle surtout de la tradition, maintenant sans effet, a été substituée la puissance du livre et du journal.

Or, nous avons négligé de ce côté de nombreuses ressources. Les catholiques n'ont guère soutenu leurs écrivains ; Bourget n'ayant encore que de la sympathie pour le catholicisme a marqué le dédain avec lequel on les accueillait parmi nous. Cela est vrai, mais il y a plus et pis ; on éprouve une certaine fausse honte, en certain milieu, à avouer un commerce fréquent et profitable avec tel ou tel écrivain catholique. On vante, avec tout le monde, les écrivains athées ou indifférents ; — on ne sait plus ensuite vanter ceux qui vous nourrissent le cœur. Et cependant, qui fait la gloire, et par conséquent l'influence d'un auteur, — quels que soient d'ailleurs ses œuvres et son génie ? Ce sont ceux qui l'ayant lu, l'ont apprécié. La réclame parlée, tout le monde vous dira que c'est la seule vraie, la seule très efficace. N'a-t-elle pas presque toujours manquée aux écrivains catholiques ?

En se montrant ingrats envers les Hello, en ne trouvant pas l'emploi de leurs grands hommes, les nôtres ont écarté de la foi bien des jeunes cerveaux attirés par la vérité, et qui se sont éloignés sans prolonger l'examen, croyant tout fossile à ne rien voir remuer. On en sait qui, disposés par leurs sentiments, leur tradition à travailler pour la foi, s'en éloignent, comme le cultivateur d'un terroir par trop stérile (1). A qui en faire des reproches ? Aux catholiques qui

(1) Faut-il discuter cela ? La Bible est pleine de « Dieu suscita... » et c'est toujours l'homme nécessaire en la circonstance qui est envoyé. Or, écoutez ce que dit Taine, ignorant des causes, mais bon observateur des effets. « Après tout, en France, l'esprit est la première puissance. Il suffit toujours

laissent se perdre de telles forces, — qui ont laissé se consumer sans profit Hello, Seigneur, Louis Moreau, et d'autres sans doute, mais, hélas ! qui ne sont pas même, ceux-là, parvenus à se faire connaître comme ignorés, selon le mot de Veuillot. Tandis qu'en face atteignaient à la célébrité des Gozlan, des Nerval, des de Bernard, des Conscience, adoptés par tout le monde, des épiciers littéraires comme Sue, et jusqu'à cette grotesque ampoule d'Edgar Quinet !

Jamais les catholiques ne semblent avoir compris cette loi de Dieu, qui n'a pas voulu sans doute laisser trop de pouvoir à ceux qui recevaient l'étincelle : l'œuvre de l'écrivain, du philosophe, exige pour porter ses fruits, d'être portée et distribuée par la foule qui vit son temps. Et mérite ou démérite se partagent ; et la responsabilité pèse à qui de droit. Quand Hello, pris ici comme personnage représentatif, avait écrit, il avait rempli son devoir ; c'est aux catholiques qu'il appartenait de faire le leur, à leur tour, en donnant à ses ouvrages la publicité nécessaire, en répandant les idées et les preuves apportées, enfin, en faisant de lui ce que les athées savent faire du dernier écrivailleur : un grand homme reconnu.

Il en a été de même pour la presse. Tout a été dit aux catholiques sur sa puissance, sur sa nécessité ; malheureusement, ceux qui le criaient et le crient encore sont généralement des journalistes, et on ne les écoute guère sous prétexte qu'ils sont orfèvres. D'un autre côté, il s'est établi chez nous un préjugé, — un de ceux qui résument en les faisant oublier des constatations fausses — c'est qu'un journal d'inspiration catholique sera forcément peu lu ; or cela ne peut être vrai que d'un journal exclusivement religieux, c'est-à-dire où la religion prend une place trop grande relativement à ce qu'elle représente dans les préoccupations du lecteur. Mais un journal simplement d'inspiration catholique peut tout aussi bien, ayant bonne rédaction, bonne administration, fortes finances. conquérir une grand vogue,

que la littérature se mette au service de la philosophie. Devant leur complicité, le public ne fait guère de résistance... » (*Orig.*, *Anc. rég.*. *La propag. de la doct. révol.* T. IV.)

qu'un journal à tendances athées. Entre la *Sentence* et la *Croix*, il y a place aussi bien pour nous que pour nos ennemis, à un journal populaire, très répandu, très puissant. Et notez que je ne considère pas la neutralité comme nécessaire ; ni même utile, que je ne demande pas qu'on masque le journal comme est masqué tel organe de nos adversaires. En province, ce préjugé est plus puissant encore. Tandis que les journaux radicaux-socialistes prennent le haut du pavé dans les départements réellement libéraux, et plutôt conservateurs, les catholiques végètent et tombent. On est tellement persuadé de ce côté de l'impuissance à se faire lire, qu'on ne se donne plus la peine d'y essayer. Et il se produit ce fait lamentable, que le journal le mieux outillé, le mieux renseigné, le plus répandu par cela même, le journal qui s'impose à tout le monde quelle que soit l'opinion, (en province le journal est bien plus qu'à Paris un intermédiaire nécessaire de la vie industrielle) — ce journal est le plus mauvais. Dans le département de l'Oise, par exemple, où il n'existe aucune haine religieuse, où le parti socialiste n'a que peu d'affiliés, où enfin on envoyait à Chambre en mai 1902 quatre députés libéraux sur cinq, les deux plus puissants journaux sont des journaux socialistes d'une violence rare. En face de cela, coup sur coup, deux journaux catholiques très anciens ont dû cesser leur publication... Le fait est d'une ironie féroce, si l'on songe que le grand obstacle à la fondation ou au soutien des journaux chez les catholiques, c'est l'argent, et que beaucoup de catholiques fortunés ne comprennent pas l'apostolat de la presse.

Il y a en tout cela une incurie qui nous sera peut-être mise à charge au jour du jugement. N'oublions pas qu'il s'agit de millions d'âmes.... N'oublions pas non plus que sous prétexte de confiance en Dieu, il ne faut pas négliger les forces manifestement envoyées par lui, et parmi ces forces, on ne peut pas ne pas compter aujourd'hui l'argent, les écrivains..

Qui dira qu'elles nous manquent ? On peut offrir à celui-là quelques chiffres et quelques noms.

Il est juste de reconnaître cependant qu'en certaines choses, les catholiques ont dignement accompli leur effort.

Le clergé n'est pas en question ici ; il ne nous appartiendrait pas de le juger en quoi que ce soit ; notons cette remarque cependant que séculiers et réguliers, quoique plus calomniés que jamais, furent plus que jamais, dans leur immense majorité, réellement des hommes de Dieu.

Du côté des œuvres, que n'avez-vous pas fait, riches catholiques ? Dans la librairie à bon marché encore ; on a édité depuis longtemps chez nous dans des conditions incomparablement meilleures qu'en face. Peut-être les éditeurs n'ont pas été suffisamment soutenus ; cependant, c'était à la masse du public indifférent qu'il appartenait de leur faire le succès mérité.

Ce succès ne s'est réalisé qu'en partie ; quoique très inférieures aux nôtres, les publications de nos adversaires ont atteint des tirages formidables dont on n'a pas idée chez les éditeurs catholiques. Ici, il faut mettre en ligne de compte l'impulsion donnée par la grande littérature et la presse qui ont fait les goûts et les mœurs de notre époque.

Mais cette raison est insuffisante parce qu'incomplète ; et il me semble que cette infécondité de nos publications populaires, — le peu d'influence du clergé, — en partie aussi la stérilité relative des résultats des œuvres, — doivent se rattacher aux mêmes causes que la surdité du monde à la parole des Lacordaire, des Gratry, des Veuillot, de tant d'autres, son aveuglement pour les actes accomplis en aussi grand nombre au XIX[e] siècle que précédemment par les héros chrétiens, — et le succès de la religion de la science, cause apparente de tout cela, et réellement effet d'une cause plus élevée.

De ce qu'on a vu dans l'histoire la décadence de certains peuples se produire fatalement après une période assez longue de grandeur, on a beaucoup parlé en notre temps, sur la constatation de certains symptômes, de notre décadence. La question était à l'ordre du jour il y a quelques années ; elle avait été posée par Victor Hugo dans un article très curieux de 1823 sur Lamennais (1) ; son actualité est donc durable. Apportons dans la discussion cette remarque :

(1) Reproduit dans *Littérature et Philosophie mêlées*, p. 226 (id. Furne, 1864.)

les peuples tombés en décadence jusqu'ici (1) étaient des peuples constitués sur une tradition assez faible parce que païenne. On n'a encore pu constater le même travail sur un peuple catholique. Or la décadence se produit lorsque le peuple, éclairé, se retourne sur lui-même, et cherche les fondements de sa religion, de sa morale, de ses lois. Quand tout cela n'a point de fondements réels, l'insouciance à l'égard de ces dernières, l'incroyance pour les deux premières naissent dans les hautes classes et produisent l'aveulissement ; et quand cela tombe dans le cœur du peuple, la destruction s'opère plus ou moins lente selon les événements du dehors.

Or, nous sommes bien entrés, nous Français plus encore que les autres peuples, dans cette période de réflexion ; nous sommes bien arrivés à ce degré de civilisation où l'homme ne veut plus subir la coutume, mais veut réorganiser le monde selon sa raison. Les signes avant-coureurs de « décadence » se sont donc bien produits se produisent bien encore. Mais l'élément chrétien étant présent, ce mot « décadence » est impropre ; il faut dire *crise d'évolution*. Et elle est commencée depuis cent cinquante ans, et nous sommes sortis vainqueurs de sa première période pour la même raison que nous serons vainqueurs à la fin de la deuxième et sans doute dernière.

En effet, ce qui a perdu les anciens peuples, c'est l'inanité constatée de la morale. On peut chanter et déclamer tout ce que l'on voudra, il n'empêche qu'en fait, tous les incroyants élevés dans l'incrédulité, c'est-à-dire libres de toute influence contraire, pratiqueront toujours *leur* bien, et s'abstiendront de *leur* mal, uniquement. La société, alors tombe. — Pour nous qui avons le Christianisme, c'est-à-dire un fondement certain de la morale, qui sommes sûrs qu'elle est une obligation du Maître, et non pas un accord entre les hommes, il est possible que, les recherches et les sondages faits, nous retrouvions des fondements à notre société, que, par suite, nous reprenions après cette crise d'un siècle ou deux la marche en avant vers la civilisation non plus seulement matérielle mais surtout spirituelle et morale.

(1) L'Espagne n'est pas en décadence ; elle est anémiée. La Pologne est morte par accident, si je puis ainsi dire.

Qu'on y réfléchisse ; les anciens ont dit, et nous l'avons répété, et même nous en avons commencé la preuve expérimentale : « il n'y a pas de société sans les dieux. » Parce que leurs dieux étaient des idoles, que leur religion n'était qu'une réminiscence de la tradition uniquement vraie, leurs sociétés sont tombées aux jours de civilisation mûrissante.

Parce que notre Dieu est vivant, parce que sa religion est vraie, fondée, prouvée, et se prouvant chaque jour, — notre société a survécu à cette violente phase de notre crise de croissance que fut la Révolution, elle doit continuer à vivre encore, — elle vivra prenons en le ferme espoir, pour compléter sa civilisation et s'avancer plus encore en elle.

Bossuet nous a expliqué que la religion catholique était faite beaucoup plus pour les nations civilisées que pour les peuples encore jeunes. Et qui ne sent son cœur se remplir d'espoir, en songeant combien l'Evangile recèle encore de vertu non réalisée, — si ce n'est par des minorités, — et qui ne sera mise en pratique, ne sera reine vraiment que chez un peuple éclairé, marchant d'un pas ferme dans la voie du progrès moral.

.... Notre France actuelle fait songer à certains jeunes gens ; vers l'âge où ils commencent à raisonner, où ils sont maîtres d'eux-mêmes, et que les passions bourdonnent en eux, la foi leur paraît douteuse, mal prouvée, peu nécessaire ; et puis, sitôt qu'ils ont un peu plus réfléchi, vu, souffert, — sitôt qu'ils se sont heurtés à l'humanité, — ils reviennent à Dieu plus croyants que jamais, possédant une foi plus forte, plus savante, plus pure, une foi qu'ils aiment plus que leur vie, parce qu'ils se sont rendus compte de l'inanité de celle-ci sans celle-là. On a comparé déjà, n'est-ce pas, les nations aux hommes ? Je puis donc dire que notre France, baptisée avec Clovis, fit sa première communion sous saint Louis, renouvelée avec Jeanne d'Arc, eut son adolescence assez critique avec les guerres protestantes et plus tranquille avec le XVII[e] siècle, — et enfin se mûrit maintenant.... Reviendra-t-elle aussi à Dieu ? Sûrement, si nous le voulons.

Qu'est-ce, la France ? c'est nous. Que voulons-nous ! Ce retour. Si nous sommes des cœurs virils et vraiment chrétiens, cette résolution doit suffire.

Notre Dieu, dont la Sagesse immense ne sera jamais sondée par nous qu'en une infinie partie de son ampleur, a voulu laisser notre pays accomplir son évolution en toute liberté. Il a retenu la force qui s'émane constamment de son sein pour la conservation, pour l'essor constamment nouveau de son Eglise. Il a permis que, sans obstacles d'aucune sorte, sans que rien nous pût arrêter, nous fassions, par deux fois, cette expérience que l'homme sera toujours tenté de faire tôt ou tard : savoir s'il peut se passer de Dieu, examiner les rouages de la machine dans laquelle il vit, et essayer de la reconstruire à son caprice.

Comme il arrive souvent quand c'est le suprême Génie qui dirige, nos faiblesses mêmes ont concouru à l'accomplissement de ce dessein.

Aujourd'hui la fin de l'expérience paraît proche ; nul n'attend plus de la science son bonheur, la joie de sa maison, ni la paix de son cœur ; quelle constatation pourrait mieux démontrer sa faillite, en tant que religion ? D'un autre côté, nos philosophes politiques sincères renoncent à présent à équilibrer la société sur des systèmes combinés à plaisir.

Dans certains cœurs, un autre idéal s'est levé, la foi socialiste. Peut-être l'épreuve de l'expérimenter nous sera-t-elle imposée, — et à sa suite l'anarchie qui naîtra fatalement de l'impuissance du système à donner à tous le bonheur promis.

Mais cet idéal est très faible ; il ne s'est établi qu'à défaut d'une croyance haute et pure. Et il nous appartient, à nous, de l'apporter, cette croyance haute et pure, en dissipant les noires fumées que les calomnies anticléricales ont accumulées devant la religion du Christ.

— Bientôt, devant la nécessité apparue à nouveau de la foi catholique pour la conservation de l'ordre social, pour l'accession au plus haut degré possible de paix et de bonheur parmi les hommes, qui voudra espérer se tournera vers nous, vers cette Eglise qui possède les paroles de la vie éternelle ! Il nous appartiendra de semer alors en tous lieux notre lumière. et, selon toutes probabilités, l'action des laïques préconisée par Léon XIII sera quelque temps seule possible. Dieu nous donnera parmi eux des écrivains, après les Brune-

tière, les Coppée, les Bouget, les Huysmans, — une génération d'écrivains puissants, qui auront sur les masses une influence réelle.

La France, victorieuse alors de la période critique, retrouvant dans la saine discipline morale du catholicisme la force du cœur disparue aujourd'hui chez tant de ses fils, reprendra dans le monde le rôle grandiose d'une nation allant vers une civilisation réellement bienfaisante.

HENRI THÉVENIN.

UN ENNEMI DE L'EGLISE A ROME
EN 1819

La maison Philipp Reclam, de Leipzig, est connue du monde entier pour ses éditions populaires. Une œuvre intéressante paraît-elle n'importe où, en Allemagne, en France, en Autriche, en Russie, en Suède, en Norvège, en Amérique, vite elle l'édite, ou la traduit et la jette dans la circulation sous forme de petits volumes à couverture jaune dont le prix est fixé uniformément à 20 pfennigs ou 25 centimes. Pour cette somme modeste vous pouvez vous procurer tout aussi bien les lettres d'Héloïse et d'Abailard que le Siège de Paris de d'Abrest, le Philippe II d'Alfieri que le Demi-Monde de Dumas fils, les lettres de Mon Moulin de Daudet que Solness le Constructeur d'Ibsen. Vieux chants populaires allemands, drames hindous, légendes scandinaves, littérature islandaise des scaldes, tout y est à vendre et à bon marché. Quelquefois ses éditions sont de petits chefs-d'œuvre de science claire et précise : telle l'Edda, de de Wolzogen et la traduction de la Vatnsdàla Saga du D^r^ von Lenk.

Ce n'est là qu'une branche de son activité. Depuis quelques années elle y a joint l'édition de l'œuvre complète des classiques allemands. Gœthe, Schiller, Heine, Lenau, Ruckert ont vu ainsi une fois de plus le jour. Elle vient de leur associer Grillparzer. Ses œuvres sont mises par là à la portée de toutes les bourses. Il est introduit dans le cénacle. On le lit. Tel, qui hier l'ignorait, connaît aujourd'hui jusqu'à la dernière phrase tombée de sa plume. Il est l'homme du jour. Son aversion pour la religion éclate jusque dans les plus humbles milieux. Partout on s'occupe de lui. En sera-t-il ainsi longtemps ? A cette question on peut répondre hardiment : non.

Grillparzer, quand la passion anti-religieuse ne l'aveugle pas, est un vrai poète, mais il ne sera jamais un poète pour

le peuple. Il est puissant, mais froid, original, mais hautain ; il écarte les foules et les tient à distance. On l'a comparé, non sans un peu d'exagération, à quelque colosse de granit, solide, inébranlable, bâti pour l'éternité, mais dépourvu d'éclat. Rien n'attire en lui. Il est robuste et dur, quelquefois malfaisant. Il ne sera jamais qu'un Sphynx au désert.

Tout cependant n'est pas mauvais en lui. Voici par exemple quelques notes qu'il a prises à Rome, en 1819, au cours d'un séjour qu'il y fit pendant la semaine sainte. Elles contiennent des réflexions justes et méritent d'être étudiées.

Grillparzer avait alors vingt-six ans. Son *Aïeule* qu'il venait de faire représenter avait eu un succès prodigieux. On l'avait traduite dans plusieurs langues. En France même les journaux s'en occupaient. Le drame antique de *Sappho* l'avait suivie. La gloire lui souriait. L'Autriche — ai-je dit qu'il était Viennois ? — aimait à voir en lui le maître futur de son théâtre et une des plus brillantes étoiles de son ciel poétique. Mais sous cet éclat extérieur, la tristesse l'envahissait. Sa vie était brisée. Deux ans auparavant son frère Adolphe, âgé de dix-sept ans à peine, s'était jeté dans le Danube par lassitude de vivre ; il y avait trouvé la mort. Et voilà que sa mère adorée venait, elle aussi, de se suicider : en entrant dans sa chambre un soir, il l'avait trouvée pendue. C'est pour échapper à ces sombres souvenirs que Grillparzer allait à Rome.

La cour d'Autriche s'y trouvait alors. Le poète y avait des appuis. Il se décida à la rejoindre. C'était au mois de mars. Je ne raconterai pas son voyage : les glaces de la Carinthie, la Carniole, Venise, l'Apennin, se déroulent sous ses yeux. Il traverse ces contrées rapidement, au galop de ses chevaux : il ne prend de repos ni jour, ni nuit, et ne modère son allure qu'à partir de Viterbe. Il est alors à quelques milles de Rome. La campagne, morne, désolée, s'étend devant lui. Partout à l'infini, jusqu'au bout de l'horizon, une mer figée de landes stériles ; pas une trace de culture, pas une habitation, pas une figure humaine. Je me trompe : à droite et à gauche de la route des potences profilent leur équerre noir ; des corps s'y balancent, cadavres à moitié déchiquetés de brigands et d'assassins qui sèchent au soleil et semblent murmurer au voyageur, de leur lèvres blêmes : c'est ici qu'on est assassi-

né ! La contrée est exceptionnellement nue : lors du passage de l'Empereur on a rasé tous les buissons qui bordaient la route, dans le but de priver les brigands de leurs retraites habituelles. Grillparzer tombe dans une tristesse profonde. Tout à coup le postillon s'arrête ; il étend le bras, indique du fouet un point gris à l'horizon et dit ces simples mots : *Ecco la Città*. Ce point gris, c'est le dôme de Saint-Pierre.

Quelques heures après il est au pied de l'immense édifice : c'est une désillusion. Quand il la voyait en gravure, la façade lui semblait grandiose. Maintenant qu'elle est là devant lui, elle ne lui inspire plus rien. Arrivé pour la première fois sur la même place Saint-Pierre, qui de nous n'a souffert du même désenchantement ? Mais nous l'avons constaté, sans en rechercher la cause, Grillparzer veut en savoir le pourquoi.

Avant lui, Gœthe s'était promené longuement sur cette même place ; il en avait examiné tous les détails ; il avait cherché à en saisir l'ensemble : il avait réfléchi, pesé, médité, comparé. Mais l'impression en était resté confuse dans son esprit. Il n'avait pas trouvé de réponse précise à cette question : Où est son défaut ? — Madame de Staël n'y avait pas réussi davantage ; pour cacher son embarras, elle s'était jetée dans les généralités et avait parlé de l'obélisque qui marque le centre de la place et des fontaines qui l'accompagnent ; mais d'opinion raisonnée, point. — Cinquante ans plus tard Taine devait venir à son tour murmurer ces mots : « Hôtel de Ville emphatique » sourire et passer.

Grillparzer, lui, réfléchit ; il se demande compte de ses impressions, les analyse et, de déduction en déduction, arrive aux conclusions suivantes : si la place Saint-Pierre produit en nous cette hésitation, ce doute, cette incertitude, qui tuent l'émotion artistique, c'est pour trois raisons. Et il les énumère avec une sécheresse et une rigueur toutes philosophiques.

D'abord la hauteur de la façade empêche de prendre de la basilique une vue d'ensemble et les colonnades de la place l'étreignent à l'étouffer. On est tenté de crier : de la vue, et de l'air ! Pas d'espace, pas d'horizon, pas de lointain, pas de lumière dorée où la fantaisie puisse jouer. Une église

doit être isolée. Saint-Pierre ne l'est pas, et en souffre.
Mais cette hauteur de la façade lui donne de la majesté! Non, répond Grillparzer, car cette hauteur je ne la sens pas, je la découvre par le raisonnement. Il faut, pour s'en apercevoir, faire des calculs, compulser des guides, aligner des chiffres ; adieu l'émotion ! Foin de cette grandeur qu'on ne perçoit que par le calcul ! Voulez-vous que l'ampleur des proportions m'émeuve, placez sous mes yeux un point de comparaison. Faites comme au Colisée : jetez devant moi un premier rang d'arcades dont l'énormité me saisisse, puis un second plus grand encore, puis un troisième qui les domine tous deux, un quatrième qui les surplombe, un cinquième enfin qui semble escalader le ciel ; alors, j'aurai de la peine à retenir un cri d'admiration. Mais ici rien ne m'avertit de la hauteur de cette rangée unique de colonnes qui porte l'entablement ; je la calcule, donc elle ne m'émeut pas. Et c'est là la deuxième des raisons de mon indifférence.

La hauteur de la façade est donc lettre morte pour nous. En est-il de même de la beauté de la colonnade qui entoure la place ? Non, celle-ci est réelle, mais elle n'est pas à sa place. Car, au lieu de concourir à l'effet de l'ensemble, elle en détourne l'attention. En avançant vers la façade, si nous voulons jouir de l'effet général, nous sommes forcés de jeter autour de nous des regards circulaires. Dans cette situation ridicule, toute impression spontanée s'évanouit. On le sent trop, on se trouve en présence d'une froide combinaison ; il n'y a pas là le jet du génie. Un souffle de décadence a tout glacé. Avec des éléments merveilleux on n'a su composer qu'un ensemble médiocre.

Cet examen fait, le poète entre dans la basilique, et de suite, il est ébloui. La majesté des voûtes immenses planant sur les piliers colossaux le saisit. Ici, pas besoin de calcul ; le peuple de statues qui orne le sanctuaire lui offre des points de comparaison instantanés, involontaires. L'œuvre de Michel-Ange surgit d'un seul jet à ses yeux enthousiasmés. Quand il arrive sur la première marche de l'escalier qui conduit au tombeau des Saints Apôtres, la mystérieuse grandeur de l'ensemble le ravit ; sur sa tête, suspendue comme un ciel de pierre, la coupole colossale ; autour de lui, la lumière

féerique qui ruisselle sur le marbre luisant du pavé ; et là, devant lui, descendant vers les profondeurs, ces marches qui une à une abaissent la pensée vers le monde obscur des tombeaux. Cette descente que malgré nous l'artiste nous oblige à faire des éblouissements du ciel aux terreurs de la mort, le frappe. Son imagination a reçu le branle. Et quand le Souverain Pontife, entouré de ses cardinaux, paraît au balcon, il éclate : « Les cardinaux, écrit-il, autant de rois, grands dans leur pourpre sublime ! Au-dessus d'eux, les dominant de toute la hauteur de son trône élevé, le Pape, rayonnant, la main étendue pour donner la bénédiction *urbi* et *orbi*, tous à genoux, lui seul, un dieu, planant, — jamais je n'oublierai ce moment. »

Comme contraste en sortant, il note une scène populaire comme on peut en voir encore aujourd'hui : « Les Romains, écrit-il, sont enfants à un degré incroyable. Non seulement de grandes personnes y jouent à toutes sortes de jeux que nous laissons aux bambins mais encore des personnages de distinction s'arrêtent pour les voir et prennent le plus vif intérêt à ces enfantillages et à leur issue. Ainsi aujourd'hui, sur la place Saint-Pierre, j'ai vu une troupe de Transtévérins jouer au jeu suivant : on bandait les yeux à l'un d'eux et il devait ainsi trouver l'obélisque à l'aveuglette. Tous ces grands gaillards barbus se démenaient comme des possédés. Même des ecclésiastiques s'arrêtaient, sautaient de plaisir et criaient comme les autres : Tocca, tocca ! Touche, touche. »

Le lecteur peut déjà, par ces premières pages, se rendre compte de l'âpre acharnement avec lequel Grillparzer dissèque ses impressions. A tout prix il veut se rendre compte à lui-même des moindres mouvements de son âme, et il le fait en paroles nettes, claires, quelquefois brutales, mais toujours sincères. Ces qualités donnent à ses analyses — je dirais presque ses confessions, — une haute valeur documentaire. Elles ne le quittent jamais, sur quelque terrain qu'il s'aventure. Suivons-le, pour nous en convaincre, sur celui de la musique.

Il y était particulièrement compétent. Nul ne la comprenait plus hautement, ne la sentait plus profondément que lui. Il

l'aimait avec l'ardeur passionnée du Viennois. Le son faisait vibrer toutes les cordes de son âme. Lisez ses poésies sur Mozart, sur Schubert, sur Mendelsohn, sur Berlioz, ses études sur le Freischutz et sur Eurianthe, ses deux discours et ses souvenirs sur Beethoven : l'amour de la musique les anime de la première à la dernière syllabe. Il n'est donc pas d'un médiocre intérêt de savoir ce qu'il pense de la musique religieuse de la capitale du monde chrétien.

La messe pontificale du saint jour de Pâques lui déplaît ; mais l'entrée, dans la basilique, du Saint-Père porté sur la sedia gestatoria le frappe. Il avait une excellente place dans une tribune. En face de lui l'Impératrice était à genoux, abîmée dans la prière : « L'entrée du Souverain Pontife, écrit-il, porté sur des épaules humaines, tiare en tête, en vêtement blanc brodé d'or, passant sous les voûtes immenses de l'église, tout tombant à genoux, a quelque chose qui élève, et cette impression est augmentée encore par l'aspect vénérable de Pie VII tout rayonnant de vie intérieure et courbé sous le poids des ans et de la souffrance..... »

Si cette pompe le saisit, la musique de la chapelle Sixtine l'émeut profondément. « Elle a vraiment, écrit-il, quelque chose d'extraordinaire. On commence par les psaumes en *canto fermo* ; ils sont beaux, mais finissent par fatiguer, à cause de leur longueur et de la foule immense dont on est enserré. Mais voici que la dernière lumière du grand candélabre s'éteint, le chant des psaumes meurt, tout se tait dans la chapelle. Celle-ci est devenue de plus en plus obscure, à l'exception du chœur encore éclairé, de la grille duquel filtre une faible lueur. Tout-à-coup, après un long repos, une haute et puissante lamentation éclate, qui déchire ce silence, le *Miserere* est commencé. L'enchaînement des tons, cette disharmonie qui naît lentement et se dégage avec hésitation, ce développement du chant, en apparence si simple et cependant si plein d'art, ne manque jamais son effet. Les natures les plus grossières ne peuvent résister à la puissance de ces notes ; tout se tait et écoute, tout le monde est ému. L'exécution elle-même ne saurait être assez louée ; d'une netteté et d'une pureté admirable, l'oreille la plus exercée ne peut découvrir aucun son faux dans toutes ces

modulations, dans toutes ces résolutions. Les ténors sont excellents, mais particulièrement remarquable la basse dont l'organe sonore et le sens juste jettent des ombres puissantes dans cette nuit de Rembrandt. On donne alternativement deux *Miserere* de maîtres différents...... »

Cinquante ans après, dans cette même chapelle, un autre incrédule venait entendre les mêmes *Miserere*, et l'impression qu'il en ressentait était si semblable que les pages où il la consigne ne semblent qu'un développement des notes de voyage du poète autrichien « Enfin, écrit-il, le *Miserere*...... L'étrangeté est extrême ; il y a des accords prolongés qui semblent faux et tendent l'ouïe par une sensation pareille à celle que laisse dans la bouche un fruit acide. Point de chant net et de mélodie rhythmée ; ce sont des mélanges et des croisements, de longues tenues, des voix vagues et plaintives qui ressemblent aux douceurs d'une harpe éolienne, aux lamentations aiguës du vent dans les arbres, aux innombrables bruits douloureux et charmants de la campagne...... les *Miserere* sont en dehors et peut-être au delà de toute musique que j'aie jamais écoutée : on n'imagine pas, avant de les connaître, tant de douceur et de mélancolie, d'étrangeté et de sublimité. Trois points sont saillants. — Les dissonnances sont prodiguées, quelquefois jusqu'à produire ce que notre oreille, habituée aux sensations agréables, appelle aujourd'hui de fausses notes. — Les parties sont extraordinairement multipliées, en sorte que le même accord peut renfermer trois ou quatre consonnances et deux ou trois dissonnances, se démembrer et se recomposer par portions et incessamment ; à chaque instant une voix se détache par un thème propre, et le faisceau s'éparpille si bien que l'harmonie totale semble un effet du hasard, comme le sourd et flottant concert des bruits de la campagne. — Le ton continu est celui d'une oraison extatique et plaintive....... Le spectacle est aussi admirable pour les yeux que pour les oreilles. Les cierges s'éteignent un à un, le vestibule noircit, les grandes figures des fresques se meuvent confusément dans l'ombre.... »

Sans s'en douter, quand il écrivait ces lignes, Taine, car c'est lui que je viens de citer, ne faisait qu'expliquer en

poète, ce que le poète avait condensé en philosophe : « ce quelque chose d'extraordinaire, cet enchaînement des tons, cette disharmonie qui naît lentement et se dégage avec hésitation, ce développement du chant en apparence si simple et cependant si plein d'art, ces modulations, ces résolutions et ces ombres puissantes dans une nuit de Rembrandt. » Grillparzer a pris les notes, Taine a fait le morceau.

Je pourrais suivre notre poète au théâtre, dans l'atelier des artistes en vogue, au Colisée, sur la Via Appia, dans les catacombes de Saint-Sébastien, partout où l'étranger allait alors : son implacable besoin d'exactitude ne se dément jamais. Le voici sur le Forum. Les fouilles n'avaient pas encore commencé. On ne connaissait ni les basiliques, ni les rostres, ni le temple de César, ni celui de Vesta, ni son Atrium, ni la fontaine de Juturne, ni aucun des édicules et des monuments secondaires qui depuis ont vu le jour. C'était l'ancien Campo Vaccino avec trois arcs de triomphe et quelques colonnes. Malgré cette rareté de ruines encore debout, Grillparzer réfléchit à celles qui ont disparu, et écrit : « Ce qui nous frappe le plus c'est l'exiguïté des anciens monuments de Rome, — je ne parle pas de ceux qui ont été bâtis par les empereurs. — Toutes ces œuvres, que l'imagination nous représente comme démesurées étaient minuscules, si nous en jugeons par l'espace qui sépare l'une de l'autre les ruines encore debout : et malgré cela, à cause de leur grand nombre, le Forum devait être surchargé de bâtiments au point qu'il est difficile de croire qu'il ait eu un bel aspect. Ajoutez à cela que, visiblement, les monuments avaient été jetés sans symétrie les uns à côté des autres. Je le répète, il est impossible de se représenter clairement comment cela pouvait être beau. »

Ces idées étaient alors toutes nouvelles et les récentes découvertes les ont vérifiées point par point. Les restaurations qui ont été tentées depuis, même les plus élégantes, ne peuvent dissimuler la pléthore de monuments irréguliers dont souffrait ce cœur de Rome. C'est le mérite de Grillparzer de l'avoir deviné (1). Quand, après lui, Taine viendra

(1) Plusieurs années après Villemain écrivait encore dans son *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle* des phrases comme celle-ci : « Voyez

visiter ces lieux fameux il parlera encore une fois en poète de ces choses dont le poète avait parlé en penseur : « Le ciel, écrit-il dans sa description du Forum, le ciel était d'une pureté parfaite ; les lignes nettes des murs, les vieilles arcades en ruine, posées les unes sur les autres, se détachaient sur l'azur comme si elles eussent été marquées avec le plus fin crayon ; on prenait plaisir à les suivre, à revenir, à les suivre encore.... Peu à peu l'azur est devenu presque vert ; ce vert imperceptible est semblable à celui des pierres précieuses et des eaux de source mais plus fin encore. Il n'y avait dans cette longue avenue rien que de curieux et de beau :.... sur la gauche, les voûtes colossales de la basilique de Constantin parsemées de plantes vertes pendantes ; de l'autre côté, les ruines du palais des Césars, vaste entassement de briques roussies que les arbres couronnent.... ; au haut de l'horizon une rangée de fins cyprès, et, à l'extrémité, pour fermer la voie, le gigantesque Colisée doré d'une lumière riante. »

Taine a travaillé en surface, Grillparzer en profondeur. Et il en est ainsi jusqu'à la fin. Avant de quitter la Ville Eternelle le poète allemand inscrit sur son carnet cette dernière réflexion : « Il est un instant précis où Rome devient insupportable à l'étranger, à celui surtout qui doit n'y séjourner que peu de temps, c'est la fin de la semaine de son arrivée. Il a débarqué fatigué et déprimé par le voyage. Les premières impressions qu'il a reçues de la ville et de ses environs ont été loin d'être réjouissantes, et cependant il s'est mis l'esprit à la torture pour en tirer quelque chose de caractéristique. Car on rougirait de rester froid, même un seul instant, dans cette Rome tant louée. C'est dans cet esprit inquiet que, mécontent de soi, on commence la chasse aux merveilles. Alors l'accumulation des objets écrase. En plus, on a la tristesse de constater que, pris en soi, presque chaque

d'ici le Forum tel qu'il n'est plus, cette place immense, arène journalière du peuple roi, etc. » Il y a là, écrit M. Gaston Boissier, un peu plus d'imagination que de vérité et l'on sait maintenant combien le Forum est loin d'être une place immense. Ce que décrivait M. Villemain, ce n'est pas « le Forum tel qu'il n'est plus », c'est le Forum tel qu'il n'a jamais été. (*Promenades Archéologiques*, page 64, note).

objet que l'on voit est inférieur à l'idée que s'en faisait notre imagination enflammée par les descriptions hyperboliques des voyageurs. En un mot, pour parler net : ce que nous voyons nous laisse d'abord mécontent parce que la réalité ne peut atteindre aux imaginations colossales que nous nous étions forgées. Mais plus tard, une fois oublié le chagrin de cette désillusion, on voit les choses d'un point de vue nouveau, celui du bon sens. L'objet commence alors à intéresser d'autant plus que ses contours gagnent en netteté ce qu'ils perdent en grandeur ; à cela s'ajoute ce charme infini qui accompagne toute rectification de notre jugement. »

Voilà de sages paroles et dont le pèlerin sérieux devrait se pénétrer avant de poser le pied sur le sol sacré de la Ville Eternelle. Ce n'est que trop vrai : tout séjour à Rome se partage en deux périodes, celle de démolition et celle de reconstruction. Pendant la première croule, à l'aspect de la réalité, la ville enchantée que notre imagination s'était forgée. Grillparzer lui assigne une durée de huit jours. S. S. Grégoire XVI allait jusqu'au double. *Adieu* ! disait-il à ceux qui quittaient Rome au bout de quinze jours ; *au revoir* ! à ceux qui avaient fait un séjour de trois semaines. C'était sa façon de faire comprendre aux premiers qu'ils n'avaient goûté de la ville que ses amertumes, aux seconds qu'ils avaient doublé le cap dangereux et qu'ils désireraient revenir.

Mais une fois le travail de reconstruction commencé, le séjour de Rome devient enchanteur et on ne songe plus à la quitter. On s'y attache comme à un admirable édifice qui s'élève pierre à pierre et qui tient au plus intime de notre être. La quitter devient un déchirement. Une fois installés, Claude Lorrain, Nicolas Poussin, pris au charme, ne surent plus s'en détacher. Pour combien d'autres en fut-il de même ? Aujourd'hui encore ce phénomène se produit. Si vous sortez de Rome par la Porte du Peuple et que vous tourniez bientôt à droite vous pourrez, par une belle promenade, faire le tour du Monte Parioli : dans la vallée, où le Tibre promène ses eaux lustrées, une lumière blonde, fine, soyeuse donne aux choses un charme infini, presque irréel. A mi-côte, cette villa mauresque qu'elle caresse a été construite par le

chef actuel de l'Ecole espagnole de peinture. Il était venu passer un mois à Rome et y resta vingt ans.

Grillparzer eût fini, mieux que personne, par goûter ce charme et par s'y laisser prendre. S'il juge Rome sèchement c'est qu'il y séjourna peu. Il s'en rend compte et nous le dit. Et ses quelques notes de voyage prouvent que, s'il eût pû étudier la ville des Souverains Pontifes, il l'eût, quoiqu'ennemi de la religion, profondément aimée.

H. MATROD.

DE LA DEFINIBILITE DE L'ASSOMPTION

DE LA T. S. VIERGE

« La définition dogmatique de l'Immaculée Conception est venue répandre une nouvelle lumière sur les prérogatives de la mère de Dieu » (1). Ainsi parle le savant religieux dont nous allons étudier la dissertation. Elle a fait plus, ajoutons-nous. Elle a répandu dans le cœur des dévots de Marie — et combien ne sont-ils pas nombreux ! — le désir très ardent d'une nouvelle définition, celle de son Assomption au ciel en corps et en âme. Le postulatum adressé au Concile du Vatican par près de 200 évêques, les travaux publiés depuis quelques années sur cette question par des théologiens de marque, pour ne citer que ces deux faits, sont un témoignage éclatant de ce désir. Du reste, ce désir n'est-il pas très naturel et très légitime ? L'Assomption est le terme et le couronnement des prérogatives dont le Seigneur a orné Marie. C'est le fleuron qui doit compléter son diadème. Or ses autres grandes prérogatives, son Immaculée Conception, sa Virginité sans tache, sa Maternité divine ont été solennellement définies par l'Eglise, et appartiennent à la foi. Son Assomption ne doit-elle pas être à son tour solennellement définie ? Ne semble-t-il pas que cette auguste Vierge n'obtiendra pas dans l'Eglise le culte et les honneurs qui lui sont dus, tant que la croyance à son Assomption ne sera pas définie, elle aussi, et imposée à la foi ?

Mais, question dont un grand nombre de nos lecteurs seront certainement étonnés : l'Assomption peut-elle être définie par l'Eglise ? Plusieurs seront même plus qu'étonnés. Ils seront tentés de voir dans notre question une injure pour la T. S. Vierge. Que ces fidèles serviteurs de Marie se rassurent. Qu'ils se souviennent des enseignements de leur

(1) *La Définibilité de l'Assomption de la T. S. Vierge*, par D. Renaudin. Paris. Lethielleux — cf. *Etudes Franciscaines*, t. IV, p. 639-641.

foi, nous les en supplions, et eur étonnement cessera. Qu'ils songent que l'Eglise ne définit et ne propose à notre foi que les vérités contenues dans le dépôt de la révélation. Pour qu'elle puisse être définie, la croyance à l'Assomption doit donc être contenue dans ce dépôt. Une question surgit dès lors immédiatement et se dresse devant l'esprit : y est-elle contenue ? Et on ne peut songer à aucune définition, tant qu'elle n'a pas été résolue.

Un savant et pieux religieux de l'ordre de Saint-Benoît, Dom Renaudin, étudiait naguère cette question dans la *Revue Thomiste*. Il vient de réunir les articles qu'il donnait à la Revue ; il les publie en brochure sous ce titre : *La Définibilité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge*. Rendons d'abord à la science du pieux bénédictin l'hommage et la justice qui lui sont dus. Les prêtres, les fidèles instruits liront avec bonheur et avec profit ce travail si solide, si nourri. Ils seront frappés de son enchaînement, de sa contexture. Remercions en second lieu le R. Père d'avoir donné au public ce travail; il éclairera, il fortifiera les convictions ; peut-être avancera-t-il le moment où l'Eglise répondra au désir des fidèles, et imposera à la foi, pour la gloire de Marie, la croyance à son Assomption au ciel en corps et en âme.

Ce travail cependant, si solide qu'il soit, tranche-t-il définitivement la question ? Plusieurs remarques que sa lecture attentive nous a suggérées ne nous permettent pas de répondre d'une manière affirmative. Nous soumettons ces remarques au Révérend Père. Elles lui diront, nous n'en doutons pas, en quelle haute estime nous tenons son étude.

Une vérité, disons-nous d'abord avec lui, ne peut être définie par l'Eglise que si elle est contenue dans le dépôt de la révélation. Ce dépòt est écrit et oral ou traditionnel. La Sainte Ecriture forme le dépôt écrit. Les enseignements transmis de vive voix par les apôtres au nom de Notre-Seigneur forment le dépôt oral. Ces enseignements reçus par les fidèles de la bouche des apôtres, et d'abord transmis aussi oralement, ont été recueillis peu à peu et écrits. A quelle époque chacun d'eux l'a-t-il été ? Il serait difficile de le préciser. En reste-t-il encore que la tradition orale seule transmette et qui n'aient pas été recueillis et fixés par la

plume ou par les monuments ? Rien ne nous autorise à la rigueur à l'affirmer ou à le nier avec une pleine certitude ; mais c'est une très grande probabilité qu'il n'en reste plus aucun aujourd'hui à l'état purement oral.

Il n'est pas nécessaire, pour qu'une vérité soit contenue dans le dépôt écrit ou oral, qu'elle ait été révélée immédiatement et explicitement, en termes formels ; il suffit qu'elle l'ait été médiatement, implicitement « par voie de simple exposition ou de conséquence » ou encore, comme le Révérend Père le dit dans un autre passage, implicitement mais formellement, « à la manière des parties essentielles dans le tout ». Nous n'aimons guère ces mots *médiate*, *par voie de conséquence*, *implicite formel*. Est-ce bien sûr de plus qu'une vérité révélée simplement par voie de conséquence ou médiatement puisse être l'objet de la foi divine et par suite être définie par l'Eglise ? Des théologiens très nombreux le nient. L'auteur répondra que les théologiens dont nous parlons ne donnent pas aux mots *médiate*, etc., le même sens que lui. C'est vrai, mais pourquoi employer des mots dont le sens est discuté ?

La révélation, poursuit le R. Père, ne contient pas seulement des vérités spéculatives, purement doctrinales. Dieu peut proposer encore à notre foi par l'entremise de ses envoyés des faits extérieurs et visibles. Ces faits « font dès lors partie du dépôt divin et doivent être acceptés à cause de l'autorité de Dieu ». Ils deviennent un objet de foi.

Y a-t-il des faits historiques entrés de la sorte dans le dépôt de la révélation, et s'il y en a, quels sont-ils en particulier ? « On peut répondre seulement : Tous ceux qui se rattachent à la doctrine et qui ont été enseignés par les apôtres. » Un fait doit donc réunir deux conditions pour faire partie du dépôt de la foi : se rattacher à la doctrine, avoir été enseigné par les apôtres.

Pour comprendre la première de ces deux conditions et en saisir le sens, il est nécessaire de remarquer que les apôtres, « parlant comme envoyés de Dieu et hérauts de l'Evangile, ont pu oralement enseigner deux sortes de faits. Des faits *en premier lieu* qui ont pour objet une matière dogmatique, dont ils ne sont que la réalisation extérieure ; faits

qui de par leur objet entrent dans la doctrine, dont un des caractères essentiels est d'être dogmatiques *in se*, qui réclament par leur substance même d'être doctrinaux. Nous citons les expressions de l'auteur. Ces faits, poursuit-il, ne sont pas purement historiques ; ils dépassent les faits simplement historiques ; ils appartiennent à une classe supérieure, parce qu'ils consistent dans la réalisation d'un objet dogmatique par essence. La résurrection générale des corps, la résurrection de Notre-Seigneur, la matière et la forme des sacrements appartiennent à cette classe de faits et en sont des exemples.

Les apôtres ont pu enseigner *en second lieu* des faits qui ne rentrent pas de soi dans la doctrine, mais qui ont avec elle un lien étroit et même nécessaire. Ces derniers faits ne rentrent pas dans le nombre des vérités révélées parce que leur objet n'appartient pas *per se* à la doctrine.

Le lecteur se dira peut-être que la notion donnée par l'auteur du fait qui est doctrinal par nature, *per se*, et qui a pour objet une matière dogmatique, n'est pas suffisamment claire et précise, qu'elle laisse dans l'esprit je ne sais quelle confusion et quelle indécision. Un fait, quel que soit son objet, devient, par la même qu'il est révélé, un objet de foi ; il nous impose quelque chose à croire, ne serait-ce que son existence. N'est-il pas en ce sens une matière dogmatique ?

Le lecteur se demandera peut-être aussi ce que signifient ces grands mots : des faits qui ne sont que la réalisation extérieure d'une matière dogmatique ! La résurrection de Notre-Seigneur, que le R. Père apporte en exemple, est pour notre foi le motif de crédibilité le plus déterminant ; elle en devient ainsi le fondement ; mais de quelle matière dogmatique est-elle la réalisation extérieure ? Plusieurs voudront répondre à cette question et ne le pourront pas.

Un fait doctrinal par nature, peut-on conclure de ce qui est dit plus loin (p. 88), est un fait qui se rattache par les liens les plus étroits à des dogmes déjà définis et à des vérités théologiques indiscutables ; il a sa raison d'être dans ces dogmes ; il en découle ; cette doctrine l'appelle comme son complément naturel, au moins comme une conséquence très convenable. La légitimité du Souverain Pontife Pie X,

l'œcuménicité du concile du Vatican, se rattachent bien par des liens très étroits à des dogmes déjà définis, mais en découlent-elles comme leur complément naturel? Non, aussi ne sont-elles pas des faits doctrinaux par nature, bien qu'elles soient pourtant dans le langage théologique des faits dogmatiques. Très bien, admettons cette manière de voir de l'auteur. Mais de quels dogmes déjà définis, de quelles vérités indiscutables la résurrection des morts, la forme et la matière des sacrements sont-elles la conséquence et le complément naturel? Du dogme de l'existence d'une autre vie, de l'existence et de la nature des sacrements? La distinction entre les deux classes de faits que le Révérend Père mentionne, eût dû être, on le voit, plus nettement marquée.

Le R. Père attache de l'importance à cette notion qu'il vient de donner du fait doctrinal par nature et matière dogmatique, il y reviendra souvent, il soutiendra que l'Assomption est un de ces faits, qu'elle est un objet doctrinal, une matière dogmatique. Il veut évidemment tirer de cette notion une conclusion. Il a sans aucun doute un but; celui, pensons-nous, d'arriver à prouver plus facilement et plus sûrement sa thèse. Mais ce but sera-t-il atteint? Que l'Assomption soit un objet doctrinal, qu'elle soit un simple fait historique miraculeux, toujours l'Eglise devra-t-elle rechercher pour la définir si elle est contenue dans le dépôt de la révélation. Cette recherche sera-t-elle plus facile, si l'on admet que l'Assomption est une matière doctrinale? Plusieurs le soutiennent. Historiquement parlant, disent-ils, on trouve à constater l'Assomption des difficultés sérieuses. Qu'on montre que l'Assomption est contenue formellement, quoique d'une manière seulement implicite, dans le dépôt de la révélation, qu'elle découle par voie de conséquence d'un ou de plusieurs dogmes formellement révélés et déjà définis. L'auteur doit être de cet avis.

Fort bien, dirons-nous. Mais l'Eglise a-t-elle jamais défini *sub pœna anathematis* une vérité qui n'était révélée que d'une manière implicite ou médiate? Et puis pourra-t-on péremptoirement démontrer que l'Assomption est formellement contenue dans un dogme explicitement révélé, qu'elle en découle nécessairement, forcément? Une conséquence de convenance, si grande qu'elle fût, ne suffirait pas, on le com-

prend. La conséquence doit être rigoureuse, nécessaire. A cette condition seule on pourra affirmer que l'Assomption est médiatement, implicitement, formellement révélée. Or nous ne voyons pas qu'on arrive à le démontrer. Les privilèges accordés à Marie dépendent tous de la volonté libre de Dieu; entre eux aucun enchaînement nécessaire. Dieu, après avoir accordé le premier, n'était pas forcé d'accorder le second. Il ne l'eut pas fait, les théologiens trouveraient, pour expliquer et justifier cette abstention, de très graves raisons de convenance. La plus haute convenance exigeait que la mère de Dieu fût Immaculée dans sa Conception. Mais était-il absolument nécessaire qu'il en fut ainsi, au point que Dieu eût manqué positivement à ses attributs, s'il en avait décidé autrement? On sait quelle a été pendant longtemps sur ce sujet la pensée de très grands théologiens. Une conception ordinaire pour la mère de Celui qui venait ressembler en tout à ses frères ne leur paraissait pas tout à fait inconvenante. Comment arrivera-t-on dès lors à établir un lien rigoureux et nécessaire entre l'Assomption de Marie et ses autres privilèges et à montrer que ce triomphe de l'auguste Vierge est rigoureusement contenu dans un des dogmes déjà définis? Toujours, pensons-nous donc, sera-t-on obligé d'en revenir à l'examen direct du dépôt de la révélation. Examinons donc ce dépôt.

Le dépôt de la révélation, enseigne la théologie, est écrit ou oral. L'Ecriture sainte forme le dépôt écrit, la tradition divine ou divino-apostolique le dépôt oral. L'Assomption de la Très-Sainte Vierge au ciel en corps et en âme est-elle contenue dans le dépôt oral ou écrit et par suite peut-elle être définie par l'Église? De l'étude approfondie à laquelle il s'est livré, le savant religieux conclut qu'elle est contenue dans le dépôt écrit et oral et par suite qu'elle peut être définie. Suivons-le dans cette étude.

D'abord le dépôt écrit. L'Assomption n'est contenue d'une manière inéluctable, en termes explicites et formels, ou par voie de simple exposition ou de conséquence dans aucun texte scripturaire. Le R. Père le déclare ouvertement. Mais avec les textes formels et littéraux la Sainte-Ecriture contient les textes mystiques et spirituels; avec les figures et les personnages actuels la Sainte-Ecriture renferme

un grand nombre de types et de figure prophétiques. Dieu avait disposé et ordonné ces types et ces figures pour annoncer et représenter les personnes et les choses du nouveau Testament. Il leur avait donné lui-même leur signification prophétique et typique ; il avait même réglé les détails de cette signification. On peut tirer dès lors de ces types et de ces figures une démonstration dont la valeur égale celle qu'on tire du sens littéral. Le Saint-Esprit est en effet l'auteur du sens mystique qu'ils renferment comme il est l'auteur du sens littéral. Notre-Seigneur en a appelé au témoignage de ces types ; pour exposer aux Juifs les mystères de la croix et de l'Eucharistie, il leur rappelle les figures du serpent d'airain et de la manne. Pour leur expliquer les rapports de l'Eglise et de la Synagogue, saint Paul en appelle aux deux épouses d'Abraham, à Isaac et Ismaël. Notre-Seigneur, saint Paul croyaient donc à la valeur démonstrative des types et des figures (1).

La Sainte Ecriture contient-elle quelques types et quelques figures que Dieu ait disposés pour représenter l'Assomption de la Très-Sainte Vierge? Oui, plusieurs : l'arbre de vie du paradis terrestre, l'arche de Noé, le buisson ardent, mais surtout l'arche d'alliance, l'épouse du Cantique des Cantiques (2), la reine des psaumes de David (3). Ces types, les trois derniers en particulier, ont été certainement ordonnés par Dieu pour signifier le privilège de l'Assomption de Marie. Ce privilège est donc révélé dans les saintes Lettres.

Qu'il en soit ainsi, les Pères, les théologiens l'enseignent unanimement. Pour prouver en effet, pour expliquer ou exposer l'Assomption de Marie, ils en apppellent à l'Ecriture ; ils invoquent ces types et ces figures. Qu'on lise quelques-unes des homélies qu'ils nous ont laissées sur ce mystère — pour n'en nommer que trois : celles de saint André de Crète, de saint Jean Damascène, de saint Bernard — on verra quel usage constant ils font de la Sainte Ecriture. Les Pères étaient donc persuadés que l'Assomption est contenue dans la Sainte Ecri-

(1) L'expression *Tunc adimpletum est* dit clairement, elle aussi, la valeur de ces figures et de ces types.

(2) *Cant. des Cant* 6, 9 ; 8. 5 ; 7, 1 etc.

(3) *Ps.* 44, 10 etc.

ture, que la Sainte Ecriture en parle. Dans leur pensée cette croyance repose donc sur l'autorité de Dieu.

Or, c'est la doctrine catholique, lorsqu'ils interprètent la Sainte Ecriture et en donnent le sens, les Pères, s'ils sont unanimes, s'imposent à nous ; ils ont droit à notre assentiment, ils sont alors en effet les témoins autorisés de la foi de l'Eglise.

Cette démonstration que le Révérend Père tire des figures de l'Ancien Testament sera-t-elle unanimement acceptée ? Ne soulèvera-t-elle pas des difficultés ? Ne lui opposera-t-on pas des objections sérieuses ? Dans le compte-rendu qu'il donne aux *Etudes* de la dissertation de Dom Renaudin, le Père de la Broise trouve ses conclusions *un peu hâtives* ; ses citations, ajoute-t-il, ne démontrent pas le consentement unanime des Pères. A notre tour plusieurs choses nous empêchent d'accorder aux conclusions du savant bénédictin une valeur démonstrative.

Et d'abord, si nous exceptons les sens mystiques que Notre-Seigneur et les apôtres nous ont indiqués, connaissons-nous d'une manière certaine les significations mystiques des types et des figures de l'Ancien Testament ? Peut-être un jour sera-t-il donné à nos successeurs de les connaître. Mais actuellement nous ne possédons pas cette connaissance précieuse ; avouons-le avec simplicité. L'arbre de vie, l'arbre de la science du bien et du mal étaient-ils des figures ? Quel en était le sens ? Jusqu'à quel point Salomon a-t-il figuré Notre-Seigneur ? De quelle manière interpréter le Cantique des Cantiques ? Autant de questions que les exégètes scrutent avidement, et sur lesquelles ils hésitent, ils tâtonnent, ils disputent encore.

Peut-être l'Eglise pourrait-elle répondre à ces questions et nous donner le sens de ces types et de ces figures. Elle ne le fait pas. Elle les insère, il est vrai, dans sa liturgie, dans ses monuments divers ; elle les applique à la Très Sainte Vierge, aux apôtres, aux martyrs etc. Mais, pour employer le terme consacré, ce n'est que d'une manière accommodatice, elle ne prétend pas donner dans ces applications le sens que Dieu avait en vue. Ne peut-on pas conclure de cette réserve que le Saint-Esprit n'a pas jugé à propos de l'éclairer sur ce point ?

Le savant religieux recourt à l'autorité des Pères. Le sens, dit-il, qu'ils donnent unanimement à la Sainte Ecriture est celui que le Saint-Esprit avait en vue. Dès lors c'est le sens que nous devons accepter. Ainsi l'ont déclaré les conciles de Trente et du Vatican. C'est vrai. Mais est-il facile de constater l'accord unanime des Pères ? Qu'on le puisse sans trop de difficultés lorsqu'il s'agit des grands dogmes de la foi, admettons-le. Mais en sera-t-il de même lorsqu'il s'agit de l'interprétation d'une des figures de l'Ancien Testament ? Le Révérend Père lui-même n'osera pas l'affirmer. Notre conviction à nous est qu'une pareille constatation offre des difficultés très grandes. Et puis cet accord fut-il à peu près unanime, ne resterait-il pas à examiner si plusieurs parmi eux n'ont pas parlé *oratorio modo*, comme ils le font souvent, s'ils n'ont pas simplement suivi l'autorité de leurs prédécesseurs, s'ils ont donné clairement à entendre qu'ils étaient sur ce point aussi l'écho de la tradition apostolique et qu'ils adoptaient le sens que renfermait cette tradition ?

Les Pères ont appliqué à Marie la figure de l'arche d'alliance ; nous n'en disconvenons pas. L'Eglise la lui applique aussi dans les litanies. Mais les Pères l'ont-ils fait au sens littéral, parce que Dieu lui-même avait ordonné l'arche d'alliance à figurer l'incorruptibilité du corps de Marie et son Assomption au ciel ? Ne l'ont-ils fait au contraire qu'au sens accommodatice et à cause des rapports que la piété trouve entre l'arche et Marie ? Les saints Pères appliquent à la Très Sainte Vierge ces paroles de la Sainte Ecriture : *pulchra ut luna* ; ils démontrent par ces paroles plusieurs de ses prérogatives et de ses fonctions. En conclura-t-on que dans la pensée des Pères Dieu a ordonné la lune à figurer Marie, et que c'est là une vérité révélée ?

Il est des types et des figures que les divers organes de l'enseignement catholique appliquent unanimement à la Très Sainte Vierge. Esther, si nous ne nous trompons, est une de ces figures. L'enseignement catholique prend-il cette figure au sens littéral et entend-il déclarer par cette application que Dieu lui-même a révélé dans les paroles d'Assuérus à Esther le privilège de l'Immaculée Conception ? Nous ne pensons pas que personne ose l'affirmer.

Laissons dès lors de coté les figures et les Pères, et disons qu'on ne trouve rien dans la Sainte Ecriture qui indique clairement l'Assomption, qu'on ne peut pas affirmer, au moins d'une manière certaine et suffisante pour appuyer une définition, que cette croyance est contenue dans le dépôt écrit de la révélation.

Mais n'est-elle pas contenue dans le dépôt oral ou traditionnel ? Qu'on étudie soigneusement ce dépôt, on l'y trouvera certainement. La question n'est pas exempte de difficultés. Nous ne pouvons pas nous appuyer en effet sur la tradition écrite. Lorsqu'on parle de tradition écrite, on entend une croyance qui remonte de siècle en siècle aux apôtres, et dont on trouve successivement la trace dans les divers organes de l'enseignement catholique, écrits des Saints-Pères et des docteurs, liturgie, monuments lapidaires etc. Or aucune trace de ce genre pour l'Assomption dans les premiers siècles. Les plus anciens documents écrits qui parlent de ce mystère ne remontent pas au-delà du sixième siècle. Le savant qui veut écrire l'histoire de la croyance à l'Assomption en suit assez facilement la trace jusqu'au VI[e] siècle. Mais ici la trace s'arrête tout à coup ; un silence désormais complet; la tradition écrite devient muette. Les monuments, qui faisaient mention de cette croyance, ont-ils été tous perdus ? Dorment-ils dans les fonds poudreux et encore inexplorés des bibliothèques ? L'une et l'autre conjecture est plausible. Mais une thèse rigoureuse ne s'appuye pas sur une conjecture. Nous ne pouvons pas dès lors en appeler à la tradition écrite, elle ne peut pas servir de base à une argumentation sérieuse. En face du silence si étonnant que nous venons d'observer, comment affirmer que la tradition écrite attribue aux apôtres l'origine de cette croyance ?

Mais cette croyance existe ; elle est depuis longtemps universelle. Elle a une source. Où donc est cette source ? Une tradition sortie de la bouche des apôtres, ou de l'un des apôtres, transmise d'abord oralement pendant plusieurs siècles, puis écrite et devenant avec le temps de plus en plus explicite. Qu'il en ait été ainsi, que l'Assomption ait été ainsi connue, nous en avons la certitude, une certitude absolue. L'existence actuelle de cette croyance dans l'Eglise est la

preuve incontestable et irréfragable de notre assertion.

C'est un fait public et qui défie toute contestation que la croyance actuelle de l'Eglise à l'Assomption de la Très-Sainte Vierge au ciel en corps et en âme. Aucun privilège de Marie que l'Eglise enseignée et l'Eglise enseignante, dit le Révérend Père, proclament plus solennellement et plus unanimement.

D'abord l'Eglise enseignée. « Le privilège de la résurrection accordé à Marie, la présence de la Vierge en corps et en âme au ciel, ne fait aucun doute pour tous les catholiques dignes de ce nom. Les fidèles y croient sans conteste... et qui oserait élever des doutes à ce sujet causerait le plus grand scandale et soulèverait les plus vives protestations... On peut l'affirmer sans crainte, il y a sur ce point unanimité de sentiment dans l'Eglise enseignée et à cause de l'infaillibilité passive qui préserve d'erreur le corps des fidèles, ce sentiment est certain en vertu même de la promesse du Seigneur; s'en écarter serait rompre avec l'unité doctrinale. » (p. 90.)

On pourrait déjà conclure que l'Eglise enseignante professe la doctrine de l'Assomption. Mais nous connaissons d'une manière plus précise sa croyance. Elle propose authentiquement en effet cette doctrine. Elle le fait de trois manières : par la prédication, c'est-à-dire par la tradition orale vivante, par l'enseignement des Pères et des théologiens, par la liturgie; car, quoi qu'en ait dit l'école janséniste, l'Eglise n'entend pas fêter seulement l'entrée de l'âme de Marie au ciel; au triomphe de son âme elle unit le 15 août celui de son corps. L'homélie de saint Jean Damascène au deuxième nocturne du jour de la fête, celle de saint Bernard au 5e jour de l'Octave, les explications des liturgistes ne laissent sur ce point aucun doute.

L'affirmation, répétons-le, ne peut donc être plus unanime, Eglise enseignée, Eglise enseignante professent que Marie est au ciel en corps et en âme. L'Eglise enseignante professe cette croyance et la publie par son magistère ordinaire, et comme l'Assomption c'est-à-dire la résurrection de Marie et sa présence en corps et en âme au ciel est une matière doctrinale, elle parle et enseigne infailliblement, et personne ne peut contredire sa parole (p. 91, 94).

Pour l'Eglise, l'Assomption de Marie au ciel en corps et en âme est donc une vérité certaine, incontestable, si cer-

taine qu'elle ne craint pas de l'enseigner par la voix de son magistère authentique et ordinaire. Mais à quelle source l'Eglise a-t-elle puisé cette persuasion si ferme ? De quelle manière a-t-elle été amenée à professer avec une certitude aussi absolue cette croyance ? La source, qu'on le remarque bien, doit être absolument sûre, les documents sur lesquels repose une croyance aussi assurée doivent être inattaquables, *Propter quod unumquodque tale et illud magis*, dit-on en philosophie. Une eau pure ne peut sortir que d'une source absolument pure ; une persuasion ferme et sûre ne peut venir que d'un principe sûr et certain ; ce ne serait, s'il en était autrement, qu'une persuasion téméraire.

Or, le privilège de l'Assomption ne découle nécessairement d'aucun des dogmes révélés. Le Révérend Père lui-même le démontre clairement. L'Eglise ne l'a donc pas tiré par voie de conclusion de l'un de ces dogmes. L'histoire, les témoignages humains ont-ils pu le lui apprendre ? Non évidemment. Qu'un corps soit en ce moment présent dans le ciel, aucun témoignage purement humain ne peut l'affirmer. Il ne reste dès lors que la révélation faite aux apôtres qui puisse donner à la croyance de l'Eglise une base ferme et inattaquable. Les prélats qui ont signé la supplique adressée au concile du Vatican l'avaient déjà reconnu et affirmé. *Hoc autem factum*, disaient-ils, *quod scilicet hominis corpus ante extremum judicii diem in cœlis vivat, neque sensibus, neque humana auctoritate notificari potest*. Et encore : *Nisi firmissima Ecclesiæ fides quoad corpoream Beatæ Mariæ Virginis assumptionem dici velit levis nimis credulitas, quod vel cogitare impium est, procul dubio eam a Traditione divino-apostolica, id est a Revelatione ortum habere firmissime tenendum.*

L'Assomption de la Très Sainte Vierge au ciel en corps et en âme a donc été révélée. Elle l'a été à un apôtre ou à plusieurs apôtres, d'une manière extérieure ? D'une manière au contraire purement intérieure ? peu importe. Cet apôtre ou ces apôtres ont communiqué à leurs successeurs dans le ministère apostolique cette révélation et ainsi la trouvons-nous dans l'Eglise. L'Assomption de la Très Sainte Vierge peut donc être définie et proposée à la foi.

On le voit. La démonstration est solidement enchaînée. Les prémisses en sont nettement posées, fortement établies, et la conclusion en découle comme d'elle-même et sans qu'on puisse l'éviter. Rendons de nouveau hommage à cette science et à cette logique. Qu'on nous permette cependant quelques observations.

Nous ne connaissons pas de document qui émane du Saint-Siège et qui touche spécialement à cette croyance de l'Assomption. Lorsque Pie IX, de glorieuse mémoire, définit le dogme de l'Immaculée Conception, les Souverains-Pontifes avaient déjà parlé plusieurs fois; ils avaient déjà clairement manifesté le sentiment de la Chaire apostolique. Aucun document jusqu'à présent qu'on puisse invoquer en faveur de l'Assomption. Du moins nous n'en connaissons pas. De son côté Dom Renaudin n'en cite aucun. Evidemment il n'en connait point, lui non plus ; il eut été heureux de l'insérer dans sa dissertation. L'occasion de parler ne s'est-elle pas offerte au Saint-Siège ? Y a-t-il une autre manière d'expliquer ce silence ? Nous ne savons. Mais nous le demandons : ce silence ne diminue-t-il pas la force de l'argument qu'on tire de l'enseignement universel de l'Eglise ? Le R. Père en appelle à son magistère ordinaire et authentique, à son infaillibilité. Mais je n'hésite pas à le dire, je ne reconnais ni ce magistère ni cette infaillibilité, là où je ne rencontre pas le Souverain Pontife. — « Mais n'y-est il pas tacitement et implicitement ? » — Ce mode ne me suffit pas, il ne me donne pas sa pensée avec la précision et la netteté qui me sont nécessaires. J'ai besoin, lorsqu'il s'agit d'infaillibilité, d'une précision qui ne laisse place ni au doute ni à l'obscurité.

Le savant bénédictin ne devait-il pas encore distinguer les éléments divers dont la croyance universelle de l'Eglise est composée et les examiner avec attention ? Il est plusieurs manières de professer une croyance ; les motifs qui portent les hommes à adhérer à une vérité ne sont pas les mêmes. Lorsqu'on veut remonter du fait d'une croyance universelle à l'origine et à la cause de ce fait, on doit tenir compte de ces diverses manières et de ces divers motifs. Une grande diversité de motifs ne permet pas d'attribuer ce fait à une cause unique.

Or pour un grand nombre de chrétiens la croyance à l'Assomption de Marie est l'œuvre de ce que j'appellerais volontiers le sens religieux ; elle est le fruit de leur dévòtion envers la Très-Sainte Vierge. Ce privilège l'honore ; il contribue à sa gloire ; cette raison leur suffit ; à Marie leur mère ils ne veulent rien refuser de ce qu'ils peuvent lui accorder. Il en est même qui ont émis le vœu de professer toujours les opinions les plus favorables à la Très Sainte Vierge, pour cette unique raison qu'elles lui sont favorables. Vœu louable sans doute et que nous sommes loin de condamner. Mais nous ajoutons : lorsqu'on recherchera l'origine dans l'Eglise de la croyance à l'Assomption, lorsqu'on relèvera son universalité, ne devra-t-on pas tenir compte de la disposition des chrétiens dont nous parlons ? Leur croyance s'explique sans qu'il soit besoin de recourir à une révélation.

Parmi les évêques et les prédicateurs qui enseignent et qui prêchent l'Assomption de Marie, tous la donnent-ils pour une vérité que le magistère infaillible de l'Eglise impose à notre croyance ? N'en est-il pas encore qui, tout en l'admettant de cœur, ne voient cependant en elle qu'une croyance pieuse, très conforme à l'esprit de l'Eglise, appuyée sur une tradition très respectable et qu'un chrétien ne pourrait rejeter sans manquer au respect dû à l'Eglise et aux règles d'une saine critique ? Dans la longue série des auteurs que le pieux bénédictin cite, celle en particulier dés théologiens, combien n'en est-il pas qui l'ont ainsi envisagée ; ils n'ont pas vu en elle un enseignement authentique et infaillible de l'Eglise. On peut dès lors expliquer aussi leur croyance sans recourir à la révélation.

Mais, dit-on, quels que soient les motifs divers qui ont porté les chrétiens à admettre cette croyance, quelles que soient les manières diverses dont ils l'ont envisagée, il n'en reste pas moins que l'Eglise universelle la professe et qu'elle la tient pour une vérité indubitable. Accordons-le. La question est de savoir s'il n'y a aucun autre moyen d'expliquer cette universalité que la tradition divino-apostolique, en d'autres termes que la révélation. La piété, le sens religieux, la grande convenance de ce privilège, les rapports si étroits qu'il a avec les autres privilèges de Marie, une tradition humaine

qui aurait pour base le récit de l'ouverture du tombeau ou d'autres faits racontés par des témoins authentiques, des miracles, ne peuvent-ils pas expliquer cette persuasion universelle de l'Eglise? Que l'Eglise même enseigne authentiquement et infailliblement l'Assomption de Marie, il ne s'en suivra pas qu'elle lui ait été révélée. L'Eglise enseigne infailliblement la présence au ciel de ce saint; aucun théologien pourtant n'affirme que cette présence lui a été révélée. Ne peut-elle pas *a pari* enseigner infailliblement que Marie est au ciel en corps et en âme sans en avoir reçu directement la révélation ! L'argumentation du R. Père, si serrée et si nourrie qu'elle soit, ne tranche donc pas définitivement la question ; elle laisse encore une place assez large aux questions, aux observations.

Le lecteur aurait tort de conclure des remarques que nous venons de lui soumettre qu'à notre avis la croyance à l'Assomption n'est pas définissable. Nous sommes au contraire persuadé qu'elle sera un jour définie. Par quelle voie, à quel moment le sera-t-elle ? C'est le secret de Dieu. Des travaux aussi sérieux et aussi remarquables que celui de Dom Renaudin ne peuvent que hâter ce moment. Aussi serons-nous heureux de voir les savants catholiques multiplier leurs recherches sur ce sujet si glorieux à Marie et si doux à la piété.

Nota. — Les *Etudes* publieront à leur tour un travail sur cette question si intéressante de la définibilité de l'Assomption.

Fr. Timothée.

LE

XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLES LITTÉRAIRES

EN FRANCE

INTRODUCTION

Notre grand siècle littéraire s'écoule sous trois grands rois, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; il a deux périodes : il commence avec les écrivains que nous avons déjà nommés, les Réformateurs de la Renaissance, c'est-à-dire, avec Malherbe, Voiture, Balzac et Descartes.

Ce sont eux, en effet, qui ont conduit presque à sa perfection la langue de la poésie, de l'histoire, de l'éloquence et de la philosophie. Mais il est difficile de dire, avec la dernière précision, où finit la première période de cette grande époque. Les Réformateurs n'ont pas encore achevé leur œuvre minutieuse de goût, voire même de philologie et de syntaxe grammaticale, quand éclate, en 1636, la merveille du Cid. Il en est toujours ainsi dans l'histoire, qu'elle soit politique, sociale ou littéraire ; et les grandes évolutions ne se font jamais sans hésitations prolongées. Corneille est, sans doute, en réalité, un disciple de Malherbe ; il en a la verdeur, les vieilles tournures parfois, et le mélange du sublime et de la familiarité ; mais il est plus achevé, et le Cid paraît, pour ainsi dire, à la veille de la naissance du grand roi.

En somme, Corneille, mort en 1684, est donc de la deuxième période du siècle, particulièrement nommée « de Louis XIV, » où fleurirent tant de grands hommes et de beaux esprits, sous l'inspiration du glorieux monarque.

Mais ce n'est pas encore des poètes qu'il est question; nous allons traiter de la prose d'abord et de Pascal, ce génie unique, sans devancier, et qui n'eut pas de maître, au moins pour la forme. A sa mort, en 1662, il n'avait pas terminé, tant s'en faut, son Apologie du christianisme dont nous avons l'ébauche, sous le nom de *Pensées*. Il appartient avec Cor-

neille, à Louis XIV. C'est un prosateur ; c'est surtout un moraliste. Après lui nous étudierons La Rochefoucauld, La Bruyère, puis Vauvenargues.

Notre plan consiste, en effet, à opposer, d'abord en prose et puis en poésie, dans chaque genre, l'esprit du XVII[e] siècle à l'esprit du XVIII[e]. N'est-ce pas le meilleur moyen de mettre en relief, l'une par l'autre, deux époques si voisines et si différentes ?

Né le 19 juin 1623, à Clermond-Ferrand, Pascal était fils du premier Président de la cour des Aides. A deux ans, il fut ensorcelé, dit-on, puis guéri par la sorcière elle-même. A cinq ans il perdait sa mère. Qui sait jusqu'à quel point cette fin prématurée influa sur le caractère de l'enfant et de l'homme? Une mère infuse l'amour; et Pascal n'eut pas la conscience de l'amour de sa mère. En 1631, son père abdiquait la magistrature, pour aller à Paris vaquer librement à l'étude, au centre des lettres, des arts, de la philosophie, et de la théologie. Son fils avait huit ans ; intelligent, ardent, chétif, il cherchait la raison de tout, et demandait à son père, parmi bien d'autres définitions, de lui définir la mathématique. Le père s'en tira comme il put.

On a beau lui interdire l'étude, il se réfugie au grenier, et réussit à découvrir, seul, les trente-deux premières propositions d'Euclide. Son père, qui le surprend dans ce travail acharné et poursuivi, selon Gilberte Pascal, avec « des barres et des ronds » (1), court les larmes aux yeux chez son savant ami, M. Le Pailleur, et l'ami lui envie son fils.

A douze ans, cet enfant prodigieux, après des observations faites, au cours d'un repas, dans la mêlée et le choc des verres, a écrit un *Traité des Sons ;* et l'on comprend l'inquiétude du père. Elle est aussi naturelle que l'est peu ce progrès stupéfiant d'un esprit hâtif, dont l'effort, en pressurant, avant l'heure, l'organe encore tendre d'un jeune cerveau, développera avec le malaise d'un corps oublié, pour ainsi dire, dans

(1) Ces barres et ces ronds, suivant M. Joseph Bertrand, doivent être relégués dans la légende. — *Blaise Pascal*, par J. Bertrand de l'Académie française.

la croissance de l'âme, tous les excès de la tristesse et de l'imagination.

Agé de dix huit ans, à peine a-t-il un poil follet au menton, qu'il invente une machine arithmétique. Un horloger de Rouen en a fait autant, et Pascal laisse tomber sur lui tout le poids de sa colère et de son dédain. C'est alors un orgueilleux et beau jeune homme. Avec tout cela, il dira un jour : « La mathématique, c'est le plus beau des métiers, mais ce n'est qu'un métier ».

Cinq ans après, il aura fait dans les monts de l'Auvergne, à Rouen et à Paris, du haut de la tour de Saint-Jacques la Boucherie, ses expériences sur le vide. C'est un savant, très savant ; il est déjà dégoûté de la science.

C'est quelques années plus tôt, en 1635, que Pascal, le père, tombe en disgrâce pour quelques mots imprudents recueillis par la police du cardinal, au sujet de la réduction des rentes de l'Hôtel de Ville.

Il a, outre son fils, deux filles, l'une Gilberte, Mme Périer (1), qui nous a laissé sur la vie de son frère quelques pages intéressantes, l'autre, Jacqueline, née en 1625, qui sera, plus tard, religieuse.

A dix-ans, elle fait des vers. En voici quelques-uns, pour remercier Dieu de la petite vérole (2) :

« Moteur de ce grand univers,
Inspirez-moi de puissants vers.
Envoyez-moi la voix des anges,
Non pas pour louer les mortels,
Mais pour entonner vos louanges
Et vous remercier au pied de vos autels.
Votre souveraine bonté,
Du haut du ciel a visité,
Le plus chétif ver de la terre,
Et garanti du coup fatal
Un corps plus fragile que verre
Parmi tous les excès d'un incroyable mal »

C'est fort ordinaire ; et cependant Jacqueline croit tenir de

(1) Mariée à Mr Paul Périer, magistrat.

(2) Cousin, *Jacqueline Pascal*, chap. 2.

Dieu, « le beau don de la poésie ». On ne doute pas de soi dans la famille Pascal.

Jacqueline, encore enfant, joue, au palais Richelieu, un rôle dans l'*Amour tyrannique* de Scudéri (1). Elle récite au cardinal une pièce de vers, pour obtenir la grâce de son père:

« Ne vous étonnez pas, incomparable Armand,

lui dit-elle,

Si j'ai mal contenté vos yeux et vos oreilles.
Mon esprit agité de frayeurs non pareilles,
Interdit à mon corps et voix et mouvement...
Mais pour me rendre ici capable de vous plaire,
Rappelez de l'exil mon misérable père :
C'est le bien que j'attends d'une insigne bonté.
Sauvez cet innocent d'un péril manifeste :
Ainsi vous me rendrez l'entière liberté
De l'esprit et du corps, de la voix et du geste. »

Richelieu, charmé, l'embrasse, la prend sur ses genoux, lui accorde la grâce de son père. Plus que cela, il rend à celui-ci sa pleine faveur; il l'envoie, en 1640, à Rouen comme Intendant de la province de Normandie, en un moment de crise où les paysans et les bourgeois menaçaient de ne pas payer l'impôt. Tout va bien, et les bourgeois sont pendus par le maréchal Gassion ; mais l'intendant se casse la cuisse (2): il reste chez lui ; ses amis le visitent ; parmi eux MM. de la Bouteillerie, des Landes, des hommes aussi pieux que charitables, et le curé de Rouville en compagnie, au point de vue moral, de Jansénius, de Saint-Cyran et de la grâce irrésistible. Car le curé de Rouville, village des environs de Rouen, est janséniste ; il jansénise (qu'on nous passe l'expression), tous les Pascal.

Beau jeu pour Voltaire, s'il y avait songé plus tard. Il aurait fait naître les *Provinciales* de l'incident d'une cuisse cassée ! (3).

(1) 1639.
(2) 1646.
(3) Un petit hasard, suivant Voltaire, sauva la vie du père de Ravaillac . sans ce petit hasard, Ravaillac le fils n'assassinait pas Henri IV.

C'est un malheur, en réalité, que cette liaison pour le jeune savant. Hier encore, toute l'ardeur de son âme et de son imagination se tournait, non sans âpreté, vers un Eutychéen, Frère saint Ange, qui proclamait dans ses discours que le sang de Jésus-Christ n'était pas le sang de Marie (1). Pascal, sous le titre de témoin, se faisait son accusateur passionné. Alors Mgr Du Bellay était chargé, par intérim, des fonctions de l'Episcopat à Rouen. L'hérétique se rétractait devant lui, mais assez à la légère ; et Pascal, avec ses jeunes amis, portait de nouveau la cause devant l'archevêque lui-même, à Gaillon. L'hérétique abjura, pour tout de bon, cette fois, son erreur, entre les mains de Mgr Du Bellay.

Ce n'est pas assez. Pascal convertissait son ardente sœur Jacqueline, inclinée vers le monde auquel elle avait plû au delà de toute expression ; il convertissait son père, assez froid jusque-là, presque indifférent et peu ou point pratiquant ; il convertissait toute la maison : *Credidit ipse et Domus ejus tota* (2).

Pourquoi faut-il que le jansénisme s'en soit mêlé ? Pascal avait alors vingt-quatre ans, Jacqueline vingt-deux. Elle voulait entrer à Port-Royal ; son père s'y opposait ; elle vécut, au moins, en recluse dans sa propre maison, imitant autant que possible, jusque dans leur costume, celles dont elle voulait devenir la compagne. Qu'elle était digne de son frère ! Pour lui, l'ardeur de son âme avait déjà consumé ses forces ; il ne digérait plus ni liquide ni rien de chaud ; il ne cessera jamais de souffrir (3).

C'est alors, en 1649, que Jacqueline et Pascal se séparent de leur père, pour s'établir à Paris ; leur père y meurt lui-même quatre ans après, les laissant libres de vivre, à leur gré, avec une certaine fortune.

A cette date, Pascal écrit à Mme Périer, une lettre sur la mort de son père. Voici comme il console sa sœur :

(1) Voir la *Vie de Pascal* par Gilberte, sa sœur.

(2) Jacqueline Pascal appliquait ces paroles à son Frère. C'est vers ce temps-là qu'elle remporta le prix de poésie, au Puy de Rouen. Le sujet, c'était l'Immaculée Conception.

(3) L'année suivante, en 1648, Pascal écrivait la Prière pour le bon usage des maladies.

« Nous devons chercher la consolation à nos maux, non pas dans nous-mêmes, non pas dans les hommes, non pas dans tout ce qui est créé, mais dans Dieu. »

C'est admirable :

« Et la raison en est que toutes les créatures ne sont pas la première cause des accidents que nous appelons maux : mais que la Providence de Dieu en étant l'unique véritable cause, l'arbitre et la souveraine, il est indubitable qu'il faut recourir directement à la source, pour trouver un solide allègement. »

C'est trop raisonnable pour faire pleurer. Voici la péroraison :

« Saint Augustin nous apprend qu'il y a dans chaque homme un serpent, une Eve et un Adam. Le Serpent sont les sens et notre nature. L'*Eve est l'appétit concupiscible, et Adam est la raison*... Laissons donc agir ce serpent et cette Eve, si nous ne pouvons l'empêcher ; mais prions Dieu que sa grâce fortifie tellement notre Adam qu'il demeure victorieux ; et que Jésus-Christ en soit vainqueur, et qu'il règne éternellement sur nous. Amen. »

Cette manière théologique de consoler le cœur d'une femme n'est pas à la portée du commun des mortels. Admirons du sein de notre infirmité, et passons.

Descartes nous avait appris à raisonner en tout et sur tout. Il a jeté un peu de sa glace sur le grand siècle. Si Racine lui a échappé, Corneille le reflète, dans certains longs monologues et dialogues où la passion elle-même raisonne à l'excès. Descartes, du reste, connaissait Pascal ; même Jacqueline, dans l'une de ses lettres, nous raconte qu'il vint le visiter à Paris et qu'il s'y disputa fort avec un savant du nom de Roberval.

Descartes n'était pas le seul à l'admirer. L'illustre Fermat voulait avoir une entrevue avec lui. Leibniz « avait de la passion pour tout ce qui le regardait » ; il l'appelait « un des meilleurs esprits du siècle ». A en tendre Huygens(1), le jeune savant avait trouvé sur le cycloïde, « des vérités extraordinaires ». Mais

(1) Lettre de Huygens à Pascal sur le problème de la roulette.

il n'avait pas voulu en partager le mérite avec l'illustre géomètre Wallis, un concurrent; il l'avait criblé de sarcasmes.

En 1652, Jacqueline entrait au couvent de Port-Royal. Ce fut le sujet d'une grande peine pour Pascal; il chercha alors la résignation et la santé dans une vie dissipée. Même on prétend qu'il aimait le monde et le jeu, depuis plusieurs années; il fréquenta Desbarreaux et le chevalier de Méré, deux sceptiques ou libertins.

C'est à cette heure critique de sa vie qu'il connut le duc de Roannez; et ce jeune homme ne pouvait « se passer de lui ». En aima-t-il la sœur, mademoiselle de Roannez? Ecrivit-il alors le *Discours sur les Passions de l'amour*? Tout cela est contestable (1). Mais, à son grand péril (2), il empécha son ami de se marier avec Mlle de Menus. Le mariage, pour Pascal, était, à peine, un peu moins qu'un déicide; nous en donnerons la preuve, à l'appui, en temps et lieu.

Le plaisir et l'amitié, la vie du monde, en un mot, ne paraissent pas avoir nui, chez Pascal, à l'étude des sciences et des lettres. Il écrit, pour de Roannez, un discours sur la Condition des grands; pour sa sœur Jacqueline diverses lettres dont une sur les *Miracles*. A Christine de Suède, il adresse une épître flatteuse où il la nomme « *Reine de l'empire de la science* », après avoir mis sa science, à lui, fort au-dessous de la sienne. Et puis de cette hauteur morale, littéraire et scientifique, il tombe dans le piège le plus vulgaire du monde, l'intérêt, je n'ose dire l'avarice:

Sa sœur Jacqueline, au moment de faire profession, avait donné sa fortune, en dot, au monastère. Pascal et Mme Gilberte Périer, sa sœur aînée, firent opposition à cette générosité pieuse (3); et c'est Jacqueline elle-même avec cet in-

(1) M. Gazier, dans la *Revue Politique* (25 nov. 1877) *et littéraire* a mis à néant cette histoire de l'amour de Pascal pour Mlle de Roannez.

(2) Bl. Pascal faillit être poignardé par le concierge de l'hôtel de Roannez, où il habitait alors. (J. Bertrand.)

(3) Pascal s'était fait donner préalablement tout son bien en argent par Jacqueline moyennant des rentes viagères, mais avec certaines clauses qui rendaient illusoires les avantages faits par le frère à la sœur. Un archiviste de la Seine, M. Barroux, a publié une série d'actes notariés relatifs à Pascal et à cette affaire. (*Vie de Pascal*, J. Bertrand.)

discret fureteur, M. Cousin, un ami du jansénisme, qui a mis en pleine lumière cette petitesse du grand homme.

Nous allons laisser la parole à Jacqueline. Dans plusieurs lettres, elle raconte en détail, avec douleur, à Mère Dorothée de l'Incarnation, cette affaire, où feu monsieur Pascal, comme certains disaient encore naguère, après avoir joué le rôle assez ridicule d'un ladre de comédie, fut mis en déroute par deux femmes, et céda, pour finir, non sans honte.

Nous sommes en (1) 1654 :

« Pour toute réponse à mes propositions, dit Jacqueline, « ils (c'est-à-dire, Pascal et madame Périer) me faisaient une « déduction de mes affaires à la rigueur, et me déclaraient « que la nature de mon bien était telle que je n'en pouvais « disposer, en façon quelconque, ni en faveur de qui que ce « soit ; ils en apportaient pour raison que, par nos partages, « on était demeuré d'accord que nos lots répondraient soli- « dairement l'un à l'autre de toutes les parties qui vien- « draient à manquer pendant un long temps, et d'autres rai- « sons de chicanes qui vous ennuiraient et qui n'eussent été « telles, sans doute, s'il n'avaient pas été en mauvaise hu- « meur. Je sais bien cependant, qu'à la rigueur, elles étaient « véritables : mais nous n'avions pas accoutumé d'en user « ensemble de cette façon. Ils ajoutaient que si, nonobstant « cela, je disposais de quelque chose, je les mettrais en pro- « cès entre eux, et aussi contre tous ceux à qui j'aurais « donné mon bien, ce qu'ils assuraient être inévitable à « cause de quelques formalités de justice qu'il fallait gar- « der, et, pour éviter ce *mal, ils me marquaient qu'ils al- « laient donner l'ordre à ce qu'il me fût interdit de disposer « de mon bien comme n'en ayant point le pouvoir,* me rédui- « sant ainsi, pour toute chose, à une petite somme d'argent « que j'avais fait venir avant ma vêture, et qu'ils ne sa- « vaient pas que j'avais employée par avance à quelques « charités.

« Jugez, je vous supplie, ma chère Mère, de l'état où me mirent ces lettres d'un style si différent de notre manière

(1) *Relations de la sœur Jacqueline de Sainte Euphémie.* — A Port-Royal, ce 10 juin 1653. *Jacqueline Pascal,* par Cousin.

d'agir ordinaire... Aussi la douleur que j'en ressentis fut si violente que je puis assez m'étonner de n'y avoir pas succombé.....

« Aussitôt que la Mère Agnès sut que j'étais affligée, elle m'envoya quérir. »

C'était une femme de tête. Elle consola Jacqueline et lui défendit de *rien exiger de son frère.* Il vint lui-même voir Mère Agnès ; et voici en quels termes, celle-ci lui parla, toujours d'après la lettre de Jacqueline :

« Je suis obligée de *vous dire que je vous conjure, au nom de Dieu, de rien faire par considération humaine,* et que si vous ne vous sentez point disposé à faire cette aumône par esprit d'aumône, vous ne la fassiez point du tout... Tout ce qui est fait par un autre motif que la charité n'est point un fruit de l'esprit de Dieu, et, par conséquent, nous ne devons pas le recevoir. »

Pour finir, Pascal donna « largement, à proportion de son bien, *principalement si on le compare presque à tous les autres.* »

C'est encore Mère Agnès qui nous l'apprend, toujours dans la relation de Jacqueline. Combien donna-t-il ? un *peu plus que ceux qui ne donnaient pas assez.* Car « je voudrais, dit la bonne Mère, pour consoler Jacqueline que vous sussiez comme la plupart usent du désintéressement qu'on leur témoigne ; cela n'est pas croyable. »

Après ce beau fait d'armes, il était temps, pour Pascal de se convertir ; et c'est sa sœur, aidée de la Providence, qui triompha de celui qui jadis, dans ses beaux jours, l'avait élevée jusqu'à la piété, et conduite, comme par la main, du sein du monde où son esprit lui préparait tant de faveurs et de périls, jusqu'à la porte du couvent. La résistance du père n'y avait pas été pour rien ; mais Dieu se sert de tout, et ces Pascal, d'un caractère original s'il en fut, avaient besoin de lutter et de contredire.

Voici comment le ciel, dit-on, aida Jacqueline dans ses projets de réforme sur la vie de son frère :

Si l'on en croit une note du P. Guerrier, Oratorien et son parent, un jour qu'il traversait le pont de Neuilly, le carrosse où il était, sans doute celui de son ami de Roannez, faillit ver-

ser dans la Seine (1). Le même accident arriva à Henri IV, qui prit même un bain, et se trouva du coup délivré d'une rage de dents. Il en rit; c'était un gascon. Pascal plus grave, à peine sorti du péril, pensa à l'éternité où il avait failli descendre, peut-être jusqu'à l'enfer. Depuis quelque temps, du reste, il était obsédé des désirs inquiets d'une vie nouvelle et plus conforme à la profondeur de son esprit curieux des mystères de la vérité et de la religion, en même temps qu'à la sévérité sombre de son caractère. Au seuil de l'autre vie, sur le pont de Neuilly, on dirait qu'il a vu Dieu, le vrai Dieu, et atteint la certitude.

Désormais, il portera sous ses vêtements un petit sachet que ses parents trouveront après sa mort, sur sa poitrine. Il y est écrit, entre autres choses : Dieu d'Abraham : Dieu d'Isaac. Dieu de Jacob, non des Pharisiens et des savants. Certitude. Certitude. Sentiment. Joie. Paix. Dieu. Jésus-Christ. Deum meum et Deum vestrum. Oubli du monde et de tout, hormis Dieu. *Joie. Joie. Joie. Pleurs de joie. Jésus-Christ. Jésus-Chrtst. Jésus-Christ. Soumission totale à mon directeur.* »

A quelque temps de là, Pascal est fort édifié d'un sermon de M. Singlin, qu'il a cru entendre, par hasard, à la chapelle des Bernardines du Saint Sacrement, à Port-Royal de Paris. Enfin après bien des combats qu'il « rend avec lui-même sur la difficulté de choisir un guide (2), c'est ce M. Singlin qu'il préfère ; c'est sur son conseil qu'il fait clandestinement le voyage de Port-Royal des Champs (3), et se met en retraite. Il a sa cellule; il est en parfaite santé, malgré les austérités du cloître. Monsieur Singlin s'absente; monsieur de Sacy le remplace auprès de Pascal :

« Je ne sais pas, écrit Jacqueline à Pascal, moitié riante, moitié scandalisée, comment monsieur de Sacy s'accommode d'un pénitent si réjoui, et qui prétend *satisfaire aux vaines*

(1) Probablement, en octobre 1654.

(2) Sœur sainte Euphemie Pascal à Madame Gilberte Périer (25 janvier 1655).

(3) Les Bernardines du Saint-Sacrement avaient presque entièrement abandonné Paris, où elles avaient encore une petite pension, pour retourner à Port-Royal des Champs en 1647.

joies et aux divertissements du monde par des joies un peu plus raisonnables (1) *et par des jeux d'esprit plus permis*, au lieu de les expier par des larmes continuelles. »

Pascal enfin est converti, au point que sa sœur lui recommande d'être, « au moins durant quelques mois, aussi propre (2) qu'il est sale. » Mais ce n'est rien que cela. De sa conversion sort une œuvre de haine, les *Provinciales*.

Il s'agissait de noircir les P. Jésuites. Arnauld se faisait vieux, et sa bile n'avait plus de génie. Il avait écrit, pour se défendre contre les Jésuites ou les attaquer, sa *dissertatio quadripartita*. Du latin ! Ce n'était plus populaire. On en trouva d'ailleurs la lecture difficile. Arnauld lui-même dit alors à Pascal, pendant ou après la retraite : « Vous êtes jeune, vous êtes curieux, faites. » Le pénitent s'exécuta ; A la première lecture : « Cela est excellent, dit l'instigateur, ce sera goûté. »

Lettres écrites par L. de Montalte à un Provincial de ses amis et aux R. P. J. sur la morale et la politique de ces Pères, tel était le titre du chef-d'œuvre (3). Le plan en avait été préparé depuis longtemps, dans le *Catéchisme des Jésuites*, par Pasquier, l'un des plus anciens calomniateurs de la Compagnie, l'un des précurseurs de cette véritable société secrète du P. Royal, où s'élaborait, sous les spécieuses apparences du dévouement au roi et à l'Eglise, de la vie érémitique et de l'enseignement de la jeunesse, une des plus mortelles campagnes, moins contre les Jésuites que contre le Pape, et Dieu, et l'espérance. L'alambic de ces faux catholiques, protestants sournois, sectaires d'une perfection hypocrite, allait distiller le vitriol des *Provinciales*, en attendant la Constitution civile du clergé.

En somme, un Jésuite imbécile, ce qui ne s'est jamais vu que dans les pages satiriques de Pascal, révélait à deux interlocuteurs aigres-doux les secrets de la Compagnie. Le

(1) De la sœur Euphémie à son frère Pascal. Ce 19 janvier 1655.

(2) *Id.* Le 1er décembre 1655.

(3) L'occasion du livre des *Provinciales*, après la haine de la vérité telle qu'elle est enseignée à Rome, ce fut l'absolution refusée par le Sulpicien et curé, Picot, l'ami des Jésuites, à M. de Liancourt, un janséniste, son paroissien.

Père est un « bonhomme », le seul ; mais les autres ! Tous « simoniaques, calomniateurs, hypocrites, voleurs, assassins ! »

« C'est toujours la même chose, dit Mme de Grignan (1) », tandis que Mme de Sévigné, sa mère, voit dans les *Petites Lettres* « l'amour de Dieu et de la vérité. » Tant pis pour elle ! « C'est un assez joli libelle », dit M. de Maistre ; et encore : « Si elles avaient été écrites contre Capucins, il y a longtemps, qu'on n'en parlerait plus (2). » Mais les Jésuites ! « C'étaient, au dire de Calvin, les plus redoutables ennemis de toute réforme... De pareils monstres devraient être étouffés. »

Trois Lettres mettent noblement en scène, avec la grâce « suffisante qui ne suffit pas aux Jésuites », le fameux Arnauld récemment condamné par la Sorbonne. Quinze autres relèvent ce que les Jansénistes appelaient « les étranges égarements des casuistes modernes ». Ces casuistes, ce sont, avant tout, au-dessus de tout, les Jésuites (3)... Six des Lettres s'adressent à eux d'une façon très particulière.

Toutes « furent lues parce qu'elles faisaient rire », entre autres la Cinquième, où le bon Père énumérant les successeurs (parmi les Jésuites) de Saint-Augustin, Saint-Chrysostome, Saint-Ambroise et Saint-Jérôme, nomme *Villalobos*, *Coninck*, *Llamas*, *Achossier*, *Deakofer*, *Dellacruz*, *Veracruz*, *Ugolin*, *Tambourin*, et trente autres noms tous plus ridicules les uns que les autres. A la fin, son interlocuteur effrayé : « O mon Père, tous ces gens-là étaient-ils chrétiens ? »

C'est du Voltaire tout pur ; et l'on suivait, en souriant, le spirituel théologien.

Du reste, dans le beau monde, la théologie était alors à la mode ; et l'on ne plaisantait guère sur des riens. Avec la passion du temps, le charme des *Petites Lettres* a disparu, et le rire qu'elles excitent est sans gaieté. — On baille même en les lisant. Non, on ne les lit plus.

Elles n'en furent pas moins condamnées au Parlement

(1) 21 décembre 1689.

(2) *De l'Eglise gallicane*, liv. I, ch. 9.

(3) « L'Inquisition et la Société, a dit Pascal, les deux fléaux de la vérité » (*Pensées*). Là où il y a tant de passion, il ne saurait y avoir de justice.

d'Aix, au conseil d'État et à Rome, « pour le venin caché, dit Fénelon, dans ce livre tant applaudi ».

On a encore nommé ces *Provinciales* les menteuses (1) ». Ce n'est que juste. Pascal affirme cependant « qu'il ne cite rien qu'il n'ait lu et extrait lui-même ». Or, « il cite à faux quelquefois, il traduit avec infidélité, réunit ce qui était séparé, disjoint ce qui était uni, éventre une citation en lui arrachant quelques mots essentiels, omet ce qui précède, s'arrête à temps devant sa condamnation, prête aux Jésuites des citations d'auteurs qu'ils réprouvent,.. donne le change en confondant les époques qui amènent des variations dans les applications des principes, etc. (2) »

Jusqu'où ne va pas même l'altération des textes, dans Pascal ? A l'entendre, les Pères Cellot et Réginaldus (3) ont affirmé « que l'on ne doit point suivre dans le monde les anciens Pères, mais les nouveaux casuistes. »

Or, voici le texte même du P. Réginaldus :

« Pour définir les différences qui naissent dans les matières de foi, plus les auteurs sont anciens, plus leurs décisions acquièrent d'autorité, puisqu'ils ont été eux-mêmes plus voisins de la tradition et des doctrines apostoliques. »

Voilà qui réfute pleinement une calomnie de Pascal.

Et c'est à cet ouvrage des *Provinciales* inspiré par l'enfer que Pascal mit tant de soin qu'il refit telle ou telle lettre jusqu'à vingt fois. Il est bien coupable ! Car il avait le temps de réfléchir, en passant et repassant la plume sur ses calomnies.

Les *Provinciales* ont au moins un avantage, c'est de nous faire connaître Pascal à fond, et la vanité de cet austère personnage. Il se fait adresser, en effet, des compliments par le Provincial, avec qui il correspond, sous le nom de Montalte.

(1) Le mot est de J. de Maistre. Pour M. Bertrand, de l'Institut, J. de Maistre n'est qu'un « impudent ».

(2) *Pascal, sa vie et son caractère.* Abbé Maynard.

(3) « Ce ne serait pas, dit M. Brunetière, si on les y trouvait quelques citations infidèles ou tronquées dont on pourrait s'armer contre lui ? » (Introduction aux *Lettres* I, IV, et XIII) Ces infidélités, le même auteur les attribue ailleurs à « une sincérité passionnée ». Quelle indulgence pour un livre mis à l'Index !

Une de ses lettres a été communiquée ; et la personne, qui l'a lue, écrit au Provincial :

« Je vous suis plus obligée que vous ne pouvez l'imaginer de la lettre que vous m'avez envoyée ; elle est tout à fait ingénieuse et tout a fait bien écrite. Elle narre sans narrer, elle éclaircit les affaires du monde les plus embrouillées, elle raille finement, » et le reste.

Celui qui recueille cet encens, est aussi celui qui le fabrique. C'est Pascal.

Il a d'autres douceurs au sujet des *Provinciales*, et, en particulier, une émotion délicieuse née d'une frayeur passagère ;

Un fidèle serviteur, Picard, portait secrètement les manuscrits des *Lettres* à M. Fortin, principal du collège d'Harcourt, qui les y faisait imprimer. Pascal logeait alors à l'Enseigne du Roi David, à Paris, rue des Poiriers ; et son beau-frère Périer avait élu aussi domicile, pour quelque temps, dans cette même hôtellerie. Or, il arriva que le P. de Frétat, Jésuite, y entra inopinément et vint voir Périer, sans que celui-ci ait eu le temps d'enlever vingt exemplaires de deux *Provinciales*, étendus sur le lit, en pleine lumière.

Jugez ! De Montalte, qui redevenait simplement Pascal, aurait gravi peut-être les degrés de la Bastille. Mais le P. Jésuite ne vit rien.

Ne ferons-nous pas bien d'ajouter, contre les *Provinciales*, le sentiment de Voltaire lui-même ? Dans un jour d'impartialité, il a écrit :

« Le livre des *Provinciales* portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de plusieurs Jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez les Casuistes Dominicains et Franciscains ; mais c'était aux seuls Jésuites qu'on en voulait (1). »

A. Charaux.

(1) Pascal a jugé lui-même les *Provinciales* à sa façon : « Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. » (*Les Pensées.*) Il ne lui manquait plus, si le ciel le condamnait, que d'en appeler du ciel à Pascal.

DES MALADIES INTELLECTUELLES

Le Criticisme

Nous sommes en pleine anarchie intellectuelle : les esprits les plus divers s'entendent à le reconnaître. Les uns y voient un progrès, une plus libre allure de la pensée ; d'autres plus nombreux regardent cela comme un grand mal, et parmi ces derniers nul peut-être ne l'a mieux dit que Ollé-Laprune dans ses beaux ouvrages tous nés du sentiment de douleur qu'éprouve un esprit ferme en présence de cette anarchie, et du désir sincère de porter remède à ce mal.

L'*anarchie* c'est l'absence d'autorité, l'absence de direction, et par conséquent, c'est un état où chacun ne suit que les seules impulsions de sa propre individualité, sans vouloir obéir à un maître, puisqu'on n'en reconnaît pas, sans même tenir compte de l'opinion, de la manière de faire de son voisin, car on la dédaigne.

Ce mot peut bien signifier aussi absence de *principes*, et c'est bien dans ce sens qu'il convient de le prendre quand on parle *d'anarchie intellectuelle*. Et d'ailleurs, cela revient tout de suite à dire absence d'autorité, absence de direction ; les *principes*, en effet, sont les véritables maîtres de l'intelligence : ce sont eux qui la mettent en activité, ce sont eux qui en dirigent l'évolution, qui la soutiennent dans ses recherches.

Nous sommes en anarchie intellectuelle, cela donc veut dire qu'il n'y a plus de principes indiscutés, plus de vérités fondamentales admises par toutes les intelligences ; qu'on a jeté par dessus bord, comme un bagage introduit par fraude, l'ensemble de ces assertions du bon sens que Leibniz appelait *philosophia perennis*, l'enseignement philosophique de tous les temps. Cela veut dire aussi que, par une conséquence fatale, les intelligences privées de leurs bases, de leurs

appuis, de leurs maîtres naturels, s'en vont de tous côtés à toutes les variétés, disons plutôt à toutes les extravagances d'opinions.

Il y a depuis deux ou trois siècles, dans le domaine intellectuel, une révolte permanente contre toute une supériorité *a priori* c'est-à-dire qui n'est pas établie et consentie par la raison, mais qui s'impose à elle ; — et cette révolte est analogue à celle que nous voyons, dans la vie politique et sociale, aboutir à un socialisme anarchique, à la destruction de toute supériorité naturelle ou acquise.

Cette révolte des intelligences, à l'état actuel, est certainement une monstruosité, presque une folie et nous espérons bien le démontrer. Mais n'a-t-elle pas eu un commencement légitime ? N'a-t-elle pas eu une origine normale et naturelle ? Il nous semble impossible d'admettre que dans ces grands courants des idées ou des choses qui emportent de nombreuses générations, il n'y ait pas comme un filet, si mince qu'on le suppose, d'aspirations légitimes, que ces mouvements ne soient pas dans quelque sens, des évolutions normales. Une erreur n'a de force, — c'est devenu une banalité de le dire — par « l'âme de vérité » qu'elle détient. De même une tendance ne peut se propager si loin que grâce au noyau d'aspirations justes qu'elle enveloppe. Dans la Révolution française, par exemple, il y avait certainement, mêlée à une foule d'éléments mauvais, sataniques si l'on veut, une aspiration violente vers un idéal plus élevé de justice sociale, d'égalité devant la loi, de gouvernement dévoué, consacré aux intérêts de la nation, et cet idéal qui travaillait les âmes n'était que la fleur de dix-huit siècles de catholicisme cherchant à éclore. — De même à l'origine de cette révolte des intelligences contre les principes *a priori* de la raison, de contre la raison elle-même, il y a eu le mouvement naturel de l'esprit se repliant de plus en plus sur lui-même et cherchant à se rendre compte, après avoir étudié le monde extérieur, de sa propre réalité, de sa propre anatomie et de sa physiologie.

M. Brunetière a soutenu contre beaucoup de ses confrères, — et avec quelle érudition, on le devine — la thèse de l'*évolution naturelle* comme fatale des *genres* en littérature. En

philosophie il y a aussi une *évolution des genres*. Le regard de l'intelligence cherchant le vrai est frappé tout d'abord par les réalités extérieures : la philosophie commence toujours par être objective, descriptive et synthétique. Peu à peu l'intelligence se tourne vers l'intérieur, vers l'âme et les facultés, le terme de ce mouvement c'est de se replier sur elle-même, sur son acte, de se demander compte à elle-même d'elle-même, de sa propre force, de son opération intime. La philosophie alors devient subjective, critique, analytique.

Voilà la part d'évolution naturelle et légitime qu'il faut reconnaître dans le mouvement actuel de critique à outrance. Ajoutons qu'il fut aussi, dans une certaine mesure, une réaction raisonnable contre la méthode trop autoritaire et trop automatique des XIV[e] et XV[e] siècles. On voulut enfin penser par soi-même, et pour cela on secoua lestement le joug d'Aristote,« ce dictateur de l'Ecole » —ainsi que l'appelait Bacon, — et l'on envoya aux enfers ces formules dans lesquelles les maîtres du Moyen Age, à force de travail et de science avaient condensé tant de doctrine, mais que leurs disciples avaient l'inintelligence et la maladresse de donner comme des principes d'une évidence immédiate.

Jusque-là donc le mouvement était légitime.

Malheureusement il fut bien vite exagéré et perverti. Sous prétexte de critiquer la raison et les moyens de connaissance, sous prétexte de remonter à l'origine de la science, pièce par pièce, tout fut démoli; tout fut passé au scalpel, et les principes les plus élémentaires, réduits en poussière, disparurent bientôt, volatilisés. La critique, l'analyse légitime devinrent le *criticisme* dont nous souffrons : la manie de tout analyser, même ce qu'il y a de plus simple ; la manie de tout démontrer, même ce qui ne peut que se montrer, et qu'il suffit de regarder pour le voir clairement ; en un mot, la prétention de faire dans l'intelligence le vide absolu, — sous prétexte de la purifier des préjugés — puis dans ce vide, sur ce néant, de rebâtir l'édifice de la science.

Le *criticisme* est, croyons-nous, la plus grave maladie des âmes modernes qui pensent, et cette maladie n'est autre chose que la révolte dont nous parlions tout à l'heure, de la raison contre l'intelligence, contre sa vie, contre ses lois.

L'étude de cette maladie sera l'objet du présent article. Dans un second nous essayerons de reconnaître d'autres troubles intellectuels ; nous les mettons en second lieu parce qu'ils nous semblent sinon produits par le *criticisme*, au moins singulièrement favorisés par ses excès : ce sont le *dilletantisme*, l'*intellectualisme* et... nous ne savons comment nommer le troisième : disons l'*action séparée*, on verra plus tard ce que nous entendons par là.

I

Parmi ceux qui n'ont pas reçu leur éducation philosophique sur les genoux de l'*Alma mater*, il est d'usage de médire de Descartes et de le rendre responsable des plus graves écarts de la pensée moderne. Malgré la défiance que nous inspire cet usage qui peut devenir une manie et produire des calomnies, nous sommes bien obligés de dire que Descartes a contribué beaucoup à précipiter les esprits dans la voie du criticisme. N'est-ce pas lui qui le premier, — nous voulons dire le premier avec quelque éclat —, a jugé nécessaire, comme il dit lui-même, de *vider complètement sa corbeille pour n'y replacer les fruits qu'après examen ?* Le premier il s'est mis à rechercher le point de départ de ses connaissances après avoir fait au préalable table rase de toutes celles qu'il avait reçues de ses maîtres ou de l'expérience — et son grand travail a été de trouver la marque de certitude vraiment scientifique, c'est-à-dire infaillible. Il a détruit de fond en comble l'édifice, — branlant selon lui — de la science, puis il a prétendu faire jaillir de ces ruines par le coup de baguette magique du *cogito ergo sum*, un autre édifice parfaitement solide. Malheureusement, pour avoir rasé des fondements qu'il n'était pas en son pouvoir de remplacer ni de refaire, il n'a guère réussi. Son travail de réédification et, sans parler de beaucoup d'autres inconvénients, son *doute universel* tout *méthodique* qu'il soit, a ouvert au scepticisme une large voie que sa croyance en la véracité divine n'a pas suffi à boucher. Cependant il faut rendre à Descartes cette justice que sa philosophie a voulu être en même temps que critique, positive, qu'il a voulu bâtir, qu'il

a respecté l'intelligence, qu'il a laissé vivantes quelques racines d'où peut encore surgir l'arbre de la science. Nous croyons que si le XVIIIe et le XIXe siècle, n'avaient eu pour guide dans la nouvelle voie, que le *Discours de la Méthode*, ils ne seraient pas allés si loin, ils n'auraient pas abouti à l'abîme. Disons donc que Descartes fut le *précurseur* du criticisme, mais qu'il n'en est pas le *père*.

Le *père* du criticisme vécut au XVIIIe siècle. « Au fond des mers du Nord il y avait alors une bizarre et puissante créature, un homme, non, un système, une scolastique vivante, hérissée, dure, un roc, un écueil taillé à pointes de diamant dans le granit de la Baltique. Toute la philosophie avait touché là, s'était brisée là. Et lui, immuable. On l'appelait *Kant;* lui, il s'appelait *critique*. Soixante ans durant cet être tout abstrait, sans rapport humain, sortait juste à la même heure, et sans parler à personne, accomplissait pendant un nombre donné de minutes précisément le même tour, comme on voit aux vieilles horloges des villes, l'homme de fer sortir, battre l'heure et puis rentrer. » (MICHELET). — Cet homme abstrait, retiré du monde réel, dont l'intelligence n'était qu'un syllogisme en activité, cet homme était bien l'ouvrier qu'il fallait pour l'œuvre nouvelle. Par malheur c'était un génie, second malheur, un génie allemand.

Kant, voulant éviter le gouffre du scepticisme, prit la voie de la philosophie critique. Il se mit donc à faire successivement la *critique de la raison pure*, celle de la *raison pratique*, enfin celle du *jugement*. Renfermé, blotti dans la raison pure ou pratique, toutes portes et toutes fenêtres closes sur le monde extérieur, il observa avec soin tout ce qui se passait dans ce réduit obscur. Il y vit affluer, comme autrefois dans la caverne de Platon, diverses séries d'apparitions, de *phénomènes* aux teintes et aux couleurs variés. Ce fut tout ce qu'il vit et il déclara que c'était tout ce que l'intelligence pouvait savoir. Ou plutôt ces phénomènes, voulut-il bien reconnaître, ne doivent pas se produire tout seuls : ils doivent être les ombres de quelque chose. Par derrière les parvis de la raison, de l'intelligence, des sens, il y a une réalité quelconque qui, par sa vie, par son action, par son rayonnement à travers ces parois, est de quelque façon cause

de ces *phénomènes*. Quelle est cette réalité ? Impossible de le savoir, puisque Kant n'a pas de vue sur le dehors, et que Kant c'est toute la philosophie. Il l'appelle *noumène*, la chose en soi, pour l'opposer au *phénomène* qui n'est qu'une ombre, — moins que cela, — un reflet quelconque de la chose. C'est tout ce qu'il peut en dire. En revanche il va nous faire connaître l'origine de la nature des phénomènes, c'est-à-dire de nos perceptions.

D'abord pourquoi y en a-t-il de nuances et de contours divers ? Parce qu'elles sont reçues dans des parties diverses de nos facultés. Ces facultés, ces écrans en les recevant les teignent de leurs propres couleurs et les moulent selon leurs propres dimensions. Nos idées, les images que nous croyons nous faire des choses extérieures, ne viennent donc pas de ces choses, des *noumènes* : il n'en vient encore une fois qu'un vague reflet, une impression indéterminée. Ces images viennent avec leurs caractères, leurs différences, leur signification, tout leur être en un mot, des *formes de nos facultés, formes a priori et purement subjectives*, qui auraient été tout autres si nos facultés avaient reçu une constitution différente.

Ce ces formes ou moules répandus sur toute la surface de nos facultés cognitives, plutôt, incrustés dans leurs substances même, Kant en a méconnu un nombre assez considérable : dans la sensibilité la forme *espace* et la forme *temps* (c'est pour cela que toutes nos notions reçues des sens sont affectées de ces deux caractères), douze dans l'intelligence (il serait fastidieux de les énumérer) ; enfin la raison en contient bien aussi trois, trois types généraux auxquels elle ramène, en les modifiant un peu, toutes les notions reçues de la sensibilité ou de l'intelligence : le *vrai — le monde — et Dieu*.

Voilà dans ses grandes lignes la théorie de la connaissance selon Kant.

Et maintenant veut-on savoir tout le chemin qu'il a parcouru, les ruines qu'il a amoncelées ? Jetons un coup d'œil en arrière ?

Le problème qu'il s'était donné à résoudre, c'est le problème de la connaissance, à savoir : comment notre âme arrive-t-elle à se modeler sur les réalités qui lui sont exté-

rieures — et quelle valeur d'authenticité faut-il attribuer à ces reproductions idéales de la réalité? C'était son point de départ. Le résultat de son enquête, le voici : dans ce que nous appelons l'acte de connaissance — l'âme ne se modèle pas du tout à l'effigie du monde extérieur; c'est le monde extérieur, au contraire, qui, pénétrant dans notre âme, se moule sur elle, sur les variations de sa surface. Le but de Kant était de raffermir la science contre le scepticisme, et pour cela il s'est mis à creuser tout autour de ses fondements, afin d'en mettre à nu et d'en faire admirer la solidité : et il est arrivé que, voulant dégager les fondements de l'édifice, Kant, sans s'en apercevoir a emporté avec les décombres les fondements eux-mêmes. Après son travail, pas une pièce n'en est restée en place.

Et ainsi, non seulement la science a été ruinée, mais elle est même démontrée impossible : elle est anéantie jusque dans sa racine. Il n'y a, d'après Kant, aucune corrélation entre les objets de notre science et nos facultés de connaissance, entre notre intelligence et la réalité. La réalité agit sur nous d'une façon qui lui est propre et que nous ignorons : nous réagissons d'une autre façon selon les lois de notre esprit, et le produit de la réaction diffère sans doute totalement de l'action reçue. Et puis, toujours suivant les conditions intimes et subjectives de notre pensée que nous appelons *les lois logiques,* nous arrangeons, coordonnons, unissons ou distinguons les concepts ainsi formés. Mais c'est encore là une œuvre toute subjective, élaborée dans le huis-clos de notre activité mentale, en dehors de toute influence, ici plus que jamais impossible de la réalité : château de cartes dont l'architecture serait toute autre dans une intelligence autrement constituée. Donc, nos déductions, nos synthèses, les éléments dont nous nous servons pour élever pierre par pierre l'édifice de notre science, tout cela ne reproduit rien d'objectif. Cela peut être *vrai* si par vérité l'on veut bien entendre un jugement purement subjectif porté suivant les lois de la pensée. Mais cela n'est pas la *vérité* telle que la comprenaient les anciens : *adæquatio intellectus et rei,* la parfaite reproduction dans l'intelligence de l'objet tel qu'il existe au dehors.

Voilà où aboutit la *critique* de Kant.

Ce qui a fait le succès immense dont jouit encore à l'heure actuelle le philosophe de Kœnigsberg, c'est d'abord qu'il est arrivé juste à temps, au moment où la sape était déjà mise aux fondements rationnels de la connaissance, pour donner à cette entreprise le relief d'une puissante personnalité ; c'est ensuite qu'il a mené les travaux avec une vigueur et une subtilité de génie qui ont ébloui ses lecteurs ; c'est enfin qu'il a eu le mérite de dire tout haut et avec autorité, ce qu'une foule d'esprits murmuraient tout bas, mais craignaient de trop affirmer.

Ce n'est pas à dire toutefois que tous les disciples de Kant, — et ils sont légion — l'aient suivi jusqu'au bout de son entreprise et qu'ils aient adopté tous ses résultats. Mais tous ils ont appris de lui, et ils ont gardé cette défiance envers le fonds même de l'intelligence qui s'affirme par l'intuition, la vision immédiate de certains principes, et qui prétend n'avoir pas à rendre compte à la raison de ses actes. De là ce mépris pour la métaphysique traditionnelle qui accepte comme évidentes les données du bon sens — quitte à les expliquer, sans vouloir précisément les démontrer — et qui part de ces principes pour tirer ses conclusions. De là cette horreur des jugements nets, absolus, sur la réalité de l'âme, du monde ou de Dieu. A travers et par l'influence de Hégel, c'est encore l'influence de Kant qui se propage. On n'aurait pas si vite ni si facilement accepté de Hégel la vérité simultanée des contradictoires, on n'aurait pas tant répété que le vrai est chose relative, muable, progressive avec les individus et les siècles, on n'aurait pas adopté si généralement la logique de Hégel si l'on n'y avait déjà été préparé par celle de Kant.

Ainsi, le criticisme Kantien, s'il ne conduit pas toujours au subjectivisme absolu (1) et à la ruine de toute science, pro-

(1) Kant, arrivé en face du devoir fut effrayé, on le sait, de la puissance dissolvante de sa méthode ; et comme il voulait à tout prix sauver le devoir, il changea de tactique, prétendant tout reconstruire sur le *postulat* de l'*impératif catégorique*. — Mais chacun sait aussi combien faible est cette seconde partie de l'œuvre de Kant, combien frêle est sa théorie du devoir. On a fait honneur à son Caractère d'avoir voulu s'arrêter devant les obli-

duit au moins des troubles intellectuels qui semblent très graves et de nature à compromettre singulièrement l'avenir de la science.

Est-ce donc une mauvaise méthode philosophique et en quoi est-elle mauvaise ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

II

La critique, en tout ordre de science, est bonne. Nous en avons reconnu assez la légitimité en philosophie, et pour le dire en passant, ce n'est pas nous qui voudrions non plus condamner en bloc ce mouvement qui pousse nos contemporains à remonter aux sources, aux premières origines des choses. On dégage ainsi la vérité, soit historique, soit scientifique, soit philosophique, de la gangue de préjugés ou de légendes dont les siècles ont pu l'envelopper, et qui en ternit l'éclat. Mais, ici surtout, il importe de garder la mesure, et c'est ce qu'on n'a malheureusement pas su faire. Pour rester sur notre terrain, il est regrettable — nous l'avons déjà dit, — que le premier esprit qui ait manié avec génie l'instrument si délicat de la critique philosophique ait été un esprit allemand. On a assez vanté, dans notre siècle, la profondeur d'esprit, la puissance d'investigation de nos voisins d'Outre-Rhin, pour que nous puissions nous permettre à cet égard quelques réserves. Les Allemands dans cette voie, se montrent si préoccupés d'approfondir, qu'ils ne savent plus s'arrêter. Les Français seraient portés à trouver l'évidence et le point d'arrêt là où il faudrait descendre et creuser encore ; les Allemands, au contraire, trouvent encore obscur ce qui est vraiment évident, et cherchent encore les origines quand ils les ont déjà dépassées. Ils ressemblent alors à ces hommes dont parle Montaigne qui « pour descrasser, effacent, qui veulent amender les défauts particuliers par une confusion universelle, et guérir les maladies par la mort ».

En philosophie, « il y a des principes qui s'imposent à tous,

gations sacrées de la Morale : mais on a bien vu qu'il était emporté malgré lui, et tout ce qui est resté et se propage de sa doctrine, c'est bien le subjectivisme absolu.

des points d'où tous partent, et où tous reviennent (1). »

Si l'on oublie cela, le mal qu'on se donne pour découvrir le pourquoi et le comment des choses fait perdre la connaissance qu'on a de ces choses ; la recherche de la sagesse étouffe la sagesse, et la critique chasse le bon sens.

C'est précisément ce qui est arrivé à Kant.

Il a posé un de ces « problèmes qui ne se posent pas » : il a mis en question, — comme Descartes — un principe qui doit rester indiscuté, et servir de point de départ à toute philosophie raisonnable, à savoir : que l'intelligence est faite pour voir la vérité, pour connaître, et qu'il y a donc une correspondance naturelle entre nos facultés et leurs objets. Ce doute émis, il était impossible que Kant arrivât à le résoudre, et qu'il aboutit légitimement à autre chose que le Septicisme. Puis pour étudier sa question, le philosophe allemand a dû s'isoler du monde extérieur, s'enfermer dans son intelligence et considérer son acte de connaissance en faisant abstraction de l'objet de cette connaissance : or, c'est là une méthode de pure fantaisie, un procédé qui violente la nature et qui ne lui fera pas dire son secret. L'intelligence n'agit pas sans son objet ; dans son acte vital il y a autant de l'objet que d'elle-même : il y a l'objet qui imprime son image, et elle-même qui reçoit cette image. Essayer de voir l'une sans l'autre, ou ne pas voir l'un dans l'autre c'est dire qu'on étudie un acte de connaissance imaginaire, et non pas celui qui se produit réellement.

Ce doute établi contre la portée et la valeur naturelles de l'intelligence, et ce procédé d'analyse séparée, purement subjective : voilà l'excès très grave et le défaut énorme du criticisme de Kant ; et nous les trouvons chez tous ses disciples à des degrés plus ou moins choquants.

Allons-nous leur démontrer qu'ils ont tort de ne pas mettre au-dessus de toute critique cette valeur naturelle de l'intelligence, cette harmonie étroite qui lie nos facultés à leurs objets ? Ce serait tomber dans le même défaut que nous leur reprochons et ce serait tenter l'impossible. Cependant, sans vouloir *démontrer* essayons de *montrer* dans toute la lumière

(1) Ollé-Laprune, *Les Secours de la paix intellectuelle*, p. 119.

de leur évidence ces premiers *postulats* de la science philosophique.

« *Veritas micat ipsa per se* », disait Cicéron : nous dirions volontiers dans le même sens : *intellectus lucet et videt ipse per se*. L'intelligence n'a pas à se rendre compte à elle-même de cette lumière qu'elle est. Il suffit qu'elle se regarde pour se convaincre avec évidence qu'elle est faite pour voir et qu'elle voit réellement. Être une intelligence et être capable de se modeler sur les choses extérieures pour s'assimiler à elles par une vertu propre ; être une intelligence et être capable de comprendre : c'est être une seule et même chose. Elle pouvait parfaitement s'appliquer en la renversant, la proposition de Descartes : « *sum, ergo cogito, ergo intelligo :* je vois bien que je comprends, que je ne suis même une intelligence que parce que je comprends. A vrai dire, je vois bien aussi que je puis me tromper : mais par cela même je vois encore mieux que je suis faite pour exprimer la vérité, puisque, si je me trompe, ce n'est que par faiblesse, ou défaut par exception — et au contraire, je comprends, je vois juste en vertu de ma nature, par une fonction normale et naturelle, quand je suis toute libre et en pleine possession de mon activité. »

Sans doute, et nous le savons aussi bien que les criticistes, de l'école de Kant, sans doute l'intelligence n'a pas la prétention de reproduire dans sa propre substance un *double* de la réalité extérieure et la science n'atteint pas la substance même du réel, le fonds de l'être des choses. Elle a si l'on veut avec la réalité le même rapport que le quadrillage dont se servent les ouvriers des gobelins pour serrer d'aussi près que possible les contours de la figure qu'ils veulent copier, c'est-à-dire que nous n'arriverons jamais à reproduire entièrement dans notre connaissance la trame continue si riche, si souple et si varié des phénomènes. Cela, nous l'accordons sans aucune difficulté, et c'est même la doctrine que professe depuis Aristote toute l'Ecole dite traditionnelle : *individuum ineffabile*, disaient les scolastiques. Mais est-ce à dire que n'ayant pas une connaissance parfaite de la réalité, les concepts, les images que nous en avons ne peuvent qu'en être des symboles, des analogies ? Les scolastiques encore

distinguaient deux sortes de connaissance : l'une qu'ils appelaient *compréhensive*, qui poursuit et atteint un être dans toutes ces racines, dans toutes ces ramifications, dans toute la complicité de son action : celle-là ils la réservaient à l'intelligence infinie ; l'autre simplement *appréhensive*, qui saisit et comprend quelque chose du réel, sans l'envelopper tout entier, c'est celle qui convient à l'intelligence bornée de l'homme. Mais celle-ci dans ses limites peut être aussi exacte que l'autre. Nous ne savons « le *tout de rien* », c'est entendu, mais cela ne veut pas dire que nous ne savons « *rien du tout* ». Si la science parfaite n'appartient qu'à Dieu il y a une connaissance imparfaite qui convient à l'homme et connaissance imparfaite ne signifie pas ignorance ou erreur.

Ce n'est pas du raisonnement cela, c'est du bon sens, mais le bon sens, à coup sûr, ne doit pas être étranger au concert de nos facultés : il est au contraire comme le murmure harmonieux qui le dégage de ce concert quand les facultés s'exercent en accord, et que chacun reste dans son rôle.

Ainsi, dit excellemment le R. P. Fontaine, « le premier devoir du philosophe est d'avoir foi dans l'aptitude propre de l'esprit humain à saisir le vrai. Cette foi lumineuse et instinctive est l'*a-priori* nécessaire qui se dégage de la nature de notre esprit et qui s'appuie sur la nature des choses. L'intelligibilité de celles-ci répond à la faculté intellectuelle de celui-là ; ces lois qui les régissent sont analogues à celles qui le régit lui-même. Ces lois naturelles n'ont point à être violentées pour s'harmoniser avec les lois psychologiques qui président à nos opérations mentales. Le créateur a établi entre notre âme et le monde, entre notre subjectivité et les choses extérieures cet accord qui s'impose et que le bon sens n'a qu'à constater (1)... »

Remarquons-le bien, il n'est nullement question ici de recourir à la sagesse ou à la véracité divine pour prouver la véracité de nos facultés : ce serait faire un cercle vicieux, celui de Descartes, car il faudrait auparavant s'être bien assuré de la véracité divine, ce qu'on n'aurait pu faire sans sup-

(1) *Infiltrations Kantiennes*, etc... p. 96.

poser la valeur objective de nos propres facultés. Il s'agit seulement de regarder, il suffit de voir : nous ne saurions rien dire de plus mais nous prétendons que c'est tout ce qu'il faut dire.

Si l'on veut pousser plus loin la démonstration, rien ne saurait plus résister à l'analyse. L'intelligence, désagrégée par la critique, se volatilise dans le creuset. Les lois logiques qui tiennent au fond même de la nature et qui ne sont autre chose que l'expression de la manière d'embrasser la réalité, les lois logiques n'apparaissent plus que comme des verres de lanterne magique dont le rôle est de caricaturer la réalité, de rendre impossible la science au lieu de présider à sa formation. Enfin devant ce tribunal impitoyable de la critique qui demande à tous de faire la preuve, les principes les plus élémentaires, incapables de se prouver eux-mêmes, sont déclarés coupables d'intrusion dans le domaine de la science et relégués au nombre des illusions métaphysiques(1). Et voilà consommée la révolte de la raison raisonneuse, de cette partie aiguë, pénétrante, sèche — la moindre partie de l'intelligence, — contre l'intelligence elle-même, contre le bon sens.

Après cela, c'est évidemment, fatalement l'anarchie intellectuelle. Les esprits déracinés, séparés de leurs points d'appui naturels, pareils à des boussoles détraquées, ne savent plus trouver une direction et aboutissent à rien établir de solide.

Cet état nous l'estimons une maladie et une grave maladie.

D'autres cependant ne s'en émeuvent pas tant. M. Blondel, au témoignage de M. Fonsegrive (2), bien loin d'appeler cela

(1) Celui qui veut se faire une idée de ce travail de dissolution n'a qu'à lire la brochure de M. Emile Boutroux : *De l'idée de la loi naturelle par la science de la philosophie*. S'il réussit à y comprendre quelque chose il y trouvera un exemple très suggestif de critique moderne — Et c'est le cours professé par M. Boutroux à la Sorbonne.

(2) *Le catholicisme et la vie de l'Esprit*. Chap. II. — On trouvera dans ce chapitre un excellent exposé de l'état de pensée de la plupart de nos contemporains, disciples de Kant. Mais il ne sera peut-être pas inutile de prier le lecteur de bien lire afin de ne pas attribuer comme on l'a fait à M. Fonsegrive les idées de M. Blondel qu'il expose, sans que pour cela il les prenne à son propre compte.

une maladie, y « voit au contraire un état plus satisfaisant que l'ancien état tel que le produisait la métaphysique objectiviste, entièrement semblable aux pensées vulgaires ». Il dit adieu, non pas au revoir, mais adieu de gaîté de cœur à la méthode philosophique traditionnelle ; adieu aussi au genre d'apologétique qui s'appuie sur elle et qu'il qualifie dédaigneusement de *philosophoïde*. Pour M. Blondel on n'amènera les Kantistes à la foi et sans doute tout d'abord au bon sens qu'en se plaçant sur leur terrain. C'est-à-dire en « ne cherchant pas à s'élancer hors de soi-même, comme d'un bond appuyé sur ces principes auxquels on accorde d'emblée une valeur objective, mais en s'inquiétant seulement de mettre de l'ordre dans les pensées, en travaillant à organiser toutes les idées que l'on peut avoir dans tous les domaines etc. (1), bref, il n'y a de fécond en apologétique que la méthode « d'immanence ».

Ce n'est pas ici le lieu de combattre cette opinion du subtil et puissant philosophe qu'est M. Blondel, — opinion que nous ne pouvions connaître que d'après quelques citations (2). — Disons seulement, en rappelant ce que nous avons dit dans cet article : que le terrain où nous appellent les Kantistes est un sable mouvant où il est impossible de tenir un combat. La méthode d'immanence peut avoir ses avantages — mais à condition qu'elle s'appuie sur la philosophie que M. Blondel appelle *vulgaire*. Pourquoi donc s'appuierait-on en gardant les thèses kantistes ? quel principe, quelle vérité commencerait-on par reconnaître pour de là partir à la conquête des autres ? Et puis, que vaudraient les vérités que l'on prétendrait avoir établies, puisque l'intelligence resterait la dupe de sa propre constitution ? Ce sont les *noumènes* après tout ; c'est le monde, c'est votre âme, c'est Dieu qu'il vous faut atteindre : comment briserons-nous les cloisons qui nous en séparent dans le subjectivisme de Kant ? M. Blondel, au talent de qui nous nous plaisons à rendre hommage, arrivera peut-être à conduire des

(1) Fonsegrive, oper. cit. p. 58.

(2) On sait que la *Lettre sur les exigences de la pensée moderne* etc... ne fut distribuée qu'à un petit nombre de personnes « *compétentes* ».



âmes à la vérité, en suivant sa méthode : mais à coup sûr il devra suivre une autre logique que celle de Kant.

Il faut traiter en malades les intelligences qui sont victimes de cette logique, et à notre humble avis, le premier point du traitement c'est de les amener à reconnaître qu'elles sont malades.

(A suivre.)

FR. AIMÉ.

NOTES THEOLOGIQUES

SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

Suite (1)

CHAPITRE NEUVIÈME

Considérations préliminaires sur la nécessité de l'Eucharistie

Avant de prouver directement, par l'enseignement de saint Augustin, de saint Thomas et de l'Eglise elle-même, que le sacrement de l'eucharistie est de nécessité pour le salut, nous allons proposer dans ce chapitre quelques considérations, qui contiennent d'une manière plus ou moins directe la démonstration de cette doctrine et qui disposent à l'accepter.

Nous dirons d'abord comment l'eucharistie en tant que sacrifice et sacrement, est de nécessité dans l'économie de la religion chrétienne. Nous verrons ensuite que parmi les noms qu'on donne à l'eucharistie, il y en a plusieurs qui signifient que ce sacrement est le principe de la vie spirituelle, et par conséquent qu'il est nécessaire au salut. Après quoi, nous rapporterons les considérations de quelques théologiens sur l'eucharistie, considérée comme principe de la vie chrétienne.

(1) Voir le fascicule de juillet 1903.

I

Comment l'Eucharistie est nécessaire dans l'économie de la Religion Chrétienne.

L'eucharistie, en tant que sacrifice et en tant que sacrement, est nécessaire à la perfection de la religion chrétienne.

D'abord, l'eucharistie était nécessaire en tant que sacrifice. La religion en effet a pour fin de relier et de réconcilier la créature au Créateur par le culte qu'elle lui rend, et l'acte prinpal du culte est le sacrifice, par lequel l'homme honore Dieu en reconnaissant son souverain domaine, en le remerciant de ses bienfaits, en satisfaisant à sa justice et en implorant son secours. Et comme nous devons rendre chaque jour ces devoirs à la divinité, il est nécessaire qu'il y ait dans l'Eglise un sacrifice qui puisse se renouveler tous les jours. Or dans la loi nouvelle, le prêtre, c'est Jésus-Christ, et la victime, c'est son corps adorable, qu'il a immolé une fois sur la croix, en consommant la rédemption du monde. C'est là le sacrifice unique et parfait, qui satisfait pleinement à tous nos devoirs envers Dieu. Mais comme ce sacrifice est le seul qui soit vraiment digne de Dieu, il fallait que ce fût ce même sacrifice qui se renouvelât dans l'Eglise, chaque jour jusqu'à la fin des temps d'une manière mystérieuse. Et ce sacrifice quotidien, c'est le saint sacrifice de la messe, dans lequel Jésus-Christ renouvelle son immolation, et immole en même temps avec lui son Eglise tout entière, à la gloire de son divin Père, qui est aussi notre Père et qui règne dans les cieux. Ainsi l'eucharistie, en tant que sacrifice, était nécessaire à la perfection et à la constitution même de la religion chrétienne.

En tant que sacrement, l'eucharistie était nécessaire aussi, et à un double titre, comme l'aliment quotidien de la vie chrétienne et pour la perfection de l'ordre sacramentel. Voici comment saint Thomas expose cette double vérité.

« Les sacrements de l'Eglise sont coordonnés en vue de subvenir aux différentes nécessités de la vie spirituelle. Or la vie spirituelle ressemble à la vie corporelle, parce que les choses corporelles portent en elles-mêmes la similitude des

choses spirituelles. Or il est manifeste que pour la vie corporelle, il faut d'abord la génération, par laquelle l'homme reçoit la vie, et la croissance, qui le conduit à la perfection de la vie, et aussi l'alimentation, qui conserve la vie. De même, pour la vie spirituelle, il fallait d'abord le baptême, qui est la génération spirituelle ; puis la confirmation, qui est l'accroissement de cette vie, et enfin l'eucharistie, qui en est l'aliment. » 3ª P. Q. 73. a. 1.

Le sacrement de l'eucharistie était donc nécessaire, pour être l'aliment de la vie spirituelle. Il était nécessaire aussi pour la perfection des sacrements, en nous unissant réellement à Jésus-Christ comme au principe de la vie.

« Pour la perfection des sacrements de la loi nouvelle, il est nécessaire qu'il y ait un sacrement dans lequel le Christ nous soit réellement joint et uni, et non pas seulement par une participation de sa vertu, comme dans les autres sacrements... et comme il n'y a que les aliments qui s'unissent à nous réellement, il était convenable que ce sacrement fût pris par mode de manducation ». In IV. dist. IX. q. 1. a. 1. quæstiunc. 3. solut. 1. « Pour la perfection du corps il faut que les membres soient joints à la tête. Or c'est par l'eucharistie que les membres de l'Église sont joints à leur chef, selon saint Jean. VI. 57. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, « demeure en moi et moi en lui. » Donc l'institution de ce sacrement était nécessaire. » dist. VIII. q. 1. art. 3. « Comme il y a diverses actions sacramentelles, départies à des sacrements, qui opèrent par la vertu du Verbe incarné, il faut pour la perfection des actions de ce genre qu'il y ait quelque action sacramentelle qui soit attribuée à l'agent principal lui-même, qui est le Verbe incarné. C'est pourquoi il était nécessaire qu'il y eût le sacrement de l'eucharistie, qui contient le Verbe incarné lui-même. Et il était convenable que ce sacrement fût institué sous la figure d'un aliment, parce que le sens du goût, qui relève du sens du toucher, est le seul par lequel l'aliment opère en s'unissant réellement à Celui qu'il nourrit, car l'aliment et celui qui s'en nourrit deviennent un. » Ibid. art. III. quæstiunc. 3. solut. 1

Le sacrement de l'eucharistie était nécessaire, pour les

deux raisons que nous venons de voir. Il faut ajouter qu'il était nécessaire encore à un autre titre, comme présence permanente de notre divin Chef dans son Eglise militante. « Comme nous venons de le dire, il était nécessaire pour la perfection de l'Eglise que notre Chef nous fût uni réellement. Tant que Jésus-Christ conversa parmi les hommes dans sa propre forme, l'eucharistie n'était pas nécessaire, mais ce sacrement devint nécessaire quand cette présence de Jésus-Christ cessa dans l'Eglise ». Ibid. solut. 3.

II

L'Eucharistie est un principe de vie spirituelle

Parmi les différentes dénominations qui sont assignées au sacrement de l'eucharistie, il y en a plusieurs qui indiquent qu'elle est vraiment le principe de la vie et de toutes les grâces.

1. Et d'abord, le mot eucharistie lui-même à cette signification :

« L'eucharistie, dit saint Thomas, signifie bonne grâce, parce qu'elle contient réellement le Christ, qui est la plénitude de la grâce ». L'eucharistie est appelée la grâce substantielle, la grâce subsistante, la substance même de la grâce. Elle est la plénitude de la grâce et la source de toutes les grâces », P. Tesnière. La somme de la prédic. euch. — 2ème Confér.

2. La vie. Saint Augustin dit que l'eucharistie est très justement appelée « la vie » parce que c'est elle vraiment qui produit la vie spirituelle, car le Seigneur a dit : « Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde ».

3. La Communion. « L'eucharistie est appelée la communion ou la synaxe, parce que c'est ce sacrement qui signifie et qui opère l'unité de l'Eglise ». (Q. 73. art. 4.) C'est lui qui nous fait tous avec Jésus-Christ un même corps et un même pain. Le catéchisme romain dit que ce nom de communion, qui est donné à l'eucharistie, vient manifestement de ces paroles de l'apôtre : « Ce calice de bénédiction, que nous bé-

nissons, n'est-il pas la communication du sang de Jésus-Christ.» En effet selon l'interprétation de ce texte par saint Jean Damascène : « Ce sacrement nous unit à Jésus-Christ et « nous fait participants de sa chair et de sa divinité, et il nous « unit les uns aux autres dans le même Jésus-Christ, et il fait « de nous tous un même corps ». (Catec. rom. Pars 2°. De S. Euch. sacr. n° 5.) « Ce nom de communion ou communication du corps et du sang de Jésus-Christ, ne signifie pas seulement que nous recevons tous le même corps et le même sang du Christ mais aussi que nous devenons tous le même corps et le même sang du Christ. Avec Jésus-Christ et entre nous. » (Corn .a Lap. in 1 Cor. XI. 16). L'eucharistie ne produit sans doute ces effets dans leur plénitude, que dans la communion sacramentelle, mais ces effets se trouvent déjà d'une certaine manière dans la grâce du baptême, par la vertu du sacrement de l'eucharistie, « qui signifie et qui opère l'unité de l'Eglise. »

4. L'Assomption. L'eucharistie est appelée l'Assomption. L'Assomption est le propre nom de l'union hypostatique, où le Verbe a pris notre nature, et c'est également un des noms authentiques et traditionnels du sacrement de l'eucharistie, par lequel le Verbe incarné s'adjoint chacun de ses membres.

« On l'appelle Métalepsis, c'est-à-dire l'Assomption, parce « que, dit saint Jean Damascène, c'est par l'eucharistie que « nous assumons la divinité du Fils de Dieu. » (Q. 73. art. 4).

5. L'Extension de l'Incarnation. Cette dénomination est attribuée à l'eucharistie, en tant qu'elle unit et adjoint au Verbe incarné chacun de ses membres spirituels, dans l'unité du mystère du Christ. Or cet effet se trouve déjà dans la grâce du baptême, bien que l'usage sacramentel de l'eucharistie en produise seul la perfection.

6. Le Mystère de la foi. Dans la primitive Eglise, au moment de la consécration du Calice, le diacre se tournait vers le peuple et disait à haute voix : « *mysterium fidei* : le mystère de la foi ». Et dans la suite, ces paroles ont été insérées par l'Eglise dans la forme même de la consécration du Calice. L'eucharistie est le mystère de la foi en tant qu'elle est de tous les mystères, celui que la raison humaine accepte le plus difficilement : mais cette expression a encore un autre

sens, sens plus profond et plus mystérieux comme nous allons le voir.

Catéchisme romain. « Le sang de Jésus-Christ nous a donné l'entrée dans l'héritage éternel ; il nous a proposé Jésus-Christ comme propitiateur par la foi en son sang, afin que lui-même qui est le Juste, justifie aussi celui qui est de la foi de Jésus-Christ. » Pars 2e de sacr. Euch, n. 22. La Justification de l'homme se fait par le mystère de la foi au sang de Jésus-Christ, et ce sang qui nous justifie est proposé à notre foi dans l'eucharistie.

Saint Thomas. « L'eucharistie est appelée le mystère de la foi, en tant qu'elle est l'objet de la foi ; car c'est par la foi que nous savons que le sang de Jésus-Christ est vraiment présent dans ce sacrement, et c'est la passion de Jésus-Christ qui justifie par la foi. Le sacrement du baptême est appelé le sacrement de la foi, parce qu'il est une certaine protestation de la foi ; mais l'eucharistie est le sacrement de la charité, parce qu'il la signifie et qu'il l'opère. » (Q. 78. art. III, ad 6.)

« L'effet de la passion de Jésus-Christ est la rémission des péchés. Aussi dans la consécration du calice, il est dit que ce sang de la nouvelle alliance sera répandu pour la rémission des péchés. Quant au moyen par lequel cet effet est appliqué à l'homme, c'est la foi. En effet, c'est par le moyen de la foi, que ce sang de Jésus-Christ a opéré la rémission des péchés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament ; et c'est pour cette raison, qu'il est dit dans la forme de la consécration : *mysterium fidei.* » (In IV. dist. VIII Q. 2. art. 2. — solut. 3.)

La Passion et le sang de Jésus-Christ sont la cause de la rémission des péchés et de la justification. Le sang de Jésus-Christ justifie par la foi, et ce sang est proposé dans l'eucharistie comme objet de la foi. C'est l'eucharistie qui remet les péchés et qui justifie par la foi au sang de Jésus-Christ, présent dans ce sacrement, et c'est pourquoi l'eucharistie est appelée le mystère de la foi ; car d'après saint Thomas et le catéchisme romain, c'est l'eucharistie qui opère dans chaque homme l'effet que la passion avait mérité pour tous les hommes.

Ainsi, cette expression, « mystère de la foi », insérée dans la forme de la consécration du calice, signifie que le sang eucharistique du Christ, reçu spirituellement, opère par la foi, d'une manière mystérieuse, la rémission des péchés et la justification.

Cependant, bien que nous tenions pour plus solide et plus sûre cette Interprétation du « *mysterium fidei* », il nous sera peut-être permis d'en proposer une autre, qui nous semble n'être pas sans probabilité.

La foi est l'incorporation de l'homme à Jésus-Christ. L'eucharistie est le sacrement qui signifie et qui opère l'unité du Christ et de l'Eglise, et par l'eucharistie nous sommes tous, comme dit le B. Alger, consacramentels à Jésus-Christ et entre nous, parce que le même signe des espèces sacramentelles signifie à la fois le propre corps du Christ, son corps mystique, et que l'eucharistie nous fait tous un même pain dans le Christ. L'eucharistie est donc le sacrement de l'unité du Christ et des fidèles, de cette unité qui s'opère dans la foi, et ainsi elle est le sacrement et le mystère de cette foi. De plus, le corps même du Christ, en tant qu'il est sous les espèces sacramentelles, signifie et opère l'unité du corps mystique du Christ. C'est pourquoi lorsque la sainte Eglise faisait proclamer, au moment de la consécration : « Voici le mystère de la foi », nous croirions volontiers qu'elle voulait dire ce que disait saint Augustin, expliquant comment ce sacrement signifie et opère l'unité du Christ et de l'Eglise : « Voici le sacrement de piété, le signe de l'unité du Christ, le lien de la Charité ». Voici le mystère de l'unité du Christ et de son Eglise dans une même foi et dans un même sacrement de la foi et de la charité qui nous fait tous avec le Christ un même corps et un même pain.

D'ailleurs, cette seconde interprétation du *mysterium fidei* est intimement liée à la première, car c'est en nous unissant à Jésus-Christ par la foi et la charité, que l'eucharistie opère la rémission des péchés et la justification.



III

Considérations de quelques théologiens sur l'eucharistie comme principe de la vie spirituelle

Il y a deux aspects différents à considérer dans le sacrement de l'eucharistie. D'abord, l'eucharistie est un des sept sacrements, ayant sa fin particulière, qui est d'entretenir et d'accroître la vie dans les âmes par mode de manducation, et de produire une délectation spéciale et une réfection spirituelle qui est une perfection de la charité.

A un point de vue plus général le sacrement de l'eucharistie est le principe et la fin de la vie chrétienne. Il en est la fin, parce que, par sa réception sacramentelle, il couronne notre union à Jésus-Christ et donne à notre état de chrétien toute la perfection dont il est capable dans l'ordre de la grâce. Il en est aussi le principe, parce que c'est lui qui produit cette incorporation au Christ, qui est le fondement de la vie spirituelle et qui se trouve dans la grâce du baptême.

Or, sous ce second aspect de principe et de fin, l'eucharistie dépasse manifestement la raison d'aliment. L'aliment en effet ne fait qu'entretenir la vie, mais il ne la produit pas, et il n'a pas non plus la propriété de constituer celui qui le prend dans un état de perfection. Il y a donc autre chose à considérer dans le sacrement de l'eucharistie, que cette raison d'aliment, selon laquelle il entretient la vie spirituelle ; et nous verrons que ce Pain de vie, cette chair vivifiante que le Christ nous a donnée pour la vie du monde, est vraiment pour nous le principe de la vie spirituelle.

Rupert. « Il y a deux grands sacrements, le baptême et le banquet vivifiant du corps du Christ ; et il est hors de doute qu'ils sont l'un et l'autre si nécessaires, que sans eux aucun homme ne peut entrer dans la vie et dans le royaume de Dieu. En effet, le Seigneur a dit : « En vérité, en vérité je vous « le dis, si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, « il ne peut voir le royaume de Dieu. » Et il a dit aussi : « En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la

« chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, « vous n'aurez pas la vie en vous ». Migne, T. I, p. 1641.

« Après avoir dit : « Ceci est mon corps qui sera livré pour vous », le Seigneur ajoute : « Pour la rémission des péchés », et par là il nous fait comprendre l'effet de ce sacrement. De même en effet, que dans la forme où il a été suspendu à la croix, Jésus-Christ a opéré la rémission des péchés pour tous les élus de l'Ancien Testament, de même dans cette forme sacramentelle du pain et du vin, il est certain qu'il produit cet effet de la rémission des péchés et qu'il opère la vie éternelle pour tous les élus, qui après sa Passion viennent à la foi. » De Trinit. Lib. III C. 21. Migne. T. I, p. 1663. — Même sentence, T. III, p. 203.

L'abbé Rupert dit que depuis la mort de Jésus-Christ, c'est l'eucharistie qui applique aux hommes les mérites de sa Passion et qui opère la rémission des péchés et la vie éternelle, et il dit que ce sacrement est aussi nécessaire au salut que le sacrement du baptême. Il parle peu de la réception sacramentelle de l'eucharistie, mais de cette réception spirituelle, qui est comprise dans la grâce du baptême et qui incorpore à Jésus-Christ.

Guitmond : « De même que l'âme est la vie du corps, de même, mais d'une manière bien plus excellente, par la grâce de Dieu, la chair du Sauveur est la vie de l'Eglise. L'âme ne donne au corps qu'une vie naturelle et de peu de durée, mais la chair de Jésus-Christ donne à l'Eglise la vie bienheureuse et éternelle. » (De verit. Euch. Lib. 1). Or cette chair du Sauveur qui est la vie de l'Eglise, Guitmond enseigne constamment que c'est sa chair eucharistique, donnée pour la vie du monde.

Gerbet : « L'Eglise universelle a toujours cru, sur la parole même du Christ, qu'il est et sera continuellement présent jusqu'à la consommation des siècles, bien que d'une manière non visible, au monde régénéré : et que cette présence permanente est le principe vital du christianisme ». (Le dogme générat. Chap. 3).

Ainsi la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eglise par le sacrement de l'eucharistie est pour le monde régénéré le principe même de la vie.

Card. Franzelin : « Jésus-Christ est présent dans son corps mystique, non seulement par sa divinité, non seulement par l'influence de ses mérites : mais il demeure présent dans l'Eglise, dans ses membres, par son humanité elle-même, car il est monté au-dessus de tous les cieux afin de remplir toutes choses. Ainsi il assiste et préside simultanément à son Eglise triomphante et à son Eglise militante ; mais il assiste et préside à l'une et à l'autre dans des conditions qui répondent à l'état de chacune d'elles. Dans l'Eglise triomphante, le Christ est dans son état de gloire ; dans l'Eglise militante, il est en état de victime, s'immolant avec elle à la gloire de son Père, et en état d'aliment pour faire de nous tous un même pain et un même corps. » (De Verb. incarn. Thes. 41, p. 414).

P. Tesnière : « L'eucharistie est la grâce par excellence, parce que Jésus y est pour nous la source de toutes les grâces. — Jésus y possède et y exerce dans une plénitude parfaite et actuelle sa grâce de Chef de tous les élus. Cette grâce consiste en ce que l'humanité de Jésus est le principe et le réservoir de toutes les grâces qui ont été, sont et seront faites à quelque créature que ce soit. — Le trésor des grâces de Jésus, dont la passion est la clef, ne s'ouvre que par le sacrifice eucharistique. Car ce sacrifice est la passion continuée jusqu'à la fin des temps. — Toutes nos grâces nous viennent donc de cette sainte humanité de Jésus sacramentel ; elles tirent d'elle leur origine, elles vivent en elle comme des accidents en leur substance, elles sont des ruisseaux que cette source alimente ». (Somme de la prédic. euch. T. I: 2e Confér.)

Card. Bourret : « Jésus-Christ n'est pas seulement présent dans le sacrement de son amour ; il y est avec toutes ses qualités et tous ses offices, avec tous ses attributs et tous ses ministères. Quelles sont ces fonctions de la sainte humanité de Jésus-Christ ? Ce sont les fonctions de médiateur, de prêtre, de docteur, d'auteur et de consommateur de la foi. Or ces divers offices et ministères, Jésus-Christ continue à les remplir par son humanité eucharistique, sinon de la même manière que quand il habitait visiblement parmi nous, du moins avec la même permanence et la même efficacité. C'est une doc-

trine commune parmi les docteurs et les théologiens catholiques, que Jésus-Christ dans le sacrement où il demeure caché, conserve ses titres et en exerce les fonctions. La raison, à défaut de tout enseignement positif, l'indiquerait du reste suffisamment et le ferait conclure comme conséquence nécessaire de la divine constitution de sa personne et de sa présence dans son auguste sacrement ». — Instr. pastor. pour recommander les œuvres eucharistiques.

Ainsi, c'est une doctrine commune parmi les docteurs, que Jésus-Christ, dans son humanité eucharistique, continue à exercer ses fonctions de médiateur, de chef et de pontife, et qu'il est dans l'eucharistie le sanctificateur de son Eglise militante, aussi véritablement qu'au ciel il est le glorificateur de son Eglise triomphante. Tous les théologiens cependant ne s'accordent pas sur ce point de doctrine, et plusieurs pensent que c'est en tant qu'il est au ciel et non en tant qu'il est dans l'eucharistie, que Jésus-Christ exerce dans l'Eglise militante ses fonctions de médiateur et de chef.

En effet, bien que Jésus-Christ exerce certainement une influence universelle sur l'Eglise militante et sur tout l'ordre de la grâce, et qu'il soit identique à lui-même au ciel et dans l'eucharistie, cependant cette influence peut lui être attribuée selon l'un ou l'autre de ces deux états. Ainsi dans la communion sacramentelle, il est certain que c'est le corps eucharistique de Jésus-Christ qui opère notre union avec lui, et non pas précisément son corps en tant qu'il est au ciel. Mais en est-il de même dans la communion spirituelle, dans la production de la grâce première et dans toute augmentation d'union à Jésus-Christ ? C'est sur quoi les théologiens sont divisés.

Ceux qui ne reconnaissent pas que l'eucharistie soit de nécessité de moyen, disent qu'en dehors de la communion sacramentelle, toute production de grâce procède de Jésus-Christ en tant qu'il est au ciel. Ceux qui professent cette nécessité de l'eucharistie, attribuent à ce sacrement la production de la grâce première et la production de toutes les autres grâces. Or ce sentiment, à le considérer simplement en lui-même, nous paraît le plus probable et le plus fondé.

Jésus-Christ en effet, ayant voulu demeurer présent dans

l'Eglise militante, et possédant dans l'eucharistie la même qualité de chef et la même puissance que dans le ciel, il semble convenable de lui attribuer dans ce sacrement tout ce qu'il opère dans l'ordre de la grâce.

De plus, comme Jésus-Christ se propose à nous dans l'eucharistie dans des conditions conformes à notre état présent de foi et d'épreuve ; comme il continue dans ce sacrement sa propre passion jusqu'à la fin des temps, qu'il y est dans un état d'immolation et qu'il s'y adjoint ses membres mystiques pour les immoler avec lui et compléter en eux ce qui manque à sa passion, il convient de lui attribuer selon cet état eucharistique, et la première incorporation, qui nous fait, selon saint Thomas, « les membres du divin crucifié », et toutes les autres grâces et vertus, lesquelles ne nous unissent à Jésus-Christ qu'en nous faisant mourir à nous-mêmes.

Jésus-Christ, sans doute, est aussi selon son état glorieux le chef de l'Eglise militante, parce que l'ordre de la grâce tend à la gloire comme à sa fin naturelle, et que par la grâce nous sommes déjà en quelque manière ressuscités avec Jésus-Christ ; mais Jésus-Christ selon son état eucharistique est plus particulièrement et comme plus directement le chef de l'Eglise militante, parce que c'est par ce sacrement qu'il continue sa passion en lui-même et en nous.

Que l'eucharistie soit le principe même de la vie chrétienne cela ressort de ce qu'elle en est le terme et la perfection. Cette raison est indiquée par saint Thomas : « La perfection « de chaque chose en dehors d'elle-même est le principe « d'où elle a tiré l'être, et c'est en s'unissant à lui qu'elle se « perfectionne et se complète. C'est pourquoi le premier « agent a aussi la raison de fin dernière, qui donne la perfec- « tion. Or le principe de la vie chrétienne, c'est Jésus-Christ, « et c'est pourquoi l'eucharistie rend parfait en unissant à Jé- « sus-Christ. Aussi, comme le dit saint Denis, ce sacrement « est la perfection de toutes les perfections, et la réception des « autres sacrements se complète dans l'eucharistie » (In IV. dist. VIII. q. 1. a. 1.— Quœstiunc 3. solut. 1. ad. 1).

Jésus-Christ par l'eucharistie produit la perfection de la vie spirituelle ; c'est donc aussi par ce sacrement qu'il en est le premier agent et le principe.

Suarez trouve que cette doctrine de saint Thomas offre la plus grande difficulté, parce que, dit-il, si c'est l'eucharistie qui produit la grâce première, il semble s'ensuivre que la production de cette grâce ait été le but de son institution, tandis que ce sacrement a été institué pour opérer la perfection de l'union à Jésus-Christ par sa réception sacramentelle. Mais en réalité, cette difficulté n'existe pas. Car, de ce que l'eucharistie produise la grâce première, il ne s'ensuit pas que cet effet soit la fin propre et directe de son institution. L'Eucharistie, il est vrai, a été instituée directement pour produire la perfection de l'union à Jésus-Christ par la communion sacramentelle ; mais nous disons que Jésus-Christ, s'étant constitué dans l'Eglise sous les voiles du sacrement et dans un état d'immolation, comme chef et pontife de ses membres militants, il est convenable que ce soit lui qui selon son état de sacrement plutôt que selon son état glorifié, produise dans l'Eglise militante notre incorporation à lui-même et tout ce qui relève de l'ordre de la grâce.

Il nous reste à prouver directement que l'eucharistie est de nécessité pour le salut, et que cette doctrine est celle des Pères de saint Thomas et de l'Eglise elle-même.

CHAPITRE DIXIÈME

L'Eucharistie est de nécessité de moyen pour le salut.

Le sacrement de l'eucharistie est de nécessité de moyen, parce que, de même qu'il est la fin de la vie spirituelle, c'est lui qui produit aussi la première incorporation à Jésus-Christ et la grâce première.

« Les théologiens, dit saint Liguori, ne s'accordent pas « sur ce point. « Les uns nient que l'eucharistie soit de néces-« sité de moyen, parce que, disent-ils, ce sacrement n'a pas « été institué pour produire la grâce première, les autres « affirment que le désir au moins implicite de l'eucharistie, « regardant ce sacrement comme la fin de la vie spirituelle, « est nécessaire au salut, tant pour les enfants que pour les

« adultes. Cette opinion est la plus probable, et c'est l'ensei-
« gnement de saint Thomas ». (De Euch. — Lib. VI. — Tract. 3. — c. I. — n. 192).

Le sentiment de ceux qui nient que l'eucharistie soit de de nécessité de moyen, se trouve bien exposé dans Suarez. Saint Thomas, dit-il, enseigne que la grâce ou l'union à Jésus-Christ et à l'Eglise, unité en dehors de laquelle, il n'y a pas de salut, est l'effet propre de l'eucharistie. Mais il faut remarquer que cette unité de l'Eglise peut être considérée de deux manières : soit en elle-même, soit en tant qu'elle peut être l'effet de l'eucharistie, qui en produit la perfection. Dans ce dernier sens, cette unité est proprement et formellement l'effet de l'eucharistie. Dans le premier sens, cette unité prise en elle-même et d'une manière générale, n'est pas nécessairement l'effet de ce sacrement à proprement parler, car elle peut être produite et augmentée par les autres sacrements et par les actes des vertus. Cependant, par une certaine appropriation, on dit que cette union est l'effet de l'eucharistie, parce que c'est une union à Jésus-Christ, lequel est contenu dans ce sacrement, comme on dit qu'en s'unissant à Jésus-Christ par la foi et la charité, on mange spirituellement le Christ en ce sacrement. C'est dans ce sens qu'on peut dire que l'eucharistie est de nécessité pour le salut. » (In. q. 73. a. 3. — Edit. Vivès. T. XX — p. 713).

Tel est le sentiment de Suarez ; mais ce n'est pas là le sens de la tradition et l'enseignement de saint Thomas. Le sacrement de l'eucharistie ne produit pas seulement la perfection de l'union à Jésus-Christ par sa réception sacramentelle, mais il opère par le désir de le recevoir, par une communion spirituelle, la première incorporation à Jésus-Christ et la grâce : et ainsi, il est à proprement parler de nécessité pour le salut.

I.

Doctrine de saint Augustin.

Cette question de la nécessité de l'eucharistie a été surtout agitée à l'occasion de l'hérésie des Pélagiens, et saint Augustin a été le principal champion de l'Eglise dans la réfutation de cette erreur. C'est donc à lui particulièrement que nous nous adressons pour connaître la doctrine catholique sur ce point.

Les Pélagiens niaient le péché originel, et disaient que les enfants peuvent être sauvés sans le baptême. « Mais comme ils sont confondus, dit saint Augustin, par cette sentence du Seigneur : « Celui qui ne renaîtra pas de l'eau et de l'Esprit, n'entrera pas dans le royaume des cieux ; » alors ils ont cherché un nouveau subterfuge, disant qu'en effet les enfants non baptisés ne peuvent obtenir le royaume des cieux, mais que cependant, en raison de leur innocence, ils reçoivent le salut et la vie éternelle, comme si la vie éternelle pouvait être autre chose que le royaume des cieux. Ils se réfugient dans cette argutie, que le Seigneur n'a pas dit que celui qui ne renaîtra pas de l'eau et de l'Esprit n'aura pas la vie, mais qu'il n'entrera pas dans le royaume des cieux. Les enfants sans le baptême peuvent donc, disent-ils, avoir la vie éternelle, bien qu'ils n'entrent pas dans le rayaume des cieux. Pour résoudre ce doute, écoutons le Seigneur lui-même, qui en parlant non pas du baptême, mais de l'eucharistie, que les enfants ne peuvent recevoir sans le baptême, a dit : « Si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous « n'aurez pas la vie en vous ». Que faut-il de plus ? Que peuvent-ils répondre à cela ? » (De peccat. merit. et remissi. et de bapt. parvul — Lib. I. n° 26.)

Les enfants non baptisés ne peuvent pas avoir la vie éternelle, parce que pour avoir la vie éternelle il faut manger la chair du Fils de l'homme, et cela, ils ne peuvent le faire que dans la réception du baptême. Les enfants n'ont donc la vie éternelle, que parce qu'en recevant le baptême ils participent à l'eucharistie par une manducation spirituelle. Saint Au-

gustin insiste sur cette doctrine et il ne se lasse pas de l'inculquer.

« Cette sentence du Seigneur, qu'on ne peut avoir la vie sans manger sa chair, s'applique également à tous les hommes, à ceux auxquels il parle et à ceux de tous les temps, aux enfants aussi bien qu'aux adultes. Le Seigneur en effet n'a-t-il pas dit aussi : « Le Pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. » Le monde, c'est tout homme qui vient dans ce monde, c'est donc aussi pour les enfants, que cette chair a été donnée comme l'aliment qui produit la vie, et s'ils ne mangent pas la chair du Fils de l'homme, eux non plus ne peuvent avoir la vie. »

« Le Seigneur a dit que celui qui ne mangerait pas sa chair, c'est-à-dire qui ne serait pas participant de son corps, celui-là n'aurait pas la vie. Ainsi, les enfants non baptisés non seulement ne peuvent pas entrer dans le royaume des cieux, mais ils ne peuvent pas avoir la vie sans le corps de Jésus-Christ, et ils ne lui sont incorporés qu'en recevant le baptême ». (Ibid. Lib. III. c. 4. n. 8).

Pour avoir la vie, il faut être incorporé à Jésus-Christ, il faut participer à son corps. Cette incorporation se fait par la manducation de sa chair, par la participation à l'Eucharistie, et cela ne se fait pour les enfants que dans le baptême. Le baptême leur est donc nécessaire pour avoir la vie.

« C'est très justement, dit ailleurs saint Augustin, que les chrétiens de Carthage n'appellent le baptême que « le salut », et l'eucharistie « la vie ». Cet usage leur est venu sans doute de la tradition antique et apostolique, selon laquelle les Eglises du Christ ont toujours professé que, sans le baptême et l'eucharistie, aucun homme ne peut parvenir ni au royaume de Dieu ni à la vie éternelle. Or l'Ecriture elle-même leur rend témoignage. Le baptême en effet est véritablement le salut. Car il est écrit : « Il nous a sauvés par le sacrement de la régénération. » (Tit. III, 5). Et l'eucharistie est véritablement la vie, selon ces paroles du Seigneur : « Le Pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du « monde », et : « Si vous ne mangez la chair du Fils de « l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la « vie en vous. » (Jo. VI). Si donc, comme tant et de si grands

témoignages s'accordent à l'affirmer, on ne peut espérer sans le baptême et sans l'eucharistie, ni le salut ni la vie éternelle, c'est vainement qu'on promet l'un ou l'autre aux enfants qui ne sont pas baptisés. Or il n'y a que le péché qui prive de la vie éternelle ; c'est donc aussi pour les enfants à baptiser qu'a été répandu ce sang, qui, avant d'avoir été versé, a été donné dans l'eucharistie, afin qu'il fût dit : « Voici le « sang qui sera répandu pour tous pour la rémission des péchés. » (Ib. Lib. I, n. 34).

Ainsi, d'après la tradition apostolique, aucun homme ne peut être sauvé sans le baptême et sans l'eucharistie ; et c'est le sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie qui opère la rémission des péchés et la vie éternelle.

Saint Augustin représente fréquemment l'eucharistie comme le sacrement de l'unité de Christ et de l'Eglise, complétant aux cours des siècles le corps mystique de Jésus-Christ. « Jésus-Christ, dit-il, veut nous faire entendre que ce pain et ce vin, c'est la société du corps et des membres c'est-à-dire la sainte Eglise dans tous ses membres, prédestinés, appelés, justifiés et déjà glorifiés dans les cieux ou encore voyageurs sur la terre. — Le sacrement de cette chose, de cette unité du corps et du sang du Christ, on le reçoit à la table sainte, soit pour son salut, soit pour sa perte ; mais la chose elle-même, signifiée par ce sacrement, personne ne la reçoit pour sa perte, et elle est le principe du salut pour tous ceux qui y participent. » (In Jo. Tract. XXVI. Cap. 6. n. 15). « C'est là ce que saint Paul nous a « exposé, quand il a dit : « Nous sommes tous un même « pain, un même corps, nous tous qui participons à un « même pain. » (Ibid. n. 13).

C'est l'eucharistie qui fait entrer dans l'unité de l'Eglise tous ceux qu'elle constitue un même pain et un même corps avec Jésus-Christ ; et c'est là la doctrine de l'apôtre saint Paul. Or, cet unique pain, ce corps unique, ce ne sont pas seulement ceux qui ont participé à l'eucharistie sacramentellement, ce sont tous ceux qui sont entrés dans l'Eglise par le baptême, par la foi. Les enfants baptisés participent donc aussi à l'eucharistie d'une manière spirituelle, et c'est par son efficacité qu'ils entrent dans l'Eglise du Christ.

SAINT AUGUSTIN affirme si souvent et si clairement que le sacrement de l'eucharistie est nécessaire à tous pour être sauvés, que plusieurs ont pensé, qu'il croyait la communion sacramentelle nécessaire au salut des enfants. Mais saint Augustin n'a jamais dit cela, et il enseigne même formellement le contraire.

SAINT FULGENCE, illustre et fidèle interprète de saint Augustin, consulté sur cette nécessité de la communion sacramentelle, résout la question par l'autorité du grand docteur d'Hippone, en citant ce texte de sa lettre célèbre au pape saint Boniface. « Il n'y a aucun doute là dessus, on est fait participant du corps et du sang du Seigneur, quand on devient membre de Jésus-Christ; et lors même qu'on sort de ce siècle avant d'avoir pu recevoir l'eucharistie, on n'est point retranché de la société de ce pain, car on n'est pas privé de l'effet de ce sacrement quand on a en soi ce que le sacrement signifie. Or on a ce que le sacrement signifie, quand on est fait membre de Jésus-Christ et qu'on a mangé spirituellement par la foi et par la charité, parce qu'ainsi on est vraiment converti au corps du Christ pour vivre éternellement avec lui. »

Ainsi la réception sacramentelle de l'eucharistie n'est pas nécessaire aux enfants pour être sauvés. L'eucharistie leur est nécessaire en ce sens seulement, qu'en y participant spirituellement par le baptême, par la foi et la charité, ils reçoivent l'effet propre de ce sacrement, qui est de convertir vraiment au corps du Christ, de rendre participant du corps et du sang du Seigneur et de faire entrer dans la société de ce Pain céleste. Et cette doctrine est celle de tous les Pères.

Saint Fulgence applique la même doctrine aux adultes baptisés, passant à l'autre vie avant d'avoir pu recevoir le corps du Seigneur. « Il ne faut pas, dit-il, qu'on craigne pour leur salut à cause de ces paroles de Jésus-Christ : « Si « vous ne mangez la Chair du Fils de l'homme, vous n'aurez « pas la vie en vous », car si l'on veut considérer cette manducation de la chair du Christ, non seulement selon les mystères de vérité, mais selon la vérité du mystère, on comprendra qu'elle a lieu dans le sacrement même de la régénération. » (Epist. XII ad Ferrand. diacon. — N. 24-26).

Saint Fulgence expose ensuite un autre point de doctrine, qui se retrouve souvent dans les écrits de saint Augustin, à savoir que les fidèles forment avec Jésus-Christ un même sacrifice, parce qu'ils sont avec lui un même pain. « C'est « donc aussi pour les enfants baptisés que l'Apôtre a dit : « Vous êtes le corps du Christ et ses membres. » Et il montre qu'ils ne sont pas seulement participants de son sacrifice, mais qu'ils sont eux-mêmes son sacrifice, quand il dit à tous : « Je vous supplie, par la miséricorde de Dieu, d'offrir « vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable « à Dieu. » — « Après avoir dit : « Le Calice de bénédiction, « que nous bénissons, n'est-il pas la communication du « sang de Jésus-Christ, et ce Pain que nous rompons, n'est-« il pas la participation au corps du Seigneur ? » saint Paul aussitôt, pour montrer que nous sommes ce vrai Pain et ce vrai corps du Christ : « Nous sommes un même Pain et un « même corps, nous tous qui participons à un même Pain ». et ailleurs : « un même corps et un même esprit. » Et pour confirmer que nous sommes véritablement la chair du Seigneur, il dit : « Personne jamais ne hait sa propre chair, « mais il la nourrit et en prend soin, et ainsi le Christ fait « pour son Eglise, car nous sommes les membres de son corps et de ses os. »

Nous sommes donc tous un même pain et un même corps, et chaque homme commence à participer à cet unique pain quand il devient membre de ce corps unique, qui s'immole à Dieu en hostie vivante dans ses membres, quand chacun d'eux est adjoint dans le baptême au Christ chef et rédempteur. Ainsi, le baptisé n'est pas seulement le temple de Dieu, mais le sacrifice. En devenant membre du corps du Christ, comment ne recevrait-il pas ce qu'il devient lui-même, car il devient vrai membre du corps du Christ, de ce corps dont le sacrement est dans le sacrifice. Il devient donc par la régénération du saint baptême ce même corps immolé, qu'il doit recevoir un jour du sacrifice de l'autel. Telle est la doctrine que les saints Pères, ainsi que nous le savons, ont toujours crue et enseignée comme certaine.

Recueillons de tout ce discours deux vérités fondamentales, à savoir que, d'après saint Augustin et toute la tradi-

tion des Pères, c'est l'eucharistie qui au baptême opère l'incorporation de l'homme à Jésus-Christ, et que le baptisé, en devenant le corps du Christ, devient « la chair du crucifié » et un même sacrifice avec lui, parce qu'il est avec lui un même pain eucharistique.

Nous allons voir, en étudiant saint Thomas, que l'enseignement de la théologie s'accorde avec la tradition pour affirmer que l'eucharistie est de nécessité pour le salut.

(A suivre.) F. FRANÇOIS DE VOUILLÉ.

MELANGES

RÉSURRECTION D'UNE ANCIENNE MÉTHODE DE SPIRITUALITÉ

Il en est quelquefois des idées comme des eaux de la mer. Celles-ci sont tantôt calmes et tantôt agitées, et pendant la tempête elles descendent de la surface jusqu'à la profondeur immense des abîmes, ou, poussées par une lame de fond, elles s'élèvent fort haut dans les airs pour retomber bientôt et commencer une seconde évolution, puis une troisième et ainsi de suite.

Que les idées s'agitent d'une manière analogue, que tantôt l'humanité accorde davantage d'importance à un côté spécial d'une théorie, ou d'un système, ou d'une méthode, que tantôt notre intelligence se laisse plus influencer par un principe, par un raisonnement que par un autre, c'est là un fait que l'historien constate, que le psychologue analyse, et que le philosophe explique.

En voulons-nous un exemple ? Le premier Ordre franciscain, est un ordre religieux où se pratique « la vie mixte », la vie contemplative et la vie active. Or il est à constater que tantôt la vie minoritique s'est davantage portée du côté de la prière et de la retraite, tantôt davantage du côté de l'apostolat, suivant les caractères des individus. Tantôt les frères multiplient les *ritiri*, comme au temps de la fondation de l'Observance italienne, au temps de saint Pierre d'Alcantara, de Mathieu de Bassi ou de saint Léonard de Port-Maurice ; tantôt les frères se répandent davantage au dehors, comme aux époques des saint Bernardin de Seinne et des Marc d'Aviano.

C'est un mouvement analogue qui s'est produit dans le monde mystique, et l'on est à même aujourd'hui de constater un retour aux idées de saint Denys l'Aréopagite, de saint Bonaventure, de sainte Thérèse et de saint François de Sales au sujet de l'oraison ou contemplation. Il n'y a pour s'en rendre compte qu'à ouvrir les remarquables ouvrages d'un aumônier du Bon-Pasteur d'Angers, M. l'abbé Saudreau, qu'à lire

le récent traité de la *Science de la prière* que vient de publier notre éminent collaborateur le P. Ludovic de Besse (1).

Ce traité vient de voir le jour à Rome, il est revêtu de la triple approbation du R[me] P. Général des Mineurs Cap., du P. Lepidi, maître du Sacré Palais, de l'évêque de Poitiers. Le P. Général des Carmes Déchaussés, dans une lettre d'éloges, déclare le livre « un vrai petit trésor en son genre ». Il voudrait le voir « entre les mains de toutes les personnes adonnées à l'oraison », surtout « aux mains du clergé qui pourrait y puiser pour lui-même, avec une extrême facilité, la science théorico-pratique de l'oraison... une très sûre et éclairée direction pour les âmes appelées à la perfection par le commerce intime avec Dieu ».

Est-ce à dire que sous de telles auspices le livre ne recevra sur son passage que salutations et ne recueillera que compliments ? Il est permis de penser autrement. La théorie du P. Rodriguez qu'il combat, en effet, théorie en cours depuis plus de deux siècles, possède aujourd'hui trop d'adhérents, trop d'esprits l'ont embrassée de confiance sans prendre la peine de la contrôler.

Cette théorie consiste à enseigner qu'il n'y a que deux espèces d'oraison commune, l'oraison méditative et l'oraison affective, et que l'oraison contemplative est absolument miraculeuse. Avec les saints, en particulier avec saint Jean de la Croix, la mystique enseigne au contraire qu'il existe une autre espèce de prière, non miraculeuse, laquelle tient le milieu entre l'oraison méditative ou affective et les miracles de l'extase, c'est la contemplation de foi obscure ou l'oraison de foi. De différentes manières, en effet, Dieu peut être connu, aimé et goûté ; au moyen de la lumière naturelle ou théodicée, au moyen de la clarté révélée, ou théologie proprement dite. Ces deux méthodes ont cela de commun qu'elles donnent une connaissance de la divinité par voie affirmative. Or, il existe un moyen différent de donner à l'âme les plus riches connaissances de Dieu, nous voulons dire la voie négative. « On cherche à connaître Dieu par la voie affirmative, quand on affirme sur lui quelque vérité claire et précise, à propos de ses perfections ou de ses œuvres. On entre dans la voie négative, si on dépasse ces vérités particulières, en s'écriant : « Dieu est infiniment au-dessus de tout ce que je viens de voir », et l'on se jette alors dans les ténèbres

(1) *La Science et la Prière*, Rome, Desclée, 1903, in-18 de XIV, 340 pages. Prix : 3 francs.

de la foi générale, de la théologie mystique ou cachée, afin d'arriver à le mieux connaître. Et c'est un axiome reçu des écrivains autorisés que l'on connaît mieux Dieu par la voie négative que par la voie affirmative.

La théologie mystique, dans l'école de saint Denys l'Aréopagite et de sainte Thérèse, c'est donc « la connaissance mystérieuse et surnaturelle de Dieu. Les personnes spirituelles la nomment contemplation. Elle est d'autant plus délicieuse que l'amour, dont les suavités se répandent partout, est le docteur divin qui l'enseigne. Dieu lui communique cette intelligence par l'amour avec lequel il se donne » (1). Et le même saint s'explique ailleurs plus clairement encore : « L'âme, dit-il, donne le nom de nuit à la contemplation parce qu'elle est obscure. On l'appelle encore théologie mystique, c'est-à-dire sagesse de Dieu secrète ou cachée. Sans aucun bruit de paroles, sans le secours des sens du corps ou de l'âme, dans une sorte de silence et de douce tranquillité, en dehors de tout ce qui est sensible ou naturel, Dieu y éclaire l'âme d'une manière si secrète qu'il lui est impossible de comprendre cette opération mystérieuse. Plusieurs auteurs spirituels la désignent par cette expression : *entendre, en n'entendant pas*. Le travail divin ne se passe pas dans l'entendement que les philosophes appellent actif, lequel s'exerce sur les formes, sur les images, sur les impressions des puissances corporelles ; mais dans l'intellect qu'ils nomment passif lequel, sans l'aide d'aucune de ces formes, sans aucun travail ni exercice de sa part, se borne à recevoir passivement une connaissance substantielle privée d'images » (2).

Tel était déjà au XIIIe siècle l'enseignement du Séraphique Docteur : « Pour bien entendre les choses intérieures de la spiritualité, ou science mystique, il faut aller au désir, non à l'entendement ; au gémissement, non à la lecture ; à Dieu, non pas à l'homme ; à Jésus époux, non aux docteurs ; aux ténèbres mystiques, non à la lumière ; au feu brûlant, non pas à la lumière éclatante » (3). Le même saint dit ailleurs : « Si vous voulez vous élever à la hauteur de la contemplation et jouir des doux embrassements de l'époux, exercez-vous à l'oraison. »

Un grand mystique du commencement du XVIIe siècle, le P. Ma-

(1) S. Jean de la Croix, *Œuvre*. tom. IV, p. 301.
(2) Id. tom. IV. p. 431, 432.
(3) *Itinerarium mentis ad Deum.*

thias Bellintani de Salo, explique cette méthode (1). « Un des actes de l'oraison, dit-il, est l'amour, et il y a deux espèces d'actes d'amour : l'intractif et l'extractif. Le premier jette notre cœur en Dieu, pour devenir avec lui un même esprit ; le second nous porte plutôt à la pratique des vertus qui honorent Dieu, et rapproche de lui. Dans le premier, il n'y a qu'un mouvement affectif, que l'inclination et la volonté de s'unir à Dieu, que le plaisir de jouir de la bonté divine « encor que ce soit le plus souvent implicitement et quasi occultement ». Dans le second, la « principale et plus évidente partie » est bien aussi « l'acte amoureux », mais il y a de plus le désir de s'unir à Dieu par des actes de vertus.

« En l'intractif, l'âme portée vers Dieu s'efforce de le contempler seul et le regardant fixement, luy parlant non en parole de seconde personne. Qui s'élève plus haut en cet acte, parle le moins et avec un très paisible silence, regarde son Dieu, rencontrant ses yeux aux siens, qui est indicible plaisir.

« Celuy qui n'est encores guères exercé en cecy et n'a donné si avant, il faut qu'il s'entretienne avec des paroles, disant à son Dieu : « Vous estes mon Créateur et Rédempteur, vous estes ma béatitude... » Ainsi avec de tels discours, faits néanmoins en seconde personne, on va soustenant l'esprit, nostre veue avec laquelle nous contemplons Dieu n'estant assez claire ny puissante. »

C'est bien là, semble-t-il, la nuit obscure, l'oraison de foi, l'attention amoureuse à Dieu présent, la connaissance cachée, la théologie mystique de Saint-Jean de la Croix et de tous les contemplatifs.

L'acte intractif, dit encore le P. Bellintani, est « celuy qui béatifie les saints en Paradis et rend en terre l'âme dévote heureuse. Partant elle doit principallement y aspirer, non toutesfois s'ingérant, ou [se] presentant presomptueusemant au devant de la divine majesté : mais se rendant facile et prompte à suivre l'attraction céleste, ne manquant point en tant qu'elle pourra, d'eslever son esprit en Dieu, le tirant de toute mémoire et regard de créature. »

L'acte extractif, chez les gens parfaits, ne sort pas du général ; il consiste seulement à désirer accomplir parfaitement la volonté divine. Chez les imparfaits, il se précise davantage, descend dans le détail. Et

(1) *Practique de l'oraison mentale ou contemplative*, faite françoise par Jacques Roussin, de l'Italien, reveu par l'autheur. Arras. 1618, in-32, p. 50 à 54.

c'est une chose qui peut encore arriver, note le même mystique, les imparfaits peuvent se sentir appelés « à la hauteur de l'intractif », et l'auteur leur conseille de suivre alors cette voix et cette attraction : « pour ce que de là il recevra une grande force pour faire ce qui luy est nécessaire, se surmonter à soy-mesme, et verra par expérience que l'extractif après l'intractif est de plus d'effect » (1).

Nous avons tenu à exposer longuement cette théorie pour montrer qu'elle ne date pas d'hier, et l'on ne peut s'empêcher de penser que le P. Ludovic a éprouvé quelque joie — et quelque sentiment de malice — à relever la façon dont l'école du P. Rodriguez a falsifié un texte de sainte Thérèse (p. 124). Dans le chapitre V de ses fondations, la grande Carmélite écrit : « A peine se trouve-t-il dans chaque maison une religieuse que le divin Maître conduise par la voie de la méditation. Toutes les autres sont élevées à la contemplation parfaite ; quelques-unes sont encore favorisées par des ravissements. » Or toutes les éditions espagnoles et leurs traductions font dire « à la plus spirituelle des saintes » la sottise suivante : « Les grâces accordées par Notre Seigneur à ces monastères sont si grandes que Dieu y conduit toutes les religieuses par la voie de la méditation, quelques-unes d'entre elles s'élèvent même à la contemplation parfaite. »

Il y aurait peut-être moyen, pensons-nous, de concilier, ou du moins, de rapprocher et d'accorder les sentiments des deux écoles mystiques, celle du P. Rodriguez et celle de Saint Jean de la Croix.

Notons tout d'abord la difficulté qu'il y a à s'expliquer sur cette matière, et par suite la difficulté de s'entendre et de se faire bien comprendre. « Plus une science s'éloigne des connaissances vulgaires, dit parfaitement le P. Ludovic, plus elle a besoin d'une terminologie qui fixe par des mots particuliers les divers éléments dont elle se compose. On peut le voir par l'exemple de la médecine, de la chimie, etc. Faute d'un vocabulaire spécial, il faudrait recourir perpétuellement à des périphrases, à de longues descriptions, ce qui alourdirait le style et nuirait même à la clarté du discours. Or le mysticisme est dans ce cas. Ce n'est pas une science vulgaire. Il traite d'actes humains peu communs, et si ces actes n'étaient pas désignés par des termes précis ayant une signification spéciale, on aurait la plus grande peine à s'en faire une idée juste et vraie. » C'est pourtant ce qui est arrivé, et faute d'un langage technique, on ne s'est pas compris.

(1) *Id.*, p. 54.

On en est venu à adopter en mystique un langage qui répugne aux données de la saine et stricte philosophie. Que peuvent bien être ces « sens spirituels », ce « contact des substances de l'âme et de Dieu », cet « usage des sens qui n'agissent pas », cet « entendement de l'esprit qui n'entend pas » ? C'est de là que viennent les moqueries, incompréhensibles du reste, de Rodriguez, contre « ces anagogies mystérieuses, ces transformations de l'âme, ce silence de toutes les facultés, ce anéantissement, cette union immédiate, cette profondeur de Thaulère et tous les autres termes de cette nature » (1).

L'emploi même d'expressions très claires a été cause de discussions : l'oraison de foi, dit-on, par exemple, est une grâce commune. Et le R. P. Ludovic s'explique très clairement sur ce point dans son chapitre XIII, et il fournit d'excellentes preuves de sa thèse. Encore faut-il se rappeler que l'on fait allusion non à la masse des chrétiens, mais aux seules âmes ferventes et détachées. Et si ces âmes sont rares, plus rares encore sont les contemplatifs : « Dieu ne mène pas à la vie de l'esprit, à la contemplation parfaite tous ceux qui s'adonnent avec résolution à la vie intérieure. Pourquoi cela ? Lui seul le sait » (2).

Quand il est encore dit que l'oraison de foi est une grâce commune, il ne faut pas oublier que c'est aussi une grâce de choix, tout comme la grâce de la persévérance finale qui est cependant à la portée de tous puisque « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés ».

Quand il est encore dit que, dans la contemplation, l'âme est privée du secours des facultés intellectuelles et des facultés sensibles, il ne faut pas croire que cette oraison de foi est une grâce passive. Ce qui est grâce passive, c'est l'extase miraculeuse. Dans la contemplation amoureuse de Dieu, au contraire, au milieu du silence et de la nuit obscure, l'âme « commence à exercer ses plus véritables et naturelles opérations » (3).

Quand il est encore dit que l'oraison de foi obscure est « naturelle », on n'oppose pas ce mot à surnaturel comme en théologie révélée, mais à « difficile, inaccessible », et l'ont veut tout simplement affirmer que l'âme qui a pris l'habitude de la contemplation en fait ensuite des actes à son gré.

(1) *De la perf. chrét. De l'oraison*, ch. IV.
(2) St-Jean de la Croix. *Œuvres*, tom. III, p. 290.
(3) Bossuet, cité par le P. de Caussade. *Inst. spir.* I, dial. 5.

Sans doute l'auteur moderne *Des Grâces d'oraisons* (1) n'est pas tout à fait précis quand il range l'oraison « mystique ou extraordinaire » parmi les états ou actes surnaturels dont Dieu ne laisse pas généralement la disposition à l'homme, « quand il dit ces actes de telle nature que si on veut les produire on n'y réussit pas même faiblement, même un instant », car enfin, il y a des oraisons dans lesquelles l'âme communique avec Dieu d'une façon secrète et qui ne sont cependant pas miraculeuses ; la présence de Dieu sentie, le toucher intérieur, voilà, tout le monde le reconnaît, les caractères fondamentaux de l'union mystérieuse. Mais aussi, de leur côté, les disciples de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix doivent reconnaître qu'aujourd'hui par ascétisme les théologiens entendent la connaissance ou l'exercice de toutes les vertus communes et ordinaires et par suite de la prière, et par mystique la connaissance des voies extraordinaires par lesquelles Dieu tire l'âme à lui. C'est en particulier la distinction établie par le P. Marc dans son manuel en usage dans beaucoup de grands séminaires.

Qu'il faille faire cependant une place à part pour l'oraison de foi, c'est ce que les saints démontrent, c'est ce que la tradition ancienne affirme, c'est ce que le P. Ludovic a le grand mérite d'exposer dans son livre. Et la preuve que cette doctrine est vraie, c'est qu'elle fait du bien aux âmes, c'est qu'elle relève le courage des chrétiens abattus : lasses de méditer, l'esprit sec et décharné, sevrées du goût sensible de la prière, ces âmes voient la possibilité de gravir plus haut ; elles étaient d'abord effrayées par les cimes dangereuses de l'extase ou du ravissement, la nouvelle de l'existence d'une étape intermédiaire et abordable leur a donné l'idée de monter plus haut dans le chemin de la perfection.

Pour être juste il faut reconnaître que l'oraison de simple regard admise par les uns ne diffère pas énormément de l'oraison de contemplation ; il faut reconnaître encore qu'il n'y a pas, dans la réalité, division absolue des états d'oraison comme dans la théorie ; en fait ces trois états se mélangent, et si les parfaits demeurent ordinairement davantage « dans la nuit obscure », les moins avancés dans la science de la prière ne peuvent procéder de même façon. C'est saint Jean de la Croix qui le constate : « Au commencement, dit-il, l'habitude de cette connaissance simple et pleine d'amour n'est pas assez parfaite pour permettre aux âmes de s'établir à son gré dans l'acte de la contemplation. »

(1) *Des Grâces d'oraison*. Traité de Théologie mystique. Paris, Retaux, par le R. P. Poulain.

Bossuet laisse supposer la même chose dans une lettre à Madame de Maisonfort (1). Au chapitre XXXI du *Chemin de la Perfection*, la grande sainte du Carmel parle d'une de ses religieuses « qui, n'ayant jamais pu faire d'autre oraison que la vocale, possédait toutes les autres, et, quand elle voulait prier d'autre manière, son esprit s'égarait de telle sorte qu'elle ne pouvait se souffrir elle-même. Elle récitait des *Pater* en pensant aux Mystères où Notre-Seigneur a répandu son sang, et à l'aide de la prière vocale, elle restait pendant plusieurs heures dans une union intime avec le divin Maître.., elle entrait dans une si haute contemplation que Notre-Seigneur l'élevait jusqu'à l'union divine. »

Le P. Joseph du Tremblay affirme, à son tour, que l'on peut « suivre l'attrait du Saint-Esprit suspendant l'usage des facultés, soit au commencement, soit au milieu, soit à la fin de la méditation », pourvu que l'attrait d'amour soit suffisant à empêcher une fausse oisiveté de nos facultés, pourvu encore que l'on revienne aux opérations ordinaires de la méditation, dès que cet attrait d'amour s'arrête (2).

Le même mélange a lieu au sujet de la triple voie purgative, illuminative et unitive qui mène l'âme à Dieu : pour entrer dans l'une, on ne sort pas pour cela de l'autre, seulement les auteurs spirituels, dans leurs traités développent plus amoureusement la partie dont ils ont le plus besoin, ou celle qui leur agrée davantage, tout comme les âmes s'attachent davantage à la méthode de sanctification, à la manière de prier qui leur va mieux. *Spiritus ubi vult spirat*.

Un grand saint, un ami de sainte Thérèse, s'est magnifiquement exprimé sur cette matière délicate et difficile : « on doit tâcher de joindre (dans l'oraison), dit-il, la méditation à la contemplation, faisant de l'une un degré pour monter à l'autre. On doit savoir que l'office de la méditation est de considérer avec soin et avec attention les choses divines, s'appliquant à les approfondir les unes après les autres, par la voie du raisonnement, afin d'émouvoir le cœur et d'exciter en lui quelque affection ou quelque sentiment de ces choses. C'est comme qui frappe la pierre avec le briquet pour en tirer une étincelle. Dans la contemplation, cette étincelle est déjà obtenue ; en d'autres termes, l'on a obtenu cette affection et ce sentiment que l'on cherchait, et l'âme en jouit en repos et en silence, non à l'aide de raisonnements multipliés et des spéculations de l'entendement, mais par une simple vue

(1) *Œuvres*, édit. Vivès. XXVII. 322.
(2) *Méthode d'oraison*, III. Ch. I.

de la vérité » (1). Toute la suite du chapitre d'où est tirée cette citatio est à lire, elle éclaircit singulièrement la question.

D'où il s'en suit que, pour avoir une idée complète de la spiritualit chrétienne, il ne suffit pas de lire les écrits qui aident l'âme à se tirer d péché, comme les *Exercices de Saint Ignace* faits pour des gens qui r s'adonnent pas encore à l'oraison ; mais il faut étudier en outre l ouvrages des grands mystiques, les travaux tombés de la plume d Saints et rédigés dans le but de perfectionner l'homme déjà en po session de la grâce.

Toute pratique sainte en elle-même peut avoir ses dangers. L sacrements en sont là. C'est donc d'une grande importance de savoir une âme est appelée de Dieu à l'oraison de foi. « On reconnaît cet app à trois signes (2). Saint Jean de la Croix les décrit avec précision a chapitres XIII et XIV du livre II de la *Montée du Carmel* et aux ch pitres IX et X du livre premier de la *Nuit obscure*.

« 1° La paralysie des facultés intellectuelles et sensibles se prod régulièrement dès qu'on veut faire oraison. Ces puissances ne fourni sent plus rien au cœur pour l'aider à aimer Dieu. On a beau se donn de la peine pour les réveiller, on n'y réussit pas.

« 2° Cet état de paralysie est limité au temps de l'oraison. S'il dur toujours, ce serait un signe de maladie. En dehors du temps consacr la prière, on retrouve la liberté de penser et de sentir. On peut s'app quer avec goût à l'étude des vérités religieuses. Ce goût dispar seulement quand on veut se mettre à prier.

« 3° Au milieu de cet engourdissement de l'intelligence et de sensibilité, la volonté reste vivante ; elle sent profondément le beso de Dieu, elle est attirée fortement vers lui, avec la conviction qu'il là et qu'on peut l'adorer et l'aimer en le regardant en silence.

« Ce dernier signe est le plus important. »

Dans une matière si importante, il n'était pas inutile de descend dans les détails, et nous estimons que le livre du P. Ludovic qui pop larise la doctrine des saints mystiques, ce livre qui combat une opini malheureusement trop répandue, ce livre qui ressuscite ou donne u vie nouvelle à une vieille méthode de spiritualité, ce livre peut produi un bien immense : il ouvrira des horizons ignorés et consolants a

(1) S. Pierre d'Alcantara, *Œuvres*, édit. Bouix, Haris. 1862 in-8°. p. 213 suiv.

(2) P. Ludovic, *la Science de La prière*, p. 202.

âmes d'élite ; il apprendra aux prêtres et aux directeurs de conscience que Dieu parle aux siens et les attire à lui de mille façons différentes, comme le Maître l'a déjà pratiqué au temps des apôtres ; il demeurera surtout comme une excellente leçon de psychologie de la sainteté, et ce n'est pas là, croyons-nous, son moindre mérite.

F. UBALD D'ALENÇON.

LE DERNIER LIVRE DE MADAME JULIE LAVERGNE

LE CHEVALIER DE TRELON ET LES STUARTS EN FRANCE

C'est toujours avec un sentiment de mélancolie qu'on lit sur la couverture d'un livre ces mots fatidiques : « Œuvre posthume ». Vous savez, quand vous ouvrirez ce livre, que l'âme qui le créa a quitté la terre et vous vous souvenez en tremblant de cette grave pensée d'un grand chrétien. : « Le livre survit à l'auteur pour l'éternité, s'il est mauvais, chaque péché qu'il inspirera ajoutera à la peine de l'écrivain, comme chaque bonne pensée qu'un écrit produit resplendira comme un nouveau joyau dans la parure du bienheureux ». Et l'on regarde avec une émotion pieuse le livre que la mort a sacré, en songeant combien la main qui l'a écrit est pure de toute faiblesse et noble dans sa carrière d'auteur. Aussi peut-on saluer ce dernier ouvrage de Madame Lavergne où son cœur chrétien a voulu rendre un dernier hommage à une famille royale exilée et malheureuse que la France eût l'honneur d'abriter.

L'auteur dans une gracieuse préface, de ce style si clair et si doux dont elle a le secret, explique comment elle a voulu vraiment faire œuvre historique sous une forme de récit, sorte de roman qui a l'avantage de permettre ces peintures vivantes et pittoresques où Madame Lavergne excelle, tout en conservant l'exactitude la plus scrupuleuse quant aux faits. D'ailleurs les sources où elle a puisé sont faites pour donner toute confiance et l'on peut lire l'histoire du chevalier de Trélon et les tristes aventures des pauvres reines d'Angleterre avec la conviction qu'on lit l'histoire vraie ainsi qu'on regarderait des instantanés photographiques à travers la vibrance du cinématographe.

Tout d'abord voici le chevalier de Trélon, le sympathique cadet qui, si l'on en croit Madame Lavergne, préféra sacrifier un mariage très

brillant plutôt que de laisser déshériter son frère aîné à son profit (1).

On se prend d'amitié pour cet aimable enfant qu'on prévoit déjà appelé à une destinée plus grave que celle de ses jeunes amis de la Cour. Et vraiment sa vie tient du roman. L'auteur n'a guère eu qu'à la transcrire en l'enjolivant peut-être, mais en lui laissant avec un respect pieux, l'auréole de dévouement, de foi et de zèle que mérite le Père Jean-Marie (2).

Comme toutes les âmes d'élite, Madame Julie Lavergne a un faible pour les proscrits et les malheureux. Son livre est comme un bouquet de novembre que l'on dépose sur les tombes au jour des morts. Il a l'éclat doux et triste des jours d'automne, le parfum affaibli des fleurs qui n'ont plus le bain du brûlant soleil.

Une dernière fois, nous voyons revivre, avec les couleurs veloutées et légères d'un pastel, les physionomies si alternantes des dernières épreuves des rois Stuarts. L'aimable fille d'Henri IV, si courageuse, si vraiment française de caractère et d'esprit, supportant avec la dignité la plus royale des revers effrayants, passe comme une apparition brillante et mélancolique à la fois, dans la vie du Père Jean-Marie qui fut son serviteur si dévoué.

Puis voici Marie Béatrix d'Este, la charmante et chrétienne femme de Jacques II. Madame Lavergne a réussi à la faire revivre avec toutes les séductions de sa beauté et de ses vertus dans ce cadre majestueux de Saint-Germain où son exil devait survivre à tant de morts cruelles pour son cœur d'épouse et de mère.

(1) Les Trélon, d'une ancienne famille du pays de Hainaut, avaient leur château dans la Tierche, non loin de Maubeuge. Trélon est actuellement un chef-lieu de canton de l'Aisne.

(2) Henri de Trélon se distingua à Malte dans beaucoup d'entreprises guerrières contre les infidèles. Il dût quitter Malte à cause de sa santé et. entraîné par une vocation irrésistible, il abandonna le monde et la cour où il tenait un rang considérable pour entrer chez les capucins de Paris. Il se distingua dans l'ordre par ses vertus, ses prédications, son zèle. Henriette de France, en épousant le roi d'Angleterre, Charles Ier, demanda le Père Jean-Marie comme premier aumônier et confesseur. Le Père de Trélon demeura en Angleterre auprès de la Reine jusqu'à ce que la révolution religieuse eut contraint l'infortunée princesse à fuir le royaume où elle régnait. Un seul homme l'accompagna et la soutint dans les dangers de la fuite et de la traversée : ce fût le Père Jean-Marie. Il mourut au couvent de la rue Saint-Honoré le 6 février 1647 à l'âge de 56 ans, après 28 ans de religion.

Bibliothèque nationale de Paris, f. fr. 25046.

Une jolie et sympathique figure est celle de Denise de Mornay devenue Lady Strafford, compagne fidèle et inséparable de la reine d'Angleterre, elle est crayonnée avec tendresse ; et sa mort, tirée des archives de la Visitation est bien digne de celle qu'elle avait si fidèlement servie dans son long exil.

Jacques III passe inaperçu, dans les pages de madame Lavergne et nous arrivons de suite au prince Charles-Edouard, qui, lui, ne garde plus même le nom de roi aux yeux de la postérité. Il n'est plus que le prétendant. Chevaleresque, courageux, mais non résigné, Charles-Edouard est peut-être présenté ici sous un jour trop bienveillant. L'auteur a le culte des Stuarts et les voit tous avec cette affectueuse indulgence qu'on a pour des amis. Sans doute le pauvre prétendant n'avait pas de bien graves défauts, mais il manquait cependant des qualités nécessaires à son rôle. Sa bravoure était grande, la prudence et la persévérance lui faisaient défaut. Il n'avait pas cette foi dans son étoile qui donne le succès, qui ne fléchit pas dans la voie tracée. On peut répondre ici que la Providence en avait décidé autrement. A l'ingrate Angleterre, meurtrière de son roi, persécutrice de la foi, Dieu donnait des souverains dignes d'elle, il la laissait s'endormir dans son péché.

L'idylle gracieuse de l'affection croissante de la petite Adélaïde de France, que l'éclat romanesque des aventures du Prince Stuart émotionnent est un joli épisode qui fait sourire et rêver. La jeune et fière fille de France ne pouvait guère se douter que, à son tour, cachée, vieille et errante, elle viendrait prier sous un ciel étranger, agenouillée sur la tombe du pauvre chevalier de Saint-Georges, réunis amis sous un même malheur en attendant l'éternelle réunion.

Et c'est sur cette touchante pensée que Madame Lavergne clôt son beau livre. Elle est maintenant aussi dans l'éternel repos et peut-être ceux dont elle a si bien parlé lui ont ouvert leurs bras comme à une sœur car nous aimons à croire que la noble plume si pure et si chrétienne de Madame Lavergne maintenant lui donne une couronne brillante et bénie, au pied de ce Dieu qui a été le but suprême de sa belle existence.

F. Mavil.

BIBLIOGRAPHIE

Le livre d'or du chemin de la croix, par le P. Ubald. Gravures de Villé, élève de Léon Coignet. — *Septième mille.* — Prix : 0 fr. 30. Œuvre de Saint-François d'Assise, Maison Saint-Roch, Couvin (Belgique).

On lit, dans la *Semaine Catholique de Séez* (31 octobre 1902), cette appréciation due à la plume d'un vicaire général : « Sous ce titre, le « P. Ubald d'Alençon, capucin de la maison de Paris, vient de faire « paraître un gracieux petit album-brochure, où la gravure et le texte « s'efforcent de parler à l'âme et au regard. Bossuet a dit : « Saisissez « par le sens, l'esprit et le cœur. » C'est bien ce que fait ce pieux opuscule.

« Pour chaque station de l'Exercice du Chemin de la Croix, il offre « comme texte un quatrain qui résume la station, puis une citation de « l'Ecriture s'y rapportant ; viennent ensuite une courte méditation et « une prière bien spéciale pour chaque arrêt dans la Voie douloureuse, « composées uniquement d'extraits de nos saints Livres.

« Rien de plus propre à exciter la foi et la piété que ce texte ainsi « distribué, et de plus accompagné d'une gracieuse vignette en pho- « totypie, où chaque sujet est rendu d'une manière saisissante.

« C'est un guide parfait pour le parcours de la Voie douloureuse. « Les pauvres malades en particulier, à la vue seule des intéressantes « vignettes qui émaillent les pages de ce petit volume, seront grande- « ment aidés pour remplir la principale condition de l'Exercice du « Chemin de la Croix, qui est la pieuse méditation des souffrances du « Sauveur. »

*
* *

L'Indifférence religieuse, par M. l'abbé Hugon.

Un double courant d'impiété circule en France : le « *sectarisme* » ou la persécution légale et l'Indifférence. Combattre cette indifférence a été le but de M. l'abbé Hugon. Tous les abstentionnistes devraient lire

sa brochure, ils ne tarderaient pas alors à sortir de leur léthargie morale. Ils apprendraient en effet comment l'indifférence religieuse outrage Dieu, dégrade l'homme et le conduit à l'anarchisme. Ils apprendraient surtout la nécessité de se mettre en relation avec le Créateur et de pratiquer la religion catholique.

Puisse cet opuscule tomber entre les mains de nombreux indifférents. Nul doute qu'il ne produise beaucoup de conversions.

*
* *

De l'Affichage Politique. — Conseils pratiques pour la rédaction, l'apposition, la protection des affiches (abbé Fourié). Nouvelle édition refondue et mise au jour par Me H. Ballot, Paris, Bonne Presse.

Cette brochure entre autres mérites a celui de venir en son temps. Le temps en effet n'est plus aux paroles ; il est aux actes, et l'affiche est un acte : c'est l'acte qui s'étale au grand jour et qui s'impose à l'attention de tous. Un livre, une brochure, un journal même par leur longueur rebutent ; par sa brièveté, sa vigueur, sa netteté, l'affiche invite à la lecture, elle charme, elle s'impose.

Aussi, de l'aveu de tous, elle est une arme puissante, redoutable, et de fait redoutée,à une condition cependant : c'est qu'on sache la manier; c'est précisément ce que l'auteur a voulu nous apprendre.

Il l'a fait modestement, en ami qui conseille, non en docteur ni en maître qui commande ;

Il l'a fait brièvement. Seuls les comptes-rendus de jugements sont un peu longs. Mais nous nous en voudrions d'en faire grief à l'auteur ;

Il l'a fait clairement : le style est simple, concis, l'ouvrage est bien divisé, la table des matières, claire et précise ;

Il l'a fait complètement : sans doute il y a peut-être encore quelques lacunes, mais le sujet est bien étudié et dans la partie pratique, comme dans la partie juridique les détails abondent.

Du reste voici en résumé la table des matières.

Ire Partie : Partie pratique. — I. Comment il faut comprendre l'affiche. — II. Affiches manuscrites et affiches blanches. — III. Détails et petits procédés d'affichage. — IV. Poignée de conseils pratiques. — V. Quelques modèles.

IIe Partie : Partie juridique. — I. Liberté d'affichage. — II. Quelques

formalités à remplir, quelques contraventions à éviter. — Lacération d'affiches. — IV. Contenu de l'affiche. — V. Droit fiscal. — VI. Tracts. — VII. Affiches électorales. — VIII. Conclusion. Appendice.

Merci, à l'auteur, de ce bon livre. Les catholiques lui en sauront gré.

PIERRE RAPHAEL de Brest.

*
* *

NAZARETH OU LES LOIS CHRÉTIENNES DE LA FAMILLE, par le R. P. Constant, des Frères Prêcheurs, docteur en Théologie et en droit canon, membre de l'Académie de Saint-Raymond 1 volume, grand in-8° de 172 p. Paris, Savaète, 76, rue des Saints-Pères, 3 fr.

Le T. R. P. Constant publie sous ce titre : *Nazareth ou les Lois Chrétiennes de la famille*, quinze conférences prêchées à Paris et dans plusieurs villes de province. Les conférences très intéressantes, se groupent ainsi : *L'obéissance et le pouvoir*; huit conférences. *L'amour et la croix*, cinq. *La discrétion et l'honneur*, deux. Réunies, elles forment un tout complet résumant les lois qui doivent régir la famille chrétienne : nous en donnons un rapide exposé.

L'obéissance inculquée à l'enfant apprendra à l'homme, le temps, la mesure et la forme du commandement. Mais l'obéissance se heurte à deux écueils : la désobéissance du pouvoir à Dieu ou le despotisme et la désobéissance du sujet à la nature qui devient aussi l'égalitarisme. La foi sauvera l'obéissance de ces écueils. Elle sera la protectrice de l'obéissance et du pouvoir, qu'elle éclaire et honore et auxquels elle donne une sanction, récompense ou châtiment.

Après l'obéissance vient l'amour. La mère est dans la famille l'incarnation de l'amour, amour suave mais fort également et vivant de sacrifice. L'amour a deux ennemis : l'excessive familiarité qui détruit le respect, et la sensualité qui empêche le dévouement, en sacrifiant tout à l'égoïsme des sens.

Pour se défendre, l'amour a besoin de deux aides ce seront : la croix, le crucifix occupant au foyer domestique la place d'honneur ; et la souffrance imposée à l'enfant par l'ordre mis dans sa vie, par l'austérité du régime et par le châtiment gardien de la discipline.

Le père est le roi du foyer, sa vertu propre doit être la prudence. La prudence parle peu, la discrétion sera donc la vertu propre du père,

et il saura se taire et aimer le silence. Mais la discrétion a un ennemi : cet ennemi est l'oisiveté ; le père de famille aimera le travail et le travail lui apportera l'honneur.

L'analyse ne peut revivre que fort incomplètement l'impression que produisent ces conférences, car l'éloquent conférencier ne se renferme pas tellement dans les limites de son sujet, qu'il ne se permette des envolées vers des horizons plus brillants et plus vastes. Toutefois, quelque excursion qu'il fasse dans le domaine voisin, il ne s'écarte pas de son idée fondamentale : *Nazareth et les Lois Chrétiennes de la famille*, et l'on retrouve toujours dans la trame de son discours les enseignements que Jésus nous a donnés à Nazareth, pour la reconstitution de la famille et de l'autorité à travers les siècles, au milieu des sociétés chrétiennes.

Fr. Remi de Boulzicourt.

*
* *

Lettres a un protestant, par l'abbé Snell, du Clergé de Genève. — Paris, Téqui, rue de Tournon, in-12.

Dans la préface qu'il a placée en tête de ce volume, Son Eminence le cardinal Perraud écrit : « Ce volume, écrit par M. l'abbé Snell, du clergé de Genève, se compose de dix lettres adressées à un protestant que l'auteur suppose être sincèrement désireux de professer la foi chrétienne, d'être vraiment disciple de la révélation évangélique et d'appartenir d'esprit, de cœur, de volonté, d'action à la société religieuse établie par N.-S. Jésus-Christ....

« Etant donné qu'un protestant (luthérien, calviniste ou membre d'une autre église réformée) se dit et veut être chrétien, avoir une foi positive, et non pas seulement une religiosité vague, sentimentale, fluide, incapable d'être renfermée et précisée dans un symbole nettement articulé, il faut lui prouver qu'une telle foi est incompatible avec le principe fondamental du protestantisme et qu'elle ne peut exister qu'au sein d'une Eglise ayant mission et autorité pour déterminer ce que les fidèles doivent croire, c'est-à-dire qui soit infaillible dans ses décisions dogmatiques.

« De cette démonstration, si l'on arrive à la solidement établir, il suivra que le protestantisme qui repousse le magistère d'une Église infaillible et ne veut reconnaître d'autre autorité que la Bible, rend impossible

l'acte de foi ou ne l'admet, de la part de ses membres qu'au prix d'une inconséquence.

« Or les dix lettres de M. l'abbé Snell démontrent cette thèse d'une façon péremptoire à l'aide des arguments les plus solides présentés avec beaucoup d'ordre et enchaînés les uns aux autres par une logique très rigoureuse. Au fur et à mesure qu'on avance dans la lecture du livre, la lumière grandit, la force probante de l'argumentation s'impose davantage à la raison et à la conscience, et l'on s'achemine ainsi vers une conclusion que l'on ne peut éluder. »

Qu'ajouter à ces lignes et ne sont-elles pas pour le volume la meilleure des recommandations? Disons seulement que l'auteur, né calviniste, est devenu catholique, qu'il est aujourd'hui prêtre et que, par suite, il pouvait mieux que personne écrire ces lettres.

Fr. Timothée.

*
* *

Pourquoi ne peut-on pas se faire protestant, par l'abbé A. Pireyre, mis. dioc. Paris, Bonne Presse. 0 fr. 25, port en sus.

Excellente brochure où sont réfutées avec autant de clarté que de doctrine les principales objections répandues dans le peuple par nos modernes prédicants.

Soutenus par l'or de l'Allemagne et de l'Angleterre, les protestants font en France une propagande effrénée, notamment à Paris et dans certaines provinces comme l'Auvergne et la Bretagne. L'heure est on ne peut plus favorable. Ils espèrent bien, les congrégations disparues, agir plus facilement sur les âmes et parfaire enfin dans notre pays la « Réforme religieuse ».

En attendant ils colportent contre la vraie foi les calomnies les plus audacieuses et les plus outrageantes.

Aussi souhaitons-nous vivement que la brochure de l'abbé Pireyre se répande à profusion par toute la France et en particulier dans les centres les plus contaminés par la propagande hérétique.

F. Fulgence.

*
* *

La Paix par l'union des peuples, par Jules Polo, in-8°, 44 pages. Imprimerie Bourgeois, à Nantes.

Les généreuses idées, les nobles initiatives révèlent les grands cœurs. L'idéal d'une paix constante et universelle a hanté dans tous les siècles bon nombre d'âmes d'élite. Les prophètes d'Israël chantèrent souvent la force de Jéhovah qui brise les glaives et recule le théâtre des guerres jusqu'aux extrémités de la terre. La Grèce essaya d'établir la paix entre ses cités toujours rivales en créant le célèbre tribunal des amphictyons. Le Moyen-Age reconnut dans le Pape de Rome le maître de la paix et de la guerre. Hier sur l'initiative du Tzar, a été créé le tribunal d'arbitrage qui siège à La Haye. Nos socialistes ne chantent que la paix entre toutes les nations, et hier, un des leurs, le jeune conscrit Jay du 105e d'infanterie, n'invoquait-il pas *ses scrupules de conscience* (!) pour refuser de prendre le fusil ?

Tous ces désirs, ces rêves de paix, n'ont point, jusqu'à ce jour, il faut le confesser, diminué les rivalités, ni éteint les convoitises, les passions qui alimentent les guerres.

Néanmoins si l'on ne peut supprimer ce mal nécessaire qui est la guerre, on peut l'enrayer, en prévenir, diminuer, localiser les horreurs, comme on fait, avec tant de succès pour d'autres maux séculaires, la peste, le choléra, et toutes les épidémies. Il faudrait établir l'hygiène morale des nations comme on a établi l'hygiène des corps. C'est là ce que réclame, avec éloquence et force bonnes raisons, M. Polo dans sa petite brochure. La grande académie, qui présiderait à la création et à l'application de ces lois d'hygiène internationale pour la paix serait, selon lui, dans la création d'un Conseil non politique des nations civilisées. C'est quelque chose comme le congrès de La Haye, mais rendu permanent, investi de pouvoirs réels.

M. Polo décrit l'organisation et le fonctionnement de ce conseil, il décrit ses travaux qui embrassent toutes les grandes questions internationales si fortement agitées de nos jours : amélioration du sort des travailleurs, développement des voies de communication, commerce international, fixation du Droit des gens, etc.

Puissent les idées, les projets de M. Polo pour l'avancement de la paix universelle recevoir leur application. Elles nous ont paru dignes

d'attirer l'attention des hommes que passionnent les mêmes ambitions pacificatrices. Ce livre, dédié à Léon XIII et présenté Sa Sainteté par l'entremise de Monseigneur l'évêque de Nantes, a été honoré d'une lettre de Son Eminence le cardinal Rampolla. Cette distinction accentue encore le sérieux et la valeur de ce livre empreint partout du plus pur christianisme.

Fr. HILAIRE DE B.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Le gérant :
F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE X

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

Vénérables Frères,
Salut et bénédiction apostolique.

Au moment de vous adresser pour la première fois la parole, du haut de cette chaire apostolique où Nous avons été élevé par un impénétrable conseil de Dieu, il est inutile de vous rappeler avec quelles larmes et quelles ardentes prières Nous Nous sommes efforcé de détourner de Nous la charge si lourde du Pontificat Suprême. Il Nous semble pouvoir, malgré la disproportion absolue des mérites, Nous approprier les plaintes de saint Anselme, quand, en dépit de ses oppositions et de ses répugnances, il se vit contraint d'accepter l'honneur de l'épiscopat. Les témoignages de tristesse qu'il donna alors, Nous pouvons les produire à Notre tour, pour montrer dans quelles dispositions d'âme et de volonté Nous avons accepté la mission si redoutable de pasteur du troupeau de Jésus-Christ. *Les larmes de mes yeux m'en sont témoins*, écrivait-il (1), *ainsi que les cris, et pour ainsi dire les rugissements que poussait mon cœur dans son angoisse profonde. Ils furent tels que je ne me souviens pas d'en avoir laissé échapper de semblables en aucune douleur, avant le jour où cette calamité de l'archevêché de Cantorbéry vint fondre sur moi. Ils n'ont pu l'ignorer, ceux qui, ce jour-là, virent de près mon visage. Plus semblable à un cadavre qu'à un homme vivant, j'étais pâle de consternation et de*

(1) Epp. l. III, ep. 1.

douleur. A cette élection ou plutôt à cette violence, j'ai résisté jusqu'ici, je le dis en vérité, autant qu'il m'a été possible. Mais maintenant, bon gré, mal gré, me voici contraint de reconnaître de plus en plus clairement que les desseins de Dieu sont contraires à mes efforts, de telle sorte que nul moyen ne me reste d'y échapper. Vaincu moins par la violence des hommes que par celle de Dieu, contre qui nulle prudence ne saurait prévaloir, après avoir fait tous les efforts en mon pouvoir, pour que ce calice s'éloigne de moi sans que je le boive, je ne vois d'autre détermination à prendre que celle de renoncer à mon sens propre, à ma volonté, et de m'en remettre entièrement au jugement et à la volonté de Dieu.

Certes, Nous non plus ne manquions pas de nombreux et sérieux motifs de Nous dérober au fardeau. Sans compter qu'en raison de Notre petitesse, Nous ne pouvions à aucun titre Nous estimer digne des honneurs du Pontificat, comment ne pas Nous sentir profondément ému en Nous voyant choisi pour succéder à celui qui, durant les vingt-six ans,ou peu s'en faut, qu'il gouverna l'Eglise avec une sagesse consommée, fit paraître une telle vigueur d'esprit et de si insignes vertus, qu'il s'imposa à l'admiration des adversaires eux-mêmes et, par l'éclat de ses œuvres, immortalisa sa mémoire ?

En outre, et pour passer sous silence bien d'autres raisons, Nous éprouvions une sorte de terreur à considérer les conditions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s'aggravant de jour en jour et la rongeant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa ruine ? Cette maladie, Vénérés Frères, vous la connaissez : c'est, à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie ; et rien sans nul doute, qui mène plus sûrement à la ruine, selon cette parole du prophète : *Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront* (1). A un si grand mal, Nous comprenions qu'il Nous appartenait, en vertu de la charge pontificale à Nous confiée, de porter remède ; Nous estimions qu'à Nous s'adressait cet ordre de

(1) Ps. LXXII, 27.

Dieu : *Voici qu'aujourd'hui je t'établis sur les nations et les royaumes pour arracher et pour détruire, pour édifier et pour planter* (1) ; mais pleinement conscient de Notre faiblesse, Nous redoutions d'assumer une œuvre hérissée de tant de difficultés, et qui pourtant n'admet pas de délais.

Cependant, puisqu'il a plu à Dieu d'élever Notre bassesse jusqu'à cette plénitude de puissance, Nous puisons courage en *Celui qui nous conforte* ; et mettant la main à l'œuvre, soutenu de la force divine, Nous déclarons que Notre but unique dans l'exercice du suprême Pontificat est de *tout restaurer dans le Christ* (2) afin que *le Christ soit tout et en tout* (3).

Il s'en trouvera sans doute qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être et, qu'avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts ; leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est Notre résolution inébranlable. C'est pourquoi si l'on Nous demande une devise, traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

Voulant donc entreprendre et poursuivre cette grande œuvre, Vénérables Frères, ce qui redouble Notre ardeur, c'est la certitude que vous Nous y serez de vaillants auxiliaires. Si Nous en doutions, Nous semblerions vous tenir, et à tort, pour mal informés ou indifférents, en face de la guerre impie qui a été soulevée et qui va se poursuivant presque partout contre Dieu. De nos jours, il n'est que trop vrai, *les nations ont frémi et les peuples ont médité des projets insensés* (4) contre leur Créateur ; et presque commun est devenu ce cri de ses ennemis : *Retirez-vous de nous* (5). De

(1) Ierem., I, 10.
(2) Ephes. I, 10,
(3) Coloss. III, 11.
(4) Ps. II, 1.
(5) Iib. XXI, 14.

là, en la plupart un rejet total de tout regret de Dieu. De là des habitudes de vie, tant privée que publique, où nul compte n'est tenu de sa souveraineté. Bien plus, il n'est effort ni artifice que l'on ne mette en œuvre pour abolir entièrement son souvenir et jusqu'à sa notion.

Qui pèse ces choses a droit de craindre qu'une telle perversion des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour la fin des temps, et comme leur prise de contact avec la terre, et que véritablement *le fils de perdition* dont parle l'Apôtre (1) n'ait déjà fait son avènement parmi nous. Si grande est l'audace et si grande la rage avec lesquelles on se rue partout à l'attaque de la religion, on bat en brèche les dogmes de la foi, on tend d'un effort obstiné à anéantir tout rappport de l'homme avec la divinité ! En revanche, et c'est là, au dire du même Apôtre, le caractère propre de l'*Antechrist*, l'homme, avec une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'élevant *au-dessus de tout ce qui porte le nom de Dieu*. C'est à tel point, qu'impuissant à éteindre complètement en soi la notion de Dieu, il secoue cependant le joug de sa majesté, et se dédie à lui-même le monde visible en guise de temple, où il prétend recevoir les adorations de ses semblables. *Il siège dans le temple de Dieu. où il se montre comme s'il était Dieu lui-même* (2).

Quelle sera l'issue de ce combat livré à Dieu par de faibles mortels, nul esprit sensé ne le peut mettre en doute. Il est loisible assurément à l'homme qui veut abuser de sa liberté, de violer les droits et l'autorité suprême du Créateur ; mais au Créateur reste toujours la victoire. Et ce n'est pas encore assez dire : la ruine plane de plus près sur l'homme, justement quand il se dresse plus audacieux dans l'espoir du triomphe. C'est de quoi Dieu lui-même nous avertit dans les saintes Ecritures. *Il ferme les yeux*, disent-elles, *sur les péchés des hommes* (3), comme oublieux de sa puissance et de sa majesté ; mais bientôt, après ce semblant de recul, *se réveillant ainsi qu'un homme dont l'ivresse a agrandi la*

(1) II Thess. II, 3.
(2) II Thess. II, 2.
(3) Sap. XI, 24.

force (1), *il brise la tête de ses ennemis* (2) ; afin que tous sachent que *le roi de toute la terre c'est Dieu* (3), *et que les peuples comprennent qu'ils ne sont que des hommes* (4).

Tout cela, Vénérables Frères, nous le tenons d'une foi certaine et nous l'attendons. Mais cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévérante : *Levez-vous, Seigneur, et ne permettez pas que l'homme se prévale de sa force* (5), mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par les œuvres, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés.

Accomplir ses devoirs, n'est pas seulement obéir aux lois de la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain. Qui pourrait, en effet, Vénérables Frères, ne pas sentir son âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes, tandis qu'on exalte par ailleurs et à juste titre les progrès de la civilisation, se déchaîner avec un tel acharnement les uns contre les autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous ? Sans doute le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais cette paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu ; car, chasser Dieu c'est bannir la justice : et la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. *La paix est l'œuvre de la justice* (6). — Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la *tranquillité de l'ordre*, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de *l'ordre*. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y a qu'un : le parti de Dieu.

(1) Ps. LXXVII, 65
(2) Ib. LXVII, 22.
(3) Ps. XLVI, 8.
(4) Ib. IX, 20.
(5) Ib. IX, 19.
(6) Is. XXXII, 17.

C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique.

Toutefois, Vénérables Frères, ce retour des nations au respect de la majesté et de la souveraineté divine, quelques efforts que nous fassions d'ailleurs pour le réaliser, n'adviendra que par Jésus-Christ. L'Apôtre, en effet, nous avertit que *personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé et qui est le Christ Jésus* (1). C'est lui seul *que le Père a sanctifié et envoyé dans ce monde* (2), *splendeur du Père et figure de sa substance* (3), vrai Dieu et vrai homme, sans lequel nul ne peut connaître Dieu comme il faut, car *personne n'a connu le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils aura voulu le révéler* (4).

D'où il suit que *tout restaurer dans le Christ* et ramener les hommes à l'obéissance divine, sont une seule et même chose. Et c'est pourquoi le but vers lequel doivent converger tous nos efforts, c'est de ramener le genre humain à l'empire du Christ. Cela fait, l'homme se trouvera, par là même, ramené à Dieu. Non pas, voulons-Nous dire un Dieu inerte et insoucieux des choses humaines, comme les *matérialistes* l'ont forgé dans leurs folles rêveries, mais un Dieu vivant et vrai, en trois personnes dans l'unité de nature, auteur du monde, étendant à toute chose son infinie Providence, enfin législateur très juste qui punit les coupables et assure aux vertus leur récompense.

Or, où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-Christ ? Elle est sous nos yeux : c'est l'Eglise. Saint Jean Chrysostome nous le dit avec raison : *L'Eglise est ton espérance, l'Église est ton salut, l'Église est ton refuge* (5). C'est pour cela que le Christ l'a établie, après l'avoir acquise au prix de son sang, pour cela qui lui a confié sa doctrine et les préceptes de sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de la grâce divine pour la sanctification et le salut des hommes.

(1) I. Cor, III, 11.
(2) Ib. x, 86.
(3) Hebr. I, 8.
(4) Matth., XI, 27.
(5) Hom. *de capto Eutropio*, n. 6.

Vous voyez donc, Vénérables Frères, quelle œuvre nous est confiée à Nous et à vous. Il s'agit de ramener les sociétés humaines, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Eglise ; l'Eglise, à son tour, les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu. Que s'il nous est donné, par la grâce divine, d'accomplir cette œuvre, nous aurons la joie de voir l'iniquité faire place à la justice et nous serons heureux d'entendre *une grande voix disant du haut des cieux* : *Maintenant c'est le salut, et la vertu, et le royaume de notre Dieu et la puissance de son Christ* (1) — Toutefois, pour que le résultat réponde à nos vœux, il faut, par tous les moyens et au prix de tous les efforts, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité propre aux temps où nous vivons et par laquelle l'homme se substitue à Dieu ; rétablir dans leur ancienne dignité les lois très saintes et les conseils de l'Evangile : proclamer hautement les vérités enseignées par l'Eglise sur la sainteté du mariage, sur l'éducation de l'enfance, sur la possession et l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique ; rétablir enfin le juste équilibre entre les diverses classes de la société selon les lois et les institutions chrétiennes.

Tels sont les principes que, pour obéir à la divine volonté, Nous Nous proposons d'appliquer durant tous le cours de Notre Pontificat et avec toute l'énergie de notre âme. Votre rôle à vous, Vénérables Frères, sera de Nous seconder par votre sainteté, votre science, votre expérience, et surtout votre zèle pour la gloire de Dieu, *ne visant à rien autre qu'à former en tous Jésus-Christ.*

Quels moyens convient-il d'employer pour atteindre un but si élevé ? Il semble superflu de les indiquer, tant ils se présentent d'eux-mêmes à l'esprit. — Que vos premiers soins soient de former le Christ dans ceux qui, par le devoir de leur vocation, sont destinés à le former dans les autres. Nous voulons parler des prêtres, Vénérables Frères. Car tous ceux qui sont honorés du sacerdoce doivent savoir qu'ils ont, parmi les peuples avec lesquels ils vivent, la même mission que Paul attestait avoir reçue, quand il prononçait ces tendres

(1) Apoc. xii, 10.

paroles : *Mes petits enfants que j'engendre de nouveau jusqu'à ce que le Christ se forme en vous* (1). Or comment pourront-ils accomplir un tel devoir, s'ils ne sont d'abord eux-mêmes revêtus du Christ? et revêtus jusqu'à pouvoir dire avec l'Apôtre: *Je vis, non plus en moi, mais le Christ vit en moi* (2). *Pour moi, le Christ est ma vie* (3). Aussi, quoique tous les fidèles doivent aspirer, à *l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ* (4), cette obligation appartient principalement à celui qui exerce le ministère sacerdotal. Il est appelé pour cela *un autre Christ;* non seulement parce qu'il participe aux pouvoirs de Jésus-Christ, mais parce qu'il doit imiter ses œuvres et par là reproduire en soi son image.

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, combien grande ne doit pas être votre sollicitude pour former le clergé à la sainteté! Il n'est affaire qui ne doive céder le pas à celle-ci. Et la conséquence, c'est que le meilleur et le principal de votre zèle doit se porter sur vos Séminaires, pour y introduire un tel ordre et leur assurer un tel gouvernement, qu'on y voie fleurir côte à côte l'intégrité de l'enseignement et la sainteté des mœurs. Faites du Séminaire les délices de votre cœur, et ne négligez rien de tout ce que le Concile de Trente a prescrit dans sa haute sagesse pour garantir la prospérité de cette institution. — Quand le temps sera venu de promouvoir les jeunes candidats aux saints Ordres, ah! n'oubliez pas ce qu'écrivait saint Paul à Timothée : *N'impose précipitamment les mains à personne* (5); vous persuadant bien que, le plus souvent, tels seront ceux que vous admettrez au sacerdoce, et tels seront aussi dans la suite les fidèles confiés à leur sollicitude. Ne regardez donc aucun intérêt particulier, de quelque nature qu'il soit; mais ayez uniquement en vue Dieu, l'Eglise, le bonheur éternel des âmes, afin d'éviter, comme nous en avertit l'Apôtre, *de participer aux péchés d'autrui* (6). — D'ailleurs, que les nouveaux

(1) Gal. IV, 19.
(2) Ib. II, 20.
(3) Philipp. I, 2.
(4) Ephes. IV, 8.
(5) I Tim. V, 22.
(6) Ibid.

prêtres, qui sortent du Séminaire, n'échappent pas pour cela aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de notre âme, pressez-les, souvent sur votre cœur, qui doit brûler d'un feu céleste, réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes. Quant à Nous, Vénérables Frères, Nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir, lorsqu'il lui écrivait : *Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, aussi bien que les objections d'une science fausse, dont les partisans avec toutes leurs promesses ont défailli dans la foi* (1). Ce n'est pas à dire que Nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et réfuter plus victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. Nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.

C'est pour Notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur (2) de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : *Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre* (3). Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle; tandis que moins nom-

(1) I Tim. VI, 20 et seq.

(2) Rom. IX, 2.

(3) Thren. IV, 4.

breux peut-être sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du Prophète : *L'esprit du Seigneur m'a donné l'onction ; il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance, et la lumière aux aveugles* (1). Et pourtant, il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guides la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, c'est l'enseignement religieux. Combien sont hostiles à Jésus-Christ, prennent en horreur l'Église et l'Évangile bien plus par ignorance que par malice ! et dont on pourrait dire : *Ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent* (2). État d'âme que l'on constate non seulement dans le peuple et au sein des classes les plus humbles que leur condition même rend plus accessibles à l'erreur, mais jusque dans les classes élevées et chez ceux-là mêmes qui possèdent, par ailleurs, une instruction peu commune. De là, en beaucoup, le dépérissement de la foi ; car il ne faut pas admettre que ce soient les progrès de la science qui l'étouffent; c'est bien plutôt l'ignorance ; tellement que là où l'ignorance est plus grande, là aussi l'incrédulité fait de plus grands ravages. C'est pour cela que le Christ a donné aux Apôtres ce précepte : *Allez et enseignez toutes les nations* (3).

Mais pour que ce zèle à enseigner produise les fruits qu'on en espère, et serve à *former* en tous le *Christ*, rien n'est plus efficace que la charité ; gravons cela fortement dans notre mémoire, ô Vénérables Frères ; car *le Seigneur n'est pas dans la commotion* (4). En vain espérerait-on attirer les âmes à Dieu par un zèle emprunt d'amertume ; reprocher durement les erreurs et reprendre les vices avec âpreté cause très souvent plus de dommage que de profit. Il est vrai que l'Apôtre, exhortant Timothée, lui disait : *Accuse, supplie, reprends*, mais il ajoutait, *en toute patience* (5). — Rien de plus conforme aux exemples que Jésus-Christ nous a

(1) Luc. IV, 18-19.
(2) Iud. II, 10.
(3) Matt. XXIII, 19.
(4) III Reg. XIX, 11.
(5) II Tim. IV, 2.

laissés. C'est lui qui nous adresse cette invitation : *Venez à moi vous tous qui souffrez et qui gémissez sous le fardeau et je vous soulagerai* (1). Et, dans sa pensée, ces infirmes et ces opprimés n'étaient autres que les esclaves de l'erreur et du péché. Quelle mansuétude, en effet, dans ce divin Maître ! Quelle tendresse, quelle compassion envers tous les malheureux ! Son divin Cœur nous est admirablement dépeint par Isaïe dans ces termes : *Je poserai sur lui mon esprit ; il ne contestera point et n'élèvera point la voix ; jamais il n'achèvera le roseau demi-brisé et n'éteindra la mèche encore fumante* (2). Cette charité *patiente et bénigne* (3) devra aller au devant de ceux-là mêmes qui sont nos adversaires et nos persécuteurs. *Ils nous maudissent*, ainsi le proclamait saint Paul, *et nous bénissons, ils nous persécutent et nous supportons, ils nous blasphèment et nous prions* (4). Peut-être après tout se montrent-ils pires qu'ils ne sont. Le contact avec les autres, les préjugés, l'influence des doctrines et des exemples, enfin le respect humain, conseiller funeste, les ont engagés dans le parti de l'impiété ; mais au fond leur volonté n'est pas aussi dépravée qu'ils se plaisent à le faire croire. Pourquoi n'espérerions-nous pas que la flamme de la charité dissipe enfin les ténèbres de leur âme et y fasse régner, avec la lumière, la paix de Dieu ? Plus d'une fois le fruit de notre travail se fera peut-être attendre ; mais la charité ne se lasse pas, persuadée que Dieu mesure ses récompenses, non pas aux résultats, mais à la bonne volonté.

Cependant, Vénérables Frères, ce n'est nullement Notre pensée que, dans cette œuvre si ardue de la rénovation des peuples par le Christ, vous restiez, vous et votre clergé, sans auxiliaires. Nous savons que Dieu a recommandé à chacun le soin de son prochain (5). Ce ne sont donc pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception, qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes : non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de

(1) Matth. XI, 28.
(2) Ibid. IV, 12 et seq.
(3) Is. XLII, 1 et seq.
(4) I Cor. XIII, 4.
(5) Eccli. XVII, 12.

ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des évêques car le droit de commander, d'enseigner, de diriger, n'appartient dans l'Eglise à personne autre qu'à vous, *établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu* (1). — S'associer entre catholiques dans des buts divers, mais toujours pour le bien de la religion, est chose qui depuis longtemps a mérité l'approbation et les bénédictions de Nos prédécesseurs. Nous non plus, Nous n'hésitons pas à louer une si belle œuvre et Nous désirons vivement qu'elle se répande et fleurisse partout, dans les villes comme dans les campagnes. Mais en même temps, Nous entendons que ces associations aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de disserter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action. L'action, voilà ce que réclament les temps présents; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres D'éclatants exemples de ce genre donnés par tant de soldats du Christ auront plus tôt fait d'ébranler et d'entraîner les âmes, que la multiplicité des paroles et la subtilité des discussions; et l'on verra sans doute des multitudes d'hommes foulant aux pieds le respect humain, se dégageant de tout préjugé et de toute hésitation, adhérer au Christ et promouvoir à leur tour sa connaissance et son amour, gage de vraie et solide félicité.

Certes, le jour où dans chaque cité, dans chaque bourgade, la loi du Seigneur sera soigneusement gardée, les choses saintes entourées de respect, les sacrements fréquentés, en un mot tout ce qui constitue la vie chrétienne remis en honneur, il ne manquera plus rien, Vénérables Frères, pour que nous contemplions la restauration de toutes les choses dans le Christ. Et que l'on ne croie pas que tout cela

(1) Act. xx, 28.

se rapporte seulement à l'acquisition des biens éternels ; les intérêts temporels et la prospérité publique s'en ressentiront aussi très heureusement. Car, ces résultats une fois obtenus, les nobles et les riches sauront être justes et charitables à l'égard des petits, et ceux-ci supporteront dans la paix et la patience les privations de leur condition peu fortunée ; les citoyens obéiront, non plus à l'arbitraire, mais aux lois ; tous regarderont comme un devoir le respect et l'amour envers ceux qui gouvernent, et dont *le pouvoir ne vient que de Dieu* (1).

Il y a plus. Dès lors il sera manifeste à tous que l'Eglise, telle qu'elle fut instituée par Jésus-Christ, doit jouir d'une pleine et entière liberté, et n'être soumise à aucune domination humaine ; et que nous-mêmes, en revendiquant cette liberté, non seulement nous sauvegardons les droits sacrés de la religion, mais nous pourvoyons aussi au bien commun et à la sécurité des peuples : *la piété est utile* à *tout* (2), et là où elle règne, *le peuple est vraiment aussi dans la plénitude de la paix* (3).

Que Dieu, *riche en miséricorde* (4), hâte dans sa bonté cette rénovation du genre humain en Jésus-Christ : puisque ce n'est l'œuvre *ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais du Dieu des miséricordes* (5). Et nous tous, Vénérables Frères, demandons-lui cette grâce *en esprit d'humilité* (6) par une prière instante et continuelle, appuyée sur les mérites de Jésus-Christ. Recourons aussi à l'intercession très puissante de la divine Mère. Et, pour l'obtenir plus largement, prenant occasion de ce jour où Nous vous adressons ces Lettres, et qui a été institué pour solenniser le Saint Rosaire, Nous confirmons toutes les ordonnances par lesquelles Notre prédécesseur a consacré le mois d'octobre à l'auguste Vierge et prescrit dans toutes les églises la récitation publique du Rosaire. Nous vous exhortons en outre à

(1) Rom. XIII, 1.
(2) I. Tim. IV, 8.
(3) Is. XXXII, 18.
(4) Ephes, II, 4.
(5) Rom. IX. 16.
(6) Dan. III, 39.

prendre aussi pour intercesseurs le très pur Epoux de Marie, patron de l'Eglise catholique, et les Princes des Apôtres saint Pierre et saint Paul.

Pour que toutes ces choses se réalisent selon Nos désirs et que tous vos travaux soient couronnés de succès, Nous implorons sur vous, en grande abondance, les dons de la grâce divine. Et, comme témoignage de la tendre charité dans laquelle Nous vous embrassons, vous et tous les fidèles. confiés à vos soins par la divine Providence, Nous vous accordons en Dieu de grand cœur, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 4 octobre de l'année 1903, de Notre Pontificat la première.

PIE X, PAPE.

LA SITUATION RELIGIEUSE

AUX ÉTATS-UNIS

L'étude de M. Ferdinand Brunetière, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de novembre 1898, sur le Catholicisme aux États-Unis, a été très remarquée, en Europe et en Amérique. Mais dans l'article de l'illustre académicien, ce n'est pas tant la doctrine qu'il faut louer, que l'intention manifeste d'être agréable et même utile à l'Église. La lecture attentive de l'article montre en effet que des idées fausses ont cours en Europe sur la situation du catholicisme aux Etats-Unis, pays qu'au point de vue catholique, on admire comme un paradis terrestre. Et c'est cette impression qu'il importe de détruire ; car les impressions fausses ne font de bien à personne (1).

Des écrivains d'Europe ont, plus d'une fois, travaillé à redresser les idées de leurs contemporains sur la situation véritable de l'Eglise aux Etats-Unis. Ils ont écrit d'excellentes choses. M. Tardivel, dans le livre que nous citons en note n'a pas la prétention de rien dire de meilleur, ni surtout de mieux dire. Mais il lui a semblé qu'il pouvait apporter au débat un peu d'inédit et que son titre d'Américain authentique donnerait quelque poids à son témoignage. Aux Etats-Unis il est né et il a vécu jusqu'à l'âge de dix-sept ans. Ensuite, c'est vrai, il est devenu Canadien ; mais pendant ces trente dernières années il a visité les Etats-Unis plus d'une fois; et il a toujours conservé des relations fréquentes et intimes avec ses parents américains.

De plus, journaliste depuis plus de vingt ans, il a dû suivre de très près, chez ses voisins, dans leurs journaux et leurs revues, les discussions sur les questions reli-

(1) Cf. Tardivel, *La Situation Religieuse aux Etats-Unis*, Desclée, de Brouwer et Cie, Paris, 1900.

gieuses et sociales, la marche des événements politiques et le mouvement général des idées. Ce sont là des titres suffisants pour justifier son intervention. Il divise son travail en deux parties : les *illusions* et la *réalité*. Dans la première (2 chapitres), il examine ce que certaines personnes s'imaginent découvrir aux Etats-Unis. Dans la deuxième (11 chapitres), se basant sur des autorités compétentes, il constate ce qui réellement y existe.

Il se trouve dans cette magnifique et si consciencieuse étude une justification pleine et entière de la condamnation de cette proposition : « L'Église doit être séparée de l'Etat, et l'Etat séparé de l'Église » (Syllabus, 55ᵉ prop.), et du commentaire, peut-on dire, qu'en a donné S. S. Léon XIII dans l'encyclique aux évêques et aux fidèles de France, le 16 février 1892 : « Au milieu des sollicitudes. » Tous les faits cités par l'auteur viennent l'un après l'autre montrer la profonde sagesse des paroles pontificales et désabuser l'esprit du lecteur d'une des plus générales et des plus pernicieuses erreurs du temps présent. Autant de bonnes raisons pour étudier dans ce livre si actuel la réalité de la situation catholique aux Etats-Unis.

Qu'on le sache bien, *combattre l'américanisme, ce n'est pas faire la guerre à l'Église d'Amérique.* Une différence essentielle existe entre la véritable Église des Etats-Unis et une certaine école d'écrivains et d'orateurs catholiques entichés, outre mesure, des institutions arméricaines. Cette école est à combattre, mais l'Église des États-Unis est à vénérer, comme l'Église de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, toutes les Églises particulières, qui, réunies ensemble par leur union avec le Siège apostolique, forment l'Église universelle.

Comme les autres Églises, l'Église des Etats-Unis est sainte ; comme ses sœurs aînées, l'Eglise d'Amérique inspire des dévouements sublimes, mais obscurs et inconnus du grand nombre ; ces actes de vertu héroïque, mais cachée, qui sont l'une des preuves de la divinité de l'œuvre de Jésus-Christ, la preuve la plus frappante, puisque tous les hommes, ignorants et savants, peuvent la comprendre. Bien connue est l'histoire de ses évêques et prêtres missionnaires, hommes

admirables, doués d'une énergie et d'un courage vraiment apostoliques. Et les religieuses des Etats-Unis, combien sont-elles, elles aussi, admirables ! Combien sont sublimes ces sœurs d'enseignement, de charité, de contemplation ! Quant aux simples fidèles, beaucoup parmi eux mènent une vie exemplaire, pratiquent toutes les vertus chrétiennes, conservent une foi vive au sein de l'incrédulité et du matérialisme, une grande pureté de mœurs au milieu de la corruption générale. Mais ce qui les soutient dans cette lutte contre le démon, le monde et la chair ce sont les moyens communs aux catholiques de tous pays : la prière, la mortification des sens, l'aumône, la fréquentation des sacrements, l'assistance au saint Sacrifice de la messe, les instructions, les retraites, les bonnes lectures, les diverses dévotions que l'Eglise a établies. Voilà les moyens de sanctification, en Amérique, comme en Europe. Les institutions politiques, la démocratie, l'américanisme, n'y sont pour rien.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil d'Amérique. C'est une illusion de supposer qu'il existe un je ne sais quoi de nouveau en Amérique, plus particulièrement dans le domaine des idées, des doctrines, de la pensée. Dans les choses purement matérielles, il y a peut-être du nouveau aux Etats-Unis, mais moins toutefois qu'on se l'imagine généralement. Et même le nouveau dans le monde matériel est plutôt à la surface qu'au fond des choses. Les Etats-Unis n'offrent point une forme nouvelle et originale de la liberté civile, et il n'existe pas une *idée américaine* dont la diffusion et la réalisation générale doivent assurer au monde son progrès futur. En tant que toutes les idées politiques, sociales et économiques sont conformes à la constitution chrétienne des Etats, elles sont bonnes et vraies ; mais en tant qu'elles sortent des principes du paganisme, du protestantisme, de l'incrédulité et de l'anarchie, elles sont fausses et pernicieuses ; mais, dans aucuns cas, elles ne sont ni nouvelles, ni autochtones. Malheureusement la plus grande partie de ce que l'on nomme l'américanisme, est simplement un mélange de positivisme, de sécularisme, de matérialisme, de culte de la richesse et d'anarchie : les principes de la révolution française. Le système des *écoles publiques* par exemple,

tel qu'il est actuellement conduit, est une négation des prérogatives de Dieu et du droit des parents. Il détruit la liberté civile et religieuse, constitue une religion, ou plutôt une irréligion d'Etat, frappe d'injustes impôts un grand nombre de citoyens, engendre le crime, nourrit l'ignorance et prépare les voies à un despotisme irresponsable d'un côté, et à l'anarchie destructive de l'autre.

L'hostilité soi-disant américaine aux distinctions entre les différentes classes de la société est contre-nature, contraire à la science et à la religion. Il ne saurait y avoir de vrai progrès et de vraie liberté si l'on refuse de reconnaître les droits et les devoirs particuliers et réciproques des différents éléments de la société civile. Beaucoup de personnes aiment à représenter comme des idées américaines « la liberté de la parole » et « la liberté de la presse ». Mais si cette liberté n'est que la licence de dire et de publier, sans restriction les plus horribles blasphèmes, et les plus révoltantes obscénités, alors c'est une liberté que réclament seuls les ennemis les plus violents de toute religion et de toute vertu ; l'Église, par la voix des Papes, a bien fait de la condamner. En vertu d'une autre idée soi-disant américaine, de l'*égalité*, les classes ouvrières ont une sorte de droit naturel de se nourrir, de se vêtir et de se loger de la même manière que les classes supérieures. Mais un tel luxe est une des sources les plus fécondes de misère, de mécontentements, de pauvreté et de ruine. La fameuse *lutte pour l'existence*, dont il est si souvent question de nos jours, est chose horrible. Son seul résultat pratique, c'est de produire un mécontentement universel et un nombre illimité de malheureux et de déclassés. Est-ce là, le tableau de la société américaine ? Depuis l'établissement du christianisme qui, seul, a apporté au monde des idées nouvelles : charité, esprit de sacrifice, humilité, pardon des injures, l'unique changement qu'on remarque, c'est un changement de *degré*, non de *nature*. Le mal domine le bien, ou le bien domine le mal, selon que la règle du Christ Sauveur s'affaiblit ou s'affermit parmi les hommes ; mais le bien n'est pas plus américain qu'il n'est européen, le mal non plus.

Les persécutions violentes ont existé à l'endroit des ca-



tholiques des Etat-Unis à différentes époques. On peut dire d'une manière générale que depuis le commencement des treize colonies jusqu'à la guerre de l'Indépendance, les catholiques, dans cette partie de l'Amérique, n'ont connu que la persécution à la fois violente et légale. Après la guerre de l'Indépendance et l'établissement du gouvernement des Etats-Unis, le fanatisme religieux paraît s'être apaisé pendant quelque temps. Mais, en 1837, le fanatisme se rallume. Le couvent des Ursulines de Charlestown, près Boston, le soir du 11 août, fut livré au pillage, puis incendié. Les religieuses et les élèves eurent juste le temps d'échapper à la fureur de la foule. Peu de temps après, un cimetière catholique de Lonwell fut profané, et une maison de Wareham, où l'on célébrait la messe, fut attaquée. Deux ans plus tard, une compagnie de milice de l'État, les Montgomery Guards, composée principalement de catholiques fut attaquée, insultée, lapidée dans les rues de Boston, par une foule de trois mille personnes. Puis, vint l'ère des publications vraiment diaboliques contre la religion catholique. *L'American Republican Party* fut fondée. Son programme excluait les catholiques de toute nationalité des emplois publics. Des émeutes sanglantes eurent lieu en Pensylvanie, particulièrement à Philadelphie. En mai 1844, deux églises catholiques et une académie de jeunes filles furent brûlées au milieu des applaudissements d'une foule en délire. Les maisons des catholiques furent pillées et livrées aux flammes. Deux cents familles furent réduites à la misère. Voilà donc deux époques de persécutions violentes : en 1837 et en 1844. La troisième se déclara dix ans plus tard. En 1854, on vit surgir de nouveau le parti des *nativistes*, connus alors sous le nom de *Knownothings*, contre l'élément étranger, en réalité, contre les seuls catholiques. Une campagne infâme contre la religion catholique, menée par la presse et les prédicants des sectes aboutit à une attaque à Providence (Rhode-Island), à Saint-Louis (Missouri), à Newark (New-Jersey), à New-Orléans, Elleswooth (Maine) à Louisville (Kentucky). Depuis cette époque, il n'y a pas eu de nouvelles scènes de pareil brigandage. Mais l'organisation de l'*American Protective Association*, l'odieux A. P. A., en ces derniers temps, a fait

naître de sérieuses craintes. Son programme est aussi d'ostraciser les catholiques ; ses moyens d'actions, de calomnier l'Eglise. Mais on doit dire que les actes de violence contre les catholiques des Etats-Unis sont devenus rares en ces derniers temps. Toutefois, il faut remarquer que les catholiques de la République américaine, même ceux qui vantent sans cesse leur pays, sont loin d'être rassurés pour l'avenir. Ils savent que le feu du fanatisme couve toujours sous la cendre et que le moindre incident peut le faire éclater plus violent que jamais.

L'hostilité et les persécutions administratives aux États-Unis contre les catholiques sont l'effet du libéralisme pur qui y règne. L'Église n'y est libre qu'à la condition d'être mise en parallèle avec toutes les sectes. Elle n'occupe pas une situation idéale dans cette partie de l'Amérique. L'Église y est libre, tant qu'elle ne sort pas de chez elle, de ses conciles, de ses temples, de ses écoles. Mais quelque désir qu'elle ait de se faire petite, de s'effacer, de se confondre avec la foule des sectes, il lui faut, nécessairement, prendre contact avec les pouvoirs publics. Et alors commence une véritable persécution. Les catholiques ont été proscrits des opérations électorales. Les plus grands honneurs au sein de cette république leur sont refusés par un préjugé qui a toute la force d'une loi organique. Le droit de pratiquer la sainte religion leur est refusé dans beaucoup d'institutions pour les malades, les infirmes, les malheureux et les prisonniers. Bien que les rangs de l'armée et de la marine se recrutent largement parmi les catholiques, cependant on peut compter les aumôniers sur les doigts d'une seule main. Voilà un terrible réquisitoire contre un pays qui est censé ne connaître que la liberté. Et cependant il n'y a là aucune exagération. L'esprit public et les pouvoirs publics sont hostiles à l'Eglise et aux catholiques. Et ce n'est pas, comme on pourrait le croire peut-être, par simple indifférence, par une sorte d'oubli, qu'on prive ainsi les catholiques de leurs droits. C'est par pur fanatisme religieux, par haine du catholicisme. C'est un esprit sectaire qui domine partout aux Etats-Unis, dans les lois, dans les institutions, dans l'attitude de l'autorité civile à l'égard de l'autorité religieuse. C'est là une accusation portée froide-

ment, et non dans la chaleur de la discussion. Personne, que je sache, n'a jamais tenté de la réfuter. Des faits nombreux viennent appuyer cette accusation. La liberté religieuse, *en théorie,* s'y réduit à ceci : le congrès, au parlement central, ne peut pas établir ou proscrire une religion quelconque, mais les différents États peuvent les faire. Et, *de fait et en pratique*, plusieurs États ont profité de cette lacune accidentelle ou voulue dans la constitution fédérale, pour proscrire la religion catholique. Pour montrer que l'hostilité gouvernementale est toujours la même aux Etats-Unis, il suffit de rappeler que les autorités américaines, à peine installées à Cuba et à Porto-Rico, commencèrent une série de tracasseries à l'égard des autorités religieuses. Aux États-Unis, l'État est pratiquement sous la direction des sectes protestantes, en attendant que les sectes maçonniques se substituent ouvertement aux sectes protestantes.

L'ostracisme politique y est un autre genre de l'hostilité administrative. C'est une loi non écrite, mais une loi inflexible que le président des États-Unis ne peut pas être un catholique. Et non seulement le poste de premier magistrat est interdit aux catholiques par un préjugé qui a toute la force d'une loi organique, mais l'interdiction s'étend à toutes les positions politiques ou administratives de quelque importance. Cela est tellement vrai que, lorsqu'un catholique parvient, par hasard, à une situation un peu en vue, c'est un événement dont tout le monde parle. Non seulement le suffrage universel et le suffrage restreint écartent les catholiques, de la Chambre des représentants et du Sénat, mais le président lui-même en nommant aux postes qui sont de son ressort, obéit au même aveugle préjugé. En Angleterre, les protestants admettent que les catholiques se défendent. Aux États-Unis, les sectes maçonniques ne l'admettent pas. En Angleterre, depuis un demi-siècle, la vraie liberté reprend ses droits. Dans la République de Washington, c'est l'esprit d'Elisabeth et de Cromwell qui domine encore.

L'esprit gouvernemental des Etats-Unis est hostile à l'Eglise catholique, il n'est pas *chrétien*, mais déiste. Le vrai Dieu du peuple américain et du gouvernement américain, c'est l'humanité, c'est l'homme. Pour beaucoup c'est même le

tout-puissant dollar, *the Almighty dollar*. Dès sa fondation, la République Américaine a été d'un despotisme démocratique absolu, une république fondée uniquement sur l'*humanité se concrétisant dans le peuple*, ou, plus exactement, dans la *majorité* du peuple, telle que cette majorité se manifeste aux élections. Nulle part ne se trouve, dans l'acte de naissance de cette République, la reconnaissance d'un droit divin supérieur aux droits de l'homme et les limitant. L'esprit de la Révolution Américaine ne diffère guère, quoi qu'on en ait dit, de l'esprit de la Révolution Française. Les auteurs de la République Américaine attribuèrent formellement une origine humaine au pouvoir civil. L'Eglise, parlant par la bouche de Léon XIII, dans l'encyclique *Diuturnum*, déclare cependant, « qu'il faut chercher en *Dieu* la source du pouvoir dans l'État ».

De plus, la déclaration d'indépendance proclame le droit à la révolte contre le pouvoir légitimement établi, pour des causes purement politiques, pour des actes de mauvaise administration. Or Léon XIII enseigne dans la même encyclique qu'il « n'existe qu'une seule raison valable de refuser l'obéissance : c'est le cas d'un précepte manifestement contraire au droit naturel ou divin. » La République Américaine ne fut pas fondée par l'homme sur Dieu ; elle fut fondée par l'homme sur l'homme. C'est une origine uniquement et absolument naturaliste, et l'on peut dire, en toute vérité, que, au contraire de la France qui est la fille aînée de l'Eglise, et la première nation fondée sur le droit chrétien, la République de Washington est la fille aînée de la franc-maçonnerie, et la première nation établie sur les principes du naturalisme maçonnique. Cette République, dans son esprit gouvernemental, est vraiment athée. Mais la parole du Sauveur : « Qui n'est pas pour moi, est contre moi », est sa condamnation.

L'esprit du siècle, l'esprit de ce monde pour lequel le Christ n'a pas prié, ne peut jamais devenir favorable à l'Eglise qui est le prolongement du Christ à travers les âges. Le monde haïra toujours l'Eglise. Cette haine constante est une des preuves de la divinité de l'Eglise et l'un de ses traits de ressemblance avec son Fondateur ; c'est une de ses prérogatives. Nulle autre institution n'a été et ne sera haïe

comme l'Eglise l'a toujours été et le sera toujours, parce que nulle autre ne représente sur la terre la pensée divine comme l'Eglise la représente. « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous... Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » Or ce monde voué au culte de la richesse, du pouvoir, des jouissances, de tout ce qui brille et qui passe; ce monde maudit par le Christ, où trouve-t-il plus de fervents adeptes qu'aux Etats-Unis ? Nulle part ailleurs l'esprit de ce monde n'est plus puissant, plus universellement répandu, plus dominateur des idées et des mœurs. Nulle part l'opinion publique, les lois, les institutions, les usages ne se modèlent plus fidèlement sur cet esprit ennemi de l'esprit de Dieu. Il suffit d'avoir vécu quelques années aux États-Unis pour s'apercevoir que ce pays, loin d'être la patrie de l'Église, *the Church's home* est plutôt l'*habitat* du naturalisme maçonnique. Il est donc moralement impossible que « l'esprit du siècle » des États-Unis, l'esprit public, l'opinion publique, puisse devenir très favorable à l'Église. Il lui est au contraire très hostile, à cause de la nature même de cet esprit et de l'Eglise. Et si l'esprit du siècle est devenu « très favorable » à certains catholiques américanisants, cela prouve que ces catholiques sont pervertis, et non pas que l'esprit du siècle est converti. La libre-pensée américaine qui se substitue au protestantisme est, comme la libre-pensée dans le monde entier, positivement hostile à la religion. Elle ne se contente pas de ne pas croire elle-même, elle voudrait détruire la foi chez les autres. Telle est la situation intolérable faite aux catholiques des Etats-Unis, malgré tout ce que les catholiques américanisants ont fait pour être bien vus du gouvernement et de leurs concitoyens.

La question scolaire est un cadeau de l'Amérique à l'Europe. Le principe radicalement faux et souverainement funeste qui fait de l'éducation de l'enfant, une fonction de l'Etat, une œuvre politique, doctrine qui, entre les mains de la franc-maçonnerie, a conduit à l'école sans Dieu, ce principe subversif de l'Etat enseignant vient, en réalité, du Massachussets et des autres Etats de la Nouvelle-Angleterre. Dans les temps modernes, c'est en Amérique qu'a germé de nouveau

cette mauvaise graine scolaire, que le christianisme avait réussi à étouffer, à force de défendre les droits et d'insister sur les devoirs des parents, contre les prétentions de l'État qui voulait absorber ces droits, et contre la paresse naturelle des hommes qui faisait négliger ces devoirs. Depuis deux siècles et demi, sur ce coin de l'Amérique, l'Etat s'est substitué aux parents dans l'éducation de l'enfance. C'est le système d'écoles publiques. La statistique prouve à l'évidence que la criminalité et le paupérisme se développent avec le développement de ce système. Tous les chiffres de la statistique aux États-Unis constituent une démonstration saisissante du caractère funeste des écoles dirigées par l'Etat, au détriment de l'influence paternelle. Du moment, en effet, que l'école cesse d'être une œuvre domestique et paroissiale, du moment qu'elle n'est plus « le prolongement de la famille » et le « vestibule du temple », l'autorité paternelle et l'autorité religieuse perdent nécessairement, auprès des enfants, quelque chose de leur salutaire puissance et de leur majesté tutélaire. Les écoles publiques, même religieuses, ne produiront jamais d'aussi solides catholiques que l'éducation domestique. La saine raison le dit et les *faits* le confirment. L'esprit sectaire est au fond de la question scolaire. Les sectes protestantes, naturalistes et maçonniques, poussent partout l'Etat à s'emparer de la direction des écoles, à faire de l'éducation de l'enfance une œuvre politique, chaque jour montre les écoles publiques plus hostiles à toute idée chrétienne, à toute morale divine. L'Etat devenu mauvais, rend l'école mauvaise, puisque c'est lui qui la dirige. Et l'école mauvaise déprave la jeunesse. C'est le but diabolique que se propose la secte des naturalistes par l'école publique neutre placée sous le patronage de l'Etat. Les catholiques des Etats-Unis sont dont condamnés à rester, pendant un temps indéfini, sous le régime de la tyrannie maçonnique et naturaliste. Ils n'ont, apparemment, que trois choses à faire : 1° créer des écoles catholiques partout où cela est possible, même au prix des plus grands sacrifices ; 2° vanter moins la liberté dont ils jouissent, pour ne pas se rendre ridicules aux yeux des autres peuples ; 3° prier humblement Dieu afin qu'il ne permette pas aux sectes de leur



enlever cette dernière liberté : celle de pouvoir fonder des écoles catholiques, tout en contribuant malgré eux au maintien des écoles naturalistes.

La question des nationalités aux États-Unis n'est pas ce qu'elle est en Europe. C'est une question des plus délicates. Jusqu'ici j'ai parlé de la situation extérieure, du milieu où le catholicisme se meut aux États-Unis, des obstacles que l'Église y rencontre sur son chemin, des ennemis du dehors. Il faut maintenant examiner la situation intérieure, les relations qui existent entre les différents groupes de catholiques, les causes de l'accroissement du catholicisme et le grave problème des pertes que l'Eglise y a subies.

Sous le rapport de l'homogénéité nationale, les États-Unis n'offrent aucun point de comparaison possible avec les vieux pays de l'Europe. Il serait probablement impossible de trouver dans l'histoire du monde, un événement semblable au peuplement des États-Unis. De l'aveu même d'écrivains américains, on ne peut pas raisonnablement demander aux étrangers qui viennent s'y établir, de se dénationaliser violemment et brusquement. Respect aux justes lois du pays d'adoption, accomplissement des devoirs du citoyen, voilà tout ce qu'on est en droit de leur imposer. Pour le reste: la langue, les coutumes les habitudes, les lois de la nature, qu'elles suivent leur cours normal et produisent librement leur effet. L'Église qui est la sagesse même, n'interviendra pas dans ce travail gigantesque qui se poursuit aux États-Unis, dans cette formation de peuples nouveaux. Si elle intervient, ce sera pour protéger la liberté, ce ne sera pas pour favoriser les uns au détriment des autres. On a déjà voulu l'entraîner dans la lutte. Elle a répondu que les catholiques aux États-Unis sont libres de parler la langue qu'ils voudront. Jamais l'Église n'a travaillé à détruire une langue nationale pour la remplacer par une autre. Elle veut, au contraire, que chaque peuple conserve, autant que c'est possible, l'idiome qui lui est propre ; car divinement inspirée, elle sait qu'il existe un lien mystérieux entre la langue d'un peuple et son caractère intime. Détruisez la langue d'un peuple, et vous faites disparaître je ne sais quelle sève qui lui donnait la plénitude de la vie. Or, ce sont des peuples forts, vigoureux, bien vivants, que veut l'Église,

car seuls de tels peuples peuvent pratiquer dans toute leur perfection les vertus chrétiennes. Voilà pourquoi l'assimilation forcée ne peut pas être une politique conforme à l'esprit de l'Église. Les faits parlent pour ceux qui combattent l'assimilation, et qui travaillent, à grouper les catholiques allemands, français, italiens, etc., en paroisse ou en quasi-paroisses séparées. L'expérience prouve que, partout où l'on ne cherche pas à conserver la langue maternelle des catholiques, la foi se perd. La diversité des langues offre, sans doute, des inconvénients ; mais ces inconvénients ne sont absolument rien si on les compare aux maux qui résulteraient d'une tentative persistante et générale d'américaniser tous les catholiques des États-Unis, au sens qu'y attachent les américanisants. Que l'on continue à exhorter les catholiques à se montrer toujours des citoyens exemplaires, respectueux des lois et de l'autorité civile ; qu'on travaille à les unir par le seul lien qui puisse les attacher les uns aux autres, la charité fraternelle ; mais qu'on ne cherche pas à substituer la langue anglaise aux autres langues, dans le vain espoir de se concilier, par ce moyen, les bonnes grâces du gouvernement et de l'opinion publique.

Le développement de l'Eglise aux Etats-Unis n'a absolument rien d'extraordinaire. Cet accroissement a principalement pour cause l'immigration provenant de pays catholiques, comme en Australie. Une autre cause est l'augmentation naturelle de l'élément étranger, augmentation beaucoup plus forte que celle de l'élément américain proprement dit. L'Eglise n'a guère réussi à convertir les protestants et les infidèles des Etats-Unis. On en trouve bien quelques tentatives isolées, mais nul effort général, aucune action commune tendant à ce but. Surtout, on n'a jamais songé à organiser une vaste ligue de prières pour obtenir la conversion du peuple américain. A dire vrai, une semblable croisade n'est guère conforme à la tournure d'esprit des catholiques américains, qui, pris dans leur ensemble, ne comprendraient pas la nécessité et l'efficacité d'une telle ligue. C'est trop mystique pour eux ; cela sent trop le moyen-âge. Ils comptent à peu près exclusivement sur l'action personnelle et extérieure. Les moyens purement surnaturels qu'il faut joindre

aux moyens naturels pour que l'action soit complète, ils n'en saisissent pas l'opportunité. Cela tient à leur trop grande admiration pour ce qu'ils appellent les vertus actives, le côté naturel de l'homme, et le peu de cas qu'ils font des vertus dites passives, aspect spirituel (surnaturel) des choses. Sans doute, la prière ne dispense pas de l'action. Mais c'est par la prière qu'il faut commencer, pour rendre l'action extérieure efficace et même pour la produire. Tant qu'il manquera une ligue de prières pour la conversion des Etat-Unis, l'action extérieure sera faible, le zèle des catholiques pour les œuvres apostoliques sera languissant, et les résultats du travail décourageants. La prière, la prière publique, organisée, doit précéder toute action extérieure. C'est la base de tout.

C'est cette vérité que les catholiques américains, à peu d'exceptions près, ne peuvent pas comprendre. La tendance à tout matérialiser est comme le trait caractéristique des catholiques des Etats-Unis. Une autre cause générale qui a grandement contribué à empêcher le catholicisme de faire beaucoup de véritables conquêtes aux Etats-Unis, c'est le préjugé invétéré qui a longtemps existé et qui existe encore en certains milieux contre l'Eglise catholique : le peuple américain l'identifiait avec la race irlandaise. Or les Anglo-Saxons, qui ont imprimé incontestablement leur cachet à l'élément américain proprement dit, à l'élément *yankee*, ont un profond mépris pour les Irlandais.

Auprès des sauvages, les missionnaires et les religieuses ont travaillé avec un zèle admirable. Les résultats sont assez médiocres. Le mauvais vouloir du gouvernement fédéral et de ses agents est l'obstacle perpétuel. Du reste, le zèle des laïques appelés à fournir les fonds nécessaires au maintien des missions parmi les sauvages, n'est pas à la hauteur des besoins de l'œuvre. Pour la conversion des nègres de l'Amérique, il paraît y avoir eu manque de zèle parmi les catholiques, purement et simplement. Quant aux vocations sacerdotales, elles sont rares, très rares aux Etats-Unis, et il n'y a certainement pas assez d'ouvriers pour l'ouvrage qu'il y aurait à faire. Le progrès de l'Eglise y est loin d'avoir été ce qu'il aurait pu être. Et les efforts que l'on fait pour étendre

le règne de Jésus-Christ semblent stérilisés par un souffle naturaliste. On compte plus sur l'homme que sur Dieu. Sous prétexte que, de nos jours, il est besoin surtout d'action personnelle, on néglige la prière et les autres œuvres surnaturelles. Le résultat qu'on obtient est donc un résultat purement naturel, c'est-à-dire chétif et nullement merveilleux.

Les pertes de l'Eglise manifestent encore plus péniblement l'absence de tout caractère prodigieux dans l'accroissement du catholicisme aux Etats-Unis. L'Eglise d'Amérique non seulement n'a pu convertir, en grand nombre, ni les protestants ni les agnostiques de race blanche, ni les païens de race noire, mais elle n'a pas su conserver tous les enfants qui lui venaient du dehors. Elle en a perdu un nombre littéralement incalculable qui se chiffre par millions. Ce n'est pas l'Eglise elle-même qui a faibli à son devoir. Elle a fait ce qu'elle a pu, avec les ressources dont elle disposait. L'Eglise catholique a l'assistance de l'Esprit-Saint, aux Etats-Unis comme ailleurs, et ce n'est jamais elle qui manque à l'homme; c'est l'homme qui lui manque toujours. L'Eglise d'Amérique a commencé à perdre ses enfants aux premiers jours des colonies ; elle en a perdu avant la guerre de l'Indépendance. Après cette guerre et l'établissement du gouvernement de la République, l'Eglise s'est organisée régulièrement, et les pertes ont dû, dès lors, diminuer. Cependant, elles n'ont jamais cessé. De tout temps elles ont été terribles. Elles le sont encore à l'heure présente. Des millions et des millions de catholiques se sont éloignés de leur Mère. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au lieu d'être dix millions à peine, les catholiques y devraient être vingt millions. Ce chiffre est certainement en deçà de la vérité.

Quelles sont les causes de ces pertes formidables ? Comment tous ces millions sont-ils morts à la vie de la grâce ? Ils sont morts empoisonnés par l'air vicié qu'on respire aux Etats-Unis. Voilà la vérité. La cause principale de ce dépérissement de la foi catholique, c'est le *poison affreux*, la contagion incroyablement maligne qui s'exhale de ces millions d'âmes malades de matérialisme et d'athéisme. Sans

doute, les écoles publiques, que beaucoup d'enfants de parents catholiques ont fréquentées dans le passé et qu'un trop grand nombre fréquentent encore, sont la cause directe de ruines incalculables. Mais cette cause particulière n'est qu'une fraction et qu'un résultat de la grande cause générale. Les sociétés secrètes aussi ont fait des ravages terribles parmi les catholiques ; elles en feront probablement de plus terribles encore à l'avenir ; et non seulement les sociétés de la franc-maçonnerie proprement dite, mais les sociétés secondaires organisées par la Loge sous prétexte de bienfaisance, de patriotisme, de secours mutuels. Toutes ces sociétés neutres, qui échappent à la direction de l'Eglise, sont plus ou moins soumises à l'influence de la franc-maçonnerie.

Un autre élément de la grande cause des pertes de l'Eglise résulte des mariages mixtes. Ordinairement, ces mariages produisent la tiédeur chez le mari ou la femme catholique ; l'apostasie ou l'indifférence complète chez les enfants.

Pensons enfin au manque de prêtres. Il y a 11,000 prêtres environ, pour une population catholique de 10 millions. Cela donne, en moyenne, un prêtre par 909 catholiques. Si la population était toute massée dans quelques centres, il y aurait sans doute assez de prêtres pour le nombre des fidèles. Mais il faut considérer l'étendue du territoire sur lequel ces dix millions de catholiques sont disséminés. Les catholiques qui s'éloignent des centres tombent dans un véritable désert spirituel : ils n'ont ni prêtres, ni écoles, ni voisins catholiques, très souvent. Les prêtres, quelque zélés qu'ils soient, ne peuvent pas suivre des brebis qui s'égarent ainsi dans les campagnes et les villages. Ces familles insolées qui s'enfoncent dans les lieux écartés, sont nécessairement et fatalement perdues, au moins à la seconde génération. Mais ceux dont la foi est déjà affaiblie par l'infiltration des idées matérialistes ; ceux qui auraient précisément le besoin le plus impérieux de la vie paroissiale, s'en vont toujours où la fantaisie et les nécessités du moment les appellent, sans se préoccuper des misères spirituelles qui les attendent loin du prêtre. Si l'on arrive un jour à pourvoir efficacement aux besoins religieux de toutes les familles catholiques dispersées dans les campagnes ; si l'on réussit jamais à faire instruire tous

les enfants catholiques dans les écoles catholiques, alors les pertes de l'Eglise seront réduites au minimum. Mais ce double événement si désirable ne se produira pas de si tôt. Cependant, avec toutes les familles catholiques fréquentant l'Église et tous les enfants catholiques; avec, en plus, une sérieuse propagande, basée sur la prière, en vue de conquérir des âmes à Jésus-Christ, on pourrait espérer voir les conversions l'emporter enfin sur les désertions.

Les faits exposés confirment hautement la doctrine de l'Église, savoir que le régime du libéralisme, du droit commun, de l'Église libre dans l'État libre, de la Séparation de l'Église d'avec l'État, n'est pas le régime le plus favorable au développement de la religion. L'Eglise étant d'institution divine appelle ou l'amour ou la haine. La véritable indifférence est aussi impossible à son égard qu'à l'égard de Jésus-Christ lui-même. Ce qui se passe aux Etats-Unis nous montre clairement que l'on n'a pas découvert en Amérique un moyen plus facile de se sauver et de sauver les autres. Ceux qui, dans ce pays, ont accompli les œuvres de Dieu, ont employé les vieux procédés que les Apôtres mêmes nous ont transmis. Pour se sanctifier, là-bas comme ailleurs, il faut prier, se mortifier et vaincre la chair de toute manière. Ce que l'on a pris pour des vertus « actives » ne sont que des qualités naturelles, ou même des défauts, incapables d'élever l'homme à sa fin surnaturelle. Les évêques et les prêtres qui ont opéré des prodiges en Amérique, venus presque tous de l'Europe, ont suivi les méthodes de l'ancien temps, les méthodes des saints de tous les siècles et de tous les pays. Ils étaient animés de l'esprit apostolique, non point de l'esprit moderne. Ils prêchaient Jésus-Christ crucifié et ne s'entretenaient guère de progrès et de liberté avec les reporters des journaux profanes. L'Évangile, et non la politique, était leur arme de combat. En un mot, ils savaient et enseignaient que de nos jours, comme autrefois, on arrive au ciel, non pas en chemin de fer, mais seulement par le *Chemin de la Croix*.

Fr. Joseph de Léonisse.

NOTES THEOLOGIQUES
SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

Suite (1)

II

Doctrine de saint Thomas

Saint Thomas, le très fidèle disciple de saint Augustin, est de tous les théologiens celui qui affirme le plus fortement et qui expose le plus clairement la nécessité de l'eucharistie pour le salut.

L'Ange de l'Ecole est, comme on le sait, le théologien et le chantre inspiré de l'eucharistie. Le Concile de Trente avait placé la Somme de ce grand docteur à côté des saintes Ecritures, pour attester qu'il en était l'interprète le plus plus autorisé ; et Notre-Seigneur lui-même lui avait rendu ce témoignage, qu'il avait bien écrit du mystère de l'Eucharistie. L'autorité de saint Thomas, particulièrement sur le sujet qui nous occupe, est donc aussi grande que possible, et, en suivant sa doctrine, nous sommes assurés d'avoir le sentiment même de l'Église.

Quel est donc l'enseignement de saint Thomas sur la nécessité du sacrement de l'Eucharistie ? C'est ce que nous allons étudier, d'abord dans les différents ouvrages qu'il a composés, et ensuite dans sa *Somme théologique*, qui est l'expression définitive de sa doctrine.

Opusc. LXIV. De sacr. Euch. cap. V. « L'eucharistie est de nécessité, comme le baptême et la pénitence. C'est le sacrement de la réconciliation de l'homme à Dieu. De même, en effet que le Fils de Dieu en prenant la chair de l'homme s'est fait un avec nous ; de même, nous, en prenant sa chair

(1) Voir le fascicule de septembre 1903.

et son sang, nous devenons un avec lui. Et c'est ainsi que nous parvenons à l'unité avec Dieu, et que nous sommes réconciliés au Père éternel. »

Opusc. LVII, cap. 6. « Une des raisons pour lesquelles Jésus-Christ nous a donné son corps en aliment, c'est que la corruption de notre nature avait besoin de ce remède. En effet, de même que le fruit défendu a été pour nous le principe de la corruption et de la mort, ainsi il était convenable que le principe de la justification et de la vie se trouvât pour nous dans un aliment ; et cet aliment, c'est l'arbre de vie, c'est le corps de Jésus-Christ. Aussi il est écrit : « si vous « ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez « son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » — Ce qui nous ramène à la vie, c'est le corps de Jésus-Christ, c'est son corps en tant qu'aliment, et en tant qu'aliment dans l'eucharistie. C'est l'eucharistie qui est pour nous le principe de la vie, par une manducation spirituelle du corps du Christ.

In IV. dist. VIII. Q. 1. art. 2. Quæstiuc. 3. — ad 5um. « Le baptême est de nécessité en raison de son effet, qui est d'effacer le péché originel ; mais l'eucharistie est de nécessité, quant à la foi de ce que ce sacrement représente, c'est-à-dire de l'œuvre de notre rédemption. » Le sacrement de l'eucharistie représente la passion de Jésus-Christ et en applique le mérite à chaque homme en particulier.

In Evang. Io. Cap. VI. Lect. 6. « Les effets de l'eucharistie sont grands et éminents. Ils sont grands, parce qu'elle produit maintenant la vie spirituelle, et plus tard la vie éternelle. L'eucharistie en effet est le sacrement de la passion du Seigneur, et elle contient le Christ immolé. D'où il suit que tout ce que la passion a opéré, tout cela est l'effet de ce sacrement ; car ce sacrement n'est rien autre chose que l'application à chaque homme de ce que la passion a mérité pour tous. Il ne convenait pas que le Christ demeurât présent parmi nous selon sa présence naturelle, et il a voulu y suppléer par ce sacrement. Il est donc manifeste que la destruction de la mort, que le Christ a détruite par sa mort, et la restauration de la vie, qu'il a opérée par sa résurrection, tout cela est l'effet de ce sacrement. » — La présence de Jésus-Christ parmi nous est la cause de notre salut. Or la présence

de Jésus-Christ se perpétue dans l'Eglise militante par le sacrement de l'eucharistie. C'est donc ce sacrement qui est pour nous le principe du salut.

In IV. dist. VIII. q. 1. a. 2: quæstiunc. 2. « La manne avait en elle-même la suavité de tous les goûts, comme il est dit dans la Sagesse au chapitre seizième, et elle était la figure de l'eucharistie. Mais, dira-t-on, si l'eucharistie avait tous les goûts spirituels, elle aurait l'effet de tous les sacrements, et ceux-ci deviendraient inutiles. » = Ad 4um : « L'eucharistie contient toute suavité, en ce sens qu'elle nous donne Jésus-Christ, qui est la source de toute grâce : bien que l'usage de ce sacrement n'ait pas été institué pour produire la grâce propre des autres sacrements. On peut dire aussi que l'eucharistie a pour effet de produire toute suavité, parce qu'elle opère par mode de manducation et de réfection, ce qui est propre à ce seul sacrement. Ou bien on peut dire avec saint Denis, que les effets de tous les sacrements peuvent être attribués à l'eucharistie, parce qu'elle est la perfection de tous les sacrements, et qu'elle contient en elle-même, comme en résumé, tout ce qui se trouve dans chacun des autres sacrements.

In IV. dist. IX. a. 1. d. 1. quæstiunc. 2. « Il semble que la réception sacramentelle du corps du Christ soit de nécessité de salut, car de même qu'il est écrit du baptême : « A « moins que quelqu'un ne renaisse de l'eau et de l'Esprit « saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu », de même il est dit de l'eucharistie : « Si vous ne mangez la « chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, « vous n'aurez pas la vie en vous. » Ad 1um. « Il faut dire que le Seigneur parle de la manducation spirituelle de son corps, sans laquelle il ne peut avoir de salut. »

In IV. dist. VIII. q. 2, art. 4. — Exposit. text, ad 2um. « La réception sacramentelle de l'eucharistie ne confère pas une dignité hiérarchique supérieure à celle que le baptême a produite. parce que celui qui est baptisé est par le fait même ordonné à l'eucharistie. » Et parce que, comme saint Thomas le dit ailleurs, celui qui est baptisé est « vraiment converti au corps du Christ » et « participe vraiment au corps du Christ. »

Saint Thomas confirme et complète dans sa Somme théologique ce qu'il avait dit dans ses autres ouvrages sur la nécessité de l'eucharistie pour le salut.

Q. LXXIII. art. 3. Conclusion. « Bien que le sacrement de l'eucharistie ne soit pas nécessaire au salut quant à sa réception sacramentelle, comme le baptême ; cependant, il est nécessaire au salut quant à son effet, qui est l'unité du corps mystique. »

« Il y a deux choses à considérer dans ce sacrement, le sacrement lui-même et l'effet du sacrement. Or cet effet, c'est l'unité de corps mystique, sans laquelle il n'y a pas de salut ; car l'entrée du salut n'est ouverte à personne en dehors de l'Eglise, de même qu'au déluge personne n'a été sauvé hors de l'arche de Noé, qui signifiait l'Eglise. De plus, l'effet d'un sacrement peut être obtenu avant la réception de ce sacrement, par le désir même de le recevoir. D'où il suit que l'homme peut obtenir le salut avant d'avoir reçu l'eucharistie, par le désir de la recevoir, de même qu'avant le baptême, par le désir de ce sacrement. La réception de l'eucharistie est nécessaire pour la parfaire, mais non pour l'avoir simplement, car il suffit d'avoir l'eucharistie dans le désir, comme on a la fin dans le désir et l'intention. — Par le baptême, l'homme est ordonné à l'Eucharistie ; d'où il suit que par cela même que l'enfant est baptisé, il est ordonné par l'Eglise à l'eucharistie, et de même que l'enfant croit par la foi de l'Eglise, il désire l'eucharistie, et par là il reçoit l'effet de ce sacrement ? — Saint Augustin avait dit presque dans les mêmes termes : « Par la voix de ceux qui les portent, « les enfants au baptême croient, et par leur cœur ils « mangent la chair du Christ. » (Epist. 107 — ad Vital).

Ainsi l'enfant au baptême entre dans l'unité de l'Eglise ; et cela, c'est l'effet propre de l'eucharistie, et cet effet, il le reçoit en vertu d'un désir de ce sacrement, en vertu d'une communion spirituelle.

Dans la question 73, saint Thomas dit que la première union de l'homme à Jésus-Christ est l'effet de l'eucharistie. Dans la question 79, il dit que l'eucharistie produit la grâce première. Comme Soto le fait observer avec tous les commentateurs, saint Thomas ne cherche pas si l'Eucharistie

produit une augmentation de la grâce, ce qui est évident ; mais il enseigne que la grâce première elle-même est opérée par ce sacrement.

Q. LXXIX, art. 1. « Le Seigneur a dit : « Le pain que je « donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. » Mais la vie spirituelle est par la grâce ; la grâce est donc produite par ce sacrement.

« Conclusion. Il est nécessaire que le très saint sacrement de l'eucharistie produise la grâce, parce qu'il contient le Christ, qui est la source de toutes les grâces. » — La source de toutes les grâces dans l'Église militante, ce n'est pas précisément le Christ considéré dans sa gloire céleste, mais le Christ dans l'eucharistie, dans le sacrement qui le signifie et le contient comme immolé et comme aliment.

« Pour connaître l'effet de l'eucharistie, il faut considérer premièrement et principalement ce qui est contenu dans ce sacrement, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui, de même qu'en venant dans le monde il a donné la vie au monde, de même en venant par ce sacrement dans chaque homme, il opère en lui la vie de la grâce. Secondement, il faut considérer ce qui est représenté par ce sacrement, c'est-à-dire la passion de Jésus-Christ ; et, à cause de cela, l'effet que la passion a produit dans le monde, ce sacrement l'opère dans chaque homme en particulier... Il faut considérer aussi ce qui est signifié par les apparences du pain et du vin, sous lesquelles ce sacrement nous est proposé. « Notre-Seigneur, dit saint Augustin, nous a donné son sacrement dans des choses qui de plu« sieurs sont réduites en un même tout, car le pain est for« mé de plusieurs grains de froment et le vin de plusieurs « grappes de raisin. O sacrement de piété, ô signe d'unité, « ô lien de charité ! » — Le sacrement de l'eucharistie contient réellement Jésus-Christ, auteur de toutes les grâces ; il contient le Christ immolé, continuant et renouvelant sa passion, qui a sauvé le monde ; il est le symbole de l'unité de l'Eglise. Or, la présence de Jésus-Christ comme principe de vie, sa passion, et l'unité de l'Eglise, ces trois choses sont signifiées par les éléments matériels de ce sacrement ; et c'est lui qui donne Jésus-Christ à l'homme, qui lui applique les mérites de sa passion et qui lui donne entrée dans l'Eglise.

Q. LXXIX. art. 1. ad 1. « Le sacrement de l'eucharistie a de lui-même la vertu de conférer la grâce ; aussi, personne n'a la grâce avant d'avoir reçu ce sacrement, si ce n'est par quelque désir de le recevoir, soit par un désir personnel comme pour les adultes, soit par le désir de l'Eglise comme pour les enfants. Ainsi, c'est par l'efficacité de la vertu de ce sacrement, même par le simple désir de le recevoir, l'homme obtient la grâce, par laquelle il est vivifié. » — C'est donc par l'efficacité de la vertu de l'eucharistie, et en raison du désir de ce sacrement, que l'enfant au baptême est vivifié par la grâce-

Q. LXXX. art. XI. « Il est manifeste que tout homme est tenu de recevoir ce sacrement au moins d'une manière spirituelle, car c'est là être incorporé à Jésus-Christ. Mais la manducation spirituelle inclut le désir de recevoir ce sacrement, et par conséquent l'homme ne peut pas être sauvé sans désirer recevoir ce sacrement. Or ce désir serait stérile, si on ne l'accomplissait pas quand on en a la facilité. D'où il suit manifestement que l'homme est tenu de recevoir ce sacrement, non seulement par le commandement de l'Eglise, mais par le précepte même du Seigneur ? — Saint Thomas enseigne comme certain que l'obligation de la communion sacramentelle est de droit divin ; et la preuve qu'il en donne, c'est que la grâce est donnée au baptême en vertu du désir de recevoir ce sacrement. Il regarde donc aussi comme certain, que c'est l'Eucharistie qui opère la grâce première et que ce sacrement est de nécessité pour le salut.

Q. LXV. art. IV. ad 2. « Ces paroles du Seigneur : « Si « vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne « buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. », ne s'entendent pas seulement de la communion sacramentelle, mais aussi de la communion spirituelle, comme saint Augustin l'a exposé. Elles ne prouvent donc pas que la réception réelle de l'eucharistie soit de nécessité, comme celle du baptême pour les enfants. »

Q. LXXIII. art IV. ad 4. « L'institution des sacrements est ordonnée par rapport à la perfection de la vie spirituelle, qui est leur commune fin ; et c'est pourquoi l'eucharistie a dû être instituée avant le baptême, parce qu'elle est avant

lui quant à l'intention, bien qu'elle vienne après lui quant à sa réception sacramentelle. »

Q. LXX. Art. III. ad 3. « L'eucharistie est plus excellente que les sacrements qui impriment caractère. Le caractère en effet est une certaine participation au sacerdoce de Jésus-Christ, mais le sacrement de l'eucharistie unit Jésus-Christ lui-même à l'homme ».

Q. LXXIX. Art. III. « La vertu de ce sacrement, considérée en elle-même, s'étend à la rémission de tous les péchés, en raison de la passion de Jésus-Christ, qui est la cause de la rémission des péchés... Ce sacrement peut opérer la rémission des péchés de deux manières, soit en étant reçu seulement par le désir, comme il arrive au pécheur qui est justifié avant de communier sacramentellement, soit quand il est reçu sacramentellement avec le péché, dont on n'a pas conscience et dont on n'a plus la volonté. Le pécheur alors obtient par ce sacrement la grâce de la charité, qui produit la contrition et la rémission du péché ».

Saint Thomas dit que l'eucharistie est la cause de la rémission des péchés, parce qu'elle représente la passion et qu'elle en applique le mérite à chaque homme. Le Concile de Trente condamne ceux qui disent que le fruit principal de l'eucharistie est la rémission des péchés. Sess. XIII. c. 6. Son fruit principal en effet et la fin de son institution, c'est la perfection de l'union à Jésus-Christ et l'alimentation de la vie spirituelle ; mais le saint Concile ne condamne pas ceux qui disent avec saint Augustin et saint Thomas, que ce sacrement est le principe universel de la rémission des péchés et de toutes les grâces.

La forme de la consécration du calice porte : « Celui-ci est « le calice de mon sang, du nouveau et éternel testament, qui « sera répandu pour vous et pour beaucoup en rémission « des péchés » .Ces paroles sont prises de la première épître aux Corinthiens, chap. XI, 25. — Bossuet : « Au lieu que la Vulgate traduit : le sang qui sera répandu pour vous, l'original porte : qui est répandu, qui se répand, au temps présent, dans saint Mathieu et dans saint Marc ; et, sur le corps, le même orignal porte, dans saint Paul : le corps qui est rompu, qui se rompt pareillement au temps présent. Et dans

saint Luc la version porte, aussi bien que l'original : qui est donné, qui se donne, « quod datur », et non pas au futur ». (Médit. sur l'Evang. — La scène. 1ere Part. 22eme jour.)

Cette remarque est importante, elle nous fait comprendre que, d'après les saintes Ecritures, ce corps et ce sang qui opèrent la rémission des péchés, ce n'est pas seulement ce corps qui devait être rompu et ce sang qui devait être répandu dans le sacrifice de la croix, mais aussi ce corps qui était rompu et ce sang qui était répandu dans le sacrifice eucharistique, lequel applique à chaque homme ce que la Passion du Sauveur a mérité pour tous.

Telle est donc la doctrine de saint Thomas dans sa Somme et dans tous ses écrits : l'eucharistie est de nécessité de moyen ; c'est elle qui produit la première incorporation à Jésus-Christ et la grâce première. Les théologiens de l'école de saint Thomas enseignent communément cette même doctrine, et ils ont toujours cru que c'était là le sentiment du maître.

D'ailleurs, l'enseignement de saint Thomas est si formel et si clair, que ceux qui ne l'acceptent pas, se trouvent dans le plus grand embarras, quand ils cherchent à donner un autre sens aux textes du saint docteur. Et c'est là encore une preuve, que le vrai sens de saint Thomas est celui que nous venons de dire.

De Lugo ne professait pas que l'eucharistie fût de nécessité de moyen. Cependant, déférant à la grande autorité de l'Ange de l'Ecole, il se rapproche de son sentiment : « Vasquez, dit-il, trouve que cette doctrine de saint Thomas est fort difficile. Mais on peut dire, conformément à la pensée du saint docteur, que le désir de l'eucharistie est contenu dans le baptême, en ce sens que l'eucharistie est la fin à laquelle tous les autres sacrements sont ordonnés ; et ainsi, comme la fin opère en vertu de l'intention, et que l'intention de la fin précède l'élection des moyens, de même le désir ou intention de l'eucharistie précède l'élection du baptême. » (De Euch. disput. III, sect. 2).

De Lugo ne répugne donc pas à dire, avec saint Thomas, que l'eucharistie opère, comme cause finale, la grâce qui est conférée au baptême, mais il y a d'autres théologiens, qui

rejettent formellement cette doctrine et qui ne veulent même pas reconnaître que ce soit celle de saint Thomas.

Suarez : « Saint Thomas dit que la grâce première n'est jamais produite sans le désir de l'eucharistie, et que c'est ce sacrement qui l'opère. Cette doctrine offre la plus grande difficulté parce qu'il semble s'ensuivre que ce sacrement ait été institué de soi pour produire la grâce première, et qu'il soit de nécessité de moyen, ce que nous n'approuvons pas. »

« Mais, dira-t-on, saint Thomas a donc parlé de l'eucharistie sur ce point d'une manière équivoque. Je réponds que ce n'est pas à proprement parler une équivoque ; mais parce que ce sacrement contient Jésus-Christ qui est l'auteur de toute grâce, saint Thomas attribue à l'eucharistie ce qui appartient à Jésus-Christ considéré en lui-même et d'une manière absolue. L'Eucharistie est le corps du Christ et c'est pourquoi il attribue à ce sacrement ce qui convient au corps du Christ, » (in 79 a. 1. Edit. Vivès. T. XXI. p. 383.)

Mais cette explication est formellement contraire à la doctrine de saint Thomas, qui enseigne sous toutes les formes, que c'est en tant qu'il est dans l'eucharistie que Jésus-Christ opère la grâce première.

Plus on étudie saint Thomas, plus on s'étonne qu'on ait pu contester que ce soit là son enseignement.

III

Doctrine de l'Eglise.

Après avoir étudié saint Augustin et saint Thomas il nous reste à entendre l'Eglise elle-même affirmant par la voix de ses pontifes et par l'organe du catéchisme romain que l'eucharistie est de nécessité pour le salut.

1. *Saint Innocent et saint Gélase.*

Innocent à Sylvain, à Valentin et aux autres très chers frères qui ont assisté au concile de Milève, salut dans le Seigneur.

« Quant à ce que les Pélagiens affirment, que les enfants

peuvent avoir la vie éternelle sans la grâce du baptême, c'est une chose insensée ; car, s'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme et s'ils ne boivent son sang, ils n'auront pas la vie en eux. Quand ils disent que les enfants peuvent avoir cette vie éternelle sans la régénération, il me semble qu'ils veulent annuler le baptême lui-même, puisqu'ils disent que les enfants possèdent cette vie que, suivant notre foi, le baptême seul peut leur conférer ; donc si il n'y pas de préjudice à ne pas naître de nouveau, ils sont contraints d'avouer que le sacrement de la régénération n'a pas d'utilité. » Rapporté par saint Augustin dans sa lettre 182 — Ailleurs, 93. — (Migne, T. II. p. 285.)

Saint Augustin cite ces paroles de saint Innocent, dans sa lettre au pape Boniface, et il ajoute : « Voici donc que le pape Innocent, d'heureuse mémoire, enseigne que sans le baptême du Christ et sans la participation du corps et du sang de Jésus-Christ, les enfants n'ont pas la vie éternelle. » (Contra duas epist. Pelagian. — ad Bonif. Eccl. rom. episc. Lib. II, cap. 4, n. 7, — p. 576.

Saint Augustin dit encore dans sa lettre à saint Paulin : « Les Pélagiens vont contre la sentence du Seigneur, qui dit : « Celui-ci est le Pain descendu du Ciel, afin que, si quel« qu'un en mange, il ne meure pas », et un peu après : « En « vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la chair « du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous « n'aurez pas la vie en vous ». Ils vont aussi contre l'autorité du Siège apostolique, qui, en traitant de cette matière, a invoqué ce témoignage de l'Évangile. » (Epist. ad Paulin. n.28, p. 826.)

Ibid. n. 29. « Qu'ils se rendent donc à l'autorité du Siège apostolique, ou plutôt du Maître et Seigneur des apôtres, qui dit que les enfants n'auront point la vie en eux, s'ils ne mangent la chair du Fils de l'homme, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en recevant le baptême. (Epist. 184, — alibi 106. Alyp. et August. ad Paulin, episc., ipsum plenius instituentes adv. Pelag. hœres. t, II, p. 815, édit. Migne.)

Le pape saint Gélase écrit aux évêques du Picenum, pour les confirmer dans la foi et les prémunir contre l'erreur des Pélagiens, qui se répandait dans l'Italie ; et affrontant la co-

lère des deux empereurs hérétiques Anastase et Théodoric, il adresse à ses frères la lettre admirable que nous allons rapporter.

Gélase, évêque, à tous les évêques du Picenum, salut dans le Seigneur :

« Nos premiers parents ont été créés innocents et immortels; mais ces principes de notre substance ayant péché, ils sont devenus passibles et corruptibles, et toute la nature humaine avec eux. »

« Les saintes Ecritures, les sacrements même de l'Eglise et la tradition des Pères attestent que la génération humaine a été viciée dans son principe, et que tous les hommes sont par nature enfants de colère. Aussi il est écrit : « Celui qui « croira et qui sera baptisé, celui-là aura la vie éternelle ; « mais celui qui ne croira pas, il est déjà jugé et la colère de « Dieu demeure en lui. » Id. III. Et le Seigneur a prononcé lui-même de sa voix divine : « Celui qui n'aura pas mangé « la chair du Fils de l'homme et bu son sang, il n'aura pas « la vie en lui. » Où nous voyons que personne n'est excepté, et personne n'a jamais osé dire que sans le sacrement du salut on pourrait parvenir à la vie éternelle. Or sans cette vie, il n'est pas douteux qu'on demeure dans la mort éternelle. »

« Bien que le royaume des cieux soit la même chose que la vie éternelle, la providence de Dieu a voulu qu'il fût écrit, non seulement : « Celui qui ne renaîtra pas de l'eau et de « l'Esprit, n'entrera pas dans le royaume des cieux, » mais aussi « Celui qui n'aura pas mangé la chair du Fils de l'homme et bu son sang, n'aura pas la vie en lui. »

« Ce qu'ils disent est donc de nulle valeur, que les enfants sans la régénération sont seulement privés du royaume des cieux, mais qu'ils ont la vie éternelle; car sans le baptême ils ne peuvent pas manger la chair du Seigneur et boire son sang, et sans cela ils ne peuvent avoir la vie en eux-mêmes et ainsi ils demeurent dans la mort. »

Le pape saint Gélase écrivait cette lettre après la mort de saint Augustin. Il reproduit, comme on le voit, l'argumentation, les textes et les paroles du grand docteur.

Saint Gélase affirme donc avec son autorité apostolique,

que les enfants comme les adultes ne peuvent pas avoir la vie éternelle sans avoir mangé le corps du Seigneur, et il prouve la nécessité de cette manducation du corps du Christ par les textes de l'Evangile où Notre-Seigneur parle de son corps, en temps qu'il est aliment dans l'eucharistie. C'est donc le corps eucharistique du Christ qu'il faut manger, au moins d'une manière spirituelle, pour avoir la vie. C'est donc le corps eucharistique du Christ, qui est pour nous le principe du salut.

Bossuet qui ne professait pas que l'eucharistie fût de nécessité de moyen, reconnaît cependant que cette doctrine est celle de l'antiquité et du Saint-Siège.

« Saint Augustin, dit-il, établit la nécessité de l'eucharistie, en s'appuyant sur ce passage de saint Jean : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. » Or cette preuve n'est pas seulement de saint Augustin, mais encore du pape saint Innocent, dans sa réponse au concile de Milève, que toute l'Eglise a rangée dans ses canons ; et elle est encore du pape saint Gélase. Elle est donc si clairement du Saint-Siège, que saint Augustin ne craint point de dire, dans son épître à saint Paulin, que ceux qui la rejettent, malgré la décision du pape saint Innocent, s'élèvent contre l'autorité du siège apostolique. On ne peut donc nier que cette preuve ne soit celle du Saint-Siège et de toute l'Eglise catholique. Elle est encore celle des autres Pères contemporains de saint Augustin. Et afin qu'on ne pense pas que cette doctrine fût nouvelle, on la trouve dans saint Cyprien, aussi clairement que dans les Pères qui ont suivi. » Défense de la tradition et des saints Pères. (Liv, I, chap. 12).

Les saints Pères et l'Eglise elle-même ayant affirmé d'une manière si claire et si formelle, que l'eucharistie est de nécessité pour le salut, comment les théologiens de ces derniers siècles ont-ils pu en venir à rejeter cette doctrine ? C'est ce que nous laisserons à d'autres à comprendre et à expliquer. Si quelques-uns jugent que c'est là pour la théologie une heureuse innovation et un progrès, nous sommes assurément très éloignés de partager leur sentiment.

Le Catéchisme du Concile de Trente.

Si les théologiens se sont divisés sur la question de la nécessité de l'eucharistie, la sainte Eglise, comme nous allons le voir, est demeurée constante dans son enseignement.

Le catéchisme du concile de Trente, qu'on appelle aussi le catéchisme romain et le catéchisme des curés, enseigne formellement que le sacrement de l'eucharistie est nécessaire au salut. Or on peut dire avec vérité que la doctrine du catéchisme romain est la doctrine de l'Eglise elle-même.

Ce catéchisme en effet a été rédigé sur l'ordre du concile de Trente par quelques-uns de ses théologiens les plus célèbres, qu'il avait délégués à cet effet ; et, comme l'ouvrage n'était pas achevé, au moment de la clôture du Concile, les Pères laissèrent au pontife romain le soin de lui donner l'approbation lorsqu'il aurait reçu sa forme définitive.

Le saint et savant pontife Pie V s'intéressait extrêmement à ce grand ouvrage. Il en confia la direction à saint Charles Borrhomée, qui s'y employa avec une instante sollicitude, et qui rendit par là un service signalé à la sainte Eglise. Pie V examina lui-même le catéchisme à quatre reprises, et y fit faire chaque fois quelques modifications et retouches ; et quand il l'eut amené au degré de perfection qu'il désirait, il lui donna sa solennelle approbation « en sa qualité de pasteur universel », affirmant « qu'il contient toutes les vérités que « les pasteurs doivent enseigner aux fidèles ».

Le catéchisme romain est donc l'organe officiel du Concile de Trente et de l'Eglise, et l'approbation du Pontife romain lui confère une autorité, qui n'est pas moins grande que celle du missel et du bréviaire, directement approuvés par le Concile lui-même. Cette autorité l'emporte sur celle de tous les docteurs particuliers, de saint Augustin et de saint Thomas, et elle vient immédiatement après celle des saints Canons et des définitions conciliaires.

Voici donc ce que le catéchisme du Concile de Trente enseigne sur la nécessité de l'eucharistie.

Il dit, d'abord, que l'eucharistie est la source de toutes les grâces.

(Pars 2ᵃ. de Euch. sacr. N. 47. Edit paris. 1672). « Les fruits et les avantages de ce sacrement sont immenses.... Il contient l'abondance et l'affluence de tous les biens. » N. 48. « L'eucharistie est la source et les autres sacrements en sont comme les ruisseaux. Il faut dire en effet véritablement et nécessairement, que ce sacrement est la source de toutes les grâces, puisqu'il contient en lui-même d'une manière admirable le Christ Notre-Seigneur, qui est la source des grâces et des dons célestes et l'auteur de tous les sacrements, de qui dérive aux autres sacrements, comme de leur source, tout ce qu'ils ont de bien et de perfection. » — Ainsi, ce n'est pas seulement Jésus-Christ considéré absolument, mais c'est le sacrement de l'eucharistie qui est la source des autres sacrements et de toutes les grâces.

Le catéchisme romain dit ensuite qu'on ne peut avoir la grâce sans recevoir ce sacrement.

N. 52. « Nous avons dit que l'eucharistie confère la grâce, parce que la grâce première elle-même (dont il faut être revêtu avant de communier sacramentellement, pour ne pas manger et boire son propre jugement), n'est accordée à personne, à moins qu'il ne reçoive par le désir ce sacrement lui-même ; car il est la fin de tous les sacrements et le symbole de l'unité et de l'union de l'Eglise, et en dehors de l'Eglise personne ne peut obtenir la grâce. »

De ce texte, dont l'importance est considérable, nous tirons les conclusions suivantes :

1. Pour obtenir la grâce, il faut être dans l'Eglise. Etre dans l'Eglise, ou être incorporé à Jésus-Christ, est donc quelque chose de distinct de la grâce sanctifiante ; et en effet, on peut être dans l'Eglise et incorporé à Jésus-Christ par la foi seule et sans avoir la charité. De plus, l'incorporation à Jésus-Christ précède la collation de la grâce ; car, pour la recevoir, il faut être dans l'Eglise du Christ.

2. Cette entrée dans l'Eglise, cette incorporation à Jésus-Christ, c'est l'eucharistie qui l'opère. Ce sacrement en effet est par ses éléments matériels le symbole de l'unité et de l'union de l'Eglise ; et comme les sacrements opèrent ce qu'ils signifient, c'est l'eucharistie qui produit l'unité du Christ et de l'Eglise et l'union de tous les membres avec

le Christ chef et entre eux. Le premier effet de l'eucharistie, c'est d'unir l'homme à Jésus-Christ et de lui donner entrée dans l'Eglise.

Le texte que nous venons de citer est d'autant plus remarquable, que les théologiens du catéchisme romain s'étaient fait une loi d'écarter toutes les questions controversées dans les écoles catholiques. En affirmant d'une manière si formelle la nécessité de l'eucharistie, le catéchisme romain nous fait donc entendre que cette doctrine n'est pas une opinion particulière, plus ou moins probable, mais qu'elle est la doctrine traditionnelle et le sentiment même de l'Eglise.

Si ce texte du catéchisme du Concile de Trente se trouvait dans le Concile lui-même, il nous semble que la controverse sur la nécessité de l'eucharistie serait terminée. Sans doute l'autorité du catéchisme n'a pas une portée aussi grande ; mais pourtant elle est si considérable, qu'elle suffirait à elle seule à former une conviction théologique sur cette question.

Il serait intéressant de rechercher le sentiment de la sainte Eglise sur la nécessité de l'eucharistie, dans le missel et dans le bréviaire, car les formules de la prière liturgique sont des règles de la foi. On verrait qu'un grand nombre de textes et d'oraisons sont favorables à la doctrine que nous avons exposée, et que rien ne s'y trouve qui y soit opposé. Nous nous bornerons ici à quelques citations.

Au canon de la messe, dans les oraisons qui précèdent la communion, le prêtre demande à être délivré par le très saint corps et sang du Seigneur de toute iniquité et de tous les maux, et d'y trouver une protection et un remède pour son corps et pour son âme.

Dans la secrète de la messe de saint Ignace, confesseur, on demande d'être véritablement sanctifié par ces saints mystères, « dans lesquels Dieu a constitué la source de toute sainteté ».

Dans la postcommunion de la messe de sainte Marie-Madeleine, la sainte Eglise nous fait demander d'être arraché à tout mal « par le corps et le sang du Seigneur, qui sont le « remède précieux et unique. »

On remarquera que la sainte Eglise exprime continuellement dans ses oraisons une triple vérité, qui montre l'action

universelle de l'Eucharistie. D'abord, elle insiste sur ce point, que ce sacrement est un remède, et un remède universel. De plus, elle dit que l'action sanctifiante et réparatrice de l'eucharistie s'étend également au corps et à l'âme. Ce sacrement, en effet, est essentiellement à la fois un aliment et un remède, et il a pour fin de sanctifier et de guérir non seulement l'âme de l'homme, mais aussi sa chair, qui est le foyer des concupiscences, et son effet est de restaurer tout notre être spirituel, notre âme et notre corps, « Integer spiritus « vester, anima et corpus », (I. Thess. V, 23), et de ramener à l'intégrité première toute notre nature, dans les deux éléments qui la composent. Enfin la sainte Eglise nous fait demander par ce sacrement, non seulement les grâces spirituelles, mais aussi tous les biens et tous les secours temporels, qui nous sont utiles pour obtenir la vie éternelle.

Pour ce qui est du bréviaire, on verra que le sentiment de l'Eglise se trouve clairement manifesté dans l'admirable office du corps du Christ et dans le cours de son octave. Au lieu d'éviter les textes difficiles des saints Pères, qui contiennent la doctrine de la nécessité de l'eucharistie, la sainte Eglise au contraire a choisi des passages de saint Augustin, de saint Jean Chrysostome et particulièrement de saint Hilaire, qui expriment formellement cette doctrine.

Ainsi donc, nous disons avec la tradition, avec la théologie et avec la sainte Eglise, que le sacrement de l'Eucharistie est de nécessité pour le salut, et que c'est lui qui opère l'incorporation à Jésus-Christ et la grâce première.

Concluons cette étude par un remarquable passage de saint Paschase Radbert, qui résume toute notre pensée sur ce sujet.

« Nous venons de vous exposer les sentences des saints Pères, afin que vous voyiez que nous n'avons point parlé avec témérité, et que nous ne vous avons rien proposé qui ne fût fondé sur leur enseignement... Il est vrai, plusieurs ont des doutes sur ces questions, et plusieurs ont ignoré ces admirables mystères ; mais nous, admirons les profonds conseils de Dieu dans la grande œuvre du salut des hommes. Admirons, louons et bénissons en toutes choses ce que le bienheureux Hilaire a compris, par quelle merveilleuse économie

le Christ nous a tous récapitulés en lui-même, par quel mystère il nous a faits tous un avec lui, non pas seulement par la concorde des volontés, mais par la nature de sa chair et de son sang. « Comment, dit ce saint docteur, ne croirions-« nous pas que le Christ demeure naturellement en nous, « puisqu'en se faisant homme il s'est uni inséparablement la « nature de notre chair, et qu'il a mêlé la nature de notre « chair à la nature de son éternité dans ce sacrement qui nous « communique sa chair ? Ainsi donc nous sommes un, parce « que le Père est dans le Christ et que le Christ est en nous. » Et de même saint Augustin et les autres Pères rendent témoignage, que c'est de cette manière que, par son humanité, Jésus-Christ est en nous et nous en lui. Et si quelqu'un veut détruire cela, il détruit nécessairement du même coup tout ce que l'Homme-Dieu a daigné faire en se donnant à nous dans ce sacrement pour le salut des hommes. » (Epist. de corp. et sang. Dñi ad Frudeg. — Sentent. Cathol. Patr. Edit. Migne. p. 1362.)

Pour contrebalancer toute cette doctrine des Pères sur la médiation naturelle de Jésus-Christ et sur la nécessité de l'eucharistie, il faudrait que ceux qui la combattent pussent trouver dans la tradition des témoignages équivalents et formels en faveur de l'opinion contraire. Or ceux qui ont recherché ces textes avec le plus de soin n'ont jamais pu les découvrir, et ils ne peuvent pas en produire un seul qui contredise cette doctrine.

Les chapitres qui vont suivre seront le développement de ce que nous venons de dire, et ils montreront dans une lumière toujours croissante que l'eucharistie est de nécessité de moyen, et que c'est elle qui est le principe de notre union à l'humanité de Jésus-Christ.

F. FRANÇOIS DE VOUILLÉ.

SAINT PIERRE D'ALCANTARA

ET

SAINTE THÉRÈSE

(Suite) (1).

Après avoir esquissé à grands traits la vie de ce grand serviteur de Dieu, il nous plaît maintenant de le placer en face de son émule en contemplation et en sainteté : la séraphique Thérèse d'Avila.

Ces deux âmes, parvenues au plus haut degré de la perfection séraphique, saint Pierre d'Alcantara et sainte Thérèse, étaient bien faites pour s'entendre. C'étaient deux âmes sœurs dans toute la force du terme. « La première fois que je lui rendis compte de ma vie, de ma manière de faire oraison, écrit la vierge du Carmel, tout de suite je vis qu'il m'entendait par l'expérience qu'il avait des choses spirituelles. Il m'éclaira surtout, et me donna une claire intelligence des visions extatiques. Il goûtait un inexprimable plaisir dans le mutuel épanchement de nos âmes. »

Il convient d'arrêter un instant nos regards sur cette rencontre de deux âmes, appelées, dans les desseins de Dieu, à réaliser l'une des œuvres les plus merveilleuses de leur siècle. Rappelons d'abord les circonstances de temps et de lieu qui firent naître entre elles ces relations si intimes que l'histoire nous a conservées.

C'était à Avila, en 1558. Le Père Balthazar Alvarez, religieux de la Société de Jésus, était, à cette époque, le direc-

(1) Voir la livraison d'août 1903.

teur de Thérèse. La sainte traversait alors une des crises les plus terribles de sa vie. Aux joies du Thabor, avaient succédé soudain les cruelles souffrances de l'épreuve ; la lumière avait fait place à l'obscurité ; la tristesse, le trouble, l'angoisse avaient envahi le cœur de la vierge et torturaient affreusement son âme. A ces peines intérieures étaient venues s'ajouter les terribles assauts du démon. L'ange de Satan, en effet, visitait fréquemment Thérèse, tantôt sous les traits d'un horrible petit nègre, tantôt sous une forme plus repoussante encore. Ces apparitions effrayantes lui causaient parfois de telles douleurs que ses sœurs épouvantées, osaient à peine se tenir près de son lit. Mais, seule la surface de son âme paraissait troublée. Au plus fort de la tempête, Thérèse calme, résignée, s'abandonnait à Dieu, comme l'enfant à sa mère, comme l'aveugle à son guide, comme le passager au pilote qui oriente le navire vers le port. « Je prenais en main une croix, dit-elle, et Dieu me donnait un tel courage que je n'aurais pas eu peur d'attaquer tous les démons ensemble. Je sentais qu'avec cette croix, je les aurais facilement vaincus, et je leur disais : « Venez tous maintenant ; je suis la servante du Seigneur, et je veux voir ce que vous pouvez faire. Lorsqu'ils m'apparaissaient, loin de m'inspirer la moindre crainte, ils semblaient plutôt saisis d'effroi en ma présence. Par la bonté de mon divin Maître, je gardais sur eux un tel empire que je n'en faisais pas plus de cas que des mouches. Je les trouve pleins de lâcheté : dès qu'on les méprise, le courage les abandonne. Non vraiment, ajoute-t-elle, je ne puis comprendre ces frayeurs qui nous font crier : *le démon, le démon*, quand nous pouvons dire : *Dieu, Dieu,* et faire ainsi trembler notre ennemi. Ne savons-nous pas qu'il ne peut bouger sans la permission du Seigneur? Quant à moi, c'est certain, je redoute bien plus ceux qui craignent tant le démon que le démon lui-même. »

Elle avait raison. Méconnaissant les grands desseins de Dieu sur elle, confondant les bienfaits insignes de la grâce avec les horreurs de l'esprit infernal, la plupart des âmes pieuses qui la voyaient, ses sœurs elles-mêmes, ne craignaient pas d'attribuer à l'action de Satan les phénomènes extraordinaires qui se produisaient dans son âme. Son confesseur,

le P. Balthazar, semblait partager cette conviction; du moins, hésitait-il à se rendre aux touchantes protestations de la sainte. « Non, disait-elle, jamais je ne croirai que le démon puisse ainsi déraciner mes défauts et me donner en échange des vertus et un courage qui me portent à tout entreprendre pour la gloire de Dieu. Car tel est le résultat de mes visions. » Aussi, ne sommes-nous point surpris des douloureuses appréhensions de cette âme obscurcie dans l'épreuve. « Je craignais, dit-elle, de voir venir le moment où je ne trouverais plus de confesseurs et où tous me fuiraient. Je ne faisais que pleurer ; mes angoisses étaient assez fortes pour me faire perdre l'esprit. »

Or, tandis que l'héroïque vierge exhalait ainsi ses plaintes, l'ange consolateur, que la Providence lui avait choisi, venait d'entrer à Avila. Pierre d'Alcantara approchait du terme de sa carrière. Exténué par les jeûnes et les mortifications de toute sorte, il remplissait néanmoins avec un zèle admirable la difficile mission que le ciel lui avait confiée. Il visitait à pied, l'une après l'autre, les maisons de sa custodie, traînant courageusement son pauvre corps, si maigre « qu'il semblait fait d'écorces d'arbres ». Tel était l'enfant de saint François qui devait employer ses dernières années à donner à la vie de Thérèse une orientation nouvelle et définitive.

Il ne lui fut point difficile de rassurer l'âme craintive de la sainte. Sa longue expérience des âmes, jointe aux dons surnaturels dont il était lui-même l'objet, lui fit bientôt découvrir les étonnantes merveilles dont le ciel s'était plu à favoriser l'humble vierge d'Avila. A la voix du serviteur de Dieu, tous les doutes que la perplexité de ses confesseurs avait fait naître dans son esprit, s'évanouirent à l'instant. Thérèse aimait Jésus, et Jésus aimait Thérèse : telle était bien la vérité; elle éclatait toute rayonnante des paroles du saint franciscain, et son éclat pénétrait l'âme de Thérèse des plus ineffables consolations. Ecoutons-la nous raconter elle-même cette première entrevue : « Comme je n'ai jamais rien caché à mes guides des plus secrets replis de mon cœur, écrit-elle, et que dans les choses douteuses, j'ai toujours dit ce qui pouvait m'être contraire, je lui rendis compte de toute ma vie et de ma manière d'oraison, le plus

clairement qu'il me fut possible. Je vis presque d'abord qu'il m'entendait par l'expérience qu'il avait de ces voies, et c'était ce dont j'avais besoin : car Dieu ne m'avait pas encore fait la grâce qu'il m'a accordée depuis, de savoir faire comprendre aux autres les faveurs dont il me combla ; ainsi, pour les connaître et pour en porter un jugement sûr, il fallait en avoir reçu de semblables. Il me donna une très grande lumière, et elle m'était très nécessaire ; car, jusqu'à ce moment, les visions intellectuelles et même les imaginaires qui se voient des yeux de l'âme, avaient été pour moi quelque chose d'incompréhensible... Ce saint homme m'éclaira sur tout, et me donna une parfaite intelligence de ces visions : il me dit de ne plus craindre, mais de louer Dieu, m'assurant qu'il en était l'auteur, et qu'après les vérités de la foi, il n'y en avait point de plus certaine ni à laquelle je dusse donner une plus ferme créance. Il se consolait beaucoup avec moi, me témoignait une très grande affection, et il m'a toujours fait part de ses pensées les plus intimes et de ses desseins. Heureux de voir que Notre-Seigneur m'inspirait une si ferme résolution, et tant de courage pour entreprendre les mêmes choses qu'il lui faisait la grâce d'exécuter, il goûtait un grand contentement dans cette mutuelle communication de nos âmes. Car, dans l'état auquel le divin Maître l'avait élevé, le plus grand plaisir, comme la plus pure consolation, est de rencontrer une âme en qui l'on croit découvrir le commencement des mêmes grâces... Ce saint homme fut pénétré de la plus vive compassion pour moi. Il me dit qu'une des plus grandes peines de cet exil était celle que j'avais endurée, c'est-à-dire, cette contradiction des gens de bien. Il me promit de parler à mon confesseur et à un de ceux qui me causaient le plus de peine (1). »

En effet, Pierre d'Alcantara ne se contenta pas de mettre au service de Thérèse les lumières surnaturelles dont il disposait. Après avoir rassuré la sainte sur ses états d'oraison et dissipé entièrement ses inquiétudes sur ses doutes, il se rendit auprès du Père Balthazar et parvint, sans peine, à lui prouver la certitude des opérations divines dans l'âme de sa

(1) *Vie écrite par elle-même*, ch. XXX.

pénitente. Il renouvela la même démarche auprès de l'évêque, comme l'atteste formellement Diégo de Yepez, évêque de Tarragone, dans son *Histoire de sainte Thérèse* : « Le Père Pierre d'Alcantara, dit-il, eut avec la sainte Mère des communications intimes, et, mieux que tout autre, il put apprécier l'élévation de son esprit et la sainteté de sa vie. C'est lui qui, par l'autorité de son caractère, ramena l'Evêque prévenu et le gagna à la cause de la sainte Réformatrice. Il conçut une telle opinion de la sainteté de Thérèse, qu'il avait coutume de dire qu'après les vérités de la foi, rien ne lui paraissait plus certain que l'action en elle de l'Esprit-Saint; aussi l'aida-t-il toujours dans ses épreuves et ses fondations. »

Dès lors, on vit le calme renaître dans le pieux monastère d'Avila. Les craintes, qui avaient agité un instant les ferventes compagnes de Thérèse, firent place aux témoignages de la plus touchante vénération. On s'empressait autour de cette âme si favorisée, on lui demandait même des conseils, on s'appliquait, à son exemple, avec plus de zèle que jamais, aux saints exercices de l'oraison.

Telle fut la première œuvre de saint Pierre d'Alcantara. Hâtons-nous de dire que ce ne fut pas la principale.

La vie religieuse, telle que la menait sainte Thérèse, n'offrait pas à son âme, si avide de perfection, tous les avantages qu'elle désirait en retirer. Ses aspirations n'étaient point satisfaites; elle rêvait une vie plus austère, une solitude plus profonde, un détachement plus absolu des biens et des joies terrestres. D'autre part, le relâchement qui s'était introduit vers cette époque, dans les monastères du Carmel, ne laissait pas que de frapper douloureusement son cœur. Aussi éprouvait-elle un vif désir de ramener ses sœurs à l'observance primitive de la règle. Mais, quelle était, à cet égard, la volonté de Dieu? Ces généreux désirs qui tourmentaient l'âme de la sainte, n'étaient-ils pas plutôt de pures illusions dont l'Esprit de ténèbres se plaisait à la bercer?

Une circonstance providentielle vint jeter la lumière dans l'âme de Thérèse. C'était le 16 juillet de l'année 1560; Thérèse avait environ 46 ans. Le monastère de l'Incarnation avait célébré avec pompe la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Les dernières cérémonies du soir étaient achevées, et, au

chant des hymnes et des cantiques avait succédé peu à peu le silence majestueux du cloître. Pourtant, un groupe intime s'était réuni dans la cellule de Thérèse, pour y passer, dans de pieux colloques, les dernières heures de cette fête. Dans ce groupe, se détache, par les brillantes saillies de son esprit et les ressources de sa riche nature, la propre nièce de la sainte, Marie de Ocampo, jeune fille de 17 ans, qui avait grandi à l'ombre du monastère d'Avila.

« L'entretien roule d'abord sur la fête du jour, sur la nombreuse assistance qui s'y est rendue. On en vient à parler des obstacles que mettent au recueillement le grand nombre de religieuses et l'affluence des visiteurs. « Oui, vraiment, dit-on, c'est chose pénible de vivre avec tant de monde. — Eh bien ! s'écrie tout à coup Marie de Ocampo, avec la promptitude ordinaire de ses reparties, eh bien ! nous qui sommes réunies ici, allons ailleurs ; cherchons quelque endroit où nous pourrons mener un autre genre de vie plus solitaire, à la manière des ermites. Si vous vous sentez le courage de vivre comme les Franciscains déchaussés, il y aura bien le moyen de fonder un couvent (1). »

Le ciel venait de parler par la bouche de cette jeune fille. Un tel langage devait frapper vivement l'esprit de Thérèse, car il répondait trop bien à ses secrets désirs ; restait pourtant à savoir si telle était vraiment la volonté de Notre-Seigneur. C'est ce qui lui fut bientôt révélé : « Un jour, au moment où je venais de communier, le divin Maître, dit-elle, m'ordonna de travailler, de toutes mes forces, à l'accomplissement de cette œuvre. Il me fit de grandes promesses. Il m'assura que, si je fondais un monastère, il y serait très bien servi, que cette petite maison deviendrait une étoile et jetterait une vraie splendeur. *Si les ordres religieux ont perdu leur ferveur primitive, ils me rendent encore de grands services*, ajouta Notre-Seigneur, *et que deviendrait le monde, s'il n'y avait pas de religieux ?* »

Cet ordre formel de Notre-Seigneur fit évanouir à l'instant tous les doutes de notre sainte. C'est un nouvel horizon qui s'ouvre tout à coup devant elle, et qui réjouit son âme en

(1) *Histoire de sainte Thérèse* par une Carmélite, t. I, p. 219.

l'inondant de sa douce clarté. Elle prévoit, sans doute, les difficultés de tout genre qu'elle devra rencontrer dans l'exécution de son projet, la formidable tempête que va soulever autour d'elle une si difficile entreprise, l'abandon même de ses sœurs et de ses proches qui ne manqueront pas de traiter de folie une si audacieuse réforme. Pourtant rien n'ébranle le courage de Thérèse. Elle a maintenant l'assurance qu'en travaillant à cette fondation, elle travaillera en même temps au salut des âmes et à la gloire de Dieu ; dès lors, que lui importe le reste ? Dieu ne saura-t-il pas briser les obstacles qui pourraient entraver son œuvre ?

Les historiens de la sainte se sont plu à nous raconter comment, avant de l'associer à son œuvre, le Seigneur voulut éprouver le courage et la fidélité de sa servante. N'est-ce pas là, du reste, la conduite ordinaire de la Providence ? Pour qu'une œuvre divine soit à l'abri de toutes les attaques de l'impiété humaine, le Seigneur a coutume de soumettre d'abord les instruments de sa volonté aux épreuves du mépris et de la persécution. Ainsi en sera-t-il de Thérèse. Ce n'est qu'après avoir franchi le dernier degré du Calvaire, après s'être sentie écrasée sous le poids des plus odieuses injustices, qu'elle sera jugée digne de servir aux grands desseins de Dieu. On la traite de visionnaire, d'hypocrite ; on tourne sa piété en dérision ; elle est un objet de scandale pour plusieurs, une sorte d'énigme pour les plus vertueux ; ses directeurs eux-mêmes, appelés à donner leur avis, n'osent se prononcer franchement en sa faveur.

Mais, en quittant Avila, Pierre d'Alcantara avait fait promettre à Thérèse de lui écrire ce qui lui arriverait. La sainte, encore toute meurtrie sous les coups violents qui l'accablaient, se souvint de cette promesse, et, pleine de confiance en l'homme de Dieu, elle lui écrivit et lui rendit compte de tout ce qui s'était passé. Pierre d'Alcantara connaissait, par sa propre expérience, les difficultés qui lui étaient soumises ; car les humiliations les plus pénibles, l'opposition la plus violente ne lui avaient pas été épargnées, lorsqu'il avait résolu de travailler lui-même à la réforme de son ordre. Qui mieux que lui, par conséquent, pouvait éclairer et encourager Thérèse sur ce chemin de la souffrance.

où Dieu la conduisait? Il l'engagea donc à demeurer ferme dans sa résolution et à poursuivre généreusement son œuvre, en la plaçant sous la protection de saint Joseph. Puis, non content d'exciter ainsi son zèle, le saint vieillard voulut donner à cette âme privilégiée un témoignage plus sensible encore de l'intérêt qu'il portait à cette œuvre. Pensant que sa présence pourrait être utile à la sainte, dans des circonstances si difficiles, il n'hésita pas, malgré ses nombreuses infirmités, à entreprendre le voyage d'Avila

Thérèse n'était donc plus seule à soutenir le choc de ses adversaires. La Providence, qui déjà l'avait comblée de tant de grâces, lui envoyait de nouveau celui qu'elle se plaisait à nommer le bienfaiteur de son âme.

Cette fois, après s'être assuré le concours d'un de ses plus chers disciples, dom Salcedo, dont la sainte nous a laissé un si beau portrait, Pierre d'Alcantara fut d'avis qu'il fallait obtenir sans retard le bref de fondation, sauf à n'en faire usage que lorsqu'il plairait à Notre-Seigneur d'en faire naître l'occasion. Ensuite, interrogé par Thérèse sur le degré de pauvreté que le nouveau couvent devait pratiquer, pour se conformer davantage à la règle primitive, il lui cita l'exemple des pauvres Clarisses du monastère de Madrid qui, comme leur sainte fondatrice, avaient voulu ne posséder aucun revenu, mais vivre seulement du pain de la charité.

C'était bien, en effet, l'esprit séraphique que l'homme de Dieu voulait faire fleurir dans cette nouvelle fondation. Du reste, le ciel avait admirablement préparé le cœur de Thérèse à recevoir ces enseignements de l'enfant de saint François. Sa piété n'a-t-elle pas déjà tous les caractères qui distinguent l'école franciscaine? Et, si sa doctrine, « fille de la théologie espagnole d'alors (1) », porte partout l'empreinte d'une raison ferme et éclairée, ne faut-il pas reconnaître que les saintes ardeurs d'une âme embrasée d'amour pour Jésus-Christ la dominent partout aussi et la perfectionnent?

Toutefois, la décision de l'homme de Dieu ne laissa pas que d'exaspérer les esprits et de susciter à Thérèse les plus graves embarras. La ville entière se montrait opposée à ce

(1) P. Exupère de Prats-de-Mollo.

projet. Les habitants ne pouvaient pas admettre une fondation sans revenus; ils en vinrent même jusqu'à traiter de folie et de rêverie la réforme à laquelle Pierre et Thérèse, éclairés d'en haut, employaient tous leurs efforts. Mais Pierre d'Alcantara fort de la volonté et des promesses divines, parvint encore cette fois à tenir tête à l'orage : il résolut sans peine toutes les objections de la partie adverse, et, après avoir gagné à sa cause l'évêque d'Avila, il confirma Thérèse dans son premier dessein.

Il semblait, dès lors, que toute difficulté fut désormais écartée, et que la sainte pût réaliser, dans le silence et la prière, l'œuvre de réforme que la divine Providence lui avait si clairement désignée. Pourtant, le terme de ses épreuves n'était pas encore arrivé. Le calme s'était fait, il est vrai, dans l'esprit des habitants d'Avila, mais une autre opposition, plus vive et, en apparence, plus fondée, allait renouveler bientôt toutes les tortures de Thérèse. Elle en écrivit à son saint directeur, et voici en quels termes celui-ci s'appliqua à consoler son âme, en même temps qu'à l'affermir dans sa courageuse résolution. Cette lettre est datée du 14 avril 1562 :

« Ma Révérende Mère, que le Saint-Esprit remplisse l'âme de votre Sainteté. J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par don Gonzalez de Aranda. J'éprouve, je vous l'avoue, quelque surprise de vous voir appeler des savants à résoudre une question qui n'est nullement de leur compétence. Les litiges et les cas de conscience peuvent être du ressort des canonistes et des théologiens ; les questions de vie parfaite ne se traitent qu'avec ceux qui professent ce genre de vie. Pour traiter une matière, il faut la connaître. Ce n'est pas à un savant de décider si vous et moi devons ou non pratiquer les conseils évangéliques. Mettre ceci en question, serait déjà un commencement d'infidélité. Le conseil de Notre-Seigneur est toujours bon ; il ne paraît inexécutable qu'à l'incrédulité ou à l'humaine prudence. Qui a donné le conseil donnera les moyens. Tout mauvais qu'ils sont, les hommes, s'ils donnent un avis, veulent que cet avis réussisse. Seule la souveraine Sagesse aurait-elle donné à ses disciples des avis impraticables ? Si votre Sainteté est résolue à suivre

la voie la plus parfaite, rien ne l'empêchera ; le conseil de Jésus-Christ est pour les femmes aussi bien que pour les hommes, et réussira à vous comme à tous ceux qui, avant vous, l'ont suivi... Les abus dans les monastères qui ont renoncé aux rentes, tiennent à ce que la pauvreté y est subie, au lieu d'y être désirée. Je ne loue la pauvreté qu'autant qu'elle est supportée avec patience, désirée, recherchée pour l'amour de Jésus crucifié. En ceci comme en tout, je crois fermement et inébranlablement à la parole du Maître; j'estime les conseils évangéliques excellents, parce qu'ils sont divins ; et, tout en reconnaissant qu'ils n'obligent pas sous peine de péché, je crois plus parfait et plus agréable à Dieu de les suivre que de ne les suivre pas. Je pourrais en cette matière alléguer mon expérience personnelle, si je n'avais en la parole de Dieu plus de foi qu'en ma vaine expérience. Que le Seigneur éclaire votre Sainteté, rende sensible à votre esprit cette vérité et vous donne le courage de la suivre. Ceux qui ne pratiquent pas les conseils se sauvent, il est vrai, par la pratique des commandements, mais, en général, ils manquent de lumières et jugent mal des choses élevées. Il sera donc sage de préférer à leurs avis les avis de Notre-Seigneur qui donne, avec le conseil, le moyen de l'exécution, et récompense éternellement celui qui, renonçant aux choses terrestres, a mis en lui tout son espoir. »

Cette lettre que l'annaliste des Carmes appelle une explication, et presque une page de l'Evangile, ne pouvait manquer de produire sur l'esprit de la sainte réformatrice la plus vive impression. Aussi, y puisa-t-elle toutes les lumières dont elle avait besoin, pour mener à bien l'œuvre capitale qu'elle avait entreprise. Rien désormais ne fut plus capable de l'ébranler. Aidée des conseils du serviteur de Dieu, elle triompha définitivement de l'opposition toujours renaissante qui, jusque-là, avait entravé la réalisation de son dessein. Enfin, le bref de fondation si impatiemment attendu vint réjouir le cœur de Thérèse. Les derniers travaux d'appropriation furent promptement achevés ; les quatre postulantes que Pierre d'Alcantara avait lui-même choisies et préparées, étaient prêtes à former le premier noyau de la réforme : tout était

disposé pour l'inauguration du nouveau Carmel. La date en fut fixée au 24 août 1562.

Notre saint, appelé ailleurs par les devoirs de sa charge, n'eut pas la consolation d'assister à cette touchante cérémonie. Son œuvre, du reste, était terminée. Il s'était éloigné d'Avila, non sans avoir reçu de Thérèse les témoignages de la plus profonde reconnaissance, pour les précieux services qu'il lui avait rendus. « C'est lui, dit-elle, *qui fit véritablement tout ;* s'il ne fut venu en cette circonstance, je ne sais comment nous aurions pu réussir. Le saint vieillard passa ici huit jours au plus, il y fut malade, et Dieu l'appela à lui peu après. Sa divine Majesté semblait n'avoir prolongé sa vie que pour conduire à terme notre entreprise. »

Saint Pierre d'Alcantara peut donc être regardé, à bon droit, comme le principal promoteur de la réforme du Carmel et le premier coopérateur de sainte Thérèse. C'est aussi ce que témoigne le Pape Clément IX dans la bulle de canonisation du célèbre franciscain : « Il aida sainte Thérèse avec un zèle infatigable dans l'établissement de la réforme du Carmel, de telle sorte que, d'après le témoignage de l'illustre vierge, il doit être considéré comme le *principal promoteur* de cette réforme. Il entreprit à cet effet beaucoup de voyages, supporta beaucoup de fatigues, et apparut plus d'une fois à la sainte pour l'assister de ses conseils. »

Il n'était pas inutile, croyons-nous, de détacher de notre histoire franciscaine, si fertile en gloire et en sainteté, cette page où sont inscrits, en lettres d'or, les noms à jamais bénis de sainte Thérèse et de saint Pierre d'Alcantara.

Fr. René, de Nantes,
Miss. Cap.



LE CONCORDAT DE 1801

PAR SON SON ÉMINENCE LE CARDINAL MATHIEU

Quel coup de surprise pour le Pape Pie VII, quand, de cette France qui avait envoyé mourir son prédécesseur en exil, lui vint une lettre du cardinal Martiniana lui annonçant le désir du premier Consul de négocier avec le Souverain-Pontife la paix religieuse, en d'autres termes, « d'arranger les choses ecclésiastiques », au pays des Jacobins ! Cette vieille lettre jaunie, qui n'avait jamais été, jusqu'à nos jours, traduite de l'italien en français, vient de l'être enfin, par notre cardinal Lorrain ; elle « peut être appelée l'acte de naissance du Concordat. Elle le renferme déjà presque tout entier, tel que Bonaparte l'imagina spontanément, et qu'il l'obtint, un peu plus tard, sans modifications essentielles. » Et cependant du 26 juin 1800 jusqu'au 15 août 1801 où Pie VII donna sa signature à la Convention signée, un mois avant, par le premier Consul, au nom de la France, que d'hésitations, de tâtonnements, de surprises, d'espérances, de déceptions, de colères Césariennes, de traits de prudence romaine et de patience habile, d'extraordinaire complaisance, au premier coup d'œil, en tout ce qui ne touche pas la foi, et dans les points essentiels, la liberté de l'Eglise ! En somme, c'est elle qui triomphe, et cela, par l'intervention d'un jacobin d'hier, dans tout l'orgueil de sa jeunesse, de son génie et de ses victoires !

Il voudra faire, après une heure de foi et d'inspiration chrétienne, de cette Convention un instrument de règne, un outil de despotisme. Et, malgré lui, pour ainsi dire, depuis cent ans et plus, le Concordat a permis à qui l'a voulu, en dépit de toutes les mascarades grotesques ou sanglantes de

nos révolutions, de vivre et de mourir librement dans la foi catholique, apostolique et romaine.

Les obstacles que la Franc-maçonnerie a, depuis plus de vingt années, opposés à cette liberté, ne l'ont pas à ce point altérée que le Concordat ne demeure un bienfait dont notre génération recueille encore les fruits. C'est pourquoi Léon XIII l'a maintenu contre les généreuses témérités de certains catholiques, avec une patience invincible. Et son successeur, sans doute, en fera autant, jusqu'au jour possible où la rage de nos ennemis, dépouillant tout reste de prudence, aura violé le contrat dans ses conditions essentielles et vitales. Ou plutôt il n'y aura plus alors de Contrat. Le despotisme perfide de l'un des contractants en aura effacé les signatures, comme le mensonge d'un malfaiteur fameux. à la veille de la guerre de 1870, annule les clauses principales du traité de Francfort.

C'est un drame que cette longue affaire du Concordat. Le cardinal Martiniana, (c'est l'exposition), ébloui des propositions inattendues de Bonaparte, se laisse aller à des promesses excessives qui, au fond, n'engagent pas le Souverain Pontife, mais le lient, dans la pensée du premier Consul, et lui permettent spécieusement de mettre en doute, à l'occasion, la bonne foi du Vatican, s'il résiste à ses désirs. Ce négociateur enthousiaste et maladroit,longtemps enseveli dans l'oubli, mais récemment exhumé, est peut-être cause que Rome a subi des conditions moins favorables à la liberté de l'Eglise que celles qu'on pouvait espérer.

Le cardinal Spina, qui lui succède, très doux, plus clairvoyant, soutenu, à Rome, par le Conseil extraordinaire des affaires étrangères, mais isolé, à Paris, dans un milieu politique plus ou moins responsable du sang de tant de victimes, sans un confident, sous la main, qui puisse être un conseiller, est encore assailli par les obsessions optimistes de l'abbé Bernier, un diplomate de rencontre, et les menaces calculées de Talleyrand.

D'abord bien accueilli par Bonaparte, il encourt ensuite sa colère plus ou moins théâtrale, dans une scène terrible à la Malmaison. C'est qu'il a dû envoyer à Rome un messager pour y porter à Pie VII les conditions du Concordat écrites de la

main même du premier Consul. Et le messager ne revient point! C'est, dit-on, la faute du Pape qui, au fond, ne veut pas d'accord, et qui temporise dans l'espoir de je ne sais quelle occasion propice, quel événement qui lui rendra sa liberté et laissera à sa mauvaise foi le loisir de se montrer au jour, en sécurité. Bonaparte aurait-il eu peur de Louis XVIII, ce roi voltairien caché dans un coin de l'Europe avec le cardinal Maury, et dont la protestation contre ce nouveau venu d'un sang, autant dire, plébéien, qui ose traiter avec Rome, ne pouvait que faire sourire dans l'entourage du vainqueur de Marengo. Mais tout porte ombrage à l'orgueil.

Poursuivons : c'est en février qu'est parti le messager, et nous sommes en mai. Bonaparte « se fera plutôt luthérien ou calviniste ; il se passera du Pape. Il donne à Spina 5 jours de délai. » Et Cacault, notre plénipotentiaire à Rome, reçoit l'ordre de rentrer en France. L'échec de Spina est complet, la rupture pour ainsi dire flagrante. C'est ce vieux Breton, Cacault, naguère encore légèrement teinté d'esprit révolutionnaire, malgré tout, honnête et même chrétien, revenu de plus d'une erreur passagère, qui sauve la situation. Et, sans prétendre que la comédie entre pour quelque chose dans la diplomatie, on sourit de certains détails :

Que le cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat du Pape, aille à Paris s'entendre directement avec le premier Consul, c'est le conseil de Cacault. Est-ce possible ? La rupture est consommée, sans doute ; mais il n'y a pas de petits moyens, même pour atteindre un but élevé. Cacault obéira à Bonaparte jusqu'à Florence ; il partira de Rome avec Consalvi aux yeux étonnés de tous : « Pas de rupture », dira-t-on. D'autre part, le premier Consul ne sera point médiocrement flatté de la démarche du Pape et de l'envoi, à Paris, de son secrétaire d'Etat, d'un autre lui-même. Il n'en voudra même pas à son plénipotentiaire d'avoir réparé sa précipitation, sans désobéir à son commandement.

Pour comble, le fameux messager arrive enfin de Rome, porteur des propositions nouvelles. Bonaparte paraît content : « Quelques expressions à modifier », et l'on en finira.

Mais ce n'est pas ainsi que l'entend le sinistre Talleyrand. A l'en croire, les changements venus de Rome sont très im-

portants. C'est toujours les mêmes exigences, et Consalvi n'avait que faire de se rendre à Paris.

Il y était arrivé, en effet, le 20 juin. Bonaparte, dans une audience solennelle et pompeuse, le recevait avec courtoisie. Mais pour conclusion : Que tout se termine dans le plus bref délai possible, disait-il, si le Pape ne veut pas voir s'établir, en France, une religion nationale.

Consalvi ne se décourage point. Plus liant, plus hardi que Spina, le nouveau négociateur, sans se départir des conditions indispensables d'une entente digne du Souverain-Pontife et de la cause du catholicisme, se répand davantage dans cette singulière société où il côtoie et doit même entretenir des prêtres mariés, des généraux impies, des régicides, et cela, avec une heureuse souplesse qui ne lui laisse pas échapper une indiscrétion ou un seul manque de dignité.

Et sa vie est si compliquée, si mêlée, qu'à un certain moment, il ne peut s'empêcher de dire : « La vie m'est à charge; je n'en puis plus. »

Pourtant la discussion se borne à savoir « dans quelle mesure de protection et de liberté la religion catholique sera admise en France. »

Le prêtre Bernier, négociateur sans titre, hier farouche Vendéen, un « égaré dans l'héroïsme », aujourd'hui diplomate improvisé, assez brouillon, trop soucieux de plaire, à la fois, au ciel et à Bonaparte, voire même à Talleyrand, Bernier, disons-nous, n'admet pas que, dans le Concordat, la religion catholique soit dite « dominante ». « Bornons-nous, écrit-il à Consalvi, à reconnaître que la *majorité la veut*. Bonaparte n'a-t-il pas dit de la religion : Elle est dans mon cœur ? »

Consalvi aurait voulu faire admettre au moins : « Le gouvernement de la République française la reconnait et la professe, en son particulier. » Mais le ministre Talleyrand, qui s'y oppose, dira, non sans brutalité : « Il n'y a plus à discuter. » Si un heureux rhumatisme l'éloigne alors de Paris, Bonaparte n'en reste pas moins, sous sa funeste influence, inébranlable, même après une longue et nouvelle audience à la Malmaison.

Enfin, après bien des tergiversations, après, en dernier

lieu, toute une nuit et une matinée employées par les fondés de pouvoir du Pape et de Bonaparte, à rédiger, sur le point essentiel de la liberté de la religion catholique, une formule définitive, on en arrive à un accord en ces termes :

« Le culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. »

Si nous comprenons bien cet article, comme l'entendait Consalvi, comme devait l'entendre le premier Consul, en supposant qu'il fût de bonne foi, cela voulait dire que la police du gouvernement était chargée de protéger la liberté de l'Église contre des désordres possibles de la part de ses ennemis, mais jamais de protéger la liberté du mal dans les oppresseurs de la liberté de l'Eglise.

Un autre article réglait la nomination des évêques par un accord entre le gouvernement et le Pape, suivant les anciennes coutumes du royaume de France. On pouvait désirer mieux, dit Mgr Mathieu, « mais le Saint-Siège se contenta de prendre acte officiellement de la profession de catholicisme des consuls pour accorder le patronage qui, depuis un siècle, a toujours été exercé par les chefs de l'Etat sous la forme d'une nomination contresignée par le ministre des Cultes et insérée au *Journal officiel*. On ne prévoyait pas alors le cas d'un chef d'Etat libre-penseur. La Providence a voulu que ce patronage laïc donnât à la France un épiscopat digne de tout respect. Elle ne permettra pas que l'article 14 devienne un péril pour l'Église et une arme entre les mains de ses ennemis. »

Même Napoléon mériterait toute notre gratitude, quelque dure qu'ait été, pour l'Église, la reconnaissance forcée de l'aliénation des biens du clergé, et la nécessité où sont nos prêtres d'aller, depuis un siècle, toucher vulgairement au guichet d'un bureau de Préfecture, une indemnité misérable qui ressemble trop à un salaire ; Napoléon, pensons-nous, aurait été digne des bénédictions du ciel sur sa dynastie, s'il n'avait médité, conçu et appliqué, contre la liberté de l'Eglise, les *Articles organiques*. Ils sont d'un tyran sans raison, qui asservit ce qu'il vient d'affranchir. Et le tyran est d'autant plus coupable qu'il agissait

pour son orgueil contre sa foi, aujourd'hui indiscutable.

Ajoutons qu'une déchirure cruelle faite au cœur de l'Eglise de France, en 1801, ce fut l'abdication imposée par Pie VII, à bon nombre d'évêques de l'ancien régime que leur fidélité au Pape avait voués à l'exil. Mais laissons ici encore la parole au cardinal Mathieu dont le jugement nous paraît sans réplique.

« N'est-il pas permis de voir dans la séparation qui s'accomplit alors, et qui contrista tant d'honnêtes gens, une grande et sévère leçon de la Providence? Pendant 150 ans, la royauté française avait humilié la Papauté et côtoyé le schisme qui n'avait été évité que grâce à l'extrême patience des Pontifes. Celui qu'on appelait autrefois l'évêque du dehors était entré dans le temple où il parlait en docteur et agissait en maître, ou, suivant le mot de Frédéric II, en sacristain omnipotent qui supplante le curé. Il commandait à des théologiens qui avaient consacré l'absolutisme comme un dogme, à des magistrats qui envoyaient porter les sacrements par des estafiers, qui tranchaient entre le Pape et les évêques, entre les évêques et les curés, et avaient réduit à rien les juridictions ecclésiastiques, à des ministres qui déjà supprimaient les ordres religieux, et qui avaient fait, du Pacte de famille, une sorte d'assurance contre le successeur de saint Pierre que les beaux esprits du gallicanisme appelaient familièrement M. de Rome. Le roi ayant ainsi réussi à organiser l'Église de France sans le Pape, Dieu imposa au Pape le devoir de réorganiser l'église de France, sans le roi, dont l'autorité reçut pour toujours la grave atteinte qu'avait redoutée Louis XVIII. »

On ne saurait être plus exactement historique dans des traits admirablement choisis, et plus précis, plus court, sans rien omettre. C'est la grande manière. Le châtiment tombait d'aplomb sur le peu digne successeur de Louis XIV. Au moins, le grand roi avait-il, jadis, pour soutenir ses prétentions gallicanes, l'infortuné Bossuet. Mais à tel maître, tel serviteur. Et Louis XVIII n'avait pour interprète de ses revendications d'un nouveau genre, contre Rome, que le cardinal Maury vendu demain à Napoléon.

Comparées au Pape Pie VII, aussi faible humainement

qu'une femme ou qu'un roseau, mais aussi fort que Dieu, quelles figures que celles de ce Mathan sacrilège, Talleyrand, impuissant, malgré son habile et calme hypocrisie, à empêcher ce que Dieu avait résolu! Quel étrange, nous n'osons dire, ridicule personnage que cet onctueux Bernier dont les lettres sont autant de Mandements emphatiques, vaniteux factotum, hardi à empêcher les empiétements de Rome contre les sèches propositions du premier Consul, et dont, plus tard, on fit, pour s'en débarrasser, un évêque sans gloire, d'Orléans. Il refusa, dit-on, d'être le patriarche d'une église nationale. Est-ce vrai ? Et fut-il alors le candidat de Napoléon, ou la machine dont il se servit pour effrayer le Souverain Pontife ? Spina disait de lui, en priant le cardinal Consalvi de lui envoyer des reliques : « Sanctifiez-moi cet homme pour qu'il devienne naïf et n'aspire pas tant à plaire au gouvernement (1). »

C'est peint.

Allons plus loin. Napoléon lui-même ne vaut pas cet honnête Cacault, dont la droiture rassure le cœur sur notre espèce humaine. Nous avouons, pour ce diplomate trop peu connu, une préférence marquée, dans ce tableau saisissant du Concordat et de ses péripéties, tracé d'une main si ferme par le cardinal Mathieu, et fait, en partie, d'après des documents inédits. Tout y est resserré, sans embarras, dans un livre relativement court, lorsqu'il s'agit d'une cause si grave, et qui intéresse de si haut la liberté de l'Eglise universelle dans la liberté de l'Eglise de France. Le style en est net, grave, sans emphase ni solennité, semé de quelques anecdotes piquantes et qui mettent en relief certains personnages, de portraits peints de main de maître, de réflexions dont la valeur sort du fond même des choses, et où se découvre, avec la sagacité du politique, la fidélité de l'historien et l'amour intelligent de l'Eglise.

Enfin ce qui plane dans le tableau et la pensée de l'auteur au-dessus du génie déjà altéré par l'orgueil du premier Consul, au-dessus de toutes les vanités pompeuses ou des gloires

(1) Disons cependant que Bernier prévint, quelques heures avant la *signature*, le cardinal Consalez des modifications perfides que Bonaparte avait introduites dans le texte du Concordat et qui n'en faisaient pas partie.

superficielles de la cour de Bonaparte, c'est la Rome chrétienne, c'est la figure du Pape, tout pauvre qu'il est jusqu'à l'indigence, c'est la vérité désarmée et pourtant victorieuse.

Ce qui impose l'admiration, c'est, dit justement l'éminent historien, « la diplomatie romaine, la plus ingénieuse de toutes à découvrir les procédés conciliants qui adoucissent les refus et tournent les difficultés ».

Et c'est cette même diplomatie, naguère victorieuse de « l'homme de fer », qui vaincra, en France, demain, les sectaires culbutés dans leur ignominie au pied de la croix triomphante.

A. Charaux.

UN THAUMATURGE AU XVII° SIÈCLE

LE PÈRE MARC D'AVIANO

Suite (1)

L'opinion, telle qu'il nous a été donné de la saisir dans les documents exposés jusqu'à présent, apparaît nettement favorable au P. Marc. Dans le monde de la dévotion c'est de l'enthousiasme pour le grand thaumaturge ; dans le monde de la politique c'est une admiration et une confiance presque aussi grande. Les représentants de la France sont eux-mêmes visiblement émus et gagnés. Leurs rapports à M. de Louvois ressemblent à un plaidoyer en sa faveur.

Du reste, en exaltant ainsi le capucin, les diplomates et courtisans qu'étaient Le Peletier (2) et Woerden, n'ignoraient pas sans doute qu'ils flattaient les dispositions sympathiques du célèbre ministre de la guerre envers le prédicateur italien. Les documents qu'il nous reste à faire connaître vont nous renseigner sur les causes de ces bienveillantes dispositions : « On dit encore, racontent ces documents, que M. de Lou-

(1) Voir numéro du mois d'août.

(2) Ce personnage est Michel Le Peletier de Souzy (1640-1735). Elève de Jérôme Bignon et de Mathieu Molé, il fut successivement avocat du roi au Châtelet (1660), conseiller au parlement (1665), intendant de Franche-Comté 1668, puis de Lille et des conquêtes de Flandre, membre de la commission choisie pour le règlement des limites ou frontières en exécution des traités d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678), intendant des finances, directeur général des fortifications de terre et de mer, et, à la mort de Louis XIV, appelé au conseil de régence.

vois en est persuadé (des miracles du capucin), parce qu'on lui a mandé qu'un officier qu'il connaissait, qui avait les yeux tout perdus par le feu des armes, étoit guéri si parfaitement qu'il n'y paraissoit pas ». D'un autre côté, ce grand homme d'Etat ne devait pas ignorer la tendre affection, la véritable dévotion que Marie-Anne-Christine de Bavière, l'épouse du Grand Dauphin, avait vouée au P. Marc (1). C'était en effet sur les instances de cette princesse que ce dernier avait entrepris son voyage vers la France et vers Paris. Les récits envoyés de Belgique étaient, pour la future reine et pour le ministre, une sorte d'adoucissement à la peine qu'ils avaient éprouvée, en se voyant privés de la présence du grand Missionnaire.

Il ne nous a pas été possible de contrôler la vérité des récits populaires dont nous avons entendu l'écho. Cependant, nous sommes renseignés en ce qui concerne le duc d'Arenberg, dont on annonçait la guérison le 12 juin. Cette guérison, si elle eut lieu en effet, ne fut pas de longue durée, car ses biographes fixent la date de sa mort au 25 juin 1681 (2).

Après avoir entendu l'opinion du monde populaire et du monde politique, il nous reste à pénétrer les sentiments du monde de la science et des savants, il nous faut entendre les « intellectuels » du dix-septième siècle, donner leur avis sur les merveilles opérées par le capucin.

Le miracle, le merveilleux, qui agit si vivement sur les foules, a visiblement depuis trois siècles les défaveurs de la

(1) C. f. *Le P. Marc d'Aviano, son voyage dans les Pays-Bas*, par Ernest Rembry dans la revue belge : *Les Précis historiques*. Voir aussi *Histoire sincère et court récit des prodiges, des œuvres et de la vie du P. Marc d'Aviano*, Gand 1684.

(2) Le duc d'Arenberg (Charles-Eugène) 1633-1681 était le petit-fils du comte d'Arenberg filleul de Charles-Quint, qui fonda le couvent des capucins de la ville d'Enghien, et voulut y être enterré. Il était également le neveu du P. Charles d'Arenberg, capucin célèbre (1593-1669) par ses travaux d'histoire, d'art, et d'architecture — Deux de ses enfants furent tués en guerroyant contre les Turcs. Le célèbre duc Léopold d'Arenberg (1690-1754) était son petit-fils.



science. Nos intellectuels en général sont des esprits forts, ils ont pour principe de se laisser guider par des raisons et de rester quelque peu sceptiques en face des faits, surtout en face des faits qui semblent contredire les lois ordinaires de la nature. On connaît ces vies de Saints écrites au dix-septième siècle, et où se trouve soigneusement éliminé tout le surnaturel.

Ce sentiment a son origine dans le protestantisme. Les réformés ne pouvant produire de miracles à leur actif, se sont mis à en contester la valeur, puis à le nier. Cette défaveur du merveilleux a passé vite du protestantisme dans le monde des demi-savants. Ceux-ci ont toujours trouvé plus facile d'accorder raison à leurs adversaires que de trouver des arguments pour les réfuter. Parmi ces demi-savants, se trouvaient au dix-septième siècle les théologiens semi-laïques du jansénisme. La lettre que nous allons reproduire semble bien refléter l'opinion de ce milieu imbu des idées du trop célèbre évêque d'Ypres. La destinataire est M[me] Périer, la sœur du grand Pascal, si célèbre dans les annales du jansénisme français et dans l'histoire de Port-Royal. L'auteur M. Vallant est également connu par ses relations avec le monde de la cour et de Port-Royal. Il était médecin et secrétaire de M[me] de Sablé puis il le devint de M[lle] de Guise. M[me] Périer lui confia également la santé de ses enfants à Paris. Il a laissé des portefeuilles intéressants sur les questions d'histoire, de littérature et de médecine (1).

La lettre que nous allons lire n'est pas hostile, directement du moins, au capucin, elle parle de ses miracles avec faveur dans les premières pages. Mais elle ne cache pas non plus les doutes sérieux que laisse planer dans les consciences *éclairées* la manière d'agir du thaumaturge ; son acte de contrition ne paraît pas d'une irréprochable orthodoxie aux Dames de Port-Royal des Champs. Et puis, un peu de vertu ne vaut-il pas mieux que les plus grands miracles. Dans ce monde de la science on se contente de la vertu, on laisse aux autres le soin de faire des miracles ou la faiblesse d'y recourir. Voici cette lettre ; dans les premières lignes, l'auteur ne

(1) Biblioth. nat. fonds fr. 17044–17058.

s'y montrera pas tout à fait aussi élevé au-dessus des préoccupations terrestres que vers la fin ; mais il s'agit d'abord de flatter ses amis, plus tard on fera la leçon au capucin venu de Rome, à l'envoyé par le Pape :

LETTRE DE MONSIEUR VALLANT A MADAME PERIER (1)

à Paris ce 25 aoust 1681.

J'ay apris de M. de Rebergue, avant qu'il partit pour la Bretagne, que vous avez enfin vendu votre charge et que vous n'avez plus besoin d'aucune grâce (2). J'en ay tant de joye que je ne me puis empêcher de vous le témoigner. Vous savez, Madame, combien je souhaite que vos affaires vous puissent permettre de venir à Paris et il me semble que cette charge y était un grand obstacle. J'aime tant à croire ce qui est de

(1) Bibliothèque de la ville de Troyes M. S. 2271, p. 287-290.

(2) Madame Périer venait de perdre son mari président à la cour des Aydes de Clermont. C'est sans doute cette charge de son mari qu'elle venait de vendre. On n'ignore pas les idées jansénistes qui régnaient dans cette famille ; mais la lettre suivante écrite par Louis de Saint-Amour à M. Périer 2 avril 1657, et qui est peu connue, nous édifiera encore sur les prétentions qu'on affichait dans ce milieu.

Le manuscrit de la *Bibl. nat.* (fr. 20 945 p. 328), porte la suscription suivante : Extrait d'une lettre écrite à M. Perrier conseiller de la Cour des Aydes de Clermont en Auv. de Paris en datte du 2ᵉ jour de l'an 1657. .... Extrait d'une autre lettre 27 avril 1657.

Il s'agit de l'enregistrement au parlement de la bulle *Unigenitus*. « Il n'y a aucune apparence que la bulle ny aucune déclaration y passe et on doit seulement souhaiter que les autres parlements se règlent sur celuy-cy. Un conseiller des plus considérés a dit depuis peu à un amy, que pour eux ils n'étoient pas juges des points de foy et de doctrine. Mais que pour des points de fait, surtout s'agissant de faire perdre ou de conserver l'honneur ou le bien des particuliers ils en pouvaient fort bien connaître et que pour voir si les propositions étaient dans Jansénius, ils feraient fort bien apporter la bulle et le livre de Jansénius sur le bureau.

« Nous sçavons que les huguenots triomphent de cette bulle et l'ont portée à Charenton avec le livre de Jansénius, ont joué et se sont moqués avec scandale de l'infaillibilité du Saint Siège sur ce que, disaient-ils, non seulement les 5 propositions ne sont point dans le livre, comme le dit la bulle, et y ont montré les contradictoires, cela est bien fâcheux et digne de compassion. »

mon bien en toutes manières que je n'en doute quasi plus. Je vous suplie de ne point tempérer ma joye par quelque chose de contraire mais plutôt de l'augmenter par quelqu'autre qui confirme mon espérance. je crois que M. de Rebergue vous aura mandé le sujet de son voyage en Bretagne, il est honorable et utile à M. de Caumartin, il préside aux états de Bretagne et a pour cela vingt mille livres pour les deux ans. Mme de Caumartin, n'a point suivi à cause de sa grossesse car elle est dans son neuvième mois.

Le Capucin, qu'on appelle le Père Marc, à force de faire des miracles, a commencé à ébranler l'incrédulité des plus obstinez qui disent : il en fait trop, il faudra enfin le croire, il donne la vue aux aveugles, fait marcher les boiteux, entendre les sourds ; les bossus devant et derrière sont redressez, et tout cela est écrit par plusieurs personnes que l'on dit être dignes de foy. J'ay vu une lettre sur cela d'un religieux de Saint-Benoît, qui passe parmy eux pour un homme qui a beaucoup de solidité, et même de difficile créance, qui parle qu'il a vû des gens malades depuis longtemps de diverses maladies, comme boiteux, aveugles, et un entr'autres, qui avait des douleurs par tout le corps, principalement vers l'estomac, qu'il a vû à son aise et visité pendant sa maladie, qui avait duré plus d'un an, qui a été guéri sur-le-champ. M. de Feuquière a aussy mandé qu'il avait été chercher ce Père dans un esprit de contradiction plutôt que de prévention pour les miracles et que devant qu'il eût donné sa bénédiction aux malades, il en considéra plusieurs de prez, entre lesquels il remarqua principalement des boiteux, des aveugles, etc. et qu'aprez que la bénédiction fut donnée, il alla trouver ces gens, croyant les trouver comme il les avait vûs ; mais il trouva tout le contraire ; car ils étaient comme s'ils n'avaient jamais eu de mal. On dit encore que M. de Louvois en est persuadé, parce qu'on lui a mandé qu'un oficier qu'il connoissoit, qui avoit les yeux tout perdus par le feu des armes, étoit guéri si parfaitement qu'il n'y paroissoit pas. Un Père de l'Oratoire fort estimé, qui est en ce païs là, confirme tout ce que l'on en dit. Les capucins, mais ils peuvent être un peu suspects, en disent de si considérables et avec des circonstances si particulières, qu'on a toutes les peines du monde à ne pas croire que cela est comme ils le disent, cependant il y a quelque chose qui me tient en suspens ; premièrement qu'il n'a fait aucun miracle en France, quoique dans le tems qu'il passa à Lion, tout le monde courut à luy : il donna beaucoup de bénédictions sur les personnes et sur des bouteilles d'huile que plusieurs luy aportèrent pour les bénir. Mme d'Agues-

seau femme de M. l'Intendant de Languedoc a un fils incommodé d'une jambe : cet enfant demanda à Mme sa mère de le mener à ce Père qui étoit à Lion dans le même tems qu'ils y étoient ; elle en fit quelque difficulté ; il se mit à genoux devant elle pour l'en prier ; elle luy demanda s'il avait bien de la foy et s'il croioit que cela le guériroit, il répondit qu'oüi ; on le luy mena, il reçut la bénédiction avec une grande joye et une grande confiance, mais sans aucun efet ; car il est comme il étoit auparavant, et on n'a point encore entendu dire qu'il ait fait aucun miracle à lion. On trouve aussi qu'il y a quelque chose de bien irrégulier dans ses bénédictions qu'il donne partout publiquement, sans mission et sans permission des évêques ; et il y a quelque chose dans sa prière et dans un acte de contrition qu'il a dressé, et qu'on fait imprimer pour ceux qui veulent recevoir cette bénédiction, dont tout le monde n'est pas content ; il dit dans un endroit que Dieu a tant d'horreur du péché, qu'un seul luy fait plus de peine qu'il ne peut avoir de joye de toutes les bonnes actions des Patriarches et des saints. Plusieurs religieuses de l'Abbaye aux bois disent qu'elles n'entendent point son acte de contrition, qu'il y cherche trop de mystère, qu'il auroit plutôt fait de dire que ce n'est qu'une forte douleur de cœur, par un mouvement d'amour de Dieu qui ne peut venir que du Ciel. Le Père Lupus, augustin de Louvain, et qui fut un de ceux qui allèrent à Rome il y a trois ou quatre ans pour poursuivre la condamnation de plusieurs propositions de morale, homme fort savant que le pape aimoit, et dont il faisoit grand cas, ce Père étoit malade à l'extrémité dans le mois dernier, le Père Marc passa dans ce temps là à Louvain. Le bruit de ses miracles porta les religieux à l'aller prier d'avoir la charité de venir voir leur Père Lupus, qu'ils craignoient fort de perdre ; le bon capucin y alla, et comme il se faisoit un grand bruit, qui n'étoit pas ordinaire dans le couvent, à cause de beaucoup de monde qu'on n'avoit pu empêcher d'entrer, le Père Lupus demanda à un frère qui étoit pour lors auprez de luy ce que « c'étoit, et l'ayant apris, « il luy dit : Dans l'état où je suis, je ne dois demander à Dieu que le « pardon de mes péchés et qu'il me fasse miséricorde, je ne veux « pas aussy luy demander autre chose, et qu'il dispose de ma vie « comme il luy plaira. Il pria ensuite ce frère d'aller prier de sa part le P. Marc de ne pas se donner la peine de venir dans sa chambre, qu'il luy était fort obligé de la charité qu'il avoit eüe d'être venu jusques là pour luy ; mais qu'il n'avoit besoin que de ses prières et de celles de tous ceux qui étoient auprès de luy pour obtenir le pardon de ses pé-

chés. Cela fut ainsy exécuté. Le P. Marc s'en retourna, le P. Lupus demeura toujours dans ces mêmes sentiments jusques au lendemain qu'il mourut. Beaucoup de personnes qui ont apris cette histoire, ont dit qu'ils aimeroient mieux avoir dans le cœur la véritable soumission de ce bon P. Augustin que de faire des miracles comme le P. Marc.

Les affaires de Rome ne vont pas aussi vite qu'on l'avoit espéré ; le Pape ne veut se relâcher en rien : cela embarrasse fort M. le cardinal d'Estrées. On croit que l'assemblée générale du clergé se tiendra en cette ville pour cela dans le mois prochain.

VALLANT.

Quel était donc ce Lupus, dont cette lettre fait un si bel éloge et dont l'austère vertu nous apparaît sous une écorce si rude ?

Les monuments de l'époque nous le montrent fortement soupçonné de jansénisme ; il n'est pas étonnant qu'il ait recueilli les applaudissements de la secte. Voici en quelques mots sa biographie : « Lupus ou Wolf (Chrétien) théologien canoniste né à Ypres en 1612 entra à l'âge de quatorze ans chez les ermites de Saint-Augustin, et, dès qu'il eut terminé ses études, fut envoyé à Cologne pour y professer la philosophie dans une maison de son ordre. Ses rares talents lui acquirent l'estime des savants et l'amitié du nonce Fabio Chigi, qui devint pape sous le nom d'Alexandre VII.

Appelé à remplir une chaire de théologie dans l'Université de Louvain, le P. Lupus adopta la doctrine du saint Evêque d'Hippone pour base de son enseignement, sans négliger les anciens monuments ecclésiastiques... »

Le P. Lupus fut accusé de jansénisme : « L'Université de Louvain était sur le point de lui accorder le bonnet de docteur lorsque l'internonce des Pays-Bas s'y opposa sous prétexte de quelques soupçons de jansénisme. Mais en 1653, Innocent leva la difficulté et le P. Lupus fut reçu docteur avec le plus brillant appareil.

« La haine de ses ennemis ne refroidit pas, ils l'accusèrent, devant Alexandre VII, de désobéissances aux décrets apostoliques sur le livre de jansénius. Le pape évoqua

l'affaire à Rome où le P. Lupus se justifia sans peine... (En cette ville) il refusa constamment toutes les places qui lui furent offertes par son supérieur et par le pape, aimant mieux retourner à Louvain, où il arriva en 1679 au grand contentement de ses amis » (1).

Lupus fut un grand adversaire du gallicanisme qui fermentait en France. Contre cette erreur il a écrit un grand ouvrage (1665-1673) : *Synodorum generalium et provincialium statuta et canones cum notis et historicis dissertationibus.* 5 vol. in-4°.

« Cet ouvrage, lit-on dans la biographie universelle de Michaud, écrit d'un style dur et incorrect, comme tous ceux du P. Lupus, est rempli d'érudition. Il respire l'ultramontanisme le plus prononcé ; aux yeux de l'auteur les Français sont à peine catholiques. » Et le biographe ajoute : « Bossuet a victorieusement réfuté ses paradoxes et ses opinions exagérées. » Né à Ypres en 1612, Lupus mourut à Louvain le 10 juillet 1681, quelques jours après le passage du P. Marc (2).

Il nous faut examiner maintenant la formule du fameux acte de contrition que ne pouvaient entendre plusieurs religieuses de l'Abbaye-au-Bois. Cette formule nous a été conservée dans la même brochure qui contient la lettre écrite par la religieuse d'Estrun. C'est donc bien la formule propagée à cette époque même par le P. Marc. En voici le texte:

(1) C. f. *Biographie universelle* de Michaud.

(2) L'ouvrage où l'on pourrait trouver dans Lupus des traces de jansénisme a été publié à Louvain, in-12, en 1666 et à Bruxelles, 1670. Il a pour titre : « *Dissertatio dogmatica de germano ac avito sensu sanctorum Patrum, universæ Ecclesiæ et præsertim Tridentinæ Synodi circa christianam contritionem et attritionem.*

ACTE DE CONTRITION ET PRIÈRES DU RÉVÉREND PÈRE DAVIANO CAPUCIN

Jésus Maria

O Dieu ! rédempteur de mon âme, moy très utile (*sic*) créature N. prosternée à vos piéds adorables, je confesse et reconnois que depuis le commencement de ma naissance, jusques à l'heure présente de ma vie, où je me vois réduit, j'ay commis beaucoup de fautes, de péchez et de crimes, je vous ay offensé, ô mon Dieu, mon Dieu je vous ay offensé, je m'en déplaist infiniment, et je voudrois plutôt avoir rencontré tous les maux du monde et mille fois la mort même, que de vous avoir offensé. J'ay péché, mon Dieu, il m'en déplaist infiniment, et s'il étoit possible de faire que je ne vous eusse jamais offensé, je le voudrais bien, quand je deverois être soummis à tous les tourments immaginables ! Que si j'avois autant de sang qu'il y a d'eau dans la mer, je serois content de le répendre à force de tourments jusqu'à la dernière goutte. De plus, mon Dieu, je désirerois racheter mes péchez par la vertu divine, pour répendre mon sang avec des tourments plus atroces, deux, trois et quatre fois, voire cent mille fois, pour ne vous avoir jamais offensé, j'ay péché, mon Dieu, que j'ai péché, mon âme. Je vous promets, mon Dieu, que désormais je ne vous offenserai plus, moyennant votre sainte grâce. Je me soûmets à souffrir tous les maux du monde, et la mort même, plûtôt que de vous offenser mortellement, que je veux qu'il ne m'arrive jamais ; au contraire, votre sapience éternelle et infinie qui prévoyez tout, qui sçavez que je suis une créature foible et inconstante, donnez-moi à cette heure et ce moment la mort plûtot que de vous offenser jamais mortellement ; j'en seray content et voudrois que cette douleur que je sens surpâssât toutes les douleurs du monde. Ce ferme propos que je fais à Vôtre divine Majesté, je le fais parce que vous êtes un Dieu qui mérite d'être éternement loüé, béni, remercié et aimé sur toutes choses, et non point pour la crainte des peines de l'Enfer que j'ai mérité par mes péchez et ingratitudes, non point aussi pour la gloire du Paradis dont je suis très indigne ; mais seulement je me repens de vous avoir offensé, parce que vous êtes ce Dieu infiniment bon, saint et parfait, qui méritez d'être infiniment loüé, béni, remercié et aimé dans toute l'étendue de l'Eternité. Ainsi-soit-il.

Le Seigneur vous bénisse, vous garde, vous montre sa sainte Face, et aye pitié de vous (*sic*) qu'il tourne son visage vers vous et vous donne la paix.

Dites cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur de Dieu ; et trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur de la Très-Sainte Vierge.

Jouxte la copie imprimée à Paris chez Antoine de Rafflé, imprimeur, rue du petit Pont, à l'image S. Antoine.

Avec permission et aprobation.

C'est sans doute d'après une autre copie du même acte de contrition que les Dames du Port-Royal avaient formulé leur critique. On ne lit point dans ce texte, en effet, « que Dieu a tant d'horreur du péché, qu'un seul lui fait plus de peine qu'il ne peut avoir de joye de toutes les bonnes actions des Patriarches et des saints. » Mais cette proposition fût-elle authentique, nous ne voyons pas en quoi elle ait dû effaroucher l'orthodoxie des théologiennes, élèves de Saint-Cyran. Quoique mal présentée sous cette forme, elle peut cependant être interprétée dans un sens très exact. N'est-ce pas, en effet, l'enseignement commun dans l'Eglise qu'aucun mérite d'une créature, si parfaite soit-elle, ne peut compenser l'offense causée à Dieu par le péché ? Seules les satisfactions de Jésus-Christ, par l'excellence qu'elles tirent de sa divinité, ont eu la force de racheter le monde. Si, en un sens, les expiations des saints et des patriarches peuvent réparer l'outrage fait à Dieu par le péché, ce n'est pas à cause de leur mérite intrinsèque, mais à cause de la valeur surajoutée aux bonnes œuvres de tous les fidèles par suite de leur union mystique à Jésus-Christ, source de tout mérite.

Quant au reproche de « mystère » adressé à cet acte de contrition, nous accordons volontiers aux doctoresses de l'Abbaye-aux-Bois que le style, comme l'orthographe, en est détestable, même pour l'époque où il a été rédigé. Mais le sentiment qu'il respire nous a paru très vrai, très vivant, très profondément senti. Et si nous comparons cette formule du P. Marc à celle que les catéchismes de France, depuis le dix-septième siècle, imposent à la mémoire des jeunes enfants, nous n'hésitons pas à donner la préférence à la rédac-

tion du Capucin. Dans celle-ci on reconnaît le cri spontané, le sanglot du cœur; ce sanglot éclate avec une force spécialement saisissante dans ces heurts, dans ces répétitions de la phrase, qui choquent les oreilles. La rédaction de nos catéchismes n'est malheureusement qu'une trop sèche définition, sortie de l'intelligence du théologien, sans avoir passé par son cœur.

Le texte ajouté à la fin de l'acte de contrition : « Le Seigneur vous bénisse... », montre que la célèbre bénédiction, par laquelle le P. Marc accomplissait ses prodiges, n'était autre que la bénédiction même de notre Père saint François.

Fr. Hilaire, de Barenton.

LE DIX-SEPTIÈME SIECLE LITTÉRAIRE

Suite (1).

Pascal

La conversion de Pascal, quelle qu'elle soit, ne nous a pas seulement valu les *Provinciales* ; elle a encore engendré le fameux *Entretien* (2) de Pascal et de M. de Sacy, c'est-à-dire quelques pages éloquentes où le génie incontestable de l'écrivain est déparé par la tache du Jansénisme. C'est dans sa retraite faite à Port-Royal-des-Champs que Pascal converse avec de Sacy et lui peint les deux philosophies anciennes qui ont partagé le monde païen et tenté de concilier, en vain, dans l'homme, les deux moitiés inconciliables de l'homme : la grandeur et la misère. Ce que la plus haute sagesse humaine n'a pu faire, la Grâce, avec Jésus-Christ l'a fait. Avant lui, faute de pouvoir unir nos deux natures, les philosophes avaient choisi l'une ou l'autre. Epicure, dont Montaigne n'est qu'un disciple, nous avait « précipités dans la nature des bêtes ». Epictète, au contraire,déifiait « la superbe raison de l'homme ». « L'un attribuait la grandeur à la nature, et l'autre, la faiblesse à cette même nature, ce qui ne pouvait subsister ; au lieu que la foi nous apprend à les mettre en des sujets différents : *tout ce* qu'il y a d'*infirme* appartenant à la nature, *tout ce* qu'il y a de *puissant* appartenant à la Grâce. »

Le péché originel nous a donc complètement destitués de tous les dons de notre première nature ? C'est une erreur. Il ne nous a enlevé que l'*impassibilité*, l'*immortalité* et la

(1) Voir le fascicule de septembre 1903.

(2) Cet *Entretien* a été imprimé d'après les *Mémoires de Fontaine*. Utrecht, 1736.

science infuse, avec l'*impeccabilité*; et la grâce aide puissamment la nature ; mais la nature, si amoindrie qu'elle soit, n'a été que « *blessée* » (1), dit le Concile de Trente. Elle n'est *pas infirme* au point de ne produire aucun bon effet par elle-même, ainsi que le prétend Pascal, un Janséniste.

Si les *Provinciales*, dont nous ne parlerons plus, naquirent à l'époque de la conversion de Pascal, le miracle de l'Epine fut, dit-on, l'occasion des *Pensées*. On a voulu même que Pascal ait regardé le miracle de l'Epine, arrivé à Port-Royal de Paris, comme une intervention manifeste de Dieu, en faveur du Jansénisme.

Mais laissons de côté cette hypothèse, et racontons seulement ce qui arriva à Port-Royal, en 1656 :

Jacqueline Pascal avait une nièce nommée Marguerite, fille de Mme Gilberte Périer et élevée à Port-Royal. Il lui arriva, par une étrange maladie,d'avoir « non seulement le coin de l'œil, mais le dessous et la joue visiblement enflés ; surtout le coin de l'œil l'était beaucoup ; quand on le pressait, il en sortait de la boue, (2)... l'os du nez était percé » ; le mal « commençait à sentir mauvais ».

Or, « le Vendredi, 24 mars 1656, M. de la Potherie, ecclésiastique, envoya céans un fort beau reliquaire où est enchâssé, dans un petit soleil de vermeil doré, un éclat d'une épine de la Sainte Couronne. Afin que toute notre communauté eût la consolation de le voir avant que de le rendre, on le mit sur un petit autel dans le chœur, avec beaucoup de respect, et toutes les sœurs l'allèrent baiser à genoux, après avoir chanté une antienne en l'honneur de la Sainte Couronne ; après quoi tous les enfants y allèrent l'une après l'autre. Ma sœur Flavie, leur maîtresse, qui en était toute proche, voyant approcher Margot (3), lui fit signe de faire toucher son œil, et elle-même prit la sainte relique, et l'y appliqua, sans réflexion néanmoins ; chacun étant retiré, on la rendit à M. de la Potherie. — Sur le soir, ma sœur Flavie qui ne pensait plus à ce qu'elle avait fait, entendit

(1) Homo « vulneratur in naturalibus ».

(2) *Lettre de sœur Euphémie à Mme Périer, du 31 mars 1656.*

(3) *Lettre de sœur Euphémie, à Mme Périer, du 29 mars 1656.*

Margot (1) qui disait à une de ses petites sœurs : « Mon œil est guéri ; il ne me fait plus de mal. » Ce ne fut pas une petite surprise pour elle ; elle s'approche et trouve que cette petite enflure du coin, qui était le matin grosse comme le bout du doigt, fort longue et fort dure, n'y était plus du tout, et que son œil, qui faisait peine à voir avant l'attouchement de la relique, parce qu'il était fort pleureux, paraissait aussi sain que l'autre, sans qu'il fût possible d'y marquer aucune différence. »

Le fait se passait le 24 mars 1656, et le 27 de ce même mois (2), « le grand vicaire ordonna de chanter une messe d'actions de grâces ».

Sœur Sainte Euphémie célébra le miracle, elle-même, en vingt-cinq strophes qui, au dire de M. Cousin, « ne dépareraient pas l'Imitation de Corneille », la première surtout :

« Invisible soutien de l'esprit languissant,
Secret consolateur de l'âme qui t'honore,
Espoir de l'affligé, juge de l'innocent,
Dieu caché sous ce voile où l'Eglise t'adore,
Jésus, de ton autel jette les yeux sur moi,
Fais-en sortir ce feu qui change tout, en soi ;
Qu'il vienne heureusement s'allumer dans mon âme,
Afin que cet esprit qui forma l'univers,
Montre, en rejaillissant de mon cœur dans mes vers,
Qu'il donne encore aux siens une langue de flamme. »

Mais ceci est-il de la poésie :

« L'horrible infection de cette étrange humeur
Jetait de toutes parts une odeur empestée... »

Nous sommes loin de Corneille dans ses plus simples familiarités. Il y a vingt ans que le *Cid* a paru, et, dans deux ans paraîtront les *Précieuses*. Jacqueline n'en est pas une, et l'on est tenté de le regretter. N'y a-t-il pas, entre le bon goût et l'ardeur impétueuse de certaines âmes, une réelle incompatibilité ?

(1) Marguerite.
(2) *Extrait d'une lettre de sœur Euphémie à M[me] Périer, du 30 octobre 1656.*

La joie de Pascal fut grande ; il répandit des « imprimés (1) de la sentence » de Monsieur le grand vicaire, et s'enfonça de plus en plus dans les rigueurs de la vie pénitente. Il faisait son lit, prenait son dîner à la cuisine et supprimait tout superflu, même celui des plus simples tapisseries, il portait une ceinture de fer avec des pointes, et se refusait même le luxe de la propreté. Il priait et lisait les Saintes Ecritures, cherchant la science du cœur et non de l'esprit : « Si j'avais, disait-il, le cœur aussi pauvre que l'esprit, je serais bien heureux. Car je suis persuadé merveilleusement que la pauvreté est un grand moyen pour faire son salut (2). »

C'est bien ; même les pointes de fer ne sont pas défendues, pourvu qu'on les cache avec une si louable humilité que personne, excepté Dieu, n'en sache rien. Mais la vertu doit-elle être poussée à une si minutieuse recherche d'éviter toute distraction même innocente, qu'elle devienne une recherche vaniteuse de la vertu ? « Il trouvait à redire, suivant M[me] Gilberte Périer, qui a raconté naïvement la vie de son frère, à des discours que je faisais et que je croyais très innocents. Il ne pouvait souffrir aussi les caresses que je recevais de mes enfants ; et j'étais toute surprise des rebuts qu'il me faisait quelquefois. » Il n'approuvait qu'une tendresse sans attachement, et il ne comprenait pas volontiers que les autres fussent moins mortifiés que lui.

Les saints n'en sont pas là d'habitude. Mais l'excuse, c'est la santé de Pascal. Ses infirmités ont redoublé ; il ne peut plus rien faire, ni voir personne, il est indifférent à tout. Jamais on ne l'entend dire : Voilà qui est bon, ou, si on lui demande son goût : Il fallait, répond-il, m'avertir devant.

L'épreuve de cette vertu austère fut dans le Formulaire venu de Rome et confirmé par une *Déclaration* royale, formulaire que durent signer, en 1661, les ecclésiastiques, même les religieuses suspectes d'hérésie.

C'était la ruine du Jansénisme. On pense dans quelle disposition d'esprit cette nouvelle désespérante pour l'orgueil trouva Pascal, l'imagination noircie par la souffrance et l'es-

(1) 30 octobre 1656. *Lettre de sœur sainte Euphémie.*
(2) *Vie de Pascal par M[me] Gilberte Périer.*

prit aiguisé, pour ne pas dire, faussé par la recherche d'une vertu raffinée. Mais disons ce que renfermait le formulaire : « Deux points, l'un de fait, l'autre de droit ; le premier, que les cinq fameuses propositions sur la grâce étaient dans l'*Augustinus* de Jansénius, le second, que ces propositions étaient contraires à la foi » (1). Au fond, Port-Royal pensait que les cinq propositions sur la grâce étaient dans l'*Augustinus* de Jansénius, sinon textuellement, au moins dans leur esprit et dans leur essence, et que ces propositions, bien interprétées, contenaient la vraie doctrine chrétienne et augustinienne de la grâce. Ainsi en signant le Formulaire, Port-Royal manquait à la vérité, et, en refusant de le signer, il se perdait. On se décida à signer, avec cette réserve in petto, que ces cinq propositions, condamnables, sans doute, à les entendre d'une certaine manière, n'étaient pas renfermées dans le livre de Jansénius telles qu'elles dussent être condamnées. La distinction était plus que subtile ; elle manquait totalement de franchise. C'est ainsi que l'erreur passe rapidement de l'intelligence dans le caractère et dans la conduite de la vie.

La chose se décida, à la majorité des voix, chez Pascal, sur l'avis pressant de Nicole et d'Arnauld, malgré Pascal et son ami Domat qui combattaient « toute signature incompatible avec la sincérité chrétienne et avec la vérité (2) ». Pascal fut si « pénétré de douleur (3) qu'il se trouva mal et perdit la parole et la connaissance ».

Jacqueline fit plus que s'évanouir à la nouvelle de la faiblesse des docteurs du Jansénisme ; elle en tomba malade et ne tarda pas à mourir de chagrin. Elle avait subi sur la foi un interrogatoire de l'un des grands vicaires de l'archevêque de Paris. Elle nous l'a l'aissé tout au long (4). Les réponses de la maîtresse des novices sont précises et énergiques ; on y sent percer la hauteur du caractère de Pascal.

Les religieuses de Port-Royal se croyaient alors persécutées, quand elles n'étaient que justement suspectes et châtiées.

(1) Cousin, *Jacqueline Pascal de 1652 à 1661*. Chap. 4e.
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) *Id.*

On leur avait retiré leurs élèves ; on leur avait imposé des confesseurs nommés par l'archevêque de Paris, pour les faire rentrer dans le devoir. La plupart n'en avaient pas voulu ; plusieurs avaient mieux aimé mourir sans confession que de se soumettre aux nouveaux directeurs ; et Mgr de Péréfixe, qui avait fait lui-même son enquête dans le monastère, en était parti en disant que les religieuses qui l'habitaient « étaient pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons » (1).

Elles montrèrent toutefois plus de franchise et de ténacité que les solitaires qui les avaient inspirées. Elles étaient soutenues, dans leur résistance, par Arnauld lui-même, caché dans Paris, et qui, « toutes les semaines, dit Rapin dans ses *Mémoires*, allait, déguisé, en charrette, à Port-Royal, et portait un nombre d'hosties consacrées qu'il leur passait par dessus les murailles qu'il escaladait, ou les faisait porter par un prêtre nommé de Sainte-Marthe (2) ».

Revenons à Jacqueline. Ce qui fut moins beau que son interrogatoire, c'est la lettre écrite de sa main à mère Angélique de saint Jean, en juin 1661, sur la signature du Formulaire. En voici plusieurs fragments :

« Pour vous expliquer mieux ma pensée sur ces décisions du Saint-Siège, voici une comparaison qui m'est venue en l'esprit. Quoique tout le monde sache que la Sainte Trinité est un des points principaux de notre foi et que saint Augustin confesserait sans doute et signerait très librement ; néanmoins si son pays était occupé par un prince infidèle qui voulut faire nier l'unité de Dieu et faire croire la pluralité des Dieux, et que quelques-uns de nos fidèles, pour pacifier les troubles que cela exciterait, fissent un Formulaire de foi sur ce point : je crois qu'il y a plusieurs personnes à qui l'on peut donner le nom de Dieu et leur rendre des adorations ; sans autre explication, saint Augustin le signerait-il ? Je ne le crois pas, et je crois encore moins qu'il dût le faire. »

Il n'est pas difficile de faire voir que l'imagination d'une femme passionnée a fait tous les frais de cette inexacte com-

(1) *Les Jansénistes du 17e siècle*, par M. l'abbé Fuzet. 2e chap.
(2) id. 13e chap.

paraison, où le Pape du Formulaire est mis sur le même pied qu'un prince infidèle.. Poursuivons :

... « Ce que je dis de saint Augustin, je le dis de vous et de moi, et de moindres personnes de l'Eglise. Car le peu de poids de leur autorité ne les rend pas moins coupables s'ils l'emploient contre la vérité. Chacun sait, comme Mr de Saint Cyran le dit souvent, que la moindre vérité de la foi doit être défendue avec autant de fidélité que Jésus-Christ. »

Néanmoins l'autorité d'Arnauld entraîna Port-Royal des Dames qui signa, en juillet 1661, comme avaient fait les chefs de la secte, à Paris :

« La mère Angélique, dit Mr Cousin (1), prévint, par sa mort, cette cruelle nécessité. La mère Prieure, après la signature, faillit succomber, et la mère Sous-Prieure, l'ardente sœur de Pascal, après avoir langui trois mois, mourut à Port-Royal-des-Champs, le 4 octobre 1661. Elle avait trente-six ans. Pascal, à cette nouvelle, ne dit rien, sinon : « Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir ! » Notre-Seigneur Jésus-Christ fut moins parfait ; il pleura Lazare son ami. Et Jacqueline ne mourait-elle pas d'orgueil ? Etait-ce là une prédestinée ?

Nommez-nous les humbles de Port-Royal ! Ni le sage Nicole, ni l'abbé Singlin, ni les religieuses qui signent chacune, « religieuse indigne », avec raison, mais sans le croire, puisqu'elles préfèrent au fond leur jugement à celui du Pape, n'ont l'air de douter ni de leur humilité, ni de la sainteté de Jacqueline. Jusqu'à quel point leur orgueil n'était-il pas mêlé d'illusions ? Et ces illusions elles-mêmes n'étaient-elles point celles de l'orgueil ? Dieu a jugé, et nous saurons le jugement de Dieu.

Il nous reste à raconter, après la mort de la sœur, celle du frère et ses derniers jours. Il n'avait plus qu'une passion, la charité ; il ne refusait jamais l'aumône ; il pouvait la faire, du reste ; et l'établissement, à Paris, d'un service de carrosses à cinq sols, où il avait eu sa part, augmentait sans doute, son revenu. On ne peut s'empêcher de sourire, en retrouvant jusque dans l'homme le plus austère, deux hommes, et le positif si près de l'idéal. Achevons :

(1) Cousin, *Jacqueline Pascal de 1652 à 1661.*

Il visitait les églises. Un jour, en sortant de l'une d'elles, il rencontra sur son chemin une jeune fille de quinze ans, aussi belle que pauvre. Il la prit en pitié et la confia à un prêtre du séminaire, il paya pour elle, en attendant qu'on lui trouvât une bonne condition. Un peu après, il quittait sa propre maison, pour y installer le fils d'un pauvre homme, malade à mourir de la petite vérole. N'est-ce pas excentrique ? Il se retirait chez sa sœur, mourant lui-même, rue Saint-Etienne du Mont. Il voulait aller rendre le dernier soupir aux Incurables, mais son état ne permit pas de l'y transporter. Il mourut enfin le 19 août 1662.

Il s'était confessé, malgré ses amis, « tous épouvantés (1) de cette marque d'appréhension ». Quant à communier, il n'y fallut pas songer de longtemps, dans une maladie qui dura deux mois. Ce n'est qu'après minuit, vingt-quatre heures avant sa mort, qu'il reçut le bon Dieu, avec « son jugement entier », dit sa sœur. Il expirait, à une heure du matin, sans avoir rien rétracté.

Un terrible document, c'est la page écrite par Marguerite Périer, la nièce de Pascal, la miraculée, page intitulée :

« De ce que j'ai ouï dire par Mr Pascal, mon oncle, non pas à moi, mais à des personnes de ses amis, en ma présence (2). J'avais alors seize ans et demi. »

Marguerite était née en 1646. C'est donc en 1662, l'année même où il mourut que le Janséniste acharné répondait, en ces termes, à ses amis qui l'interrogeaient au sujet des *Provinciales* :

« On me demande si je ne me repens pas d'avoir fait les *Provinciales*. Je réponds que, loin de m'en repentir, si j'avais à les faire présentement, je les ferais encore plus fortes.

On me demande pourquoi j'ai pris toutes les propositions abominables que j'y ai citées (3). Je réponds que si j'étais dans une ville où il y eut douze fontaines et que je susse cer-

(1) Ces détails, comme ceux qui précèdent sur la vie privée de Pascal, sont empruntés à sa vie, écrite par sa sœur, Mme Gilberte Périer.

(2) Marg. Périer, morte à 87 ans, ne voulut jamais recevoir la *Bulle Unigenitus*.

(3) *Recueil de Marguerite Périer*, ou, plus exactement : *Mémoire de Mlle Périer sur sa famille*.

tainement qu'il y en a une qui est empoisonnée, je serais obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiser de l'eau à cette fontaine ; et, comme on pourrait croire que c'est une pure imagination de ma part, je serais obligé de nommer celui qui l'a empoisonnée, plutôt que d'exposer toute une ville à s'empoisonner. »

S'il a « employé un style agréable, (ajoute-t-il), railleur et divertissant, c'est afin d'être lu par d'autres que par les savants ». Il avoue ensuite n'avoir lu « qu'*Escobar* tout entier, deux fois ». Pour les autres « mauvais livres », « il les a fait lire à ses amis,... Mais il n'en a pas employé un seul passage, sans l'avoir lu lui-même dans le livre cité et sans avoir examiné la matière sur laquelle il est nommé, sans avoir lu ce qui précède et ce qui suit, pour ne point hasarder de citer une objection pour une réponse, ce qui aurait été reprochable et injuste. »

La réplique à cette dernière partie de l'apologie des *Provinciales*, par Pascal, n'est pas si difficile. Elle se rencontre en maint endroit du livre où cet homme de vérité est pris en flagrant délit de mensonge.

Il nous reste à parler des *Pensées* qui sont une apologie de christianisme contre l'incrédulité et les athées, comme Desbarreaux, de Vardes et bien d'autres.

Un des amis de Pascal, M. Dubois, recueillit, un jour, de la bouche de l'auteur lui-même, la confidence du plan des *Pensées* ; il l'écrivit. En voici le résumé :

L'homme est un composé de grandeur et de faiblesse, en général. Prenons un homme en particulier. Cet homme est ignorant, indifférent à tout. Il se regarde un jour, tel qu'il est, grand et misérable.

Il veut s'instruire.

Pascal l'adresse aux philosophes d'abord. Mais, en même temps, « il lui fait observer tant de défauts, tant de faiblesses, tant de contradictions et tant de faussetés dans tout ce qu'ils ont avancé, qu'il n'est pas difficile de juger que ce n'est pas là où nous devons nous en tenir ».

Pascal lui fait parcourir ensuite tout l'univers, tous les âges, toutes les religions. Partout il lui met sous les yeux « la vanité de l'homme, sa folie, ses erreurs, ses égarements, ses

extravagances ». Enfin, à ce même homme, il fait jeter les yeux sur le peuple juif. Il y a là des circonstances extraordinaires, un peuple singulier.

Ce peuple a un livre unique, par lequel il se gouverne, et qui est son histoire, sa loi, sa religion.

Ce livre ouvert, Pascal montre à son disciple le monde, ouvrage de Dieu qui a créé l'homme, l'homme créé à son image, doué par Dieu de tous les avantages du corps et de l'esprit.

Mais depuis, quelle différence ! L'homme innocent d'abord, s'est rendu coupable. Le péché originel en a fait un être misérable, livré en proie à sa faiblesse, à ses erreurs, à son aveuglement.

« Toute chair est corrompue. Les hommes sont abandonnés à leurs sens, portés au mal. »

D'autre part, ce livre, la Bible, est indubitable ; « il enseigne l'amour ; c'est sa marque. Tout est vérité dans un livre de la certitude duquel tout homme de bon sens ne peut douter » (1).

Pascal insiste sur le livre de Moïse, sur son autorité. « Car Sem qui a vu Lameth, qui a vu Adam, a vu aussi Jacob, qui a vu ceux qui ont vu Moïse. Donc le déluge et la création sont vrais. »

Pascal dit encore qu'il est impossible que Moïse ait laissé par écrit des choses fausses, ou que le peuple, quand il les aurait laissées, s'y fût laissé tromper, quand même Moïse eût été fourbe.

Pascal ensuite passe aux miracles contenus dans le livre de Moïse, aux circonstances qui les accompagnent et les prouvent. Là est encore l'autorité du livre.

La loi de Moïse est figurative. Or tout ce qui est arrivé aux Juifs est la figure des vérités qui se sont accomplies à la venue du Messie. Le voile alors s'est levé. « On a vu l'accomplissement et la consommation parfaite des promesses, » c'est-à-dire, des prophéties en faveur de ceux qui ont reçu Jésus-Christ.

(1) Ce plan a été découvert par M. Pr. Faugère, dans les papiers de Marguerite Périer ; elle le tenait de son père Et. Périer. L'exposé de Pascal dura deux ou trois heures. M. Prosper Faugère a aussi découvert l'Abrégé de la vie de Pascal par la même Marg. Périer, et le Testament de Pascal, où il implore les intercessions de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints et saintes du Paradis.

Après l'ancien Testament le nouveau. La divinité de Jésus-Christ, prouvée déjà par les miracles, les prophéties et les figures de la loi, l'est encore par des arguments tirés de la personne même de notre Sauveur, de ses miracles, de sa doctrine, des circonstances de sa vie.

Enfin Pascal s'arrête aux Apôtres. Ils devaient être, (pour que Jésus-Christ ne fût pas le Dieu qu'ils annonçaient) ou fourbes ou trompés. C'est impossible. Ils ne sont ni l'un ni l'autre.

La conclusion de l'auteur, après un temps d'arrêt sur les Evangiles, les Evangélistes, leurs personnes, leurs écrits, leurs miracles, c'est que « l'Evangile est l'ouvrage non d'un homme, mais d'un Dieu » (1).

Ajoutons que Pascal préfère aux preuves fondées sur les principes évidents, aux raisonnements métaphysiques, aux lieux communs, « les preuves morales ».

Nous en reparlerons.

On sait, du reste, comment Pascal a écrit ses *Pensées*, qui sont comme les pierres d'un monument étalées sur le chantier de construction, ayant d'avance leur place dans l'édifice; et, pour ainsi dire, dans sa tête, leur numéro que nous ne connaissons pas (2). « Après sa mort on trouva (ces fragments) entassés tous ensemble empilés en diverses liasses, mais sans aucun ordre, sans aucune suite, parce que ce n'étaient que les premières expressions de ses *Pensées* qu'il écrivait sur de petits morceaux de papier, à mesure qu'elles lui venaient dans l'esprit (3). »

(1) Pourquoi faut-il que ce livre des *Pensées*, admirable en tant d'endroits, soit taché de Jansénisme ! Pascal n'a-t-il pas dit : « On n'entend rien aux ouvrages de Dieu, si on ne prend pour principe qu'il a voulu aveugler les uns et éclairer les autres. » N'a-t-il pas aussi mis la Tradition au-dessus du Pape : « Le pape prévenu, (c'est-à-dire, surpris, abusé) qui en est le dépositaire, la vérité n'a plus de liberté de paraître. Or les hommes ne partant plus de la vérité, la vérité doit parler aux hommes. »

La vérité, c'est Pascal qui l'enseigne, à défaut du Pape.

(2) Qui ne s'est occupé de Pascal ? Citons, entre autres écrivains, Villemain, Nisard, Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal*, l'abbé Flotte (*Études sur Pascal*), Prévost-Paradol. Nous avons surtout consulté Cousin, l'abbé Maynard, Prosper Faugère, Joseph Bertrand de l'Institut.

(3) Etienne Périer, *Préf. de la 1re Edition des Pensées*.

Une première édition parut en 1669, à la mode de Port-Royal. Etienne Périer, le beau-frère de Pascal, en fit la Préface dont nous venons de citer quelques lignes. Il y donnait l'assurance que les *Pensées* avaient été publiées « sans y rien ajouter ou changer ». Cependant Arnauld lui avait écrit : « Souffrez, Monsieur, que je vous dise qu'il ne faut pas être si difficile ni si religieux à laisser un ouvrage comme il est sorti des mains de l'auteur, quand on le veut exposer à la censure publique. Il est bien plus à propos de prévenir les chicaneries par quelques petits changements. »

Quels furent ces petits changements ? Laissons la parole à Mrs Faugère (1) et Cousin (2) :

« Il n'y a jamais, dit le premier, vingt lignes qui se suivent, sans présenter une altération quelconque. Quant aux omissions totales et aux suppressions partielles, elles sont sans nombre. »

« Port-Royal, dit Cousin, a traité Pascal comme il avait traité Saint-Cyran, et, après en avoir adouci toutes les *Pensées*, pour les rendre plus édifiantes, il a, sans scrupule, corrigé le style pour le rendre plus exact, plus régulier, plus naturel, selon le modèle du style naturel et tranquille qu'il s'était formé. Je porte défi que l'analyse puisse inventer un genre d'altération du style d'un grand écrivain, que n'ait pas subi celui de Pascal entre les mains de Port-Royal, altération de mots, de tours, suppressions, substitutions, additions, compositions arbitraires et absurdes, tantôt d'un paragraphe, tantôt d'un chapitre entier, à l'aide de phrases et de paragraphes étrangers les uns aux autres. »

Un exemple. Pascal a dit :

« Car enfin, qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de l'infini, un milieu entre rien et tout.. Infiniment éloigné de comprendre les extrêmes, la fin des choses et leurs principes sont pour lui invinciblement cachés dans un secret impénétrable. »

Et Port-Royal, appuyant, sur cette prose, les lourdes syllabes de son style empesé, réforme en ces termes Pascal :

(1) *Ed. de Pascal avec Préface* (1844).
(2) *Etude sur Pascal. Avant-propos* (1844).

« Car enfin, qu'est-ce que l'homme, un milieu entre rien et tout. Il est infiniment éloigné des deux extrêmes ; et son être n'est pas moins distant du néant d'où il est tiré que de l'infini où il est englouti. »

Comment s'est-on rendu un compte exact de ces altérations ? Par la grâce de Dieu... et de M. Cousin qui découvrit le manuscrit des *Pensées* à la Bibliothèque royale : « Ces papiers, dit-il, recueillis et collés sur de grandes feuilles étaient arrivés, jusqu'à nous sous la forme d'un grand registre in-folio de 490 pages environ. » Ce précieux registre, venu par héritage aux mains de l'abbé Périer, fut déposé par lui, en 1711, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec un certificat signé de sa main. Quand on eut dépouillé les monastères, le manuscrit s'enfuit, avec tant d'autres livres volés, à la Bibliothèque successivement dite nationale, impériale, royale, et encore nationale...

Au registre, pour compléter l'édition réelle et classique de Pr. Faugère, il faut ajouter le portefeuille de Vaillant qui avait été médecin de Mme de Sablé et de Mme Gilberte Périer. Il contenait des fragments, et une *Pensée* de Pascal. Il y a encore deux Recueils principaux qui avaient appartenu au P. Guerrier de l'Oratoire, parent de l'illustre Janséniste. Ce sont des lettres et des écrits divers où Pascal a sa place, son père, ses neveux, ses nièces, ses sœurs. Mme G. Périer l'une d'elles, Janséniste dans toute la force du terme, avait deux filles qui ne se marièrent point et virent leur mère atteindre un âge très avancé. Disons-le, en passant : quand elles allaient à la messe, (nous tenons ces détails de Marguerite), les deux sœurs, à quarante ans et plus, devaient précéder leur mère, et lui rendre compte sinon de tous leurs regards, au moins de toutes les paroles qui pouvaient leur avoir été adressées dans la route. Madame Périer avait su profiter des leçons de Pascal qui ne voulait pas entendre dire d'un passant par sa sœur : c'est un bel homme.

Nous devons ces additions au manuscrit principal, avec ces petits détails, à M. Prosper Faugère qui les devait lui-même au dernier ou à l'avant-dernier des Jansénistes, à M. de Rabanesse, un original célibataire qui habitait, il y a soixante-dix ans, au pied des monts d'Auvergne. Gardant les us et cou-

tumes de la secte, il racontait sur feu MM. Arnauld ou Nicole, sur feue mère Agnès ou feue mère Angélique des anecdotes qu'on aurait dites de la veille ; et ces personnages eux-mêmes semblaient, dans ses récits, avoir respiré quelques jours auparavant. Enfin ce ne fut qu'après s'être bien assuré du Jansénisme, au moins littéraire, de Pr. Faugère, que, dans le cours d'un dîner commencé un peu plus tôt que d'habitude, à cause d'un jeûne rigoureusement observé ce jour-là même, l'octogénaire, M. de Rabanesse, se décida à confier à son hôte et commensal les nouveaux Manuscrits dont il a été tout à l'heure question. Pr. Faugère eut le bonheur d'y ajouter un troisième Recueil, par lui exhumé de la Bibliothèque nationale. Il partage avec M. Cousin, auteur d'un Rapport à l'Académie, sur sa première et précieuse découverte, la gloire d'avoir donné aux lecteurs le vrai Pascal. Après eux, on a plus ou moins bien arrangé les *Pensées*, dans tel ou tel ordre, toujours incertain (1).

Voltaire, entre autres, avait eu la prétention d'éditer Pascal. Il l'annota en 1776, après avoir déjà combattu « le géant » dans les *Lettres anglaises*.

Disons encore que Condorcet édita, le premier, *De l'Esprit géométrique*, et Desmolets, *L'Art de persuader*.

Le grand écrivain qui avait si bien et si délicatement percé à jour le dogmatisme des géomètres, et raillé les « fausses fenêtres », c'est-à-dire, les méchantes antithèses d'une « éloquence dont se moque la vraie éloquence », respirait dans son visage l'esprit qui animait ses œuvres. Domat, son ami, avait fait son portrait au crayon rouge ; et c'est dans un des livres du grand jurisconsulte, qu'on l'a retrouvé, parmi le pauvre héritage d'une vieille demoiselle de sa famille, morte, il n'y a pas loin d'un siècle. Pascal, dans ce portrait, paraît à peine avoir vingt ans ; sa figure belle et régulière, son œil perçant attirent et fascinent. On dirait un ange de lumière avec je ne sais quoi d'étrange qui effraie et charme, à la fois.

Plus tard, si nous en croyons une note anonyme conservée dans la bibliothèque des Pères de l'Oratoire de Clermont,

(1) Parmi les nouvelles éditions de Pascal, citons celles de MM. le chanoine Jules Didiot, Havet, Brunswick.

Pascal dans le plus fort de sa vertu, fit tout ce qu'il put afin d'en cacher l'air sur son visage, par un excès d'humilité. « Il semblait qu'il était toujours en colère, et qu'il voulait jurer. » Sans prendre au mot la chose, elle est vraisemblable ; et la colère persévérante de Pascal contre l'homme et les Jésuites en particulier, pouvait bien avoir laissé son empreinte sur sa physionomie.

RÉSUMÉ

Résumons-nous : l'édifice de Pascal, l'Apologie du christianisme contre les incrédules, ne s'est pas achevé. Les matériaux en sont restés, difficiles à joindre dans un ordre certain. Ces matériaux sont les *Pensées* écrites sur le premier morceau de papier venu. Le style en est sobre, énergique, avec des éclairs de vérité sublime. Le philosophe y prouve Dieu moins par des raisons métaphysiques que par notre nature invincible à tout le Pyrrhonisme ; le Janséniste y exagère les suites du péché originel et notre néant ; le malade à l'imagination noircie par une continuelle souffrance semble ne connaître qu'un Dieu qui inspire plus l'effroi que l'amour. De la Vierge Marie nulle trace dans les *Pensées* ; et le Pape paraît à Pascal un personnage surpris ou mal informé. Son ouvrage est semé de paradoxes séduisants, même contre la justice et la propriété. L'allure en est brusque, les saillies inattendues et familières. L'écrivain a mille mots heureux et tout l'air du génie ; mais il lui manque, plus d'une fois, le bon sens avec la mesure ; et sa mélancolie désespérée semble anticiper sur celle du XIXe siècle. L'impression dernière que laissent les *Pensées*, c'est l'aridité d'une raison sans amour.

Il faut mettre une bonne partie des erreurs de Pascal sur le compte de ses intolérables souffrances. Sa vie fut un long martyre, et les mortifications y ajoutaient encore ; mais il aimait aussi à mortifier les autres.

Avec tout cela, c'est souvent un homme de goût, et du goût le plus fin, le plus profond. Ses *Pensées Littéraires* (1) font loi parmi les bons écrivains :

(1) Article VII. Ed. Havet.

« Quand on voit, a-t-il dit, le style naturel, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme. »

Comment se fait-il que ce critique judicieux ait le jugement si court ailleurs, et qu'il ait écrit: « Le silence éternel des espaces infinis m'effraie ».

Châteaubriand n'aurait pas été plus solennel et plus creux.

Non.. Ce silence divin m'arrache à moi-même et me rend à Dieu; je sors de l'espace borné pour entrer dans l'espace infini du temps et de l'éternité; et j'en sens comme une première douceur dans le sein de l'espérance.

Pascal n'a-t-il pas encore dit de la mort : « Une pelletée de terre, et tout est fini pour jamais ! »

Rien de plus faux, de plus imaginaire, de plus matériel !

Si la terre qui retombe lourdement sur le cercueil émeut nos sens, l'esprit a des ailes pour suivre vers le ciel le vol de l'âme disparue ; et nos restes eux-mêmes auront leur jour de gloire. C'est là qu'est la réalité. Le mot de la foi, au-dessus de cette fosse béante, c'est l'espérance ; le dernier mot du Jansénisme, c'est le désespoir.

A. Charaux.
T. O.

UNE PAGE DE P.-F. DUBOIS SUR BOSSUET

Nos lecteurs connaissent déjà P.-F. Dubois par les *Notes* que nous en avons publiées dans les fascicules de mars et de juin des *Etudes Franciscaines*. Voici encore quelques pages de lui. Elles sont datées du 12 mars 1856 et lui furent inspirées, semble-t-il, par la publication alors toute récente des *Mémoires* et du *Journal de l'abbé Ledieu* (1). Il ne les destinait pas à la publicité. Mais, comme tout ce qui tombait de sa plume, elles portent l'empreinte des facultés éminentes qui le distinguaient. Simples réflexions d'un solitaire qui n'écrit que pour lui-même, elles témoignent d'une ampleur de vue et d'une originalité où tous pourront trouver profit. C'est pourquoi nous sommes heureux qu'une précieuse amitié nous permette d'en offrir la lecture à nos abonnés.

*
* *

Entre tous les écrivains de son temps, Bossuet a eu une fortune singulière : depuis 1704 qu'il est descendu dans la tombe, il n'a pas cessé d'occuper la pensée du monde littéraire.

Si Fénelon, par le côté tendre et charitable de son génie, a été pris par les philosophes du siècle dernier comme un patron de leur combat contre ce qu'ils appelaient l'intolérance; si les douces et habiles insinuations de sa politique chrétienne l'ont rendu particulièrement cher à l'Eglise de nos jours ; l'austère et majestueuse figure de son rival plane bien

(1) Publiés pour la première fois par M. l'abbé Guettée, chez Didier, quai des Augustins. Les deux premiers volumes seuls avaient paru en mars 1856. C'est aux *Mémoires* ou plutôt au Mémoire qu'il faut appliquer les éloges de M. Dubois. Peut-être eût-il été plus réservé après la lecture du *Journal*.

au-dessus de cette renommée entretenue souvent par des intérêts de parti. — Non qu'à Dieu ne plaise en m'exprimant ainsi,je veuille en rien nier les qualités éminentes de l'archevêque de Cambrai. Mais enfin, à la distance où nous sommes des luttes que se livrèrent ces deux grands esprits, et des œuvres qui les ont illustrées, la mesure se rétablit, et il suffit de soupeser ce que chacun d'eux nous a laissé, pour sentir à quelle incomparable hauteur l'auteur du *Discours sur l'histiore universelle* et de l'*Histoire des variations*, indépendamment de son génie oratoire, s'élève au-dessus de l'ingénieux auteur du *Télémaque* et du subtil théologien du pur-amour.

Ces deux grands hommes, les deux lumières et les deux gloires de l'église française, et on peut même ajouter de l'Eglise tout entière au XVII[e] siècle se sont heurtés l'un contre l'autre, leurs querelles ont partagé la France, Rome, toute la chrétienté catholique.

Aujourd'hui même, après un siècle et demi, bien que le sujet du débat échappe à la plupart et que souvent il ne s'agisse nullement du pur amour, aussitôt que le nom de l'un est prononcé, le nom de l'autre vient à toutes les mémoires, et le parallèle s'établit. On prend parti comme au moment même. Esprit, caractère, conduite de l'un et de l'autre, tout est mis en question et discuté avec passion. — Tout récemment encore, la presse même philosophique, indifférente ou hostile à la foi, réinstituait le débat et se décidait en général pour Fénelon. Je ne veux pas reprendre à mon tour cette triste et souvent amère controverse. Il y a longtemps pour ma part que je suis décidé. Je n'ai guère été pour Fénelon que dans mon extrême jeunesse. C'était la mode alors. Le Fénelon de la disgrâce et de l'exil, courbant humblement la tête et désavouant lui-même en chaire l'œuvre condamnée, le père des pauvres et des affligés dans un diocèse envahi par l'étranger, ce palais épiscopal de Cambrai, sanctuaire respecté, devenu terre neutre et sacré pour les armées ennemies elles-mêmes et, s'il faut le dire, le Fénelon du conte d'Andrieu sur la vache perdue, ont régné, règnent encore dans les imaginations : il posséda aussi la mienne. Et quand on me montrait Bossuet provoquant la condamnation, quand mon vieux professeur de rhétorique,

prêtre pur et respecté, âme tendre et déclamatoire, nous dépeignait, les larmes dans la voix, le doux cygne de Cambrai sous les serres de l'aigle de Meaux, — chacun se mettait du parti du cygne aux chants harmonieux et je ne voyais que les serres et le bec sanglant de l'oiseau porteur de la foudre. — Mais à peine arrivé à l'âge de l'étude et de la réflexion libre et personnelle, je changeai aussitôt de camp, et, depuis ce temps-là, je n'ai plus varié ; et à chaque fois que je suis revenu sur cette fatale querelle, mes impressions, mon jugement, n'ont fait que s'affermir. Et quand j'ai embrassé tout l'ensemble de la vie et des œuvres de l'un et l'autre de ces deux grands rivaux, je me suis attaché de plus en plus à Bossuet. Je lui trouve un bien autre esprit, une vue bien autrement profonde de la nature humaine, des conditions du vrai christianisme, du devoir, de la discipline et du gouvernement des âmes, de leurs tendresses mêmes et de l'amour de Dieu dans ses intimités. Ce qu'il apporte de mâle, de contenu, de réglé dans ses extases dont il a le secret comme son rival, bien qu'il n'y soit arrivé que tard et peut-être même à la suite des expériences hasardeuses de celui-ci, me charme et me dompte à la fois, ne me frappe pas seulement d'admiration, mais me touche et m'émeut comme l'inquiète et tendre sollicitude du père qui surprend, dans le fond même des délicatesses du cœur d'un fils, le germe saint et pur qui porte pourtant la corruption et la ruine. Pour qui a un peu pénétré les mystérieux replis du mysticisme mal compris et les inconscientes sensualités qu'ils récèlent, pour qui connaît les irritabilités souvent invincibles d'un cerveau descendant dans les bas fonds les plus terrestres de notre organisme humain, le tremblement austère et sympathique de Bossuet a un bien autre sens de tendresse que les curiosités téméraires et les interrogatoires inquisiteurs de Fénelon. Rien ne serait plus utile que l'analyse de ces affinités singulières, mais ce n'est pas ce que je me propose aujourd'hui. Je ne veux que relever, à propos des publications récentes, quelques points restés obscurs dans la vie de Bossuet.

Car il y a des côtés de cette vie qui n'ont pas été assez éclairés, qui seront peut-être toujours dans l'ombre; il y a des mys-

tères enfin de cette grande âme sur lesquels on s'arrête malgré soi, quand on le fréquente. Mystères dont je ne dis pas qu'on trouve le secret, mais dont on soulève au moins le voile en considérant attentivement certaines dates, certains faits, certaines circonstances selon moi souveraines dans la vie de Bossuet.

L'âme de Bossuet a vécu solitaire, — si l'on peut appeler solitaire qui vit de Dieu, du devoir et de soi-même, en amour et en humilité, au milieu de la cour de Louis XIV, confident de toutes les âmes les plus hautes et les plus troublées de son temps ; — mais je me sers du mot solitaire dans son sens mondain et tel que nous autres faibles humains, roseaux fléchissants, nous l'entendons et le sentons, quand nous cherchons en vain auprès de nous l'âme de père, de mère, d'enfant, de frère ou d'ami. Eh bien, toutes ces tendresses de la terre que le prêtre doit donner à Dieu, il semble que Bossuet en ait été privé par la fatalité même des conditions au milieu desquelles il est né et a grandi. On dirait que Dieu se l'était préparé. Voyez : — que savons-nous de sa mère ? Qui fut-elle ? A quelle heure la perdit-il ? Les biographes jusqu'ici se sont tus à ce sujet ; et à sept ans le pauvre enfant qui, s'il la connut, n'a pu en conserver qu'une vague et confuse image, a déjà ce côté si délicat de son cœur... fermé, oh ! non peut-être mais sevré. Quelle différence avec saint Augustin, saint Grégoire de Nazianze, saint François de Sales, dont les mères couvent si tendrement la piété de leur fils ! Et le père — son autorité, son conseil, son appui, son exemple, — il les perd aussi à sept ans. Contrairement aux habitudes de nos vieilles familles du parlement, plantes sorties de leur sol provincial pour y fleurir et y mourir, le père de Bossuet, magistrat à Dijon, est transporté loin de cette ville. Un oncle reste seul, dont nous ne savons rien jusqu'ici, (je parle de moi du moins qui ai cherché quelque peu), et cet oncle, aussitôt qu'il en est chargé, le confie aux Jésuites. Le voilà dès sept ans dans le régime du collège : les livres, les maîtres, la chapelle et Dieu. L'oncle était-il de la race des de Thou, des l'Hopital, et de toute cette milice stoïque et sévère qui finit le XVIe siècle et ouvre le XVIIe ? Silence aussi sur ce second père, dont nous savons seulement que la

bibliothèque s'ouvrait au jeune enfant pensif et recueilli. Asile d'ombre et de paix qui fut pour lui comme le sanctuaire pour Samuel, et où la voix lui parla par cette Bible dont la langue devient dès ce jour sa langue maternelle.

Sa vocation est décidée : le voilà lévite et marqué pour bénéfice ou tonsure avant douze ou treize ans. Trois ans encore, les études s'achèvent et vont se couronner non dans un noviciat de Jésuites ; ce n'est pas là que Dieu veut se former son prêtre. Il est à Paris une maison austère, célèbre entre toutes celles que l'Université a groupées dans son sein, si féconde en docteurs que, quoique maison de préparation, elle est déjà comme une Sorbonne rivale, mais filiale et soumise. C'est là que vient Bossuet et à quel moment, à quel jour? Celui-là même où Richelieu rentre mourant dans Paris pour rejoindre Louis XIII mourant aussi lui-même. Une tradition nous dit que le jeune disciple de Navarre assista à cette entrée solennelle. Ses yeux de seize ans se sont arrêtés sur cette tête puissante qui porta vingt et un ans le fardeau de l'Empire, qui sous le camail d'évêque et la poupre de cardinal, en proie aux ambitions et aux vanités des lettres, ne fut pas moins aussi théologien puissant, réformateur sévère des mœurs et des études du clergé, controversiste à deux glaives dans l'Ecole et à la tête d'une armée. Le soir au retour de ce spectacle qui contenait plus d'une leçon, le jeune et studieux chanoine se reposait des émotions, des réflexions de cette journée, dans cette austère maison qui est aujourd'hui l'Ecole Polytechnique et continuait, aux pieds et sous la tutelle d'un vieil et saint évêque, ses pieuses études de Dijon.

Un jour le monde a failli le distraire et le perdre peut-être. C'était au cercle de la rue Saint-Thomas du Louvre. Les cabinets bleus, les beaux jardins d'Arthémise, et les prudes et grandes précieuses auprès desquelles grandissait madame de Sévigné née, pour le dire en passant, la même année que Bossuet, et peut-être ce soir-là même admise à l'essai qui se faisait de sa parole dans ce monde à la fois frivole et d'aspiration austère, tout cela réuni troubla le néophyte. Et ce soir-là faillit s'évaporer le feu de vrai et pur amour de Dieu qui couvait dans cette âme de seize ans. Mais au retour,

dans la cellule, Elie attendait Samuel. Les applaudissements retentissaient encore aux oreilles du jeune disciple ; mais son père spirituel, Cospéan, qui peut-être avait payé cher ces sortes d'enchantements, Cospéan, l'un de ces orateurs précurseurs de la grande éloquence, l'attendait, et il lui montra les périls auxquels peut-être il n'avait pas échappé lui-même ; le rappelant à la modestie, à la retraite, au silence, aux longues et patientes études, à la Bible inspiratrice, à l'Evangile source d'amour et de force, aux Pères de l'Eglise, seule société familière où il devait vivre. De ce moment le second coup est donné et la trempe affermie. Le monde le verra encore, mais le traverser sans s'y arrêter jamais. Les tournois de Sorbonne pourront faire bruire à son oreille jusqu'aux applaudissements du grand Condé ; l'ivresse ne viendra pas, ou ne tiendra pas. Au sortir de là, il ira se jeter à Metz dans une autre cellule, étudier, méditer, grandir encore dans l'ombre et recevoir là un achèvement d'éducation qui donnera la dernière empreinte à son génie. De l'Ecriture à la scolastique, de la scolastique aux sollicitudes pour les âmes perdues, de la foi solide aguerrie à l'intérieur passer au combat contre l'erreur, mais contre l'erreur respectée, recherchée pour son salut, par piété à la parole du Maître d'amour et de paix..... arrêtons-nous ici encore un moment : c'est la dernière station du génie avant de prendre son vol. C'est la retraite de Pathmos, et celui qui seul dans l'Église après saint Jean devait avoir pour symbole l'aigle aux regards de feu, aux ailes étendues, s'essayait là caché, sortant déjà du nid, mais pour planer déjà.

Je me suis un peu écarté par ces réflexions, mais revenons aux ombres que j'ai signalées en commençant. Le *Journal* de l'abbé Ledieu les dissipera-t-il, ou sans les dissiper les éclaircira-t-il ? Pour dire un mot de lui, à quoi tient la destinée d'un livre et le nom d'un écrivain ? En voici un des plus curieux, recueil précieux de documents sur la vie du plus grand homme du grand siècle littéraire de la France ; ce livre est écrit avec la modestie, la simplicité, la grâce, l'onction la plus touchante quand l'auteur se laisse aller à composer un peu ; quand il n'est qu'annaliste et chroniqueur de chaque jour, sa minutieuse fidélité a encore une

originalité frappante de précision et de netteté qui est un style tout-à-fait propre au genre. Eh bien ! cet homme et son livre resteront enfouis cent cinquante-quatre ans dans des porte-feuilles qui passent de main en main. Cependant il y a un demi-siècle à peu près, furète et fourrage un autre homme d'esprit (1) lequel avec ce butin de pages bien choisise recousues, nourries, enflées avec adresse de citations, de dissertations, d'éclaircissements, composa ce qu'on appelle une grande histoire qui règne et qui étouffe la voix douce et fidèle du bon serviteur et de l'original écrivain.

Je serai probablement des premiers à relever ce qu'il peut y avoir chez lui de superstition cà et là, dans ce culte de piété agenouillée, qui ne voit pas un pli, pas une ombre, sur le front de l'homme de génie qu'il contemple et suit à toute heure. Mais que la nature l'ait fait et doué ainsi, ou que le perpétuel commerce avec un homme comme Bossuet, une si assidue *demeurance à ses pieds*, comme disaient les disciples hébreux de leurs maîtres, l'ait inspiré, façonné, modelé, c'est un écrivain qu'on nous révèle, d'un goût si fin dans l'absence même et comme dans l'ignorance de tout ce qui est art ou effort qu'il atteint quelquefois au plus délicat et au plus exquis. C'est en 1684 que Bossuet se l'attacha, en qualité de secrétaire particulier. C'était alors, à conjecturer, un homme de trente-cinq ans environ, évidemment formé, ayant son empreinte déjà ou un de ces talents souples et prêts à prendre la courbure que leur sait donner une main vigoureuse ou qu'elle leur imprime même sans y songer. Cet âge d'ailleurs de la maturité commençante a comme une crise dernière d'idées, de convictions, de tour d'esprit qui achève ou transforme l'homme, selon le milieu où il est appelé à vivre et à continuer. Que celui-ci en venant vivre sous le soleil du génie de Bossuet eût déjà sa trempe et d'assez forte résistance, c'est ce qu'il est permis d'affirmer aussi. Car enfin, lisez-le bien : s'il vit de la substance de son maître, c'est une sève qui circule entière et profonde dans l'arbrisseau, mais ne s'y épanouit qu'en feuilles et en fruits de sa propre forme et de

(1) Le cardinal de Bausset, auteur de l'*Histoire de Bossuet*, dont la première édition parut au mois de novembre 1814.

sa native saveur. Certes ce gracieux et cependant sobre abandon des *Mémoires*, ces touches fines et naïves d'une prose ondoyante et flexible relevée d'un atticisme rare même en ce temps, le bon abbé ne les tient ni de Bossuet, ni de qui que ce soit des grands écrivains qu'il manie, qu'il lit et qu'il entend commenter et juger par son maître.

Bossuet gagnera-t-il beaucoup à ces nouvelles publications, à ces nouvelles études sur sa vie et sur ses œuvres ? Les grandes lignes de sa physionomie en seront-elles plus éclairées, mises en un jour plus éclatant ? Je ne saurais le dire encore (1). Mais quoi qu'il en advienne, je vous remercie, qui que vous soyez qui vous êtes mis à la quête : vous ranimez le culte, vous appelez les générations qui s'éloignent de plus en plus de ces grands souvenirs, à les recueillir avec nous. Et, si notre critique n'est pas morte tout-à-fait, vous lui mettez le feu à l'esprit pour considérer de nouveau, à la lumière de nos lueurs d'aurore ou de notre ombre du soir si vous voulez, ces figures expressives d'un passé, hélas ! bien évanoui, d'y constater ce qui vit encore en elles, ou ce qui a péri sans retour.

*
* *

Nous venons de voir l'ancien directeur de l'Ecole Normale laisser courir sa plume sur le papier après la lecture de quelques pages d'un ouvrage qui parle de Bossuet. En regard de ce morceau si brillant, voyons de quel style il écrira après une lecture de Bossuet lui-même. Voici précisément dans ses notes quelques lignes écrites rapidement après la lecture du sermon du quatrième dimanche de l'avent *Sur la véritable conversion :*

Je l'avoue, je préfère de beaucoup aux oraisons funèbres l'éloquence des sermons, toute ébauchée qu'elle paraisse souvent. J'aime cette saveur âpre d'une parole sincère qui échappe et qui court sans la moindre pensée d'art et de soin

(1) Nous rappelons que seuls les deux premiers volumes de l'œuvre de l'abbé Ledieu avaient paru. Les tomes III et IV ne devaient voir le jour qu'au mois de mars 1857. Quand il écrivait la page que nous publions M. Dubois n'avait peut-être même pas achevé la lecture des premiers volumes.



sous le seul sentiment de la mission sainte de frapper, de gagner les âmes. C'est là le trait de caractère de Bossuet prédicateur. On ne sent jamais en lui que le prêtre faisant son devoir, que le ministre de Dieu parlant avec l'autorité du maître qui l'envoie. Aussi quelle brève et nette parole, quel reflet de splendeur et d'une majesté qui ne vient pas de lui, comme on sent bien qu'il ne s'attribue rien. Il *parle vraiment l'Ecriture*, sa langue a disparu. Ou, si nous voulons parler plus humainement et en critique, puisque nous étudions au point de vue de l'art ce qui a été fait par des motifs bien supérieurs : je ne connais pas de poète qui saisisse les choses, les hommes, les mœurs et l'intérieur même des âmes avec cette soudaineté de génie, et d'imagination sans luxe, les dépeigne si au vif et au naturel. — De là les émotions ou plutôt les secousses profondes qu'il nous donne, les ravissements dans lesquels il nous emporte, les enivrements de beauté dont il nous étourdit, les éblouissements dont il nous frappe, sans cependant que notre regard se détache de nous même et cesse un moment de fouiller jusqu'aux derniers replis de la conscience et d'y trouver ses misères, l'humilité, et le vœu de pénitence.

Je me suis souvent demandé si une telle éloquence avait pû être populaire, et soutenue autre part que dans une cour telle que celle de Versailles. Il y a même des critiques qui ont affirmé que non, et qui lui ont opposé les succès et le renom de Bourdaloue. Après mûre réflexion, je suis certain que la plus humble femme, l'homme du peuple le plus simple ont pu et dû suivre l'orateur. Plus il est sublime, plus il est accessible.

Ne sent-on pas courir dans ces lignes une émotion profonde, jaillie du cœur ? N'est-ce pas ici l'homme qui a parlé, comme le faisait là le maître éminent de l'Université ? Nous est-il même permis d'aller plus loin et de chercher au plus profond de l'âme de M. Dubois comment se comportait, en présence de Bossuet, non plus l'universitaire, non plus l'homme, mais le chrétien latent qui était dès lors en lui ? Ouvrons ses *Mémoires intimes*, puisqu'on a bien voulu nous confier ces touchants et précieux papiers, et cherchons-y les mouvements les plus secrets de son être, ou plutôt le travail le plus intime de la grâce qui l'appelle à la

vérité. Ne citons que cette confession du 4 novembre 1843, alors que P. F. Dubois était directeur de l'Ecole normale et vice-président de la Chambre des députés. Les yeux de son esprit viennent de s'arrêter sur les petitesses de la politique du jour. Il les constate, les déplore et continue en ces termes :

De ces misères et de ces espérances de la terre, à Bossuet, passage non calculé et qui n'est pas peut-être une bizarrerie du hasard. Au moins, en prenant ses *Sermons*, c'a été pour moi comme une conséquence. On cherche volontiers Dieu, après la vue du mal contre lequel on est si faible sans lui. Depuis deux ou trois ans environ Bossuet est mon livre, à la fois comme conseil et comme topique moral à ma vie, mais aussi comme culte d'art et comme étude perpétuelle des secrets du génie. Je le lis et relis sans cesse, au milieu de toute espèce de travail, comme dans mes nuits oisives, ou mes langueurs de jour. Je le médite ; je raffine sur tous les détails de sa vie, de ses actions, de ses œuvres ; je cherche à me le représenter toujours ou à l'action, ou à la composition. Sous ce dernier rapport, ses sermons me plaisent surtout. C'est dans ce travail qu'il s'est formé, ce sont les premiers jets de son génie ; et la trame en a encore cette transparence qui permet de voir courir la navette du sublime ouvrier que bientôt nul ne pourra plus suivre sur la toile achevée et serrée couverte de la splendeur de dessins magnifiques. Arrivé à sa perfection, le procédé du grand écrivain ne se trahit plus.

J'ai relu le sermon *Sur la nécessité de travailler à son salut*, prêché à la cour, devant Louis XIV le 1er dimanche de l'avent sur ce texte : *hora est jam nos de somno surgere*. Je me suis appliqué la leçon, et je considérais avec effroi combien peu depuis un an ma vigilance sur moi tant projetée avait prospéré : il m'a semblé que je reculais au lieu d'avancer dans la voie où je me sentais presque entraîné il y à un an. Le *breuvage d'assoupissement* me remonte-t-il de nouveau à la tête ? Je le crains. Bien des causes en remplissent la coupe....

Ces examens de conscience amenés par une lecture de Bossuet abon-

dent dans le *Journal intime* de P.-F. Dubois. Parmi beaucoup d'autres en voici un encore, daté du 14 mars 1859 :

Bossuet, *Traité de la concupiscence*. Je l'ai ouvert au hasard pour m'édifier par la rencontre possible, avec quelque vice de mon esprit et de mon cœur, d'une salutaire parole et je suis tombé sur le chapitre XIX :

« Mon Dieu, que vous punissez d'une merveilleuse manière « l'orgueil des hommes ! La gloire est le souverain bien qu'ils « se proposent, et vous, Seigneur, comment les punissez-« vous ? En leur ôtant cette gloire dont ils sont avides ? Quel-« quefois, car vous en êtes le maître, et vous la donnez et « vous l'ôtez comme il vous plaît. »

Cette phrase est tombée sur moi comme ma peine. Orgueilleux solitaire je rêvai pendant quarante ans d'un livre, j'y ai consumé mes jours et mes nuits, écrit des pages sans nombre, expression ardente de mes négations, de mes doutes et de mes adorations, car j'ai souvent et le plus souvent adoré. Tout cela devait me donner un nom célèbre, croyais-je. Tout cela m'a été enlevé, ou est rèsté inachevé, exhalé en mille soupirs d'impuissance plutôt qu'en accomplissements même partiels.

Ce que Bossuet me dit dans cette phrase initiale du Ch. XIX de ce *Traité de la concupiscence* : Dieu m'a frappé *là où j'avais trésor*... Mon premier mouvement en lisant ces lignes qui flamboyaient de vérité aux supplices de mon orgueil trompé, c'est de m'humilier, de me soumettre ; puis à l'instant même où je vais prononcer le mot de sacrifice, la faiblesse de la nature se révolte et ce que je demande c'est la récompense de mon orgueil.

Oui, que ce livre voie le jour, j'espère malgré moi encore une ombre de nom. Et je le demanderais à Dieu, si je l'osais ; que dis-je, je l'ose même. Ah ! si du moins, Seigneur, vous me faisiez voir la vérité, si vous me l'inspiriez, si vous me donniez de la propager par une œuvre digne du souffle dont vous m'auriez animé ! Mon Dieu ! acceptez au moins l'aveu sincère de ce triste état de mon âme : c'est tout ce que je peux aujourd'hui ; du moins, conduisez-moi à mieux par degrés !

Il est difficile de n'être pas ému par cette admirable sincérité d'âme. Elle éclate partout dans le *Journal intime* de P. F. Dubois. On comprend, en lisant ses feuillets jaunis, que Dieu ne pouvait pas rester insensible à son ardente prière. Il l'a conduit par d'innombrables et douloureux degrés à ce mieux qu'il réclamait avec larmes : à la vérité, c'est-à-dire à la foi.

H. Matrod.

BIBLIOGRAPHIE

Vie Spirituelle de la servante de Dieu, Marie-Madeleine-Victoire de Bengy, Vicomtesse de Bonnault d'Houët, fondatrice de la Société des Fidèles Compagnes de Jésus, par le P. Stanislas, frère-mineur capucin de la province de Paris. — Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 5, rue de la Santé, XIIIe, et librairie Charles Poussielgue, 15, rue Cassette, IVe in-12 de XII — 388 pages, prix : 3 fr.

Il y a quelques années, le R.P. Stanislas publiait une *Notice* sur la vie et les œuvres de Madame de Bengy. Pressé par le temps, il n'y donnait qu'une place restreinte aux exemples de vertus qu'elle nous a laissés. Ceux-ci en effet avaient été consignés dans deux grands cahiers in-folio de notes intimes et de témoignages dont l'exploration eut exigé un temps qui n'était pas alors à sa disposition. Il revient aujourd'hui sur cette partie négligée de la vie de la sainte fondatrice et en fait le sujet du présent volume. Après avoir étudié avec amour ces précieux papiers d'abord négligés, il étale devant nos yeux le trésor intime qu'ils contiennent. Il écrit ainsi la *vie spirituelle* de Mme d'Houët et en suit le cours, non dans le développement de sa Société, mais dans celui de ses vertus personnelles : livre éminemment utile aux religieuses dont le genre de vie se rapproche de celui des Fidèles Compagnes de Jésus et délicieux à lire pour quiconque goûte l'humilité et la simplicité. Le parfum discret, mais pénétrant et doux, de ces vertus, l'imprègne. On dirait quelquefois, quand on le feuillette, lire les Fioretti, ou plutôt les premiers chroniqueurs de l'ordre franciscain. Ainsi, page 320 : « Au commencement de la maison de Limerick la vénérée Mère a loué une petite maison, en attendant d'en avoir une plus convenable. Cette maison était si petite que la chambre où l'on se tenait pendant le jour devait servir de dortoir pendant la nuit ; tous les matins les lits, très maigres, étaient mis dans une armoire et cette chambre servait alors de parloir, de cuisine et de chambre commune. »

N'est-ce pas le genre de confortable qui régnait à Rivo-Torto ? — Après l'installation, voici les menus, page 265 : « Dans un voyage, nous nous sommes arrêtés une nuit à Annecy. Notre mère me demanda ce que je voulais pour souper. Je lui ai répondu : « Ce que vous voulez, ma mère. » Elle dit : « Alors nous aurons une petite salade. » Et, après avoir soupé de notre salade et de pain sec, elle me dit : « N'est-ce pas que nous avons soupé comme deux petites reines ? » — On dirait saint François soupant avec frère Léon. Les perles de ce genre abondent dans le volume. Elles y brillent sur un fond solide de commentaires et d'explications tirés des auteurs spirituels les plus autorisés et les plus compétents pour former un tout qui pénètre l'âme, la calme et la fortifie.

H. MATROD.

*
* *

MANUEL PRATIQUE *à l'usage des Fondateurs et Administrateurs des Caisses rurales*, par Louis Durand, président de l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières. — 5ᵉ édition, adapté aux caisses de droit commun, (Loi de 1867) — et aux caisses syndicales, (Loi de 1894) — Paris. Maison de la Bonne Presse — 0 fr. 30.

L'année dernière M. Louis Durand, président de l'Union des Caisses Rurales, propagateur actif du crédit agricole, a fait paraître une nouvelle édition de son *manuel pratique* — Les précédentes éditions ne donnaient qu'une forme de caisse rurale : la forme des sociétés de droit commun, régies par la loi du 24 juillet 1867. — On n'avait pas vu jusque-là d'avantages ; on avait vu au contraire de graves inconvénients à se servir de la loi de 1894 sur les *syndicats agricoles*. Mais depuis que la loi de 1894 a été amendée par une autre loi du 20 juillet 1901, la forme *syndicale* offre à peu près les mêmes avantages que la forme de *droit commun*. Aussi M. Durand donne-t-il, dans cette 5ᵉ édition, les règles à suivre pour fonder et gérer la caisse rurale selon l'une et l'autre formes.

Diverses modifications législatives se préparent encore concernant les caisses de crédit et elles rendront nécessaire avant longtemps une nouvelle édition du manuel. En les attendant l'édition de 1902 est le manuel nécessaire aux fondateurs et administrateurs des caisses rurales.

Qu'il nous soit permis de rappeler à ce sujet que ces institutions de crédit populaire — qu'elles s'appellent Caisses Ouvrières ou Banques populaires — ne sont pas seulement des œuvres fécondes de moralisation. Le R. Père Joseph d'Aurenzan, capucin, résumait ainsi au troisième Congrès du Tiers-Ordre Franciscain, leurs bienfaits dans l'ordre moral et religieux : la Caisse Rurale — fait pratiquer la charité paternelle : — elle maintient ou ramène les bonnes mœurs ; — met en honneur l'honnêteté d'une sévère probité ; fait déserter les auberges et les cafés ; elle est un justicier ; — elle prévient ou arrête les procès ; — excite à l'épargne ; — rend expert dans le maniement des affaires.

Les Catholiques français sont encore loin d'avoir compris, aussi bien que les Allemands et les Belges l'importance de cette sorte d'œuvres ; du moins ils ne mettent pas à les créer et à les soutenir le même zèle ni la même activité.

Fr. Aimé.

*
* *

La Doctrine Spirituelle d'après la Tradition et l'Esprit des Saints, par le R. P. Mathieu Joseph Rousset, des Frères Prêcheurs ; — 2 vol. in-18°, 4 fr. 50. — Paris, Lethielleux ; — t. I, — La Vie Spirituelle ; t. II, De l'Union avec Dieu ou la Perfection Spirituelle.

Voici un ouvrage que nous sommes heureux d'avoir à présenter aux lecteurs des *Etudes Franciscaines*.

C'est une « véritable petite somme de théologie ascétique, à la fois doctrinale et pratique » (1) que l'auteur a eu le désir de faire : à notre avis il a pleinement réussi et nous l'en félicitons tout de suite.

Fatigué comme bien d'autres de la multiplicité et malgré leur complication, de l'insuffisance de beaucoup de traités modernes sur ce sujet, le R. P. Rousset a voulu puiser à la véritable source, à l'Ecole des Saints, une doctrine ascétique à la fois simple et substantielle contenant les vérités fondamentales, toute la moëlle, sans s'embarrasser d'une multitude de détails.

Ce n'est donc pas une Œuvre personnelle ou originale que l'auteur a voulu faire. Tout au contraire, il nous promet de ne nous dire que ce qu'il aura appris lui-même des Saints — des Saints de l'Ecole

(1) Préface, p. XV.

dominicaine de préférence — et il tient parole : peu de passages de « la doctrine spirituelle » sont de la plume du R. P. Rousset. — Il y a cependant dans cet ouvrage quelque chose de bien personnel et qui n'est pas d'un mérite médiocre. Le R. P. a su d'abord saisir et discerner dans les écrits des Saints les points essentiels de la doctrine ascétique ; il a fait ensuite un heureux choix des passages les plus forts, les plus clairs, les plus pratiques, pour exposer cette doctrine ; enfin avec tous ces *morceaux* si bien *choisis* il a su reproduire, en les disposant selon un plan parfaitement net et didactique, un enseignement complet de la doctrine spirituelle. Ainsi, son ouvrage est comme une belle mosaïque qui donne avec tous ces traits caractéristiques la physionomie du vrai chrétien vivant de la vie surnaturelle.

La *Doctrine Spirituelle* complète comprend deux parties correspondant aux deux volumes. Chaque partie, et chaque volume peut, il est vrai, s'étudier séparément et former un tout : cependant l'*Union à Dieu* ou la *Perfection Spirituelle* suppose connus les principes et la pratique de la *Vie Spirituelle,* et de même celle-ci appelle, comme son couronnement, la *Perfection Spirituelle.*

L'auteur partage chacun de ses volumes en trois livres ou sections distinctes.

Le premier livre est consacré à l'exposé des principes, soit de la *Vie Spirituelle*, soit de l'*Union à Dieu.* Cette partie, dans les deux volumes, est plus théorique, mais la théorie est exposée d'une manière fort pratique.

Le second livre indique nettement quelques moyens, très utiles pour favoriser en nous l'épanouissement de la vie spirituelle et de l'Union à Dieu.

Le troisième livre est un recueil d'exercices spirituels : prières, aspirations, etc — propres à guider l'âme de tout près dans son travail de dépouillement, de purification, d'union à Dieu.

Il circule à travers toutes ces pages une riche sève de vie chrétienne et nous osons assurer que toute personne qui se nourrira de cette doctrine en sentira son âme plus forte, plus dégagée, plus *vivante.*

Entre autres choses, nous remercions le R. Père, d'avoir mis en bonne lumière la nécessité pour tout degré de la vie spirituelle, de la dévotion à la Sainte Humanité de Notre-Seigneur. Il serait vraiment étrange que le Verbe fait chair et descendu ici-bas pour être la *voie* de toute sainteté, le docteur de toute *vérité,* la source de toute *vie,* — il serait étrange que l'Homme-Dieu sans lequel nul ne peut aller au Père,

— pût devenir un obstacle à un progrès quelconque de l'âme vers son Dieu.

Nous remercions encore l'auteur d'avoir insisté à dessein sur l'union à Dieu, et d'en avoir exposé avec soin les moyens, les phases, les pures joies ; d'avoir pour ainsi dire mis cette union à la portée de toute âme de bonne volonté. Aujourd'hui le *naturalisme* déborde partout. Après avoir éteint dans les âmes des fidèles la notion et partout le désir d'une vie surnaturelle plus intense, ce mal envahit même les cloîtres, où il menace de réprimer l'élan des âmes religieuses vers la perfection, vers l'union à Dieu. Eh bien ! à l'encontre de ce courant, il fait bon entendre dire que toutes les âmes peuvent êtres appelées et sont poussées par l'esprit de grâce vers cette union toujours plus étroite à Dieu ; il fait bon voir que cette perfection de vie spirituelle n'est pas une faveur extraordinaire réservée aux seules âmes que Dieu soulève par l'extase et conduit par les voies du miracle.

Le R. P. Rousset a publié un autre ouvrage (1) dont le Général actuel des Chartreux a voulu que chacun des religieux de son ordre eût entre les mains un exemplaire ; nous souhaitons que la *Doctrine Spirituelle* se trouve aussi entre les mains de beaucoup de personnes et dans le monde et dans les cloîtres : ce livre remplacerait avantageusement beaucoup d'autres.

Fr. Aimé.

*
* *

MÉLANGES, par J.-P. Tardivel, 1 vol. in-12 de 349 pages. Demers, Québec.

Aux esprits curieux de connaître le mouvement religieux, politique, social et politique au Canada, cette France d'Outre-Atlantique encore si mal connue chez nous, on peut recommander ce livre, le troisième d'une série, d'un excellent écrivain de Québec. M. Tardivel qui, depuis plus de vingt ans, dirige avec autant de courage que de talent, la *Vérité* de Québec, est l'auteur d'un curieux roman vraiment apologétique,

(1) *Directorium asceticum* in quo de Eruditione viri spiritualis tutissima Sanctorum Doctorum documenta traduntur. — In-18, 2 fr 50. — Paris. Lethielleux.

pour la patrie, de notes de voyage point du tout banales, d'une brochure très remarquée, *La Langue française au Canada*, et d'un ouvrage tramé de documents sur la *Situation religieuse aux Etats-Unis* qui le révéla chez nous, voici trois ans. Comme ceux qui l'ont précédé, son nouveau volume de *Mélanges* est composé d'articles parus dans la *Vérité* et forme un tableau des événements et des idées où abondent les matériaux précieux pour les historiens futurs. Enfin, tout imprégné du plus pur esprit catholique, il contient maintes leçons qui sont à méditer sous le ciel de la vieille France aussi bien que sous celui de la nouvelle.

ALPH. GERMAIN.

*
* *

LES MISSIONS DU JAPON, par Debroas, 1 vol. gr. in-8° illustré. Mame et fils, Tours-Paris.

Ce livre est une synthèse heureusement établie d'après les ouvrages les plus sûrs et les documents les plus récents. Les travaux entrepris ou accomplis par les ouvriers apostoliques depuis le jour où saint François-Xavier atterrit à Kagoshima jusqu'à l'heure présente y sont résumés d'une manière attachante. Nul ne lira sans émotion les pages consacrées aux premiers martyrs, à la courageuse tentative de l'abbé Sidotti et à la découverte, en 1865, des chrétiens descendants des indigènes convertis au XVII[e] siècle. Et beaucoup se réjouiront de trouver en abondance des renseignements précis sur l'action de nos diplomates, sur les multiples œuvres instituées par nos missionnaires dans ces douze dernières années et sur l'état d'esprit actuel des Japonais.

ALPH. GERMAIN.

*
* *

LA LÉGENDE DE SAINTE THAÏS (Bull. de littér. ecclés. publié par l'Instit. cath. de Toulouse) par M[gr] Battifol, juillet-octobre 1903.

Qui ne connaît de nom la célèbre courtisane Thaïs convertie par le moine Paphnuce? Les Parisiens l'ont pu voir en personne tout récemment au musée Guimet, et il n'est âme qui vive qui ne se soit

émue au souvenir des pénitences de la pécheresse, à la vue de ses instruments de macération. Or il n'existe là-dessous rien de réel. L'histoire de Thaïs, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, n'est au fond qu'une fable ou plutôt un conte moral composé vers la fin du IVe siècle. Les récits de la religieuse Hroswitha, ceux de l'évêque Marbode de Rennes, du dominicain Jacques de Varazze, ceux même de M. Anatole France ne sont que des histoires en l'air et des fadaises; et M. Gayet, qui a consacré tout un livre à sa momie, en est quitte pour ses frais: son point de départ n'est qu'un quiproquo. Le nom donné par l'inscription à la momie est Θαίας, et le nom grec de la courtisane est Ταϊσία. Lisez Mgr P. Battifol, vous croirez ensuite que sainte Thaïs n'a jamais existé.

F. Ubald d'Alençon.

CUM LICENTIA SUPERIORUM

Le gérant :

F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

DE L'ORIGINE FRANÇAISE

DE

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Notre dessein, en publiant la présente note, n'est nullement de projeter l'éclat d'une lumière éblouissante sur un problème depuis longtemps posé et non encore résolu. Notre but est d'apporter dans les éléments de la question une contribution très modique, mais nouvelle, et de dire :

Il y a des documents antérieurs à l'assertion de Frassen pour insinuer l'origine française de saint François.

Dans une très intéressante étude sur la mère de saint François publiée aux *Annales Franciscaines*, le R. P. Edouard d'Alençon pense « qu'elle était de noble lignage et que, selon une tradition qui nous est chère, la France aurait été son pays d'origine » (1). Il s'appuie, pour affirmer cette croyance, sur le dire de Frassen qui écrivait en 1694 ces paroles : « La France a la gloire de luy avoir donné naissance, puisqu'elle est issue de l'illustre maison de Bourlemont, ainsi qu'il paroist par un ancien manuscrit conservé dans les archives de cette très noble famille (2) ».

« Il n'y a rien d'impossible, dit de son côté M. Sabatier, à ce qu'elle (Pica) ait été d'origine provençale, mais rien dans des documents dignes de foi ne l'indique. Elle descendait sans doute de souche nobiliaire, car les documents antérieurs lui donnent toujours le nom de *domina* (3) ».

D'autres auteurs, comme le P. Léopold de Chérancé, admettent aussi de confiance l'origine française et provençale de la

(1) *Annales Franciscaines*, tome XVII, p. 57.

(2) *La Règle du Tiers-Ordre*, 1694, p. 272. Ce passage a été réimprimé, dans la 8e édition, de 1752.

(3) *Vie de saint François*, Paris, 1894, p. 8, note 2. — Cristofani, tome I. p. 78 et suivantes.

mère de saint François sans se douter qu'on ne trouve point trace des Bourlemont en Provence au XII[e] siècle.

Sur quel document Frassen a-t-il basé son affirmation? Voilà le nœud du problème.

La Bibliothèque nationale de Paris (f. fr. 4945) possède un manuscrit qui pourrait mettre sur la voie de la réponse. Ce codex a pour titre : *Chronique de Grancey*. Il est daté de 1556, relié, et comprend 56 feuillets de papier. Il débute ainsi : « Remus et Romulus qui estoient frères fondèrent la cité de Romme sur le Tybre ; elle fut appellée Romme parce que Romulus la fonda... »

Après quelques détails sur Clovis, Girard de Roussillon et les comtes de Langres (fol. 3 v°), l'auteur, ou plutôt le copiste, car le codex n'est qu'une copie, en arrive à parler de la généalogie de Grancey (fol. 4 v°) et des Bourlemont (fol. 13 v°).

La valeur du ms. 4945 est indiquée plus bas. Au folio 20 r°, ligne 1, on lit ce qui suit : « De ceux qui firent ce livre. Adelyne, fille du comte Langres, reyne de Jérusalem et duchesse d'Orléans, fit premièrement ce livre et y mit aulcunes histoires qui parlent du temps devant l'Incarnation Nostre Seigneur. Après ce, vint ung temps que Girard de Chaulney de Tilley, grand archidiacre de Lengres, sire en droict canon et civil, chancelier de France, fils [de] Pierre Malregards, viconte d'Orléans et Jehan de Vanvres, selon Challancey, évesque de Grèce, iceulx deux y adjoutèrent histoire, l'an de Notre-Seigneur, mil II[c] et vingt. »

Au folio 53 v°, on lit encore : « Le sire et la dame de Bourlemont firent ces addictions l'an mil III[c] XXVI, le samedy devant sainct Barnabé apostre à Domremy. Extraict d'ung certain volume de chronique appartenant au sieur Helyon de Mailly chevalier, seigneur d'Arc sur Tille, le XII[e] avril après Pasques 1556. »

Un peu plus haut est cette dernière mention : « Ysabel de Blamont dame de Grancey adjouxta [après 1319, cf. fol. 52 r°] en ce livre que saincte Elizabet qui fut fille au roy de Hongrie est du lignaige de Blamont, et sa saincte courroy de quoy elle se ceignoit est encorres à Grancey et [on] la garde moult honorablement » (1).

(1) Id. fol. 52 v°.

Le P. Frassen n'aurait-il pas eu connaissance de la *Chronique de Grancey,* ou d'un document de même famille ? Plusieurs fois cette chronique dit que saint François descend des Bourlemont, et par eux des Grancey (1) : Fol. 42 r° : « Elisabeth fut fille au duc [Jean] de Laon (2) et de la comtesse de Bourlemont et de ceste Elisabeth qui estoit femme le prefet de Romme descendit [fol. 42 v°] sainct Gregoire qui fut appostole de Romme et de cette racine descendit sainct Alexis.

« De celle dame dessud. descendit une racine très pouvre de laquelle fut extraict sainct François d'Assise.

« Saint Françoys avoit toute maniere de gens et par devant toutes choses il aymoit les gentilz hommes. Il prioit Nostre Seigneur devotement que il demontroit dont ce linaige estoit venuz ; un ange luy respondant qu'il estoit extraict de la femme d'ung sénateur de Romme laquelle fut fille d'ung duc de Léon et comte de Bourlemont.

« Quant sainct Françoys sceut qu'il estoit extroict des comtes de Bourlemont, il pria Nostre Seigneur humblement et devotement qu'il lui daigna demonstrer de quelle vye estoit le comte de Bourlemont. Nostre Seigneur luy envoya par ung ange ung livret enquel la vye des comtes des Bourlemont et le linaige estoit contenu mot à mot ainsi comme il est dict dessus. » (3)

Nous avons tenu à donner la citation tout entière. Le document, on le voit, est loin de mériter toute croyance. Si d'un côté il affirme que saint François descend des Bourlemont (voir encore au folio 49 v°), de l'autre côté, il s'embarrasse tellement d'inexactitudes, d'impossibilités et de faussetés qu'on hésite à lui accorder une autorité quelconque.

(1) Le même ms. attribue aux comtes de Bourlemont la fondation de deux monastères, dont l'un de Prémontrés, en leurs propres héritages, « et ces deux lieux religieux demeurèrent paisiblement et sans noise et soubz la garde des comtes de Bourlemont comme fondateurs et patrons. » Fol. 12 v°.

(2) Ce Jean eut trois fils et une fille, « le premier fils fust évesque de Troyes... le second fils fut duc de Laon... le tiers fut comte de Bourlemont... la fille fut appelée Ysabel et fut femme à ung sénateur de Romme qui estoit prefect et preteur. » Id. fol. 42 r°.

(3) Voir au fol. 49 r° une autre mention de saint François, à propos de Saulx doyen de Langres.

Où a-t-on pris, par exemple, que « des comtes de Bourlemont fut extraict sainct Patrice, evesque d'Irlande (1) » ; où se trouve la preuve que saint François fut « envoyé du Pape en France ? » Notre manuscrit descend même dans les détails. Le séraphique Père, d'après lui, serait venu jusqu'à Villey sur Tille (2), il aurait assisté à la cérémonie de la dédicace d'une église faite par Gauthier évêque de Langres (3) ; ce jour-là depuis tierce jusqu'à none il aurait prêché au peuple, et, pendant qu'il parlait, un serpent serait sorti de terre en sifflant, mais le saint « fit le signe de la croix et le signe faict le serpent entra humblement en la terre et ne peust oncques François [voir] où il se boutta, car on n'y veoit point de perthuys ne oncques puis on ne l'a vu » (4).

Il est bien clair que ce sont là des rêveries. Mais n'en reste-t-il pas moins vrai que la tradition de l'origine française de saint François est antérieure au XVII[e] siècle ? Ne la retrouve t-on pas dès le XVI[e] siècle ? Ne la rencontre-t-on pas même au XIV[e] siècle ? Car, il faut le remarquer, si notre manuscrit est du commencement du troisième quart du XVI[e] siècle, en l'examinant on se rend compte qu'il se donne comme l'écho d'une tradition antérieure.

Il y a quatre rédacteurs dans la composition de la *Chronique de Grandcey* :

1° Adeline, fille du comte de Langres ;

2° Girard de Chaulney, archidiacre de Langres ;

3° Le comte de Bourlemont ;

4° Ysabelle de Grancey.

Or, d'après notre manuscrit, Adeline écrivit le récit des événements antérieurs à l'Incarnation (5).

Girard de Chaulney fit ses additions au volume en 1220. Ysabelle de Grancey n'ajouta que les détails concernant sainte Elisabeth, et cela après 1319 (6). Il reste donc à

(1) Fol. 13 v°.

(2) Côte-d'Or, arrondissement de Dijon.

(3) Est-il nécessaire de faire remarquer qu'on ne trouve de Gauthier, évêque de Langres, qu'au XII[e] siècle.

(4) Bib. Nat. f. p. 4945, fol. 47 v° et 48 r°.

(5) Id., fol. 20 r°.

(6) Id., fol. 52.

conclure que les événements relatifs à saint François, son origine française ont été insérés par le troisième rédacteur de la *Chronique*, le comte de Bourlemont, et le manuscrit nous dit lui-même l'époque de cette addition, c'est l'année 1326.

Ajoutons que la *Chronique de Grancey* — l'original s'entend — a certainement été connue par d'autres que par l'auteur du ms. 4945. On a imprimé en 1863, à Nancy, chez Cayon-Liébault, sous la rubrique *Facéties et curiosités bibliographiques* une plaquette dont le titre est le suivant :

GÉNÉALOGIE CVRIEVSE
A l'honneur de qvantité de nobles de Bourgogne, de Bassigny, de Champagne, de Lorraine, et avltres contrées plvs loingtaines.
Tirée dvn viel manvscript latin
Escritte par un nommé
GERARD DE HAVTERIUE,
Archidiacre de Langres,
Qui monstre comment
SAINCT FRANÇOIS D'ASSISE
est allié à l'ancienne noblesse de Grandcey
en laquelle
sont amplement rapportées et déduictes diuerses Illustrations Sacrées, auec nombre d'aultres alliances auec les Emperevrs, Roys, Princes, Comtes, Haultz Barons ; voire des Très-Excellentz
DVCS DE LORRAINE,
Des comtes de Bar, de Vavldemont, de Langres, de Champagne, des ducs de Bovrgogne, oultre certaines de Lignagnes *d'Ancienne Cheualerie de Lorraine*;
de grantz et renommés personnages
PARANGONS DE LEURS RACES (1)

Cette généalogie curieuse mentionne sur le prétendu vo-

(1) Brochure in-8° de IV et 24 p.

yage de saint François en Bourgogne des détails absolument semblables à ceux que donne le ms. 4945. Toutefois si elle parle des Grandcey, dont la véritable origine ne remonte qu'aux premières années du XI[e] siècle, elle ne mentionne aucunement les Bourlemont. Elle indique en outre que saint François est d'origine française par son père Bernardone, tandis que le ms. 4945 ne précise d'aucune façon et ne dit pas si c'est par son père ou par sa mère.

Documents indignes de foi tant que l'on voudra ! Il est impossible en effet de se porter garant de la valeur historique de la *Chronique de Grandcey* et de la *Généalogie curieuse*. Ce n'en est pas moins une vérité assurée :

Dès le XVI[e] siècle, dès le XIV[e] siècle, bien avant la *Règle du Tiers-Ordre* de Frassen par conséquent, on attribuait à saint François une origine française. Cette tradition est-elle fondée, ne l'est-elle pas ? Ce n'est pas la question. Ce qui est vrai, c'est que cette tradition existait dès le XIV[e] siècle.

Quant aux Bourlemont, ils ne sont pas de noblesse provençale ; tout porte à les regarder au contraire comme une famille bourguignone et de fait les archives de la Côte-d'Or et des Vosges nous révèlent leur existence dès le XII[e] siècle (1).

F. Ubald d'Alençon.

(1) *Annales Franciscaines*, tome XVI, p. 473.

LE XVII[e] ET LE XVIII[e] SIECLES LITTÉRAIRES EN FRANCE

Suite (1).

LA ROCHEFOUCAULD

Le XIX[e] siècle semble, tant il a critiqué, avoir inventé la critique. Il n'en est rien, et, sans cesser d'admirer, dans Villemain, dans Nisard, dans Saint-Marc Girardin, dans Ozanam, voire même dans Taine, si bien doué par la nature, quoique acculé à l'athéisme par l'absence de la foi et l'orgueil de la raison, ce qu'ils ont, chacun en particulier, d'original, d'élégant, de vigoureux, nous devons rendre justice à la critique de ce XVII[e] siècle dont nous entreprenons cette année, l'histoire ou mieux l'esquisse littéraire. S'agit-il des historiens ? Est-ce que notre siècle aurait la prétention d'avoir inauguré la critique historique ? M. E. Hello le pense ; nous prenons la liberté d'être d'un avis contraire.

Il nous semble, en particulier, si nous prenons la critique à son sommet le plus élevé, que Bossuet, après Comines a vu les causes des événements avec leurs effets, dans les passions des hommes. Au-dessus des hommes et de leurs vices ou de leurs vertus, il avait pénétré la cause première, Dieu, qui mène tout et attelle à son char, pour remplir les secrets de sa Providence, les méchants comme les bons. Dans un ordre inférieur de la critique, si le même Bossuet n'a pas chargé son *Discours sur l'histoire universelle* de notes et références diverses, d'indications de chapitres, et même de chiffres sur la pagination des auteurs consultés ; s'il n'a pas poussé, jusqu'au ridicule, l'étalage indigeste d'une

(1) Voir le fascicule d'octobre 1903.

science plus ou moins réelle, il n'en avait pas moins lu, étudié les nombreux écrivains latins et grecs dont il citait les noms avec quelque négligence, au bas de la page, et dont il nous donnait, avec son génie profond, le suc et la substance.

Mais passons à une critique moins haute et plus purement littéraire. Si, au XVIIe siècle, la critique n'était pas érigée, dirions-nous bien, en genre, et si l'on n'en faisait pas un métier, n'est-ce rien que ces Préfaces de Racine où il met le beau de la Tragédie dans « la majestueuse tristesse » du sujet, dans l'unité du plan et sa simplicité, relevant ainsi sa théorie jusqu'à une certaine ressemblance lointaine de Dieu, qui, d'un souffle fit sortir le monde du néant ? N'est-ce rien que ces pages sans emphase, écrites sous forme de lettres, de Discours à l'Académie, d'Avertissements, d'Examens, de fables, de comédies, où Fénelon, Molière, La Fontaine. Boileau protestent en faveur de la nature contre les « attentats des sots ! » N'est-ce rien que ces discours de Corneille sur l'Art dramatique, où il analyse avec Aristote, si puissamment, le cœur humain, et en fait sortir les règles de la tragédie aussi bien que de la comédie?

Et compterez-vous pour peu de chose la défense de l'antiquité classique (sous le titre de *Querelle des anciens et des modernes*), de l'antiquité classique, disons-nous, étudiée, non dans son paganisme, mais dans sa vocation littéraire et réellement divine ; car c'était Dieu qui avait fait saillir, pour ainsi dire, de la mer, la Grèce, sous le plus beau ciel du monde, avec le sentiment du beau, le plus naturel et le plus invétéré qui ait jamais été donné à aucune autre nation. Nous l'avons dépassée, dans l'élévation de la pensée chrétienne, sans l'égaler dans la forme ; et parfois raffinés à l'excès où fleuris jusqu'à l'emphase, nous n'avons pas atteint la mesure grecque et parfaite, dans la poétique simplicité d'un Sophocle, ou la force et la précision sans emphase d'un Démosthène.

Niera-t-on, pour en revenir à la critique littéraire au XVIIe siècle, que le chapitre de La Bruyère, intitulé : *Des Ouvrages de l'esprit*, ne soit une merveille de goût et de justesse philosophique en même temps que littéraire? Mais il est prolixe

et vise à l'esprit. Nous lui préférons de beaucoup La Rochefoucauld. Dans les trop rares passages où les *Maximes* abordent les *Lettres*, il définit l'art d'écrire ou le bon goût avec une force et une brièveté qu'aucun n'a égalé. Nous y reviendrons.

Il doit beaucoup comme écrivain à un grammairien célèbre. L'année même où mourait Descartes, s'éteignait dans la pauvreté le modeste Vaugelas, un habitué de l'hôtel de Rambouillet, un Académicien maigrement pensionné par Richelieu (1).

C'est l'auteur des *Remarques sur la langue française*. Tout-à-fait ignorant des origines et de l'histoire de notre idiome, il eut pourtant un goût admirable pour l'ennoblir. Homme du monde encore plus que grammairien, il rapporte tout, dans le choix des mots, à l'usage ; et, si l'usage est douteux, aux grands maîtres parmi les écrivains. En résumé « cet oracle » du beau parler, dans la société choisie, porta à sa perfection la langue « des honnêtes gens », la langue polie, comme Descartes avait tiré de l'obscurité latine et pédantesque de la Renaissance notre langue philosophique. La Rochefoucauld, dont les *Maximes* ne diffèrent pas essentiellement du genre élevé et moral des entretiens du beau monde d'alors, pouvait écrire comme on parlait, un peu plus élégamment, toujours suivant Vaugelas (2).

Mais laissons, un instant, les apparences, pour descendre au fond des choses.

Si l'utopiste Descartes fait de l'homme une sorte d'automate sans cœur et sans imagination, une intelligence infaillible ; si Pascal fait de Dieu un tyran, de l'homme à peu près un néant soulevé de temps à autre par une grâce capricieuse, La Rochefoucauld, moraliste et misanthrope, fait de l'*amour-propre* et de l'*égoïsme* l'unique mobile de toutes nos actions (3).

(1) Savant et pauvre, Vaugelas se cacha plus d'une fois pour éviter ses créanciers.

(2) Le mot est du P. Bouhours, auteur lui-même des *Doutes et nouvelles Remarques sur la langue française* ; Ménage a, lui aussi, écrit ses *Observations sur la langue française*.

(3) Il a écrit : « Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves dans la mer. »

Tout s'explique. La Rochefoucauld était né de parents calvinistes. Devenu catholique avec eux il garda quelque chose de son origine ; et l'on sait que, sous les rigoureuses apparences d'une morale implacable, le protestant cachait et cache encore un orgueil noir et défiant, né de la Réforme et de son libre examen, de la liberté sans limite des opinions. Le doute appelle le doute.

Le caractère de la Rochefoucauld et les événements où il sera mêlé n'amortiront point les impressions reçues dans l'enfance. Pour le comprendre, il faut connaître sa vie.

Il est de 1613. Il a seize ans à peine, qu'il fait son entrée dans le monde, assez tôt pour que la cour le corrompe sûrement. Il a « la physionomie heureuse, l'air grave, beaucoup d'esprit et peu de savoir », suivant Madame de Motteville ; il est brave de sa personne.

C'est alors le Prince de Marsillac, en attendant que son père ne soit plus, comme on dit : le Dauphin jusqu'au jour où le Dauphin hérite, sous le nom de Roi. Il a la vue basse, ce qui le rend timide ; plus tard, il achèvera de la perdre, au combat de la porte Saint-Antoine (1652) ; du moins il sera aveugle plusieurs jours, et il lui restera juste de quoi se conduire. Ce malheur ajoutera à sa tristesse et à sa timidité. Il n'osera point briguer le titre d'Académicien.

Maréchal de camp dans l'armée d'Italie, du parti de la reine Marie de Médicis contre Richelieu, il échoue, avec d'autres, dans ses prétentions à corrompre Louis XIII, en lui inspirant de l'amour pour une jeune fille, Mademoiselle de Hautefort, d'une famille qui avait juré la perte du Cardinal. La chasteté du Roi le garda et garda Richelieu à la France. C'est alors, si nous en croyons les *Mémoires* de La Rochefoucauld, que la reine disgraciée lui proposa de l'enlever avec Mademoiselle de Hautefort, et de les conduire toutes deux à Bruxelles. Leur chevalier, à son grand regret, ne put remplir son beau dessein et se vit plus tard relégué simplement à Verteuil (1); il y devint l'ami de la duchesse de Chevreuse. Les amitiés de la cour ne sont que des alliances d'intérêt, même sous le titre de la passion.

(1) De 1639 à 1641.

Richelieu meurt. Le courtisan disgracié a quitté l'exil pour reparaître au Louvre ; il est du parti des Importants qui auront raison d'un étranger sans prestige ; mais Mazarin, dont la ruse et la souplesse dissimulent la ténacité, viendra à bout de ses ennemis autant que l'inflexible Richelieu. Ceux-ci d'ailleurs ne savent que cabaler et se déchirer entre eux. Condé lui-même s'épuise dans l'intrigue, il soufflette un jour La Rochefoucauld. Quelle victoire après Rocroy !

Le futur moraliste est alors l'amant de Madame de Longueville, la sœur de Monsieur le Prince. Il deviendra un instant poète pour la peindre, et peindre sa désillusion :

« Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois, j'en ai perdu les yeux. »

Ce n'était, en somme, qu'un emprunt fait au poète Duryer qui avait dit dans sa tragédie d'*Alcyonée* :

« Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux Dieux »

On mêlait tout alors, dans cette guerre ridicule, mais antisociale de la Fronde qui venait d'éclater et donnait au peuple l'exemple de la révolte contre les Rois. On mêlait les vers, l'intrigue, les combats, l'amour, le sacré et le profane. C'était une première ébullition, un essai tragique, à la fois, et comique de l'esprit Révolutionnaire ; on tendait les chaînes dans Paris, comme au temps de la guerre de Cent ans, comme on y élèvera des barricades plus tard ; on chansonnait Mazarin ou la Fronde :

« Ma foi, nous en avons sur l'aile.
Les Frondeurs nous la baillent belle,
Malespeste de l'Union.
Le blé ne vient plus qu'en charrette,
Nous allons mourir de disette. »

De vieux Parlementaires imbéciles étaient rois, un jour, de par le peuple qui criait : Vive la République! dans les rues de la capitale. Le général de cette anarchie, c'était un

prince de sang, Condé, qui livrait bataille aux portes de Paris, à son souverain, et à Turenne alors pour, demain contre la cour ; Beaufort s'appelait le « roi des Halles (1) ». De grandes dames commandaient elles-mêmes aux chefs de la Fronde (2), et la duchesse de Montpensier tirait le canon.

On allait de l'hôtel de Rambouillet sur le champ du combat ; et de Retz, un prêtre, conduisait un régiment dit de Corinthe, ou haranguait le peuple de l'impériale de son carrosse. Ses deux burettes, disait le populaire, étaient ses pistolets. Il violait son sacerdoce, comme il violait, avec d'autres, l'inviolabilité royale. On paiera cher cette débauche d'une révolte sans motif et sans nom, dirigée contre une femme et un enfant.

On la paiera par un excès de pouvoir rendu nécessaire, au nom de la paix publique, comme les successeurs de Condé et La Rochefoucauld, les marquis frivoles du dix-huitième siècle, les amis incrédules de Voltaire, solderont leur impiété sur l'échafaud.

En attendant pis, la Fronde use dans l'intrigue les plus belles intelligences, et les cœurs dans l'égoïsme des petites passions. Il en résulte qu'après avoir vécu pour soi, on abaisse enfin les autres humains juste à sa hauteur.

Jugez jusqu'où le milieu de la cour et l'habitude de l'intrigue avaient réduit l'âme de La Rochefoucauld, exténué ses ambitions : il avait pris feu jadis contre Mazarin, pour n'avoir pu obtenir le privilège réservé à de plus grands princes, de faire entrer son carrosse dans la cour du Louvre. Le même ministre avait, malgré ses instances, refusé à sa femme le *tabouret* des Dames d'honneur ! Il nous raconte, au long, dans son *Apologie*, tout ce qu'avait d'abominable ce déni de justice. Nous croyons déjà entendre Saint-Simon nous relater minutieusement l'étiquette de Versailles, l'histoire des révérences et des préséances, des dépits féminins, des vanités satisfaites, philosophe, sans le savoir, en nous découvrant à nu la vanité des cours et des cœurs, et la sienne, en même temps, quoique aristocratique.

(1) C'était un bonheur de voir flotter la plume de son chapeau, de toucher sa botte au passage.

(2) D'où : la Guerre des dames (*La Fronde*).



C'est de cette indigence de toute générosité vraie, malgré le brillant de la surface, que sortent des pensées stériles comme celle-ci :

« Nos vertus ne sont le plus souvent que des vices déguisés. »

Que dans les cours les plus perverties, partout et toujours, l'ambitieux, nommé Important ou Libéral, croie devoir, pour plaire, se masquer d'un air de vertu, rien de plus vrai. C'est là un type à part, mais ce n'est pas tout l'homme, et La Rochefoucauld *peignait l'homme qu'il voyait autour de lui et en lui-même.* S'il généralisait, ce n'est pas seulement parce que le grand siècle fut celui des idées générales, c'est aussi parce qu'il sentait le besoin de se consoler, en faisant partager aux autres le vice de sa nature.

Du reste, la paix faite, et toute cette noblesse rentrée, de gré ou de force, dans le devoir, La Rochefoucauld gravita, à sa place, autour du soleil royal ; même il en reçut quelques rayons bienfaisants. Il fit la guerre de Flandre, mais sans beaucoup d'éclat. Il avait gouverné le Poitou, quoique sans y paraître, et fut fait, pour ce mérite singulier, pour d'autres non moins inconnus, chevalier des ordres du Roi (1661). Toute sa gloire est dans les *Lettres.*

Il avait, depuis longtemps, négligé Madame de Longueville ; c'est ordinaire à la cour que ces liaisons finissent par l'indifférence. Il la calomnia ensuite dans ses *Mémoires* ; c'est une tache ineffaçable. Saint-Simon, le père du fameux écrivain, répondit à l'infamie de La Rochefoucauld, en écrivant à la marge du livre calomniateur : « Il en a menti ! »

Cette morale en action d'un amant ingrat préparait les *Maximes.* Les loisirs d'une vie littéraire et opulente y aidèrent encore, et donneront à la pensée de La Rochefoucauld sa forme achevée et sa dernière précision.

Ici nous avons une objection à réfuter : il n'est pas vrai, pensons-nous, que l'amour-propre soit le mobile de tout, et la thèse est fausse. La Rochefoucauld est cependant un grand écrivain. Qui en a jamais douté ? Que deviennent désormais les rapports étroits de la pensée et de la forme, de la vérité et de la beauté littéraire ? C'est que La Rochefoucauld, tout personnel qu'il fût et empoisonné par l'air de la Fronde et par

le Jansénisme du temps, avait conservé de la nature une force particulière, de ses maîtres dans le siècle, Pascal, Descartes, Balzac, le goût d'une précision infinie, et jusque dans sa tristesse de révolté un air de grandeur qui passa dans son style. C'est que sa mélancolie n'était pas sans remords, et son erreur sans un certain regret de cette vérité devenue presque inaccessible à son cœur ; c'est qu'il n'avait pas entièrement tort de faire notre nature aussi noire ; c'est qu'elle est toujours sous l'impression d'une faute première, et, par son vice d'origine, plus inclinée au mal qu'au bien, dans l'angoisse de la liberté. Ajoutons que La Rochefoucauld est parfois dans la vérité absolue, s'il dit, par exemple que

« L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu ».

Elle existe donc cette vertu ! Est-il possible, d'ailleurs, de mettre plus vivement en relief, par la sobriété de l'expression, cette pensée à la fois simple et profonde ? La simplicité n'exclut donc pas la profondeur ? Sans aucun doute ; et même c'est un défaut de notre nature finie de ne pas voir d'une vue simple jusqu'au fond des choses, et d'aimer l'obstacle, sophisme ou préjugé, qui en sépare nos yeux et laisse la vérité dans la nuit ou dans un nuage d'incertitude.

N'est-ce pas encore incontestable, au moins dans certains cas, que « *la gravité est un mystère des corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit ?* »

Qui songerait, jusqu'à La Rochefoucauld, à nommer « mystère du corps » ce que les anciens et nos aïeux avaient appelé « le masque de la sottise » ? Ainsi un mot nouveau, naturel, un seul mot, une image, qui nous saisit d'autant plus qu'elle est plus inattendue, ressuscite une vérité qui semblait morte de vieillesse..

Le même moraliste va jusqu'à nous étonner, une fois, par l'excès de sa charité. Est-on plus indulgent que lui quand il juge la médisance ?

« On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par malice. »

Nous serions plus sévère que La Rochefoucauld, s'il nous était permis, après lui, de traduire notre pensée sur le même point.

« La langue du détracteur est un feu dévorant qui détruit tout ce qu'il touche », a dit Massillon traduisant les Saintes Ecritures ; et le charbon ardent qui brûle l'honneur d'autrui s'est échauffé, trop souvent, à la chaleur maligne du cœur, à cet endroit où l'envie a déjà creusé un enfer, en attendant l'autre.

Mais il n'y a pas à louer seulement dans notre moraliste. Nous ne devons pas le peindre à moitié ; et, pour le mieux connaître, nous ferons bien d'entrer chez lui et de le voir à l'œuvre. Comment travaillait-il ? Seul ou en société ? Quelle nouvelle vie menait-il, après celle des camps et de l'intrigue ?

L'hôtel de Mme de Lafayette, l'amie de La Rochefoucauld, où il se tenait fréquemment, sans égaler en réputation l'hôtel de Rambouillet, réunissait une société moins nombreuse mais plus éclairée et moins précieuse, plus avancée dans l'étude et l'usage de la bonne langue française. On y voyait avec Esprit, l'Oratorien, et beaucoup au-dessus de lui, Boileau, Racine, Molière, Segrais ; ajoutons-y M. de Liancourt, le chevalier de Méré, un Epicurien, le grammairien Ménage ; j'allais oublier La Fontaine. C'étaient là des hommes de goût et de conversation, des critiques sérieux qui, sans oser toucher au fond du génie du moraliste, lui aidèrent, sans doute, à atteindre la perfection de la forme et du mot propre. Là brillaient encore au milieu des savants et des lettrés, Mme de Sévigné, charitable aux frondeurs, Mme la comtesse de Maure, Mme de Schomberg, Mme de Guymené et bien d'autres étoiles du temps. Mme de Sablé et Mme de Lafayette étaient les plus éclatantes. La première, Janséniste jusqu'à se retirer plus tard à Port-Royal, dans une maison ouverte sur le monastère et sur la rue, était dévote et mondaine : elle était persuadée, dit Mme de Motteville (1), « que les hommes pouvaient, sans crime, avoir des sentiments tendres pour les femmes ; que le désir de leur plaire les portait aux plus grandes et aux plus belles actions, leur donnait de l'esprit et leur inspirait de la libéralité et toutes sortes de vertus, mais que, d'un autre côté, les femmes qui étaient l'ornement du monde et étaient faites

(1) *Mémoires.*

pour être servies et adorées ne devaient souffrir que leurs respects. » Cette fine précieuse, toujours en remèdes, craignit mille fois de mourir avant sa mort. Elle avait perdu son fils ; mais sa douleur n'était pas sans consolation, comme celle de Mme de Longueville, mêlée de remords.

La Rochefoucauld, le courtisan désabusé, s'était attaché à Mme de Lafayette, autant par intérêt que par affection, et par une certaine ressemblance d'esprit avec l'auteur de la Princesse de Clèves. Voyons-le tel qu'il est : le monde, les plaisirs, l'ont laissé comme sans espérance, froid et inanimé ; il n'a conservé de goût, au fond de son découragement, que pour la raison, quelle raison ? Et Mme de Lafayette est une personne raisonnable, mais à la mode en même temps ; pas si raisonnable toutefois qu'elle n'ait écrit plusieurs romans, où La Rochefoucauld retrouvait sans doute, quelques souvenirs de sa jeunesse.

Malade dans son corps, comme son ami l'était dans son cœur, la noble veuve buvait des « *bouillons de vipères* ». C'est vrai puisque Mme de Sévigné le raconte ; elle a vu la chose :

« On coupe la tête et la queue à cette vipère : on l'écorche, et toujours elle remue ; une heure, deux heures, on la voit remuer ; nous comparons cette quantité d'esprits si difficile à apaiser à de vieilles passions (1) », par exemple, aux vieilles rancunes des frondeurs mal soumis. On sent, du reste, que Mme de Sévigné, penseuse assez légère, est dans un milieu où l'on pense. Elle en a pris la superficie, elle fait de la morale, sans être plus triste pour cela. L'aimable nature !

Quelle différence entre Madame de La Fayette, vraie et franche sans doute, et qu'il fallait croire sur parole, mais sombre, instable et un peu railleuse. C'est un fruit de l'expérience.

Voici une lettre d'elle à Mademoiselle Scudéri, et qui donne une idée de la politesse du grand siècle :

« Je ne vous puis dire, Mademoiselle, quelle est ma joy quand vous me faites l'honneur de vous souvenir de moy, et quand je reçoy des marques de ce souvenir par des choses qui me donnent par elles-mêmes un si véritable plaisir.

(1) Mme de Sévigné à Mme de Grignan, octobre 1679.

« Vous êtes toujours adorable, inimitable; il ne se peut rien de plus divertissant et de plus utile que ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Vous seule pouvez joindre ces deux choses, et je vous prie de croire que, si ma santé me le permettait, j'aurais l'honneur de vous rendre mes devoirs. »

L'ami de Madame de Lafayette n'est pas moins civilisé. Gentilhomme princier, et du meilleur ton de l'aristocratie, « le plus poli des courtisans », au dire de son ennemi, le cardinal de Retz, et la lèvre aimable malgré la misanthropie de son cœur et son Jansénisme, il se montrait, dans son cercle de lettrés, le plus doux des hommes. C'est une ressource de l égoïste de se faire tout à tous pour bien passer son temps. L'égoïste des *Maximes* savait, du reste, ne point faire parade de son esprit. Suivant son sentiment laissé par écrit, « il y a des airs, des tours et des manières qui font tout ce qu'il y a d'agréable ou de désagréable, de délicat ou de choquant dans la conversation » (1).

Par combien de formes passa cette pensée, avant d'arriver à son état définitif ? On a constaté en effet, sous la plume du moraliste, quinze, vingt, et même trente manières différentes de traduire une même Maxime, avant le point de l'irréprochable perfection.

S'agit-il de peindre et de définir la jalousie ? Le philosophe définit, le peintre donne une figure à la pensée et la met, pour ainsi dire, en mouvement. On n'est écrivain qu'à ce prix.

La Rochefoucauld avait dit d'abord :

« La jalousie ne *subsiste* que dans les *doutes* ; l'incertitude en est la matière. On cesse d'être jaloux, dès que l'on est éclairé de ce qui causait la jalousie ».

L'auteur, mécontent de ce premier essai, substitua cette forme à la première :

« La jalousie se nourrit dans les doutes... »

Entre la jalousie *subsiste* et la jalousie se *nourrit*, grande différence. La jalousie est ou existe, c'est un axiome mathématique ; *elle se nourrit* appartient au poète ; la prose use sobrement des couleurs de la poésie, mais elle doit en user à l'occasion.

(1) *De la conversation.*

Le moraliste continue dans sa seconde manière :

« C'est une passion qui cherche toujours de *nouveaux motifs d'inquiétude et de nouveaux tourments* ; et elle devient fureur sitôt qu'on passe du doute à la certitude. »

Abrégez, interrompt Boileau (je le suppose) et dites tout ; car votre pensée n'est pas suffisamment analysée. Faites que votre Maxime soit plus complète, plus forte et plus courte.

Après avoir bien réfléchi, le moraliste se demanda : A quoi bon dire que la passion cherche de nouveaux motifs d'inquiétude et de nouveaux tourments ? Les doutes de la jalousie, c'est l'angoisse variée des jours et des nuits. Qui ne le sait? Laissez-le penser au lecteur.

D'autre part, est-ce que cette douleur de la jalousie est éternelle, est-ce qu'elle devient fatalement fureur ?

Si le doute persiste, il est vrai, la jalousie s'irrite ; elle se cabre comme le cheval piqué, en été, d'une même et continuelle morsure ; elle rugit comme le lion dont le moucheron chatouille les naseaux. Alors « elle devient fureur ».

Mais il n'en est pas toujours ainsi. La certitude peut se faire, d'une manière ou de l'autre, même d'un mot, dans l'esprit.

Elle peut nous restituer le bonheur ou nous rendre sûrs de notre infortune. Si c'est une illusion qui nous a rendus malheureux, la jalousie finit ; si nous étions jaloux, à juste titre, le sentiment de notre malheur peut en amener plusieurs aux frontières de la folie. D'autres, plus calmes, éclairés sur l'objet de leur inquiétude, recouvrent le repos dans la résignation. Pour eux, il n'y a plus de doute, il n'y a plus de jalousie ; il y a, quand même, dans la certitude du mal, un apaisement de l'âme.

Voici donc la dernière forme de la maxime : « La jalousie se nourrit dans les doutes, elle devient furieuse, ou elle finit, sitôt qu'on passe à la certitude. »

C'est plus bref et plus achevé ; c'est là penser en philosophe ; c'est peindre en écrivain. Tout n'est pas aussi parfait ; et bien que Segrais ait pris la peine de défendre, dans un discours, le style de La Rochefoucauld contre la plus légère critique, il est incontestable que la précision du moraliste a plus d'un excès et qu'elle aboutit parfois à l'obscurité.

Ainsi ce n'est être ni clair ni correct que de dire :

« La civilité est un désir d'*en* recevoir et d'être estimé poli. »

Cette maxime passa, au milieu d'une foule d'autres, sauvée, par sa frivolité, du regard perçant de la critique grammaticale.

Du reste, ne croyons pas que le penseur ait permis à ses amis de dépasser la forme dans leur censure ; il se réservait le fond. Cette misanthropie, dont il souffrait, était comme sa seconde nature ; il n'y fallait pas toucher, et Mme de Lafayette elle-même, « effrayée des paradoxes de son ami », n'osait trop le contredire. Pourtant c'est de la bouche des femmes que lui vint plus d'une vérité ; et nous en dirons un mot. Pour l'heure, il n'est question que du style.

Il arrivait à La Rochefoucauld de mettre au jour ses maximes, aussi bien par lettres que dans une conversation plus ou moins enjouée. Son étude achevée, il adressait à M. Esprit ou à Mme Sablé (en style précieux la princesse de Parthénie, dont le salon se prêtait volontiers au jeu des maximes, comme d'autres, à celui des portraits), un billet ainsi conçu, ou à peu près :

« Voilà une Maxime que je vous envoie pour joindre aux autres. »

Il est vraisemblable que la réponse n'était pas toujours haussée au ton de l'admiration. On faisait courir le billet, et la Maxime ; on la remaniait (1) ; on la rendait avec une figure plus ou moins nouvelle à son auteur qui la revoyait ; elle rentrait dans le salon brillant où l'observateur l'avait peut-être sentie naître et sortir de son cœur las de l'homme et las de tout.

Mme de Sablé ne manqua pas, malgré son amitié, et maintes fois, d'essayer quelque fine remarque. Elle a écrit elle-même un Recueil de Maximes, un Traité sur l'amitié et une belle page sur et contre la Comédie. Mais elle n'est pas si noire que La Rochefoucauld. Pourtant il lui écrivait un jour :

(1) Ainsi sur la Maxime : « La gravité du corps est un mystère des corps etc. » il y eut plus d'un avis. La Rochefoucauld ne changea rien à l'expression de sa pensée.

« Vous savez que je ne crois que vous sur certains chapitres, et surtout sur les replis du cœur. »

C'était un galant homme, et Mme de Sablé une femme d'esprit.

Appuyons sur les Maximes du moraliste et sur l'homme tel qu'il l'entend. Cet homme a fatalement les sept péchés capitaux ; en voici plusieurs :

« Il y a encore moins de gens sans intérêt que de gens sans envie. »

Réduisons la chose : l'homme est un composé d'envie et d'égoïsme, mais l'égoïsme domine. Pour être dite élégamment, ce n'est pas moins une exagération calomnieuse.

Si ce n'était que cela ! mais non. Quand l'homme s'avise d'avoir du cœur, sa raison s'en trouve mal ; sans doute que son intérêt y perd :

« L'esprit est toujours la dupe du cœur. »

Méfiez-vous du cœur ; méfiez-vous-en toujours ; c'est un imbécile qui conduit l'esprit dans le fossé ; c'est un aveugle.

Enfin nous sommes lâches. Car « la vertu n'irait pas loin, si la vanité ne lui tenait compagnie ».

En un mot, l'amour-propre est le seul support de notre pusillanimité...

Quoi ! nous admirons dans l'histoire tant d'actions mémorables, malgré la faiblesse ordinaire de notre nature ! Et c'est sur le *roseau* de la *vanité* que s'appuya toujours la vertu ! Que faites-vous de la grâce, et même de la nature ? Non, nos premiers parents ne nous ont pas réduits si bas, et la nature, livrée à elle-même, n'est pas si stupide ou si hébétée.

Et cette autre maxime :

« Nous avouons nos défauts pour réparer, par notre sincérité, le tort qu'il nous font dans l'esprit des autres ».

C'est donc par orgueil que nous sommes humbles, et par intérêt, cela va sans dire ?

Du reste, nous sommes tous orgueilleux :

« L'orgueil est égal dans tous les hommes, et il n'y a de différence qu'aux moyens, à la manière de le mettre au jour ».

C'est dire que les saints sont des orgueilleux ; seulement leur orgueil se couvre du voile de l'humilité. A leur orgueil s'ajoute l'hypocrisie.

Car il est question de tous les hommes.

Et l'honnêteté des mœurs, qu'en pense ce noir bourreau de la nature humaine ? Quel est son sentiment sur la vertu des femmes ?

« Leur sévérité est un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté ».

Elles poursuivent l'intérêt de leur coquetterie ; et c'est tout.

Ailleurs :

« L'honnêteté des femmes est souvent (1) l'amour de leur réputation et de leur repos... »

En d'autres termes, à l'orgueil de leurs agréments et aux inquiétudes de la passion, il y a des femmes qui, par paresse, préfèrent leur tranquillité.

Pour tout dire :

« Il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier ».

Comment ! La Rochefoucauld poussait la confiance jusque-là envers sa femme, son amie, et les autres dames lettrées de son petit cénacle !

Elles faisaient un métier, comme la courtisane en fait un, payées en déférence au lieu de l'être en beaux écus ! C'était la seule distinction à faire.

Et l'amour du beau parler les rendait patientes jusqu'à souffrir l'immolation littéraire de leur vertu en un langage aristocratique !

Ce n'est pas tout, et le livre du moraliste, si court qu'il paraisse, est long jusqu'à la monotonie tant il regorge de l'égoïsme prêté par l'auteur égoïste à son lecteur. La sincérité n'est qu'un songe habile du cœur ; la modération et la pitié, des mots qui cachent la corruption d'un égoïsme raffiné ; l'amitié n'est qu'un « trafic de l'avarice ou de l'égoïsme, comme vous voudrez. Nos vertus sont des ombres ; il n'y a que l'intérêt qui soit réel. »

Aussi les Jansénistes applaudirent. L'un d'eux écrivit au sujet des Maximes :

« C'est la découverte (2) du faible de la sagesse humaine

(1) *Souvent* ne date que d'une édition postérieure à celle de 1665.

(2) Lettre à Madame de Schomberg.

et de ce qu'on appelle force d'esprit. C'est une satire très ingénieuse de la nature par le péché d'orgueil. »

« Ce livre, dit un autre du même camp, nous fait connaître, mais c'est pour nous mépriser et pour nous humilier. C'est pour nous donner du dégoût de toutes les choses du monde, et, en nous en détachant, nous tourner du côté du bien qui seul est digne d'être aimé. »

A-t-on jamais songé que le vertueux La Rochefoucauld ait calomnié la vertu pour nous tourner vers la vertu ? Que n'imagine point l'esprit de parti ? Et comme la passion peut aller jusqu'au ridicule, à propos de la thèse la plus triste qu'ait jamais soutenue un homme vicieux !

La Rochefoucauld tenait du Jansénisme ; son livre en a le teint. L'auteur ne cache pas ses préférences pour cette hérésie dans la 2e préface des *Maximes* ; et les Jansénistes l'ont récompensé. En est-il plus vrai ?

Je sais bien que Fénelon écrivit, un jour, à l'un de ses amis :

« Il n'y a qu'un très petit nombre de vrais amis sur qui je compte, non par intérêt, mais par pure estime ; non pour vouloir tirer aucun parti d'eux, mais pour leur faire justice, en ne me défiant point de leur cœur. J'ai appris à connaître les hommes, en vieillissant, et je crois que le meilleur est de se passer d'eux, sans faire l'entendu. Cette rareté des honnêtes gens est la honte du genre humain. »

Réduite à ces proportions, la thèse, beaucoup moins absolue, est vraie. Il y a de très honnêtes gens ; il y en a peu, mais il y en a. Et encore Fénelon n'écrivait-il pas sous l'impression du désenchantement et de l'échec de ses ambitions idéales ? S'il était descendu du monde artificiel de la cour jusque dans la simplicité du cœur des petites gens, n'aurait-il pas acquis la certitude que les gens honnêtes n'étaient pas même si rares qu'il le pense ?

Le moraliste voudrait-il nous guérir en nous désespérant ? Et pourtant nous lisons et relisons ses *Maximes*, avec un intérêt qui ne se lasse point ; et notre malignité, qui s'y plaît à médire d'autrui n'en est pas seulement la cause.

Cette dramatique image d'un naufragé sans espérance, d'un cœur désabusé, sans retour, parce qu'il n'a pas obtenu du monde la vaine récompense qu'il convoitait, ce mot tou-

jours qui résonne sans cesse à notre oreille, comme le cri d'un damné ; cette fatalité du mal (1), c'est ce qui émeut, c'est ce qui reste. On se retire peiné jusqu'aux larmes de cette invraisemblable prétention d'un égoïste de faire l'homme à son image ; et l'on se rappelle aussi, pour en tirer son profit, que si l'homme n'est pas *toujours* la proie de son amour-propre, il en est *très souvent* la victime. Le monde n'est-il pas semé des ruines accumulées par l'orgueil ?

Quelle pensée La Rochefoucauld devait-il avoir de la mort, lui qui, dès cette vie, condamnait l'homme au mal et au désespoir ?

Après l'avoir d'abord envisagée avec terreur, et c'est avec raison, si l'homme est méchant, il ne sait donner aucun motif sérieux de s'en approcher avec fermeté. « Les plus habiles et les plus braves sont ceux qui prennent de plus honnêtes prétextes pour s'empêcher de la considérer ; mais tout homme qui la sait voir telle qu'elle est, trouve que c'est une chose épouvantable. Contentons-nous, pour faire bonne mine, de ne nous pas dire à nous-mêmes tout ce que nous en pensons, et espérons plus de notre *tempérament* que de ces faibles raisonnements qui nous font croire que nous pouvons approcher de la mort avec indifférence. La gloire de mourir avec fermeté, l'espérance d'être regretté, le désir d'être affranchi des misères de la vie et de ne dépendre plus des caprices de la fortune sont des remèdes qu'on ne doit pas regretter. Mais on ne doit pas croire aussi qu'ils soient infaillibles. Ils font, pour nous assurer, ce qu'une simple haie fait souvent, à la guerre, pour assurer ceux qui doivent approcher d'un lieu où l'on tire ».

Tout cela est moins vrai que saisissant.

Même « la raison dans laquelle on croit trouver tant de ressources est trop faible, en cette rencontre, pour nous persuader ce que nous voulons ; c'est elle, au contraire, qui nous trahit le plus souvent, et qui, au lieu de nous inspirer le mépris de la mort, sert à nous découvrir ce qu'elle a d'affreux et de terrible... »

(1) « La durée de nos passions ne dépend pas plus de nous que la durée de notre vie. »

Non, la raison ne nous trahit point... Elle découvre, sans doute, aux yeux effrayés de l'égoïste et du méchant, un juge ou le néant, plutôt un juge. Et pour éloigner de leurs regards le néant ou le Dieu vengeur, La Rochefoucauld, toujours au nom de cette même raison, ne sait leur offrir que le *tempérament*, *l'amour-propre* ou *l'oubli*.

Il ajoute :

« Tout ce que la raison peut faire pour nous est de nous conseiller de *détourner les yeux* de la mort, pour les arrêter sur d'autres objets. »

Faut-il avoir vécu plus de soixante ans, pour mépriser la raison et enseigner la pusillanimité devant la mort! La vérité, la voici:

L'homme ne peut bien mourir qu'après avoir bien vécu: alors son agonie même n'est pas sans douceur, elle touche le seuil de cette éternité où l'attend un père et non un accusateur. C'est la raison qui nous le dit, avec la foi. La Rochefoucauld a donc calomnié la vie et la mort. Au fond il a nié Dieu. Car où est Dieu, si « la fortune et l'humeur gouvernent le monde », si la mort est sans espérance ?

Aussi Mme de Lafayette disait-elle, justement, en confidence à Mme de Sablé :

« Quelle corruption il faut dans l'esprit et dans le cœur pour imaginer tout cela ? »

Elle lui resta fidèle ; et il dut croire, au moins, à l'amitié.

Enfin un reste de foi, chez La Rochefoucauld, triompha de l'athéisme des *Maximes*, au fatal moment. Sans doute, son amie l'aida à bien mourir. Celle qui, d'après Mme de Sévigné, dans l'éternelle obstination d'une incurable souffrance, « *prenait des bouillons* pour plaire à Dieu », dut penser au salut de son ami, et souffrir ses paradoxes pour le ramener, avec douceur, à la vérité. Il mourut en chrétien et ne connut qu'en mourant l'espérance. Mme de Sévigné, qui avait pour le sombre écrivain, aux pensées « gris brun », une admiration sans bornes, trouva moyen d'exprimer à sa manière, et familièrement, une des plus grandes pensées qui puissent nous venir au cœur, devant un cercueil : « Nous sommes enfin à mercredi, et M. La Rochefoucauld est *toujours* mort. »

On ne saurait parler de la mort avec plus de sentiment, de grandeur et d'esprit, à la fois.

Du reste, Dieu s'était frayé, par l'épreuve, un chemin dans cette âme fermée du moraliste. L'aîné de ses fils était blessé au Passage du Rhin; le quatrième était tué ; ajoutez à cela une autre douleur, paternelle aussi, celle-là inavouable ; le cœur du père s'ouvrit et saigna ; il pria sans doute.

Il était malade de la goutte, depuis vingt-deux ans : « Il portait envie, dit-il un jour, dans un de ses accès, à des condamnés expirant sous la roue, et implorait, comme eux à grands cris, le coup de grâce. » Ces souffrances intolérables, c'était, dans le sens divin, le coup de la grâce. La mort vint après. L'état du malade, écrivit encore la mère de Mme de Grignan, est une chose digne d'admiration (1). Il reçut hier N.-S. ; il est fort bien disposé pour sa conscience, sans aucun trouble. » Deux jours après (1680), il rendait l'âme entre les mains de Mgr de Condom (2). Ce qui n'a pas changé, c'est son livre.

Mme de Sablé ne poussait pas si loin l'admiration que Mme de Sévigné. Quand la première édition (3) des *Maximes* parut, en 1665, après une mensongère impression faite en Hollande (4), l'année d'avant, le *Journal des Savants* rendit compte de l'ouvrage, par la plume de l'amie que je viens de nommer. A son article, elle mêla une pointe de maligne critique :

« Les uns, dit-elle, croient que c'est outrager les hommes que d'en faire une si terrible peinture, et que l'auteur n'en a pu prendre l'original qu'en lui-même ; ils disent qu'il est dangereux de mettre de telles pensées au jour, et qu'ayant bien montré qu'on ne fait de bonnes actions que par de mauvais principes, on ne se mettra plus en peine de chercher la vertu, puisqu'il est impossible de l'avoir, si ce n'est en idée. »

Elle ajoutait : « Les autres, au contraire... etc. » C'était habile ; mais La Rochefoucauld, sans doute, corrigea l'épreuve et supprima le passage... par amour-propre ; il ne pouvait faire autrement.

(1) Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 15 mars 1680.

(2) Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 17 mars 1680.

(3) Il parut cinq éditions des *Maximes*, du vivant de l'auteur. Il faut ajouter aux *Maximes* les Maximes supprimées, les Maximes posthumes et les Réflexions diverses, en tout six cent soixante.

(4) Sous ce titre : *Réflexions, Sentences et Maximes diverses.*

« D'autre part, je ne suis pas encore parvenue, écrivait, en 1664, une autre amie du moraliste, Mme de Schomberg, à cette habileté d'esprit où l'on ne connaît dans le monde ni honneur, ni bonté, ni probité. Je croyais qu'il y en pouvait avoir. Cependant, après la lecture de cet écrit, l'on demeure persuadé qu'il n'y a ni vice, ni vertu à rien, et que l'on fait nécessairement toutes les actions de la vie. S'il en est ainsi et que nous ne puissions nous empêcher de faire tout ce que nous désirons, nous sommes excusables, et vous jugez de là combien *ces maximes sont dangereuses*. »

Le savant Huet, de son côté, protesta en latin et dit : « In iis sententiis nihil est quod valde laudem ».

Finissons par l'abbesse de Rohan :

« Il me semble, écrivait-elle à La Rochefoucauld, en 1674, que vous avez encore mieux pénétré le caractère des hommes que celui des femmes ; car je ne puis, malgré la déférence que j'ai pour vos lumières, m'empêcher de m'opposer un peu à ce que vous dites, que leur tempérament fait toute leur vertu. Il me semble que Mme de Lafayette et moi méritons bien que vous ayez meilleure opinion du sexe, en général. »

Qu'en pensa le moraliste ? Rien. Il méprisait la femme.

C'est à peine si, avant de quitter La Rochefoucauld, nous dirons un mot de ses *Mémoires*. On les a comparés aux *Commentaires* de César, pour se moquer, sans doute. Quelques portraits assez vifs n'empêchent pas l'auteur de se perdre dans le menu des détails et de faire graviter le monde autour des intérêts plus ou moins mesquins de son personnage mis à la troisième personne. Il y peignit de Retz en traits méchants ; le plus sanglant le voici : « il s'éloigne du monde qui s'éloigne de lui » ; et de Retz n'oublia pas de peindre à son tour, dans ses *Mémoires*, par reconnaissance, La Rochefoucauld, avec son « air de doute et de timidité ». Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire ni même utile de rappeler ici toutes les couleurs de ces deux tableaux. La malignité manque rarement d'esprit ; mais cet esprit-là n'est pas digne de nous occuper longtemps.

La Rochefoucauld avait tenu un jour serré de Retz dans l'entre-bâillement d'une porte du palais de justice, et il criait:

« Accourez, qu'on le poignarde, qu'on le tue, qu'on en finisse avec lui ». Depuis et avant, on se haïssait. Mais sous Louis XIV on en était réduit à se peindre.

Si nous voulions rire ou sourire, nous citerions quelques lignes du portrait de La Rochefoucauld peint par lui-même. A des défauts légers, à sa mélancolie, à sa timidité, il ajoute des qualités supérieures, qui ressortent mieux par le contraste. C'est bien le portrait d'un vaniteux.

Finissons par un éloge. Sur son goût, il n'y a rien à critiquer. Cet égoïste a la fine sensibilité des détails et la froide précision du mot propre.

« Un grand livre est toujours un grand mal », disait-il.

Ailleurs : « Le bon goût vient plus du jugement que de l'esprit ».

Oui, pourvu que le jugement, dégagé des brillantes erreurs de l'esprit, ne chasse pas le cœur de sa compagnie.

« La véritable éloquence, a-t-il encore écrit, consiste à dire tout ce qu'il faut, et à ne dire que ce qu'il faut ».

Enfin ailleurs : « C'est le caractère des grands esprits que de faire entendre en peu de paroles beaucoup de choses ».

C'est d'un grand seigneur. — Pascal ne pensait pas autrement, lui qui disait : « Rien de trop, rien de manque. »

Un des fils de La Rochefoucauld fut plus heureux que son père, toujours déçu dans son amour-propre ; il devint grand-maître de la garde-robe du roi. Chacun va à la gloire par le chemin qui lui est propre, comme il veut ou comme il peut.

Encore un mot de La Rochefoucauld ; il est tiré de son avis au lecteur (1665) :

« Le meilleur parti que le lecteur ait à prendre est de se mettre d'abord dans l'esprit qu'il n'y a aucune de ces Maximes qui le regarde en particulier, et qu'il en est seul excepté, bien qu'elles paraissent générales. »

C'est donc bien à tout le monde que s'adresse chaque maxime, et personne n'est bon, hormis le lecteur, par la politesse ironique de l'auteur.

Jésus-Christ nous a jugés dignes de son sang, et La Rochefoucauld de son mépris. Il lui manque, pour être un grand moraliste, d'avoir été vraiment chrétien.

A. Charaux. *T. O.*

DEUX JOURNÉES A DJEDDAH

I

Je n'aurais jamais pensé qu'un jour je pourrais voir cette fameuse ville de Djeddah, sur laquelle, je l'avoue, mes connaissances géographiques et historiques ne dépassaient guère le récit qui nous a tant émus dans les journaux de 1858. C'est vieux ; mais comme « fait divers », c'était assez mouvementé : un consul anglais assassiné pendant son sommeil, puis jeté par sa propre fenêtre dans la rue ; un consul français et sa femme massacrés dans leur escalier, malgré une énergique défense ; leur fille, toute jeune encore luttant, contre les assassins, et parvenant à leur échapper, bien que rudement sabrée au visage ; enfin le chancelier, plus heureux, sans blessures, sauvant la fille de son consul et se sauvant lui-même. Voilà un drame, une tuerie sauvage dont je vais voir le théâtre. Toutes les villes qu'on va visiter ne renouvellent pas autant de violentes émotions.

En voyage il ne faut pas être pressé. Les contretemps, les retards, les accidents même (j'entends les petits) ont du bon : ils vous permettent de voir, et par suite de raconter à vos amis ce que vous avez vu. Heureux ces derniers, si leur correspondance ne se laisse pas entraîner sur cette pente, si glissante, paraît-il, à ceux qui viennent de loin, et dont je ne veux même pas prononcer le nom, tant je l'ai en abomination.

Donc nous avons des retards qui menacent de se prolonger, et qui tiennent à tant de causes que je renonce à vous les dire, d'autant qu'elles ne vous intéresseraient guère. Le fait qui en ressort le plus clairement et le plus utilement pour moi, c'est que je vais avoir le temps de voir Djeddah, ses habitants et ses environs.

D'abord, notre arrivée. Le temps est pur ; le soleil vient de se lever. A notre gauche nous voyons au bord de la mer une

petite ligne blanche, la ville ; et par derrière, assez loin, une chaîne de montagnes.

Tous les musulmans qui voyagent avec nous et qui viennent ici pour le pèlerinage ont revêtu l'irham dès hier soir. Ces deux serviettes ne doivent pas tenir bien chaud, pendant la nuit, lorsque le pont est couvert de rosée ; et, pendant le jour, toutes ces têtes nues et rasées seront bien cruellement dardées par le soleil des tropiques. Mais Mahomet a décrété ce costume pour toute la durée du pèlerinage ; et pas un musulman ne songe à s'en affranchir. Je vois sur le pont un bon nombre de ces braves gens, et je les verrai pendant tout le temps de mon séjour à Djeddah. Sans cordons, sans épingles, ils trouvent le moyen d'être habillés décemment. Ce n'est pas de la comédie : c'est de la foi et du respect pour leur religion. Quelle leçon pour nous ! — Les femmes aussi revêtent un costume de circonstance, également blanc, mais considérablement plus étoffé. De ce côté, le vent et les causes quelconques de perturbation de toilette laissent une tranquillité absolue à l'observateur.

Nous approchons rapidement ; puis il me semble que nous dépassons de beaucoup le but. Pourquoi ? — C'est qu'il existe des passes hors desquelles on se perdrait infailliblement ; et que le plus habile marin du monde coulerait son bateau, s'il n'avait à son bord un pilote. Ces utiles auxiliaires se prennent à Suez ou à Aden, et ne quittent le bâtiment qu'à sa sortie de cette dangereuse mer.

Enfin la ville apparaît blanche et piquée de minarets. Elle est assise sur le sable, et entourée de sable à perte de vue. On y chercherait en vain un clocher. A Constantinople, à Smyrne, à Alep, à Moussoul même, on trouve des religieux, des couvents, des églises, des croix. Ici, rien que des mosquées. C'est le domaine du croissant ; et l'islamisme y règne en desposte. Entre ces deux montagnes grises, à soixante-douze kilomètres vers l'est, se trouve une ville, La Mecque, dont l'approche est interdite sous peine de mort aux infidèles (à nous, s'il vous plaît). Il n'est même pas prudent aux paisibles Européens qui habitent Djeddah d'aller se promener dans cette direction.

Cet avis me suffit ; et je n'ai nulle envie d'en vérifier l'exactitude.

Avant que nous ayons jeté l'ancre, une foule de barques énormes accourent à notre rencontre, de toute la vitesse de leur immense voile triangulaire. En les attendant, j'observe tout autour de moi ; et un phénomène, dont je ne me rends pas compte au premier coup d'œil, m'intrigue singulièrement. Je vois, dans toutes les directions, des hommes qui marchent positivement sur l'eau, qui communiquent avec une aisance parfaite du rivage à la multitude de bateaux qui encombrent les abords de la ville. Assurément cela n'est pas un miracle ; mais je n'y comprends exactement rien. Un bon voisin vient à mon aide, et m'explique que nous sommes sur un immense banc de corail qui arrive jusqu'à fleur d'eau, et dans lequel se rencontre heureusement quelques fissures assez larges et assez profondes pour laisser passer des navires. Encore, les bateaux un peu forts de tonnage sont-ils obligés de mouiller à plusieurs kilomètres de la ville : ce qui n'empêche pas toujours les accidents. Les environs maritimes de Djeddah sont donc jalonnés comme une vraie piste ; et malheur à ceux qui négligent la route officielle.

Comme tous les madrépores, ceux qui comblent peu à peu la mer Rouge cessent de bâtir lorsque leurs constructions arrivent au niveau des plus basses eaux. Mais leur activité ne saurait être satisfaite de travaux achevés ; et ils en entreprennent d'autres dans le voisinage. Heureusement ces roches colossales, résultat du travail incessant de tant de milliards d'individus, ne s'élèvent guère que d'un centimètre tout au plus dans une année ; et quelques kilogrammes de dynamite peuvent détruire en une seconde le travail de plusieurs siècles.

Enfin nous voici descendus dans une de ces grandes barques à voiles, qu'on appelle ici des samboucks ; et nous ne tardons pas à voir qu'il faut de la prudence en rade de Djeddah. Nous passons à côté d'une barque qui est immobile, et sur le mât de laquelle s'est accommodé tant bien que mal un beau nègre qui a tout le loisir de songer : car il est de faction. Son sambouck est monté sur un banc, et le pauvre garçon attend que le flot vienne le dégager. Or cela peut durer de

huit à quinze jours, selon le vent. En effet, il n'y a pas de marées dans ces parages; et si le niveau de la mer varie dans des proportions quelquefois considérables, cela tient uniquement à la persistance de tel ou tel vent. Conclusion : il faut s'abstenir de monter sur un banc madréporique, surtout quand on est pressé.

Quel bruit ! Quel foule ! Quelle odeur ! Nous sommes à Djeddah. — Le port enjambé, nous entrons en ville par une vraie porte de citadelle, pas bien forte à la vérité, mais bien encombrée.

Nous voici dans le bazar. Dans toutes les villes d'Orient, on donne ce nom aux rues où il se fait du commerce, où il y a des boutiques, du mouvement. Le bazar principal est long, pas très large pas droit du tout, bordé de toutes petites boutiques où l'on vend de tout, et complètement rempli de gens, de chameaux, d'ânes, de chiens et de colis.

Les gens : des arabes, des turcs, des nègres, des persans, des indiens, des malais, des marocains, en un mot des musulmans de tous les pays du monde, avec leurs costumes propres qui les font aisément reconnaître, pour peu qu'on fréquente le bazar. On remarque plus particulièrement :

1° Les indiens qui ressemblent à s'y méprendre à nos garçons pâtissiers. Comme eux ils portent une sorte de béret blanc et plat qui est fabriqué, comme d'ailleurs tous les turbans du monde, avec une longue pièce d'étoffe. Le cachet spécial du turban indien, c'est de simuler une galette pour ainsi dire sans épaisseur ; et cela doit être fort délicat à exécuter. Bien entendu que le tablier des patronnets est ici remplacé par une longue chemise sans fentes latérales, et qui pend jusqu'aux talons : c'est ce qu'on appelle une gandourah ;

2° Les nègres de Sawakine, qui n'ont pas de turban, mais qui marchent tête nue, avec une forêt inextricable de cheveux noirs libéralement imprégnés de beurre, et partagés par deux raies latérales. La portion de chevelure intermédiaire à ces raies est disposée en forme de toupet colossal. Rien de terrifiant comme ces naturels, qui sont en outre couverts de pistolets et de poignards ;

3° Les arabes du pays : jambes et bras nus ; longue gan-

dourah en cotonnade brune ; un immense sabre recourbé sur le devant de la poitrine ; un ou deux pistolets ; une cartouchière ; à la main, un gros bâton d'environ deux mètres de long : c'est leur arme favorite ; et il paraît qu'ils tuent leur homme dans la perfection d'un seul coup de cet assommoir ; pour coiffure un très grand foulard de soie, à raies jaunes et rouges alternativement, bordé de longues franges.

J'en aurais bien d'autres à vous décrire ; mais cela pourrait devenir fastidieux. Il suffira, pour tout résumer, de dire que l'aspect du bazar, en temps de pèlerinage, est un véritable kaléïdoscope. De quelque côté qu'on se retourne, on voit des physionomies et des costumes qu'on n'a jamais vus ailleurs.

Mais ce n'est pas tout : outre les hommes il y a les bêtes.

D'abord les mouches. Si j'en compte un milliard, c'est pour rester au-dessous de la vérité. Il y en a sur les poissons secs, sur les oranges à demi pourries, sur les dattes qui sont là en monceaux, sur tous les objets d'alimentation ; sur les sucreries, dont les arabes sont très friands ; dans les fritures confectionnées en pleine air ; il y en a aussi — chose horrible, — sur les malheureux malades qui se blottisent dans les coins pour achever leur triste existence : gens venus de bien loin par dévotion, que la misère a saisis en chemin, que personne ne regarde et qui meurent devant ce monde indifférent.

Et dans ce bazar, la chaleur est d'autant plus cruelle que l'air ne s'y renouvelle pas, à cause des étoffes et des planches qui sont tendues en travers de la rue, à la hauteur du premier étage, pour intercepter les rayons du soleil.

Aussi l'on voudrait bien s'esquiver ; mais comment y parvenir ?

Voici trente chameaux attachés de tête en queue qui filent le long du bazar, et qui entravent la circulation. Ils vont passer à côté de la douane, dont le voisinage est bondé de portefaix qui chargent et déchargent incessamment vingt autres chameaux agenouillés. Tous ces animaux poussent des cris effroyables ; on tremblerait si l'on ne connaissait leur extrême douceur.

J'allais essayer de me glisser lestement par dessous quelque corde tendue entre deux chameaux. Impossible : la

place est occupée, ici par un mendiant assis tranquillement au milieu de la voie, et que personne ne songerait à déranger; là par une famille de chiens qu'il serait fort imprudent de troubler dans leur quiétude.

Nous finissons cependant par nous dégager, et nous arrivons sur une petite place. Un homme est là, à peu près nu, et assis à l'ombre, sur un tas de poussière. « Voilà, dis-je à mon guide, un particulier dont il serait difficile de reconnaître la nationalité. » — « C'est un fou, me répondit-il ; et les fous sont ici des êtres privilégiés. Ils ont le droit de faire tout ce que peut imaginer leur pauvre cervelle. Celui-ci, que vous voyez fort peu couvert, a refusé hier encore une gandourah que lui offrait un Européen qui demeure ici-même. Il y aura besoin de diplomatie pour la lui faire accepter ; il faudra bien qu'on y parvienne ; vous voyez qu'il y a urgence. Il en faudra aussi pour faire adopter à ce malheureux maniaque un autre domicile que les abords de cette maison, autour de laquelle il se borne à graviter, selon l'heure et l'ombre. En effet la coutume du pays veut qu'un fou soit proclamé marabout ou saint après sa mort, et qu'il soit enterré là où il a rendu le dernier soupir ; et il n'y a pas de raison pour que ce ne soit pas devant la porte de ce monsieur (le consul de France, s'il vous plaît), et qu'on n'obstrue cette porte par un mausolée, où les arabes ne manqueront pas d'apporter tous les vendredis des loques de toutes couleurs en guise d'ex-voto. »

Enfin, Dieu aidant, nous voici arrivés à une porte de la ville, celle de Médine. C'est près de cette porte que sont groupés les consulats, la maison du gouverneur, les agences des bateaux anglais, italiens et autrichiens. Nous franchissons la poterne crénelée, les remparts, garnis de petits canons très drôles, fort rouillés et fort inoffensifs, sinon pour ceux qui seraient tentés de les faire fonctionner, et nous plongeons bravement nos pieds dans le sable chaud, réduit, aux chemins les plus fréquentés, à l'état de poussière impalpable.

Je parle de chemins ; hélas ! il n'y en a pas un seul, que je sache, dans toute l'Arabie. Il y a des directions dans lesquelles on se meut plus souvent que dans d'autres : par

exemple de Djeddah à Médine ou à La Mecque ; et il en résulte des sortes d'ornières poussiéreuses mille fois plus désagréables que le sable lui-même. Les ânes et les chameaux tracent bien quelques lignes à peu près droites, et ayant des apparences de sentiers ; mais ces lignes n'aboutissent qu'à des carrières ou à des citernes, que nous verrons plus tard. Pour le moment, nous n'allons pas faire un voyage ; nous allons visiter la seule construction historique de Djeddah, le tombeau d'Ève.

Ce vocable est bien fait pour piquer la curiosité d'un voyageur. Quelle fortune de rencontrer sur sa route un monument si rempli d'intérêt et, naturellement, unique en son genre ! Hâtons-nous ; bravons le sable, le soleil ; traversons au plus court.

Pendant le trajet, on nous explique que Djeddah, en arabe, signifie aïeule. C'est donc de notre mère Ève que la ville a tiré son nom.

Nous laissons sur notre gauche six moulins à vent qui datent de Mehemet Ali, et que les turcs, moins prévoyants pour les besoins de leurs soldats, n'ont su ni utiliser, ni même entretenir. Bien loin de là : ces pauvres moulins en sont réduits à leur cylindre de maçonnerie ; ils n'ont plus ni ailes, ni bras, ni même de toiture ; tout cela a été volé en détail. Quant à l'intérieur de ces édifices destitués, il ne sert plus qu'à recéler des gens assassinés ou à abriter des suicides ; on me raconte là-dessus des histoires terribles et toutes récentes. Passons vite.

Voici encore un bâtiment : c'est une caserne. Rien qu'à la voir du dehors, on peut juger que sa tenue et surtout son entretien laissent à désirer. Le génie militaire turc ne vient probablement pas souvent inspecter les casernements d'Arabie.

La caserne dépassée, nous sommes devant un enclos allongé, au milieu duquel on aperçoit, par dessus le mur, un petit monument en forme de moule à pâtisserie. Voilà une comparaison évidemment fâcheuse, quoique exacte ; et c'est assurément notre moule à gâteaux de Savoie qui a emprunté sa forme aux monuments funèbres des Arabes, aux marabouts. Mais il fallait me faire comprendre ; tout le monde n'est pas obligé de connaître cette signification du mot *marabout*.

Une agréable surprise : près de ce marabout s'élève un très beau palmier. — Djeddah garde pieusement son unique spécimen de végétation, pour orner le tombeau de sa grand'mère.

Avant d'arriver à la porte, nous nous demandons s'il est bien utile de faire encore ce grand détour, puisque voilà devant nous une entrée toute trouvée. Le mur extérieur ne remonte pas à l'époque de la mère du genre humain ; je le crois même à peine âgé de cinq à dix ans, à le voir dans son ensemble. Cela n'empêche pas qu'il ne s'y soit produit un tel éboulement, juste en face de nous, qu'on pourrait presque y passer à cheval. Mais notre respect pour notre aïeule et pour nous-mêmes nous oblige à faire cinquante pas de plus pour trouver la porte.

Au premier coup d'œil, l'aspect est agréable : ce beau palmier, ce marabout ; sur les côtés quelques arbustes, un peu rabougris, il est vrai ; quelques tombes bien blanches surmontées de petites colonnes dont le sommet est coiffé d'un tarbouch (fez, calotte grecque). Voyons le détail.

D'abord, les dimensions. Le corps de notre mère Ève, à en juger par la longueur du petit mur intérieur qui borde son monument, aurait eu environ soixante mètres de longueur.

C'est bien long !

Et la largeur du même monument est de deux mètres, pas davantage.

C'est bien étroit ! (1)

Décidément cela me paraît assez disproportionné ; ou du moins, en ce temps-là, les lois de l'esthétique n'étaient pas les mêmes que de nos jours.

Le marabout est situé juste au centre de la tombe ; mais je ne m'inquiète même pas de ce qu'il indique. En voilà assez ; ma curiosité est satisfaite ; et malgré les instances des derviches, pour me faire voir des choses encore plus belles et plus intéressantes, je quitte brusquement le monument funèbre, et je vais attendre au dehors que mes compagnons

(1) Dimensions exactes : largeur, six pas (2 mèt.), — longueur, deux cents pas (133 mèt.). Burton, 1853.

d'exploration aient donné aux gardiens toute la mesure de leur politesse et de leur patience.

Nous voilà un peu désenchantés de Djeddah, puisqu'il n'a que la tombe d'Eve en fait d'attraction. Profitons du moins de notre sortie de la ville pour explorer les environs.

Dans cette immense plaine de sable, j'aperçois deux maisons vides, mais habitables, et deux ou trois ruines. C'est là ce qu'on appelle des maisons de campagne.

Quand la chaleur est tellement accablante qu'il devient impossible de dormir en ville, les gens fortunés viennent passer quelques jours dans ces maisons. Peut-être y dort-on un peu mieux; mais on y prend certainement la fièvre, et quelquefois cela se termine mal. Il faut que la privation de sommeil soit une bien cruelle souffrance, pour qu'on se décide presque sciemment à devenir malade, à l'effet de se procurer la satisfaction de dormir un peu. — Chose remarquable : dans ce pays si chaud et si humide, où les insectes sembleraient devoir pulluler, j'entends tout le monde dire qu'il est facile de tenir les maisons très propres; et, qu'à part les moustiques, on n'a aucune espèce de parasites à redouter. C'est cependant une bonne note.

Je ne dis rien des rats qui sont monstrueux, et desquels on n'a raison qu'à l'aide de bâtons solides, tant les chats les redoutent.

Tout en cheminant dans le sable, je veux dire dans la campagne, j'aperçois une infinité de gros trous, et j'interroge mon obligeant cicerone pour savoir quels sont les architectes de ces maisons souterraines. Il me répond que ce sont précisément des rats, mais d'une espèce particulière, sortes de petits kanguroos pour la disposition des pattes, et qui font de tels bonds en courant qu'il ne faut pas moins que des levriers du désert pour les attraper. Ce genre de sport fait ici la joie des Anglais.

Enfin j'empiète; mais le sujet m'y oblige. Si l'on entre dans une maison de la ville, on est nécessairement frappé de l'odeur de musc qui règne dans le vestibule et même dans l'escalier. Vous seriez tenté de déplorer la perversion de goût des personnes que vous allez voir; mais on ne tardera pas à vous apprendre que cette insupportable odeur vient des ténébreux

habitants des lieux bas : des rats musqués, dont le voisinage si incommode est respecté néanmoins, dans la crainte que leur trépas n'apporte un nouvel élément de senteurs, cette fois à faire démolir la maison.

Voilà, sans contredit, un pays bien riche en rats.

Continuons notre promenade. A force de regarder le sable, je finis par y découvrir une foule de végétaux plus ou moins bizarres, sans tiges, aplatis, rampants, rugueux, piquants. Presque tous sont nouveaux pour moi ; vrais végétaux de sable, vivant sans boire, et durs en conséquence. J'y vois à profusion la fameuse rose de Jéricho, sur laquelle on a brodé les plus jolies fables du monde, à propos d'une prétendue reviviscence. Plus heureux que je ne l'avais été en Palestine, je la vois toute jeune, parfaitement verte, fortement cramponnée au sol, parsemée de très petites fleurs d'un rouge vif, et offrant à peu près la figure et le développement d'une assiette absolument plate. Quand cette plante est mûre, me dit-on, elle se dessèche, se recoquille, et enfin devient cette boule que l'on sait, à laquelle pend une petite tige grêle comme la corde d'un bilboquet : c'est la racine. — Jeune ou vieille, elle me semble indigne de s'appeler rose. Quel est le botaniste en gaieté qui s'est avisé de lui donner ce nom ? Voilà une question de responsabilité à établir.

Le soleil ne nous arrête pas. Il faut voir vite et voir tout, quand on voyage. Si dans une ville maritime, sous les tropiques ou sous une chaude latitude, vous entendez, entre midi et deux heures, des fers de chevaux frapper le sol, vous pouvez hardiment, avant de vous approcher de vos jalousies soigneusement fermées, gager que ces cavaliers sont des officiers de marine ; et vous êtes sûr de gagner. Ces gens-là savent profiter de leur passage partout. La chaleur ni la fatigue ne leur sont rien. A peine à terre, ils louent des chevaux, et les voilà partis. Aussi leur devons-nous, en général, les récits les plus intéressants. Mais à Djeddah ces courses folles seraient bien imprudentes en toute autre saison qu'en hiver ; et encore ! C'est pour cela sans doute qu'on ne trouve rien à lire sur ce pays maudit et grillé.

J'avais déjà remarqué de loin plusieurs constructions presque à fleur de terre.

— Qu'est-ce que cela ? demandai-je à l'excellent homme qui m'accompagnait, et qui se fait un plaisir, depuis plus de vingt ans qu'il réside à Djeddah, d'obliger et d'héberger tout ce qui est Français.

— Ce sont des citernes, me répondit-il. C'est là que s'amasse l'eau que l'on boit en ville, aussi bien que celle qui sert pour les usages domestiques.

— Mais il me semble que le sol n'est pas absolument propre, et que les chameaux et les autres bêtes ont laissé de tous côtés de nombreuses marques de leur passage ?

— Oh ! ceci, c'est de la délicatesse. Il ne faut pas y regarder de si près.

Il n'est pas difficile de voir que, malgré la jolie petite rivière en zig-zag qui est représentée sur toutes ou presque toutes les cartes comme ayant son embouchure à Djeddah. il n'y a pas, dans tout le pays environnant, assez d'eau courante pour désaltérer un moineau. Or Djeddah a été fondée en vue de La Mecque, dont elle est le port le plus naturel. Évidemment les premiers habitants de cette agréable cité ont eu soif; et, en l'absence de rivière, ils ont songé à construire des citernes. L'usage est qu'il pleuve dans ce pays chaque année cinq ou six heures, partagées en deux ou trois averses. L'époque des pluies est à peu près invariablement fixée entre le 20 novembre et la fin de décembre. Avec cinq ou six heures de pluie on a de l'eau suffisamment pour un an. Si la récolte est plus abondante, on peut être moins économe de cette précieuse denrée, qui ne laisse pas de coûter un certain prix, attendu qu'il faut aussi payer les chameliers qui vont la chercher. Une charge de chameau, environ cent soixante litres partagés en seize outres de dix litres chacune coûte de 0 fr. 75 à cinq francs, selon l'abondance du stock. Evidemment, à ce prix, tout le monde ne peut pas se permettre de larges ablutions, des bains, des douches, et tout ce qui serait utile dans un pays aussi chaud. Ne sondons pas trop ces mystères, et bornons-nous à dire qu'à Djeddah l'eau n'est ni abondante, ni bonne à boire, ni propre; et qu'en toute saison, fut-elle récemment tombée dans ces

réservoirs qu'on a garde de curer trop souvent, on y voit nager librement beaucoup de petites bêtes, et quelquefois de grosses aussi ; qu'enfin il est telle citerne dont l'eau s'avale toujours difficilement, si on n'a pas la précaution de se boucher préalablement le nez. La raison en est bien simple.

Ici les averses sont terribles. L'eau se précipite là où la dirigent les pentes ménagées dans les sables, et entraîne avec elle tout ce qui recouvre un sol incessamment sillonné de centaines, de milliers de chameaux, d'ânes, de chèvres et de bêtes de toute espèce. Tant que ces animaux vivent, il y a bien quelques inconvénients ; mais cela peut encore passer. Mais en voilà deux, quatre, dix qui crèvent ; et les innombrables carcasses dont la campagne est semée indiquent que ces pauvres bêtes ne sont pas à l'abri du trépas. L'averse arrive ; voilà en quelques minutes toute la plaine balayée. Tout entre dans la citerne, sauf les corps par trop volumineux, qui sont arrêtés à son embouchure. Aussi je ne vous affirme pas que cette eau soit délicieuse à boire, surtout pendant les quinze premiers jours. Mais peu à peu les couches s'établissent ; le sable, dans le fond ; puis les pierres, les débris de végétaux, les provenances des animaux ; puis enfin la grâce de Dieu, qui fait qu'on vit ici comme ailleurs, sans savoir trop comment. Les gens délicats ont des filtres ; combien d'autres s'en passent ! Demain encore, invité à dîner chez un honorable habitant de la ville, on nous servira de l'eau absolument jaune, et parfumée à l'encens, dans le but de masquer les saveurs ou les odeurs par trop accentuées. Qu'y faire ? — Y mêler du vin, et tâcher de se distraire. — Voilà l'eau à Djeddah.

Cette rareté du précieux et indispensable liquide fournit à des gens charitables l'occasion de soulager leurs semblables. Auprès de plusieurs maisons de riches arabes, on voit un petit monument qui est en saillie sur l'une des faces de l'édifice ; à cette saillie on remarque deux, trois ou quatre ajutages en cuivre, des sortes de biberons. Sucez l'un de ces biberons, et vous vous désaltérerez sans frais.

L'humanité alliée à la prudence a même songé aux hôtes inférieurs de la rue, aux chiens. Dans divers endroits, on voit, au pied d'un mur, de petits godets connus de ces ani-

maux, et où ils trouvent de l'eau à volonté. Est-ce à cette précaution, ou à la liberté absolue dont jouissent ces bêtes, qu'on doit l'absence de la rage ? Je pose la question sans la résoudre.

Vous connaissez maintenant les citernes. Il y en a environ cent cinquante autour de la ville. Et je déplore qu'aucun Européen ne puisse devenir propriétaire dans le Hedjaz, à cause de la sainteté privilégié de son sol : car je vous aurais indiqué un placement, comme il n'y en a guère. — Il ne s'agirait que de faire construire quelques citernes, dont le débit serait assuré. Or l'acquisition du terrain coûte, pour la forme, cinq cents francs : un simple backchich (pourboire des Français) au gouverneur. — La construction d'une citerne coûte quinze mille francs. Son entretien peut être évalué à zéro ; d'abord parce que ces réservoirs sont assez bien établis, ensuite parce qu'on ne les fait pas nettoyer plus d'une fois en vingt-cinq ans. Voilà donc une citerne qui coûte quinze mille cinq cents francs à établir, et qui contient en moyenne deux mille mètres cubes d'eau, à débiter au prix que je vous ai indiqué ; au plus bas de tous, même, si vous le voulez. Je ne suis point un fort mathématicien ; je trouve néanmoins que deux mille mètres cubes représentent à ce prix une somme annuelle de dix mille francs ; ce qui met l'intérêt de l'argent non à 5°/₀, non à 10, mais bien à 64°/₀. Il est vrai que pour le placement de votre marchandise il vous faudrait un chameau, quelques outres et un esclave. Ne vous en inquiétez pas ; vous verrez tout à l'heure que cela ne coûte pas bien cher.

Jadis on avait essayé de doter Djeddah d'une eau meilleure. Au neuvième siècle, Zobéide — cette belle dame qu'Aroun-al-Raschid avait épousée après avoir soupé chez elle, par hasard, en compagnie des trois Kalenders, fils de rois, tous trois borgnes de l'œil gauche — la sultane Zobéide avait fait construire un aqueduc qui alimentait la ville largement, à ce point qu'il y avait alors des bains pour les hommes, des bains pour les femmes, et que les marins avaient encore assez d'eau pour en faire provision avant de quitter le port. Mais cette libéralité, vous le comprenez maintenant facilement, n'a pas convenu aux propriétaires des

citernes, qui ont détruit ou fait détruire l'aqueduc. — Une riche indienne, par pure dévotion, l'a fait restaurer à ses frais au commencement de ce siècle ; et les marchands ont recommencé leur œuvre de destruction. — J'ai voulu voir cet aqueduc. Le fond et les parois sont encore en très bon état ; mais la voûte en est crevée en vingt endroits. Aussi les animaux s'y abreuvent librement, et y déposent toutes sortes d'immondices. Il en résulte qu'il n'arrive en ville qu'une très petite quantité d'eau verdâtre, littéralement empestée, et impropre même à l'arrosage des rues.

Il est temps de rentrer. Le soleil va se coucher ; et je suis désolé de me sentir assez peu amateur de poésie pour vous décrire les montagnes toutes roses, les files d'innombrables chameaux qui se mettent en route pour Médine ou pour La Mecque ; les troupeaux de moutons à large queue, de chèvres, de bœufs à bosse qui reviennent en ville, après avoir passé toute leur journée à brouter du sable, ou à peu près.

Montons sur la terrasse de cette maison. La vue n'est pas belle, mais elle est originale : rien que la mer, le sable, les maisons qui s'illuminent peu à peu devant nous, et le ciel noir foncé. Il est vrai qu'en l'absence de la lune, les étoiles sont étincelante. Voici la Croix du Sud, voici la splendide Canopus, qui brille plus encore que Syrius. — De tout cela, c'est encore la Grande-Ourse et Orion qui me plaisent le plus : ce sont les étoiles de notre pays.

Mais que de cris ! Qu'est-ce que vendent tous ces marchands, muets tout le jour, et réveillés alors qu'il faudra bientôt dormir ?— Ce ne sont pas des marchands ; ce sont des pauvres. A la nuit, ils s'emparent de la ville. Ils crient à gorge déployée, jusqu'à ce qu'on leur ait donné. Et quels poumons ! Des gaillards solides, de véritables sirènes. Mais c'est si bon, la paresse, surtout pour un Arabe ! En voilà pour une heure ou deux ; après cela le calme plat. Plus rien, plus un souffle, si ce n'est sur une petite place où l'on a établi un oratoire. Là viennent les fidèles qui aiment être vus priant ; et jusqu'à onze heures ou minuit, ils chantent le Coran, avec génuflexions, prosternations, incurvations en tous sens, d'abord lentes et graves, puis de plus en plus précipitées,

jusqu'à ce qu'ils tombent de fatigue ou de congestion cérébrale. Ma bonne fortune me fait entendre un chant que je n'aurais jamais attendu d'une bouche arabe : le *Dies iræ* ! mais avec des paroles arabes, sur je ne sais quel sujet. Comme les chants qui ont précédé, celui-ci est exécuté d'abord sur un rythme fort lent ; puis les chanteurs s'échauffent, et ils en arrivent à courir la poste.

Puisque nous ne pouvons pas dormir, allons un peu parcourir la ville. D'abord, prenons une lanterne : c'est obligatoire, à moins qu'on ne veuille avoir des difficultés avec la police.

Au détour d'une petite place, voici un obstacle énorme. Je lève la lanterne ; c'est un chameau, installé là pour la nuit Ces animaux n'ont pas d'écuries. Il leur faudrait des halles pour s'abriter. Aussi on les laisse libres de se promener par la ville, dès que la nuit est venue. Chameaux, ânes, chiens, il faut se garer de tout. Les chiens, sont traîtres. On ne les voit pas ; ils ne se dérangent pas ; vous leur marchez sur la patte, et voilà un conflit. Gare à vous si vous n'avez pas une canne solide. — Un chien éveillé se met à aboyer avec fureur. Ses voisins se réveillent, et ainsi de proche en proche jusqu'à perte de vue ou d'ouïe. Ces animaux irrités se précipitent sur vous, surtout si vous avez le malheur d'être Européen. Vous vous attendez évidemment à être dévoré. Il est toujours prudent d'avoir l'œil ouvert de tous côtés, pour éviter les surprises ; je crois cependant pouvoir vous prédire que vos ennemis se borneront à des invectives, et qu'ils ne vous attaqueront pas, pourvu que vous paraissiez ne pas faire attention à eux.

Un danger plus sérieux serait de m rcher sur une créature humaine, sur un de ces malheureux qui n'ont pour domicile que la rue, qui y dorment, qui y font leur cuisine, qui y vivent, qui y naissent quelquefois, et qui trop souvent aussi y meurent. Il serait cruel de les éveiller. Ce sont ordinairement des Javanais qui sont dans ce dénuement. Ils se groupent par familles, composées de cinq à dix personnes, y compris un ou deux grands parents et l'enfant à la mamelle.

Une classe plus relevée de pèlerins dort devant les cafés arabes, sur des cadres en sparterie figurant des divans. Ces

gens s'ensevelissent dans une couverture, à ce point qu'on ne leur voit ni pieds ni tête. Pour ceux-ci, la cuisine est au bazar, et les artistes ne manquent pas. Galettes, fritures de viande, de poissons ou d'aubergines; pâtes, gâteaux au miel, olives, dattes, pastèques, — il y a du choix. Même pendant la nuit, il y a toujours quelque étalage pour tenter le pèlerin.

Quant aux gens à l'aise, ils trouvent des maisons, des chambres à louer : chambres nues, il est vrai, mais qu'ils ont le droit de garnir d'une natte ou d'un tapis, et d'un coussin pour reposer leur tête. — Un logis pareil, de deux ou trois chambres, avec fenêtres sans vitres et une porte se fermant approximativement, coûte de douze à vingt francs par jour. Avec l'alimentation de la famille, les frais de voyage : bateaux, chameaux, droits de toute sorte à l'entrée et à la sortie de chacune des villes du Hedjaz ; avec les autres droits que prélève sur chaque pèlerin, et par chaque acte religieux accompli, le Moutaouef — guide obligé pour visiter les Lieux-Saints — lequel guide compte de temps en temps avec le grand Chérif; enfin avec les dépenses imprévues, — elles sont grosses dans ce pays, où l'on devient si facilement malade, — on peut voir qu'un pèlerinage coûte cher, pour peu qu'on vienne de Calcutta ou des îles de la Sonde.

Mais il est temps d'aller nous-mêmes chercher du repos. Notre cicérone s'est fait aussi notre hôte, et bien gracieusement.

Rien de plus difficile que de dormir dans une ville où l'on ne fait pas le moindre bruit. — Ceci n'est pas un paradoxe. — Nous avons vu tout-à-l'heure que l'apparition d'un passant dans la rue suffit pour mettre tous les chiens en révolution. C'est déjà une cause de trouble pour votre sommeil. Hélas ! Si c'était la seule ! Un coq est pris de la fantaisie de chanter. Ses voisins lui répondent ; et le bruit qu'ils font réveille un âne, qui dort tout droit dans une rue, à côté de la maison de son maître. Cet âne a des voisins de son espèce, qui ont aussi leur petite vanité : à moins que le braiement ne tienne, comme notre bâillement, à un besoin impérieux de respirer à pleins poumons. Seulement cette respiration très bruyante, imitée instantanément par tous les ânes du quartier, produit

dans ce silence mat des villes où la nuit sert exclusivement à dormir, un vacarme d'autant plus horrible que le silence préalable était plus profond ; et l'on se prend à regretter le roulement des voitures auquel on s'habitue si bien.

Dormons donc. Aussi bien, demain il nous faudra faire encore une petite promenade, pour tâcher d'augmenter notre récolte d'impressions.

II

Me voilà réveillé. Quel beau temps ! Et dire qu'ici l'on se plaint de n'avoir jamais ni nuages, ni pluie ! c'est de l'ingratitude.

Je m'aperçois à présent que je me suis couché sans fermer mes fenêtres. Et comment les aurais-je fermées ? ni vitres, ni même de châssis pour en poser ; l'air entre à volonté. Seulement, je retrouve la prudence jalouse du musulman dans le grillage, qu'on peut lever ou baisser à volonté, et qui reste éternellement clos dans toutes les maisons habitées par les arabes. La femme peut voir ce qui se passe hors de chez elle, mais elle ne peut pas être vue.

Derrière le grillage il y a aussi des volets pleins, seul rempart contre le vent violent et la pluie. Si vous fermez ces volets, il vous faut allumer votre lampe. Tout cela est bien primitif.

Je veux, en sortant de ma chambre, la fermer à clef, et je suis obligé d'appeler à mon aide pour cette simple opération. Une serrure, en ce pays, est l'œuvre d'un menuisier. Elle consiste en une grosse coulisse en bois, au fond de laquelle quatre, cinq ou six clous tombent la tête en bas, et tiennent, en cette position, la porte fermée. Si vous voulez ouvrir, il vous faut introduire jusqu'au fond de la coulisse un bâton armé d'autant de clous que la serrure, et plantés exactement dans le même ordre. Avec ces clous vous soulevez les autres qui sont très mobiles, et voilà votre porte ouverte. Le gros inconvénient, c'est qu'une clef se trouve avoir environ $0^{m}25$ de longueur, et être terminée par un bouquet de clous qui n'en rendent pas le port facile. Évidemment ces serrures

n'ont pas été modifiées depuis saint Joseph, et depuis bien plus longtemps encore probablement. Ne parlez pas de changements, d'améliorations, de perfectionnements, de chemins de fer, de télégraphes, de voitures, de brouettes aux arabes. Ils vous répondront qu'ils n'ont besoin de rien de tout cela; que si cela vous manque, vous pouvez vous en aller, qu'on ne vous retient pas. Avec leurs ânes, leurs chameaux et leurs esclaves, ils arrivent, quoique fort lentement, à tout ce qu'ils veulent entreprendre.

Un étranger sans guide ne peut se promener dans la ville de Djeddah; il s'y perdrait infailliblement. Comme dans toute ville d'Orient, l'état-civil fait complètement défaut. On ne sait ni qui vit, ni qui meurt, à moins que les intéressés ne vous en informent. Or comme la vie privée est entièrement murée, on peut empoisonner, assassiner sa femme, son esclave ou n'importe qui, sans que personne s'en aperçoive ou s'en inquiète. Il n'y a pas plus d'un an qu'un monsieur a jeté une de ses femmes par la fenêtre, dans la cour de sa maison. La femme est morte sur le coup, et il l'a fait enterrer là où elle était tombée. Six mois plus tard, cet arabe, qui avait sans doute eu la langue trop longue, s'étant brouillé avec un de ses amis, la chose s'est découverte; et mon homme a été mis en prison, bien qu'il n'y ait pas eu de jugement; et il y mourra probablement. Du reste, tuer une femme ou un esclave, cela ne vaut guère la peine d'en parler; et s'il n'y avait pas eu d'autres motifs, rivalité d'influence, jalousie de richesse, on n'aurait pas inquiété ce brave homme.

Quoi qu'il en soit, on peut estimer la population de Djeddah, en l'absence de pèlerins, à trente mille habitants, pour le moins. La ville est divisée en quatre quartiers : Scham, Yémen, Mazeloum et le bord de la mer. Cette division, aux noms près, est bonne à connaître ; elle nous apprend qu'il y a quatre groupes en ville ; et ces groupes constituent des partis, des ennemis irréconciliables — toutefois à jours déterminés ; ce qui donne lieu à des scènes quelquefois tragiques. Il est rare, en effet, que le vendredi, jour de repos des musulmans, ne soit pas marqué par quelque escarmouche. — Cela commence ordinairement par les enfants, qui se disputent d'un quartier à l'autre : par exemple Scham contre

Yémen ; à propos de quoi ? on serait le plus souvent bien embarrassé de le savoir. Il faut que la querelle commence, c'est là le principal. Quand un enfant a reçu un bon horion, sa mère se précipite sur l'agresseur, lequel est bientôt soutenu par la sienne et par toutes les femmes du quartier. Bref les hommes s'en mêlent, et il s'échange de formidables coups de bâton, voir même des coups de couteau. Lorsqu'il y en a un ou deux tués ou quelques bonnes blessures, le combat cesse, et chacun est satisfait, hors les vaincus, qui se promettent bien de reprendre leur revanche le vendredi suivant. Telle est la vie à Djeddad.

Mais s'il s'agissait d'un ennemi commun, adieu les rivalités de quartier. En ce moment la Turquie peut voir que les arabes sont toujours d'accord quand il s'agit de s'insurger contre elle.

Les maisons de Djeddah ont une physionomie spéciale. J'ai dit que les fenêtres sont dépourvues de vitres ; mais ce qui constitue surtout le côté original de ces habitations, c'est la menuiserie qui les décore à l'extérieur. On dirait de belles devantures de boutiques élégamment travaillées, qui font sur les murs une saillie considérable, et qui se reproduisent à tous les étages. Ce sont des moucharabiés. Il résulte de la saillie de ces immenses fenêtres des sortes de cabinets suspendus, meublés à l'intérieur de vastes divans qui servent de lits aux habitants. On dort sur ces divans toutes fenêtres ouvertes, mais les grillages baissés, par convenance. Dans l'été, ces chambres à coucher sont encore trop chaudes : on s'établit sur sa terrasse, avec la moustiquaire, bien entendu.

Une maison confortable a pour le moins cinq appartements grands ou petits, et pouvant suffire chacun à toutes les exigences d'un ménage. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont réservés au maître de la maison ; à ce niveau, l'escalier, qui dessert tous les appartements, se trouve fermé par une porte. Cette barrière est infranchissable ; c'est le *home*, c'est le harem qui se trouve au-delà. Chaque musulman ayant le droit d'avoir quatre épouses légitimes, et chaque femme n'étant pas obligée par le coran d'aimer follement ses rivales, chacune de ces dames a son chez soi, où elle

peut, si elle le veut, ne recevoir âme qui vive, hors son seigneur et maître. Un fonctionnaire d'un genre particulier, l'eunuque est seul chargé de la discipline ; et les plus jolies dames, les personnes les mieux élevées (il s'en trouve) ne sont pas à l'abri de sa brutale autorité. Femmes, filles, tout plie devant ce majordome, qui semble fier du droit de grossièreté que lui donne sa fonction et qui est toujours sûr de l'approbation du maître.

Chose singulière ! cette femme qui n'est rien chez elle, jouit, dès qu'elle sort, d'une entière liberté. A part les gens très riches, dont les femmes ne sortent jamais sans être suivies de leur cerbère, les femmes arabes vont et viennent en ville sans être inquiétées. Leur voile est un palladium plus puissant qu'une escorte. Un homme, assez osé pour essayer de le soulever, serait mis à mort sur-le-champ.

D'ailleurs les femmes ici se ressemblent toutes, ou à peu près. Mêmes yeux étincelants, bordés de sulfure d'antimoine ; même voile blanc, se nouant derrière la tête et descendant jusqu'au bas de la jupe ; même manteau de cotonnade bleue, les enveloppant tout entières ; même démarche lente et traînante, attardée encore par l'ampleur calculée de leurs babouches jaunes, sorte de chaussure supplémentaire qu'elles quittent en entrant à la maison. Si leur manteau s'écarte légèrement, on aperçoit le pantalon presque collant de soie voyante qui revêt leurs jambes, et dont la partie supérieure reste toujours cachée sous leurs autres vêtements. Chez plusieurs, les égyptiennes, je crois, le voile est relié à la partie supérieure du manteau par une pièce de bois ou de cuivre tourné, qui s'étend du nez au front. En somme ce costume est hideux ; on dirait voir une momie ressuscitée à moitié, et essayant de se réhabituer à la marche.

Les hommes sont mieux habillés, du moins dans la belle saison : car, en hiver, ils semblent tous de vieilles femmes, avec leurs longues robes et leurs châles qu'ils portent tantôt sur leurs épaules, tantôt sur leur tête et par-dessus leur turban. Mais, en été, il faut les voir, la tête droite, légèrement portée en arrière, marchant sans se presser, les mains jointes derrière le dos, vêtus d'une longue robe de soie collante, violette, verte, rouge ou jaune, et ouverte sur le

devant ; par-dessous est une autre robe en soie de Chine, couleur blanc jaunâtre : celle-ci fermée dans toute sa hauteur. Une large ceinture de soie ou de cachemire leur sert de moyen d'union pour leurs vêtements de dessous, supérieurs et inférieurs. De ces derniers on ne voit que les bas, parfaitement blancs, et la chaussure vernie. Sur la tête le turban de rigueur, s'enroulant autour d'une calotte brodée en soie de diverses nuances. — Au total, beaucoup de dignité dans la tenue et dans la démarche, et certainement une parfaite confiance dans leur supériorité relativement aux autres hommes : esclaves, nègres, anglais, français, etc.

Ces gens-là sont heureux !

Vous parlerai-je aussi de ces petits singes habillés, de ces enfants de huit à dix ans qu'on rencontre seules aussi, voilées, et qui s'efforcent de ressembler à des femmes ? Hélas ! Elles sont mariées aussi, pour la plupart : à cet âge, le mariage n'a pas de conséquences. Mais bientôt elles changeront d'aptitudes, de position, et aussi de mari. Celui-ci alors sera sérieux et définitif, sauf le divorce qui prête à chacun ici sa commode intervention.

Laissons vite ce triste sujet, et entrons un instant au bazar des poissons, où nous verrons des monstres qui figureraient avantageusement dans un aquarium, pour leur volume colossal, pour leurs brillantes couleurs, rouge-sang, jaune, vert ; pour leurs formes souvent bizarres ; il y en a qui ressemblent absolument à une boule, sur laquelle on ne remarque qu'une seule petite saillie, formée par un véritable bec de perroquet ; d'autres qui simulent de véritables épées, des scies enchâssées dans un manche, représenté par le corps du poisson.

D'ailleurs les habitants de la mer Rouge ne sont pas tous propres à l'alimentation de l'homme ; et quelquefois, les rôles sont intervertis. Passant tout à l'heure sur le port, j'ai vu un requin récemment empaillé, qui séchait au soleil. Or, il y a quelques jours, un matelot du navire anglais qui est dans le port a voulu se baigner. Il est descendu le long du bordage ; mais il n'est pas remonté. Toutes les recherches ont été superflues. Deux jours après, on a signalé un requin dans une petite passe ; on l'a tué, éventré ; et dans son esto-

mac on a trouvé les os d'une jambe humaine. Voilà une horrible sépulture !

J'avais déjà vu sur mon passage plusieurs maisons en fort mauvais état, dont quelques-unes même paraissaient inhabitées. Les hasards de notre promenade m'amenèrent à voir coup sur coup plusieurs ruines semblables. On dirait qu'un tremblement de terre a récemment éprouvé Djeddah. — Il me semble, dis-je à mon compagnon de promenade, que l'édilité se préoccupe peu des intérêts des habitants. Voici des immeubles qui deviennent un danger pour la population. — « C'est précisément, me répondit-il, dans un but de sage prévoyance que la loi a défendu qu'il fût touché à ces maisons. En effet, il arrive trop fréquemment qu'un père de famille a pour fils un paresseux ou un débauché ; qu'il craigne, avec quelque apparence de raison, que ce jeune homme ne mange tout son bien, et qu'il n'en soit un jour réduit à vendre sa maison, pour subvenir quelque temps encore à ses folles dépenses ; après quoi le malheureux se trouverait sans argent et sans gîte. Or la loi autorise tout musulman à transmettre à ses héritiers ses immeubles sous le régime du Wakouf, c'est-à-dire de la protection. Une maison, ainsi léguée ou transmise, ne peut être ni vendue, ni démolie par son propriétaire, qui n'a que le droit de l'entretenir ; s'il n'en a pas le moyen, ce qui n'est pas rare, voilà une ruine de plus dans la ville ; et le grand turc lui-même n'a pas le droit de la faire enlever. Quant aux gens que cela gêne, ils n'ont qu'à se détourner. D'ailleurs il y a telle partie de ces décombres où s'abritent encore quelques pauvres diables ; et personne ne les en empêche, pas plus que personne ne les plaindra ni ne les secourra si quelque poutre ou quelque pierre vient à les atteindre. »

De temps à autre, le sol de la rue se soulève d'une manière assez uniforme contre les maisons. Je l'ai vu d'abord sans y porter une grande attention ; mais cela finit par m'intriguer, et j'en demande l'explication à mon guide. — « Ceci, me dit-il, c'est la peste en puissance ; jugez-en. Je vous ai dit que le sol est très peu profond, et que, dans les quartiers bas surtout, on trouve l'eau de la mer en creusant à $0^{m}50$.

Eh bien ! quand une fosse d'aisance est remplie, et qu'il

s'agit de la vider, le propriétaire de la maison fait faire un grand trou en dehors de son immeuble, au pied du mur. Ce trou ne pouvant être bien profond, on se rattrape sur sa largeur. Alors, avec des vases appropriés, on fait transporter par des esclaves le contenu de la fosse dans le trou extérieur. L'opération dure un, deux ou trois jours, selon le bon plaisir du propriétaire, et sans que personne y trouve à reprendre. Le transport achevé, on rejette la terre par dessus les vidanges ; et voilà la cause de ces tumuli que vous avez remarqués. Comme on n'a rien fait pour désinfecter ces matières, vous voyez à quelles émanations et à quels dangers la ville est exposée surtout en temps d'épidémies ».

Passons de ce côté. Nous voici dans le bazar des tourneurs. Ils fabriquent de jolis petits meubles, mais par des procédés très primitifs. Leur tour est mû par un immense archet dont il faut bien se garer en passant, parce qu'ils travaillent assis par terre, dans la rue, juste au niveau de vos pieds. L'objetà tourner est placé horizontalement, maintenu par deux pointes ; et le ciseau est solidement fixé et habilement infléchi, selon le besoin, par leurs vigoureux orteils. Avec cela, ils font réellement d'assez jolis ouvrages.

Ici nous sommes au bazar des légumes et du beurre. Ne nous y arrêtons pas. Regardez seulement en passant cet arabe, qui presse une outre avec précaution au-dessus d'un verre à boire. Il sert du beurre à un client : car ici, par cette chaleur, le beurre est fluide comme l'huile. Le plus fâcheux, c'est qu'à défaut de vases plus convenables, on le renferme dans des outres goudronnées et qu'il en conserve beaucoup trop la senteur.

Nous voilà sur le marché aux ânes ; on peut aussi en louer un pour un voyage. Tel âne qui ne paye pas de mine vous portera à La Mecque (72 kilomètres) en l'espace d'une nuit. Un bel âne vaut huit cents francs ; un chameau, de cent cinquante à cinq cents francs ; pour ce dernier prix on aura un dromadaire, c'est-à-dire un chameau de bonne race, et dressé pour la course. Les autres plus massifs et plus lourds ne servent qu'à porter des fardeaux.

Ici, — mais cette maison nous est interdite. Je sais ce qu'on y vend, mais cela ne se dit pas. Vous n'y pénétrerez

que si vous êtes présenté par un client habituel et sûr, et que si l'on est absolument certain que vous ne révélerez pas le mystère de ces tristes murailles. Alors, dans une chambre basse et dans une obscurité presque complète, vous distinguerez, au bout de quelques instants, des êtres vivants étendus sur le sol, serrés les uns contre les autres, la tête appuyée sur un billot légèrement excavé pour leur servir d'oreiller. Ces êtres, ce sont des humains à vendre. On les a pris dans leur pays, de l'autre côté de la mer, — dans le Soudan, dans le Choa, dans l'Abyssinie, dans le pays des Gallas, dans celui du Takrouris, — et on les a amenés ici dans de grands samboucks au fond desquels ils étaient littéralement entassés comme des animaux immondes. Passait-on près d'un bateau de guerre, le maître leur criait de ne pas faire le plus petit bruit, parce que, si les Européens les voyaient, ils les prendraient et les mangeraient tout vivants. Ces simples ont cru leurs bourreaux, et les voilà sur l'étal, à la disposition de tout un chacun. Choisissez : un esclave, quel qu'en soit l'âge ou le sexe, vaut de quatre cent cinquante à cinq cent cinquante francs. C'est moins cher qu'un âne ; et pourtant cela travaille rudement. Voyez dans la rue ces pauvres nègres plus qu'à demi nus, qui balayent la ville, qui vont chercher l'eau aux citernes, les pierres aux carrières ; voyez ceux qui font tourner en plein soleil les manivelles des cordiers, les roues des repasseurs, qui servent d'aides aux maçons, aux forgerons ; ceux encore qui exécutent les travaux les plus pénibles ou les plus dangereux : ce sont des esclaves qui travaillent pour le compte de leurs maîtres. Si le soir ils ne rapportent pas une somme déterminée, ils seront cruellement battus et Dieu sait s'ils mangeront. En général, ces malheureux sont horriblement maigres.

Quant aux femmes et aux petites filles, on leur donne d'autres fonctions que les murs et les grillages ne nous laissent pas connaître.

J'ai dit un mot des gens qui meurent dans quelque coin du bazar ou sur tout autre point de la voie publique. Il n'est pas sans intérêt de savoir ce qu'il advient de leur dépouille mortelle.

Si leurs semblables se gardent de les troubler dans leurs

souffrances et dans leur agonie, en revanche l'autorité s'occupe d'eux aussitôt qu'ils sont présumés avoir cessé de vivre. Ici, pas de temps perdu. Un homme est mort, ou à peu près. — Immédiatement la police en est informée par la rumeur publique ; et peu d'instants après arrive le *bettenmall*, — receveur des successions, — qui fait saisir par ses gens tout ce qui appartient au défunt, et fait porter celui-ci à la *tcherchoura*, — sorte de morgue située dans le quartier de Scham. Là on dépose le mort sur une table de pierre, on le dépouille de ses vêtements, on le lave, puis on le porte sans délai au cimetière. Tous cela est l'affaire de deux heures à peine. Quant à ses effets et à son argent, ils sont déposés chez le cadi, où les ayants-droit peuvent les aller réclamer ; et s'il ne se présente personne comme il arrive souvent pour les pèlerins, vous pouvez être persuadé que cet héritage ne viendra pas grossir le trésor public.

Et maintenant, une incroyable inconséquence ! Ces gens si durs, qui n'auraient pas donné un verre d'eau à ce malheureux mourant, s'empressent de rendre au mort les honneurs funèbres. Voici le convoi qui sort de la tcherchoura. Tous les arabes qui sont à ce moment dans la rue se font un devoir de porter le triste brancard sur leurs épaules, au moins pendant quelques instants. la foule grossit ; et jusqu'au cimetière elle se renouvellera vingt fois, chacun tenant à être vu accomplissant cette prescription de la loi musulmane. C'est là du pharisaïsme tout pur.

S'il s'agit d'un arabe mort dans son domicile, les choses se font avec plus d'éclat. Il y a des cris de femmes, des démonstrations bruyantes ; mais le bettenmall arrive toujours aussi vite, pour s'interposer entre la famille et le gouvernement représenté par le cadi et la sépulture se fait avec la même promptitude.

Enfin s'il s'agit d'un Européen, qu'il soit chrétien ou juif, les autorités locales n'ont pas à s'en occuper. Ce soin appartient naturellement au consul de la nation du défunt. Mais les habitants de la ville ne manquent jamais cette occasion de témoigner de la haine qu'ils nous portent. Ils sortent devant leurs maisons, et ils se disent l'un à l'autre, à haute voix : Qui est celui-ci ? — C'est un chien. — Où porte-on son corps

— Au cabinet. — Et son âme où va-t elle ? — En enfer, etc, et ainsi de suite pendant toute la traversée de la ville.

Quand un arabe de classe aisée atteint l'âge de quatorze ans, son père le marie, ou il lui fait présent d'une esclave. S'il s'agit d'une femme légitime, comme il est impossible qu'elle soit de beaucoup plus jeune que son mari, il arrive naturellement que celui-ci parvenu à l'âge de trente ans trouve sa femme trop vieille pour lui. Alors il prend une seconde femme légitime, à moins qu'il ne préfère acheter simplement une esclave. Ceci ne choque personne ; la coutume et la loi religieuse l'autorisent. Souvent il arrive pis encore. Sans sortir de la légalité, un arabe dit à sa femme trois fois de suit : *je vous répudie* ; et, sans autre cérémonie, voilà le mariage rompu. Il ne s'agit plus que de verser, en présence du cadi, une somme d'argent variable, pour être remise à la femme répudiée, qui devient libre de se remarier. On m'a mis en relation avec un fonctionnaire d'un rang élevé, qui fait ce métier depuis assez longtemps, et qui n'a pas l'air de vouloir y renoncer. Une fois entre autres, il a répudié une femme au bout de quinze jours de mariage, et il en a été quitte pour cinq cents francs. Une autre fois, la chose était plus grave. Il avait prévènu sa nouvelle femme, ravissante personne, paraît-il, que, si elle ne le rendait pas père d'un garçon, il la renverrait à sa famille. Cette malheureuse était, pendant toute la durée de sa grossesse, dans une angoisse inexprimable. Enfin son terme arrive, et elle met un homme au monde. Elle croyait son état-civil pour toujours consolidé, lorsque le mari qui, décidément aime le changement, et qui, par parenthèse, a fait toutes ses études à Paris, où il est resté neuf ans, lui déclara qu'il la répudiait. Et il a chassé de chez lui la mère et l'enfant. Conformément à la loi, dont il est le scrupuleux observateur, il a dû envoyer à ces pauvres créatures de quoi ne pas mourir de faim, jusqu'au jour où il apprit que celle qu'il avait répudiée allait se remarier. Qu'a-t-il inventé alors, dans sa férocité jalouse ? D'enlever à cette femme son enfant. L'infortunée est venue le trouver, s'est traînée à ses pieds, le suppliant de ne pas lui arracher l'être qu'elle aimait le plus au monde, le seul dont elle eût quelques droits à attendre de l'amour et de la

reconnaissance. Tout fut inutile ; et l'enfant alla rejoindre le pensionnat que son père se propose probablement de fonder avec la progéniture nombreuse, et légale selon Mahomet, qu'il a déjà récoltée dans ses innombrables transactions matrimoniales.

Je crois que le bateau va partir. Il en est temps : car j'ai assez vu Djeddah. — Il y aurait certainement encore une bonne moisson à faire ; on me parle des cérémonies des mariages, des circoncisions, des fêtes religieuses et autres ; des coutumes du pays, de sa moralité en général, ou pour mieux dire de son incroyable immoralité ; de la justice, de l'exercice de la médecine, des superstitions, des sorcières de profession, enfin de mille choses qui ne manqueraient peut-être pas d'intérêt. Mais il me prend comme un dégoût de ce pays. J'aime mieux retourner sur mon bateau, et y attendre en bon air le moment du départ. Ce que j'ai vu est vu ; ce qui est écrit est écrit ; cela suffit à ma curiosité. Quelque chose d'instinctif me dit d'ailleurs de ne pas chercher à voir au-dessous de la superficie, et qu'une étude plus approfondie des mœurs de l'Arabie n'ajouterait à mon bagage que des documents absolument inénarrables.

E. Suret.

(*Fin.*)

NOTES THEOLOGIQUES

SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

Suite (1)

CHAPITRE ONZIÈME

DE L'EXTENSION DE L'INCARNATION PAR L'EUCHARISTIE.

I. — *L'Eucharistie est une certaine extension de l'union hypostatique.*

II. — *L'Eucharistie est le troisième degré de la communication de la vie divine.*

III. — *L'Eucharistie est le complément de toute l'économie de la rédemption.*

§ I

COMMENT L'EUCHARISTIE EST UNE CERTAINE EXTENSION DE L'UNION HYPOSTATIQUE

SAINT JEAN CHRYSOSTOME : « Dieu a voulu naître de notre race ; et, si vous m'objectez que cela ne fait rien pour la généralité des hommes, je vous répondrai que cela nous intéresse tous. En effet, c'est vers tous évidemment qu'il vient, en prenant notre nature : en venant à tous, il vient à chacun des fidèles. » (*In Matth. Homil.* 82.)

« Par l'Incarnation, le Verbe a repris son œuvre, il s'est uni intimement à la nature humaine du Christ, et par elle à l'humanité tout entière, et par l'humanité à l'univers, c'est

(1) Voir le fascicule d'octobre 1903.

surtout par l'Eucharistie que ces mystères s'accomplissent dans toute leur perfection. Par l'Eucharistie, nous sommes greffés à l'Incarnation ; le germe de l'Incarnation se dépose en nous, pour arriver plus tard à son entier développement. « De même, dit saint Jean-Chrysostome, que le corps de « Jésus-Christ est uni au Verbe, de même nous sommes par « l'Eucharistie unis à l'humanité sainte du Christ. Le Christ « s'unit intimement à nous, et il nous fait réellement son « corps. Et ainsi s'opère en chacun de nous le mystère de « l'Incarnation. » (*In Epist. I ad Cor. Homil.* 24. — Landriot, *La Sainte Communion*, 13e confér.)

Tertullien : « Notre chair est spirituellement conviscérée à la chair de Jésus-Christ, afin que la substance du Christ se trouve dans notre chair, de même que le Christ a uni notre chair à sa divinité. » *(Lib. de car. Christi, 20.)*

« L'union eucharistique rivalise avec l'union hypostatique, parce que notre chair est unie immédiatement à la chair du Seigneur, comme le corps du Christ est uni immédiatement à la personne du Verbe. Il ne convenait pas que le Verbe s'unît personnellement tous les hommes. Il ne s'est donc uni personnellement qu'à sa propre humanité ; mais l'union qu'il nous donne avec son humanité par l'Eucharistie est si parfaite, qu'elle imite l'indissolubité de l'humanité du Christ avec sa personne et du Fils de Dieu avec son Père dans la sainte Trinité ». Saint Parchase Radben dit que « l'amour « divin a trouvé un second amour très semblable au premier: « il s'est uni à chaque homme en particulier par l'Eucha« ristie, afin que son union hypostatique s'étendît également « à tous et à chacun. » (*Tertullianus Prædicans. Vox Eucharistia. Conc. V.*)

Saint Cyrille : « La chair du Christ est vivifiante, parce qu'elle est unie à celui qui est vie par nature, c'est-à-dire au Verbe Divin. Aussi, quand nous la goûtons, nous avons la vie en nous, et nous sommes unis à cette chair comme elle-même l'est au Verbe qui l'habite. » (*I. Jo. lib. IV.*)

B. Albert-le-Grand : « De même que la nourriture que nous recevons dans nos membres nous est assimilée, de même nous sommes assimilés au Christ dans l'Eucharistie ; nous lui sommes incorporés, et parmi les théologiens il n'est

personne qui doute que cette incorporation ne se fasse par le mystère de l'Eucharistie. Le chrétien qui communie remonte à Dieu, il s'incorpore à lui, et il devient participant de sa divinité et de son humanité, de la même manière que le Verbe par l'incarnation est devenu participant de notre humanité. » (*De Euch. dist. IV, C. 3, t. XXI, p. 78.*)

« Il ne suffirait pas à l'immense bonté de Dieu d'avoir pris de nous une chair passible, il nous a donné ce qui était à lui c'est-à-dire son très saint corps, impassible et invisible, qu'il avait reçu de nous. Il n'avait pas pris une personne humaine, mais il avait uni notre nature à sa personne ; et, par l'Eucharistie, dans la condescendance infinie de son amour, il s'unit d'une certaine manière à nos personnes, et il étend jusqu'à nous le mystère de son Incarnation. » (*Orat. habit. in conc. Trid.* ab. arch. Salap. — *Labbe, Concil. T. XIV, p. 1069.*)

Suarez : « Saint Jean-Chrysostome indique fréquemment que l'Eucharistie est un certain complément de l'Incarnation, parce qu'elle communique d'une manière ineffable aux autres hommes le bienfait de l'Incarnation, qui ne s'était accompli que dans l'humanité du Verbe. »

« Comme le dit saint Jean-Chrysostome, ce Sacrement a pour fin de communiquer aux autres hommes le bienfait prodigieux de l'Incarnation, et de nous faire participer de la manière la plus parfaite qui puisse être, en unissant réellement aux hommes l'humanité même du Verbe. » (*In Q. 73, art. V. — Disput. 41, sect. V.*)

« De même qu'il était convenable que toute la divinité fût communiquée à l'humanité du Christ, de même il convenait que cette humanité et tout le bienfait de l'Incarnation fussent communiqués d'une manière admirable aux autres hommes. Comme la nature humaine du Christ existe d'une manière ineffable dans le Verbe et le Verbe en elle, ainsi le chrétien qui communie demeure d'une manière toute particulière dans le Christ et le Christ en lui ». (*Disput. 46. A. 1. — Sect. 7. n. 6.*)

Lessius : « Admirable conseil de Dieu ! Pour nous ramener à lui et pour nous rendre participants de son esprit et de sa vie, il s'est d'abord uni hypostatiquement à la chair de l'homme dans une humanité individuelle, et ensuite il nous donne en aliment cette même chair sous les apparences du

...., par cet aliment qui se joint et se mêle à nous, il fait ... en nous l'esprit et la divinité, qui sont unis à cet aliment. Et c'est de cette manière qu'il nous sanctifie tous et qu'il nous ramène à sa vie et à son unité. On ne peut rien concevoir de plus suave et de plus efficace, de plus sage et de plus admirable » *(De Perf. div. — Lib XII — Cap. 15, n. 108.)*

CORNEILLE DE LA PIERRE : « Le Christ, comme chef de l'humanité, communique dans l'Eucharistie à chacun de ses membres son esprit et sa vie. Il nous réunit tous dans un même corps et comme dans une même personne parfaite. Nous lui sommes greffés et incorporés, comme l'aliment s'assimile à nous et fait une même personne avec nous. » (*In. Prov. cap. XXIII, v. 2.*)

THOMASSIN : « Dieu s'est uni substantiellement et physiquement à l'humanité, et cette union, qu'il a opérée d'abord dans l'Incarnation avec Jésus-Christ notre chef, il l'a étendue par l'Eucharistie jusqu'à nous qui sommes ses membres. Ce n'est donc pas seulement par le nœud de la charité, mais par un lien physique et substantiel que nous sommes unis au corps du Christ et mêlés à l'Incarnation ». (*De Incarn. — Lib. X. Cap. 21. n. 8.*)

« L'Eucharistie est une extension de l'Incarnation. L'Incarnation unit au Verbe une humanité individuelle ; l'Eucharistie lui adopte l'humanité tout entière. La première forme notre chef ; la seconde tout son corps. L'une constitue l'Homme Dieu ; l'autre, par le moyen de sa chair, réconcilie à Dieu et à lui-même tout le genre humain. Enfin, ce n'est pas seulement l'union du Verbe avec sa chair qui est une union physique, mais elle est aussi physique et substantielle cette union, que nous avons tous avec cette chair et par elle avec le Verbe ». *(Lib. X. Cap. 21. n. 3.)*

« Voilà donc ce que les saints Pères ne cessent de célébrer, c'est que le Verbe n'a pas pris seulement pour lui-même une humanité individuelle, mais qu'il a pris d'une certaine manière l'universalité de notre race. « Le Verbe s'est fait chair et il a habité en nous ». Le Verbe s'est fait chair » ; cela est propre à son humanité personnelle, et « il a habité en nous », et cela s'étend à tous les hommes ». *(N. 6.)*

BOURDALOUE : « Voici ce qui est capable de ravir d'admi-

ration les anges et les hommes : c'est que le sacrement de l'Eucharistie est pour nous et pour tous les fidèles qui le reçoivent une extension continuelle et perpétuelle du mystère de l'Incarnation. Ainsi parlent les Pères. Vous savez à quel point d'honneur fut élevée l'humanité de Jésus-Christ dans le bienheureux moment qui l'unit au Verbe divin. Or je dis que Jésus-Christ, se donnant à nous par le sacrement de l'autel, a fait entrer tous les membres de son Eglise en communication de la même gloire, puisqu'il vient en nous, qu'il s'unit à nous, qu'il ne fait pour ainsi dire qu'un avec nous ». *(Serm. sur le T. S. Sacrement.)*

Lejeune. « Saint Chrysostome et les autres Pères enseignent que le Fils de Dieu instituant ce Sacrement, n'a pas fait seulement une imitation mais une extension, un supplément et une consommation de son Incarnation... Saint Denis l'Aréopagite, disciple de saint Paul, dit que l'Eucharistie est appelée la synaxe ou la communion, parce qu'elle est le Sacrement de la réunion des fidèles, où ils sont tous unis, liés et conjoints... Par ce Sacrement, nos corps sont ramenés et unis à la divinité. » *(Serm. 81. T. III, p. 362.)* « Toutes les créatures peuvent se ramener à quatre ordres différents : l'ordre de la nature, l'ordre de la grâce, l'ordre de la gloire et l'ordre de l'union hypostatique. Or c'est à l'honneur de cet ordre suprême de l'union hypostatique, c'est à la participation d'une alliance si sainte, si excellente et si divine, que nous sommes appelés et associés par l'Eucharistie ; car la parole de Dieu et la théologie nous enseignent que Jésus a institué ce Sacrement pour étendre, pour dilater et consommer en nous le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire afin que la divinité étant unie au corps précieux par l'union hypostatique, et ce corps étant uni aux nôtres, non hypostatiquement mais admirablement et très étroitement par l'Eucharistie, notre corps soit uni à la divinité, même dès cette vie, par l'entremise de sa chair. » *(P. 377.)*

Avrillon : « Uni à la nature humaine pour honorer tous les hommes, vous instituez, Seigneur, la sainte Eucharistie, pour faire une extension miraculeuse de votre union hypostatique ; vous vous incarnez d'une manière ineffable en chacun... Et quel est le centre de cette union ? c'est le cœur

de l'homme, c'est sa chair. » *(La Sainte Communion. Médit. XXIII.)*

GERBET : « La communion eucharistique est le moyen par lequel l'Incarnation permanente s'individualise en chaque chrétien, comme la grâce est le moyen par lequel la puissance divine permanente opère d'une manière particulière en chaque homme. » *(Le dogm. générat. chap. III.)*

VENTURA : « Saint Jean ne s'est pas contenté de dire : « Le Verbe s'est fait chair », mais il ajoute : « et il a habité en nous », ce qui signifie évidemment le Verbe s'est fait chair par l'Incarnation et il a habité en nous par l'Eucharistie. L'Eucharistie est donc l'Incarnation toujours subsistante parmi nous, toujours renouvelée pour nous, toujours appliquée, individualisée, personnifiée à chacun de nous ». « Par l'Eucharistie, le Verbe incarné ne se donne pas à nous seulement par une émanation de sa grâce, mais par une communication de sa personne. » « Par l'Incarnation le Verbe ne s'est uni qu'à notre espèce ; par l'Eucharistie il s'unit à chaque individu. Par l'Incarnation, il a contracté une vraie parenté avec notre nature; par l'Eucharistie, il entre dans les limites de notre personne. L'Incarnation a été une sorte de communion générale de la nature divine avec l'humanité ; la communion eucharistique est une espèce d'incarnation personnelle, par laquelle l'Homme-Dieu s'unit de la manière la plus intime avec chaque homme en particulier. » *(Conférences, t. III. confér. XX.)*

LANDRIOT : « Par l'énergie du Sacrement de nos autels, et par son action permanente sur nos âmes, il se forme entre nous et le Christ une union si intime que, pour l'exprimer, saint Jean Chrysostome ne trouve pas d'autre terme de comparaison que les rapports personnels entre le Fils de Dieu et sa chair. Sans doute cette union n'est point hypostatique comme dans l'Incarnation, mais d'ailleurs elle va aussi loin que possible... L'Incarnation n'est plus un fait unique, si je puis m'exprimer ainsi ; c'est un large manteau divin que l'amour projette sur l'humanité tout entière. »

« Le Verbe de Dieu ne s'est pas uni seulement à l'humanité du Christ, c'est la nature humaine tout entière qu'il a relevée. Cette nature humaine qui circule dans les veines de

chacun de nous, il se l'est unie, il se l'est incarnée, non point dans un sens aussi rigoureux que dans le Christ ; et cependant il l'a rendue tellement partie de lui-même, que l'apôtre ne craint pas de nous appeler les membres du corps de Jésus-Christ, formés de sa chair et de ses os. » (*L'Eucharistie*, *3e Confér.*)

« Le Verbe divin a une faculté incarnative infinie, c'est-à-dire qu'il aurait pu et qu'il pourrait encore s'unir tous les êtres comme la sainte humanité du Christ. » (*La Sainte Communion. Confér. XIII.*) « L'Eucharistie opère en nous la continuation du grand mystère de l'Incarnation ; elle le perpétue, et par elle la vertu incarnative du Verbe, qui est infinie, s'étend sur toutes les âmes justes. » (*La Sainte Communion. Confér. VIII.*)

Mgr Gay : « En venant en toi par le baptême, je t'ai pris comme j'ai pris ma propre humanité : non que je sois devenu ta personne, comme je suis celle de mon humanité, mais je me suis mis avec toi dans une relation analogue. » « Sachant que ce bien infini, donné d'abord par moi à ma nature humaine, d'être l'humanité d'un Dieu, pour être communiqué à toute la race d'Adam, mon divin cœur désire extrêmement cette communication universelle. » « De même que mon humanité subsiste dans le Verbe, et n'a de subsistance qu'en lui ; de même, selon la grâce, les chrétiens subsistent en moi et n'ont de subsistance qu'en moi. » « Je vous possède toutes deux ensemble, ma grande et personnelle humanité, et toi, ma petite humanité d'adoption et de grâce. » (*Elévat. sur les Mystères. — Elévat. 117.*)

Iovene : « Que l'union de l'homme à Jésus-Christ soit une union hypostatique accidentelle, c'est une opinion difficile à admettre. Cependant, s'il faut pour la vraie filiation adoptive de Dieu, non seulement une participation à la nature du Fils naturel de Dieu, mais une participation directe et formelle à la personne même du Fils de Dieu, comme dans l'Incarnation ; alors en effet, la cause formelle de notre adoption serait cette union immédiate à la personne de Jésus-Christ », qui est produite par l'Eucharistie. (*De vita deiformi. Thes. XXV, p. 661.*)

De toutes ces citations il ressort, avec évidence, que l'Eu-

charistie est véritablement le complément de l'Incarnation et une certaine extension de l'union du Verbe divin avec son humanité personnelle; et cela, parce qu'elle unit intimement notre chair à la chair de Jésus-Christ, et par ce moyen à sa personne. Et cet effet, ce n'est pas seulement par la communion sacramentelle qu'elle le produit, mais elle l'opère en tout homme par le Baptême, par la foi, comme cela est indiqué dans presque tous les textes que nous venons de citer.

Or cette union à Jésus-Christ est pour nous le principe du salut et de la vie. L'Eucharistie est donc bien véritablement de nécessité de moyen. Pour les théologiens qui ne croient pas cette nécessité de l'Eucharistie, l'extension de l'Incarnation consiste seulement en ceci, que Jésus-Christ a étendu, par ce Sacrement, sa présence réelle à tous les temps, à tous les lieux et à chaque homme en particulier par la communion sacramentelle ; mais ce n'est pas le sens de la tradition.

Ce qui nous reste à dire sera un nouveau développement et une confirmation de cette doctrine des saints Pères.

§ II

L'Eucharistie est le troisième degré de la participation a la vie divine

Saint Bernard : « Le Christ Seigneur est la montagne de Dieu, la montagne sublime à laquelle vient s'adjoindre la multitude des collines. Il attire tout à lui, et tout s'unit à lui par une union substantielle, personnelle, spirituelle et sacramentelle. Il possède en lui-même le Père, qui n'est avec lui qu'une seule et même substance, il porte son humanité sainte, avec laquelle il forme une personne unique, il porte aussi unie et adhérente à lui l'âme des fidèles qui ne sont avec lui qu'un seul et même esprit ; il porte son Eglise, son épouse unique et bien aimée, la Mère de tous les élus, avec laquelle il ne fait plus qu'une même chair. » (*De diversis. Serm.* 33.)

B. Albert le Grand : « Jésus-Christ a dit: « Père, la clarté « que vous m'avez donnée, je la leur ai donnée, afin qu'ils



« soient un comme nous sommes un. Moi en eux, et vous en « moi, afin qu'ils soient consommés en un ». Voilà cette chaîne d'or, qui nous relie tous ensemble à l'unité d'où nous sommes sortis. Le Père en effet est l'unité même, et le Fils naît de lui comme de son principe, et du Père et du Fils procède l'Esprit-Saint. Or le Saint-Esprit est le lien de notre union avec Dieu, car « Celui qui adhère à Dieu est un même esprit avec « lui », et la forme à laquelle nous sommes reliés, c'est le Fils, qui est la forme du Père éternel, et c'est aussi le Sacrement de son corps et de son sang, qui nous incorpore au Christ. Et ainsi dans le Fils nous retrouvons l'héritage de notre Père céleste et tous les biens du Fils éternel de Dieu dans les délices et la béatitude du Saint esprit... Ce lien qui nous rattache au Père dans le Fils et dans le Saint-Esprit, c'est la charité du Christ qui le forme, et aussi le Sacrement de l'Eucharistie, lequel relie toutes les nations au Seigneur dans un même corps. » (*Lib. de Sacr. Euch. dist. II. Tract. 3. — C. 8.*)

Corneille de la Pierre : « Jésus-Christ explique comment il est le pain vivant et vivifiant. Dieu le Père en effet est la vie même dans sa source, et cette vie, il la communique à son divin Fils ; d'où il suit que le Fils est lui-même la source de la vie. Or de même que le Père, demeurant toujours dans le Fils, lui donne toujours la vie ; et de même que le Fils, demeurant dans la chair qu'il a prise, donne continuellement à sa chair et à son humanité un écoulement de cette vie ; ainsi, à nous qui recevons sa chair dans l'Eucharistie, Jésus-Christ, demeurant continuellement en nous, nous communique une vie semblable à la sienne ». (In *Jo.* VI, 57.)

Ainsi, la cause de la vie pour nous, c'est que Jésus-Christ demeure toujours en nous, et cela par l'Eucharistie.

Lejeune : « Il y a une chaîne rare, admirable, précieuse et accédant toute estime et toute valeur, par laquelle le Père éternel lie et conjoint, dès cette vie, le corps mortel et terrestre des hommes à l'essence suprême de sa divinité : chaîne composée de trois chaînons attachés l'un à l'autre. Le premier, c'est la résidence essentielle et substantielle de la divinité du Père dans la personne du Fils par la génération éternelle. Le second, c'est la résidence substantielle et per-

sonnelle de l'hypostase du Fils dans le corps de Jésus-Christ, dans l'Incarnation. Le troisième, c'est la résidence substantielle et corporelle du corps déifié de Jésus-Christ dans le nôtre par l'Eucharistie. Ainsi par ces degrés et échelons, nous sommes unis substantiellement à l'essence de Dieu, même dès cette vie, de cette sacrée et inviolable chaîne dans laquelle se trouve le nœud et le principal de la religion chrétienne ». *(Serm. 82.)*

P. de Saint-Jure : « Comme je vis par mon Père, ainsi celui qui me mange vivra par moi. » Notre-Seigneur compare l'union que celui qui le reçoit au Saint-Sacrement remporte avec lui, avec celle qu'il a avec son Père. Comme le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père, de même, par quelque rapport, quand nous recevons le divin Sacrement, Notre-Seigneur est en nous et nous en lui, et par l'union que nous avons avec son humanité, nous montons à celle de la divinité. Dieu le Père est uni à son Fils par la génération éternelle en unité d'essence ; le Fils s'unit à l'homme dans l'Incarnation en unité de personne, et puis à tous les hommes en unité de sacrement ; et au moyen de l'union qu'il leur donne avec son humanité, il les unit à sa divinité et par lui-même à son Père. Voilà le motif, l'issue et le retour du voyage du Verbe divin sortant du sein de son Père et entrant dans celui de sa Mère pour venir en nous. »

« Souvenez-vous de cette chaîne admirable que saint Cyrille emploie pour expliquer ce mystère : dont le premier chaînon, dit-il, est la résidence substantielle de la divinité du Père dans la personne du Fils, par la voie de son éternelle génération. Le second est la résidence substantielle de la divinité du Fils dans son humanité, par le moyen de l'Incarnation ; et le troisième est la résidence substantielle du corps de Jésus-Christ en nous, par la communion. De sorte que par ces trois chaînons, nous sommes réunis au Père par l'intermédiaire du Fils. Voilà, au sentiment de saint Hilaire, cette admirable union que Jésus-Christ se réjouissait de communiquer à ses disciples par le Sacrement de son corps. (*Les trésors de l'Euch. — Extraits de saint Jure, 1*[er] *entretien.*) Le P. Texier reproduit ce texte de saint Jure, dans le troisième sermon de sa belle octave du Saint-Sacrement.

L'Eucharistie est donc le troisième degré de la participation à la vie divine. Or cette communication de la vie divine se fait par voie de génération, et, en nous unissant à Jésus-Christ, qui est Fils de Dieu par nature, l'Eucharistie nous fait participer à la filiation divine du Verbe fait chair.

Louis de Grenade : « Seigneur, Père adorable, à quel honneur, à quelle gloire élevez-vous les enfants des hommes ! La plus haute dignité qui puisse exister est d'être Fils de Dieu par nature ; la deuxième est d'être Fils de Dieu par grâce. Il était impossible qu'il y eût plus d'un seul Fils de Dieu par nature ; et alors vous nous avez mis au second rang, et vous nous avez faits vos enfants par la grâce. » *(Mémor. de la Vie Chrét. — Livr. VII.)*

Mgr de Ségur : « Le Chrétien, c'est un second Fils de Dieu, un Fils de grâce et d'amour, créé, puis relevé par le Fils unique et éternel de Dieu ; c'est, par une union non hypostatique mais très intime, le second Christ, la seconde humanité, l'humanité mystique du Verbe incarné ; c'est un second Jésus, un second Dieu, non par nature mais par grâce, par adoption, par conformité. » *(La Gr. et l'Am. de de Jésus. 2e Part. — Chap. VIII.)*

P. Tesnière : « Le Père n'envoie pas son Fils ici-bas pour se faire un seul Fils parmi les hommes, mais pour reconquérir tous ses Fils, qu'il avait créés vivants et que le péché avait séparés et privés de la vie. Il veut qu'ils la reprennent par une déification nouvelle, sur le modèle et par le ministère de leur Frère aîné, de son Fils bien-aimé. Et cette copie, cette reproduction de l'Incarnation dans les membres de Jésus, par la communion, c'est la déification de l'homme au second degré. (*Le T. S. Sacrement*, *juin 1897*, *p. 798.*)

§ III

L'Eucharistie est le complément de toute l'économie de l'Incarnation

L'Eucharistie est véritablement le complément de toute l'économie de l'Incarnation, parce que c'est elle qui ramène et unit au Verbe incarné la création tout entière.

Saint Jean Damascène : « C'est Dieu le Père qui par son Fils bien-aimé a réuni dans les liens les plus étroits l'univers tout entier. Comme l'homme est un petit monde, qu'il renferme en lui le lien de toutes les créatures visibles et invisibles, et qu'il est composé de ces deux éléments divers ; la volonté miséricordieuse du Dieu créateur et administrateur de ce monde a établi que, dans son Fils unique et consubstantiel, il se ferait une union de la nature divine et de la nature humaine, et que, par l'humanité du Christ, la même union s'étendrait à toutes les choses créées, afin que Dieu fût en toutes choses. » (*In transfig. N° 18.*)

Card. Cajétan : — « L'Incarnation est le degré le plus élevé de l'union du Seigneur avec la créature. Or, par ce moyen, Dieu s'est communiqué à la création tout entière, et non pas seulement à une créature en particulier, car l'Incarnation est l'élévation de l'univers tout entier à la personnalité du Verbe... L'homme, par sa double nature, est la réunion des deux mondes, et la conséquence de l'Incarnation en une sorte d'élévation de tous les êtres à la personne du Verbe... Et ainsi Dieu en s'incarnant s'est communiqué au plus haut degré d'union à l'univers tout entier. » (*In 3 Part. Q. 1. art. 1.*)

P. Faber : « L'Eucharistie fait partie d'un immense système et sert de conclusion à une foule de prémisses divines. Elle est la clef de voûte de la création, et forme le sommet de la pyramide admirable, qui monte et va se perdre dans la personne du Verbe éternel, et qui rattache ainsi toutes choses à Dieu. » (*Le Saint-Sacrement. Livre III.*)

L'Année Liturgique : « La Sagesse éternelle, en se faisant chair, avait en vue tous les enfants des hommes. Si l'unité qui préside aux œuvres divines lui faisait une loi de ne s'unir qu'à une seule et une même hypostase, cette même loi d'unité, secondant son amour, avait fait de cet Homme-Dieu la tête d'un corps immense, où chaque élu devait s'adjoindre au Christ en union substantielle. » « Telle est l'économie du grand mystère de l'Incarnation, au point que cet ineffable mystère nous est représenté par les saints docteurs comme en suspens et incomplet jusqu'à ce que, par l'Eucharistie, la tête enfin s'adjoignît ses membres, et ne demeurât plus

comme tronquée, séparée du corps qu'elle devait animer et régir. » « Mais dans ce merveilleux rapprochement des créatures, accompli à la gloire du Père souverain par l'esprit du Père et du Fils, c'est à celui-ci comme Verbe incarné, qu'aboutit cet immense travail d'union, dans les noces divines avec l'humanité sous le terme glorieux. » (*Temps après la pentecôte, tome 1.*)

Marius Victorin : « Jésus, le Verbe, source de la vie éternelle, est venu dans la chair, et il a triomphé de la mort du péché par sa mort, et il a ressuscité à la vie éternelle tout ce qui était mort. Toutes choses seront converties en lui, et deviendront un, c'est-à-dire spirituelles. » « Toutes choses sont un même tout, dont les différentes parties sont enchaînées les unes aux autres ; et cette chaîne, c'est Dieu, Jésus, les hommes, les anges et tous les êtres corporels. » (*Adr. Arium. lib. I. 25, Migne. t. VIII, p. 1058*).

Landriot : « C'est sans doute sur ces sommets que s'élevait Origène, quand il poussait ce cri de l'aigle parvenu sur les hauteurs et tout inondé de lumière : « Le corps du Christ, c'est le genre humain tout entier, et peut-être même l'universalité de toute créature. » (*In ps.* 36. *Homil. II. p. 1. T. II. p. 1330* — édit. Migne. — *La Sainte Communion. 13e Confér.).*

CHAPITRE DOUZIÈME

Différentes opinions des auteurs sur notre union à l'humanité de Jésus-Christ

Il n'y a pas de questions sur laquelle les théologiens et les auteurs spirituels soient plus divisés, que sur la nature de notre union à l'humanité de Jésus-Christ, par la communion et par la grâce.

Quelques-uns pensent que par la grâce du Baptême, nous avons en nous l'humanité de Jésus-Christ, ou du moins quelque chose de son humanité. Plusieurs disent qu'après la communion sacramentelle et par sa vertu, la sainte humanité du Christ continue à demeurer en nous, tant que nous

restons dans l'état de grâce. D'autres ont pensé qu'après la Communion, l'âme de Jésus-Christ restait en nous, bien que son corps n'y demeurât pas.

P. Tesnière : « Il est de foi, et il faut le croire, que la venue de Jésus dans l'âme est pour durer ; elle a un but permanent, et la fin, l'effet, l'opération de la communion est de faire vivre, de faire demeurer Jésus dans l'âme et l'âme en Jésus-Christ : « *qui manducat me, in me manet et ego in eo.* » Mais de quelle manière Jésus-Christ demeure-t-il dans l'âme après la consommation des espèces et en vertu de la communion ? Est-ce par sa divinité seulement ? Est-ce par son âme seule ? Est-ce par son âme et par son corps, par son humanité tout entière, spirituellement présente par le moyen du Verbe auquel elle est unie, et qui demeure en l'âme continuant de l'animer, de la soutenir, de la conduire, demeurant en elle enfin et y vivant personnellement ? Voilà sur quoi plane un profond mystère. Le premier mode est facilement admis par tous les théologiens. Le second a ses partisans. Le troisième pourrait peut-être aussi se soutenir · et à vrai dire il paraîtrait bien traduire, dans toute leur réalité et toute leur ampleur, les solennelles assurances par lesquelles le Sauveur affirme sa permanence et sa vie dans l'âme à laquelle il s'est uni par la manducation de sa chair et de son sang. » (*La Som. de la prédic. euch.— T. II. confér. 18.*)

§ I

Quelques auteurs disent qu'après la communion sacramentelle la sainte Humanité de Jésus-Christ continue à demeurer en nous.

Lalemant : « L'union Eucharistique a lieu non seulement avec la divinité, mais avec le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'une manière très intime et très constante : très intime, parce que le corps de Jésus-Christ est uni avec notre corps et avec notre âme par forme de nourriture, qui est la plus intime des communications ; et aussi d'une manière très constante, puisque la meilleure partie des théologiens

assure que l'âme fidèle, qui communie divinement, est unie avec la chair sacrée de Jésus-Christ constamment, sans aucune interruption, d'une manière véritable et réelle après l'altération des saintes espèces, et pendant tout le temps que l'on ne communie pas, pourvu qu'on reste en état de grâce. Et ainsi, disent les saints docteurs, ils ne sont plus deux, mais une même chair ». « La communion est un divin mariage du corps de Jésus-Christ avec le nôtre ». *(Entret. sur la vie cachée de J.-C. dans l'Euch.)*

Le Père Lalemant appelle ici « la meilleure partie des théologiens », ceux qui disent que l'Eucharistie est de nécessité de moyen ; mais il faut remarquer que, d'après ces théologiens, ce n'est pas seulement par la communion sacramentelle que l'Eucharistie produit cette unité véritable et réelle de notre corps avec le corps du Christ, bien qu'alors elle la produise dans toute sa perfection ; mais elle opère cette union dans la grâce du baptême.

Le Père Lalemant ne dit pas que le corps de Jésus-Christ demeure continuellement présent en nous ; il dit seulement que le corps de Jésus-Christ nous reste uni par une union réelle ; mais cette union réelle semble impliquer la présence permanente du corps du Christ en nous, car comment pouvons-nous avoir une union réelle avec le corps du Christ, s'il n'est pas véritablement en nous ? Cependant saint Jure, qui admet cette union réelle, ne croit pas qu'elle soit physique, mais morale seulement.

Saint-Jure : « Le corps de Jésus-Christ, par l'union intime et personnelle qu'il a avec la divinité, contient en soi la source de la vie. Dans la communion sacramentelle, il n'y a pas seulement attouchement à ce corps du Christ, mais union. Or cette union, que les Pères appellent réelle et substantielle, n'existe pas seulement, d'après quelques célèbres théologiens, pendant que les espèces demeurent en nous, mais elle persévère encore, bien que d'une manière morale, après que les espèces sont consommées ; et cette union aura la force de ressusciter nos corps et de leur communiquer son immortalité bienheureuse. » (*Les Trésors de l'Euch. 3e entret.*)

Quelques auteurs affirment d'une manière plus positive la

permanence de l'humanité de Jésus-Christ, après la communion.

P. Tesnière : « Nous savons que quelques théologiens, hommes de doctrine et de piété, croient pouvoir expliquer plus amplement et plus dignement ces paroles du Sauveur : « Celui qui mange ma chair demeure en moi et moi en lui », en disant que, sans doute, les espèces communiées, la présence sacramentelle de l'humanité de Jésus-Christ cesse aussi, mais sans que pour cela Jésus-Christ avec son humanité vous abandonne. A la présence sacramentelle succéderait une présence spirituelle de l'humanité de Jésus-Christ, indépendante des espèces, et qui serait la suite de la venue sacramentelle du Christ dans l'homme. Jésus-Christ, Dieu et homme, demeurant en nous et nous en lui ; c'est lui tout entier qui continuerait de nous nourrir, de nous sustenter, de répandre la grâce sanctifiante et les grâces actuelles dans notre âme. Ce serait le principe immédiatement uni à l'effet, l'humanité sainte à la grâce, et cela en vertu de la communion. Nous confessons que cette opinion nous sourirait beaucoup, qu'elle réaliserait bien pleinement, bien amoureusement l'union perpétuelle et vitale du chrétien avec Jésus-Christ. Que n'est-elle plus reçue et plus appuyée ». *(Som. de la prédic. euch. T. II. confér. X.)*

« Le Christ ne demeure pas en nous sous sa forme sacramentelle d'une communion à l'autre ; mais il y demeure de la manière qu'il lui plaît de prendre, que nous ignorons et que nous n'avons nul besoin de savoir, pourvu que nous sachions et croyions qu'elle est réelle et personnelle. » *(Confér. XXVII.)*

Mgr de Ségur : « La présence sacramentelle de Jésus en nous après la communion cesse avec la dissolution des saintes espèces ; mais Jésus, le Roi céleste, qui n'est au Sacrement que pour nous, qui ne devient eucharistique que pour être notre Pain de vie, qui en lui-même est tout à fait indépendant des espèces et du Sacrement, Jésus demeure en nous, selon sa parole si formelle : « Celui qui mange ma « chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui ». Quand nous avons communié, cette forme sacramentelle de Jésus disparaît bientôt ; Jésus cesse d'être présent en nous

d'une présence terrestre et extérieure, mais il demeure en nous et nous demeurons en lui d'une manière toute céleste et très réelle, et c'est ce qu'on appelle la présence spirituelle de Jésus en ses fidèles. Elle dure tant que par la foi et par l'union de l'Esprit-Saint nous demeurons dans le Christ ». *(La Piété et la vie intér. Traité IV. Chap. 8. § 2-4.)*

Mgr Gay : « Les espèces eucharistiques servent d'enveloppe à votre vie, mais pour en devenir l'instrument et le véhicule. Elles ne subsitent après la sainte consécration, que pour nous livrer ce qu'elles contiennent, et nous laisser ce tout après qu'elles-mêmes ne sont plus ». (*Elévat. CXV.*)

Le père Nouet, disciple du père Lalemant, ne partage pas ce sentiment de son maître sur cette union permanente et réelle à l'humanité de Jésus-Christ par la vertu de la communion sacramentelle. « Quelqu'un, dit-il, pourrait demander ce que l'on doit penser de l'opinion de ces théologiens, qui établissent une certaine union réelle et substantielle entre le corps de Jésus-Christ et tous ceux qui communient, union qui demeure après que les espèces sont consommées, et qui ne se perd qu'avec la grâce sanctifiante. J'avoue que leur doctrine n'a jamais pu entrer dans, mon esprit, quoiqu'ils semblent se prévaloir de l'autorité des Pères. » (*L'Homme d'Oraison. T. III. Livr. VI. Entret. 15.*)

On ne trouve en effet nulle part dans la tradition, qu'il y ait, par la vertu de la communion sacramentelle, une permanence spéciale de l'humanité de Jésus-Christ en nous, distincte de l'habitation du Christ dans tous les fidèles et dans ceux qui n'ont jamais communié.

§ II

Quelques-uns ont pensé qu'après la communion la sainte âme de Jésus-Christ demeure réellement en nous.

Quelques auteurs, persuadés que ces paroles de Jésus-Christ : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui », indiquent une permanence de Jésus-Christ en nous, et n'osant pas dire que Jésus-Christ

reste présent en nous par son corps, ont pensé que c'était sa sainte âme qui continuait à demeurer en ceux qui ont communié.

Dalgairns : « Ces paroles de Jésus-Christ : « Celui qui « mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi « en lui », ont trait à une résidence spéciale et permanente, en vertu de la communion. Or il est certain que le corps de Jésus-Christ cesse d'être en nous peu de temps après la communion. Aussi des théologiens ont cherché une présence réelle et spéciale, qui persistait après que son corps a disparu. Ils ont soutenu que, lorsque les espèces sont consommées, la sainte âme de Jésus-Christ demeure et continue avec nous l'union réelle qu'elle a contractée. Cette hypothèse répond parfaitement à la promesse de Notre-Seigneur d'établir en nous sa demeure, car elle est une union permanente avec sa sainte humanité, causée directement par l'Eucharistie et tout-à-fait distincte de la grâce sanctifiante. » (*La Sainte Communion. Chap. V.*)

P. Faber — Schram : « Dans la communion, il faut considérer l'union de l'âme de Jésus-Christ avec la nôtre, sur laquelle elle s'étend en quelque sorte comme le prophète sur le corps de l'enfant mort, avec une puissance vivifiante et merveilleuse. Schram parle en ces termes de l'union de l'âme de Jésus-Christ avec la nôtre : « Outre son union avec nous par sa divinité et par sa personne, Jésus s'unit encore à nous dans la sainte communion par sa sainte âme. Lorsque les espèces sont dissoutes, et qu'ainsi le corps et le sang ont disparu, il subsiste une sorte de réplication de l'âme de Jésus-Christ, en vertu de laquelle il s'unit d'une manière spéciale et permanente aux âmes parfaites, et dans leur mesure respective au reste des justes. Son âme unie au Verbe devient en quelque sorte l'instrument immédiat d'une union plus intime que celle qui est produite par l'entremise de la divinité seule. Cette doctrine est enseignée par le cardinal Cienfuegos dans sa *Vita abscondita,* et par le cardinal Belluga dans le jugement préliminaire qu'il a porté sur cet ouvrage. » (*Théol. myst. t. I, p. 295. — Le Saint-Sacrement. Livr. IV. Sect. 4.*)

Le Père Barbier reproduit et accepte cette opinion, dans

son beau livre *La Dévotion à l'âme mieux connue de Jésus-Christ.* Chap. 42.

Cependant le cardinal Frangelin pense à juste titre que cette doctrine de la permanence de l'âme de Jésus-Christ en nous ne sera acceptée facilement par personne. Elle n'a aucun fondement en effet ni dans la sainte Ecriture ni dans la tradition, et elle reste tout au plus au nombre de ces opinions pieuses, qui peuvent avoir quelque probabilité, mais qui ne relèvent pas de la théologie proprement dite.

§ III

Quelques-uns pensent qu'il y a en nous, en raison de notre état de chrétien, une certaine présence de l'humanité de Jésus-Christ.

Il ne sera pas sans intérêt de signaler ici l'opinion de quelques auteurs, qui disent que la grâce est identique en Jésus-Christ et en nous.

EUSÈBE DE NIEREMBERG: « On peut penser pieusement, avec plusieurs auteurs, qu'en Jésus-Christ la grâce habituelle est infinie. Quelques-uns affirment qu'il a eu toute la grâce possible ; et véritablement, à cause de la dignité de sa personne et à cause de ses mérites infinis, si toute la grâce habituelle possible lui avait été donnée, il n'y aurait rien là qui fût au-dessus de sa dignité. D'où ces théologiens déduisent, avec plus de piété sans doute que de certitude, que la grâce qui est accordée aux hommes depuis l'Incarnation est une partie de celle qui est en Jésus-Christ ; car dit le savant théologien Louis Mérat, *t. III de incarnat. disput. 23. sect. 4 :* Dieu peut faire que les mêmes degrés de grâces soient en divers lieux et en des sujets différents. De cette manière s'expliquerait à la lettre ce que dit saint Jean, que nous recevons tous de la plénitude de la grâce de Jésus-Christ. Chose très glorieuse à notre divin rédempteur et à tous les chrétiens. » (*Le Prix de la grâce, 3e Part, Chap. 12.*)

P. TESNIÈRE. « Toutes nos grâces nous viennent de la sainte humanité de Jésus sacramentel ; elles en tirent leur origine ;

elles vivent en elle comme des accidents en leur substance ; elles sont des ruisseaux que cette source continue d'alimenter. Bien plus, nous pouvons dire avec plusieurs graves auteurs, que nos grâces sont toutes à la fois et numériquement en Jésus-Christ, que toute grâce qui nous est donnée est comme une production, un fruit, une application et, pour employer le terme de l'école, une réplication d'une grâce identique qui est actuellement dans l'âme du Sauveur. » (*Serm. de la prédic. euch. T. I. 2e Confér.*)

On peut rapprocher de cette doctrine ces paroles de saint Thomas, que nous avons déjà citées : « Dans le Christ, le bien spirituel de l'Église ne se trouve pas en partie, mais totalement et intégralement ; et ainsi le Christ est le bien total de l'Église, et lui et ses membres ne sont pas quelque chose de plus grand que lui seul. » De même que la lumière du soleil ne reçoit aucun accroissement réel quand elle éclaire les autres astres ou qu'elle se reproduit dans des miroirs.

Si cette doctrine de l'indentité de notre grâce avec celle de Jésus-Christ pouvait se prouver solidement, elle serait en effet très glorieuse pour nous, et elle montrerait combien est véritable notre unité avec notre divin chef, dans le mystère du Christ.

Notre-Seigneur Jésus-Christ habite-t-il en nous tout entier, comme homme et comme Dieu, par la grâce ? Voici ce que *Monsieur Olier* dit sur ce sujet : « Dieu nous a donné son divin Fils pour habiter en nous, non seulement dans le temps que nous communions, mais encore dans tous les moments de notre vie. Oui, Notre-Seigneur habite en nous autrement que par la sainte communion ; et ce n'est pas moi qui vous le dis, c'est saint Paul. Jésus-Christ habite dans nos âmes et il y opère la vie divine, qui est toute comprise sous le nom de foi. Que je souhaiterais que les chrétiens connussent leur bonheur, puisqu'ils ont en eux le trésor précieux de Jésus-Christ dans lequel et avec lequel ils peuvent opérer tant de choses à la gloire de Dieu ». (*Catéch. Chrét. 2me Part. Ch. V.*) Monsieur Olier semble penser que par la foi et par la

charité, Jésus-Christ tout entier habite en nous ; ou du moins il affirme avec force cette vérité traditionnelle, que cette habitation du Christ dans nos cœurs, dont parle saint Paul, n'est pas une habitation pure et simple de sa personne en nous, mais une habitation de sa personne causée par son unité de chair avec nous.

Sainte Thérèse s'exprime aussi d'une manière qui semble indiquer la présence du Christ tout entier en nous par la grâce. « O mon tendre Maître, dit-elle, je ne puis sans sentir couler mes larmes et la joie inonder mon cœur, dire l'excès de notre bonheur. Vous portez votre amour, Seigneur, jusqu'à vouloir être avec nous, comme vous êtes au Saint Sacrement de l'autel. Je puis le croire, et je suis en droit de faire une si consolante comparaison, puisque c'est une vérité de notre foi. Oui, nous pouvons, si nos fautes n'y mettent pas obstacle, goûter auprès de vous la plus pure félicité ; et vous-même, ô divin Maître, vous trouvez dans nos âmes un délicieux séjour. Vous nous l'affirmez, en disant « Mes délices sont d'être avec les enfants des hommes ». (*Sa vie, écrite par elle-même. Chap. XVI.*)

Mgr de Ségur : « Sainte Thérèse ne veut évidemment pas dire ici que Notre-Seigneur soit en nous par sa grâce, de la même manière qu'il est au saint Sacrement, où il est corporellement présent là où sont les espèces eucharistiques. Ce qu'elle veut dire, c'est ce que, nous disent tous les saints et tous les Pères, à savoir que le mystère de la grâce est aussi véritable que le mystère de l'Eucharistie, et que l'union intérieure que Jésus-Christ forme avec ses fidèles dans la grâce de l'Esprit-Saint, est une vérité de foi révélée, aussi bien que la présence réelle de sa chair et de son sang. » (*La grâce et l'amour de Jésus. 1re Part. Chap. VI.*)

Cet ouvrage de Mgr de Ségur, *La grâce et l'amour de Jésus*, est une refonte et une correction de son livre *Jésus vivant en nous*, faite avec l'approbation de Pie IX et la collaboration de Mgr Gay, de Mgr Sauvé et du Père Schruder.

Quelques auteurs pensent que, par la nature même de la grâce qui nous unit à Jésus-Christ, nous avons en nous quelque chose de son humanité.

D'ARGENTAN : « Pour faite naître ses enfants, Dieu met sa divine semence en eux, qui est la grâce sanctifiante. Il est vrai que cette grâce n'est pas sa propre substance divine, mais c'est pourtant quelque chose de lui ; autrefois saint Pierre ne disait pas que par elle nous sommes faits participants de la nature divine. Il semble qu'elle est quelque chose de plus qu'une simple créature ; car d'où vient-elle, cette grâce sanctifiante ? Est-elle tirée du néant, comme le reste des êtres créés ? Non, elle tire son origine de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ unies ensemble, et contribuant l'une et l'autre à la production de ce grand chef-d'œuvre de toutes les deux. Car ni la divinité seule, ni l'humanité seule ne saurait le faire ; mais c'est un fruit de deux natures unies ensemble, la divine et l'humaine, qui composent le Dieu-Homme et l'Homme-Dieu ; et cet Homme-Dieu tout brisé de tourments, tout percé de coups et pressé enfin jusqu'à la dernière violence sous le pressoir de la croix. Voilà la précieuse essence qu'il exprime de tout lui-même, la grâce sanctifiante, qui est comme la quintessence de la divinité anéantie dans l'humanité et de l'humanité abîmée dans la divinité. Voilà ce que saint Jean appelle la semence de Dieu, qui fait naître tous les enfants de Dieu. » (*Confér. sur les grandeurs de Jésus-Christ. Conf. XXV. — Art. 1.*)

D'après le père d'Argentan, la grâce est une précieuse essence, que Jésus extrait de tout lui-même, de son humanité et de sa divinité ; et c'est là cette divine semence, par laquelle l'homme devient frère de Jésus-Christ et enfant de Dieu. Or cette divine semence, la divinité seule ne saurait la faire ; elle contient donc en elle-même quelque chose de l'humanité de Jésus-Christ.

LE CARDINAL PIE dit assez clairement qu'il y a en nous, par la grâce, une effusion réelle du sang de Jésus-Christ.

« Jésus-Christ nous a fait revivre avec lui, en nous remettant tous nos péchés. Il y a plus : ce sang du Christ qui a fait revivre le décret de notre adoption, est devenu l'agent et l'instrument de sa mise à exécution... En effet, par la vertu de ce sang précieux, répandu une seule fois sur le calvaire, la dette générale de l'humanité a été soldée au ciel ; mais

de plus, par la vertu active et continue de ce même sang, les âmes individuelles ont été et seront jusqu'à la fin des âges, conçues et enfantées à la vie divine... Le Sacrement, par qui la vie divine est ou infusée ou accrue dans l'âme, n'est autre chose que l'infiltration du sang de Jésus-Christ dans cette âme. Dans la loi nouvelle, plus encore que dans l'ancienne alliance, l'intervention du sang est nécessaire, et les mystères surnaturels ne s'opèrent point sans le sang... Les eaux de Baptême, qui s'échappent du flanc du Sauveur, ou bien du pied de la coupe eucharistique, emportent avec elles les fécondes énergies d'un sang prolifique et inoculent l'être divin de la grâce et la semence divine de la gloire à toutes les âmes que baigne la fontaine du baptistère sacré ».

« Dans les adoptions humaines, dans ces filiations factices et conventionnelles, il manque toujours le lien d'origine, le cri du sang. Il n'en va pas ainsi dans notre filiation surnaturelle. Le Baptême et les autres Sacrements, et mieux encore la liqueur eucharistique insinue au plus intime de notre être le sang de celui en qui nous sommes adoptés. Par là, nous entrons authentiquement dans sa race. Notre filiation est rigoureusement vraie et réelle, et nous devenons héritiers de plein droit et à titre de stricte justice. De là, cette locution si usitée, selon laquelle nous ne formons avec Jésus-Christ qu'un seul et même corps. Rien n'est familier à la tradition des premiers siècles, comme cette doctrine de l'incorporation des hommes à Jésus-Christ ». (*3e Instr. synod. T. V. p. 138-141.*)

D'après le cardinal Pie, il y a, par le Baptême et surtout par l'Eucharistie, une effusion du sang de Jésus-Christ dans les âmes ; et c'est par là que nous sommes vraiment incorporés au Christ, et que notre filiation divine est rigoureusement vraie et réelle.

Mgr Gay : « C'est de ce cœur humain, comme de mon cœur divin, c'est-à-dire de moi tout entier, que tu reçois la grâce ; et comme, en dehors même des grâces actuelles que je répands sur toi à chaque instant, la grâce est une habitude en ton âme et y fonde un état, il s'ensuit que tu es, que tu vis dans un état habituel d'union avec moi tout entier ».

« La communion eucharistique ne me met pas en toi de

nouveau, puisque j'y suis déjà ; elle n'est qu'une affluence de moi en un lieu où j'avais déjà commencé d'abonder... Souviens-toi que cette union sacramentelle, et dès lors passagère, est le symbole et l'aliment d'une union qui ne doit point finir. Et cette union dont je te parle, n'est pas seulement celle que tu gardes avec le Verbe en qui ma sainte humanité subsiste ; c'est une union réelle même avec cette humanité. Tu ne sauras jamais en ce monde à quel point elle et toi sont unis. On n'y peut rien comparer de ce qui est terrestre et humain : ni l'union de la mère et de l'enfant, ni l'union de l'époux et de l'épouse, ni même l'union de l'âme avec le corps, si intime et si profonde, mais que la mort a pourtant le secret de briser ».

« Je ne t'ai pas pris isolément de mon humanité ; je t'ai créé pour t'insérer en elle, et dans l'ordre de ta prédestination, c'est en elle que je t'ai toujours vu ; et maintenant tu es vraiment en elle. »

« C'est en moi, le Verbe, que tu trouves mon humanité, et tu me trouves en toi. De sorte que si ton cœur a le mouvement et sent le besoin de la contempler spécialement, de l'invoquer, de l'adorer, de traiter avec elle, sans même l'aller chercher au ciel ou dans le secret du tabernacle, tu n'as qu'à regarder dans ton cœur, qu'à entrer dans ton cœur. J'y suis, j'y vis, moi, le Verbe, qui possède inséparablement mon humanité déifiée, et en me trouvant, tu la trouves. » (*Elévat. 117e.*)

La grâce du Baptême nous unit à Jésus-Christ tout entier, et notre état d'union avec son humanité est plus intime que celui du corps avec l'âme. C'est une union réelle avec cette sainte humanité, et nous sommes vraiment dans cette humanité : si bien, que quand nous voulons nous unir à elle, nous n'avons qu'à la chercher dans notre cœur, où elle habite avec le Verbe divin, qui la possède inséparablement. Telle est la doctrine de Monseigneur Gay. Rien n'avait été dit d'aussi hardi et d'aussi fort ; et cependant, on n'est pas trop étonné. quand on se souvient de tout ce que les saints Pères ont dit sur notre unité avec Jésus-Christ et sur notre union avec lui.

Mais pourtant, est-ce bien là en effet la pensée des saints Pères ? Ont-ils cru véritablement que, par la grâce du Christ,

nous ayons en nous le Christ tout entier, que sa chair propre et hypostatique soit en nous, ou du moins qu'il y eut en nous quelque chose de sa chair ? Il nous semble impossible de donner à cette question une solution définitive et certaine. L'Église seule pourrait le faire ; tant qu'elle ne se sera pas prononcée, il faudra s'en tenir à l'enseignement général et presque universel, qui n'admet aucune présence réelle de la chair du Christ en nous par la grâce et en dehors de la communion sacramentelle.

Résumons brièvement ce que nous avons dit dans la première partie de ces notes théoriques.

1. — Jésus-Christ est notre médiateur et sauveur, parce qu'il est en Adam une même chair avec nous, et qu'en nous unissant à son humanité il nous ramène à la participation de la divinité.

2. — Par la foi et par la charité, il y a entre les membres spirituels de Jésus-Christ et leur divin Chef une mystérieuse unité de chair ; et c'est par le moyen de cette unité de chair que nous participons à la personne de Celui qui est Fils de Dieu par nature, que son divin Esprit nous est communiqué, et que nous sommes réconciliés à son Père céleste, qui devient aussi notre Père et notre Dieu. Et c'est de cette manière, que se fait par Jésus-Christ et en lui l'adoption des enfants de Dieu.

3. — Cette mystérieuse unité de chair, cette incorporation à Jésus-Christ est produite par son corps vivifiant lequel, étant mangé spirituellement, opéra cette conversion de l'homme au Christ. C'est en raison de sa qualité d'aliment, et par une manducation spirituelle, que le corps du Christ opère notre incorporation.

4. — C'est l'Eucharistie, c'est le corps eucharistique du Christ, qui par sa vertu vivifiante produit l'incorporation. En nous unissant au corps du Christ, que le sacrifice de l'autel a constitué dans un état d'immolation, le Sacrement de l'Eucharistie fait de nous tous avec lui non seulement un même corps, mais un même pain, c'est-à-dire un même corps immolé, un même sacrifice.

5. — De même que l'Eucharistie, mangée spirituellement, est pour nous le principe de la vie, parce qu'elle nous unit

corporellement et spirituellement au Verbe fait chair : de même aussi elle est l'aliment perpétuel de cette vie, parce qu'elle la maintient par son action continue sur les âmes, et qu'elle l'accroît sans cesse par l'effusion des grâces actuelles : augmentant ainsi d'une manière continuelle notre double communion à la chair et à l'esprit de Jésus-Christ ; jusqu'à ce que nous puissions dire avec vérité ce que disait l'apôtre : « Je vis, mais non plus moi ; c'est le Christ qui vit en moi. »

Enfin, cette communion initiale à Jésus-Christ par la foi et par la charité tend par sa nature même à la communion sacramentelle, qui est sa perfection et sa fin dans l'ordre de la grâce, et à la consommation définitive qu'elle recevra dans le royaume du Christ, au festin éternel des noces de l'Agneau.

F. François de Vouillé.

MELANGES

UNE NOCE CATHOLIQUE A MALATIA

On sait que les différentes nations ont des habitudes diverses pour la célébration du mariage ; ces habitudes qui sont politico-religieuses varient même d'une ville à l'autre. Or à Malatia (ancienne Mélitène ville de 50 à 60,000 habitants, au centre de l'Asie-Mineure, à 5 ou 6 kilomètres de l'Euphrate, nous avons, pour la célébration des mariages, des coutumes locales qui tranchent sur l'ordinaire et que je me propose de faire connaître ici. Je me restreindrai à parler du cérémonial suivi chez les Arméniens-catholiques.

Les parents du jeune homme qu'on veut marier viennent tout d'abord voir le prêtre pour lui demander conseil, car nos habitudes sont essentiellement théocratiques. Lorsque le choix est tombé sur une personne, on fixe à un samedi la visite officielle pour demander la main de la jeune fille. Déjà les commères du voisinage en ont eu connaissance, et, grand Dieu! que d'appréciations bienveillantes ou malveillantes! Il est bien entendu que les futurs fiancés se tiendront extérieurement dans une certaine indifférence platonique. Ceci dit, pour mieux renseigner le lecteur, je raconterai l'histoire vraie et récente d'un de nos mariages arméniens.

Je venais, il y a moins de deux ans, d'être nommé curé à Malatia, quand, un beau jour, m'arrive un vénérable vieillard à barbe patriarcale. Sans frapper à la porte de ma chambre il entre respectueusement et me baise la main selon l'usage oriental. Je lui présente immédiatement une cigarette et lui fais apporter du café. Après les civilités d'usage, il commence à me raconter tout au long la manière dont les choses se passaient autrefois ; il me parle de la foi si respectueuse des anciens qui faisait que personne, petit ou grand, ne se serait jamais permis de fumer devant les prêtres, il me parle encore de la rigueur extrême avec laquelle on jeûnait anciennement, il me fait même

connaître la date de sa conversion au catholicisme qui remontait à 43 ans, etc., etc.

Ce bon vieillard gémissait sur la disparition d'un passé meilleur et plus chrétien, et en cela il paraissait vraiment sincère, on le sentait au ton plein de charme et de simplicité avec lequel il s'exprimait. Je tâchai de l'encourager en lui disant : « Eh bien ! tenez bon, vous autres anciens : en donnant toujours le bon exemple aux jeunes gens, vous pouvez être de puissants auxiliaires pour les prêtres chargés de raviver la foi dans les âmes. » C'est seulement après cette petite conversation que le bon vieillard me dit à brûle-pourpoint : « Mais, savez-vous pourquoi je suis venu vous voir et vous déranger ? — Nullement, lui répondis-je. — Eh bien ! voici ; c'est que votre serviteur, mon petit-fils, désire se marier avec la fille de H. K. (je tais le nom à dessein) homme craignant Dieu ; avec la permission de Dieu et la vôtre je demanderai la main de cette jeune fille. » Connaissant la jeune personne et sa famille, je lui dis que cette alliance ne pouvait qu'être bénie de Dieu. D'où nous convenons que nous irions le samedi suivant faire la demande. Au jour fixé, nous nous dirigeons vers la maison de la jeune fille ; nous étions une dizaine d'hommes ; la réception est des plus cordiales. La simplicité, la propreté et une certaine élégance même régnaient dans l'intérieur de la maison. Après beaucoup de paroles échangées en dehors de la question, on aborde enfin le sujet qui était l'unique objet de la visite. Aux propositions qui lui sont faites, le père de la jeune fille répond d'abord par un *Non* catégorique. C'était de rigueur, l'usage le veut ainsi. On met en avant plusieurs prétextes tels que ceux-ci : — notre fille est trop jeune, — sa mère est seule, — c'est le soutien de la famille, — son oncle est en Amérique, il faudra que nous l'avertissions... Il est vrai que les objections n'étaient pas sérieuses ; encore fallait-il trouver des arguments plausibles et acceptables pour les réfuter ; les hommes qui m'accompagnaient vinrent à mon secours pour donner à toutes les difficultés alléguées une réponse satisfaisante. Enfin, après beaucoup d'instances de notre part, le père de la jeune fille dit à haute voix un *Pater Noster* en signe d'acceptation. Je me lève alors et je bénis les quelques pièces d'or qu'on avait apportées comme cadeau à la future fiancée. Immédiatement les assistants se donnent les uns aux autres des titres de parenté. Suit une petite scène assez curieuse. Lorsque le brave H. K., le père de la jeune fille, eut examiné de plus près les pièces d'or, il dit vivement : « Mais... vos pièces sont un peu gâtées, je crois ; sachez que je n'ai pas trouvé ma fille sur la montagne ». On me les

montra, je constatai en effet qu'elles étaient un peu détériorées. Une vénérable matrone qui se trouvait là fit remarquer que la bénédiction du prêtre effaçait et remplaçait largement ce qu'il y a de défectueux dans les pièces ; mais la cupidité l'emporta sur la pieuse répartie de la naïve femme. Force me fut d'être caution pour assurer que le lendemain on ferait changer les pièces.

L'heure du dîner était arrivée ; un somptueux repas à l'orientale nous fut servi, suivant l'usage. Autour d'un immense plateau de bronze les convives s'assirent sur leurs talons ; je bénis la table. On nous servit d'abord dans un plat commun le pilaf traditionnel ; le lecteur comprendra aisément que nous fîmes honneur au mets favori des Orientaux, après nos deux heures de pourparlers laborieux. Pas de fourchettes, ni de cuillères, ni de couteaux ; seulement il est d'usage strict de se laver les mains avant de se mettre à table ; de plus, il est essentiel de manger dans le même endroit du plat et il serait fort impoli d'aller chercher les bons morceaux devant les autres. Le second plat fut un mouton entier et rôti dont l'intérieur vidé avait été soigneusement rempli avec du riz. On avait mis dans la bouche de l'agneau rôti une touffe de persil qu'on avait tourné de mon côté, ce qui est un signe d'honneur. Pendant toute la durée du repas c'est au prêtre que reviennent l'honneur et la charge d'entretenir et de diriger la conversation avec les convives, absolument comme s'il était le maître de la maison. Depuis le commencement de notre dîner j'avais fait de mon mieux pour m'acquitter de ma charge, c'est alors que le grand-père du fiancé prenant la parole me dit : « Pendant que nous, vos serviteurs, nous nous réjouissons dans le Seigneur, et que nos cœurs sont rafraîchis par la rosée bienfaisante de vos paroles inspirées de Dieu, les pauvres âmes du Purgatoire gémissent dans les flammes et ont besoin du secours de nos prières. »

Sur cette invitation officielle à prier, je fais apporter immédiatement, suivant l'usage local, du feu et de l'encens et récite à haute voix des prières pour les morts. Un chant mélancolique est exécuté par quelques enfants ; le souvenir d'événements douloureux qu'ils rappellent fait couler nos larmes. Enfin j'ordonne de chanter quelques hymnes d'église ; après quoi nous commençons à manger notre agneau rôti. La joie un moment assombrie revient sur tous les visages. Le repas continue ; le dernier plat qu'on nous sert c'est la soupe suivie du dessert consistant en des fruits de la saison. Après avoir absorbé quelques gouttes de café dans des tasses microscopiques, et prolongé

la conversation quelques instants, nous prenons congé de nos hôtes et chacun rentre chez soi. Comme je le disais plus haut, c'était le samedi que ces cérémonies avaient lieu.

Deux semaines s'étaient écoulées depuis cette réunion préparatoire des fiançailles ; un dimanche au matin, après la messe chantée, nous retournons dans la maison de la jeune fille pour la conduire cette fois d'abord au domicile de son fiancé, puis de là à l'église. Plusieurs hommes m'accompagnent, toujours pour me faire honneur ; nous arrivons à la maison où nous trouvons une nombreuse assemblée qui est en fête. Quelles voix discordantes! Je plaindrais fort les oreilles délicates qui s'égareraient en pareil brouhaha. C'est le cas de dire avec le proverbe amplifié. « Des goûts comme des couleurs on ne discute pas. » Tous les assistants paraissaient prendre le plus grand plaisir à entendre ce tintamarre que l'on fit cesser cependant par respect pour nous. Le silence régnant dans l'assemblée, j'adresse à tous un petit discours de circonstance pour faire ressortir l'importance et la sublime dignité du mariage chrétien ; puis on vient me dire que tout est prêt. L'héroïne de la fête avait pris place, avec ses plus proches parents, dans un araba, sorte de véhicule traîné par deux chevaux, mais sans ressorts; il est à remarquer que pendant tout le parcours la voiture doit être tenue hermétiquement fermée.

Nous nous levons donc et nous nous mettons en marche pour nous rendre, avec tous les assistants, à la maison du futur époux. Voici comment notre cortège était organisé : en tête une troupe d'enfants ouvre la marche, criant et hurlant, ayant des bâtons à la main ; c'est la garde d'honneur ; après eux, vient l'araba ; derrière l'araba nous marchons gravement. Et pendant tout le parcours, quels bruits et quels chants!

Arrivés près de la maison du fiancé nous le voyons venir à notre rencontre avec son escorte. C'est un beau et grand jeune homme superbement paré pour la circonstance, il porte une robe en soie, assez courte de manière à laisser voir sa culotte arménienne dont les jarretières sont suspendues comme en festons. Une immense ceinture à couleur voyante enveloppe ses reins à plusieurs tours ; un petit veston grisâtre couvre ses épaules; il est coiffé d'un joli fez sur lequel serpente à la façon d'une tige de lierre un long turban fin. Tout d'abord. il vient baiser la main de chacun en commençant par le prêtre et les vieillards. Nous nous arrêtons quelques instants à la maison du fiancé ; c'est pendant ce temps-là que les pages d'honneur des deux parties

simulent un combat ; j'appelle pages d'honneur les enfants qui nous accompagnaient. La fiancée est descendue de l'araba et on la transporte dans l'appartement réservé aux femmes. On lui fait exécuter une danse burlesque et les assistants d'applaudir en cadence à qui mieux mieux. Le lecteur serait peut-être curieux aussi de connaître les beaux atours de la fiancée. Il m'est malheureusement impossible de contenter sa légitime curiosité, la jeune fille paraît ensevelie sous un double châle qui lui descend jusqu'aux pieds, et d'elle on ne semble voir qu'une masse mouvante ni plus ni moins.

Après les cérémonies d'usage nous nous remettons en route pour nous rendre à l'église où doit avoir lieu la bénédiction du mariage. L'ordre du cortège est toujours le même, marchent en tête les petits enfants et les jeunes gens, des bâtons en mains, criant et hurlant ; suit l'araba de la fiancée, escorté par quelques cavaliers ; puis, viennent une centaine d'hommes à pied et enfin le curé portant la chape et tenant une croix à la main. Je suis accompagné par les vieillards et quelques enfants de chœur. Une foule de curieux et de curieuses sont montés sur les terrasses pour voir le brillant cortège. Quelques zaptiés (sergents de ville) font la police. Nous arrivons sans incidents devant la grande porte de l'église ; la cloche sonne à volées joyeuses ; une grande présence d'esprit est vraiment nécessaire au pauvre curé pour que les choses se fassent assez convenablement. Je crie d'une voix assez forte à la population que tout le monde veuille bien entrer à l'église ; tous obéissent. Il s'agit maintenant de faire sortir de l'araba la pauvre fiancée. Les dames d'honneur sortent les premières et se dirigent gravement vers l'église toujours cachées dans leur long voile ; la marraine reste seule près d'elle. A la descente de l'araba un jeune homme s'empare de la mariée et l'emporte vers l'église. C'était son frère qui l'aidait à marcher jusqu'à la porte de l'église ; il la transportait comme on transporterait une paralysée. Certes, elle avait besoin de ce secours fraternel, enveloppée et embarrassée qu'elle était depuis le matin dans ses deux immenses châles. Après elle j'entre moi-même et je commence immédiatement les cérémonies de la bénédiction nuptiale. Je prononce d'abord le discours approprié à la circonstance, qui se transforme en un petit sermon que tous les assistants écoutent avec la plus religieuse attention. Pendant ce temps-là les deux époux se tiennent devant l'autel, paraissant comme deux condamnés qui attendent leur sentence de mort ; les témoins ont l'air plus libres.

Le lecteur saura que dans le rite arménien le cérémonial exige que

le prêtre prenne la main droite de l'épouse pour la placer dans celle de l'époux en disant ces paroles liturgiques : « Moi, un tel, ... avec la permission de l'évêque diocésain, je vous unis en mariage, au nom du Père. etc.... » Je cherche donc la main de la jeune fille ; impossible de la trouver... la marraine vient à mon secours ; après d'assez longues recherches, elle finit par la trouver et me la présente. Je me suis aperçu trop tard que j'avais fait un pas de clerc ; j'aurais dû demander ce petit service à la marraine. La bénédiction du mariage était terminée ; tous les assistants se retirent, en portant, pour un bon laps de temps, ample matière à conversation.

Je viens d'esquisser le tableau de nos noces chrétiennes telles qu'elles se pratiquent un peu partout parmi les Arméniens de l'intérieur, et en particulier chez nos catholiques de Malatia. Le lecteur sera étonné avec raison de voir que le rôle des deux époux est par trop effacé dans les préparatifs essentiels de leur mariage. Nous reconnaissons nous-mêmes qu'il y a là une lacune, entretenue par notre milieu musulman, et que nous cherchons à faire disparaître peu à peu. Mais nous aurons beaucoup de mal à faire comprendre aux parents qu'ils outrepassent leurs droits et les limites de la prudence en faisant presque seuls un contrat qui liera pour la vie leurs enfants. Tout en maintenant les marques de respect et de déférence données aux parents, nous nous efforçons d'élargir la part légitime et nécessaire qui revient aux époux dans leurs choix libres et réciproques en vue de leur mariage.

Arsène Khorassanian.

UNE NOUVELLE VIE DE SAINTE COLETTE (1)

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DU XVe SIÈCLE.

Nous avons déjà bien, l'un dans l'autre, une petite dizaine de biographies de sainte Colette. Qui ne connaît par conséquent la trame très mêlée de la vie de cette sainte réformatrice de l'Ordre franciscain ? Qui ne sait l'influence heureuse qu'elle exerça sur le monde politique de son époque ? Qui n'a été émerveillé au récit de ses miracles multipliés sous ses pas, comme des fleurs dans un parterre ?

M. Germain est un artiste dont l'Institut s'est plu tout récemment à

(1) *Sainte Colette de Corbie* (1381-1447), par Alphonse Germain — Paris, Poussielgue, [1903], in-16 de X-333 pages, 2 fr. 40, franco.

reconnaître le talent et les connaissances esthétiques. Il est également un hagiographe habile qu'on ne soupçonnait pas du tout. Sa vie de sainte Colette forme le quatorzième tome de la première série de la nouvelle bibliothèque franciscaine ; elle fait excellente figure dans cette belle collection.

La bibliographie dressée par l'auteur en tête du volume est bien établie ; mais la description du « ms. des PP. Capucins de Thonon » (n° 7) n'est pas entièrement exacte.

Le ms. date de la fin du XVe siècle. Il est coté ms. n° 1 du couvent des Capucins de la Roche-sur-Foron (Savoie). Il mesure 154^m sur 222^m, est relié avec plats en bois et compte 69 et 194 folios de papier. La première pagination contient une vie de sainte Claire : « De la vie de madame sainte Clere. Sainte Clere fut née en la cité d'Assise en Lombardie et fut ranplie de grâce et de vertus de son anfance, et de celle cité fut le benoit Francois. Sainte Clere commansa avec luy terrienes ment et apres sa mort elle monta au ciel avec son pere saint François eternellement.... — f. 68 v° : Moult d'aultres miracles fist nostre seigneur Ihesucrist por sa bonne amie et espeuse sainte Clere en diverpais. De soit il loué perdurablement. Amen. »

La seconde partie est consacrée à la vie de sainte Colette et forme 24 cahiers numérotés par lé scribe. Les 24 premiers feuillets sont rayés entre chaque ligne. En voici une description détaillée :

Fol. 1, recto : « Cy senseut ung petit extrait de la parfaite et sainte vie de très vénérable et devote religieuse et de memoire glorieuse nommee suer Colecte de l'ordre de ma dame sainte Clare, sa sus en terre premiere reparateresse et comme je croy sans point doubter avecques elle là issuz (*sic*) en gloire corregnateresse. Laquelle vie comme il appert est en ce present escript rudement et incomposement (?) exprimée et manifestée en experiance que en brief daucune notable personne bien muny de belle faconde, de science et de conscience, ladite vie plus decentement et adorneement sarat composee et ordonnee comme elle en est bien digne. Et est assavoir que toute sa sainte vie n'est pays yci entierement composé[e] ne recitée pour la grandeur d'icelle et la petitesse de mon entendement et de ma memoire qui est comme nule pour l'occasion de la quelle petitesse affin que les graces excellentes que notre Seigneur par sa souveraine bonté a volu mettre en elle ne fussent pais mises en obli par l'ordonnence et licence du Reuerand Pere ministre j'ay presumé descripre et reciter cette petite recollection en la quelle je l'apelle la petite ancelle c'est à dire la petite serviteresse de notre Seigneur pour

certaine cause qui est en ma cognoyssance. Car je say que devant Dieu plusieurs foy elle a esté ensi dite et nommée la quelle extract[i]on du recollegnon contient vingt chapitres dont le premier [fol. V°] chapitre est comme doys son enfance elle eut cognoyssance de dieu et des graces qu'i[l] donnat à son père et à sa mère.

« Le second chapitre parle de sa profonde humilité.

« Le tier parle d'obedience comme elle fut apelee à le saint evangile.

« Le quart comme elle gardat et fit les commendemens de Dieu et toute[s] les festes.

« Le quint comme dieu ly monstrat ung expaentable vision et du consentement que par contrainte de Dieu elle donnat pour reformer l'ordre de ma dame sainte Clare.

« Le sizième parle comme elle alat a notre Seigneur le Pape et comme il la fit religieuse et professe et abbase.

« Le septième comme elle commensa la reformacion de ma dame sainte Clare et des persécutions que on ly fist.

« Le viij° parle comme elle amat sainte povreté.

« Le ix° parle de sa chasteté et virginité.

« Le x° parle de sacrifice de sainte oroyson et comme y celles oroyson [s] furant a Dieu acceptables, à plusieurs profitables.

« Le xj° de la grant amour et devocion qu'elle auoit à la passion de notre Seigneur et miracles qui par ses merites ont estez fais par le signe de la crois.

« Le xii° de la devocion et reuerance qu'elle auoit à Saint Sacrement de l'autel et de la reception du tres precieu corps de Ihesucrist.

[Fol. 2 r°]. « Le xiij° comme elle fust austère et spres a elle mesme et humaine aux autres.

« Le xiiij parle de grieves paines et tourmens qu'elle porta.

« Le xv° parle du don de prophétie et de la grande congnoissance que dieu ly donnat.

« Le xvj° parle comme les ennemis la persecuterent.

« Le xvij° parle comment le[s] graces especiales des amis de dieu furent en elle renouvelle]e]s.

« Le xviij° parle de la patience qu'elle eust en persecution.

« Le xix° parle de la consummation des derreniers jours et de son trespassement.

« Le xx° des miracles qu'elle a fait en son viuant. « — Fol. 2 r°. Chap. I. « L'une des grandes graces... » — Fol. 6 r°. Chap. II. « Come dit monseigneur saint Augustin... » — Fol. 11 v°. Chap. III.

« Obedience, dit un des anciens Pères... ».— Fol. 15 v°. Chap. IV. « Deuant toutes sciences elle vouloit... » — Fol. 18 r°. Chap. V. « Une meruoylleuse et expaentable vision ly fust de Dieu de monstrée... » Fol. 23 r°. Chap. VI. « Quant Dieu l'eus en si pourveu de celle venerable pere. » — Fol. 30 r°. Ch. VII. « Quand elle fust retornée de la presence de nostre saint Pere le pape... » — Fol. 34 r°. Chap. VIII. « Entre toutes les autres vertuz que le benoit fil de Dieu...» — Fol. 42 v°. Chap. IX : « Chasteté est une vertuz aimable... » — Fol. 52 v°. Chap. X : Du sacrifice de sainte oraison, dit monseigneur saint Augustin... » — Fol. 77 v°. Ch. XI : « Comme dit monseigneur saint Barnart... » — Fol. 86 v°. Ch. XII : « Au saint sacrement de l'autel... » — Fol 93 v°. Chap. XIII : « L'appreté de vie et la char mortifiée... » Fol. 100 r°. Chap. XIV : « Il n'est chose oul monde qui soit plus aggreauble... » — Fol 107 r°. Chap. XV : « Les secrez divin[s] et les hoult[s] misteres notre signur les a mussiez aux saiges mondans... » — Fol. 15 v°. Chap. XVI : « De tant que l'ennemi d'enfer apersoit les personnes plus prochaine[s] de Dieu... » — Fol. 135 v°. Chap. XVIII : « Nostre Seigneur de qui la miséricorde est sans nombre... » — Fol. 154 v°. Chap. XVIII : « La vertuz de patience est la garde et la racine de toutes vertus... » — Fol. 159 v°. Chap. XIX : « En le ayge de LXVI ans l'ancelle de nostre Signeur nonobstant qu'elle fust moult fayble et debile... » — Fol. 169 v°. Chap. XX : « S'en seugunt les miracles que nostre Signeur a fait pour elle en son vivant... Cy ensugant sont recite aucunz des miracles... »

Ce manuscrit dont le texte est connu, n'est autre que la biographie de Pierre de Vaux ; il a le même incipit, et comprend pareillement vingt chapitres (1).

M. Germain s'est très bien servi de son document. Dirons-nous encore que nous aurions aimé à le voir citer pour les constitutions et le Testament de la sainte, les *Seraphicæ Legislationis textus originales*, ouvrage presque officiel imprimé à Quarachi en 1897 ou tout au moins l'édition de Desclée (1892) ? Mais ce sont là des critiques de détail et le travail à la fois pieux et savant de M. Germain n'en fera pas moins plaisir à tous les pays que cet ouvrage peut intéresser : Bourgogne, Franche-Comté, France et Belgique et par dessus tout il sera bien accueilli de tous les Franciscains. F. Ubald, d'Alençon.

(1) Sur Pierre de Vaux, cf : Sbaralea, *Suppl. Script. ord. min.* Romæ 1806. p. 606 et 612, et Corblet, *Hagiogr. du dioc. d'Amiens*, Paris, 1869. tom. I. p. 361-363.

BIBLIOGRAPHIE

Saint François d'Assise et son œuvre, ou le triomphe du Christ, de saint François d'Assise en 1920. Etude philosophique, théologique, historique et prophétique par l'abbé P. Doreau, ancien aumônier des Clarisses du Sacré-Cœur, ancien chef d'institution à Paray-le-Monial et au Creusot. Paris, Périsse, in-8°, de VII-644 p.

Voilà un titre qui promet et qui sort de la banalité. Le livre est censément une vue générale sur le passé, le présent et l'avenir du premier Ordre franciscain. Sans compter que l'on y parle aussi d'autres choses : de la Sainte-Trinité qui est une véritable école des beaux-arts (p. 28), de l'âme des animaux (p. 60), des trois âmes qui se trouvent dans l'homme (pp. 63, 436 et 461), de l'âme sensitive universelle (pp. 75 et 80); de la multitude de sens littéraux cachés sous un même texte de la sainte Ecriture (p. 163), du droit au travail (p. 341), que sais-je encore ? Il y a même — délicate attention de M. Doreau — une table « pour tous les sujets que l'on ne s'attend pas à voir traités dans ce livre », et cette table a deux pages, et elle est incomplète !

Oyez cette définition du Ralliement : le Ralliement, « ce n'est pas une capitulation : c'est la reddition à merci ; c'est l'abdication de Napoléon se confiant à la générosité d'Albion ; c'est l'apostasie du chrétien auquel les bourreaux ont coupé les deux bras et les deux jambes, qui veut encore sauver sa tête, qui, comme ce chevalier de Rhodes, a la certitude de ne la garder que parce que le reste de son corps sera scié en deux parties égales. »

Quelle est l'idée principale de ce volume ? Il importe de la noter, on ne la trouvera nulle part ailleurs. La voici : Lucifer de par la volonté de Dieu fut établi prince de la terre. Par sa chute, il s'est attiré la vengeance divine et il a perdu son pouvoir sur notre monde. Saint François est destiné à lui succéder. Qu'est-ce qui le prouve ? Trois

raisons : 1° les révélations faites à sainte Marguerite de Cortone et au Bienheureux Pacifique ; 2° la révélation faite à saint Bonaventure ; 3° toute l'histoire du saint. Le jour où saint François prendra possession de sa principauté, ce sera le commencement du triomphe de l'Eglise sur la terre.

Quand aura lieu ce triomphe? Très exactement en 1920. Peut-être en 1907 ou en 1911, mais cent fois plus probablement en 1920. Cette prophétie est basée sur l'Apocalypse et sur un texte des Conformités de Barthélemy de Pise qui contient lui-même une prophétie de saint François (1). Dans ces deux écrits, il est en effet parlé — plus ou moins ouvertement — d'un Pape élevé au siège de Saint-Pierre malgré son élection anticanonique. Or il est de toute évidence que ce Pape est Jules II (pp. 502, 509, 514), l'auteur du gallicanisme, vrai Machiavel, hérésiarque et père de l'anticléricalisme. Jules II mourut en 1503 ; or en combinant cette date avec d'autres chiffres, on arrive infailliblement à l'année 1920.

Voici un autre calcul qui aboutit au même résultat (p. 167) : la seconde bête de l'Apocalypse qui interdit aux hommes d'acheter et de vendre, d'être fonctionnaires et d'enseigner, s'ils ne portent pas son caractère ou le chiffre de son nom, est évidemment la franc-maçonnerie ; le nombre d'années de cette bête est 666, c'est là le temps qu'elle doit durer. Or la Franc-Maçonnerie a été fondée en 1254. Additionnez : 1254 + 666 = 1920. Rien de plus limpide.

Je m'en voudrais de ne pas remercier hautement M. Doreau des grandes lumières que son ouvrage apporte à notre siècle. Si je ne craignais d'abuser de la patience du lecteur, j'aurais plaisir à mentionner d'autres idées de l'auteur, idées très neuves, excessivement originales. Savait-on que saint François avait été anticlérical? Lisez la page 188 Savait-on que la stigmatisation n'était pas un miracle divin, que le séraphique Patriarche n'avait de clous ni aux mains ni aux pieds ? Et la preuve en est claire : on n'a pas retrouvé les clous, lors de l'invention du corps du saint ?

Il y aurait encore beaucoup d'autres enseignements à recueillir dans ce volume, sur les moines journalistes (p. 134), sur la venue de l'Antéchrist (p. 530), sur l'avenir de l'Ordre (pp. 170, 173), sur le P. Joseph que l'auteur déshabille de jolie façon, etc.

(1) Voyez le texte de cette prophétie dans la *Bibl. Patrist.* tom. VI, p. 430. édit. des Œuvres de Saint-François par Horoy. C'est là que M. Doreau nous renvoie.

Ecoutez encore cette pensée qui ne manque pas de profondeur : « L'Apocalypse est l'histoire de François d'Assise et de son œuvre dictée par le Saint-Esprit. C'est donc le principal document où il faut aller l'apprendre. Etudier l'histoire et l'œuvre de François d'Assise en dehors de l'Apocalypse, c'est étudier Jésus-Christ sans connaître l'Evangile. » (Préface, p. III.) « L'Apocalypse est l'Evangile de saint François d'Assise » et « ce livre est l'Evangile éternel. » Quelques années après la mort de notre saint parut un livre intitulé : l'*Evangile éternel* que l'on attribue au B. Jean de Parme, septième général des Franciscains, ou tout au moins à un Frère Mineur. Pour l'ensemble, continue M. Doreau, « ce livre expose les idées que j'exprime ici. Il n'est erroné qu'en ce qu'il s'écarte de l'Apocalypse. » (id. p. VII, note).

M. Doreau semble écrire avec la meilleure foi du monde et d'un ton très convaincu. Il a oublié de demander l'imprimatur à son évêque, du moins rien n'est mentionné à ce sujet. Mais ce détail est fort peu important, d'autant que le livre est théologique et prophétique et renferme une interprétation de l'Apocalypse. Aussi je me permets de conseiller à mon lecteur d'acheter tout de même ce très important ouvrage : ce sera un excellent moyen de jeter son argent par la fenêtre

Fr. Ubald d'Alençon.

*
* *

Facta loquuntur ou dix années d'activité épiscopale par le Dr François Botek et A. Kleiber, in-8° relié de VIII-175 p. Paris, Brochaus.

Monographie très curieuse d'un prince archevêque autrichien où nous est expliqué le mécanisme actuel de l'administration spirituelle d'un diocèse, et de l'administration temporelle de la principauté. Le rapprochement de la vie épiscopale en France et dans les pays de langue allemande est des plus suggestifs ; et, si ce livre est écrit dans le but de justifier Mgr Kolm archevêque d'Olmutz, il n'en est pas moins une œuvre de statistique tout à fait intéressante.

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Abbayes, Prieurés et Couvents d'hommes en France d'après les papiers de la commission des Réguliers en 1768, Paris, Picard, 1902, in-8° de XVI-158 pages. Prix : 3 fr. 50.

On connaît déjà, sur la commission des réguliers les travaux de Picot (*Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du XVIIIe siècle*), ceux du P. Prat publiés en 1845 (*Essai hist. sur la fusion des ordres relig. au XVIIIe siècle*), ceux de M. Génin dans la *Revue des Questions historiques* (tomes XVIII, XIX et XXI), ceux de Peigné-Delacourt (*Tableau des abbayes*... Arras, 1875). M. Léon Lecestre, archiviste aux Archives nationales, publie la statistique des réguliers en 1768, à laquelle il ajoute même un tableau des religieux dont la commission ne s'occupa nullement, Jésuites, Sulpiciens, etc. C'est un livre très utile, et les identifications de noms de lieux sont établies soigneusement. Il y a cependant un couvent de Cordeliers à Montferrand (dioc. de Clermont), dont l'emplacement n'est pas autrement désigné; pareillement un de Capucins à Caudebec.

Fr. UBALD, d'Alençon.

*
* *

L'OBITUAIRE DES CORDELIERS D'ANGERS, par le R. P. Dom Guilloreau. — Laval, Lelièvre, 1903, in-8° de 71 pages (1).

Dom Guilloreau a publié à la fin de 1902 et au commencement de 1903, dans le *Bull. hist. de la Mayenne*, l'Obituaire des Cordeliers d'Angers. Nous en annonçons le tirage à part. Une excellente étude précède le texte latin des obits qui vont de 1216 à 1710. Le R. P. a utilisé une copie de Roger de Gaignières, mort en 1715 (Bib. nat. de Paris, f. fr. 22,450), copie qui répond en grande partie au texte de Dubuisson-Aubenoy et lui est postérieure.

De l'examen attentif du ms. des Archives départementales de Maine-et-Loire, il ressort que ce codex a été commencé entre les années 1574 et 1592 : toutes les mentions de date antérieure semblent bien de la même main, de la même écriture et de la même encre. Sans doute les caractères paraissent d'une époque plus ancienne, mais il y a lieu de penser que le copiste a voulu imiter son modèle jusque dans la forme des lettres.

Dom Guilloreau incline à croire que le ms. d'Angers ne fut d'abord qu'une transcription. C'est une opinion assurée puisque nous avons une courte description de l'obituaire original, description datant de 1498, et ne convenant pas du tout à ce ms. d'Angers.

F. UBALD, d'Alençon.

(1) Cf. *Etudes Franciscaines*, tome VII, p. 668.

*
* *

Documents relatifs aux États-Généraux, et assemblées réunis sous Philippe-le-Bel, publiés par Georges Picot. — Paris, 1901, in-4°, coll. des *Doc. inéd. relat. à l'hist. de France.*

Comme le titre l'indique, cet ouvrage est une collection de documents. Il s'agit des assemblées de 1302, 1303 et 1308. C'est un livre à consulter non seulement au point de vue de l'histoire générale, mais encore au point de vue franciscain. Il y est fait mention des Frères Mineurs d'Abbeville, Amiens, Angers, Angoulême, Arras, Auxerre, Beauvais, Béziers, Bourges, Carcassonne, Châlons, Châteauroux, Cognac, Compiègne, Guingamp, Hesdin, Issoudun, Laon, Le Mans, Meaux, Montpellier, Milhau, Nevers, Noyon, Paris, Péronne, Provins, Quimperlé, Reims, la Rochelle, Rodez, Roye, Saint-Affrique, Saint-Antonin, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Maixent, Saint-Quentin, Senlis, Sens, Soissons, Tours, Troyes, Vannes et Villefranche de Rouergue.

A Montpellier et à Nevers les commissaires royaux tinrent leur réunion aux Cordeliers. L'acte concernant le couvent de Paris (p. 380, 381) donne la liste des noms des religieux, sans désigner le gardien.

Fr. Ubald, d'Alençon.

*
* *

Lettres du R. P. Lacordaire à Mme la comtesse Eudoxie de la Tour-du-Pin, publiées par Madame de ***, 2e édition, Paris, Téqui, 1903.

« On ne saurait trop, dit l'auteur, à propos d'Ozanam, propager le culte et le souvenir des belles âmes » (72me lettre) et c'est pourquoi cette réédition des lettres du R. P. Lacordaire est une bonne œuvre. On retrouvera dans cette correspondance la grande et belle figure que l'on sait, grave et douce, mélancolique un peu, très généreuse pourtant avec ses allures libérales.

C'est une lecture sérieuse, qui repose. Et l'on s'instruit à lire ces 82 lettres, œuvre d'un moine, calme et tranquille, au milieu des agitations de la vie et du monde.

Fr. G. de T.

*
*

Saint Victrice, évêque de Rouen (IVe-Ve s.), par M. l'abbé E. Vacandard, Paris, Lecoffre, 1903, in-12, de 186 p. Coll. *Les Saints*, 2 fr.

M. l'abbé Vacandar,d premier aumônier au Lycée de Rouen, est bien connu par sa remarquable vie de saint Ouen. C'est une œuvre de plus modeste apparence qu'il nous présente aujourd'hui dans sa biographie de saint Victrice ; mais il y a toujours autant d'érudition et de saine critique.

A vrai dire, on sait peu de choses sur saint Victrice, on ne connaît pas la date exacte de sa naissance, le pays qui l'a vu naître. Toutes les données de sa vie se réduisent à ce que nous apprend son propre ouvrage le *De laude Sanctorum*, avec en plus deux lettres de saint Paulin de Nole. Victrice, d'abord soldat, puis converti, monta sur le siège épiscopal de Rouen, fit une translation solennelle de reliques dans sa cathédrale inachevée, alla prêcher l'Evangile chez les Morins et les Nerviens, puis en Grande-Bretagne. A Rome il eut à se disculper du reproche d'hérésie, et son voyage lui valut l'honneur d'être le destinataire d'une décrétale du Pape Innocent I. Il était mort, d'après M. V., en 409.

Le chapitre VI est une très intéressante analyse du *De laude Sanctorum*, à la fois discours et traité dogmatique en l'honneur des saints. Cet ouvrage montre en saint Victrice « un styliste ». La phrase est courte, concise, volontairement laconique, toujours conforme aux règles du *cursus*. Le style est parfois obscur, mais il y a toujours plus de pensées que de mots.

Fr. Ubald, d'Alençon.

*
* *

Confutatio Lutheranismi Danici, anno 1530 conscripta a Nicolao Stagefyr seu Herborneo, O. F. M. nunc primum ædita a Ludovico Schmitt. S. J. Quaracchi. Prix, 3 fr.

Un Révérend Père de la Compagnie de Jésus vient d'éditer un traité théologique écrit par un enfant de Saint-François, il y a près de quatre siècles. Cet ouvrage contient trois parties : il discute d'abord et pèse au poids de la balance la valeur de la mission des protestants, prouve

ensuité d'une manière générale l'hérésie des Luthériens, réfute enfin par le détail chacune des erreurs de la religion réformée. Le P. Nicolas Horbórn n'est pas tout à fait un inconnu ; il fut vicaire général de l'Observance. On a de lui un livre intitulé : *Paradoxa seu theologicæ assertiones : divinis eloquiis adversus neotericos, hereticos roboratae* [ed. Joa. Azafra]. Paris. Hier. Gormontius. 1534, 52 ff. ch. Pet. in-8. Le livre que nous annonçons est à la fois intéressant pour le théologien et pour l'historien des erreurs protestantes en Danemarck. Ajoutons que l'on doit encore au même P. Horborn des *Enarrationes evangeliorum per sacrum quadragesimae tempus occurrentium apud Coloniam Agrip. declamatae*. Parisiis, 1543 in-8°, — et un *Epitome de inventis nuper Indiae populis idolatris ad fidem Christi, atque adeo ad Ecclesiam Catholicam convertendis*, imprimé à la fin du livre de Fernan Cortez, *De Insulis nuper inventis Ferdinandi Cortesii ad Carolum V. Rom. Imperatorem Narrationes,* édité en 1532 à Cologne aux frais d'Arnold Birckman.

L. B. DE ROSNAY.

*
* *

LE PÈRE GRATRY, L'HOMME ET L'ŒUVRE, d'après des documents inédits, par le R. P. A. Chauvin, de l'Oratoire. vol. in-12 de 480 pages, Paris, Bloud et Barral.

Les grandes figures s'en vont au tombeau, comme les plus vulgaires, mais elles ont le privilège de n'y rester jamais ensevelies dans l'oubli. Un jour ou l'autre, un admirateur ou un ami se donne la joie et s'impose le devoir de tirer le voile qui couvre le héros et le montre à la foule, étonnée de son ignorance ou de son injustice.

Le nom du P. Gratry est connu de tous ceux qui aiment les pensées neuves et profondes, exprimées en un style étincelant de poésie harmonieuse et sonore. On relit, sans se lasser, telles et telles pages de la *Connaissance de Dieu* et de la *Connaissance de l'âme* ; ses livres sont les meilleurs qu'on puisse mettre aux mains de la jeunesse pour la pousser dans les voies du bien. L'œuvre écrite du P. Gratry était donc connue. Mais on ignorait un peu sa vie privée, son œuvre vécue, ses pensées, ses désirs, les secrets de son existence, confiés aux lettres destinées aux amis, ou confiés par eux dans leurs mémoires et leurs souvenirs intimes. De cet homme, qui au dire de Léon XIII « fut un grand esprit et un noble cœur », on ne connaissait guère que ses diffi-

cultés avec l'Oratoire, et surtout sa malencontreuse et regrettable intervention dans la lutte doctrinale qui précéda le Concile du Vatican.

Aussi le livre du P. Chauvin sera-t-il pour beaucoup une révélation. A travers ces pages, l'homme paraît grand, malgré ses défauts et ses erreurs. Car le P. Gratry ne fut pas parfait et son biographe, historien plutôt que panégyriste, ne craint pas de laisser voir les ombres à côté de la lumière. L'admiration néanmoins y a plus de place que la critique. Et c'est justice. Depuis sa conversion, le P. Gratry aima l'Eglise et les âmes avec un zèle peu commun. Serviteur de la vérité seule, comme il se plaisait à le redire au lendemain même de ses erreurs, il eût la noble ambition de réconcilier la science et la foi; et c'est dans ce but qu'il entre à l'école polytechnique. A la vérité, il sait, quand il le faut, sacrifier ses amis ou sa position. On lit avec avidité le récit de sa polémique avec Vacherot, directeur de l'école normale; on applaudit aux sublimes desseins qui l'animaient dans la fondation de l'Oratoire, idéal rêvé et caressé avec amour, mais que ses divergences de vues avec le P. Petitot ne devaient pas laisser réaliser.

Très longuement (pages 191-334) le P. Chauvin étudie l'œuvre philosophique du P. Gratry. L'auteur de la *connaissance de Dieu* et de la *connaissance de l'âme*, de la *Logique* et des *sophistes*, mérite-t-il l'honneur d'être compté au nombre des philosophes illustres du siècle passé? Est-il même philosophe? A cette question, au moins étrange, le P. Chauvin répond affirmativement: oui le P. Gratry est philosophe. Il a, il est vrai, sa méthode à lui, son procédé à lui: méthode et procédé, scrupuleusement analysés par le biographe. Sans doute, mais encore faut-il remarquer une lacune profonde dans les œuvres philosophiques du maître: on n'y trouve pas de système métaphysique. Et cette lacune, à tout point de vue, est regrettable; elle laisse sa philosophie incomplète, elle empêche la précision du terme et de la pensée. Née d'un zèle ardent d'apologiste et d'apôtre, la philosophie du P. Gratry garde toujours le cachet de ses origines. Elle est toute confinée dans la psychologie, et tire de l'analyse de l'âme, et de la synthèse de ses opérations, les grandes vérités que l'auteur veut mettre en lumière. Le P. Gratry est peut-être un penseur plutôt qu'un philosophe. Je le placerais cependant bien volontiers au nombre des philosophes mystiques. Sa méthode, la part qu'il fait à l'amour dans la recherche de la vérité, la chaleur et la poésie de ses ouvrages, ses intuitions lui donnent le droit de prendre place parmi eux. Je ne le ferais point néanmoins sans regretter que cette méthode se soit arrêtée à mi-che-

min, et n'ait point abouti à une doctrine métaphysique, claire et bien déterminée.

Sensible à toutes les misères comme à toutes les grandes idées, le P. Gratry rêva lui aussi d'une réforme sociale. « De là, une nouvelle série d'ouvrages, riches de belles et solides vérités, vibrants de saintes indignations, illustrés de tableaux pathétiques, de visions radieuses, de rêves splendides : *La Paix* (1861), le *Commentaire sur l'Evangile selon saint Mathieu* (1863-1865), *la morale et la loi de l'histoire* (1868). Il y eût même trop de rêves et de visions. De cet essai cependant sont sorties quelques idées fécondes, aujourd'hui en voie d'aboutissement. Et vraiment le P. Gratry a été initiateur. Les Instituts catholiques réalisent sous une autre forme « son atelier d'apologétique » ; le mouvement démocrate chrétien, réduit à de justes aspirations, peut puiser chez lui de sages principes ; le congrès de la Haye a repris, inutilement d'ailleurs, l'idée de la *Ligue de la Paix*, si prônée par le célèbre Oratorien.

Une étude d'ensemble sur le prêtre et l'apôtre, sur l'écrivain et sur l'homme emplissent trois beaux et lumineux chapitres. Enfin la polémique contre l'infaillibilité pontificale jettè une ombre attristante sur les derniers instants d'une vie si noblement remplie et laisse, dans l'âme du lecteur, une impression de souffrance que viennent imparfaitement diminuer les rétractations si sincères.

Le livre où sont racontées toutes ces choses a été composé en 1901. Depuis lors l'académie lui a décerné une de ses couronnes, ce qui est tout à sa gloire. Je demande pardon à l'auteur d'avoir tardé si longtemps à présenter son ouvrage aux lecteurs des *Études Franciscaines*. Mais le cher volume était parti avec tant d'autres pour l'exil où je devais aller le retrouver avant d'en faire la critique ou plutôt l'éloge.

Fr. Raymond.

*
* *

Les sept livres de la Virginité ou manuel des Vierges qui vivent dans le monde, par le P. Gabriel Maria, des Frères Mineurs, Bordeaux, 1902, in-16 de XI-712 p.

Voici le titre de ces sept livres : le livre des enseignements, le livre de prières, le livre de méditations, le livre des conseils, le livre des modèles, le livre des œuvres et le livre d'offices : autant de longs cha-

pitres où la plus solide piété s'allie à la doctrine la plus autorisée. Espérons que l'auteur dans une seconde édition soignera davantage l'agencement typographique de son bon livre de dévotion.

F. U.

*
* *

CATÉCHISME DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, d'après la B. Marguerite-Marie, par un Prêtre Oblat de Marie Immaculée, chapelain de Montmartre. Paris, 31, rue de la Barre, 1902, in-16 de IV-299 p.

Ce petit volume est le résumé de son ouvrage en cinq volumes, le *Règne du Cœur de Jésus* dont l'auteur met la doctrine à la portée de tous les esprits et de toutes les bourses. Après quelques considérations générales sur le Sacré-Cœur, le R. P. étudie ce qu'est le Sacré-Cœur en lui-même, comment le Sacré-Cœur veut régner sur le monde par l'amour, quels hommages doivent être rendus au Sacré-Cœur, quelles vertus il réclame. Enfin dans une sixième partie on dit quel est le moyen d'établir la dévotion au Sacré-Cœur, et dans la septième division de ce petit traité sont exposées et développées les promesses faites à la B. Visitandine de Paray-le-Monial. Livre plein de doctrine, de saine piété et de poésie. F. U.

*
* *

LA VIE CHRÉTIENNE A L'ECOLE DE SAINT-JOSEPH, par l'abbé L. Rouzic, chanoine honoraire d'Angoulême, aumônier de l'Ecole Sainte-Geneviève (rue des Postes), 1 vol. petit in-12. — Desclée, Paris.

Les ouvrages ou opuscules de piété en l'honneur de saint Joseph ne manquent pas, nous voulons dire que le nombre en est assez considérable ; c'est plutôt la valeur qui fait défaut.

Voici un petit livre qui nous semble en avoir beaucoup plus que la plupart de ses aînés. La piété et la doctrine en sont solides. La vie chrétienne — une vie sérieuse, profonde et pratique — y est exposée parallèlement à la vie de saint Joseph, et elle l'est en une langue dont la grâce à la fois élégante et austère ajoute encore à l'onction qui se dégage des pensées de l'auteur.

Nous avons eu l'avantage, un jour, d'entendre la parole de M. l'abbé



Rouzic : elle avait le goût exquis d'une piété coulant de source. La lecture de son petit livre nous a donné le même goût. Aussi souhaitons-nous vivement que ce nouveau *Mois de saint Joseph* prenne la place qu'il mérite dans ce coin des bibliothèques pieuses réservé à saint Joseph.

Fr. Aimé.

*
* *

Instruction sur la doctrine catholique pour chaque dimanche, à la suite de l'Epître et de l'Evangile, par l'abbé J.-B. Fourault. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Renou, archevêque de Tours. Nombreuses gravures dans le texte. — Paris, Lethielleux, 1 vol. in-12, 1 fr. 25

« La foi s'en va ! Il n'y a plus de mœurs chrétiennes ». Ces plaintes arrivent chaque jour à nos oreilles, et souvent, hélas ! Ces nouveaux Jérémie croient avoir fait tout leur devoir quand ils ont versé une larme sur quelques débris du Temple.

Massillon, si nous avons bonne mémoire, aurait répondu à ces pleureurs : le peuple est ce que le fait ou ce que le laisse devenir le clergé. Si la foi s'en va, c'est parce qu'on ne la fait pas connaître assez *Fides ex auditu,* la foi se communique par la prédication. Il en est de même de la morale.

C'est en s'inspirant de cette idée que M. l'abbé Fourault a composé son petit ouvrage.

Vouloir condenser en 100 et quelques pages — (la moitié du livre est occupée par les épîtres et les évangiles des dimanches, traduits) — toute la doctrine chrétienne : foi, morale, sacrements, symbolisme etc., c'était évidemment renoncer à donner un enseignement un peu détaillé. Cependant ces courtes instructions sont en général substantielles et nourries de forte doctrine. Toutes sont bien pratiques. Les membres du clergé paroissial trouveraient dans cet ouvrage un excellent enchaînement pour une suite de prédications, et des canevas pour leurs instructions aux fidèles. — C'est le jugement de M. le chanoine de Bellune, chargé par Mgr l'archevêque de Tours d'examiner l'ouvrage. C'est aussi notre humble avis.

Fr. Aimé.

*
* *

LE SERMENT DE LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ et l'administrateur du diocèse d'Angers, par M. l'abbé Uzureau (Extr. de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, août, p. 113-136 et septembre 219-233). Lille, 1903 in-8° de 40 p.

L'adhésion à la constitution civile du clergé fut un acte mauvais. Le serment de liberté et d'égalité prescrit par les lois des 10, 14 et 18 août 1792 l'était-il également? Grandes furent les discussions entre les membres du clergé à cette occasion. M. Uzureau publie l'un des mémoires écrits à ce sujet par un des hommes les mieux placés pour juger de la situation, les *Observations simples et impartiales* de M. Meilloc qui fut de 1791 à 1802 l'administrateur du diocèse d'Angers. (Cf. L. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*. Paris, 1900, tom. II, p. 48-50.) Les conclusions de ce théologien sont favorables à la licéité de ce serment. D'après M. Uzureau « dans une question si délicate, il est mieux de garder le silence. Le Saint-Siège lui-même ne se prononça jamais ».

Il y a lieu, croyons-nous, à distinction. Pris en soi, le serment était absolument légitime, car il n'était au fond que la promesse d'observer les lois constitutionnelles de liberté et d'égalité nullement contraire au droit divin ou ecclésiastique. Pris dans son ensemble, ce serment était un acte répréhensible, ou pour le moins de nature douteuse puisqu'il était ordonné pour aggraver le serment à la constitution civile. De là les hésitations du clergé. De là aussi les décisions du Saint-Siège.

Dans un bref à l'évêque de Genève, en date du 5 octobre 1793, Pie VI répond à cette question : « De quelle manière doit procéder un évêque et à quelles peines doit-il soumettre ceux des pasteurs ou des clercs tant séculiers que réguliers, exempts ou non exempts, qui ont prêté le serment civique conçu en ces termes : *Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir pour leur défense* ; proférant cette formule dans les assemblées appelées clubs.... » — « Réponse. Il n'y a point lieu pour le présent à des peines canoniques, vu que nous n'avons point encore porté notre jugement sur la formule du second serment ordonné par l'Assemblée nationale ; en attendant il faut avertir les curés ou clercs, tant séculiers que réguliers, exempts ou non exempts qui ont prêté le serment, antérieurement à la procla-

mation du 8 février de la présente année, de consulter les intérêts de leur conscience, n'étant pas permis de jurer dans le doute » (1).

La proclamation du 8 février 1793 imposait aux prêtres employés au service du culte en Savoie l'obligation de prêter le serment de la constitution civile du clergé. Il s'agit donc, avant cette date, du seul serment de liberté et d'égalité. La même doctrine relative à cette question est exposée le 1er avril 1794 dans une réponse du pape à plusieurs questions posées à Sa Sainteté, ainsi que le 26 juillet 1794 et le 8 mars 1795.

Et c'est dans ce sens de la licéité du serment de liberté-égalité que fut rédigée la note suivante insérée au bas d'une exhortation au clergé de Tournai, et indiquant la réponse à faire à cette question : « Avez-vous rétracté le serment de liberté et d'égalité ? » — « J'ai prêté le serment de Liberté et d'Egalité dans un sens civil et politique. En le restreignant purement à ce sens, de manière qu'en reconnoissant les droits de la Puissance temporelle par ce qui est de sa compétence particulière, l'on demeure en entier relativement aux principes et à la morale de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine que je professe, je déclare n'avoir point rétracté le serment dont il est question. »

Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter ici quelques idées d'ensemble sur la conduite des prêtres et des religieux à la Révolution :

1° L'option de la vie privée ou de la vie commune, formulée en 1790 et 1791, ne peut fournir qu'une présomption et jamais une preuve d'infidélité ou de fidélité à la vocation religieuse ;

2° Le serment purement civique ne fut pas illicite ;

3° Le serment civique avec adhésion expresse au clergé constitutionnel, a été un acte schismatique et une véritable apostasie, sauf naturellement le cas de bonne foi suivie de rétractation ;

4° Le serment de liberté-égalité a été blâmé par les évêques, mais non par le pape qui fut pourtant consulté sur ce point, et même le secrétaire d'Etat réprimanda les vicaires généraux qui l'avaient condamné (1792) ;

5° La livraison des lettres de prêtrise, l'abdication des fonctions sacerdotales ont été des crimes. Toutefois il est à noter que beaucoup de prêtres qui n'avaient pas commis ces fautes ont été cependant portés, sans le savoir, sur les registres d'abdication, avec fausses signatures (1794) ;

(1) *Brefs et instructions de Pie VI*. Rome, 1797, tom. II, p. 451.

6° La promesse d'obéissance aux lois de la République, de 1794 à 1797, n'avait rien de contraire aux lois de l'Eglise ;

7° Le serment de haine à la royauté, prêté en 1797, par beaucoup d'hommes honorables, a été interdit par Pie VI, de vive voix ;

8° Les diverses promesses de fidélité à la constitution, exigées par les gouvernements consulaire et impérial, n'avaient rien que de conforme à la morale catholique ;

9° Les religieux qui, à partir de 1791-1792, disparaissent sans qu'on suive leur trace ni dans les prisons, ni sur la liste des fonctionnaires. ni sur celle du clergé constitutionnel, offrent en cela une preuve de leur fidélité. C'est qu'ils ont émigré ou se sont cachés, à moins qu'ils soient morts (1).

Pour avoir oublié ces quelques remarques générales, plusieurs historiens se sont trompés dans l'appréciation soit de la conduite des prêtres et des religieux, soit dans divers serments exigés à cette époque.

Fr. Ubald d'Alençon.

*
* *

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie publié par Dom Cabrol. Avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 1. A.-Ω. Accusa tions contre les chrétiens. Paris, Letouzey et Ané, 1903, 5 fr. net.

Nous ne saurions trop recommander la récente publication inaugurée par les RR. PP. Cabrol et Leclercq. C'est un renouvellement et une augmentation de l'ouvrage très connu de Martigny. Le R. P. Cabrol a pu s'assurer le concours effectif d'éminents collaborateurs tels que Mgr Battifol, Dom Berlière et Dom Morin, M. G. Kurth, le R. P. Ermoni, Léon Clugnet, M. Vacandard, etc. et de telles signatures sont faites pour porter bonheur à un livre.

Assez souvent chaque article renferme plusieurs subdivisions. Le premier, consacré à A. Ω., se partage ainsi : I. Sens de ce symbole. II. Epigraphie. III. Objets mobiliers. IV. Particularités. V. Numismatique. VI. Sigillographie. VII. Monuments figurés. VIII. Glyptique. IX. Paléographie. X. Liturgie. Pour ce qui regarde la partie des monnaies, il y aurait eu lieu de consulter un mémoire publié en 1892 dans les mélanges G. B. de Rossi. Au revers de la pièce d'argent du Pape Adrien, ce sont les lettres R M qui sont gravées, et non pas A Ω.

(1) Cf. *Bull. hist. d'Auvergne*, 1899.

Sur le tiers de sou de Sigebert, il faut voir un instrument liturgique, un vase, peut-être un calice, plutôt qu'une combinaison quelconque des lettres grecques.

Signalons parmi les articles les mieux faits ceux consacrés aux mots Abbaye, Abécédaire, Abercius, Abgar, Abjuration, Abraham, les Abrasax, Abbréviations, Absoute, Accent, Acclamations.

Pour le mot *Abside*, en ce qui concerne les basiliques africaines, il y aurait eu lieu de compulser le bulletin archéologique du comité des travaux historiques, et sur l'abbréviation I H S un article de M. Omont publié naguère dans le bulletin de la Société des Antiquaires de France.

Ajoutons, et ce n'est pas pour nous en plaindre, que le lecteur trouve dans ce fascicule de véritables études, des dissertations en règle qui ne sont pas admises ordinairement dans un dictionnaire, et ce sont là de précieuses pages où sont renfermés d'utiles et féconds enseignements. Nous désirons donc voir se continuer le plus tôt possible ce nouveau dictionnaire qui promet, par son premier fascicule, d'être un véritable ouvrage d'utilité publique et générale.

F. Ubald d'Alençon.

*
* *

Almanach franciscain pour l'an de grâce 1904. Une belle plaquette in-4° écu; 80 pages sur 2 colonnes, ornée de nombreuses illustrations. L'Unité 0,50, franco 0,70; remises ordinaires par nombre. *Paris*, Charles Poussielgue, 15, rue Cassette. *Couvin*, maison Saint-Roch, Belgique; et chez les principaux libraires.

L'Almanach Franciscain de 1904 est heureux de vous faire part de son apparition.

Avidement accueilli, par le passé, dans les foyers où vit l'amour de S. François et de son Ordre, il n'a pas hésité cette année à augmenter son tirage afin de pouvoir satisfaire à un plus grand nombre de demandes. Faut-il l'en blâmer? Oh non! Il sera le bienvenu de tous, surtout des Tertiaires. Ceux-ci, nous n'en doutons pas, s'en occuperont activement et le feront davantage connaître autour d'eux. Il est si bon et si beau! tout en lui plaît, car le charme des récits se trouve rehaussé par de nombreuses illustrations spécialement exécutées pour cette publication.

Jetons un rapide coup d'œil sur la table des matières. Passons le

calendrier franciscain avec ses fêtes et ses indulgences ; au début voici une charmante poésie *A Marie Immaculée*, à l'occasion du cinquantenaire de la définition du dogme, puis les *Epreuves de l'Heure présente* qui nous donnent un aperçu général de la situation actuelle des religieux, tandis que les *Pages Glorieuses* entrent dans le détail des persécutions. Dans le *Noël de Frère Illuminé*, le P. Remi fait renaître l'espérance de la victoire définitive : dans la *Reconnaissance du Peuple* on lit un touchant épisode de la vie du P. Marie-Antoine ; *Au Pays de Pie X*, on apprend quelle fut l'enfance de ce tertiaire illustre, aujourd'hui assis sur la chaire de S. Pierre. Lisez encore *Les Sources de l'Héroïsme*, vous comprendrez la raison de la force de tant d'âmes qui se dévouent ; lisez surtout les belles pages consacrées à la *Conversion de Douze Jeunes Filles Musulmanes*, vous saisirez sur le vif l'action franciscaine des missionnaires ; puis, pour vous égayer, savourez *Le Gloria et le Credo à la table du Pasteur*, le bon Père n'y manque pas de malice. Mavil nous transporte près du *Trou de l'Abîme* dans le pays hospitalier de Belgique, conte de Noël qui, en définitive, redit le triomphe de la foi et de la prière. Ce sont encore *Les Souvenirs et les regrets d'un Exilé*, touchante expression de la reconnaissance d'un séraphique ; une *Histoire ancienne*, bien moderne par l'application. Je feuillette toujours et je vois dérouler sous mes yeux des histoires ou des traits charmants, ce sont : *l'Adoro te*, *Premières Armes*, *Novice obéissant*, *La plus belle Chose du Monde*, *Ite et Vos*, *Le B. Gérard de Lunel*, *Le Tiers-Ordre au Ciel*, *Sœurs blanches*, etc., etc.

Tertiaires, pour qui nous avons travaillé, répandez ce petit trésor afin qu'il fasse du bien et console dans ces heures de tristesse.

Les Etrennes Séraphiques de 1904 sont consacrées à l'Immaculée Conception ; elles reproduisent douze remarquables tableaux de maîtres sur la Sainte Vierge et donnent un commentaire délicieux de l'*Ave Maria*. — On y trouve l'indication des fêtes et des indulgences si nombreuses du Tiers-Ordre. — 12 feuillets de 4 pages illustrées, avec texte. L'Unité 0,10, franco 0,15. Remises ordinaires par nombre.

P. Eugène d'Oisy.

*
* *

Collection « Science et Religion ». Paris, Bloud et Barral.

La collection « Science et Religion « vient de s'enrichir de dix-sept volumes nouveaux que l'on peut repartir ainsi : Histoire, Apologétique, Economie sociale, Morale et Droit.

L'Histoire apporte le plus fort contingent avec ses neuf volumes. C'est d'abord : « *La Primauté de l'Evêque de Rome dans les trois premiers siècles* » où M. Ermoni passe en revue monuments, textes et faits des premiers temps de l'Eglise et établit péremptoirement la primauté de l'évêque de Rome. « *L'Immaculée-Conception* » (2 vol.) du R. P. Xavier-Marie Le Bachelet se rattache à l'opuscule du même auteur paru en 1900 sous ce titre : « *Le Péché originel dans Adam et ses descendants* ». C'est l'ancienneté du dogme défendu par l'histoire de son évolution à travers les siècles. M. Joseph Denais-Darnays dans « *Les Protestants français sous Henri IV* » démasque l'hypocrisie du Protestisme à la fin du XVIe siècle. Rien de plus palpitant que « *Le Symbole des Apôtres* » de V. Ermoni. C'est l'histoire de notre vieux *Credo* nous venant intact des Apôtres sauf quelques variantes de texte. M. L. Gondal dans : « *Le Catholicisme en Russie* » nous donne un aperçu parfait de la sagesse de Rome luttant avec la Russie dont l'odieuse conduite envers la Pologne est mise à vif. « *La Christianisation des foules* » d'Albert Dufourcq est la première réponse donnée à ces deux questions : Pourquoi le culte des Saints a-t-il pris un essor si considérable dans les dix premiers siècles du Christianisme ? Comment les foules ont-elles cessé de croire aux idoles et sont-elles devenues chrétiennes ? — Très curieux l'opuscule de dom Paul Renaudin : « *Luthériens et Grecs-Orthodoxes* ». — « *La persécution religieuse en Allemagne 1872-79* », 2 vol. du R. P. Bernard, est toute d'actualité, on croirait lire l'histoire du Culturkampf français.

L'Apologétique comprend six volumes : 1° Réfutation de l'éternelle légende des monita secreta « la plus colossale mystification des temps modernes » : dans les « *Instructions secrètes des Jésuites* » du R. P. Bernard. — 2° Dans : « *Les conditions modernes de l'accord entre la Foi et la Raison*, » le R. P. Largent publie des conférences de M. l'abbé de Broglie nous montrant que la croyance dépend de la volonté, aidée par la grâce. Il répond au reproche d'anthropomorphisme que fait l'évolutionisme à la notion spiritualiste et chrétienne de Dieu. — 3° M. André Baudrillard dans « *La Charité aux premiers siècles de l'Eglise* » expose ce qu'était la charité avant Jésus-Christ et nous montre le changement profond apporté par la religion nouvelle. Le dernier chapitre traite de l'influence du Christianisme sur le droit romain. — 4° M. Michel Salomon réfute le positivisme dans : « *Auguste Comte* » et se demande après M. F. Brunetière si l'utilisation de cette doctrine pour la constitution de l'apologétique future est possible. — 5° L'opuscule : « *Les Salésiens*

L'œuvre de Dom Bosco », établit la vérité historique concernant la personne et l'œuvre du saint Vincent de Paul italien. — 6° « *Le Renouvellement intellectuel du clergé au XIX° siècle. Les Hommes. Les Institutions* » du R. P. Alfred Baudrillard, professeur à l'Institut catholique de Paris, rappelle l'effort intellectuel que le clergé de France a fourni au cours du siècle passé, énumère les résultats acquis, et fait entrevoir les espérances qu'un tel mouvement permet de concevoir pour l'avenir.

L'Economie sociale comprend cinq volumes. C'est d'abord « *La Dépopulation en France, ses causes et ses remèdes* » de M. Henri Clément, sujet très compliqué, très grave et d'une grande importance pour notre pays. — M. Frantz Funck-Brentano vient avec trois volumes : 1° « *La famille dans l'Etat* » vérité prouvée par la civilisation grecque, la civilisation romaine et la civilisation française. 2° « *Grandeur et décadence des aristocraties.* » Bref exposé de la lutte entre la classe dirigeante et le monde du travail. 3° « *Grandeur et décadence de classes moyennes.* » La bourgeoisie dans l'histoire : « sa formation, son évolution et sa ruine. » — M. L. Garriguel clôt la série par une étude sur « *Le Salaire* ».

Trois volumes peuvent se rattacher à la morale : « *Une loi injuste oblige-t-elle en conscience* ? » par A. Belanger : sujet très palpitant à l'époque où la loi est l'objet d'un culte exagéré. L'auteur étudie la question à la lumière de la théologie pour les catholiques et à la lueur du bon sens pour les autres. « *Du mensonge proprement dit et du droit à la vérité* », par un professeur de Théologie. L'auteur délimite le droit à la vérité et le droit au secret de la part des juges, des parents, des époux, des confesseurs, etc. » M. le chanoine R. Planeix dans l'opuscule : « *L'Abstention religieuse dans le temps présent* », étudie les causes et les remèdes de ce phénomène si regrettable : pourquoi tant d'hommes vivent sans Dieu, sans culte, sans pratique religieuse, tout en voulant bien du prêtre à leur naissance, à leur mariage et à leur mort ?

Le droit comprend deux volumes de sujet très divers : *L'Etat, sa nature et ses fonctions,* » du R. P. Calmes. Origine du pouvoir civil, son développement et sa transformation. « *De la location des sièges de l'Eglise* », où M. l'abbé Lucien Crouzil contribue à la solution pacifique des difficultés entre fabriques, communes, locataires et concessionnaires.

Comme on le voit, tous ces volumes par la recherche rationnelle de la vérité mettent la science au service de sa sœur aînée : la Religion ; et justifient une fois de plus le titre de collection : « Science et Religion ».

Z.

Les *Etudes Franciscaines* ont encore reçu :

Couvin. Notice sur les Récollets, la statue de Notre-Dame de Consolation et les Récollectines, par le P. Ubald d'Alençon. Couvin, maison Saint-Roch, 1903, in-8° de 32 pages avec gravures. Prix : 0,60 franco. — *Les Capucins de Versailles devant le Tribunal correctionnel.* Plaidoirie de Me Pierre Rudelle. Vannes, Lafolye, 1903, in-8° de 45 p. — *Une statuette de sainte Emérance au Longeron* (Maine-et-Loire), par M. le chanoine Urseau, correspondant du ministère de l'Instruction publique. (Extr. du *Bull. archéologique*, 1902, in-8° de 11 p. avec gravures. — *Les Capucins* [de Paris] *en correctionnelle*. Plaidoirie de Me Boullay. Extr. des nos 5 et 7 de la *Revue des Grands Procès*. Paris, Chevalier-Marescq, 1903, in-4° de 28 p. — *Bibliothèque ornaise. Canton de Vimoutiers. Essai de bibliographie cantonale* par MM. le comte Gérard de Contades et l'abbé A.-L. Letacq, membres de la Soc. arch. de l'Orne. Paris, Champion, 1893. — *Siège du fort du Mail, couvent des Capucins de Carcassonne*, par l'abbé M. Barde [P. Anselme de Cette], nouv. édit. revue et corr. 6e mille. Carcassonne, Bonnafous-Thomas, 1903, in-16 de 8 p., n. ch. et 122 p. — *Etude historique sur le couvent des Capucins à Vinça (1589-1793)*, par l'abbé Jean Sarrète. Vannes, Lafolye, 1903, in-8° de 39 p. — *Rome et les Triomphes de l'Eglise.* Conférence avec projections. Paris, Bonne Presse, broch. in-12 de 40 p.

CUM LICENCIA SUPERIORUM

Le gérant :

F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

UNE
NOUVELLE HISTOIRE DE BELGIQUE

Histoire de Belgique par H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand in-8° tom. I. Des origines au commencement du XIV° siècle. XII-431 p. — Tom. II, Du commencement du XIV° siècle à la mort de Charles le Téméraire. VIII-470. Avec une carte. Bruxelles, Lambertin, 1900 et 1903 (1).

C'est en vérité une besogne très ardue que celle de faire une histoire comme celle des Pays-Bas. Il faut en effet produire une œuvre qui ait de l'unité ; or est-ce possible quand il s'agit d'un territoire qui n'a ni unité géographique, ni unité de race, ni unité politique, ni unité de langue, ni unité religieuse? La Belgique n'a pas de frontières naturelles et son rôle semble bien avoir été précisément d'être un pays de marches, d'avoir été un de ces Etats dont les puissances politiques voisines se jalousent la possession, et où elles en viennent aux mains. L'élément germanique, l'élément romain s'y sont longtemps partagé le territoire ; l'Allemagne et la France s'y sont disputé l'hégémonie politique depuis le traité de Verdun jusqu'au X° siècle ; une foule de principautés sou-

(1) Parmi les récentes publications concernant l'histoire belge, il convient de citer les *Lectures historiques* recueillies dans les travaux des principaux historiens et accompagnées de tableaux synoptiques par R. d'Awans et Eug. Lameere, et allant jusqu'à la domination bourguignonne. — *La formation territoriale des principautés belges* au moyen âge, par un professeur à l'Université de Bruxelles, M. Léon Vanderfindere 2 vol. in-8°, Bruxelles. Lamertin ; — la *Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI*, et un *Essai sur le règne du Prince évêque de Liège Maximilien Henri de Bavière*, ces deux derniers ouvrages par M. Michel Huisman ; — la *Bibliographie de l'histoire de Belgique* par M. Pirenne, véritable catalogue méthodique et chonologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de Belgique jusqu'en 1830, précieux recueil où je ne reprocherai à l'auteur que de ne pas avoir assez pensé à l'histoire religieuse.

vent bilingues s'y sont disputé l'influence. Au point de vue religieux enfin le pays a relevé de centres opposés, Reims et Cologne.

Toutefois, si la Belgique, à tous ces égards, a suivi les fluctuations de la vie politique de ses voisins de l'est et du midi, s'il est vrai que par suite pour étudier l'histoire de ce pays il faille trouver chez ses proches les Germains ou les Francs les éléments de cette histoire ; d'autre part il est certain qu'il y a dans la même Belgique une véritable unité de vie sociale et c'est ce qui permet à l'éminent historien qu'est M. Pirenne de donner corps et suite à son nouvel ouvrage. Cette vie sociale, elle vient de la nature de la Belgique qui est un pays de frontière, le champ de bataille de l'Europe, le marché où se fait le commerce des idées entre Celtes et Germains, entre Francs et Allemands, entre le nord et le midi par ses ports et ses débouchés sur la mer. Et c'est cette unité de vie sociale qui finira par détacher au XV[e] siècle la Flandre de la France et la Lotharingie de l'Allemagne, pour former ces Etats de Bourgogne, premier noyau de la Belgique actuelle.

— « En réalité, l'histoire de Belgique pendant le moyen âge, c'est l'histoire d'un morceau de l'Allemagne et d'un morceau de la France qui, se soudant ensemble, arrivent à former un Etat nouveau entre les deux grands Etats dont ils se sont détachés (1) ».

L'ouvrage de M. Pirenne comprend jusqu'à présent deux volumes. Dans le premier, divisé en trois parties, le premier livre est consacré à l'étude des Pays-Bas jusqu'au XII[e] siècle, le second aux Pays-Bas des XII[e] et XIII[e] siècles, le troisième à la lutte entre la Flandre et la France. Au second volume viennent les princes et les villes au XIV[e] siècle, l'unification des Pays-Bas et l'Etat bourguignon. Le plan, on le voit, est tout différent de celui des écrivains qui ont nom des Roches, Juste Lipse, Moke, Mgr Namèche et David, et leurs œuvres sont de beaucoup distancées par celle de M. Pirenne.

(1) Pirenne, *Hist. de Belgique*, tome I, p. 49.

*
* *

A l'origine différents peuples se trouvaient établis sur le territoire de la Belgique : les Bataves en Zélande, les Teutons aux bords du Rhin, les Morins en Frandre, les Ménapiens et les Nervins dans le Brabant et le Hainaut, les Eburons au Limbourg, les Aduatiques, Condruses, Cérèses, Pémanes et Trévires en Ardenne (1). Les Romains, à la conquête, en formèrent une province sous Auguste, qui fut démembrée au temps de Dioclétien pour constituer la *Germanica inferior* et la *Belgica secunda*. Une longue route les traversait, allant de Cologne à l'Escaut en passant par Maestricht et Tongres, les rives de la Meuse et de la Sambre pour aboutir à Cambrai. C'était le *chemin de Brunehaut*, si connu du moyen âge. Il longe à peu près la frontière linguistique si étrange qui court de Dunkerque à Aix-la-Chapelle et sépare sans qu'on s'en aperçoive les pays flamands des pays wallons.

Il suffit, du reste, de se reporter en arrière pour avoir l'explication de cette frontière linguistique persistante depuis le Ve siècle. Les Francs, lors de leur invasion, se trouvèrent arrêtés par la Forêt Charbonnière dont il ne reste plus rien ou presque rien, mais qui courait alors des bords de l'Escaut jusqu'aux plateaux d'Ardenne, et les Celtes romanisés, les Walla, comme disaient les Germains, restèrent étrangers à toute influence de la langue teutonique.

L'évangélisation chrétienne n'apparaît sérieusement qu'au IIIe siècle ; encore est-ce seulement au milieu du IVe que le premier évêque bien authentique, saint Servais, établit son siège à Tongres. A la chute de l'empire romain, l'organisation ecclésiastique fut détruite pour ne renaître qu'au VIIe siècle avec saint Amand ; et, chose remarquable, les nouvelles circonscriptions religieuses furent délimitées avec des idées toutes romaines, sans tenir compte des limites de races ou de langues, en sorte que jusqu'à Phi-

(1) On eut aimé trouver, dans le livre de M. Pirenne, une page sur la religion de ces peuples.

lippe II, jusqu'au XVI[e] siècle, la Belgique, de par son organisation religieuse, se trouve plus que jamais appelée à jouer le rôle de pays-frontière qu'elle avait rempli jusqu'alors.

Trop éloignée d'un pouvoir central pouvant la régenter à son aise, la Belgique s'est également trouvée terrain favorable à l'éclosion de la féodalité au XI[e] siècle. « La croissance des petits états féodaux qui se sont créés entre la Meuse et la mer, écrit M. Pirenne, a été singulièrement hâtive et vigoureuse. Difficilement accessibles, par suite de la situation excentrique qu'ils occupent, à l'action personnelle de leurs suzerains, étrangers à l'idée nationale comme au sentiment monarchique, ces princes belges sont... de purs féodaux, et le coin de terre où ils dominent est par excellence le pays du particularisme provincial (1). »

La féodalité, en Belgique, a les mêmes origines qu'en France. Fonctionnaire royal, le comte devient bientôt grand propriétaire foncier, puis seigneur et justicier de la terre. En même temps qu'il s'arroge la souveraineté, le pouvoir central devient indivisible, et au XI[e] siècle « un seul des fils du défunt, ordinairement l'aîné, recueille la terre et la couronne paternelle ; ses frères cadets sont pourvus de fiefs et d'apanages (2) ». Ajoutons aussi une cause spéciale à la contrée : l'appropriation des abbayes par les dynastes locaux. Auprès du comte, dès le X[e] siècle, figure une administration centralisatrice sur le type carolingien, que Robert Le Frizon porte à sa perfection en 1089 en créant l'office de chancelier de Flandre. Tout autour rayonnent les fonctionnaires, ceux qui dirigent les finances ou régissent les domaines dans les *ministeria*, ceux qui exercent le pouvoir militaire et judiciaire dans les *castellaniae*, l'une et l'autre administration rattachée au château, résidence des premiers vassaux du comte.

C'est à cette même époque de la fondation des institutions féodales que les Pays-Bas manifestent déjà l'intensité de leur vie économique et littéraire. Tout le territoire peut se partager

(1) *Hist. de Belg.* tome I, p. 103.

(2) Pirenne, *Hist. de Belgique*, tome I, p. 108.

en trois portions : au sud les exploitations réunies en agglomérations ou villages à la mode germanique ; au nord les exploitations isolées à la mode franque ; dans la Campine, les paysans libres qui luttent contre les envahissements de la mer, vivent de leurs moutons et des fruits de leur pêche. La Flandre maritime, au contraire, présente déjà « un contraste très nettement marqué avec le reste de la Belgique. Différents de leurs voisins par la langue et le droit, ses habitants en diffèrent aussi par leur condition juridique, par leurs occupations habituelles, par le genre de leur alimentation. Ils constituent pour la Flandre une réserve de forces fraîches et d'énergie (1). » Et rien n'est plus caractéristique comme cette famille-souche, établie dans sa ferme salienne, avec sa maison unique, ses champs et ses prairies : le bâtiment est entouré d'une cour clôturée, dans laquelle s'élève comme autant de constructions séparées, l'étable, la grange, le four, etc. « Tout cela s'est conservé jusqu'aujourd'hui et la ferme flamande du XIX[e] siècle, si l'on substitue par la pensée des murs en terre battue à ses murs en briques et des toits de chaume à ses toits de tuile rouge, présente encore une image fidèle de la ferme salienne du V[e] siècle (2). »

Quant à la vie littéraire, on ne peut douter qu'elle ne fut alors remarquable. C'est au monastère de Saint-Amand que l'on a retrouvé le plus ancien poème de la littérature française, la cantilène de sainte Eulalie, et l'un des plus vieux monuments des lettres allemandes, le Ludwigslied. Le français, ou, pour dire mieux, le roman, devient dès la fin du XII[e] siècle, le complément indispensable de toute bonne éducation, la langue du clergé et de l'aristocratie, comme le germain reste le langage du peuple. Dans les abbayes s'épanouissent de florissantes écoles littéraires et c'est à Gembloux que naîtront le traité de Sigebert *de scriptoribus ecclesiasticis* et la chronique universelle qui seront consultés jusqu'à la Renaissance. Toute la littérature est cultivée d'ailleurs dans les abbayes, et ces abbayes sont prospères grâce aux efforts de Gérard de Brogne et à la réforme clunisienne.

(1) *Hist. de Belg.*, tome I, p. 138.
(2) *Loc. cit.*, p. 24.

*
* *

Depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du XIe siècle l'histoire de Belgique peut se ramener à quelques événements capitaux : l'occupation romaine, — la domination franque avec Clodion et Clovis, — la puissance carolingienne établie avec Charlemagne à Aix-la-Chapelle, — la fondation et la chute du duché de Lotharingie, — l'établissement du comté de Flandre. Beaudoin domine à ce moment, de sa haute stature et de sa figure majestueuse, toutes les destinées du pays et par ses enfants il a prise sur le Hainaut et la Hollande. Aux XIIe et XIIIe siècle, la Belgique qui avait été le pays des monastères devient le pays des villes, grâce à l'activité commerciale qui s'y développe fébrilement. Les Normands, depuis la victoire d'Hastings, sont, en effet, maîtres de l'Angleterre, et c'est là désormais qu'ils vont s'établir, qu'ils font diriger leurs vivres, et les barques flamandes remontent la Tamise au chant du *Kyrie eleison.* De toutes parts l'industrie se développe : celle des draps en Flandre, celle des métaux du côté de Huy et de Dinant ; en Brabant l'agriculture devient prospère, et bientôt des cités nouvelles s'établissent : Bruges et Nieuport à l'embouchure d'un fleuve, Gand et Liège au confluent de deux rivières, Saint-Omer, Lille, Douai, Valenciennes, Cambrai, Anvers, Malines, Huy, Dinant, Maestricht sur un cours d'eau navigable, Bruxelles et Louvain à l'endroit où la Senne et la Dyle commencent à porter des barques, ailleurs encore Nivelles, Tirlemont, Léau et Vilvorde. Et bientôt les fabricants et les marchants veulent leur liberté et leur autonomie, ils s'organisent en gildes, et de leur côté les paysans s'affranchissent pour toujours.

La France trouvait son compte à ce mouvement d'idées et d'institutions sociales. A la suite du traité de Melun et de la lutte des Dampierre et des d'Avesnes, elle voit grandir son influence sur la Belgique, au détriment de l'Allemagne. Ne peut-on pas dire qu'à cette époque, la Belgique aurait pu jouir d'un gouvernement personnel, si les villes et les principautés laïques ou épiscopales s'étaient unies ? La bourgeoisie s'est rendue maîtresse du clergé et débarrassé de la petite

noblesse en s'annexant le pouvoir comtal à tel point qu'il n'y avait souvent plus de différence entre l'*urbs comitis* et le *burgus mercatorum*. Mais par ailleurs les princes ont créé un nouveau type de fonctionnaire, le bailli, amovible et salarié, qui se surbordonne les maires, les ammans, les écoutètes, d'où naît un grand ressentiment dans l'aristocratie flamande contre son suzerain; et tandis que les villes suffisent amplement à leurs dépenses par la levée des assises, les princes en sont réduits aux impôts, aux emprunts.

La plus grande cause de l'affaiblissement des Pays-Bas à cette époque est au fond la décision très politique d'Innocent III et du roi saint Louis, à la suite du différend entre les fils de Marguerite de Flandre (1246). Elle attribuait à Jean d'Avesnes le comté de Hainaut, et à Guillaume de Dampierre le comté de Flandre ; elle amoindrissait du même coup, pour de longues années, la puissance territoriale de la maison des Dampierre, à la fois en diminuant l'étendue de ses domaines et en créant contre elle l'existence d'un rival dangereux. Cette décision fut aussi une grande victoire de la France au détriment de l'Empire : victoire toute morale et pacifique qui non seulement augmentait l'influence du roi sur un grand vassal, mais encore l'étendait sur des pays d'empire allemand.

Il serait curieux d'étudier à quel point la Belgique a été tributaire de la France au XII[e] et XIII[e] siècle. C'est de la France, bien plus que de l'Allemagne qu'elle accepte les impulsions politiques ; c'est de la France qu'elle a reçu l'institution de la paix de Dieu ; c'est à la France qu'elle emprunte tout naturellement la langue romane. « Le meilleur moyen d'apprécier dans toute son intensité l'action exercée par la France sur la Flandre, c'est de suivre, dans les parties germaniques de cette contrée, les progrès de la langue française. » Le français pénètre « sans efforts et par la vertu même de la force des choses dans ce pays rattaché à la France par sa situation géographique, par la subordination politique, par ses circonscriptions diocésaines et par les intérêts de son commerce (1) ».

(1) *Hist. de Belg.*, tome I, p. 303, 304.— Cf. G. Kurth, *La Frontière linguistique en Belgique*.



La littérature romane, dès le XII[e] siècle, on la trouve dans les grandes villes fortunées, dans les monastères cisterciens ; et rien n'est plus français d'éducation qu'un prince comme Thierry d'Alsace, les deux Baudoin VIII et IX, comme les dèux sœurs Jeanne et Marguerite, comtesses de Hainaut, comme toute l'aristocratie. « Au XIII[e] siècle la seule langue qu'emploient les comtes et que l'on parle dans leur entourage est le français. C'est en français que sont rédigés les comptes de leur hôtel et leur correspondance privée, et c'est en français encore qu'ils font dresser les mandements destinés à leurs baillis et les actes émanés de leur chancellerie. En fait, le français est, depuis lors, la langue officielle de l'administration centrale de la Flandre (1) », celle aussi qu'emploient couramment la bourgeoisie et les gens de commerce.

Le peuple seul reste réfractaire et conserve son idiome d'origine germanique : lui et le brabançon restent davantage attachés à la langue indigène, intermédiaire forcé entre l'allemand et le français. Mais en flamand même, ce ne sont guère des œuvres originales que la littérature produit pour offrir à ce peuple ; ce sont presque toujours des traductions de gestes romans et c'est à Paris, c'est à la montagne Sainte-Geneviève que les savants belges vont puiser leurs connaissances ou déployer leur activité pour en communiquer les fruits à leurs compatriotes (2).

Et « il en alla en Belgique de l'art comme de la littérature. Lui aussi, au XII[e] et XIII[e] siècle, subit l'influence de la France, et c'est également dans les parties wallonnes du pays qu'on trouve son foyer le plus actif. Ce foyer n'est pas Liège, dont l'importance artistique n'a pas plus survécu que l'importance littéraire à la chute de l'église impériale : c'est Tournai (3) ». Comme l'art roman d'Allemagne s'y était jadis introduit par Liège, par Tournai l'art ogival de France s'in-

(1) *Loc. cit.*, p. 306.

(2) Cf. les *Annales Hannoniæ* du franciscain Jacques de Guise, dont le texte a été publié par le marquis de Fortin d'Urban, 21 vol. in-12. Paris. 1826-1836.

(3) *Hist. de Belg.*, tome I, p. 328.

filtra en Belgique, sauf en Brabant et dans la Flandre maritime où surgit un style neuf et autonome, cette architecture dont la vogue sera si grande au XVe et au XVIe siècle.

*
*

Contre ce mouvement français la réaction aux Pays-Bas devait s'opérer au XIVe siècle, époque toute d'héroïsme et d'activité passionnée, période de révolution sociale qui devait faire échouer la politique d'annexion, traditionnelle en France depuis Philippe-Auguste, période où le nom des Dampierre fait place à celui d'Artevelde, où les batailles de l'Ecluse, de Crécy et d'Azincourt font oublier celle de Bouvines.

L'activité marchande du siècle précédent a abouti, en effet, à la création d'un véritable patriciat ; la gilde ne renferme plus que les gros commerçants, ceux de laine et de drap ; l'artisan en est systématiquement exclu, comme il l'est déjà de l'échevinage et il se constitue en petites corporations d'étage inférieur. De là à la lutte il n'y a qu'un pas, et ce pas est vite franchi. Le peuple jalouse le pouvoir communal accaparé par les bourgeois qui en ont fait une coterie ; il s'adresse au comte et lui réclame très impérieusement à la fois l'établissement d'un contrôle sur les magistratures, l'abolition de l'échevinage héréditaire, la représentation des gens de métier dans le Conseil, la restauration des prérogatives des baillis, l'observation des règles relatives à la nomination de ces derniers, l'abrogation des privilèges de la gilde, le droit pour chacun d'importer de la laine sans devoir se faire affilier à la Hanse de Londres.

Que fait alors le pratriciat ? Abandonné par son seigneur, ému avant tout de la perte de son autonomie communale, et voulant la recouvrer, il se tourne du côté du roi de France. Ce dernier était Philippe le Bel. La vraie politique française eut été alors de profiter de ce mouvement des esprits en Belgique, et non d'outre-passer les desseins du patriciat. Mais Philippe commet des imprudences. Il ne se borne pas à envoyer ses sergents à Gand, à Bruges et ailleurs ; il fait

défendre son commerce avec son ennemie l'Angleterre, il introduit d'office en Flandre ses fatales réformes monétaires; il ne se contente pas de secourir dans ce pays ceux qui font appel à sa puissance, il les dompte, il les brise, il emprisonne leur chef Gui de Dampierre comme Philippe-Auguste l'avait fait pour Ferrand. C'en était trop. La Flandre se voit jouée, elle se révolte tout entière. Seigneurs, bourgeois et artisans oublient leurs querelles pour se retourner contre leur ennemi commun ; Pierre De Coninck, un rustre, fait cause commune avec Guillaume de Juliers, un descendant des comtes, pour battre Robert d'Artois à Courtrai en 1302. Et si la Wallonie était perdue pour la Flandre, du moins cette dernière, déjà libérée de l'autorité germanique, échappait pour jamais à l'absorption française ; pour la première fois battait au cœur du Belge l'émotion patriotique et le sentiment national : l'œuvre du duc de Bourgogne devenait possible (1).



Pour la rendre réelle, il fallait éteindre les foyers d'ébullition locale, apaiser les rancunes des artisans et la compétition des bourgeois, donner une assiette ferme aux constitutions régionales, en particulier à celles de la Flandre, du Brabant et du Pays de Liège ; en un mot il fallait unifier les Pays-Bas. Ce fut l'œuvre du XIVe siècle, œuvre anonyme, invisible aux contemporains, opérée sans parti pris, ni but déterminé, par la seule évolution des événements.

Guillaume Ier par un règne sage et tempéré pacifie le Hainaut et la Hollande, canalise et facilite les mouvements commerciaux de son territoire avec l'Angleterre. Les Dampierre et les d'Avesnes oublient leur haine et disparaissent. La démocratie artisane, wallonne ou thioise, relève la tête, reprend place à côté des patriciens et souvent les éclipse. La bourgeoisie urbaine est obligée de vider la place et de se fondre avec la noblesse campagnarde pauvre dont elle redore le blason. Les métiers reprennent, quand ils l'ont perdue, la direction de la vie politique, ou du moins ren-

(1) *Histoire de la Belgique*, tome I, page 397.

trent dans la direction des affaires d'où ils étaient exclus. Les princes, devenus tous puissants au XIII[e] siècle, sont maintenant obligés de fractionner leur pouvoir et d'en partager un morceau avec leurs sujets : à Liège, au moment de la paix de Fexhe et du traité des XXII, en Brabant avec la charte de Cortenbert et la Joyeuse Entrée, dans le Hainaut avec les « journées » ou « Parlemens », ailleurs enfin avec les « trois membres de Flandre ». Quant à la vie commerciale, cette vie qui domine tout en Belgique, elle finit fatalement par dominer l'état social. Comtes, bourgeois, paysans, tous ne se dirigent plus que par une pensée économique. Gand, Bruges et Ypres s'allient avec la France ou l'Angleterre, ou se désallient au mieux de leurs intérêts.

L'histoire de la Belgique au XIV[e] siècle est ainsi remplie de mille détails ; c'est un véritable dédale, un labyrinthe où à chaque recoin se noue, se débat et se termine une lutte individualiste, un combat souvent meurtrier. Bornée dans son horizon, la vie y prend des proportions énormes, le moindre fait y peut devenir un événement ou enfanter les conséquences les plus inattendues : « Par un singulier concours de circonstances, la plupart des vieilles dynasties nationales s'éteignirent dans les Pays-Bas, à peu d'intervalle les unes des autres, pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle. Des maisons étrangères se virent appelées à hériter successivement tout d'abord du Hainaut et de la Hollande, puis du Brabant et enfin de la Flandre, aux vieilles races princières, qui portaient sur leurs écus ces lions figurant encore de nos jours dans les armoiries de la plupart des provinces belges, que leurs origines, leurs traditions et leurs intérêts de famille se rattachaient étroitement au pays, dont l'histoire se confondait avec celle de ses divers territoires, qui y avaient fondé la plupart des monastères et qui y avaient doté les villes de leurs chartes, se substituèrent des suzerains ignorant les besoins, les mœurs et la langue des populations (1). » La maison de Bavière et sa rivale, celle de Luxembourg, s'installent côte à côte dans le Hainaut, en Brabant, et en Hollande. La fille de

(1) Pirenne, *Hist. de la Belg.*, tome II, p. 160.

Louis de Male, Marguerite de Flandre, se marie au frère du roi de France, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Charles V est tout fier de ses négociations qui ont abouti à ce résultat : il est loin de penser, ce roi sage, que le moyen, employé pour rattacher la Belgique à son domaine, constitue précisément la cause qui l'en éloignera.

Louis de Male ne s'inspire, en effet, dans sa politique, que de ses seuls intérêts. Après le mariage de sa fille, il n'entre nullement dans l'alliance française, et la maison de Bourgogne qui possède en même temps la Flandre, Malines, Anvers, Nevers, Rethel, la Franche-Comté et la Bourgogne, se sent déjà de taille assez élevée, d'âge assez mûr pour se conduire elle-même, vivre d'une vie propre et autonome. Et, à sa mort en 1404, le duc laissera de plus sa dynastie maîtresse du Limbourg, et en possession de la suprématie sur les maisons voisines Wittelsbach et Luxembourg.

Philippe le Hardi et Jean sans Peur, toutefois, ne sont nullement venus en Belgique avec l'idée d'y fonder un état. Leur but a été d'agrandir leur territorialité, et par suite leur pouvoir, et d'arriver par ce moyen à vaincre leur parti rival, les Armagnacs, à prendre en France ou du moins à la cour, si l'on peut ainsi dire, le haut du pavé. Après le crime de Montereau (10 septembre 1419), au contraire « ce n'est plus en France ni par la France, c'est hors de France et contre la France, que la dynastie bourguignonne poursuivra l'accomplissement de ses desseins », et le premier acte de Philippe le Bon est un acte de souverain indépendant, un traité d'alliance avec l'ennemi de ses ancêtres, le roi d'Angleterre (1).

Et cette conduite nouvelle s'explique : des intérêts nouveaux ont surgi dans cette agglomération nouvelle, et Philippe le Bon avec un art politique consommé se sert de l'Angleterre pour se garder à la fois du côté de la France et du côté de l'Empire, et pour achever du même coup l'œuvre ébauchée par ses devanciers (2). Il conquiert la Hollande, il fait l'acquisition du Brabant, il achète le Namurois, il crée à sa maison cette magnifique situation, il

(1) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 219.

(2) *Loc. cit.*, tome II, p. 221.

l'orne de ce prestige dont le roi Charles VII est obligé de reconnaître et de consacrer l'existence par la paix d'Arras le 21 septembre 1435, et cela malgré les protestations nullement platoniques de l'Empire à l'est, et de l'Angleterre au delà du détroit.

Quoi d'étonnant si le duc de Bourgogne songe alors au titre royal ? Il étend son autorité du côté du Rhin, et plus tard, après les batailles d'Othée et de Brusthem (1467), Charles le Téméraire dominera cette principauté épiscopale de Liège si originalement échelonnée le long de la Haute-Meuse, terre classique de la plus ancienne liberté, si terriblement domptée par les sacs de Dinant et de sa capitale !

Et ce n'est plus à posséder un simple titre royal, c'est à ceindre la couronne de roi des Romains qu'aspire la nature fougueuse et conquérante de l'ancien comte de Charolais. Ironie du sort : son père, sans espoir de réussite, avait vu toutes ses entreprises couronnées de succès au delà de ses prévisions. Lui croit que l'avenir lui appartient, il ne sait pas se borner, s'arrêter au moment où la fortune ne sourit plus, et il succombe à Granson et à Morat et il meurt sous les murs de Nancy (1477).

*
* *

La nature de cet Etat bourguignon, formé par le duc Philippe le Bon, et agrandi par Charles le Téméraire, il importe de l'approfondir davantage puisque c'est cet Etat qui donnera naissance aux Pays-Bas, et plus tard à la Hollande, à la Belgique. C'est du reste sur cette étude que se ferme le second des deux remarquables ouvrages de M. Pirenne.

La constitution d'un nouvel Etat politique, résultat de circonstances fortuites, donna naturellement une direction nouvelle aux idées sociales. Au XVe siècle, l'édifice des trois classes craque : la bourgeoisie foraine, la démocratie des villes jadis la reine des cités, tombe en décadence ; le clergé n'a plus le monopole de la science ; la noblesse abandonne ses châteaux, laisse passer son rôle de soldat à des armées de mercenaires, substitue à la courtoisie formaliste et à la politesse de caste, des mœurs mondaines plus raffinées, plus

délicates, plus sociables ; elle perd son caractère féodal pour graviter autour du trône ducal. Tout le pays enfin organise, sous l'influence des nouveaux maîtres, sa vie politique, administrative, économique et intellectuelle.

Ce n'est pas une constatation banale à relever, que de remarquer que le système constitutionnel des Pays-Bas créé au XVe siècle l'a été de toutes pièces ; que cette création a été rapide, qu'elle a duré jusqu'à la fin du XVIIIe, et que pour l'organiser, les princes belges se sont inspirés des institutions françaises. « Il est incontestable, écrit M. Pirenne (1), que les ducs se sont largement inspirés de la France et il n'y a là rien qui puisse étonner (2). Nulle part, en effet, les principes fondamentaux de l'Etat moderne ne s'étaient développés aussi complètement que dans ce royaume. Dès le XVe siècle, les princes belges l'avaient pris pour modèle dans leurs essais de réforme politique, et, en agissant de même, la dynastie bourguignonne ne fit qu'entrer dans une voie déjà tracée. Elle s'y avança à mesure que la réunion des divers territoires des Pays-Bas en un seul corps d'Etat exigea plus impérieusement la centralisation gouvernementale. Ce n'est donc point à cause de son origine étrangère, c'est à cause des nécessités politiques qui s'imposèrent à elle, qu'elle transplanta dans ses domaines un certain nombre d'institutions françaises. Les Pays-Bas entretenaient d'ailleurs avec la France des rapports trop étroits pour pouvoir échapper à son influence. Ils lui empruntèrent en partie son système politique, comme ils lui avaient emprunté auparavant la chevalerie et la paix de Dieu. » En Flandre, le 15 février 1386, s'établit la chambre de Lille, et bien différente de l'ancienne Audience, cette administration n'est pas seulement un tribunal, c'est aussi une cour des comptes. « En même temps qu'elle exerce la juridiction sur les baillis ducaux, juge en appel les causes portées devant elle, poursuit d'office les délits contre l'ordre public (guerres privées,

(1) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 345, 346.

(2) Les institutions monarchiques françaises passaient, dans les Pays-Bas, depuis le XIVe siècle, aux yeux des princes et de leurs conseillers, comme le modèle à imiter. Voy. par exemple Philippe de Leyde, *Du cura reipublicae*, p. 39.



pillages des soldats, oppression des faibles par les puissants), elle doit encore reconstituer le domaine princier, veiller à sa bonne administration, entendre les comptes de tous les receveurs et officiers de finances de son ressort. Ces attributions forment même la partie la plus importante et la plus lourde de ses devoirs (1) ». La langue qu'on y parle est le français ; mais au Conseil de Flandre à Gand, les parties peuvent parler et plaider en flamand. En Hainaut le grand-bailli, en Luxembourg le lieutenant-gouverneur impriment à l'administration un caractère régulier et centralisateur. Partout les Conseils, sous l'autorité directe des ducs, uniformisent l'action de la justice. « En quelques années on vit disparaître les restes encore nombreux de la vieille procédure formaliste du moyen âge, ainsi que le duel judiciaire et les guerres privées. La justice fut désormais la même pour tous ; on ne fit plus de distinctions entre les plaideurs ; les *enormia delicta*, jadis si facilement remis à ceux qui pouvaient les racheter, furent impitoyablement poursuivis (2) ». Et cette transformation s'opéra sans bruit, car le rôle en demeura toujours attribué à des juges nationaux, et l'emploi des langues resta constamment réglé au désir des gens.

C'est dans le nouveau gouvernement central qu'il y eut au contraire affluence de l'élément étranger. Et ce gouvernement est tout à la mode française avec son chancelier tout puissant, d'abord ecclésiastique puis laïque, d'abord à temps puis à vie ; avec ses secrétaires du duc, véritables mandataires du prince ; avec ses maîtres des requêtes ; avec son grand conseil surtout, collège permanent, à la fois conseil d'Etat et cour de justice que Charles le Téméraire scindera en deux en décembre 1473, pour constituer le Parlement de Malines et le grand Conseil ; avec enfin ses trois chambres de comptes de Lille, de Bruxelles et de La Haye. Tel qu'il est, cependant, ce gouvernement « ne plonge pas ses racines dans la tradition populaire ...Il faut y voir beaucoup plus le gouvernement de la maison de Bourgogne que le gouvernement des Pays-Bas... Il faut y voir en somme une monarchie tempérée », car « la liberté politique, bannie

(1) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 351.
(2) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 358.

du gouvernement central, s'est conservée vivace dans les provinces ; [et] le droit de voter l'impôt, non seulement s'est maintenu intact, mais c'est à lui [à ce pouvoir ducal] que l'on doit, à la fin du règne de Philippe le Bon, la création des Etats généraux qui ont cimenté l'unité politique des pays de par deçà et achevé ainsi dans la nation l'œuvre commencée par le pouvoir princier. Les grandes assemblées constituent, une de ces principales « nouveautés » que les ducs de Bourgogne empruntèrent à la France (1) », nouveauté qui permit du reste au souverain bourguignon d'affaiblir l'individualisme régional et qui devint dans la suite la vraie et l'unique représentation politique du pays. En effet, « le grand privilège imposé en 1477 à Marie de Bourgogne leur reconnut le droit de s'assembler quand ils le voudraient, et de s'opposer à toute guerre entreprise sans leur consentement (2) ». En résumé, c'est le pouvoir qui passe des villes et des principautés aux ducs, comme il avait passé jadis des féodaux aux cités.

Dans l'ordre économique, même évolution. Autrefois l'économie urbaine s'était substituée à l'économie domaniale ; celle-là commence maintenant à s'effacer devant l'économie de l'Etat. « Les grandes communes cherchent vainement à résister au courant qui les entraîne. Elles s'épuisent à lutter pour des franchises et des monopoles également incompatibles avec les phénomènes sociaux et économiques qui se manifestent dès la fin du XIVe siècle (3). » Ces phénomènes, ce sont l'unification monétaire (4), le libre parcours entre les provinces, l'ordre et la sécurité indispensables au commerce. Ces changements, utiles à tous, n'allèrent pas évidemment sans cahots. L'industrie drapière de la Flandre et du Brabant succombe sous le poids de la concurrence anglaise ; Bruges décline de son apogée capitaliste et s'étouffe elle-même sous l'oppression de son vieux régime de protection à outrance. Mais alors aussi naît l'industrie de la

(1) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 377.

(2) *Loc. cit.*, p. 379.

(3) *Hist. de Belgique*, tome II, p. 380.

(4) C'est Charles le Téméraire qui introduisit l'usage de frapper en chiffres arabes le millésime sur les monnaies. Cet usage fut plus tard adopté en France. Cf. Pirenne, tome II, p. 385.

toile ; Anvers devient une métropole commerciale d'esprit cosmopolite et ouverte à tous ; Amsterdam, plus au nord, naît et grandit sous les robustes efforts d'un peuple encore jeune et frais émoulu ; la population rurale introduit dans la culture d'incessants progrès. « La disparition de l'omnipotence des grandes communes affranchit le paysan de la subordination politique et économique où il était tombé au XIV[e] siècle. Il put librement se livrer à l'industrie, et il posséda dans les conseils de justice un recours contre les échevinages urbains. D'autre part, les dernières traces du régime domanial disparurent alors dans le pays-plat. La noblesse cessa de se mêler encore de l'exploitation de ses terres et se contenta d'en percevoir le revenu. Ce qui subsistait des droits de main-morte et de corvée fut remplacé par de simples taxes. Le bail à ferme, introduit dans les Pays-Bas dès la fin du XII[e] siècle, se généralisa. L'achat de nombreuses terres par des bourgeois riches et des fonctionnaires du prince commença de faire brèche dans le monopole exclusif que la noblesse et l'Eglise avaient jusqu'alors exercé sur le sol. La diffusion du capital mobilier, la mobilité croissante de l'argent permirent de transformer la terre en un objet de commerce. Enfin la longue paix dont on jouit sous Philippe-le-Bon, la meilleure répartition de l'impôt, la disparition des guerres privées, l'augmentation de la sécurité et la facilité plus grande des communications furent autant de bienfaits dont les classes agricoles jouirent plus encore peut-être que le reste de la population (1). »

Aussi s'explique-t-on qu'il faille réduire à de très faibles proportions l'importance du règlement promulgué en Brabant en 1459 et appliqué en Flandre en 1461 au sujet de la mendicité. Aussi s'explique-t-on mieux encore le contentement général des deux millions de sujets du bon duc Philippe : « Leurs villes s'ornent d'ornements ; la fertilité de leurs campagnes étonne les voyageurs. Comparés à la Bourgogne « qui n'a point d'argent et sent la France (2) », il regorge de bien-être. On y sent la joie de vivre, le sensualisme épais et

(1) Pirenne. *Hist. de la Belgique*, tome II, p. 406.
(2) Gachard, *Documents inédits*, tome I, p. 220.

luxuriant qui, depuis lors, est resté un des traits caractéristique des mœurs nationales. Les étrangers s'émerveillent du luxe des vêtements, des « convis et banquets plus grans et plus prodigues que en nul autre, des baignoiries et autres festoyements avec femmes, grans et désordonnez (1) ».

Cette époque de formation politique et économique est aussi le temps où la littérature et l'art prennent une tournure d'originalité. Les souverains, loin de soulever la question des langues, autorisent officiellement l'usage du français et du thiois, celui-là restant employé par les classes dirigeantes. Et apparaissent alors, au pays de Maerlant, des poètes comme Jean Boendale (c. 1280-1365), des prosateurs mystiques comme Jean Ruysbroech (1294-1381) ou Gérard de Groote avec ses *libri teutonici* qui forment « la fleur de la littérature néerlandaise à la fin du moyen âge » ; des chroniqueurs comme les wallons Jean le Bel et Froissart, Jean d'Outremeuse, Jacques de Henricourt et Jean de Stavelot, et plus tard Monstrelet et le flamand Georges Chatelain. « Ce dernier, écrit Gaston Paris, devint le père d'une école littéraire bourguignonne qui eut, pour chefs successifs après lui, Jean Molinet de Valenciennes et Jean le Maire de Belges et qui en France même, à la fin du siècle, triompha avec Guillaume Cretin et Jean Marot (2) ».

Plus encore que les lettres, l'art belge devient national ; c'est que « le siècle de Jacques Van Artevelde a rendu possible le siècle des Van Eyck », et celui de Memling. L'emploi de la peinture à l'huile par un flamand (3) donne aux tableaux cette chaleur et plus tard ce coloris que l'artiste chercherait vainement chez les primitifs italiens aux lignes si pures, aux dessins si nets. Et de toutes parts voici une forêt entière d'édifices qui surgissent du sol sous l'inspiration des archi-

(1) Commines, éd. Dupont, tome I, p. 20. — Pirenne, *Hist. de la Belgique*, tome II, p. 382

(2) Pirenne, *Hist. de Belg.* tome II, p. 425. — A la suite des poètes wallons qui écrivent en roman, il est bon d'ajouter Watriquet dont les dits ont été publiés en 1868, par Scheler.

(3) Voyez, dans un des petits cabinets du Louvre, un de ces petits tableaux flamands peints à l'huile, mais où la perspective est encore à l'état d'embryon, *La Vierge au donateur*.

tectes : l'hôtel-de-ville de Bruges, commencé en 1376, celui de Bruxelles (1402-1404), celui de Louvain (1448), de Mons, de Damme, d'Alost, de Gand, d'Audenarde, de Middelbourg, de Saint-Quentin et d'Arras. Ce ne sont plus des forteresses que l'on construit, ce sont, semble-t-il, des reliquaires à proportions immenses ; des villes entières deviennent de véritables musées, comme Bruges ; des centres comme la Grand'-Place de Bruxelles semblent le rendez-vous des chefs-d'œuvre.

*
* *

C'est ici, à la fin du XV[e] siècle, à la mort de Charles le Téméraire, que s'arrête pour le moment, l'*Histoire de Belgique* de M. le professeur Pirenne. Le résumé rapide qui précède montre avec quelle ampleur le savant écrivain a traité son sujet, avec quelle compétence il s'est mis à son ouvrage, avec quelle justesse de coup d'œil il a jugé des événements où l'élément individualiste fait trop souvent perdre de vue la marche des idées qui mènent le monde. Sera-t-il permis au lecteur, en fermant le livre, d'exprimer une de ces impressions ?

La Belgique, le pays des monuments aux pignons roses, des maisons à façades grises, ce pays des immortelles et poétiques béguines que le monde entier connaît de nom et qui ne fleurirent qu'aux Pays-Bas (1), la Belgique, d'après son nouvel historien, est de sa nature un « pays frontière ». C'est à l'aide de cette notion, enseigne toujours M. Pirenne, que l'on peut comprendre toute la série des événements qui se sont déroulés sur son territoire. Je m'en voudrais de contrecarrer l'opinion d'un homme autorisé comme l'est M. Pirenne. Mais sera-t-il

(1) M. Pirenne donne une très juste idée de la béguine : « Le béguinage répondait parfaitement aux nécessités de la vie bourgeoise : ce fut, pour les villes belges du moyen âge, une manière de résoudre « la question féminine ». La béguine ne fait pas de vœux perpétuels. Elle peut rentrer dans le monde et se marier. La vie qu'elle mène n'est pas exclusivement contemplative : si ses ressources ne lui permettent pas une existence indépendante, elle a recours au travail manuel. Beaucoup de béguines s'adonnent au XIII[e] siècle à l'industrie de la laine ; d'autres instruisent les enfants de la bourgeoisie. La prospérité des béguinages fut inouïe au XIII[e] siècle. » (*Hist. de Belgique* tome I, p. 334-335.)

au moins loisible d'élever un doute, de poser une question? La Belgique, avant tout, paraît bien être un pays de commerce et d'industrie, et telle est bien en effet sa vocation. Ce qu'elle a toujours cherché premièrement, ç'a été non sa liberté politique, mais son autonomie commerciale et elle n'a jamais voulu celle-là que pour posséder celle-ci. Toujours les Belges sont Celtes ou Allemands, Guelfes ou Gibelins, Anglais ou Français « non par conviction, mais par calcul (1) ». Si la communauté politique finit par s'établir aux Pays-Bas, c'est parce qu'elle facilite les rapports économiques (2). Liège ne compte guère dans l'histoire que du jour où l'exploitation du charbon et la fabrication des armes font de cette ville une grande cité industrielle (3). Au fond ce sont toujours les métiers, artisans ou patriciens, *minores* ou *majores*, qui dirigent la politique jusqu'au XV[e] siècle ; les relations avec l'Angleterre naissent, grandissent, s'affaiblissent ou disparaissent selon les besoins commerciaux (4) ; c'est l'argent ou le capitaliste qui désigne les détenteurs du pouvoir (5). C'est une raison économique encore qui maintient à tout prix le bilinguisme, afin de favoriser les rapports avec les peuples d'origine latine et ceux de provenance teutonique. Car la Belgique est un pays souverainement riche, son sol est phénoménalement productif, son peuple actif, agricole et industrieux, et de toute nécessité elle doit écouler ses propres produits qui lui sont sa richesse, écouler ceux des pays voisins qui passent en transit sur son territoire et lui constituent un moyen de revenu.

Aussi croirions-nous être plus dans le vrai, non en disant que l'histoire de la Belgique et des Pays-Bas est proprement celle d'un pays de frontières, mais en prétendant que l'histoire personnelle, particulière et spéciale de la Belgique, au moins jusqu'à la fin du XV[e] siècle, c'est l'histoire de son commerce et de sa vie économique. Pour le reste, son histoire se confond presque toujours avec celle des peuples ses voisins.

F. UBALD D'ALENÇON.

(1) Pirenne, *Hist. de Belgique*, tome II, p. 6.
(2) *Loc. cit.* tome II, p. 157.
(3) *Loc. cit.* tome II, p. 262.
(4) *Loc. cit.* tome II, p. 94.
(5) *Loc. cit.* tome II, p. 63.

MALADIES INTELLECTUELLES

Suite (1)

DILETTANTISME — INTELLECTUALISME — ACTION SÉPARÉE.

« L'homme qui ne médite pas vit dans l'aveuglement ; l'homme qui médite vit dans l'obscurité : nous n'avons que le choix du noir (2) ».

Cette boutade d'un poète qui, ce jour-là, devait sûrement *broyer du noir*, est la formule exacte, en deux mots, du pessimisme intellectuel.

C'est aussi la pensée peu agréable qui doit, ce nous semble, hanter constamment une âme imprégnée de criticisme de Kant. N'est-ce pas, en effet, vivre dans l'obscurité, ou plutôt dans le plus pénible aveuglement, que de ne rien voir *autour de soi,* quoi qu'on ouvre les yeux de tous côtés ? Que m'importent les phénomènes ou les reflets de mon intelligence, si ces reflets ne m'apprennent rien, s'ils n'ont pas de valeur objective ?

Et dès lors, si le résultat de la science n'est qu'une ignorance plus savamment, c'est-à-dire, plus solidement établie, s'il est décidément prouvé que l'intelligence est impuissante à atteindre le vrai ; à quoi bon la mettre à la torture dans la poursuite d'une chimère ? Pourquoi renouveler, dans notre siècle positiviste, les stériles enthousiasmes des *Chevaliers de la Table Ronde ?* Le seul parti à prendre, le seul raisonnable est celui-ci : laisser là les problèmes de la métaphysique, de la philosophie, etc., tous les problèmes ; se débarrasser une bonne fois de ce cauchemar : *quid est veritas ?* développer tant bien que mal, ou plutôt, le moins mal possible, à travers les phénomènes, la seule réalité dont on ait une conscience suffisante, sa propre vie :

(1) Voir la livraison de septembre 1903.
(2) Victor Hugo, *Shakespeare*.

.........................Voiler les cieux
Passer comme un troupeau, les yeux fixés à terre
Et renier le reste.

C'est ce qu'enseignait déjà Pyrrhon, après avoir démoli, lui aussi, l'œuvre scientifique si péniblement édifiée par Socrate, Aristote et Platon. Sur le problème ardu de la vérité, disait-il, la sagesse nous ordonne de suspendre notre assentiment. Notre intérêt nous le conseille aussi, car cette étude, féconde en déceptions, semée de difficultés, ne pourrait nous imposer que fatigue sans profit d'aucune sorte.

I

Eh bien ! Pyrrhon avait tort ; et après lui se tromperaient fort ceux qui, au sortir de l'école de Kant, jugeraient la vie intellectuelle nuisible à l'humanité. Le raisonnement de Pyrrhon était par trop simpliste. Il avait bien posé les vraies données du problème intellectuel ; mais il n'avait pas su, de ces prémisses, tirer la seule conclusion légitime.

Que l'intelligence ne puisse pas sauter hors d'elle-même, pour atteindre la réalité extérieure ; qu'elle ne puisse pas non plus l'attirer dans son propre sein, pour s'en pénétrer, et en reproduire une représentation exacte : tout cela est de la plus nette évidence. Mais pourquoi donc alors réclamer tout cela de l'intelligence ? Et pourquoi la bouder quand elle ne réussit pas à faire l'impossible ? Ce qui gâte, ce qui empoisonne la vie intellectuelle, c'est qu'on s'obstine à ne la considérer que comme un moyen, alors qu'elle est une fin. Tous les êtres qui nous entourent trouvent d'instinct la loi de leur existence : ils prennent au dehors, comme ils peuvent, les matériaux qui leur conviennent ; ils les transforment en eux-mêmes, ils se les assimilent, et le cycle de leurs opérations vitales est achevé, quand cette œuvre est accomplie. Quelle aberration de ne pas accepter la même loi pour la vie intellectuelle ! Et, d'un point de vue plus large, quand les êtres inférieurs sont à eux-mêmes leur propre fin, quelle iniquité de faire de l'âme humaine, intelligence et

volonté, un instrument, une esclave au service d'un fétiche métaphysique !

La vie est une promenade, et l'erreur, cause de toutes nos déceptions, c'est de la considérer comme un voyage. Elle est une charmante promenade à travers la réalité ou ce qu'il est d'usage d'appeler de ce nom. L'intelligence qui vit et qui pense est comme une abeille en quête de miel. Une idée, un sentiment, une émotion, une forme de vie, une conviction : autant de fleurs que nous pouvons à notre gré faire épanouir sous nos pas ; et chacune de ces fleurs distille pour nous, dans son calice, une goutte de miel. Comme l'abeille, reposons-nous donc un moment sur les bords de chaque corolle, prenons le grain de sucre et d'or, puis allons butiner ailleurs, et de l'enveloppe qui va se dessécher et tomber, n'ayons plus aucun souci. Gorgés ainsi de ce qui se crée autour de nous de plus délicat, de la moëlle des choses, rentrons de temps en temps dans la ruche, c'est-à-dire, renfermons-nous dans nos pensées pour imprégner tout cela des qualités de notre esprit : il est assez fécond et assez riche pour faire lui-même, comme l'abeille, l'aliment de sa vie et la substance de son bonheur. Et le miel ainsi formé, mixture exquise de la saveur des sentiments, de l'éclat des pensées, de la grâce des images, ce miel sera notre aliment et notre breuvage, et toute notre vie consistera à nous en nourrir. Après cela, que ces idées, que ces sentiments, etc., nous viennent de la philosophie, de la littérature, de la religion, de la morale, de l'histoire… qu'importe ? La forme n'est rien, c'est le suc qui nourrit.

Il faut donc savoir donner un sens délicat à ces expressions si lourdes : rechercher la vérité, se connaître soi-même, le monde et Dieu, choisir entre le vrai et le faux, le bien et le mal. Et ce sens délicat qu'il leur faut donner est celui-ci : dans les idées, dans les affections, prenez ce qui vous plaît, ce qui est pour vous la goutte de miel, laissez le reste, laissez surtout l'absinthe. Pensez, écrivez, parlez, non pas avec la sotte prétention de faire adopter par les autres ce qu'ils appellent vos idées, vos convictions, mais pour le plaisir très fin de voir briller et comme trotter devant vous des formes élégantes. Faites refléter vos pensées, vos senti-

ments, dans la parole ou dans le livre afin de pouvoir ainsi, comme sur un miroir, vous donner un baiser à vous-même. Critiquez, jugez tout, pour les délices que vous trouverez à le faire, mais non pas avec le désir de démêler le vrai du faux. Il n'y a pas, encore une fois, de vrai ni de faux, ou plutôt, tout est vrai qui plaît à l'intelligence, et le reste est faux. De même, tout est bien qui chatouille agréablement une sensibilité cultivée ; tout est mal qui vous inspire de la répugnance.

« Jouissons du monde tel qu'il est. Ce n'est pas une œuvre sérieuse, c'est une farce, l'œuvre d'un démiurge jovial. La gaîté est la seule théologie de cette grande farce (1) ».

« Qu'est-ce qui sauve ? Eh ! mon Dieu ! c'est ce qui donne à chacun son motif de vivre. Pour l'un c'est la vertu ; pour l'autre l'ardeur du vrai ; pour un autre l'amour de l'art ; pour d'autres la curiosité, l'ambition, les voyages, le luxe, les femmes, la richesse ; au plus bas étage, la morphine et l'alcool. Les hommes vertueux trouvent leur récompense dans la vertu même ; ceux qui ne le sont pas ont le plaisir (2) ».

« C'est une grande niaiserie que le connais-toi toi-même de la philosophie grecque. Nous ne connaîtrons jamais ni nous ni autrui. Il s'agit bien de cela !... Il se peut que l'intelligence nous serve quelque jour à fabriquer un univers : à concevoir celui-ci, jamais ! Aussi bien est-ce faire un usage inique de l'intelligence que de l'employer à rechercher la vérité. Encore moins peut-elle servir à juger selon la justice les hommes et leurs œuvres..... Mais où elle sert le mieux, et où elle donne le plus d'agrément, c'est à saisir çà et là quelle saillie ou clarté des choses, et à en jouir sans gâter cette joie innocente par esprit de système (3) ».

Cette nouvelle manière de pratiquer le scepticisme, « disposition d'esprit très intelligente à la fois et très voluptueuse » s'appelle *le dilettantisme*.

Le dilettantisme est une maladie intellectuelle de date très récente. Vers 1872, Littré, écrivant son dictionnaire, expri-

(1) Renan, *Le Prêtre de Némi*, p. 98.
(2) Renan, *Feuilles détachées*, p. 382.
(3) Anatole France, *Le Jardin d'Epicure*, p. 77.

mait ainsi le sens de ce mot : « *goût très vif pour la musique, surtout pour la musique italienne* ».

Evidemment ce n'est pas là la chose que nous entendons aujourd'hui sous ce terme ; et si Littré, homme de conscience, n'a pas donné un autre sens au mot dilettantisme, c'est qu'il n'en avait pas d'autre à cette époque.

Le dilettantisme est un héritage que nous a laissé Renan, après l'avoir créé et mis à la mode chez nous. Et il en est si bien l'auteur et le père, que le dilettantisme s'appelle aussi, de son nom, *Renanisme*. Le *Renanisme* exprime cependant quelque chose de plus raffiné encore dans la volupté intellectuelle : il est la fine fleur du dilettantisme que seules peuvent cueillir quelques intelligences d'élite.

Renan ne fut pas toujours... *renanien*... Il fut même tout d'abord exactement l'opposé. Quand, en 1845, il jugea que le progrès de ses idées lui faisaient un devoir de quitter le séminaire et l'habit ecclésiastique, à cette époque, s'il ne croyait plus à la théologie, ni peut-être à la philosophie, il croyait au moins, et fermement, à la science. En rejetant l'idéal de la vie sacerdotale, il ne renonçait pas, loin de là, à tout idéal, et dans ses rêves de jeunesse intellectuelle la science et la vertu lui apparaissaient non pas certes comme des matières à jouissance, mais avec un caractère sacré, comme des idoles auxquelles il allait consacrer tout son temps, pour lesquelles il vivrait volontiers loin du bruit, loin des hommes. Il prenait alors la vie fort au sérieux. « Le but de l'humanité, disait-il, n'est pas le bonheur : c'est la perfection intellectuelle et morale. Il s'agit bien de se reposer, grand Dieu ! quand on a l'infini à parcourir et le parfait à atteindre. » Il s'élevait avec conviction contre « cette légèreté à laquelle on fait trop d'honneur en lui donnant le nom de scepticisme, et qu'il faudrait appeler niaiserie et nullité ». Enfin, il apostrophait en termes très vifs les sceptiques qui ne croyaient pas à la raison, à la dignité de l'homme, à tout ce qui est vrai, à tout ce qui est beau. Ce fut dans ces dispositions qu'il écrivit, en 1848-49, *l'Avenir de la Science*.

Pourquoi ne publia-t-il ce travail qu'en 1890 ? Je ne saurais le dire : mais ce que tout le monde connaît, c'est qu'à cette époque ce livre était un anachronisme. Renan lui-même,

relisant alors ces pages de sa jeunesse où il avait mis beaucoup de conviction avec des enthousiasmes étranges, les jugeait « d'un sectaire ».

C'est qu'il n'était plus l'austère, quoique bien fantaisiste savant, qui naguère cherchait à reconstruire avec les ruines du passé, *l'Histoire du peuple d'Israël*, — *l'Histoire des langues sémitiques*, — *les Origines du Christianisme*. Il était l'auteur des *Dialogues et drames philosophiques*, — *de Caliban*, — de *l'Eau de Jouvence*. — du *Prêtre de Nemi*, — de *l'Abbesse de Jouarre*, — des *Discours et Conférences*, — de *l'Examen de Conscience philosophique*. Il avait déjà, selon l'expression de M. Séailles « renversé l'ordre d'une belle vie. » Dans la première période de cette vie il avait fait espérer une fin imposante, « un coucher de soleil dans une gloire, » — et il donnait « un coucher de soleil derrière les tonnelles ».

Renan chercha quelque temps, — sincèrement, il faut le croire, — la vérité et la solution du problème de la vie. Mais bientôt, n'ayant pu trouver ni l'une ni l'autre, il prit gaîment son parti de les ignorer et se mit, aux applaudissements d'une jeunesse corrompue et frivole, à rire de tout, à se moquer de tout. Faisant école, il apprit à cette jeunesse à se mouvoir avec une parfaite aisance au milieu des plus graves incertitudes. Il mourut, on le sait, dilettante impénitent.

M. Jules Lemaître s'est habitué, je pense, depuis longtemps, à se voir compter au rang des disciples de Renan. Chose curieuse, il commença lui aussi, par brûler ce qu'il devait plus tard adorer. Il débuta dans le monde littéraire, par un article sur Renan. Et c'était presque pour maudire, non pas l'auteur, — M. Lemaître fut toujours trop aimable pour cela, — mais son œuvre et son système.

« Etonné, irrité même de trouver en ce sceptique un gai vieillard content de soi, content des autres, content de l'univers vide, content d'un Dieu qui n'existe pas encore, mais qui se forme peut-être, le jeune écrivain lui reprochait d'avoir tué la joie, l'action, la paix de l'âme, la sécurité, la vie morale, et de se moquer du pauvre monde en ses subtiles métaphysiques » (1).

(1) Ed. Rob, *Les Idées Morales du temps présent*, 6e édition, Perrin, p. 127.

Mais bientôt, plus vite que Renan, il fit son meâ culpâ de ce premier jugement, et renonçant à être un sectaire, il devient le dilettante que chacun connaît.

Nous devrions dire plutôt : le dilettante que chacun a connu, car il faut rendre à M. Jules Lemaître cette justice que depuis plusieurs années déjà son beau talent fait de très sérieux efforts pour se débarrasser du manteau élégant mais funeste du dilettantisme. Sous la pression des événements actuels son cœur a trouvé des trésors de colère contre les malfaiteurs politiques ou autres. Les leçons de la vie lui ont fait ouvrir les yeux, et aujourd'hui, le Président de *La Patrie Française* ne voudrait plus, j'en suis sûr, *mêler ses sabots* à ceux des dilettantes. Renan aurait raison de l'appeler un « sectaire » — c'est-à-dire, dans son langage, un convaincu, un homme qui appelle bien ce qui est bien, mal ce qui est mal... et par conséquent aussi Renan un corrupteur. La seule attache qu'on puisse reprocher à M. Jules Lemaître de garder encore avec son dilettantisme passé, c'est la difficulté qu'il éprouve à se faire une doctrine et à *passer à l'action*. Mais plût au ciel qu'il n'y eût que lui, en France, à mériter ce reproche !

M. Anatole France reste peut-être le seul disciple fidèle à Renan. Il n'aura pas, lui, à redevenir un sectaire : il l'a toujours été, mais dans le sens ordinaire et vrai du mot, et il le restera sans doute toujours. Sous le voile transparent d'une indifférence renanienne à l'égard de tout idéal, de toute morale, de toute religion, il cache, ou plutôt il laisse voir à chaque occasion sa haine contre la religion et la morale chrétiennes. Il est incapable, lui, d'imprimer dans sa physionomie les traits durables de ce dédain transcendant, mais placide et souriant, qui a fait de Renan le type achevé d'un sceptique *bonhomme*. On ne trouvera pas non plus dans ses écrits la critique sans fiel, la riche amabilité qui ont tant aidé au succès des œuvres de M. Lemaître. Il semble ne s'être mis à l'école de Renan que pour combattre le premier idéal du maître, et il semble ne rester sur ses traces, que pour soutenir et accentuer ses négations. Le discours de Tréguier n'est guère d'un vrai disciple de Renan, mais il est bien de M. Anatole France.

Renan a disparu ; M. Lemaître maltraite aujourd'hui l'idole

à laquelle il avait d'abord sacrifié ; M. Anatole France ne lui rend un culte que pour la forme, et pour masquer son impiété : de vrais professionnels du dilettantisme il n'y en a guère plus : le dilettantisme peut donc être considéré comme mort.

Il a reçu du reste, quelques coups qui l'ont bien aidé à mourir, peut-être plus tôt que ne l'auraient désiré ses fidèles.

En 1894, M. G. Léailles ramassait d'une main frémissante le fouet que M. Lemaître avait laissé tomber à terre, et dans son *Ernest Renan* (1) flagellait de bonne et franche manière le corrupteur qu'on s'était trop habitué à nommer avec onction le gai, mais inoffensif vieillard.

L'année suivante, M. l'abbé Félix Klein, par quelques études : *Autour du Dilettantisme* (2) complétait le réquisitoire déjà fort chargé en sortant des mains de M. Séailles.

M. Brunetière s'est toujours montré l'ennemi impitoyable du dilettantisme ; il l'a surtout poursuivi sur le terrain de la critique littéraire.

M. Le vicomte E.-M. de Vogüé initié de bonne heure à la vie sérieuse et pratique n'a jamais caché son profond mépris pour cette école.

Enfin M. Paul Bourget qui « prend au sérieux, presque au tragique, le drame qui se joue dans les intelligences et dans les cœurs de sa génération, affirme assez qu'il croit à l'importance infinie des problèmes de la vie morale » (3) et pour cela nous le comptons aussi parmi les adversaires du dilettantisme.

Nous ne connaissons aucun talent de valeur qui veuille encore aujourd'hui s'affubler des livrées du dilettantisme et nous en trouverons au contraire tout-à-l'heure quelques-uns qui les rejettent avec horreur. Le dilettantisme est démodé. Aussi croyons-nous bien inutile d'en faire voir tout au long les défauts. Cependant durant les quelques vingt ans qu'il a été en grand honneur, siégeant au Collège de France ou dans les grandes chaires officielles, il a eu le temps de répan-

(1) Ernest Renan, *Essai de biographie psychologique*.

(2) *Autour du Dilettantisme*. Lecoffre, 2e édition, 1895.

(3) P. Bourget, *Essai de Psychologie contemporaine*, p. VII. Voir aussi la *Préface* qu'il a écrite en tête de l'édition complète de ses œuvres en 1900.

dre un parfum empoisonné, et ce parfum nous le respirons encore. Quelques âmes anémiées, âmes de jeunes gens ou de femmes, incapables de s'élever jusqu'aux vues mâles et fermes qui chassent à tout jamais le scepticisme, de quelque nuance qu'il soit, se laissent griser par ses émanations capiteuses. Elles ont trop de mollesse pour se soumettre au labeur austère de la recherche consciencieuse du vrai et de la pratique du bien, et elles trouvent très fin de se décerner quand même un brevet d'intelligence supérieure en se moquant de toutes les questions ; très commode aussi de se couvrir contre les reproches de la conscience d'un scepticisme de si élégante allure ; très pratique enfin de se faire une source de délices de cela même qui cause le tourment d'autres âmes.

A ces jeunes gens, à ces femmes nous dirons seulement ceci : c'est une indigne profanation que de faire servir de pourvoyeurs à la volupté, quelque raffinée qu'on la veuille, une intelligence qui n'a faim et soif que d'un air plus pur, d'une lumière plus sereine. L'intelligence est à elle-même sa propre fin : soit, mais sa fin alors, c'est une perfection plus haute, une vie plus intense ; et seule la lumière du vrai, en la pénétrant, en la transfigurant peut lui donner la splendeur, la vie et la beauté.

Ah ! sans doute l'intelligence, surtout quand Dieu l'a donnée vive, pénétrante, capable de saisir et de goûter le vrai, le beau et le bien, l'intelligence peut être la source des plus pures jouissances : mais c'est à la condition qu'elle reste dans son rôle et qu'elle ait son aliment, car le plaisir n'est la fleur que de l'acte sain et parfait. Il est une manière de jouir, presque animale, qui répugne à l'intelligence parce qu'elle s'y ruine, parce qu'elle s'y dégrade, tout comme il y a une manière de se servir du corps qui l'épuise et ruine la santé. Au jeu voluptueux de se porter tour à tour vers toutes les formes diverses de la vie, et de se prêter à toutes ces formes sans se donner à aucune, on peut acquérir une certaine souplesse d'esprit qui paraît distinction ; mais on y perd à tout jamais le sens du vrai, du juste, du bien, du beau. Or, cela, c'est un suicide intellectuel, suicide joyeux et distingué tant que l'on voudra, comme celui de Pétrone dans *Quo Vadis*, mais un suicide tout de même, c'est-à-dire un crime.

Le dilettantisme, jugé seulement d'après ses effets sur l'intelligence, est « une tendance désastreuse, j'allais dire sacrilège, puisqu'elle fait de l'intelligence une comédienne, et de la vérité un jouet » (1), et qu'ainsi elle anéantit l'une et l'autre.

Chose plus grave encore : le dilettantisme étouffe aussi la vie morale dans une âme quand il s'y installe en maître. Le *baiser sur le miroir* est froid comme l'égoïsme, et le dilettante est un parfait égoïste. Bien plus, il se vante de l'être, et c'est par le raffinement même de son égoïsme qu'il se croit supérieur à tous ceux qui l'entourent. De tout, jusque du spectacle des misères d'autrui, il se fait une matière à jouissance, et le monde entier — le monde des corps, celui des âmes et celui des cœurs, — n'est pour lui qu'une vaste et riche mine qu'il entend exploiter au profit de ce hideux égoïsme.

Et à la société dont il épuise ainsi, en la profanant, la meilleure substance, quels avantages procure-t-il ? Il éteint autant qu'il dépend de lui, par ses exemples, par ses sarcasmes, toute flamme désintéressée, toute action, toute recherche, tout progrès par conséquent. Il passe dans la société en dévastateur, brisant tous les ressorts, flétrissant toute vie et toute beauté.

Il nous semble qu'il y a en tout cela de quoi faire réfléchir les âmes que tenteraient les odieuses voluptés du dilettantisme. Finissons ce chapitre déjà trop long, par ces graves paroles de Pascal : « C'est assurément un grand mal que d'être dans le doute ; mais c'est au moins un devoir indispensable de chercher, quand on est dans le doute, et ainsi celui qui doute et qui ne cherche pas est tout ensemble bien malheureux et bien injuste. Que s'il est avec cela tranquille et satisfait, qu'il en fasse profession. et enfin qu'il en fasse vanité, et que ce soit de cet état même qu'il fasse le sujet de sa joie et de sa vanité, je n'ai point de termes pour qualifier une si extravagante créature » (2).

(1) P. Venance, *Etudes Franciscaines*, t. I, p. 408.
(2) *Pensées*, art. IX. Edition de l'abbé Margival, p. 128.

II

Entre le criticisme et le dilettantisme, prenant au premier un peu de son aspect austère, et au second beaucoup de sa frivolité, se place l'*intellectualisme* : « *perversion de l'esprit qui nous réduit à ne chercher dans la vie que le spectacle de la vie, et dans les sentiments que les idées des sentiments* » (1).

L'intellectualisme est une maladie, très moderne aussi, qu'il est assez malaisé de définir, surtout quand on la distingue, comme nous avons cru devoir le faire, du dilettantisme dont elle est une variété. Essayons cependant de la caractériser.

L'*intellectuel*, le mot l'indique, est un homme dont la vie est surtout un exercice de l'intelligence. Tout connaître et tout comprendre, telle paraît être son unique préoccupation. Il connaît donc toutes les philosophies, toutes les littératures, toutes les formes de la religion et du culte, et chacune de ces doctrines ou formes de vie est colorée dans son esprit de sa nuance caractéristique. Il poursuit son aride travail de critique et d'analyse à travers les difficultés, il ne se laisse pas rebuter par les obstacles ou par les répugnances ; car ce qu'il cherche, lui, dans ces systèmes, ce n'est pas, comme le dilettante, la sensation, le chatouillement agréable, la goutte de miel : c'est la trame idéale, la formule intellectuelle. Toutes ses préoccupations sont dirigées dans ce sens, toutes les activités de son âme sont absorbées dans ce travail. Après cela, que le monde tourne bien ou mal ; qu'en tournant il écrase quelques individus, en meurtrisse beaucoup d'autres, et que ces individus poussent des cris de douleurs : cela ce n'est pas son affaire, ou plutôt il écoutera ces cris, pour en extraire encore l'idée. Mais soulager les malheureux ne le regarde pas ; il laisse à d'autres le soin de vouloir, d'aimer et d'agir. Non pas qu'il y ait chez lui, comme chez le dilettante, parti pris, égoïsme calculé : s'il se désintéresse de nos luttes et de nos souffrances, ce n'est que par *abstraction* : il n'y pense pas, il n'a pas le loisir d'y songer. Vivant dans le monde des idées, il laisse aux autres le monde des faits. —

(1) Henry Bérenger, *L'Effort*. Préface.

Et c'est en ce dernier point que l'intellectuel se distingue de l'*idéologue*. Un idéologue est aussi un homme d'abstraction : il construit dans sa tête... ou dans l'air, sans compter avec la réalité, un monde qui ne pourra jamais tenir contre les orages, les tempêtes et les écueils de la vie pratique. Mais lui au moins a le désir, il a même la manie de s'occuper d'action, il prétend aider le monde à mieux tourner, tandis que l'intellectuel n'a même pas le soupçon d'une pareille préoccupation. Il critique, il comprend : cela le dispense évidemment de tout le reste.

Mais, direz-vous, s'il ne s'occupe pas d'action, il cherche au moins la vérité à travers tous les systèmes et, s'il ne contribue pas à affermir le monde sur ses bases, à le fixer aux pôles, il l'éclaire au moins dans sa marche : à ce titre il a droit à notre respect, à notre reconnaissance même.

Eh bien ! non, l'intellectuel ne cherche pas précisément à connaître la vérité. Sans doute il ne la dédaigne pas, il ne la regarde pas comme une chimère, une illusion, et s'il la rencontre il la saluera poliment ; mais il la saluera comme on salue une étrangère, sans ce soucier de savoir d'où elle vient, où elle va. Quand il revient de ces explorations, il tient dans le creux de sa main ou dans les plis de son cerveau : quoi ? Des miettes de vérité recueillies de côté et d'autre et dont il va pétrir un pain pour son intelligence et pour la vôtre ? Non pas : mais des résumés exacts et condensés de tous les systèmes, des miniatures soignées où le bien et le mal se trouvent pêle-mêle sur le même plan, avec le même rang d'importance. Mais après cela, au moins, vous pensez qu'il va faire un triage, qu'il va séparer le vrai du faux, le bien du mal ? Non pas encore. Il n'en a pas le temps, il faut qu'il coure à d'autres analyses. L'intellectuel n'est pas un savant, ni un philosophe, ni un artiste ; il n'a en vue ni une démonstration, ni une vérité, ni un idéal. Il n'est pas un Jouffroy, ni un Taine cherchant, avec la contention maladive d'une intelligence égarée, la vérité qui délivre du doute et sauve du désespoir. L'intellectuel n'éprouve aucun de ces tourments. Tout ce qu'il veut, c'est connaître : la vérité ou l'erreur, peu lui importe. Aussi, bien qu'il passe son temps à juger les pensées des autres, il n'est rien moins qu'un penseur ; il fait la cri-

tique des œuvres d'art sans être pour cela un artiste ; il verra l'absurdité des sectes religieuses et la vérité de la seule religion catholique et restera pourtant un indifférent : il domine tout, et ne se donne à rien. C'est un juge incorruptible qui ne veut se faire partie ni avec la vérité ni avec l'erreur.

Eh bien ! cette disposition d'esprit nous la trouvons funeste et coupable ; c'est elle surtout qui fait de l'intellectualisme une maladie.

Selon la belle pensée de saint Augustin, le rôle de l'intelligence est de rechercher la vérité, non pas pour voleter autour d'elle par l'analyse et le raisonnement, mais pour s'en imprégner par l'amour. « *Quærendum est bonum animæ, non cui supervolitet judicando, sed cui hæreat amando* » (1). Si c'est flétrir et profaner la plus belle faculté de l'âme que de la faire servir d'instrument à la volupté, c'est la réduire en servitude et l'affamer que de la contraindre à refléter indifféremment l'erreur et la vérité. Sans doute il faut connaître aussi le mal et l'erreur ; mais pour s'en débarrasser et pour raffermir dans le cœur, par le spectacle de leurs difformités, l'amour du bien, du beau et du vrai. « C'est pour l'âme une curiosité aussi dangereuse, aussi coupable peut-être, de se complaire dans la contemplation passive de l'erreur, que dans les sentiments de haine ou de volupté. Pas plus que l'on se forme la conscience morale en essayant tous les actes bons ou mauvais pour savoir lesquels valent mieux, on ne se forme pas l'intelligence en la promenant sans règles et sans principes à travers n'importe quelles doctrines (2) ». — Or, ce qu'il importe d'avoir, dirait Montaigne, c'est *une tête bien faite*, beaucoup plus qu'*une tête bien pleine*.

Cet usage excessif et sans règle, cette hypertrophie de l'intelligence, se produit aux dépens des autres facultés de l'âme et c'est encore là un grave désordre. Les philosophes grecs se plaisaient à exprimer la perfection de l'être intelligent par l'idée d'harmonie : harmonie de toutes les facultés sous la direction d'une saine raison. Les intellectuels brisent dans leur âme cette harmonie. En détournant au profit de la

(1) *De Trinitate*, VIII. 3.
(2) Klein, *Autour du Dilettantisme*, p. 228.

connaissance sèche et froide toute la sève, toute la vie, ils laissent végéter la volonté, le cœur et l'amour. Ils deviennent dans l'ordre intellectuel ce que sont dans l'ordre physique les êtres dont la vie est une agitation continuelle des nerfs, les névroses. Dans l'âme il y a deux facultés, — au moins deux, — l'intelligence et la volonté : la véritable vie humaine et raisonnable doit fournir à chacune de ces facultés un travail et un aliment. Malheur, disait Bossuet, à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer ; malheur aussi, dirons-nous tout à l'heure, à l'amour qui ne voudrait pas s'éclairer. La santé de l'âme, sa pleine vigueur, s'obtient par l'exercice réglé de la connaissance et de l'amour. Quand l'une ou l'autre de ces deux facultés se développe aux dépens de sa compagne, il y a dans l'âme ce qu'on nomme dans la nature *un monstre.*

III

L'abus de la *critique* conduisant au scepticisme ; le *dilettantisme* prenant honteusement son parti de ce scepticisme, et le tournant en source de jouissance égoïste ; *l'intellectualisme* confisquant au profit de l'esprit toutes les ressources de l'âme : tous ces excès où l'intelligence apparaît comme la grande coupable, — pour avoir fait le mal ou pour n'avoir pas su l'empêcher — tous ces excès ont amené contre l'intelligence une réaction violente qu'il nous reste maintenant à étudier.

Depuis une quinzaine d'années, à côté des sceptiques, des blasés, des gourmets intellectuels ou des névrosés de l'esprit, une nouvelle génération a poussé, et son attitude contraste singulièrement avec toutes celles que nous avons jusqu'ici considérées. C'est une génération d'âmes vigoureuses, de jeunes gens aux énergies viriles. Ces jeunes ont compris tout d'abord que, malgré Kant, le monde où ils vivent est à leur partie, que la vie est chose bien réelle, et que ce serait un crime d'en rire. Mais ils ont compris aussi que la vraie vie n'est pas celle des dillettantes : une voluptueuse promenade à travers la réalité pour y cueillir des sensations ; ni celle des intellectuels : une course à travers

les systèmes pour en prendre les formules. Enfin, ils se sont dit : Puisque l'intelligence est un champ où il ne pousse qu'épines et fruits vénéneux, laissons l'intelligence en friches et cultivons la volonté. Ne cherchons pas tant les raisons des choses, mais travaillons à répandre et à produire le bien autour de nous. Laissons les Dieux garder en paix leurs secrets, quittons les nuages, fixons-nous à la terre, creusons-y notre sillon, pénétrons ce monde de notre activité, et puisqu'il y a un idéal possible de progrès, consacrons tous nos efforts à pousser l'humanité dans cette voie.

S'il n'y avait dans cette attitude qu'une résolution pratique de travailler au lieu de rêver, d'agir au lieu de critiquer seulement ou d'analyser ; si cette réaction n'atteignait que les excès ou les occupations stériles de l'intelligence, nous n'aurions qu'à applaudir et à encourager. Vraiment, oui : nous avons eu assez de rêveurs en cabinet et au coin du feu, assez de beaux esprits donneurs de bons conseils. La maison brûle, il est temps de se mettre à l'œuvre pour la sauver.

Malheureusement aux yeux de la nouvelle école, ce n'est pas seulement l'abus, c'est l'usage même de l'intelligence qui est stérile et nuisible, et la volonté seule, éclairée s'il le faut par le sentiment et par une foi instinctive, la volonté suffit à la vie morale, à toute la vie. « Il faut souffrir, il faut aimer, il faut créer, c'est là toute l'éthique et toute l'esthétique ; c'est aussi toute la vie. » L'intelligence orgueilleuse, maîtresse d'erreur, ne nous donne que des conceptions fausses sur le monde et sur la vie, elle ne fait qu'embrouiller l'écheveau, la volonté le déroule.

En 1893, l'un des chefs de la nouvelle école et non pas le moins ardent ni le moins distingué, M. Henry Bérenger, donnait, sous la forme d'un roman, *L'Effort*, le manifeste de cette école. Un personnage du roman, Georges Lauzerte, un *intellectuel*, est conduit logiquement au suicide par son intellectualisme même. Conclusion : l'intellectualisme est une maladie mortelle. Fort bien. Mais vers quel personnage M. Henry Bérenger veut-il que se portent nos sympathies ? Vers Jean Darnay, une volonté droite, un cœur vaillant. Jean Darnay ne sait, à la vérité, ni ce qu'il croit, ni ce qu'il veut, ni même exactement ce qu'il doit faire. Mais il a pour

se diriger l'impulsion spontanée de sa bonne volonté, il a le sentiment du bien à faire : que désirez-vous de plus ?

Deux ans plus tard, 1895, un autre écrivain, M. Téodor Wyzewa, dans un livre intitulé *Nos Maîtres*, développait la même thèse, à savoir : que la science et la raison sont non seulement impuissantes à sauver les âmes, mais inutiles à l'humanité, nuisibles peut-être, — que seuls l'amour, l'effort et la volonté portent en eux une puissance de salut.

Eh bien ! cette manière d'entendre l'*action*, *séparée* de l'intelligence, est encore un abus, une maladie. Ce n'est plus l'hypertrophie, c'est l'atrophie de l'intelligence.

Sans doute il y a ici moins de danger, infiniment moins, pour la vie morale que dans le dilettantisme. Le dilettantisme est la ruine de cette vie, l'*action séparée* en est au contraire l'exaltation. Mais c'est une exaltation morbide, qui amènerait bien vite un affaissement de toutes les énergies morales.

« Il faut souffrir, il faut aimer, il faut créer ». Très bien : mais que créer ? qui aimer ? pourquoi souffrir ? — « Il faut faire quelque chose de la vie et ce qu'il y a de mieux à faire de la vie, c'est de travailler à diminuer les misères humaines ». — Fort bien encore. Mais comment travailler à diminuer des misères qu'on s'abstient de définir? — A procurer des biens dont on ne veut pas éclairer la notion ? — D'abord quelles sont ces misères ? — Les uns disent qu'il s'agit surtout des misères physiques, les autres prétendent que ce sont des misères morales ; ceux-ci affirment que la question sociale est surtout une question morale ; ceux-là, au contraire, qu'il y a en plus, et surtout une question d'économie politique : lesquels suivrez-vous ? Il faudra bien que vous adoptiez, si vous voulez faire quelque chose, l'une ou l'autre de ces manières de voir ; il faudra donc que vous appliquiez votre intelligence à discerner le vrai, ou au moins le vraisemblable... A moins que vous ne fassiez le discernement par *pile ou face* : mais est-ce une manière *raisonnable* de diriger sa vie ?

Pour faire le bien, il faut tout d'abord savoir quel est le bien à faire ; — il faut ensuite connaître les vrais moyens de le faire. Or, ces connaissances ne s'acquièrent que par la réflexion, par le raisonnement, en un mot par le travail de



l'intelligence. Si vous voulez vous fier uniquement à votre bonne volonté, guidée par une foi instinctive, mais aveugle ; si vous n'avez pas la conviction réfléchie, la certitude raisonnée, lumineuse, que c'est vraiment le bien que vous voulez, et que vous prenez pour le réaliser les vrais moyens ; si vous n'avez pas cela, vous ne serez jamais forts, vous n'aurez pas en vous une vie pleine, chaude, rayonnante, et vous ne la communiquerez pas autour de vous. Quoi que vous fassiez, votre volonté restera ce qu'elle est, c'est-à-dire une faculté qui ne s'avance qu'à la lumière de la raison. Après les entraînements, les enthousiasmes de l'action, une voix s'élèvera du fond de votre âme : « Pourquoi fais-tu ceci ? à quoi bon tout cela ? » Et cette voix brisera les ressorts de votre activité.

L'action est féconde tant qu'elle s'éclaire de l'intelligence ; mais l'action séparée, l'action soustraite aux influences de la raison, cette action-là est d'avance condamnée à la stérilité. Elle ne produira que de l'agitation ; et l'agitation au lieu de procurer la joie si pure, si substantielle que donne le sentiment du bien accompli, ne laisse après elle que lassitude et bientôt dégoût.

C'était bien de mépriser le dilettantisme et l'intellectualisme : c'était justice et sagesse. Mais c'est une erreur et c'est un autre abus de mépriser l'intelligence. Si l'on a commis en son nom des excès, elle n'en est pas responsable, et l'abus qui peut être fait d'une chose n'est jamais une raison d'en condamner l'usage.

La volonté n'est forte, énergique, que si elle est dirigée, et elle ne se dirige que par des principes stables, par des vues lumineuses ; et ces principes et ces vues supposent, encore une fois, l'exercice actif et fécond de l'intelligence.

L'harmonie, qui est la perfection de l'âme, ne s'obtiendra pas plus en mutilant l'intelligence qu'en atrophiant la volonté. Ou elle n'existera pas, ou elle sera *le duo* de l'intelligence et de la volonté, chacune s'exerçant dans son rôle, et toutes deux se prêtant un mutuel appui, un concours incessant:

Conclusion

Il y a dans la constitution même de l'intelligence une aptitude naturelle et innée à comprendre, tout comme il y a dans l'œil une aptitude à voir, et dans l'oreille une prédisposition à entendre. C'est ce que saint Thomas appelait *habitus primorum principiorum*, l'intelligence, à l'état d'habitude, des premiers éléments de la science. Mais pour que cette habitude passe à l'acte et produise les premières idées, il faut que les sens apportent du dehors à l'intelligence une excitation et un objet.

Descartes ignorait cela, comme il ignorait tant d'autres choses qui avaient été dites, et très bien dites avant lui. Frappé cependant de la facilité de l'intelligence à acquérir certaines idées, et de sa persistance à les garder, il pensa qu'elle naissait non pas seulement avec l'aptitude à produire du premier coup des représentations idéales des choses, mais avec quelques idées déjà toutes faites, des idées innées.

Kant, lui, nia et les idées innées, et l'intelligence habituelle de la vérité : ce fut l'origine de son subjectivisme. Toute sa philosophie, manquant de base, ressemblait à un superbe palais construit sur le sable : au moindre orage elle s'est trouvée à terre.

Il faut en revenir aux doctrines des grands maîtres de la pensée philosophique : Platon, Aristote, saint Augustin, saint Thomas, saint Bonaventure, etc. Il faut revenir, dis-je, à ces maîtres, non pas pour les suivre servilement en tout, même sur les points où l'insuffisance de leurs moyens les condamnait à être imparfaits ou encore à se tromper, mais pour les compléter, pour enrichir des apports de la science et de l'expérience, l'héritage qu'ils nous ont légué.

A ces conditions, il est permis de croire à *l'avenir de la science*, c'est même un devoir d'y croire et de rejeter le scepticisme.

On a trop répété, après M. Brunetière, que la science a fait banqueroute ; ou plutôt, on a trop répété cela, sans redire en même temps les distinctions et les restrictions qu'un esprit de cette trempe ne manqua pas de faire.



La science — et par ce mot nous entendons ici toute science : la philosophie, la chimie, la physiologie, etc. — la science n'est ni en faillite, ni en banqueroute. Quelques théoriciens qui n'étaient pas des savants, quelques enthousiastes au cerveau creux, à la parole plus creuse encore, ont été déçus : mais est-ce pour avoir cru à la science ? Non, mais pour avoir fondé sur elle des espérances folles que la science ne les avait jamais autorisés à concevoir.

Quelques méthodes philosophiques et scientifiques ont été condamnées par l'expérience et par leurs propres résultats. Est-ce une faillite de la science? Bien au contraire, c'est une preuve de sa réalité immortelle : si elle était le néant elle s'accommoderait de toutes les utopies ; si elle n'avait pas la vie, elle ne réagirait pas.

En tout cela, je ne vois que les défaites de l'erreur. La vraie science, très modeste, continue à travers ces écueils son travail lent, mais sûr et fécond. Il faut savoir en démasquer, en mépriser et en rejeter les abus, de quelque apparence spécieuse qu'ils se parent; mais il faut en aimer l'usage. Voyez l'histoire : c'est là le propre des âmes saines, fortes et sages.

Fr. Aimé.

LES FOUILLES DU FORUM

DE 1898 A 1902

PREMIER ARTICLE

Quiconque s'intéresse, je ne dis pas seulement aux fouilles du Forum, mais à l'histoire du peuple romain et de son développement, — ce qui est, j'aime à le croire, le cas de toute âme vraiment latine, — ne peut s'empêcher de s'émerveiller lorsqu'il vient à considérer les découvertes qui ont jalonné le cours des dernières années. Les Rostres, le Comice, la Basilique Emilienne, le Temple de César, la Regia, le Temple de Vesta, son Atrium, heurtés de la pioche, ont livré des trésors de secrets. Ce ne sont plus seulement, d'après la pittoresque expression d'un homme éminent, des feuillets déchirés au hasard dans les derniers chapitres des annales de Rome que l'on arrache maculés à ce livre immense qu'est le Forum, ce sont les origines, la préface même et l'introduction qui s'ouvrent et dont les pages semblent d'elles-mêmes se tourner devant nous.

Cette facilité de découvertes étonnantes n'est pas, on le pense bien, simple effet du hasard. Une volonté ferme, une intelligence peu commune se devinent, ce n'est pas assez, se sentent dans cette affluence de trouvailles. C'est, — il n'y a qu'une voix pour le proclamer, — à l'énergie, à l'incroyable force de travail, à la lucidité de vue de M. Boni, le directeur actuel des fouilles, que sont dûes ces merveilles. Je voudrais en dire quelques mots très brefs aux lecteurs des *Etudes*. Puis je m'étendrai un peu plus sur tout un groupe dont je n'ai pas encore fait mention, celui qui se trouvait enseveli sous l'église Santa Maria Liberatrice. J'en traiterai plus en détail parce que son intérêt pour nous est plus grand encore que celui du premier. Si celui-ci captive l'homme, le chrétien

s'émeut à celui-là. Car son ensemble comprend quelques-uns des monuments les plus vénérables des premiers siècles de l'Eglise : la chapelle des Quarante Martyrs et S. Maria Antiqua.

Au point de vue de l'histoire de l'art, cette dernière est comme une lumière éblouissante qui, après avoir été enfouie pendant des siècles, revient nous éclairer. Elle dissipe de ses rayons les préjugés accumulés contre le Pontificat Romain et son influence sur le développement de l'art. Les personnages ressuscités de ses fresques sortent de terre et, témoins irrécusables, viennent déposer contre les calomnies dont on nous étourdissait. On nous parlait sans cesse de la nuit de barbarie que les Papes avaient jetée sur le monde, comme un immense filet, pour mieux le dépouiller, de même que le pêcheur trouble l'eau afin de mieux pêcher. Et voici qu'ils sortent de terre et que leur muette et radieuse présence proclame bien haut qu'au dixième siècle Rome était, comme au treizième, comme au seizième, comme aujourd'hui, comme toujours, le très-doux refuge des artistes.

Pour écrire ces pages je me suis servi, — en plus des observations prises sur place, au cours de trois séjours qu'il m'a été donné de faire à Rome pendant la durée des fouilles, — des travaux suivants :

Baudrillart A. Correspondant, nº du 25 juin 1901, pages 1039 et s.

Boni G. Harper's Monthly Magazine, année 1903, p. 626 s.

Borsari. Le Forum Romain d'après les dernières fouilles. Officina poligrafica romana. 1901.

Dieulafoy, membre de l'Institut. Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances, année 1899, p. 753 s.

Huelsen Ch. Die Ausgrabungen auf dem Forum Romanum. Rome. Lœscher et Cie. 1903.

Marucchi. Le Forum Romain et le Palatin. Paris et Rome. Desclée Lefebvre et Cie. 1903.

Rushforth. The Church of S. Maria Antiqua, dans Papers of the British School at Rome, Londres, Macmillan et Cie. 1902.

*
* *

Les fouilles étaient interrompues depuis treize ans. Lorsqu'à l'automne de l'année 1898 elles furent reprises, grâce à la sollicitude de M. Baccelli, ministre de l'instruction publique, le Forum se trouvait limité au Nord, du côté de Saint-Adrien, par le haut mur en talus de la rue Bonella. Non loin du pied de ce mur et tout près du pavé antique (1) de la route qui conduit à l'arc de Sévère on apercevait depuis des années la tranche d'une épaisse plaque de marbre blanc émergeant du sol de dix centimètres environ.

Le savant, l'archéologue, le simple curieux même se demandaient à quel mystérieux monument elle appartenait. Le jour où la pelle et la pioche l'attaqueraient, où on balaierait la poussière séculaire qui l'enserrait, quels reliefs, quelles ruines, quel cadavre de l'antiquité ou quel trésor découvrirait-on ? Tout mystère irrite. On résolut, dès les premiers jours de l'année 1899, d'éclaircir celui-ci. On creusa, et bien vite (2) on s'aperçut que cette tranche de marbre se continuait dans le sol. Elle était la partie supérieure d'une barrière carrée haute d'un mètre environ dont le pied était enchâssé dans de gros blocs de travertin (3). Ceux-ci étaient posés autour d'un pavé de marbre noir et formaient avec lui comme une boîte de pierre sans couvercle.

Le pavage noir qui formait le fond de la boîte a 3 m. 70 de côté ; les blocs de marbre qui le composaient 25 à 30 centimètres d'épaisseur. Des incendies et le lent effort du temps les ont si bien endommagés qu'on se rend d'abord difficilement compte du soin avec lequel ils ont été assemblés. Mais quand on regarde le travail de plus près on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est de la plus exacte précision. La matière ellemême est belle et rare, d'une admirable finesse de grain et d'un noir superbe.

Qu'était ce monument ? Avec son entourage de marbre

(1) Ce pavé date des dernières années de l'empire ou du haut moyen-âge.

(2) C'est exactement le 10 janvier 1899 que le dallage noir a été découvert.

(3) Le travail négligé de cette barrière de marbre ne permet pas d'en faire remonter la construction plus haut que le 4me siècle après J.-C., mais il est probable qu'elle en remplaçait une autre placée là bien des siècles auparavant.

blanc, il faisait songer à une large citerne carrée, à un réservoir d'eau où le constructeur se fut amusé à marier la moire sombre du fond avec la blancheur soyeuse des côtés. C'est la fontaine de Curtius, dit l'un. — C'est le Vulcanal, dit un autre. — Ce pavé noir entouré d'une barrière de marbre, dit un troisième, n'est autre chose qu'un locus sacer (1), un endroit frappé de la foudre. — C'est l'emplacement du tribunal du préteur. — C'est, disait le plus grand nombre, le tombeau de Romulus. Et ils citaient un texte mutilé de Festus qui commence par ces mots (2) : *La pierre noire qui se voit au Comice désigne un lieu funeste où l'on dit que Romulus devait être enterré.*

Cette dernière explication était plausible. Mais de suite une objection s'élevait dans les esprits : le scoliaste d'Horace qui, lui aussi, dit que Romulus a été enterré près des Rostres, ajoute qu'on plaça près de son tombeau deux lions de pierre, comme on le faisait encore de son temps pour les morts illustres (3). Or, on n'apercevait autour du pavé noir, du *lapis niger* pour l'appeler par son nom, aucune trace de lions. La question restait donc entière.

Pour la résoudre il n'y avait qu'un moyen : voir ce qu'il y avait sous le pavage. M. Boni le comprit. Dès le printemps il fit faire des travaux et dans les derniers jours de mai voici ce qu'on trouva, enfoui dans le sol (4) : écartées l'une de l'autre d'un mètre environ, les assises inférieures de deux bases, longues de 2^{m} 65, larges de 1^{m} 30, qui semblaient avoir sup-

(1) On se sert aussi, pour désigner ces endroits, de l'expression de *bidental* parce que les aruspices les purifiaient par le sacrifice d'une brebis de deux ans, *bidens*. Huelsen, Gatti, et d'autres emploient ce mot dans l'étude de la question qui nous occupe.

(2) Voici le texte tel qu'il a été restitué par Detlefsen ; *Niger lapis in Comicio locum funestum significat, ut alii, Romuli morti destinatum, sed non usu obvenisse ut ibi sepeliretur, sed Faustulum nutricium ejus, ut alii dicunt Hostilium avum Tulli Hostilii Romanorum regis, cujus familia e Medullia Romam venit post destructionem ejus.* Detlefsen, *de arte Rom. antiquissima* p. III, p. 1, 2.

(3) Voici le passage du scoliaste : *Plerumque aiunt in rostris Romulum sepultum fuisse, et memorian hujus rei leones duos ibi fuisse, sicut hodieque in sepulcris videmus, atque ideo esse ut pro rostris mortui laudarentur,* Schol. Horat. cod. Paris. 7975 ad epod. 16, 13.

(4) C'est l'ensemble de monuments dont nous allons parler que l'on comprend sous la dénomination générique de *Monuments Archaïques du Forum.*

porté chacune un lion couché, adossées elles-même à une base plus grande encore, longue de 3m50, large de 1m60, sur laquelle devait reposer un monument, enlevé dès la plus haute antiquité, et que les deux lions couchés, vraisemblablement, gardaient. — Entre ces bases, à l'avant, un support de pierre sur lequel on semblait avoir tué des victimes. — Entre le monument, les lions et le support, une fosse carrée. — Le tout, enfoui dans du gravier mêlé de cendres et d'ossements d'animaux, de fragments de vases à figures noires et de terres cuites du 6me et du 7me siècle avant notre ère, de petits objets en bronze et en ivoires, de restes d'ustensiles et d'autres menus objets (1).

Ces bases, sous cette pierre noire, plus de doute. On était bien en présence du monument que les anciens appelaient *tombeau de Romulus*. Le texte de Festus et celui du scoliaste d'Horace se trouvent tous deux vérifiés. On a la pierre noire et les lions, le monument devant lequel s'allongent ceux-ci était le tombeau (2) ; le support de pierre à l'avant, à la hauteur des pattes, l'autel ; la fosse, celle où l'on jetait les restes des victimes ; ces ossements, des vestiges de sacrifices ; ces vases, ces figurines, ces objets de bronze et d'ivoire, des ex-votos.

Mais on n'était pas au bout des découvertes sensationnelles. A l'ouest et tout près des bases on découvrit bientôt une borne tronconique et une stèle, toutes deux brisées intentionnellement à la hauteur d'un demi-mètre environ. La stèle était toute couverte d'inscriptions. Mais quelles inscriptions !

Cette *stèle* est aujourd'hui fameuse. Elle a sa littérature.

(1) Il n'a pas encore été dressé de catalogue détaillé des objets ainsi trouvés : il est donc impossible de les faire servir à une étude scientifique. Mais on peut affirmer, dès maintenant, qu'ils sont *presque tous* antérieurs au Ve siècle avant notre ère. Plusieurs sont de tipe étranger. Telle statuette archaïque en bronze est de pur style phénicien ; les figurines en os sculpté rappelent l'Egypte ; les vases noirs (*buccheri*) l'Etrurie. On remarque aussi une antéfixe archaïque avec tête de Gorgone, un petit bas-relief en terre cuite représentant un guerrier à cheval armé de sa lance et de son bouclier etc. — Les ossements proviennent surtout de bœufs, de sangliers et de chèvres. — C'est dans la couche de cendres qu'ont été trouvés les objets les plus intéressants.

(2) On ne l'a pas encore fouillé. Il nous réserve peut-être de nouvelles surprises.



On discute sur elle. Longtemps encore, probablement, on en discutera. Disons donc à notre tour un mot d'elle (1).

Ses dimensions à la base (2) sont de 0,47 sur 0,52. La hauteur des arêtes varie entre 0,45 et 0,61 (nous avons vu qu'elle a été écourtée irrégulièrement à coups de pioche). Les quatre côtés sont couverts de caractères gréco-chalcidiens disposés en boustrophedon (3), c'est-à-dire que les lignes vont alternativement de droite à gauche et de gauche à droite. Elles sont, non pas couchées horizontalement, mais dressées verticalement, ce qui devait en rendre la lecture particulièrement difficile. En plus, parmi les quatre lignes gravées sur le côté est, deux le sont en lettres renversées, la tête en bas. Toutes ces lettres, est-il bien utile de le dire ? ne sont pas groupées par mots. Elles sont écrites l'une à côté de l'autre, sans intervalle et sans ponctuation.

Lorsqu'on découvrit cette étrange pyramide on espéra y déchiffrer le récit de quelque fait important qui éclairerait comme un phare les lointains obscurs de l'histoire du peuple romain. Hélas ! cet espoir fut bien vite déçu : *les mots de l'inscription sont si anciens que le sens nous en est inconnu !* Dans les seize lignes de texte, les quatre seuls vocables dont on ait pu jusqu'à présent fixer la valeur avec quelque certitude sont les suivants :

Sacros esed (sacer erit) — *regei* (regi) — *kalatorem* (calatorem) — *joyxmenta* (jumenta).

(1) S. M. le roi d'Italie en a envoyé des moulages aux grands musées d'Europe. Le Louvre en possède un que nos lecteurs pourront y étudier.

(2) « La base de la stèle est entourée d'un dallage qui laisse un large joint ou plutôt un vide entre les faces de la pyramide et les pierres qui l'entourent. On peut ainsi se rendre compte que les chanfreins de celle-ci se prolongent au-dessous de la plate-forme que signalent les dalles. C'est là un indice certain que la pyramide est antérieure à l'établissement de cette plate-forme ». Dieulafoy, op. cit., p. 760. — Cette remarque est à retenir, car elle établit en même temps l'antériorité de la stèle par rapport aux bases des lions.

(3) Boustrophedon, comme les bœufs qui labourent et qui, après avoir tracé un sillon dans un sens, se retournent et en tracent un en sens contraire. — De l'emploi de caractères gréco-chalcidiens je me permets de rapprocher ce fait que parmi les fragments de po. ·ie trouvés près de la stèle, plusieurs proviennent de vases originaires de Chalcis. — En plus, M. Huelsen, dans une savante étude publiée dans Berl. philol. Wochenschr, 1899, 1005, fait remarquer que c'est le pied attique de 0,295 qui a été employé pour la construction des bases.

C'est peu. Et cependant si l'on se souvient que le calator était l'officier public chargé d'assister les pontifes dans l'exercice de leurs fonctions ; — que le roi dont il s'agit ici est, ou le roi proprement dit, dans l'exercice de ses fonctions de pontife, ou le rex sacrorum, c'est-à-dire ce magistrat qui, après l'abolition de la monarchie, était élu pour la célébration de certains rites sacrés ; — que le mot jumenta (1), dans son acception primitive, désignait les animaux soumis au joug, et plus particulièrement les bœufs, ces holocaustes préférés dans les sacrifices ; — si l'on tient compte aussi de l'expression sacer erit ; — on n'aura pas de peine à se persuader que le texte tout entier fait allusion aux choses sacrées, à celles, veux-je dire, qui se rattachaient au tombeau voisin.

M. Comparetti (2) y voit l'acte de consécration du tombeau et un règlement de police qui le complète. Il a probablement raison, et voici pourquoi : il résulte clairement de la lumineuse communication de M. Dieulafoy, que nous avons citée au commencement de cette étude, que notre monument s'élevait à l'intersection de deux voies importantes, le *vicus Jani* et ce qu'il appelle la *voie transversale*, qui, dans ces temps reculés, coupaient le Forum. Il en résulte aussi que la *borne tronconique* s'élevait en bordure de la voie transversale, et la stèle en bordure du vicus Jani. Dès lors le but de ces deux monuments apparaît clairement : l'un signalait l'approche du tombeau, l'autre faisait connaître le règlement de police qui le concernait. La stèle d'ailleurs, nous l'avons fait remarquer, est antérieure aux bases des lions, et son texte protégeait le terrain avant même que les monuments que nous y avons trouvés ne s'y élevassent. Notons bien ce point.

Notons aussi celui-ci : la borne tronconique et les bases sont à peu près de la même époque, celle-là peut être un peu plus ancienne que celles-ci, de l'époque de Tarquin l'Ancien environ (3).

(1) Du sanscrit *jugam*, joug.

(2) D. Comparetti, *Iscrizione arcaica del Foro Romano*. Firenze-Roma. 1900, 24 p. in-folio.

(3) Voir dans Dieulafoy, op. cit. p. 759 comment on arrive à l'établissement approximatif de cette date.

Et, munis de ces données, après avoir bien pesé tous les mots du texte de Festus et du Scoliaste, après avoir longuement considéré l'ensemble de monuments que nous avons sous les yeux, essayons d'en écrire l'histoire sommaire (1).

Sous les rois, alors qu'une partie de l'emplacement actuel du Forum était encore un marais, on enterre au bord de ce marais un mort illustre. Ce mort illustre, Festus nous l'a appris, est, ou Romulus (2) lui-même, ou Faustulus, son père nourricier, ou encore un parent de Tullus Hostilius (3).

Arrive Tarquin l'Ancien (4). Il creuse la Cloaca Maxima. Par elle les eaux croupissantes s'écoulent dans le Tibre, et le marais est desséché. Dès lors la circulation devient plus active autour de la vieille et vénérée sépulture. Le Forum devient le centre de la ville. C'est en même temps le marché, la bourse, le palais de justice, le lieu de réunion publique. Toutes les passions s'y donnent rendez-vous. Ces gens agités risquent fort de fouler aux pieds ces ossements, de leur manquer de respect par ignorance ou par irréflexion. On élève alors la stèle protectrice, et sur ses quatre côtés on inscrit un texte qui rappelle, et la sainteté du lieu et les devoirs qu'elle impose.

Cependant Rome grandit, et s'enrichit. Le Forum se garnit de boutiques. Les voies qui y mènent s'affirment. Les deux principales, le vicus Jani et la voie transversale, ont pris la vieille sépulture comme point de direction. Elle est là, à leur intersection, signalée par la *stèle.* On décide d'y ajouter un *monument* qui honorera le mort et en même temps embellira cet angle. Et en attendant qu'il soit achevé on protège par *la borne tronconique*, sur la voie transversale, cet emplacement où il s'élevera, comme il l'est déjà, sur le vicus Jani, par la stèle. Puis, on se met au travail ; et bientôt le monument se dresse et à ses pieds deux lions couchés,

(1) Ceux de nos lecteurs que ce sujet intéresse en trouveront la bibliographie complète, due à la plume de G. Tropea, dans *Rivista di Storia antica*, IV, 470-509 ; V. 101-136, 301-359 ; VI, 157-184 ; VII, 36-45.

(2) Romulus, d'après l'histoire traditionnelle, 753 à 716 av. J.-C.

(3) Tullus Hostilius, toujours d'après l'histoire traditionnelle, 673 à 640 av. J.-C.

(4) Tarquin l'Ancien, 616 à 578 av. J.-C.

les pattes étendues, semblent en défendre l'approche. Nous sommes à la fin de l'époque des rois.

Les années passent, puis les siècles. Le Forum est le cœur de Rome. Les boutiques sont plus riches. Des temples, çà et là, se sont élevés. L'habitant devient insolent. Quand. un jour d'été, le 19 juillet 390 avant J.-C.; un vent de terreur balaie tout cet orgueil et courbe ces têtes d'oiseau de proie : soixante-dix mille Gaulois ont hier, défait l'armée romaine. Ils ont passé l'Allia. Les voici. La Ville va périr.

La malaria la sauve. A l'approche des hordes du Brenn, sénat, magistrats, et la fleur de la jeunesse se sont réfugiés au Capitole. Les Gaulois arrivent comme une trombe, montent à l'assaut, sont repoussés, s'étonnent, puis se résignent au blocus. Ils campent sur le Forum. Ce monument, ces lions, cette stèle, s'élèvent maintenant au milieu de leur camp. Mais le vieux marais s'est reformé sous le piétinement de ces milliers d'hommes et de chevaux, pendant les pluies de cet hiver néfaste. La fièvre fait rage. Il faut partir. Avant de s'y résigner les barbares incendient ce qui reste encore de la ville et détruisent les monuments. Du tombeau de Romulus ils ne laissent que les assises, la borne, et la partie inférieure de la stèle, en un mot, ce que nous en avons sous les yeux.

Cependant les détritus accumulés par l'armée assiégeante joints aux décombres des monuments ruinés et à l'apport insensible des siècles élèvent le sol du Forum. Ils engloutissent et submergent ces assises, cette borne, ce reste de stèle. Et quand, la prospérité revenue, on pave l'espace qui les recouvre on indique par un dallage (1) de marbre noir l'endroit où s'élevait le tombeau vénérable que les barbares ont profané : *Niger lapis locum funestum significat.* Et bientôt on l'entoure d'une barrière de marbre qui empêche de le fouler aux pieds.

Est-ce tout-à-fait ainsi que les choses se sont passées? La

(1) Il est bien entendu que le pavage original a été restauré ou refait bien souvent depuis cette époque. On a peut-être même rectifié légèrement son orientation. Ce qui le fait croire c'est 1° qu'il ne recouvre plus complètement le groupe des monuments inférieurs. 2° Qu'il est orienté d'après la Curia Julia, ce qui tend à prouver qu'il fut refait lors des grands travaux de régularisation du Forum entrepris par Jules César.

plus grande partie des archéologues l'admettent. Ce qui prouve en tous cas que la catastrophe qui a englouti notre groupe de monuments remonte à une haute antiquité c'est ce détail que nous avons déjà signalé : l'inscription de la stèle n'a pas été vue par les auteurs classiques. Elle était depuis longtemps enfouie, quand ils ont écrit. Les mots dont elle est composée, ils ne s'en servent pas. Comme nous les ignorons, ils les ignoraient.

En ressuscitant ce vieil et illustre monument, M. Boni a ressuscité du même coup l'histoire traditionnelle de Rome. Car, quels que soient la teneur et le sens de l'inscription qu'elle porte, la découverte de la stèle prouve d'une manière irréfutable que, dès les temps les plus reculés, les Romains fixaient par des inscriptions, exposées aux yeux de tous, les fastes de leur histoire, le texte de leurs lois et de leur décrets, leurs règlements de police, leurs souvenirs nationaux. Quand il se promenait au Comice et au Forum, le vieux Romain voyait partout, affichées autour de lui, les pages de son histoire. Il s'en imbibait. La tradition chez lui prenait la solidité de l'histoire écrite, non pas seulement sur le papier, mais dans la pierre et le bronze. Et c'est cette tradition, que Tite-Live, qu'Ovide, qu'Horace, que Tacite lisaient sur tous les murs, qu'on nous avait appris à rejeter. Quand ils nous disaient : dans telle vieille inscription j'ai lu tel fait, telle décision, nous haussions les épaules avec un sourire. La vieille stèle, en revenant au jour, nous apprend que ce sourire, que nous croyions le sourire de la force, était celui de l'ignorance. Elle porte, à l'hypercriticisme, un coup terrible. Elle rend, à la solidité de la tradition romaine, un éclatant hommage. Elle nous apprend que, même sur le terrain de l'histoire politique, elle faisait preuve d'une vitalité, d'une constance, d'une fermeté, d'une solidité que nous ne lui soupçonnions pas. A ce titre, ce premier groupe de découvertes valait, nous semble-t-il, que nous nous y arrêtions.

* * *

Le tombeau de Romulus était un des monuments les plus respectés du vieux Forum ; mais il n'en était pas le plus

ancien. Les lieux consacrés par les premiers rois le précédaient en date et en dignité.

Parmi eux, le *Vulcanal* était un des plus fameux. On désignait par ce nom l'espace qui entourait un autel consacré à Vulcain, disent les historiens, par Romulus en personne.

La détermination de cet emplacement illustre était importante. Elle devait aider à préciser l'endroit où se trouvait le Comice ; — car le Vulcanal était un peu plus élevé que lui et le dominait : *in Vulcanali quod est supra Comitium* (1) ; — et celui où s'élevaient les *stationes municipiorum*, car Pline nous apprend que près de l'autel de Vulcain un lotus croissait dont les racines avaient pénétré jusqu'au Forûm de César en traversant les *stationes : Radices ejus in Forum usque Cæsaris per stationes municipiorum penetrant* (2). Nous savons que le Forum de César se trouve dans la via del Ghettarello. Les *stationes* étaient donc situées entre cette rue et le Vulcanal. Pour connaître leur position il suffisait de retrouver ce dernier.

Maint souvenir, ou pittoresque, ou historique s'y rattachait d'ailleurs. Les plus anciennes réunions populaires s'y étaient tenues, aux temps lointains où, des sept collines de la Ville, deux, le Palatin et le Capitole, étaient occupées, et encore à leur sommet seulement. — C'est là aussi que Gneus Flavius, malgré les cris de colère de la noblesse, éleva un petit édicule de bronze à la Concorde, Gneus Flavius qui avait porté un coup mortel à l'omnipotence des grands en divulguant au peuple les lois de la procédure. Avant lui elles n'étaient connues que des seuls patriciens. Il en afficha le tableau en plein Forum ; et dès lors chacun pût défendre ses droits, sans recourir à l'intermédiaire des nobles. — Vulcain, on ne l'a pas oublié, forgeait la foudre. Aussi, lorsque la statue d'Horatius Coclès eut été frappée par le feu du ciel dans le Comice où elle s'élevait (3), ce fut auprès de son autel qu'elle fut transportée après l'accident : le dieu, pensait-on, en la touchant de son doigt, l'avait réclamée pour lui. — C'est là encore que fut enseveli ce

(1) Festus, *De vet. verb. signif.*, éd. Muller, p. 290.
(2) Pline, *Hist. Nat.* XVI, 86.
(3) Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, IV, 5.

cocher (1) que l'éclair tua au milieu du cirque et c'est là que, sur l'ordre des oracles et par décret du Sénat, lui fut élevé une colonne avec son effigie.

Eh bien ! ce monument intéressant à tant de points de vue vient, lui aussi, d'être reconnu, à quelques pas à peine du tombeau de Romulus, de l'autre côté de l'arc de Sévère, vers l'ouest. Il en reste bien peu de choses : un mur taillé à pic dans le rocher, des traces d'enduit et de peinture rouge de la plus haute antiquité, quelques indices de culte et de vénération, c'est tout. Mais c'est suffisant pour les besoins topographiques et pour expliquer que ce lieu ait été choisi, aux origines de Rome, comme tribune aux harangues: situé au commencement de la pente du Capitole, là où le terrain s'élève déjà légèrement, l'autel commandait la place et permettait à l'orateur qui se tenait à ses pieds de dominer la foule et de s'en faire entendre sans fatigue.

Cette découverte explique aussi, — ou plutôt aide à expliquer avec d'autres raisons, — le choix que firent César et Auguste de l'emplacement des Rostres. Si, lorsqu'ils les enlevèrent au Comice, ils les transportèrent ici-même, c'était pour réédifier ou avoir l'air de réédifier la tribune aux harangues à sa place primitive : le maître du monde revenait parler à l'endroit même d'où ses lointains ancêtres avaient harangué la troupe de brigands qu'était alors leur peuple.

Mais, répétons-le, l'importance de la découverte du Vulcanal est surtout topographique. Il servira, à l'avenir, de point de repaire et de direction pour mille recherches intéressantes qui eussent été difficiles, sinon impossibles, sans lui.

*
* *

Enfin, pour ne parler aujourd'hui que des environs immédiats du lapis niger, constatons que les fouilles récentes ont permis de reconstituer d'une manière exacte la forme des *Rostres* et leur histoire. On sait maintenant ce qu'ils étaient réellement et l'historien peut suivre les étapes de leur formation, de leur croissance et de leur décadence.

(1) Festus, *De vet. verb. signif.*, édit. Muller, p. 290.

Le nom de Rostres, nul ne l'ignore, désignait la tribune aux harangues, à cause des éperons des navires antiates qui l'ornaient. Mais on n'avait jusqu'à présent sur leur compte que des données incertaines. Mainte question se posait à leur sujet dont on ignorait la réponse. On savait qu'à l'époque de la République ils s'élevaient dans le Comice, c'est-à-dire en dehors du Forum, et que Jules César, disait-on, les en avait enlevés, en l'an 44, pour les réédifier au pied du Capitole, à l'ouest du Forum, qu'ils fermaient de ce côté. Mais, est-ce le dictateur lui-même qui avait construit tout l'ensemble compris sous le nom de Rostres, c'est-à-dire la tribune proprement dite et l'hémicycle qui la surplombait, ou ces différentes parties s'étaient-elles formées séparément, puis agglutinées ? Dans ce dernier cas, à quel moment s'étaient-elles formées, et dans quel état, je veux dire : sont-elles encore aujourd'hui telles qu'elles sont sorties du cerveau de l'architecte primitif ou ont-elles subies, après leur construction, des modifications importantes, et lesquelles ?

César, les historiens nous le font pressentir, avait enlevé du Comice la tribune aux harangues par mesure politique, dans l'espoir de faire oublier la liberté qui y régnait autrefois, en dépaysant les souvenirs. Il avait choisi pour le faire l'occasion de l'incendie de la Curie au cours des funérailles tumultueuses du tribun Publius Clodius ; il parla bien haut d'embellissement, de régularisation du Forum ; — cela, on le savait déjà. Mais ce n'est que depuis la découverte du Vulcanal tout près des Rostres que nous comprenons combien le choix du nouvel emplacement était habile ; nous l'avons remarqué : César, en rétablissant la tribune là où elle était sous les Rois ne semblait que reprendre une tradition interrompue, que remettre les choses dans leur état primitif. Seulement l'éloquence au lieu d'être libre était pacifiée, selon le mot de Tacite, c'est-à-dire asservie, et seul le prince ou son représentant eut dès lors accès aux Rostres.

Après cette première remarque faisons en une seconde : les Rostres n'ont pas été construits par César en l'an 44 av. J.-C. comme on l'avait prétendu jusqu'ici, mais bien par Auguste après l'an 42. On s'en convainquit au cours d'une découverte qui fit grand bruit. En 1899 les fouilles mirent au



jour, derrière l'hémicycle, huit chambres basses, voûtées, hautes de 1.60, larges de 1.70, profondes de 1.50 à 2.15, séparées l'une de l'autre par des murs de près d'un mètre d'épaisseur et closes sur trois côtés seulement. Dans la direction du Forum les murs se terminent en pilastres d'une hauteur de 1 m. environ, ornés, mais très simplement. Le pavé est en briques de grande dimension. — On a échafaudé sur cette découverte les hypothèses les plus extravagantes. Les imaginations ont travaillé et forgé des romans. La vérité toute nue est bien simple, la voici : ces soi-disant chambres ne sont que les arches d'un viaduc construit par Munatius Plancus lorsque, en l'an 42 av. J.-C., à l'occasion de la reconstruction du temple de Saturne, il rejeta de deux mètres vers l'est le chemin qui conduisait au Capitole, le *clivus capitolinus*. Au lieu d'avoir recours à un haut talus, il fit un viaduc. Rien de plus. — Mais, et c'est ici que nous revenons à l'histoire des Rostres, s'il jugea à propos d'orner son viaduc de pilastres, c'est qu'il était alors visible. Or, il ne l'eût pas été si la tribune avait été déjà construite. Donc la tribune n'était pas construite en l'an 42 av. J.-C.. S'il en est ainsi, que signifie le texte de Dion disant qu'en l'an 44 av. J.-C., τὸ βῆμα ἐς τὸν νυν τόπον ἀνεχωρισθη ? (XLIII, 49, ad annum 44.) ? Simplement qu'en cette année-là le transfert des Rostres fut décidé. Cela explique d'ailleurs la sobriété d'ornementation des pilastres du viaduc. C'était du provisoire; dans deux, trois, quatre ans, on ne les verrait plus ; il était inutile de faire des frais.

Voilà donc un premier point établi : la tribune a été construite après l'an 42 av. J.-C. L'hémicycle l'a-t-il été à la même époque? Non, il est prouvé qu'il a été construit en même temps qu'on pavait de briques le sol de la tribune ; or les dernières fouilles ont montré que ces briques sont marquées du cachet suivant :

Opus. dol. ex. fig. ponticul
Domin. nostror.

lequel est un cachet des temps de Septime Sévère et Caracalla.

César, ou plutôt Auguste n'a donc construit que la tribune

proprement dite. L'a-t-il construite dans sa forme actuelle? Non. Elle a été notablement agrandie au cinquième siècle après Jésus-Christ. Le mur de façade que nous voyons aujourd'hui date de cette époque. Une inscription qui se trouve à Saint Cosme et Damien le prouve, outre maint autre indice.

Mais coupons court à tous ces préliminaires et refaisons l'histoire des Rostres telle que nous la montrent les beaux travaux exécutés sous la direction de M. Boni.

Après l'an 42 av. J.-C., en vertu d'une décision prise en l'an 44 av. J.-C., du vivant de Jules César, la tribune aux harangues est construite à l'ouest du forum. Elle consiste alors en une simple estrade de pierre, longue de 21 mètres environ, profonde de 4 à 5. sur laquelle l'orateur peut se promener de long en large et devant laquelle le public se groupe pour entendre. Elle est élevée de 3 m. au-dessus du sol de la place. Des balustrades l'entourent, sauf au milieu, où un espace laissé libre permet de voir l'orateur en pied. Les éperons de bronze des navires, conquis sur l'ennemi trois siècles auparavant, ornent sa partie antérieure. Des statues et des colonnes honoraires l'entourent, les nouvelles, celles que le Sénat décerne sans relâche, et les anciennes, transportées ici du Comice. Parmi ces dernières la célèbre colonne de Duilius, élevée en l'honneur du vainqueur des Carthaginois, avec sa précieuse inscription. Derrière s'arrondit la pente du Capitole.

Sous Tibère on construit un arc de triomphe à gauche de la tribune ainsi conditionnée. Sous Septime Sévère on en construit un second à droite, — celui que nous voyons encore intact après tant de siècles, — et on modifie complètement le mur de façade du monument qui s'étale maintenant glorieusement entre deux arcs de triomphe.

En même temps on travaille à embellir le fonds. Les flancs arrondis du Capitole sont taillés en hémicycle et revêtus de marbres roses richement sculptés (1). De cet hémicycle cinq degrés descendent à la tribune. A l'une de ses extrémités s'élève l'*Umbilicus Urbis Romæ*, la borne qui indiquait le centre de Rome comme à l'autre extrémité le *Milliaire d'or*

(1) A quoi servait cet hémicycle ? M. G. Boissier pense avec raison qu'il était réservé aux personnages importants. Les jours où l'empereur ou un



marquait, depuis longtemps déjà, le point de départ de toutes les routes de l'Empire, — autant dire du monde — et la distance qui en séparait les capitales, de la Ville. En même temps des colonnes honoraires élèvent leur couronne sur le pourtour de l'hémicycle et la tribune se clôt de grilles de marbre surmontées de têtes d'Hermès (1).

Puis, de nouveaux embellissements se font. Colonnes, bustes, monuments se multiplient. C'est là que brille la statue en argent et en bronze votée par le Sénat en l'honneur d'Honorius ; c'est là qu'en 406, après ses victoires sur les Barbares, on dresse à Stilicon une statue d'or et d'argent « pour conserver éternellement la mémoire de ses actions ».

Au cinquième siècle on élargit la tribune du côté de la place ; on la double presque en profondeur et on l'orne de nouvelles proues de navires, peut-être de celles conquises sur Genséric par les flottes réunies des empires d'Orient et d'Occident : *rostra Vandalica*. Elles étaient disposées sur deux rangs et ont voit encore aujourd'hui les trous larges de 10 centimètres, profonds de 50 à 60, où étaient enfoncés les crampons de fer qui les retenaient.

Enfin, après tant de siècles d'enivrante grandeur, les années sombres du moyen-âge. La place où seuls avaient accès les empereurs et leurs représentants, où parlaient Vespasien, Trajan, Marc-Aurèle et Sévère, est envahie par les monuments les plus humbles : une fontaine s'y profile, une pierre taillée en forme d'auge et un édicule de destination plus modeste encore. *Sic transit gloria mundi !*

(A suivre.) H. MATROD.

membre de sa famille parlait, les étrangers de marque et les augustans se tenaient là. Ils jouissaient du coup d'œil de la place entière ; rien ne leur échappait de ce qui se passait sur la tribune elle-même, ni des mouvements de la foule. Ajoutons que les dernières fouilles ont établi que l'hémicycle était orné de colonnes et pouvait le cas échéant être couvert de voiles qui tamisaient la lumière du soleil.

(1) Voir la représentation des Rostres dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe de Constantin.

LE « LIBER CONFORMITATUM »

DE BARTHÉLEMY DE PISE.

C'est une chose extraordinaire que la diversité des jugements qui sont portés sur la valeur historique de ce livre fameux. Les uns l'ont exalté et couvert de louanges, les autres l'ont censuré de la façon la plus sévère. Sans parler du mépris qu'affichent Luther et les protestants préoccupés qu'ils sont d'établir leur système théologique, sans parler de la critique peu sereine de Marchand dans son *dictionnaire historique* (La Haye, 1758: vol. 1, p. 3-10), si nous nous arrêtons au jugement des auteurs autorisés, nous trouvons le P. Stilting, bollandiste, qui traite l'auteur des conformités, d'écrivain plus pieux et crédule, que sévère dans sa critique (1). Par contre, le P. Irénée Affo, M. Observant, juge le livre sottement décrié par les hérétiques et méprisé sans fondement par des gens qui n'ont jamais eu la patience de le lire (2). D'après Tiraboschi, il faut le laisser dans l'oubli, sous la poussière des bibliothèques où l'a enfoui la critique avisée (3). Sbaralea ne se prononce pas (4), mais son collègue le célèbre Père Conventuel Papini, sans donner un jugement explicitement favorable, se montre comme lui un peu confiant (5). Et tout récemment, tandis que M. l'abbé Le Monnier assurait que le livre était tombé dans un profond discrédit, à tel point qu'en parler aujourd'hui c'était provoquer le rire, les PP. Marcellin et Théophile des Frères Mineurs, observaient que de nos jours une saine critique avait enfin rendu à ce livre la justice qui lui avait été déniée dans les siècles passés et que

(1) *Acta SS.* oct. II. p. 531. n. 31.
(2) *Vita del B. Giovanni da Parma.* Parma. 1777. p. 209.
(3) *Storia della litter. ital.* *Venezia* 1795. tom. V. p. 170.
(4) *Sup. ad Script. Ord. Min.* Roma. 1806, p. 294.
(5) *Notizie sicuredella morte... di S. Franc.* Foligno. 1824. p. 168-172.

l'on pouvait s'en reposer de confiance sur ses affirmations (1).

Il est difficile de dire qui a raison. Etudiant les Conformités, nous tâcherons seulement de fixer quelques points.

Avant tout il convient de préciser les dates. Barthélemy mourut à Pise, le 10 décembre 1401, comme le prouve l'inscription gravée sur sa pierre funéraire : *Hic iaces Venerabilis Frater Bartholomaeus Domini Albisi Ordinis Minorum, qui abiit a. D. MCCCCI die X decembris* (2).

La première édition de son livre, avec date certaine, est celle de 1510 (3), elle est par conséquent postérieure d'un siècle à sa mort. La seconde édition est de 1513, la troisième de 1590. On doit donc se poser une question : ces trois éditions représentent-elles le texte même de l'auteur ? A-t-on pris la peine de collationner les manuscrits entre eux ? Les imprimés correspondent-ils aux textes écrits ? Ne pas répondre tout d'abord à ces questions, c'est rendre presque inutile toute discussion sur la valeur historique des conformités. Oublions cependant ces doutes, pour le moment, car ils ne peuvent être élucidés actuellement et parlons du livre, non comme il fut en réalité écrit par l'auteur, mais comme nous le transmettent les livres imprimés.

Voici du reste l'énumération de quelques manuscrits parmi les plus importants :

1. Urbino. Bibliothèque ducale. Ce serait le manuscrit original (4).

2. Assise. Codex de la bibliothèque du Sacré-Couvent, exemplaire très ancien qui passe aussi pour l'original. Il se trouve déjà mentionné dans la continuation d'un inventaire de 1381 ; mais depuis combien de temps existait-il, c'est ce qu'on ignore. Il est aujourd'hui perdu (5).

(1) *La Legenda di S. Franc. scritta da tre suoi comp.* Roma, 1899. p. LIV.

(2) Sbaralea, loc. cit.

(3) La première édition indiquée par Hain, *Repert. bibliog.* I. 2530, est antérieure ; mais cette édition c'est le *Quadragesimale* de Barthélemy et non ses conformités. Ce *Quadragesimale* est un livre excessivement rare, dont il existe une description dans le *catalogo di Edizioni del secolo XV possedute da D. Baldassare Boncompagni, compilato da Enrico Narducci.* Rome, 1893, p. 28, nº 47. — Cf. *Miscell. franc. VII,* 120, nº 2.

(4) *Acta Sanctorum. Octobris.* II. 552.

(5) Papini. *Notizie sicure...* Foligno, 1824. p. 169.

3. Modène. Manuscrit mutilé, mais très important, puisqu'il est antérieur à l'approbation donné au livre en 1399 : il porte la date de 1385, et appartient à la bibliothèque d'Este (1).

4. Cuneo. Codex du XIVe siècle, provient de la bibliothèque des Anges de cette ville (2). Parchemin, 248 feuillets. Une miniature en tête.

5. Modène. Second codex de la bibliothèque d'Este, pareillement du XIVe siècle (3).

6. Rimini. Manuscrit de 1412, mentionné par le P. Righini, Mineur Conventuel (4).

7. Rome. Manuscrit de la bibliothèque de l'Ara Cœli, copié en 1418, par le Fr. Marc de Trévise (5).

8. Capistrano. Manuscrit antérieur à 1456, puisqu'il a appartenu à Saint-Jean de Capistran (6).

9. Angers. Codex du milieu du XVe siècle, provient des Cordeliers de la Baumette, cote n° 737 (7).

10. Ferrare. Codex transcrit en 1465 par le Fr. Paul de Marostica (8).

11. Monteprantone. Codex antérieur à 1496, ayant appartenu à S. Jacques de la Marche (9).

12. Rome. Manuscrit de la bibliothèque de Victor-Emmanuel (n. 1015), du XVe siècle, ne contient que le premier livre.

13. Rome. Bibliothèque Casatanense. D. VII. 12. col. n. 17. XVe siècle.

14. Milan. Bibliothèque ambrosienne, codex signalé par Monfaucon (10). Ce manuscrit est au plus tard du XVe siècle. C'est un résumé des conformités. Il est côté E. 54. sup.

(1) Vandini. *Appendice I al catal. dei mss. Campori. Modena*, 1896, p. 6.
(2) Mazzatindi. *Inventarii dei ms. delle Biblioteche d'Italia.* Tornio, 1887. vol. 1, p. 96.
(3) Vandini, loc. cit. p. 52.
(4) Righini. *Provinciale Ordinis fratrum minorum.* Roma, 1771.
(5) Wadding. *Annales Minorum.* Ad an. 1399, n. X.
(6) *Miscellanea Francescana,* t. V. p. 8.
(7) *Catalogue* par Lemarchand. Angers, 1863.
(8) Sbaraglia. *Supplementum*, Roma, 1806, p. 294.
(9) *Miscellanea Francescana.* VI, 20.
(10) *Bibliotheca bibliothecarum.* Paris, 1739, tom. 1, p. 509.

15. Assise. Bibliothèque de S. Marie des Anges, aujourd'hui perdu (1).

16. Corte Maggiore. Bibliothèque des Franciscains, mentionné par le P. Irénée Affo (2).

17. Deruta. Bibliothèque des Franciscains (3).

Parmi les éditions imprimés, celles qu'il faut connaître sont les trois suivantes :

1. Milan, 1510. C'est la première édition. Elle est assez rare. Elle se trouve à Rome à la bibliothèque Victor-Emmanuel, à Assise au couvent de la Portioncule, à Paris à la bibliothèque franciscaine. C'est un volume in-4° de CCLVI feuillets à deux colonnes, intitulé : *Liber conformitatum.* Sans nous arrêter aux diverses particularités typographiques, rappelons seulement que l'éditeur du livre fut le F. Francesco de San Columbano, comme on le lit en tête de l'ouvrage. Il y a également une lettre d'éloges du Vicaire général de l'Ordre, F. François Zénon de Milan. A la fin du volume on lit : *Impressum Mediolani per Gotardum Ponticu : cu- | ius Officina libraria est apud templum Sancti Satiri. |·Anno Domini M. CCCCCX. Die xviii. Mensis Se- | ptembris.*

2. Milan, 1513. L'édition du F. Francesco de San Columbano fut-elle en trois années, toute épuisée, ou resta-t-elle au contraire dans l'oubli, toujours est-il que le F. Giovanni Mapello, franciscain milanais (4), republia l'œuvre du Pisan en 1513, et la dédia au cardinal M. Vegelio évêque de Palestrina. Cette réimpression est une véritable énigme : elle fut exécutée comme la première à Milan, peu de temps après elle, par les soins des frères milanais. Il en existe un exemplaire à la Portioncule. C'est un volume in-4° de 229 feuillets, sans compter une table à deux colonnes en tête du livre, table plus complète que celle de l'impression de 1510. Voici le titre : *OPUS. Auro et inesplicabilis bonitatis,*

(1) Senesi. *Dissertazione sopra le Conformitates.* Ms. 1838 de la bibliothèque Angelica à Rome.

(2) Senesi, loc. cit.

(3) Papini. *La Storia di S. Francesco.* Foligno, 1827, tom. II, p. 248. — Cf. *Miscellanea Francescana,* tom. VII, p. 129.

(4) C'est ce frère qui en 1498 avait fait imprimer le *Quadragesimale* de B. de Pise.

et continentie. Conformitatum scilicet Beati Fra. ad vita. d. nri Jesu xpi. Vient ensuite la lettre dédicatoire du Fr. Giovanni Mapello, et au verso du feuillet 229, se trouve une souscription typographique très déclamatoire qui commence par ces paroles : *Impressum Mediolani in edibus Zanoti Castilionei | huius artis no infimi. Anno a nativitate Dni. 1513. | Et perfectum infra octava Assumptionis Gloriosissi - | me. V. Marie et ad eius laudate et gloria V. die. XV iij Augu...* etc.

3. La troisième édition est celle de Bologne, 1590. Nous la devons au P. Geremia Bucchio, conventuel, qui la dédia au cardinal Girolamo della Rovere. L'éditeur ne s'est pas contenté de réimprimer l'ouvrage, mais de plus il l'a complété. C'est un livre in-4° de 330 feuillets, avec en plus, la table, la dédicace, etc. Le titre tout entier mérite d'être transcrit : *Liber aureus | inscriptus | liber | Conformitatum vitæ Beati | ac Seraphici Patris Francisci | ad vitam Iesu Christi Domini nostri | Nunc denuo in lucem editus, atq. infinitis propemodum mendis | correctus a Reverendo, ac doctissimo P. F. Ieremio Bucchio | Utinensi sodali Franciscano Doctore Theologo, laboriosis | ornatissimisque lucubrationibus illustratus. | Cui plane addita est perbrevis, et facilis historia omnium virorum, qui Sanctitate | probitate innocentia vitae, ac doctrina ecclesiasticisq ; dignitatibus Franciscana | Religione usq ; ad nostra haec tempora excelluerunt | Accessit duplex rerum, et verborum, ac materiarum. toto opere memorabilium | Index locupletissimus. | Ad Illustriss. | De Ruvere Ord. Min. Conventualium Protectorem Vigilantissimum. | Bononixe. Apud Alexandrum Benatium. Facultate a Superioribus concessa, 1590.* | L'histoire des Franciscains illustres, annoncée au titre, commence à la page 96, c'est une amplification de la VIII[e] conformité *Franciscus fæcundator* et une continuation qui s'étend jusqu'à l'époque du troisième éditeur (1).

A s'en tenir au texte et aux documents insérés dans chacune de ces trois éditions, le livre de Conformités aurait été présenté par Barthélemy de Pise au général des F. Mineurs

(1) Cf. Brunet. *Manuel du Libraire*. Bruxelles, 1838, tom. III. 1052. — Chevalier, *Répert. des Sources hist. Bio-bibliog*. Paris, 1877, col. 62 et 2392.

Henri d'Asti, à Assise, au Sacro Convento de Saint François *cujus corpus in hoc sacro loco requiescit*, et cette présentation aurait eu lieu le 1 août 1399. Et non seulement on aurait fait hommage d'un exemplaire de l'ouvrage, mais de plus on aurait offert un arbre figuré, c'est-à-dire, une toile peinte représentant, dans une synthèse, les ressemblances et les conformités du Christ et de saint François (1). Dans son premier prologue, Barthélemy de Pise décrit avec soin son arbre, il énumère les rameaux, les branches, il en explique le texte et les légendes qui s'y trouvent çà et là : invention plus ingénieuse qu'utile, elle n'existe plus de nos jours. Dans les trois éditions de 1510, 1513, 1590, il n'y en a une simple reproduction (2).

La lettre de Barthélemy de Pise est intéressante. En voici la teneur :

Copia littere a magistro Bartholomeo directe generali ministro et capitulo generali pro approbationne operis precedentis.

Reverendis in Christo patribus, fratribus Henrico generali ministro et aliis ministris, ceterisque diffinitoribus capitulo generalis ordinis fratrum minorum apud sacrum conventum Assisii in proximo festo sacrae indulgentie sanctae Mariæ de portiuncula, ibidem celebrandi : Frater Bartholomeus de Pisis sacre theologie magister insignus. Reverentia debita cum omni subjectione devota : devotione : confessione : ac beneficiis perceptis : quibus obligor beato patri nostro Francisco : cupiens aliquid componere ad eius laudem gloriam et honorem : Christo predocente qui ipsum Patrem Franciscum sibi per omnia similem reddidit et conformitate vite beati Francisci : ad vitam ipsius Domini nostri Iesu Christi intitulatur compenci cum arbore figurata : que personaliter assistens iuxta papalia nostri ordinis instituta vestre prudentie tribuo corrigenda examinanda ac approbanda : atque aliis

(1) Le Pisan avait tout d'abord composé un ouvrage sur la sainte Vierge, *Opus Conformitatum B. Virginis, cum Christo*. Cet ouvrage fut imprimé en 1596 à Venise, chez Pierre Dusinelli, par les soins du P. Guido Bartolucci d'Assise, mineur conventuel, un volume in-folio.

(2) Edition de 1510, folio 1 verso ; — édition 1513, f° 4 v° ; — édit. 1590, folo 5 r°.

intra nostrum ordinem et extra communicanda : Humiliter exoro licentiam a vobis mihi impartiri : deprecans instanter ipsum patrem Franciscum : cuius corpus in hoc sacro loco requiescit : ut vos et totum ordinem minorum in agendis dirigat : et ad gaudia perducat eterna. Amen.

Data in loco prefato Assisii die prima mensis augusti.

A cette lettre, le Général répondait le lendemain, au nom du Chapitre des Frères réunis à Assise :

Littera responsiva capituli generalis istud opus approbantis.

In Christo sibi charissimo fratri Bartholomeo de Pisis sacrae theolologie magistro, frater Henricus ordinis fratrum minorum generalis minister et servus, ceterique ministri ac diffinitores capitali generalis apud sacrum locum de Assisio die secunda augusti. Anno Domini M. cccl xxxxix. celebrati salutem et pacem in Domino sempiternam. Opus quod divina favente clementia et intitulatur de conformitate vite beati Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi fecisti : Inspici discuti et examinari fecimus diligenter : cum arbore quem nobis personaliter presentasti : et nihil invenimus correctione dignum : sed laude : de quo tue regratiando prudentie, presentibus tibi licentiam faciendi depingi ipsam arborem, ac ipsum opus volentibus videre et transcribere, quod eis possis communicare liberaliter impertimur. In cuius rei testimonium presentem literam in registro ordinis positam : fecimus sigillo generalatus officii impressione muniri.

Data in dicto sacro loco, anno die et mense superius annotatis.

Il est facile de reconnaître le caractère peu sérieux de ces documents ; ce sont des écrits de convention, des pièces officielles ; on ne peut savoir ce qu'elles contiennent de vrai. La présentation, l'approbation du livre eurent lieu dans des circonstances exceptionnelles, pleines de ces brigues et de ces multiples occupations qui se rencontrent en un chapitre général composé d'une foule de Religieux. Le premier août. Barthélemy soumet au général son volumineux ouvrage et

son arbre afin que l'un et l'autre soient « corrigés, examinés et approuvés ». Or dès le lendemain 2 août, malgré les nombreuses occupations de la fête de l'indulgence de la Portioncule qui tombait ce jour-là, le général répond une lettre officielle, transcrite aux registres de l'Ordre, et d'après laquelle l'ouvrage a été « lu, discuté, examiné » et la permission est accordée de faire reproduire le dessin de l'arbre et de copier le livre.

Autant de choses qu'il n'était pas possible d'accomplir en un seul jour. Aussi faut-il penser que le livre avait déjà été noté et apprécié (1), et que la correspondance des 1 et 2 août est toute de convention.

En résumé, le livre des Conformités n'a pas grande valeur historique; il n'a en tous cas reçu aucune estampille officielle; quant au texte, nous n'en possédons aucune édition critique, et il est probable que l'établissement véritablement critique de ce texte résoudra beaucoup de controverses d'histoire franciscaine.

XXX.

(1) *Sull' integrità del corpo di S. Francesco Patriarca nella Basilica di Assisi.* Assisi, 1900. p. 70.

DE LA CONFESSION DES RELIGIEUSES

Les *Etudes Franciscaines* ont publié dans leur numéro de décembre 1902 un travail sur la confession des religieuses. Un docte théologien, dont le nom est une autorité, nous a adressé à ce propos quelques remarques. Nous nous faisons un devoir de les publier. Elles intéresseront, pensons-nous, les nombreux prêtres qui lisent nos *Etudes*. La question de la confession des religieuses vaut d'ailleurs la peine d'être étudiée longuement.

Mon Révérend Père,

« Votre savante Revue à publié dans son fascicule de décembre 1902 un article remarquable sur la confession des religieuses. Cet article toutefois n'a pas dissipé complètement mes doutes. Permettez-moi d'user de votre entremise pour les soumettre au théologien si compétent qui a rédigé cet article et pour le prier de nous donner, s'il en a le loisir, une réponse qui les efface totalement.

« La question à résoudre est celle-ci : « Les religieuses, quelles qu'elles soient, qui se confessent dans une église paroissiale, ou dans une autre chapelle que celle de leur communauté, peuvent-elles se confesser validement à tout prêtre approuvé *pro utroque sexu ?* » Votre savant théologien répond sans hésiter d'une manière affirmative. Les raisons qu'il donne de cette réponse ne nous ont pas pleinement convaincus.

« Posons d'abord les principes qui doivent diriger notre marche. C'est un point de doctrine : que les évêques peuvent donner aux prêtres qu'ils approuvent une approbation plus ou moins étendue ; que les prêtres ne peuvent pas dépasser les limites de l'approbation qui leur a été concédée ; que l'absolution serait invalide s'ils venaient malheureusement

à les dépasser. Il n'est aucun théologien qui n'affirme et ne défend ces principes ; le dernier des élèves ecclésiastiques le sait ; nous perdrions notre temps et notre peine à le prouver.

« Nous ne connaissons pas ce que font les évêques des pays étrangers. Mais en France, généralement parlant, les évêques exceptent les religieuses de l'approbation qu'ils donnent à un grand nombre de prêtres, *exceptis monialibus*. Par ce mot *monialibus* on entend évidemment les religieuses telles qu'elles existent en France. Que l'intention des évêques soit de refuser à ces prêtres le pouvoir de confesser tant validement que licitement les religieuses, rien qui permette d'en douter. Nous en voudra-t-on si nous ajoutons que Nosseigneurs les évêques tiennent grandement à cette exception, qu'ils croient avoir des raisons sérieuses de la maintenir, et que bien mal venus seraient surtout les prêtres qui oseraient ne pas en tenir compte ?

« Ces principes que personne ne conteste ainsi posés, venons-en à la question. Lorsqu'elles se confessent en dehors de leur communauté, les religieuses peuvent-elles toujours se confesser *validement* à tout prêtre approuvé *pro utroque sexu* ? Le théologien qui a écrit l'article des *Etudes* répond sans hésiter : oui. Voyons si les raisons qu'il apporte tranchent définitivement la difficulté.

« D'abord les réponses émanées de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers. Il en cite trois. La première est datée de 1852. A la demande qui lui est faite si une religieuse, légitimement sortie de son monastère, peut se confesser à un prêtre approuvé par son évêque *pro utroque sexu*, bien que ce prêtre ne soit pas spécialement approuvé *pro monialibus*, le Souverain Pontife répond par l'entremise de la S. Congrégation : que pendant la durée de son séjour hors du monastère, cette religieuse peut se confesser à tout prêtre approuvé *pro utroque sexu*. La réponse, comme on l'a compris, concerne les religieuses qui ont prononcé des vœux solennels et qui sont astreintes à la clôture papale, les seules auxquelles le droit commun donne le nom de *moniales*.

« Les religieuses à vœux simples peuvent-elles profiter de concession ? » « Nous n'en doutons pas », répond le théologien

des *Études*. — Est-ce absolument sûr ? C'est une extension *a casu ad casum ?* Est-il permis de la faire ? Le Souverain Pontife ne peut-il pas concéder une faveur aux vraies religieuses, *monialibus*, et ne pas la conférer indistinctement à toutes les autres religieuses ? Les circonstances, les raisons sont-elles exactement les mêmes dans les deux cas ? Les religieuses, dont il est question dans la demande, ne sont pas nombreuses ; les confesseurs spécialement approuvés pour elles ne sont également pas nombreux ; ces religieuses ne sortent que très rarement et pour des motifs toujours très sérieux. Que le Souverain Pontife leur accorde une permission assez large, on le comprend. Conclure de là qu'une religieuse pourra toutes les fois qu'elle sortira, même pour une heure, même sans permission, se confesser au premier prêtre venu approuvé *pro utroque sexu*, est-ce légitime et n'est-ce pas violer les règles qui dirigent l'extension de *casu ad casum* ?

Mais les religieuses exemptes de la clôture « n'ont pas plus d'obligations que les religieuses qui lui sont soumises, elles peuvent donc *avec plus de raison*, jouir des concessions faites aux religieuses cloîtrées (1). » Le mot *avec plus de raison*, n'est pas juste. Elles en jouiront, disons-nous, lorsque les motifs qui plaident en faveur des religieuses cloîtrées plaideront aussi en leur faveur, lorsqu'elles se trouveront dans les mêmes circonstances. Aussi à une religieuse qui est allée visiter son père malade, prendre les eaux, etc, accorderons-nous de se confesser à tout prêtre approuvé. Mais qu'elle le puisse indistinctement, chaque fois qu'elle sortira, nous ne voyons pas qu'on le tire péremptoirement de la réponse de 1852. On exagère, semble-t-il, lorsqu'on affirme sans distinction que les religieuses non cloîtrées peuvent jouir des concessions faites aux religieuses cloîtrées.

La deuxième des réponses citées est de 1872. On demande si la loi, qui prescrit de changer tous les trois ans les confesseurs ordinaires, doit être appliquée aux religieuses qui vivent dans des paroisses rurales, ne sont pas cloîtrées, n'ont pas d'oratoire et reçoivent les sacrements dans l'église parois-

(1) *Études Franciscaines*, p. 583.

siale. La Sacrée Congrégation répond que les religieuses dont il est question peuvent se confesser en dehors de leur maison à tout prêtre approuvé par l'évêque. Il en résulte, conclut le théologien qui a rédigé l'article des *Études Franciscaines*, que les religieuses *extra piam domum* peuvent se confesser à tout confesseur approuvé par l'ordinaire.

La chose est-elle bien sûre ? La réponse ne parle pas des sœurs en général. Elle dit : *Sorores de quibus agitur*, les sœurs dont il a été question dans la demande. Est-il logique de tirer de ces mots une réponse pour toutes les religieuses sans exception, et pour tous les cas où elles se confesseront hors de leur communauté ? Que les religieuses qui n'ont ni chapelle où elles se confessent, ni aumônier, puissent se confesser validement à tout prêtre approuvé *pro utroque sexu*, soit, nous l'admettrons avec l'auteur de l'article. La réponse l'indique clairement ; mais, ajoutons-nous, les termes dont elle use vous défendent d'aller plus loin et de l'appliquer à toutes les religieuses et à tous les cas (1).

La troisième réponse de la S. Congrégation des Ev. et Rég. sur laquelle s'appuie le théologien pour étayer sa thèse, est datée du 7 février 1901. Elle paraît plus concluante. Exposons-la. Elle fut motivée par un doute élevé à propos des statuts du diocèse de Tournai. Ces statuts renferment deux articles ainsi conçus : 1. *Nemo praeter confessarium tum ordinarium tum extraordinarium, sacramentalem confessionem religiosarum quarumcumque in communitate viventium in monasterio, valide excipere potest absque prævia ordinarii facultate.* 2° *Monialium, quæ per aliquot dies extra monasterium versantur, confessiones audire potest in ecclesiis, etc., quilibet confessarius pro utroque sexu approbatus.* Ce second article ne renferme pas le mot *valide* ; mais le contexte dit clairement qu'il s'agit là aussi de la validité. Au lieu des mots *per aliquot dies* les statuts du diocèse de Malines mettent *ad tempus*. Or il arriva ceci : un vicaire, qui n'avait pas été approuvé pour les religieuses, entend une

(1) N'est-il pas permis de conclure de cette réponse de 1872, ainsi que le font plusieurs revues, que les évêques n'ont pas le droit de donner à ces religieuses un confesseur ordinaire, habituellement le curé, et de leur interdire sous peine d'invalidité de se confesser à tout autre prêtre approuvé ?

religieuse sortie de sa communauté pour un temps très court, le temps d'accomplir une commission, et l'absout. Mais un doute s'élève dans son esprit. Il recourt donc à la S. Congrégation, et lui demande *en premier lieu* si l'absolution qu'il a donnée était valide, s'il ne manquait pas de juridiction, *en second lieu* qu'elle est la conduite qu'il devra tenir si une religieuse se présente de nouveau à son confessionnal, quelles sont les interrogations qu'il devra lui adresser (1).

Or, la S. Congrégation répond : *Ratione habita prioris statuti, Titium valide absolvisse ; quoad interrogationes vero faciendas, nisi prudens suspicio suboriatur quod pænitentem illicite apud ipsum confiteatur posse confessarium a supradictis interrogationibus abstinere.* Ne ressort-il pas évidemment de cette réponse qu'un prêtre approuvé *pro utroque sexu* peut absoudre validement une religieuse, dès que cette religieuse est sortie de sa communauté, ne fut-ce que pour un temps très court? Les statuts tournaisiens disent *per aliquot dies* ; la religieuse était sortie pour une ou deux heures. Si l'on s'en tient au droit particulier, le vicaire n'avait pas le pouvoir spécial que les statuts exigent et l'absolution était invalide. La Sacrée Congrégation la déclare pourtant valide. Comment ne pas conclure qu'une religieuse, qui se confesse dans une église paroissiale ou dans une chapelle publique, peut se confesser validement à tout prêtre approuvé pour l'un et l'autre sexe ?

Nous le conclurions très volontiers, nous aussi. Quatre mots nous gênent, *Ratione habita prioris statuti*, dit la Sacrée Congrégation. Pourquoi ces mots ? Quel en est le sens ? Le sens en est : « Eu égard au premier article des statuts. » La réponse est donc fondée sur cet article ? Cet article n'existerait pas, la réponse ne serait donc pas la même ? La S. Congrégation a égard au premier article, elle ne paraît pas s'occuper du second. Pourquoi ? En résumé la réponse n'a pas la clarté et la netteté indiscutable qu'on voudrait.

Ainsi des trois réponses qu'apportent les *Études*, aucune ne dissipe complètement les nuages, aucune n'a cette clarté décisive, cette précision qui ne laisse plus la moindre place

(1) Le cas est-il réel, est-il feint au contraire, peu importe.

à la discussion. Il n'en ressort pas d'une manière absolument nette et péremptoire que toutes les religieuses sans exception peuvent, dès qu'elles ne se confessent pas dans leur communauté, être absoutes validement par tout prêtre approuvé *pro utroque sexu*.

Après avoir affirmé que les religieuses à vœux simples peuvent user de la concession accordée par Pie IX en 1852, le théologien qui a rédigé l'article des *Etudes Franciscaines* ajoute : « Tel est le sentiment d'un grand nombre de théologiens de renom, Ballerini, d'Annibale, Bucceroni, Génicot, et des principales Revues de théologie, telles les *Analecta Ecclesiastica*, la *Nouvelle Revue Théologique*, *Il Monitore Ecclesiastico*, etc. »

Nous n'avons plus en ce moment sous la main toutes ces diverses revues et tous ces auteurs. Mais admettons l'affirmation. Il en reste assez d'autres qui ne partagent pas ce sentiment, pour qu'il y ait encore place au doute et à l'hésitation. Citons-en à notre tour quelques-uns.

La *Nouvelle Revue Théologique*, dirigée par les Pères Rédemptoristes déclare, c'est vrai, qu'un évêque ne pourrait sans abus exiger une approbation spéciale pour les religieuses qui demeurent un temps considérable hors du couvent ; mais elle ajoute qu'il en est autrement pour les sorties *faciles* et *fréquentes*. Le théologien des *Études* est forcé lui-même de le reconnaître.

Voici ce que nous lisons dans Génicot qu'on nous oppose pourtant : « Idem ob analogiam dicendum de monialibus votorum simplicium quas Episcopus iisdem legibus specialibus subjecit, *nisi forte Episcopus diserte mentem suam expressisset, ut invalide confiterentur apud confessarium speciali facultate carentem sorores quæ extra monasterium versentur* » (1).

A la question : « *An apud nos* (il s'agit des Etats-Unis, mais la situation est la même en France) *absolvi possint a quolibet confessario Moniales dum extra monasterium ver-*

(1) Génicot, *De Pænit*, nº 340.

santur ? Oui, répond le Père Sabetti, *si ita versantur extra monasterium ut non amplius dici possint in eo proprie degere*; non, au contraire, si elles ne sont sorties de leur monastère que pour quelques heures, et si on se trouve dans un de ces diocèses dont les Evêques exigent expressément ou tacitement une approbation spéciale pour les religieuses qui vivent en communauté » (1).

A son tour Tanquerey s'exprime ainsi : « Moniales autem votorum simplicium quæ in ecclesia parochiali sacramenta suscipiunt possunt ibidem á quolibet sacerdote approbato absolvi, *nisi aliter Episcopus statuerit* » (2).

Haine n'entre dans aucune explication. Tout ce qui regarde la confession des religieuses à vœux simples, se contente-t-il de dire, dépend absolument des évêques (2).

Il est vrai, Haine, Sabetti, Génicot ne connaissaient pas la réponse de 1901. Mais ils connaissaient les réponses de 1852 et de 1872, et, comme on l'a vu, ils n'en ont pas moins laissé aux évêques le pouvoir d'invalider les confessions des religieuses, qui sortent de leur communauté *ad breve tempus*. La réponse de 1901 eut-elle modifié leur sentiment? Il serait également téméraire de l'affirmer et de le nier. Mais Tanquerey, dont le traité a paru en 1902, devait connaître certainement cette réponse de 1901.

On rencontre donc encore des auteurs de renom qui ne partagent pas le sentiment si nettement affirmatif du théologien des *Etudes*. Que ce manque d'unanimité laisse planer encore dans plusieurs esprits je ne sais quel doute, je ne sais quelle hésitation, personne n'en sera surpris.

Du reste une autre réflexion à propos des théologiens se présente. Les Evêques peuvent donner aux prêtres le pouvoir d'absoudre les fidèles *utriusque sexus*, sans autre explication. Ils peuvent leur donner ce pouvoir *pro utroque sexu*, mais en exceptant nommément et expressément les religieuses, quelles qu'elles soient, qui se confessent hors de leur communauté, ne parlent-ils pas uniquement des prêtres

(1) Sabetti-Gury, n° 778, qu. 3.
(2) Tanquerey, *De Pænit*, n° 323.
(3) Haine, *De Pænit.*, qu. 78.

approuvés d'une manière indéterminée, sans exception et sans explication? Parlent-ils aussi des prêtres approuvés, mais dans l'exception formelle des religieuses ? Leur vrai sentiment dépendra de la réponse qu'on donnera à ces deux questions.

Qu'on nous permette une réflexion encore, c'est la dernière. *De droit commun*, le mot « moniales » ne désignant que les religieuses qui ont prononcé des vœux solennels, et l'approbation spéciale n'étant exigée que pour elles, tous les prêtres aprouvés *pro utroque sexu* pourraient absoudre validement, même dans leur communauté, même dans leur clôture, les religieuses qui n'émettent que des vœux simples. Les évêques peuvent cependant exiger *ad validitatem* une approbation spéciale pour ces religieuses, au moins lorsqu'elles ce confessent dans leur oratoire, et ils l'exigent. Mais en agissant ainsi les évêques dérogent au droit commun. De leur seule et propre autorité, ils mettent au pouvoir des prêtres qui confessent les deux sexes une restriction que le droit commun ne connaît pas. Les théologiens admettent pourtant unanimement que les évêques agissent de cette manière. Or, si un évêque a le pouvoir de restreindre et de rétrécir dans ce cas les limites du droit, ne l'a-t-il pas aussi dans d'autres cas ? Peut-on affirmer d'une manière absolue qu'il ne l'a pas ?

Ce sont les réflexions que le savant article des *Etudes Franciscaines* m'a suggérées, au moins les principales. Votre savant rédacteur les trouvera-t-il dignes de son attention et voudra-t-il y répondre ? Cette question de la confession des religieuses préoccupe un grand nombre de prêtres et de religieux. Qu'il serait à désirer qu'elle fut élucidée de manière à ne plus laisser aucun doute dans les esprits !

F. T.

NOTES THEOLOGIQUES

SUR L'UNION DE L'HOMME A JÉSUS-CHRIST

(*Suite*) (1).

DEUXIÈME PARTIE

DE NOTRE UNION A JÉSUS-CHRIST PAR L'USAGE DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

LA COMMUNION SACRAMENTELLE ET LA COMMUNION SPIRITUELLE

Nous avons vu dans la première partie de ces notes théologiques que, dans la grâce du Baptême, l'incorporation de l'homme à Jésus-Christ se fait par une manducation spirituelle de l'Eucharistie ; et que par suite, dans tout acte méritoire, il y a manducation du corps eucharistique du Christ et augmentation de l'incorporation.

On pourrait penser, d'après cela, que, faire un acte quelconque de vertu, ce soit faire usage du sacrement de l'Eucharistie et recevoir ce Sacrement d'une manière spirituelle; mais il n'en est pas ainsi. Bien que l'Eucharistie soit le principe de toute incorporation au Christ, parce que c'est dans ce Sacrement que le corps du Christ opère dans l'ordre de la grâce, comme organe de la divinité et comme aliment vivifiant, il ne s'ensuit pas cependant que, dans toute augmentation de la grâce, il y ait réception spirituelle de l'Eucharistie et qu'on fasse usage de ce Sacrement.

(1) Voir le fascicule de novembre 1903.

En effet, on ne participe, à proprement parler, à ce Sacrement que par sa réception réelle ou par la vertu du désir de le recevoir ; et on n'en fait usage que par la communion sacramentelle et par la communion spirituelle. C'est ce que nous avons à étudier dans cette seconde partie.

Nous dirons comment on fait spirituellement usage du Sacrement de l'Eucharistie, et comment on le reçoit avec ses fruits et ses avantages, soit d'une manière parfaite dans la communion sacramentelle, soit dans une certaine mesuré par la simple communion par le désir. Et nous verrons que cette participation à l'Eucharistie par le désir constitue une manière spéciale et particulièrement excellente d'augmenter l'incorporation à Jésus-Christ.

CHAPITRE PREMIER

Considérations générales sur l'usage du Sacrement de l'Eucharistie

Avant de traiter directement de la communion sacramentelle et de la communion spirituelle, et de dire en quoi elles diffèrent l'une dè l'autre, il est nécessaire de faire, sur l'usage du Sacrement de l'Eucharistie, quelques considérations générales, qui sont communes à ces deux manières de communier.

§ I

Comment il y a deux manières de s'unir a Jésus-Christ : l'une en faisant usage du sacrement de l'Eucharistie, l'autre sans en faire usage.

On augmente son union à Jésus-Christ en faisant usage du Sacrement de l'Eucharistie, quand on communie soit sacramentellement soit spirituellement. On augmente cette union sans faire usage de ce Sacrement, quand on reçoit les autres sacrements, et généralement par tout acte méritoire.

Cette doctrine, dont l'importance est considérable, est

clairement exposée par le B. Albert le Grand et par Dominique Soto.

Le B. Albert le Grand : « Y a-t-il une manière spirituelle de recevoir le sacrement de l'Eucharistie ? — Là-dessus, beaucoup d'auteurs ont dit beaucoup de choses ; mais il nous semble qu'on peut dire, sans inconvénient, qu'il y a trois manières de manger spirituellement ce Sacrement : la première est générale, c'est l'incorporation au corps mystique du Christ et à Jésus-Christ, chef de l'Église, par la foi et par la charité envers le chef et ses membres. La seconde est à plus proprement parler une manducation du Sacrement. Elle consiste à goûter la douceur de la communion au corps de Jésus-Christ, par une pieuse méditation des choses dont ce Sacrement est le signe. La troisième enfin est la réception proprement dite du Sacrement ; c'est la grâce de la communion au corps de Jésus-Christ, par l'effet direct de l'Eucharistie. » (*In IV. dist. IX. art. 2.*)

Dominique Soto : « Il y a une manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ par la foi. C'est d'elle que le Seigneur a dit : « Je suis le pain descendu du ciel, qui me mange vivra par moi. » Et ce n'est pas là une manducation du Sacrement, mais du Christ lui-même. En effet, par la foi en Jésus-Christ nous lui sommes incorporés comme l'aliment au corps. Cette manducation est appelée spirituelle, à cause du Saint-Esprit, car, comme le dit l'apôtre saint Paul : « La foi est un don de Dieu. » — Il y a une autre manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ, dans laquelle on reçoit l'Eucharistie, non pas sacramentellement, mais par le désir. On l'appelle spirituelle, parce qu'elle se produit seulement par des actes de l'esprit. — Il y a enfin une manducation, qui est à la fois spirituelle et sacramentelle. Elle a lieu quand on reçoit en état de grâce le Sacrement. » (*In IV. Dist. XII Q. 1. A. 1.*)

Ainsi, d'après Albert Le Grand et Soto, il y a trois manières de manger spirituellement le corps du Christ : la première, dans tout exercice de la foi et de la charité ; la seconde par le désir de l'Eucharistie, et la troisième par la communion sacramentelle.

La première se trouve dans toute argumentation d'union à

Jésus-Christ, et ne constitue pas un usage et une réception du sacrement de l'Eucharistie. Les deux autres sont, bien qu'à des degrés différents, deux manières de faire usage de ce Sacrement et de le recevoir.

Le B. Albert le Grand et Soto enseignent la même doctrine. Cependant il y á un point qu'ils exposent d'une manière différente, et où ils pourraient sembler d'abord opposés l'un à l'autre. Le B. Albert Le Grand dit que toute incorporation au Christ et à l'Église, par la foi et la charité, est dans un sens général une manducation spirituelle de l'Eucharistie ; et Soto dit que l'incorporation, prise dans ce sens, n'est pas une manducation du Sacrement, mais seulement une manducation du Christ.

Or le B. Albert Le Grand, en s'exprimant ainsi, a parlé selon le langage traditionnel, qui attribue à l'Eucharistie toute incorporation au Christ ; d'où il suit que toute incorporation au Christ par la foi et la charité est dans ce sens large une manducation du Sacrement. Et Soto est d'accord avec lui sur ce point, car il professe aussi, comme le maître de saint Thomas, que l'Eucharistie est de nécessité de moyen. En disant que la simple manducation du corps du Christ par la foi et la charité n'est pas une manducation du Sacrement, Soto a voulu seulement marquer qu'elle n'est pas à proprement parler un usage du sacrement de l'Euchăristie. Et, en effet, pour que les actes qui procèdent de la foi et de la charité, soient, non seulement une manducation du Christ, mais un usage du Sacrement, il faut que ces actes aient directement pour objet Jésus-Christ considéré dans son état sacramentel, avec le désir de recevoir l'Eucharistie : ce qui n'existe pas dans cette manducation du corps du Christ, qui est commune à tous les actes méritoires.

Cette doctrine, d'ailleurs, est conforme à l'enseignement de saint Thomas. « Saint Thomas, en effet, distingue deux espèces de communions spirituelles : la communion spirituelle au Sacrement et la communion spirituelle au Christ, sans la pensée du Sacrement. » (Landriot. *La Sainte Communion*, 7e conférence.) Après avoir fait remarquer que Jésus-Christ est l'aliment spirituel par lui-même et indépendamment de son état sacramentel, le docteur Angélique ajoute : « On peut

« donc manger spirituellement le Christ, sans manger spiri-
« tuellement le sacrement de l'Eucharistie. On mange spiri-
« tuellement le Christ, en produisant des actes de foi et
« d'amour envers lui, sans les rapporter à l'Eucharistie ;
« mais on mange spirituellement le Sacrement, quand on
« produit des actes de foi et d'amour envers Jésus-Christ
« dans l'Eucharistie, avec le désir de le recevoir sacramen-
« tellement. » *(In IV. Dist. IX et II. vol. 4. Q. 1.)*

Dans tout exercice de la foi et de la charité, il y a manducation spirituelle du corps du Christ, et cette augmentation de l'incorporation est attribuée à l'Eucharistie, parce qu'elle est le principe et la fin de la vie spirituelle ; mais ce n'est que par la communion, soit sacramentelle, soit spirituelle, qu'on fait usage du sacrement de l'Eucharistie, et qu'on reçoit les effets particuliers que Jésus-Christ produit dans les âmes en raison de son état sacramentel.

Il y a donc deux manières d'augmenter l'union à Jésus-Christ : l'une, simplement chrétienne, par tous les actes méritoires ; et l'autre, eucharistique, par la communion sacramentelle et par la communion spirituelle.

§ II

Des deux manières de participer au Sacrement et aux fruits de l'Eucharistie.

Il y a deux manières de recevoir le Sacrement et les effets de l'Eucharistie, la communion sacramentelle et la communion par le désir, faites l'une et l'autre en état de grâce.

Il y a encore une autre manière de recevoir le Sacrement : c'est la communion sacramentelle, faite en état de péché ; mais alors on ne reçoit pas les fruits du Sacrement. C'est la communion sacrilège. Nous devions en faire mention, mais nous n'avons pas à en traiter ici.

Saint Thomas : « Il y a trois manières de manger l'Eucharistie : la première est sacramentelle seulement ; la seconde est seulement spirituelle ; la troisième est tout à la fois sacramentelle et spirituelle ». (*Opusc. 57. Cap. 17.*)

Le saint Concile de Trente s'exprime presque dans les

mêmes termes, au chapitre huit de la treizième session, où il confirme de sa suprême autorité la doctrine traditionnelle sur les différentes manières de recevoir le sacrement de l'Eucharistie.

« De l'usage du Sacrement admirable de l'Eucharistie. » — « Quant à l'usage du sacrement de l'Eucharistie, nos Pères ont justement et sagement distingué trois manières de le recevoir. Ainsi qu'ils l'enseignent, les uns le prennent seulement d'une manière sacramentelle : ce sont les pécheurs. D'autres le reçoivent seulement spirituellement : ce sont ceux qui, mangeant par le désir ce Pain céleste qui leur est proposé, en vertu de cette foi vivante qui opère par la charité, goûtent le fruit et l'utilité de ce Sacrement. Les troisièmes enfin le reçoivent à la fois sacramentellement et spirituellement, ce sont ceux qui se sont auparavant éprouvés et préparés, de telle sorte qu'ils s'approchent de la table sainte revêtus de la robe nuptiale ».

Il faut joindre à ce texte du Concile de Trente le commentaire officiel que le catéchisme de ce Concile en a fait : « On doit enseigner aux fidèles quels sont ceux qui reçoivent les fruits admirables de l'Eucharistie, et leur apprendre qu'il n'y a pas qu'une seule manière de communier... Nos Pères donc, comme le Concile de Trente le dit, ont justement et sagement distingué trois manières de recevoir ces Sacrements ».

« En effet, les uns reçoivent seulement le Sacrement, sans en goûter les fruits, ce sont les pécheurs ».

« Il y en a d'autres, qui reçoivent l'Eucharistie seulement par l'esprit ; ce sont ceux qui, étant animés de cette foi vivante qui opère par la charité, mangent par le désir et par l'intention ce Pain céleste qui leur est proposé. S'ils ne reçoivent pas tous les fruits du Sacrement, ils en retirent certainement de très grands avantages ».

« Les autres enfin reçoivent l'Eucharistie sacramentellement et spirituellement tout ensemble. Selon l'avertissement de l'Apôtre, ils se sont approchés de la Sainte-Table après s'être éprouvés et étant revêtus de la robe nuptiale ; et ainsi ils reçoivent dans toute leur abondance les fruits de l'Eucharistie :

« Ceux donc qui, pouvant se disposer à recevoir le Sacre-

ment du corps du Seigneur, se contentent de faire seulement par l'esprit la sainte Communion, ceux-là se privent de dons célestes très excellents ». (*2a Pars. De Sacr. Euch.*)

Ce texte du catéchisme ne fait guère que reproduire celui du Concile de Trente. On y trouve cependant une affirmation importante et qu'il convient de relever : c'est que les pasteurs doivent enseigner aux fidèles qu'il y a deux manières de communier, et qu'on peut recevoir le Sacrement et les fruits de l'Eucharistie, non seulement par la communion sacramentelle, mais aussi par le désir de la communion. La volonté de la sainte Eglise est donc qu'on fasse connaître aux fidèles la communion spirituelle et ses avantages.

Il faut remarquer aussi cette expression du catéchisme du concile de Trente, que par le désir de l'Eucharistie « on fait « spirituellement la sainte Communion ». Cette expression se trouve aussi dans le *V. Louis de Blois*, qui écrivait avant que le catéchisme eût paru. Le concile de Trente applique aussi le mot de communion à la réception spirituelle de l'Eucharistie. « Le saint concile, dit-il désirerait qu'à chaque « messe célébrée les fidèles présents communiassent, non « seulement par les affections de l'esprit, mais encore sacra- « mentellement, afin de recueillir par là le fruit de ce Sacri- « fice avec plus d'abondance ». Le concile de Trente semble recommander ici de faire la communion spirituelle proprement dite, quand on assiste à la sainte messe sans y communier sacramentellement : et cette pratique est fort conseillée par les saints. Cependant cette communion explicite au Sacrement n'est pas nécessaire pour que l'union au saint Sacrifice soit profitable. En effet, le concile en approuvant les messes où le prêtre seul communie sacramentellement, dit que ces messes doivent être considérées comme communes, « parce que le peuple y communie spirituellement ». Ici, l'expression de communion spirituelle a un sens plus étendu, car le peuple chrétien ne fait pas, communément à la sainte messe, la communion spirituelle proprement dite ; il communie cependant d'une manière spirituelle au Sacrifice, parce qu'il en reçoit des fruits de sanctification, en raison de l'intention générale qu'il y apporte d'accomplir un acte de religion. Et cette participation aux fruits du sacrifice est

appelée dans un sens large une communion spirituelle, parce qu'elle augmente par l'efficacité de l'Eucharistie l'union des fidèles à Jésus-Christ et entre eux. D'où il suit qu'il y a deux degrés dans la participation aux fruits du saint Sacrifice de la Messe : soit en y assistant avec la simple intention d'accomplir un devoir de religion : soit en y ajoutant une participation formelle au Sacrement, en y faisant la communion, soit sacramentellement, soit seulement par le désir.

De ce que nous venons de dire, il résulte qu'il y a vraiment deux manières de communier, l'une sacramentelle et l'autre spirituelle ; et que cette doctrine appartient au dogme catholique.

En ce qui concerne spécialement la communion spirituelle, voici ce qui est contenu dans les textes que nous avons rapportés : communier spirituellement, c'est faire usage du Sacrement de l'Eucharistie ; c'est recevoir par le désir ce Sacrement ; c'est faire par l'esprit la sainte communion ; c'est manger par le désir et l'intention le Pain céleste de l'Eucharistie ; c'est goûter par la foi et la charité le fruit et l'utilité de ce Sacrement. Quand nous traiterons de la communion spirituelle, nous aurons à expliquer chacune de ces propositions.

§ III

De la manducation spirituelle du sacrement de l'Eucharistie

La communion sacramentelle et la communion par le désir ont cela de commun, qu'elles sont l'une et l'autre une manducation spirituelle du sacrement de l'Eucharistie.

Nous traiterons ici de cette manducation spirituelle, en tant qu'elle est commune aux deux manières de communier ; et, quand nous parlerons en particulier de la communion sacramentelle et de la communion spirituelle, nous dirons ce qu'elle a de spécial dans l'une et dans l'autre.

Trois choses sont nécessaires, pour que la manducation spirituelle puisse se produire. Dans la nutrition spirituelle, comme dans l'alimentation corporelle, trois choses sont

nécessaires. Il faut d'abord une substance qui ait la propriété de nourrir : puis, un organisme capable de s'assimiler l'aliment. Il faut de plus que l'aliment soit mangé.

1. Le corps vivifiant de Jésus-Chrit est un aliment spirituel, car le Seigneur lui-même a dit : « Ma chair est vraiment un aliment et mon sang est vraiment un « bréuvage ». Saint-Thomas : « Les choses corporelles sont des similitudes des choses spirituelles, parce qu'elles en dérivent et qu'elles sont causées par elles ; et, à cause de cela, elles portent en elles-mêmes la ressemblance des choses spirituelles. De même que l'aliment est ce qui soutient les forces du corps, de même l'aliment spirituel est ce qui soutient les forces de l'esprit, quelque chose que ce soit. » (*Exposit. in Ev. Joan. Cap. VI.)*

Ainsi les sacrements, la prière, les bonnes œuvres sont autant d'aliments spirituels, mais de tous les aliments de la vie spirituelle le plus parfait est la chair et le sang de Jésus-Christ.

2. Pour qu'un aliment produise ses effets salutaires, il faut que l'organisme qui le prend soit capable de se l'assimiler ; il faut qu'il soit vivant, car la nutrition est une fonction vitale, et ce qui est mort ne peut pas se nourrir. Le chrétien doit donc être en état de grâce pour pouvoir se nourrir spirituellement : il doit avoir la foi et la charité. La foi seule en effet ne suffit pas, car sans la charité elle est morte en elle-même. Il faut qu'elle soit vivifiée par la charité, pour opérer par elle et pour s'assimiler l'aliment divin. Et, comme dans cette nutrition spirituelle, la manducation est réciproque entre le Christ et le chrétien, et que le Christ nous mange quand nous le mangeons, il faut que nous soyons vivants de la vie de la grâce, pour que le Christ puisse nous manger et nous assimiler à lui-même, car le Christ vivant ne se nourrit pas de substances qui n'ont pas la vie.

Quand on se nourrit de ce Pain céleste, « on mange, dit « saint Thomas, et on est mangé ». Saint Bernard expose admirablement comment nous sommes la nourriture du Seigneur : « En nous donnant cet aliment, dit-il, Jésus-Christ lui-même se nourrit, et d'un aliment qui lui est singulièrement agréable, c'est-à-dire de nos progrès spirituels ; car,

selon la Sainte Ecriture, notre fermeté dans le bien est la joie du Seigneur. Ainsi donc, quand il se donne en nourriture, Jésus-Christ se nourrit lui-même ; il nous réconforte du vin fortifiant de la joie céleste, et il savoure le plaisir que lui donnent nos progrès dans la vertu. Tout ce qui est bon en nous lui est un aliment délicieux, la pénitence, les vertus, tout nous-mêmes. Il me mange, il m'engloutit, il me fond en lui-même par une divine transformation. Ne vous étonnez pas de cela : nous le mangeons et il nous mange, et c'est ainsi que se fait l'unité parfaite. » *(Serm. 71, in Cant.)*

3. Un aliment n'opère que s'il est appliqué à l'organisme par voie de manducation : il faut qu'il soit mangé. Mais, comme saint Thomas le fait observer, le Pain Eucharistique, étant un aliment spirituel qui ne se transforme pas en nous, mais nous transforme en lui-même, il s'ensuit que pour qu'il soit mangé et que son opération s'exerce, il n'est pas nécessaire qu'il soit appliqué corporellement et sacramentellement, bien qu'alors il opère avec plus d'efficace ; il suffit qu'il soit appliqué par des actes intérieurs de foi, d'amour et de désir, comme il arrive dans la communion spirituelle.

§ IV

DES CINQ ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT LA MANDUCATION SPIRITUELLE PARFAITE.

Toutes les choses créées, visibles ou invisibles, portent l'empreinte de la divinité. Les êtres corporels, comme les êtres spirituels, sont des images plus ou moins parfaites de leur commun Auteur ; et, comme les uns et les autres reproduisent un même modèle, il en résulte entre eux de profondes similitudes.

Si nous pouvions pénétrer les secrets de notre nature, et contempler l'harmonieuse union de notre âme et de notre corps, nous verrions avec admiration que notre âme, avec sa substance, ses facultés et ses opérations est une fidèle image de la divinité ; et que notre corps, avec ses organes et ses fonctions, reproduit dans l'ordre matériel ce que l'âme est et opère dans l'ordre spirituel.

Et comme les choses corporelles et sensibles nous sont plus facilement connues que les choses spirituelles et invisibles, il en résulte que la considération des premières est souvent le meilleur moyen d'arriver à la connaissance des secondes.

Il ne faut donc pas s'étonner que les théologiens aient recours aux phénomènes de la manducation corporelle. pour nous faire comprendre les mystères de l'alimentation des âmes.

Or, comme ils le font observer, il y a cinq choses surtout à considérer dans la nutrition corporelle : d'abord, l'appétit, qui dispose à prendre l'aliment et à en profiter ; puis, la mastication, qui fait apprécier les qualités de l'aliment et qui le prépare à être incorporé. Ensuite, l'incorporation, qui commence la transformation de l'aliment en lui communiquant les propriétés générales d'une substance humaine, et qui le fixe dans une partie déterminée du corps. Il y a de plus l'assimilation, dans laquelle la partie du corps où l'aliment s'est fixé, achève de le transformer en lui communiquant ses propriétés particulières, et en retire en même temps les principes qui lui conviennent pour entretenir sa propre vie et exercer ses fonctions. Il y a enfin la délectation et le bien-être, qui accompagnent naturellement toutes les fonctions organiques et particulièrement celle de la nutrition.

Ces cinq éléments de la nutrition corporelle, les théologiens les signalent dans l'alimentation de l'âme, et spécialement dans l'usage du sacrement de l'Eucharistie. « Dans la manducation spirituelle, dit saint Thomas, comme dans la corporelle, il y a trois choses : l'appétit, la mastication et la délectation ». (*Opusc.* 57. *c.* 19). Saint Bonaventure fait consister la manducation spirituelle de l'Eucharistie, principalement dans la mastication et l'incorporation, mais il indique aussi l'assimilation et la délectation, qui en sont le complément. (*In IV*, *dist. IX art.* 1, 9, 2). — Alexandre de Alès et saint Bernardin de Sienne, qui le reproduit, indiquent la mastication, la délectation ou réfection spirituelle, l'assimilation et l'incorporation.

En ajoutant à ces quatre éléments l'appétit spirituel ou désir de l'Eucharistie, qui est la première condition d'une

bonne nutrition, nous trouvons les cinq choses qui constituent l'alimentation parfaite.

Nous allons étudier successivement ces cinq éléments dans la manducation spirituelle du sacrement de l'Eucharistie.

1. *Du désir ou appétit spirituel.* — L'appétit est le sentiment du besoin qu'on a de prendre un aliment pour réparer ses forces. Dans l'ordre spirituel, le désir de l'Eucharistie est un mouvement du cœur vers cet aliment divin, pour en goûter la force et les délices.

Jésus-Christ dans l'Eucharistie est l'aliment de la vie spirituelle ; il est ce pain céleste « *Panem celestem propositum* », toujours posé devant nous et proposé à notre amour. Il a soif de se donner et d'être désiré, et, quand nous souhaitons de le recevoir dans ce Sacrement, il nous en fait goûter les fruits vivifiants et il s'unit à nous d'une manière spirituelle.

Ce désir, cette faim spirituelle de l'Eucharistie est la principale disposition pour recevoir les effets de ce Sacrement. Voici ce que saint Jérôme dit à ce sujet, dans son commentaire sur ces paroles du roi prophète : « Dilate ta bouche « et je la remplirai. » Dilate ta bouche, c'est-à-dire dilate ton cœur, et je le remplirai de moi-même. « Voulez-vous, « dit-il, recevoir l'aliment du Seigneur ? Voulez-vous man- « ger votre Seigneur lui-même, votre Dieu et votre Sauveur ? « Entendez ce qu'il dit : « Dilatez votre bouche et je la « remplirai. » En effet, il est notre Dieu et notre pain ; et en « même temps qu'il nous invite à manger, c'est lui-même « qui se donne à nous comme aliment. Ouvrez donc la « bouche de votre cœur, car vous recevrez à proportion que « vous la dilaterez. Ainsi le Seigneur vous dit : la mesure « des biens que vous recevrez ne dépend pas de moi, mais « de vous. Si vous le voulez, vous me recevrez tout entier. »

C'est donc l'ardeur du désir de l'Eucharistie, qui fait la mesure de la participation à ce Sacrement et de la nutrition spirituelle. Aussi, il n'y a rien de plus important pour bien communier, soit sacramentellement, soit spirituellement, que d'exciter dans son cœur un grand amour envers notre Seigneur dans l'Eucharistie et un vif désir de le recevoir.

Or, ce qui produit cet amour et ce désir, c'est la méditation

des choses qui sont signifiées par ce Sacrement admirable ; et ces considérations Eucharistiques constituent ce que les théologiens appellent la mastication spirituelle du Sacrement.

2. *De la mastication spirituelle du sacrement de l'Eucharistie.* — Le sacrement de l'Eucharistie est aliment spirituel à double titre : d'abord, et très principalement, parce qu'il contient le corps de Jésus-Christ, qui est l'aliment par excellence ; et aussi, secondairement, en tant qu'il est le signe et le symbole de plusieurs choses, dont la considération est par elle-même une alimentation pour l'âme, en même temps qu'elle excite le désir de recevoir sacramentellement ce Pain céleste.

« Ce que nous nous efforçons en toutes manières de « prouver, dit saint Augustin, c'est que le sacrement de « l'Église consiste en deux choses, dans l'espèce visible des « éléments et dans le corps invisible du corps du Christ, de « même que la personne de Jésus-Christ est composée de « Dieu et de l'homme. » *(Cf. S. th. opusc. 57. — C. XI.)*

« Il y dans l'homme, dit encore saint Augustin, un sens intérieur et un sens extérieur, et l'un et l'autre ont leur bien propre et leur aliment. Le sens intérieur se nourrit dans la contemplation de la divinité, et le sens extérieur dans la contemplation de l'humanité de Jésus-Christ. Dieu s'est fait homme, afin de béatifier en lui-même l'homme tout entier. Il est bon en effet pour l'homme, soit qu'il entre ou qu'il sorte, de trouver en son Dieu de quoi se nourrir, au dehors dans la chair de son Sauveur, et au dedans dans la divinité de son Créateur ». *(Lib. de spir. et anim. — T. VI, p. 784. Edit. Migne.)*

Saint Ambroise exprime, sur le sacrement de l'Eucharistie, une pensée semblable à celle de saint Augustin sur l'Incarnation.

« De même, dit-il, que l'homme est composé de deux choses, d'un corps et d'une âme ; de même aussi le Christ a voulu que l'aliment de son corps fût composé de deux éléments, le Sacrement visible et son corps invisible, tout rempli de la grâce, afin que l'homme intérieur et l'homme extérieur trouvent l'un et l'autre leur réfection dans ce Sacrement.

Et c'est là ce que dit l'apôtre saint Jean : « Il entrera et il sortira, et il trouvera de quoi se nourrir ». (Cité par le B. Albert le Grand, *De Sacr. Euch., dist. III, tract. 1, c. 5, — T. XXI, p. 39.)*

Ce qu'il y a d'extérieur et de sensible dans le sacrement de l'Eucharistie est donc aussi d'une certaine manière un principe de réfection spirituelle.

Le pain et le vin en effet ont des significations mystérieuses, dont la considération est pour l'âme une nourriture. Aussi il est important de connaître ces significations, et le catéchisme romain insiste sur ce point.

« Les pasteurs, dit-il, doivent expliquer soigneusement ce que le sacrement de l'Eucharistie signifie, afin que les fidèles, en considérant des yeux du corps ces mystères sacrés, nourrissent en même temps leur âme par la contemplation des choses divines... Il faut enseigner aux fidèles ce dont l'Eucharistie est le symbole, afin qu'ils s'enflamment du désir de ce qui est signifié par ce Sacrement ». *(2ᵉ P. de Sacr. Euch. — n. X et XI.)*

3. *De l'Incorporation à Jésus-Christ.* — Saint Thomas : « Dans la manducation seulement spirituelle du sacrement de l'Eucharistie, il y a une vraie participation au corps du Christ pour le salut éternel ». *(Opusc. 57. cap. 19.)*

« Le corps de Jésus-Christ ne se change pas en celui qui le mange, mais il le change en lui-même... Celui qui le mange, le Seigneur le fait membre de son corps mystique, il l'incorpore avec son corps qu'il a pris de la Vierge, et il le fait en quelque sorte une même chose avec lui. « Nous « sommes un même corps et un même pain, nous tous qui « participons à un même Pain ». Saint-Augustin : « Le « Christ nous a confié dans ce Sacrement son corps et son « sang ; car nous-mêmes nous sommes devenus son corps. « En effet, notre chair étant unie et incorporée à sa chair, « devient une même chose avec lui ». *(Opusc. 57. Cap. XIV.)*

Le B. Alger. « Jésus-Christ est vraiment et parfaitement communiqué à nous. Il s'est uni et incorporé son Eglise par une grâce si signalée, que lui-même est sa tête et qu'elle est son corps ; et ce n'est pas là une simple manière de dire, mais Jésus-Christ s'est vraiment concorporé l'Église dans la

vérité de son corps, de telle sorte qu'il n'y a aucune séparation de grâce entre nous et celui à qui nous appartenons par le Sacrement d'une si parfaite unité ». (*De Sacr. corp. et sang. Dñi. Cap. III. Migne, t. 180, p.* 747.)

SAINT BONAVENTURE : « L'union de l'aliment à celui qui s'en nourrit est grande, parce que l'aliment s'unit à la chair et au sang. Or, c'est ainsi que le Christ nous unit mystérieusement à lui-même par l'aliment de son corps ». (*Serm. IV, in cœn. Dñi.*)

SAINT THOMAS : « L'homme est assimilé à Dieu par la vertu du corps du Christ ». (*Opusc.* 57. *Cap.* 25.)

Quand on fait usage du sacrement de l'Eucharistie, on reçoit par voie de manducation spirituelle une augmentation d'incorporation au Christ, de grâce et de tout ce qui constitue la vie chrétienne.

4. *L'Assimilation.* — LE B. ALBERT LE GRAND : « L'aliment incorporé reçoit d'abord la nature du corps qui s'en nourrit ; et ensuite, il reçoit, par l'assimilation, la vertu et les opérations du membre particulier auquel il est uni ». (*Lib. de Sac. Euch. — Dist. II. — Cap. 8, p.* 47.)

Le Sacrement de l'Eucharistie produit dans ceux qui en font usage l'incorporation à Jésus-Christ et la vie spirituelle, qui sont les mêmes dans tous les membres du corps mystique du Christ ; et de plus, il opère dans chaque membre en particulier les grâces spéciales et les vertus qui lui conviennent pour qu'il puisse produire les œuvres qui lui sont propres. Et c'est cet effet particulier que nous appelons l'assimilation.

5. *De la délectation ou douceur eucharistique.* — ALEXANDRE DE HALÈS. « Dans la manducation spirituelle, comme dans la corporelle, il y a la délectation ou réfection, la réfection de la délectation, lorsqu'elle est produite par la considération des excellences de nos aliments précieux, qui est le Pain descendu du ciel, et qui contient toutes délices. »

LE P. ALBERT LE GRAND. « Manger spirituellement l'Eucharistie, c'est goûter la douceur de la communion au corps de Jésus-Christ, par une pieuse méditation des choses dont ce Sacrement est le signe. »

« Il y a une manière de savourer la douceur des deux natures de Jésus-Christ et de ses grâces... Par la dévotion

et par le désir du cœur, l'homme goûte la douceur du corps, de l'esprit et de l'âme de Jésus-Christ. Il s'abreuve à cette source divine et il est tout pénétré de sa douceur. » (*De sacr. Euch. cap. VII. n.* 5.)

« Le corps de Jésus-Christ est une source de délices spirituelles, dont les ondes bienfaisantes se distribuent, comme par autant de canaux, à toutes les puissances de l'âme et du corps. C'est là cette source, dont il est écrit dans la Genèse : « une source jaillissait de la terre, et arrosait toute la surface du « paradis ». Cette terre, c'est le corps du Seigneur dans l'Eucharistie, et ce Paradis de délices, c'est cet aliment de l'Eglise, qui répand en elle ses eaux délicieuses, et qui rafraîchit jusque dans leurs profondeurs les plus intimes notre âme et notre corps... Le Seigneur Jésus dans l'Eucharistie est la source des délices spirituelles. » (*Ibid. n. 6. p. 46.*)

Saint Thomas : « Le sacrement de l'Eucharistie nous est donné sous la forme d'un aliment et d'un breuvage. Aussi, il « a la propriété de délecter. (*Q. 79. a. 1.*) « Ce Sacrement, par la vertu qui lui est propre, n'opère pas seulement l'augmentation de la grâce, mais il excite les actes de la charité ; et, à cause de cela, par sa vertu, l'âme est spirituellement refaite et restaurée, en raison de la douceur spirituelle dont elle est enivrée. » (*Q. 79. a. 1. — ad 3.*)

Philippe de la Sainte Trinité : « L'Eucharistie est ce fleuve dont l'impétuosité réjouit la cité de Dieu. Il répand continuellement l'abondance de ses grâces et de sa douceur dans ceux qui le reçoivent, soit sacramentellement, soit spirituellement. » (*Sum. theol. myst. t. III, p. 347.*)

P. Tesnière : « Quoi qu'on puisse dire contre les dévotions sentimentales, tant à la mode de nos jours, il faut répéter avec le Sauveur, avec tous les Pères et tous les théologiens, que l'Eucharistie est le Sacrement de la joie, de la douceur, des consolations et des délices spirituelles ». *(Somm. de la prédic. Euch. Confér. XI. T. I. p. 304).*

Dans la liturgie mozarabique, le prêtre, avant de se communier, dit les invocations suivantes : « Salut à jamais, chaire « très sainte du Christ, souveraine et éternelle douceur ! » « Salut à jamais, céleste breuvage, qui m'est plus doux que « toute chose de la terre. »

Le sacrement de l'Eucharistie a donc la propriété de produire la douceur spirituelle. C'est un effet normal et régulier de cet aliment céleste, et les âmes pieuses l'éprouvent fréquemment dans la communion sacramentelle et aussi dans la communion spirituelle.

Tels sont les cinq éléments, qui constituent la parfaite manducation spirituelle du sacrement de l'Eucharistie.

Il nous reste à étudier les choses qui sont signifiées par ce Sacrement, et dont la considération produit cette douceur spirituelle dans laquelle surtout consiste la réfection eucharistique, tant dans la communion sacramentelle que dans la communion par le désir.

§ V

Des choses signifiées par le sacrement de l'Eucharistie

Les Sacrements sont des signes visibles de la grâce invisible ; et ce sont des signes sanctifiants et efficaces, car cette grâce qu'ils signifient et qu'ils contiennent, ils ont la vertu de la produire dans ceux qui les reçoivent dignement.

Catéchisme romain. « Un sacrement est une chose sensible, qui par l'institution divine a la propriété de signifier et en même temps de produire la sainteté et la justice. » *(Pars 2ª de sacr^{tis}. n. X.)*

Il est donc important de considérer les significations de l'Eucharistie, parce qu'elles nous font connaître les effets propres à ce Sacrement. La sagesse divine en effet a établi une harmonie si parfaite entre les signes visibles et leur grâce invisible, que les sacrements opèrent tout ce qu'ils signifient et n'opèrent que ce qu'ils signifient. « De tous les effets qu'il produit, le sacrement en est le signe ». *(IV sent. dist. IV.)* Le Maître des Sentences dit cela du Baptême, mais ces paroles s'appliquent aussi aux autres sacrements. « La « forme des sacrements, dit saint Thomas, n'a pas seulement « la propriété de signifier, mais elle a la vertu d'opérer ; « car elle opère en signifiant ». *(In epist. 1. ad Cor. — Cap.*

XI. lect. 5. Aussi elle n'opère directement que ce qu'elle signifie. C'est ainsi que la forme de la consécration du pain ne produit par la force des paroles que la transsubstantiation du pain au corps du Christ.

L'élément matériel du sacrement de l'Eucharistie étant un aliment et un breuvage, une chose qui nourrit quand elle est mangée et bue, cela signifie que l'Eucharistie est un aliment spirituel ; et qu'il nourrit les âmes, quand il est pris par une manducation spirituelle.

SAINT THOMAS : « L'élément matériel dans l'Eucharistie est un aliment. Il faut donc que l'effet propre de ce Sacrement soit de nourrir. Or le premier effet de la manducation, c'est de transformer l'aliment en celui qui s'en nourrit. Et ainsi l'effet propre de l'Eucharistie est la conversion de l'homme au Christ ». *(In IV. dist. XII. Q. 2. — A. 1. — Solut. 1a.)* « Ce qui est signifié extérieurement répond à l'effet intérieur. La manducation corporelle du sacrement de l'Eucharistie signifie que le Christ est incorporé dans le chrétien et le chrétien dans le Christ ». *(In. Cap. VI. Joan. — Lect. VII. n. 6.)*

LE B. ALGER : « L'office de ce Sacrement est de nous faire entendre, que par la manducation corporelle de son corps, Jésus-Christ s'incorpore à son Église ». (*De sacr. corp. et sang. Dni. Lib. III. cap. I.*)

HUGUES DE SAINT VICTOR : « Ce qui est mangé est incorporé ; et c'est pourquoi Jésus-Christ a voulu être mangé, pour nous incorporer à lui ». (*De Sacr. Euch. — Lib. III. Pars VIII. C. 5. — T. II. P. 465. — Edit. Migne.)*

BELLARMIN : « La manducation extérieure du sacrement signifie la manducation intérieure et la réfection spirituelle ». *(De Euch. — Lib. IV. — Cap. 6.)*

Remarquons que, de tous les Sacrements, l'Eucharistie est le seul qui signifie par son mode d'application l'incorporation au Christ ; et de même, qu'il est le seul dont l'élément matériel signifie l'unité de l'Eglise.

Tous les Sacrements ont une triple signification. Outre la grâce qu'ils contiennent et qu'ils signifient comme présente ils indiquent aussi une chose passée, qui est la passion du Sauveur, principe de toutes les grâces, et une chose future,

qui est la béatitude éternelle, terme et consommation de tout l'ordre de la grâce.

Catéchisme romain : « Il convient aux Sacrements, en raison de leur institution divine, de signifier non seulement une chose, mais plusieurs à la fois. Chacun d'eux en effet, comme on peut le reconnaître, outre la sainteté et la justice, signifie deux autres choses, qui sont très intimement liées à la sainteté elle-même, à savoir : la passion du Christ rédempteur, qui est la cause de cette sainteté, et la vie éternelle ou la béatitude céleste, à laquelle notre sainteté se réfère comme à sa fin. Et comme cela se vérifie dans tous les Sacrements, c'est justement ce que les saints docteurs nous ont transmis : que chaque sacrement a trois significations différentes, l'une qui rappelle le souvenir d'une chose passé ; l'autre qui indique et montre une chose présente ; et la troisième qui annonce une chose future ». (*Ibid. n. XI.*)

Le sacrement de l'Eucharistie signifie, comme les autres Sacrements, et avec une perfection qui leur est propre, la passion de Jésus-Christ, la grâce et la béatitude : et les différents noms par lesquels la tradition le désigne se rapportent à cette triple signification.

Saint-Thomas (*Q. 73. art. IV. Conclusion*) : « Le sacrement de l'Eucharistie est une commémoration de la Passion du Seigneur, et, à cause de cela, on l'appelle le Sacrifice. Il signifie l'unité de l'Eglise, et sous ce rapport il reçoit le nom de communion ou synaxe. Il figure aussi la béatitude future, et de là son nom d'Eucharistie, de viatique ».

A. — *Ce que le sacrement de l'Eucharistie signifie comme présent.*

1. L'Eucharistie signifie le corps du Christ comme présent et comme source de vie.

Catéchisme romain : « Le sacrement de l'Eucharistie signifie comme présentes, deux choses : le vrai corps et sang du Seigneur, et la grâce, qui en dérive en ceux qui le reçoivent dignement ». (*Pars 2ª de Sacr. n. XII.*)

« Les symboles du pain et du vin signifient Jésus-Christ comme étant la vraie vie de l'homme. Le Seigneur lui-même

en effet a dit : « Ma chair est vraiment un aliment, et mon sang est vraiment un breuvage : Comme donc le corps du Christ Seigneur donne l'aliment de la vie éternelle à ceux qui le reçoivent purement et saintement, il était convenable qu'il fût consacré dans ces choses qui contiennent la vie corporelle, afin que les fidèles pussent comprendre facilement, que par la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, l'âme et le cœur sont nourris et rassasiés. » (*Pars. 2ᵃ de sacr. Euch. — n. 19.*)

2. Le sacrement de l'Eucharistie signifie et opère l'unité de l'Eglise.

L'unité du corps mystique du Christ est signifiée par le sacrement de l'Eucharistie, de deux manières : par les espèces sacramentelles, et par le corps même du Christ présent sous ces espèces.

Toute la tradition a reconnu ce symbolisme de l'Eucharistie.

Saint Augustin : « L'Eucharistie nous rend immortels et incorruptibles. Elle est la société des saints, la paix, l'unité pleine et parfaite. Et c'est pour cette raison, ainsi que les hommes de Dieu l'ont compris avant nous, que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a confié son corps et son sang dans des choses qui de plusieurs sont réduites en un même tout. Car le pain est fait de plusieurs grains de froment et le vin de plusieurs grappes de raisin ». (*In Jo. Tract. XXVI.*)

« Par cet aliment et par ce breuvage, Jésus-Christ a voulu nous faire entendre la société de son corps et de ses membres, c'est-à-dire la sainte Eglise, qui comprend les prédestinés, les justifiés, les saints dans la gloire et tous les fidèles. » (*In Jo. Tract. XXVII.*)

« Le sacrement de l'Eucharistie, dit le saint Concile de Trente, est le symbole de ce corps unique dont Jésus-Christ est la tête, et auquel il a voulu que nous fussions adjoints comme membres, par les liens étroits de la foi, de l'espérance et de la charité. »

Catéchisme du Concile de Trente : « L'Eglise est un corps unique composé de membres nombreux. Or rien ne met mieux en lumière cette union admirable, que les éléments du pain et du vin. Le pain en effet est formé de plusieurs grains de froment et le vin de plusieurs grains de raisin ; et par là ils signifient que nous tous, tant que nous

sommes, nous sommes unis dans le divin mystère de l'Eucharistie par des liens très étroits, qui font de nous comme un même corps. » (*Pars, 2ª. De Sacr. Euch. C. 19.*)

Il y a dans la sainte Liturgie un rite qui signifie d'une manière très expressive l'unité du Christ et de l'Eglise. « L'Eglise de Dieu a toujours mêlé de l'eau au vin dans le calice. Or, comme nous le lisons dans l'Apocalypse, l'eau désigne le peuple. Ainsi, l'eau mêlée au vin signifie la conjonction du peuple fidèle avec Jésus-Christ son divin chef. » (*Catéch. rom. C. 17.*)

Dans les liturgies orientales, qui remontent à saint Cyrille d'Alexandrie, à saint Basile et à saint Jean Chrysostome, la forme même de l'hostie représente d'une manière sensible l'union du Christ et de l'Eglise, effet propre de l'Eucharistie. L'hostie, ou corban, porte l'empreinte de treize carrés. Celui du milieu, qui est appelé dominical, représente Jésus-Christ, centre et lien de l'Eglise. Les douze autres sont disposés tout autour et figurent les douze Apôtres, les douze portes de la Jérusalem Céleste et l'Eglise universelle. De telle sorte que celui qui prend cette hostie symbolique, comprend qu'il communie à la fois à Jésus-Christ et à toute l'Eglise, et qu'en s'unissant au chef il s'unit aussi à tous ses membres.

Dans le sacrement de l'Eucharistie, ce ne sont pas seulement les espèces du pain et du vin qui signifient l'unité de l'Eglise ; mais le corps même de Jésus-Christ, sous ces espèces, est aussi le symbole de son corps mystique.

SAINT BONAVENTURE : « Dans le sacrement de l'Eucharistie, il y a trois choses : l'espèce visible, le vrai corps du Christ et le corps mystique ». (*In. IV. — dist. VIII. Part. II. art. 2. — Q. 1.*)

1. — « Le pain est formé de plusieurs grains fondus ensemble, et par là il représente le corps mystique, qui est formé des fidèles dans l'unité de la foi et de la charité. — De plus, le corps même de Jésus-Christ, en tant qu'il est formé du très pur sang de Marie, signifie aussi l'unité de l'Eglise, qui est formée des fidèles. Il signifie également la diversité des membres mystiques et de leurs fonctions, en tant qu'il est un corps organisé, composé de plusieurs membres. »

3 *et* 4. « Le corps de Jésus-Christ a une aptitude naturelle

à signifier un corps social ; mais comme il ne tombe pas sous les sens dans ce Sacrement, la vertu qu'il a de signifier l'unité de l'Eglise et la diversité des fonctions dans ses membres mystiques, ne lui appartient pas selon cet état, mais en raison des espèces sous lesquelles il existe. »

Saint Thomas : « Le Sacrement est le signe de ce qui est la chose ou effet propre de ce sacrement. Or le sacrement de l'Eucharistie a deux choses : l'une signifiée et contenue, qui est Jésus-Christ lui-même, et l'autre, signifiée et non contenue, qui est le corps mystique du Christ ou la société des saints. Celui donc qui prend ce Sacrement, signifie par cela même qu'il est uni au Christ et incorporé à ses membres ». (*Q. 80. art. 4*) « Le Christ, dans ce Sacrement, se propose à nous pour être reçu comme signe de l'union spirituelle que nous avons avec lui et avec ses membres ». (*Ibid. ad. 1.*)

Nous venons de dire que les espèces sacramentelles de l'Eucharistie signifient l'unité de l'Eglise. Il faut ajouter que le pain et le vin, outre cette signification qui leur est commune, ont aussi chacun plusieurs significations particulières, par où ils se distinguent l'un de l'autre.

Ainsi, le pain signifie spécialement l'Incarnation, et le vin la Passion du Seigneur. Saint Thomas : « Le pain représente le mystère de l'Incarnation. Le sang représente directement la Passion, où il a été répandu » *(In. Epist. 1 ad. cor.— Cap. XI. — Lect. 6.)* Dans la Passion de Jésus-Christ, le sang a été séparé du corps ; et c'est pour cela que dans ce Sacrement, qui est le mémorial de la Passion du Seigneur, on prend séparément le pain comme sacrement de son corps et le vin comme sacrement de son sang ». (*Q. 76. art. 1.*)

De plus, le pain signifie spécialement la sanctification du corps, et le vin la sanctification de l'âme. Saint Thomas : « On prend séparément le pain et le vin, pour signifier les « effets qu'ils produisent en celui qui les reçoit » ; car, dit saint Ambroise : « Ce Sacrement opère à la fois pour l'âme « et pour le corps. Le corps du Seigneur est offert sous « l'espèce du pain pour le salut du corps, et le sang sous « l'espèce du vin pour le salut de l'âme ». (*Q. 74, art. 1.*) « Il faut savoir, dit le B. Alger, que le corps et le sang du

« Seigneur doivent être pris non seulement spirituellement, « mais corporellement, par la bouche du cœur et par la « bouche du corps. Le Seigneur, en effet, est venu racheter « les corps et les âmes, et il veut se communiquer au corps « et à l'âme dans ce Sacrement, afin de sauver l'un et « l'autre ». (*De sacr. corp. et sang. Dni. — Lib. 1.— Cap. 22. P. 806.*)

Enfin le pain a spécialement la propriété de soutenir et de fortifier, et le vin celle de réjouir et d'enivrer. Catéchisme romain : « Il faut considérer avec soin la nature du pain et du vin, qui sont les symboles de ce Sacrement ; car tous les effets qu'ils produisent pour la nutrition corporelle, ils les opèrent aussi dans l'Eucharistie pour le salut et pour la joie de l'âme, et cela d'une manière meilleure et plus parfaite ». (*2ᵉ P. de sacr. Euch. n. 49.*)

Bossuet : « Jésus-Christ s'est servi de pain et de vin pour nous donner son corps et son sang, afin de donner à l'Eucharistie le caractère de force et de soutien, et le caractère de joie et de transport ; et afin aussi de nous apprendre par la figure de ces choses qui font notre aliment ordinaire, que nous devons tous les jours, non seulement soutenir, mais encore échauffer notre cœur : non seulement nous fortifier, mais encore nous enivrer avec lui, et boire à longs traits dès cette vie l'amour qui nous rendra heureux dans l'éternité ». (*Médit. sur l'Evang. — La Cène. 1ʳᵉ Part. 52ᵉ jour.*)

Le sacrement de l'Eucharistie est donc le signe de la présence réelle de Jésus-Christ et le symbole de l'unité de l'Eglise.

3. — Il y a une autre signification de l'Eucharistie, très importante à considérer : c'est le don total que Jésus-Christ fait de lui-même par ce Sacrement à chacun de nous en particulier. En effet, Jésus-Christ en s'unissant à nous, comme aliment et par une manducation corporelle, nous fait comprendre d'une manière sensible qu'il se donne et qu'il appartient véritablement à chacun des fidèles. Car rien n'est plus donné et uni que l'aliment ; rien ne peut être approprié d'une manière plus parfaite et plus personnelle. Ce caractère de l'Eucharistie est intimement lié à sa nature et à sa fin, qui est de communiquer à chaque homme en parti-

culier le mystère et les fruits de l'Incarnation. De plus, cette considération excite puissamment nos cœurs à l'amour de Jésus-Christ.

Bossuet fait ressortir avec force cette signification de l'Eucharistie. « O mon Sauveur, dit-il, vous êtes donc ma victime : mais si je ne faisais que vous voir sur votre autel et sur votre croix, je ne saurais pas assez que c'est à moi, que c'est pour moi que vous vous offrez. Mais aujourd'hui que je vous mange, je sais, je sens pour ainsi parler que c'est pour moi que vous vous êtes offert. Ah ! je vois maintenant et je connais que vous avez pris pour moi cette chair humaine, que vous en avez porté les infirmités pour moi, que c'est pour moi que vous l'avez offerte, qu'elle est à moi. Je n'ai qu'à la prendre, à la manger, à la posséder, à m'unir à elle. En vous incarnant dans le sein de la Très Sainte Vierge, vous n'avez pris qu'une chair individuelle ; maintenant vous prenez la chair de nous tous, la mienne en particulier, vous vous l'appropriez, elle est à vous. Vous la rendez comme la vôtre par le contact, par l'application de la vôtre. » (*Médit. sur l'Évang. — La Cène. 1re Part. 33e Jour.*)

B. — *Ce que le Sacrement de l'Eucharistie signifie par rapport au passé.*

Le Sacrement de l'Eucharistie, étant toujours consacré séparément sous les deux espèces du pain et du vin, rappelle et signifie la Passion du Seigneur, où le corps et le sang ont été séparés réellement l'un de l'autre ; et comme l'espèce du pain demeure dans cet état de séparation d'avec l'espèce du vin, la Sainte Hostie est un mémorial perpétuel de la Passion.

Le corps de Jésus-Christ ne nous est donné que dans cet état où le sacrifice l'a constitué, et nous ne pouvons pas communier à sa substance, sans communier en même temps à son immolation. En se donnant à nous dans ce Sacrement, Jésus-Christ, notre divin chef et rédempteur, ne nous unit seulement à son corps vivifiant, mais à son corps immolé, et faisant de nous ses membres spirituels, il vient continuer son propre sacrifice et achever en nous ce qui manque à sa Passion.

Le Cardinal Franzelin enseigne que la condition, où Jésus-Christ existe sous les espèces eucharistiques, constitue par elle-même un véritable Sacrifice, car c'est là une sorte d'anéantissement, et moralement un état d'immolation et de mort. Cette doctrine fait ressortir davantage la raison de sacrifice dans le sacrement de l'Eucharistie. En effet, par la consécration sous les deux espèces, la séparation du corps du Christ et de son sang est seulement représentée, mais elle n'existe pas en réalité, puisque le corps et le sang se trouvent à la fois sous les deux espèces ; et cette séparation mystique, qui est produite par l'acte du sacrifice, ne ferait pas que chacune des espèces consacrées fût vraiment en elle-même un sacrifice, et que le Christ fût sous les espèces dans l'état de victime : tandis que le mode d'existence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques, constituant par lui-même une mort et une destruction morale, il s'ensuit que Jésus-Christ, sous l'une et l'autre espèce, est véritablement immolé, et que son état sacramentel est un état permanent d'immolation et un sacrifice perpétuel. Et c'est ainsi que se vérifie réellement cette dénomination si fréquente dans la tradition, par laquelle le sacrement de l'Eucharistie est appelé le Sacrifice.

Ainsi le sacrement de l'Eucharistie est le Sacrifice, non seulement parce qu'il est consacré séparément sous les deux espèces dans l'acte du sacrifice, mais parce que Jésus-Christ, par le mode même de son existence sous les espèces du sacrement, est constitué dans un état de sacrifice.

Il y a une autre considération, qui montre combien est véritable le Sacrifice de l'Eucharistie : c'est que Jésus-Christ, qui nous aime autant aujourd'hui que lorsqu'il était sur la terre, serait prêt, si cela était possible et nécessaire, à renouveler pour nous sauver le sacrifice sanglant de la croix, et que cette disposition perpétuelle de notre divin Sauveur se retrouve et nous est manifestée dans chacun des sacrifices de nos autels, et par son état permanent de victime dans le sacrement de l'Eucharistie.

Le sacrement de l'Eucharistie est donc véritablement le mémorial et aussi la rénovation toujours vivante du sacrifice de Jésus-Christ.

C. — *Ce que le sacrement de l'Eucharistie signifie par rapport à l'avenir.*

« Jésus-Christ a voulu, dit le CONCILE DE TRENTE, que l'Eu-« charistie fût le gage de la gloire future et de l'éternelle félicité. » (*Sess. XIII. Cap. 2.*)

DE LUGO : « L'Eucharistie opère, à un titre particulier, l'obtention de la gloire ; car, en tant qu'aliment, elle a pour fin de faire parvenir à la perfection de la grâce et de la vie spirituelle. Elle a aussi cette propriété, sous sa raison de signe. En effet, Jésus-Christ en se donnant à nous maintenant sous les voiles du Sacrement, nous annonce la béatitude du Ciel, où nous le verrons face à face dans une jouissance éternelle et parfaite. » (*De Euch. — Disput. XII. — Sect. 4.*)

Telles sont donc les choses que le sacrement de l'Eucharistie signifie, et les effets qu'il doit produire, en ceux qui le reçoivent.

Or la considération attentive et pieuse de ces significations de l'Eucharistie, est le meilleur moyen d'obtenir les grâces de ce Sacrement, soit dans la communion sacramentelle, soit dans la communion spirituelle. Aussi, il est important de le connaître et il était nécessaire d'y insister.

Ces considérations eucharistiques, faites avec dévotion, constituent par elles-mêmes une manducation spirituelle de l'Eucharistie et, dans un certain degré, un usage de ce Sacrement. En effet, méditer pieusement les significations de l'Eucharistie, repasser dans son esprit et dans son cœur l'amour de Notre Seigneur demeurant toujours au milieu de nous, son amour personnel pour chacun de nous et le don total qu'il nous fait de lui-même dans ce Sacrement, sa Passion continuée, l'obligation qu'il nous donne de nous unir à son sacrifice, le lien spécial qu'il produit entre nous et nos frères, le ciel qu'il nous promet et nous annonce : tout cela, c'est s'unir à Jésus-Christ par l'Eucharistie ; c'est se nourrir du Christ eucharistique et des grâces qui sont propres à ce Sacrement; c'est augmenter dans son âme, d'une manière spéciale et par l'Eucharistie, la foi, l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, l'esprit de sacrifice, le désir du ciel.

Méditer sur l'Eucharistie, c'est donc déjà faire usage de ce Sacrement et communier spirituellement. Cependant, cette méditation eucharistique ne constitue à proprement parler un usage du Sacrement, que si elle est complétée par le désir de recevoir le Sacrement lui-même. D'ailleurs, ce désir accompagne ordinairement cette méditation, et c'est par elle surtout qu'il se produit.

Dans la communion sacramentelle, ces mêmes considérations eucharistiques produisent la dévotion actuelle, qui est nécessaire pour recevoir pleinement et pour goûter les fruits du Sacrement.

D'ailleurs, bien que ces considérations soient utiles et sanctifiantes, il est bien évident qu'il n'est pas nécessaire de les faire toutes dans chaque communion soit sacramentelle soit spirituelle ; mais il est très bon d'en faire au moins quelques-unes. Et comme l'usage du sacrement de l'Eucharistie a principalement pour fin d'augmenter notre amour envers Notre-Seigneur et de nous faire goûter la douceur de ce Pain céleste, les considérations qu'il convient surtout de faire en communiant, ce sont celles qui produisent directement cet effet ; et ce sont les suivantes : Jésus dans l'Eucharistie nous fait participer à ses grâces et à tout ce qui est à lui. Il se donne lui-même à nous, pour nous faire comprendre l'excès de son amour il nous oblige à l'aimer. Il s'unit à nous de la manière la plus intime qui puisse être. Il désire même nous faire sentir la douceur de son amour pour nous attacher à lui davantage. Il nous aime tant qu'il fait ses délices de s'unir à nous par son Sacrement. Enfin il aime chacun de nous de tout son cœur, et il se donne tout entier à chacun, avec tout ce qu'il est et tout ce qu'il a.

Fr. François de Vouillé.

UN ILLUSTRE PARISIEN

L'INVENTEUR DU PHOTOMÈTRE

C'est par le fameux *Journal des Capucins du Marais* (1) à l'année 1714, que nous faisons connaissance de l'inventeur du photomètre, le P. François-Marie de Paris, de l'ordre des Frères Mineurs Capucins. Le *Journal* lui donne tantôt le nom de Jablier, tantôt celui de la Rallier. Ce religieux fut lecteur en philosophie de 1666 à 1668 à Auxerre, et en 1669 il enseigna la théologie à la maison de Troyes. Il collabora avec le P. Esprit d'Yvoy (Sabatier) à la composition de la carte intitulée *Idaea scientiae universalis* dédiée au Pape Innocent XI et à Louis XIV. Il mourut au Marais, le 10 juillet 1714, à l'âge de 80 ans, après en avoir passé soixante dans la vie religieuse. Il fut enterré au même couvent, où l'avaient déjà été sa mère et l'une de ses sœurs. Toute sa vie, il avait renoncé à toute supériorité.

Voici le titre de son ouvrage théologique en deux tomes : Tom. I : *Dilucidatio in explicationem isagogicam mysticae ac ingeniosae P. Spiritus Sabbatherii Tabulae, cui titulus : Idealis umbra sappientiae generalis.* — Tom. II : *Iconologia nova, sive nova descriptio et explicatio physica et moralis singularum hieroglyphicarum Imaginum, quibus constat, et componitur eadem Patris Sabbatherii Tabula.* Paris, 1689 (2).

(1) Un premier exemplaire manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, n. a. f. p. 4134, un second aux Archives nationales, série S., ce dernier mis à jour jusqu'aux événements révolutionnaires.

(2) D'après Bernard de Bologne, *Biblioth. capuc.* Venise, 1747, in-fol. p. 106. — Il y eut un autre P. François-Marie de Paris, mort à Auxerre, le 26 novembre 1711, après 40 ans de religion. Cf. Bibl. franciscaine, ms. 101, p. 659. C'est probablement à ce dernier qu'il faut attribuer la *Relation d'un Voyage fait dans le Levant en 1680*, conservée à la Bibliothèque d'Aix en Provence, ms. 231.

Le P. François-Marie fut attiré à l'étude des sciences physiques par les découvertes faites de son temps, le télescope, les jumelles (1), le microscope. Et il s'était fait ces réflexions : « Les savants ont inventé un instrument pour mesurer la pesanteur de l'atmosphère, c'est le baromètre ; un second pour mesurer la chaleur, c'est le thermomètre ; un autre pour constater les degrés d'humidité, c'est l'hygromètre. Ne pourrait-on pas trouver un moyen de mesurer la lumière ? »

« Quand je voulus m'appliquer à considérer sérieusement ce qui m'estoit venu en pensée, continue le Père (2)... j'avoue ingénuement que je trouvay la chose si difficile, et si fort au-dessus de mes lumières, de ma capacité et de toute mon industrie que, si j'avais eu assez de bonheur pour en concevoir la pensée et le désir, j'eus assez de sincérité pour confesser mon impuissance et mon peu de pénétration à faire une telle découverte. »

Il eut tout de même la force de surmonter son découragement. Et par comparaison avec le thermomètre et les autres instruments, il s'avisa de se demander si la lumière ne faisait pas sur certains corps des impressions sensiblement différentes, si le physicien ne pouvait pas noter ces impressions avec leurs proportions et les diviser en degrés uniformes. L'air en effet, suivant qu'il est plus ou moins pur, laisse plus ou moins passer le rayon lumineux, de même l'eau, le cristal, le verre, le talc.

L'inventeur s'arrêta au verre poli, comme plus propice aux expériences. Il disposa dans le tuyau d'une lunette d'approche une série de disques de même épaisseur. Le degré de lumière nécessaire à traverser une de ces plaques était

(1) Inventées avant 1654, par un capucin allemand le P. Antoine de Rheyt, et perfectionnées par le P. Chérubin d'Orléans, fameux dioptricien. Sur l'invention du P. Antoine Marie Schyrl de Rheyt, Bibl. de Valenciennes, ms. 345.

(2) *Nouvelle découverte sur la lumière pour la mesurer et en compter les degrés.* Dédié à Monseigneur le Duc de Chartres, par le R. Père François-(de Paris) capucin, prédicateur et ancien professeur. A Paris. Chez Louis Sevestre... MDCC. in-18 de 22 p. non ch. et 72 pages. Les approbations sont du P. Honoré-François de Paris, provincial, des PP. Agnan de Paris, et Séverin de Paris, tous deux anciens lecteurs en théologie. Achevé d'imprimer le 13 septembre 1700.

pris pour unité de mesure. Une échelle graduée le long de la colonne permettait de compter plus facilement ces degrés. Afin d'augmenter le champ d'observation, on pouvait varier la couleur des verres, ou les espacer d'une manière uniforme ou non, selon les calculs à établir.

Enfin, avec une colonne d'eau, l'expérience était plus délicate sans doute, mais aussi plus précise. Une plaque mobile de verre désignait alors la limite de la force de la lumière.

Ce premier moyen, que le Père François-Marie appelait moyen direct, reposait sur le même principe qui permit au chimiste Bunsen (1) de créer son photomètre. Et c'est aussi de ce nom de photomètre que le Père capucin baptisa son invention. Il l'appelait encore métrophote, et surtout lucimètre (2).

Il inventa un second instrument pour le même usage. Le premier reposait sur la transparence des corps, le second sur l'opacité et la réflexion. Certains corps en effet, un miroir par exemple, un verre poli (3) ont la propriété de réfléchir le rayon lumineux tombant en incidence sur leur surface ; et la puissance de la lumière varie avec le degré de poli de la surface diffusante, avec la nature du corps, avec sa couleur, avec l'angle d'incidence.

Si donc on dispose soit dans une chambre noire, soit dans un tuyau de lunette d'approche, une série de miroirs se renvoyant les uns aux autres successivement le rayon lumineux, on arrivera ainsi à mesurer la puissance d'un faisceau de lumière en constatant jusqu'à quelle surface polie le rayon aura la force de parvenir.

L'inventeur rédigea l'exposé de ses découvertes et présenta son ouvrage manuscrit à l'Académie royale des Sciences et des Arts assemblée au Louvre le 26 août 1699 ; le 24 mars 1700, le président, qui était l'abbé Bignon (Jean-Paul) (4), le reçut officiellement pour l'approuver et cette

(1) Né en 1811.

(2) *Nouvelle découverte*, p. 56.

(3) Ganot, *Traité élém. de Physique*, Paris, 1894, liv. VII.

(4) C'est cet abbé Bignon, un oratorien, qui donna son premier règlement à l'Académie des sciences, en 1699.

approbation fut effectivement accordée par Fontenelle alors secrétaire, le 25 mars 1700. Les instruments étaient en vente chez Charles de Fougerais, marchand miroitier et lunettier, sur le quai de l'Horloge du Palais, à la Fleur de Lys Couronnée, à Paris.

Les savants devaient plus tard perfectionner grandement le photomètre, en particulier trouver un moyen de mesurer mécaniquement la lumière. Les instruments du P. François-Marie ne permettaient en effet de faire ces expériences qu'au point de vue physiologique, puisque la sensibilité de l'œil entrait comme instrument nécessaire dans la mensuration de la lumière.

Mais déjà l'inventeur de la fin du XVII[e] siècle devine l'utilité que la science tirera de son invention : constatation de la pureté de l'air et de la différence des degrés de la lumière aux diverses époques de l'année ou du jour, mesure des éclipses, mesure de la longueur ou de la puissance du rayon visuel de l'œil, etc.

La photométrie moderne se basera sur les mêmes données. Le choix de l'étalon de lumière seul variera. Cet étalon, c'était, pour le premier inventeur du photomètre, la quantité de lumière nécessaire pour traverser un disque de verre dépoli ; c'est maintenant la quantité de lumière émise par 1 c^2 de platine fondu à sa température de solidification (étalon Violle) (1). Quant à la méthode du capucin, que nous appellerions volontiers méthode d'addition, la physique a substitué, et avec avantage, la méthode de comparaison. Du reste dans la photométrie pratique, on ne juge entre elles que des lumières à peu près semblables, sans se préoccuper de leurs nuances, et les étalons employés ne sont nullement les mêmes dans tous les laboratoires.

F. UBALD D'ALENÇON.

(1) Sur les perfectionnements successifs du photomètre, voir une thèse latine *De photometris*, publiée par un Allemand dans la première moitié du XIX[e] siècle. Cette plaquette est à la bibl. nat. de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Bossuet. Lettres de direction. — **Introduction et notes par M. l'abbé Moïse Cagnac, docteur de l'Université de Paris; Préface de M. Félix Klein. — Paris, Ch. Poussielgue.**

Il y a dans Bossuet deux personnages très distincts dans leur unité : l'homme et le prêtre. Longtemps on a admiré le génie de l'homme, et profondément ignoré l'âme du prêtre. On a étudié l'orateur, le théologien, et par théologien j'entends non le génie scrutant et commentant les vérités religieuses, l'historien, le philosophe, le polémiste ; mais le Bossuet intime et par conséquent plus vrai, le Bossuet prêtre, pasteur des âmes et directeur de conscience, qui donc l'avait jamais sérieusement étudié ?

On est revenu sur cet oubli. Sachons gré à M. Moïse Cagnac, d'avoir, par sa nouvelle édition des *Lettres de Direction* de Bossuet, accentué ce retour.

Séparées de la volumineuse collection des œuvres, précédées d'une remarquable étude sur Bossuet, directeur de conscience, et mises à la portée d'un grand nombre, les *Lettres de Direction* jetteront sur le Bossuet méconnu une précieuse lumière.

On ne verra plus seulement, en lui, l'homme au merveilleux génie. On verra le prêtre à l'âme compatissante et tendrement dévouée, au zèle ardent, à l'inaltérable douceur, à l'entière et absolue abnégation ; et c'est de quoi sincèrement nous félicitons l'auteur.

Mais ce livre n'est pas seulement glorieux pour Bossuet, il nous est aussi, comme ses aînés du reste, très salutaire. Quel est en effet le grand défaut de la piété moderne ? C'est le vague, le sentimentalisme, la multiplicité des petites pratiques, le superficiel.

Quelles sont les qualités maîtresses de la direction de Bossuet ?

« La solidité, la précision, la simplicité surtout et la profondeur. »

Donc lisons les *Lettres de Direction* de Bossuet et méditons-les. Nous avons tout à gagner.

F. Pierre-Baptiste de Brest.

*
* *

La Morale et l'Esprit laique, par Eugène Tavernier, In-12. 3.50, P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6me).

Les treize chapitres de ce volume sont employés à décrire le mouvement des idées morales, depuis vingt-cinq années, dans le monde de l'enseignement, de la politique, de la littérature, de la science.

Des exemples multipliés, empruntés à diverses catégories, montrent l'état d'incohérence où sont tombées les notions principales, réduites à des mots vides assemblés au hasard : Nature, Morale, Conscience, Devoir, Raison, Idéal, Liberté, Justice, etc.

Sous le titre « La légende du maître d'école », M. Tavernier résume l'œuvre de Jean Macé, de Paul Bert, de Jules Ferry, œuvre poursuivie au prix d'efforts acharnés et qui, après une longue période d'enthousiasme, entra, pour y rester, dans l'ère de la déception et de l'inquiétude. Là se suivent les témoignages fournis par MM. Lichtenberger, Pécaut, Bonzon, Sabatier, Tarde, Buisson, Fouillée, Paul Janet, Lavisse, etc.

Après l'historique du Banquet Berthelot, vient une étude de l'enseignement de la morale dans l'Université ; d'abord dans l'école primaire : les théories de M. le Recteur Payot, le kantisme, la doctrine du doute, l'anti-militarisme ; puis la haute pédagogie, les conférences faites à l'Ecole des Hautes Études Sociales, où des professeurs de philosophie renferment l'enseignement de la morale dans l'empirisme ou dans les procédés de déclamation.

Le système de M. Bourgeois « la Dette Sociale », l'éducation des jeunes filles (Fontenay et Sèvre) ; la morale socialiste, d'après MM. Jaurès, Renard, Deville, Guesde, Fournière, Naquet, sont analysés et commentés.

On sait que les laïcisateurs se sont vengés de leurs déceptions et de leurs inquiétudes, en passant de la conception libérale à la conception autoritaire. M. Tavernier décrit les phases de ce revirement, qui aboutit à répudier la neutralité, comme la liberté.

M. Buisson, qui veut « laïciser la religion », a composé une sorte d'évangile, dont les prétentions et les contradictions sont exposées en détail.

A la fin du dernier chapitre, intitulé « la paille des mots et le grain

des choses », M. Tavernier exprime l'espoir d'un retour au sens commun, qui nous délivrera de ce que l'auteur appelle le « fétichisme verbal » et la « contrefaçon pédagogique ».

Z.

*
* *

Pourquoi Jésus-Christ ? ou *La Dogmatique du Sacré-Cœur* dans l'Ecole franciscaine, par le R. P. Déodat de Basly, des Frères-Mineurs. — Avec l'*Imprimatur* du Maître du Sacré-Palais. — Rome, Desclée, 1903.

Incontestablement, dans le monde intellectuel ecclésiastique, la suprématie semble appartenir aujourd'hui à l'école thomiste. L'Encyclique *Æterni Patris*, de Léon XIII, a, dans une large mesure, contribué à cette hégémonie de saint Thomas sur les intelligences catholiques. Mais l'incontestable lucidité, la puissance et l'harmonieuse unité des doctrines du Docteur angélique, plus encore que la parole cependant si autorisée du Souverain-Pontife, ont fait cette hégémonie

Est-ce à dire que les doctrines thomistes aient seules, et toujours, le monopole de la vérité ? En toutes choses, gardons-nous de l'exclusivisme : ainsi nous nous garderons d'une erreur : l'erreur de croire que l'essor d'une intelligence, si vaste, si puissant, si délié soit-il, puisse atteindre à des cimes assez sublimes pour saisir, avec le plan général de la vérité, l'infinie multitude des détails qui le complètent et bien souvent l'éclairent ; l'erreur aussi de croire qu'une intelligence, de sa nature relative, puisse saisir l'absolu ; car, en définitive, exclusivisme et absolu se confondent. Saint Thomas n'a, très certainement, jamais fait acte de foi en son infaillibilité. Que de docteurs, cependant, au *Credo in Deum* ajouteraient volontiers le *Credo in Thomam*!

Le R. P. Déodat ne ferait probablement pas cette addition. En cela il aurait raison, à la condition toutefois qu'il s'abstînt du *Credo in Scotum*. Le Vén. Scot est, visiblement, le Docteur qu'il affectionne, autant par raison que par esprit de tradition ; car il est franciscain, et c'est très louablement qu'il a le culte de ses saints préférés.

Si le Vén. Scot, en dehors de l'Ordre de Saint-François, compte encore des admirateurs, et de nombreux, c'est moins par l'ensemble de ses doctrines, peu et mal connues, que par un dogme, qu'il a magnifiquement exposé et défendu, et une hypothèse, qui, au fond, est toute une conception originale et vaste de la théologie catholique.

On se trompe étrangement quand on affirme que le Vén. Scot fut

surtout un génie analytique, il l'était d'instinct, plus que saint Thomas, plus qu'aucun autre docteur de son époque. Il l'était peut-être à l'excès. Il y a chez lui un pressentiment sublime des méthodes scientifiques du XIX[e] siècle. Et malgré toutes les dénégations, Scot fut surtout un génie synthétique. Le temps servit mal la pensée de cet homme prodigieux en ne lui permettant pas de se condenser dans une de ces œuvres cyclopéennes qui sont le reflet d'une intelligence, d'une époque, d'un système.

Mais,pour ne s'être pas affirmée à la manière de saint Thomas, cette unité n'en est pas moins réelle et moins implacable. En philosophie, qui niera que la volonté ne soit l'axe autour duquel se meuvent, avec ampleur et logique, toutes les doctrines scotistes ? En théologie, cet axe est l'Incarnation. Dans le catholicisme, l'Incarnation est toujours le foyer d'où rayonnent tous les dogmes et tous les bienfaits. L'originalité du Vén. Scot n'est pas d'avoir proclamé cette vérité, mais d'avoir, en la déplaçant, étendu son rayon. Il a placé le dogme de l'Incarnation au-delà du péché originel ; il en a fait le centre glorieux de toutes les œuvres divines, comme le soleil est le centre du système qui porte son nom. Ainsi placé, l'Incarnation ne rayonne plus seulement à travers l'ignominie du Calvaire, comme l'expression suprême de l'amour de Dieu pour l'homme déchu, comme un accident heureux venant restaurer le plan divin contrarié par la malice humaine : elle brille surtout comme le centre d'un monde glorieux dont Dieu voulait, avant la chute, être la synthèse glorieuse en unissant dans la personne du Verbe la nature humaine, afin que, toute créature, étant soumise au Dieu-Homme, toutes fussent aussi, par la perfection de son adoration, rapportées à la Trinité.

Une telle conception n'est certainement ni étriquée ni banale. Elle révèle chez son auteur une puissance de vision qui s'étend bien audelà des minuties de l'analyse et jusqu'aux limites les plus reculées de la synthèse C'est grâce à l'harmonie et à l'aisance de ce plan, que le Vén. Scot a eu sur ses devanciers et ses contemporains, l'inappréciable avantage de comprendre et de défendre un dogme d'une importance aussi capitale que celui de l'Immaculée-Conception. Saint Thomas et saint Bonaventure ne l'avaient pas compris, précisément parce qu'ils s'étaient fait une autre conception du plan de l'Incarnation. C'est que, pour eux, celle-ci n'était une synthèse que secondairement ; avant tout, elle était une restauration, et la femme qui devait y coopérer, devait aussi y participer.

Le R. P. Déodat nous donnera sans doute prochainement ce corollaire de la Thèse qu'il vient d'exposer dans une langue peu commune sous la plume d'un scolastique. C'est en effet un rare mérite que de savoir traduire, avec élégance et limpidité, la doctrine scotiste de l'Incarnation. Tous les lecteurs ne partageront peut-être pas toutes les vues de l'auteur : c'est parfois affaire de raison ; c'est plus souvent affaire de préjugés. Tous aussi sans doute ne trouveront pas le style impeccable, malgré ses réelles et très nombreuses qualités. Il est difficile, en touchant à des sujets d'une telle élévation, de ne pas hausser quelquefois l'expression au-delà de cette mesure où la simplicité se rencontre avec le sublime. Malgré cela, l'œuvre du R. P. Déodat est de celles qui restent parce qu'elles sont l'expression d'une école et le patrimoine d'un Ordre religieux. Continuée et achevée, cette œuvre prendra place à côté des meilleurs commentaires de la doctrine scotiste.

L'ABBÉ COSTE.

*
* *

ASCENSIONS par le P. Désiré des Planches, O. M. C. — Marseille, Impr. Aschero, 87, rue Paradis, 1903, — in-8° de 161 p. avec une gravure. Prix, 2 fr.

Un moine qui chante au lendemain de son expulsion, ce n'est point là spectacle vulgaire. En vrai fils de Saint François, le P. Désiré cultive la joie parfaite. Il a repris sa *Harpe* et, trouvant qu'elle ne montait plus assez haut, il en a multiplié les gammes. Mais, comme jadis, il la touche délicieusement. Ses *Ascensions* sont de la plus pure poésie franciscaine.

L'auteur avoue, dans sa préface, « avoir chanté à son insu et comme malgré lui. » Heureuse inconscience ! N'est-elle pas la source du véritable lyrisme ? Ne chante pas qui veut : *nascuntur poetæ*. De là l'élégance et la richesse de son verbe.

D'aucuns lui reprocheront peut-être son modernisme. Certaines tournures, certains néologismes, encore que peu nombreux, sonneront mal aux oreilles classiques. Le R. Père est de l'école de ceux qui estiment que le style peut évoluer autour du roc immuable de l'idée, qu'un mot clair et vif, fut-il nouveau, vaut bien une lourde périphrase. Le style doit s'inspirer de la pensée. Or la pensée moderne a la rapidité de l'oiseau. Pourquoi ne pas lui en donner les ailes ? L'auteur l'a fait ; qui l'en blâmerait ?

D'ailleurs ne fallait-il pas des ailes pour nous emporter vers les sereines régions de l'idéal, et faire vibrer ce qui reste de fibres saintes dans l'âme contemporaine si pitoyablement avachie !

La sachant avide de sentations, le R. P. la veut émouvoir chrétiennement. En des pages brûlantes, il lui montre « le But » encourage son « Effort », l'aide à prendre son « Essor », lui fait goûter sur « les Sommets » éthérés du catholicisme les joies pacifiantes de l'homme revenu à Dieu, puis, en de vibrants appels, fiers échos de son amour pour l'Eglise et la France, lui met au cœur la flamme du zèle : *Trahe nos.*

Les *Ascensions* sont donc bien ce que les voulait l'auteur : un nouvel itinéraire de l'âme à Dieu. Comme saint Bonaventure, il l'a composé avec toute son âme de poète, de prêtre et de franciscain.

Ce livre a sa place marquée dans une bibliothèque de jeunes. Puissent les *Ascensions* entretenir le feu sacré chez ceux qui le possèdent encore et exercer sur les juvéniles blasés de notre siècle une invincible attirance. Elles le méritent.

P. Diego-Joseph.

*
* *

Retraite sur les douze degrés de l'imitation de Jésus-Christ, par l'imitation de saint François. Résumé des instructions, par le P. Eugène d'Oisy, O. M. C. Couvin, 1903, in-32, de 50 pages.

Ces douze degrés sont le silence, la pauvreté, l'humilité, la pénitence, le travail, l'obéissance, la pureté, la charité envers Dieu, celle envers le prochain, le zèle, la prière et l'imitation de la Passion de N.-S.

Sous une forme affective, par manière de dialogue entre l'âme du chrétien et saint François, le pieux fidèle se trouve doucement conduit ou ramené à Dieu, au pied du trône de l'Eucharistie d'où découlent toute vie, toute grâce et toute force. Nous sommes persuadés que cette brochure fera un très grand bien. Aux âmes qui voudront la lire comme on lit l'Imitation, souvent et par petites doses, elle donnera du courage. Elle en a déjà donné.

F. U.

ETUDES FRANCISCAINES

TABLE DES MATIERES

JUILLET 1903

AOUT 1903

SEPTEMBRE 1903

OCTOBRE 1903

NOVEMBRE 1903

DÉCEMBRE 1903

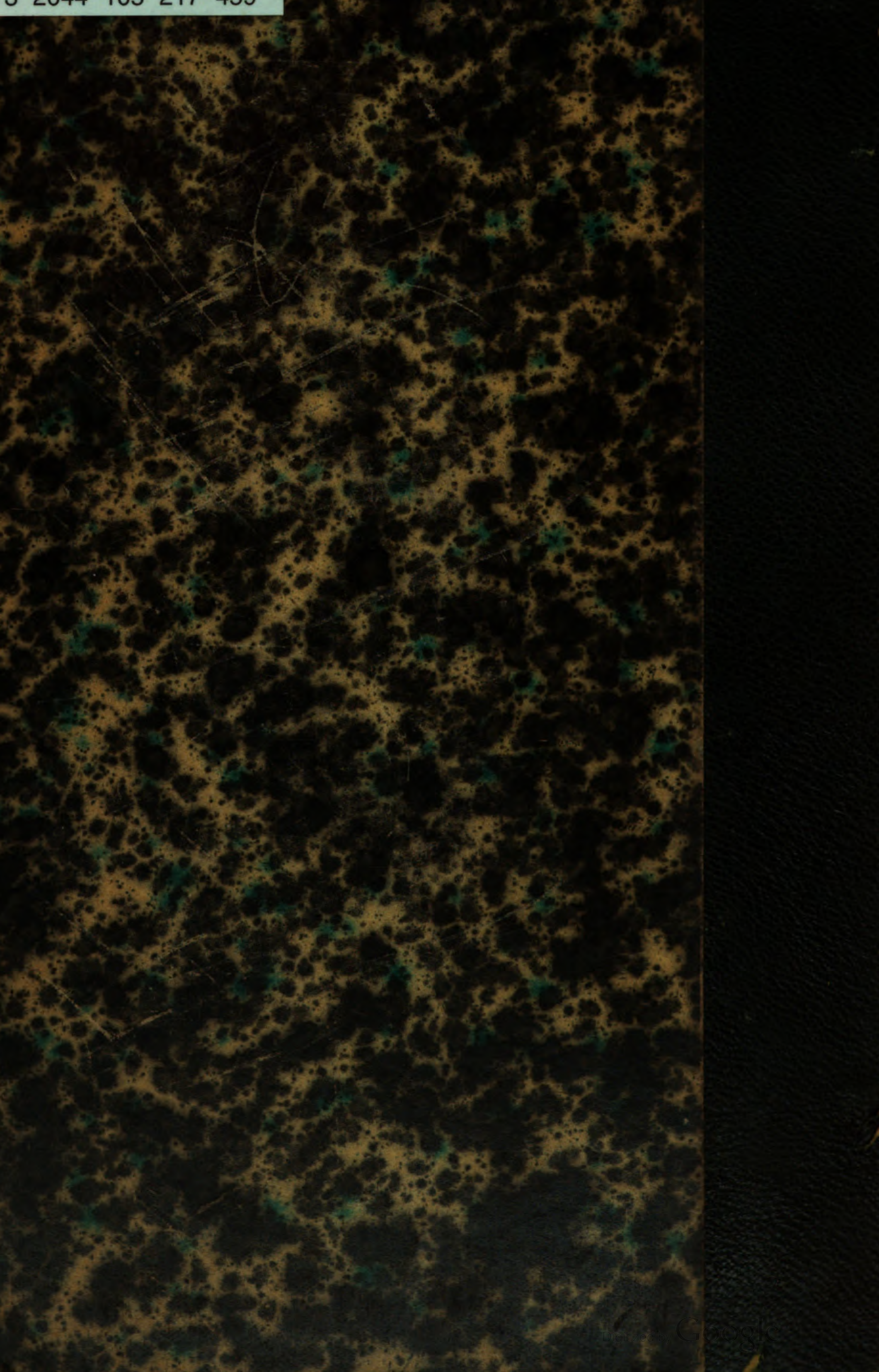
CUM LICENCIA SUPERIORUM

Le gérant :
F. CHEVALIER.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.






3 2044 105 217 459